RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Gascogne Toulousaine
communauté de communes

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA GASCOGNE TOULOUSAINE

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 2 JUILLET 2019

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200025620-20190702-0207201901-DE

DÉPARTEMENT DU GERS
CANTON DE
L'ISLE-JOURDAIN

COMMUNAUTÉ DE C
GASCOGNE TOULOUSAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de conseillers 36

en exercice 36

présents 27

n° 02072019-01

Objet

FONCTIONNEMENT INTERNE

Les décisions du président prises par délégation de pouvoirs

Décisions 2019 :

de la n° 11 à la n° 14

L'an deux mille dix-neuf, le mardi 2 juillet, à vingt heures et trente minutes, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes de la commune de RAZENGUES, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

Date d'envoi de la convocation : 26 juin 2019

Présents : Francis LARROQUE, Loïc LE CLECH', Jean LACROIX, Gaëtan LONGO, Pascale TERRASSON, Fabienne VITRICE, Christophe TOUNTEVICH, Christel BLASY-ROSSONI, Lucien DOLAGBENU, Thérèse MONFRAIX, Jean-Claude DAROLLES, Francis IDRAC, Angèle THULLIEZ, Fabien VAZQUEZ, Marie-Christine CLAIR, Patrick DUBOSC, Régine SAINTE-LIVRADE, Jean-Luc DUPOUX, Claire NICOLAS, Jacques DUPRÉ, Gérard PAUL, Maurice VIGNÈRES, Anne-Cécile DELECROIX Roger HEINIGER, Audrey BICHET, Georges BELOU et Laura BELOTTI

PROCURATIONS :

1- Mme Annie DEGEILH a donné procuration à Mme Fabienne VITRICE
2- Mme Évelyne LOMBARD a donné procuration à Mme Marie-Christine CLAIR
3- Mme Christine DUCARROUGE a donné procuration à M. Jacques DUPRÉ
4- Mme Josianne DELTEIL a donné procuration à Mme Anne-Cécile DELECROIX
5- Mme monique LOBJOIS a donné procuration à M. Roger HEINIGER

Excusés : Pierre LOUBENS, Annie DEGEILH, Philippe NIVERT, Évelyne LOMBARD, Christine DUCARROUGE, Josianne DELTEIL, et Monique LOBJOIS

Absents : Bertrand LAHILLE et Jean-Hubert ROUGÉ

A été nommée secrétaire : Mme Anne-Cécile DELECROIX

Conformément à l'article L 2122-23 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Président rend compte au Conseil communautaire, des décisions suivantes prises par délégation de pouvoir :

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201901-DE

N° DÉCISION		SERVICE ÉMETTEUR	Objet
N° d'ordre	Date de signature		
11	28/05/2019	COMMANDE PUBLIQUE	MAPA 2018-05 Fourniture de goûters pour les centres de loisirs de la CCGT - Avenant n° 1
12	17/06/2019	COMMANDE PUBLIQUE	MAPA-2019-02 Service d'entretien et de maintenance des installations de CVC
13	17/06/2019	COMMANDE PUBLIQUE	DUC-2019-02 Prestations de maintenance informatique et gestion de projets
14	20/06/2016	COMMANDE PUBLIQUE	DUC-2019-03 Etablissement d'une notice pluviale pour le PLUI-H

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président, prend acte de ces décisions.

La présente délibération a été délibérée et signée le 2 juillet 2019
Certifiée et rendue exécutoire par le Président le 4 juillet 2019
Expédiée à la Préfecture le 4 juillet 2019
Affichée le 4 juillet 2019

Le Président,

Francis IDRAC

COMMUNAUTÉ de COMMUNES GASCOGNE TOULOUSAINE 32600 (GERS)

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201902-DE

DÉPARTEMENT DU GERS
CANTON DE
L'ISLE-JOURDAIN

COMMUNAUTÉ DE CO… GASCOGNE TOULOUSAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de conseillers 36

en exercice 36

présents 27

n° 02072019-02

Objet

FONCTIONNEMENT INTERNE

Modification des statuts

L'an deux mille dix-neuf, le mardi 2 juillet, à vingt heures et trente minutes, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes de la commune de RAZENGUES, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

Date d'envoi de la convocation : 26 juin 2019

Présents : Francis LARROQUE, Loïc LE CLECH', Jean LACROIX, Gaëtan LONGO, Pascale TERRASSON, Fabienne VITRICE, Christophe TOUNTEVICH, Christel BLASY-ROSSONI, Lucien DOLAGBENU, Thérèse MONFRAIX, Jean-Claude DAROLLES, Francis IDRAC, Angèle THUILLIEZ, Fabien VAZQUEZ, Marie-Christine CLAIR, Patrick DUBOSC, Régine SAINTE-LIVRADE, Jean-Luc DUPOUX, Claire NICOLAS, Jacques DUPRÉ, Gérard PAUL, Maurice VIGNÈRES, Anne-Cécile DELECROIX Roger HEINIGER, Audrey BICHET, Georges BELOU et Laura BELOTTI

PROCURATIONS :

1- Mme Annie DEGEILH a donné procuration à Mme Fabienne VITRICE
2- Mme Évelyne LOMBARD a donné procuration à Mme Marie-Christine CLAIR
3- Mme Christine DUCARROUGE a donné procuration à M. Jacques DUPRÉ
4- Mme Josianne DELTEIL a donné procuration à Mme Anne-Cécile DELECROIX
5- Mme monique LOBJOIS a donné procuration à M. Roger HEINIGER

Excusés : Pierre LOUBENS, Annie DEGEILH, Philippe NIVERT, Évelyne LOMBARD, Christine DUCARROUGE, Josianne DELTEIL, et Monique LOBJOIS

Absents : Bertrand LAHILLE et Jean-Hubert ROUGÉ

A été nommée secrétaire : Mme Anne-Cécile DELECROIX

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que la CCGT envisage de créer un Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) dans le but d'assurer la gestion du service d'aide à domicile actuellement exercée par le CCAS de l'Isle-Jourdain.

Dans ce cadre, il convient de modifier les statuts et d'inscrire dans la compétence Action sociale le service d'aide à domicile. Les compétences actuellement inscrites au titre de l'Action sociale apparaîtront désormais au sein des compétences facultatives, le centre intercommunal d'action sociale ne gérant que le service d'aide à domicile.

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201902-DE

Par ailleurs, et conformément à la demande formulée par les services de l'État en date du 28 décembre 2018, il convient également de ne pas faire figurer la composition du conseil communautaire dans les statuts joints en annexe n° 1, cette composition faisant l'objet d'un arrêté préfectoral spécifique.

Article 5 : Compétences optionnelles

Article 5.2 : Action sociale d'intérêt communautaire

La compétence d'action sociale d'intérêt communautaire s'exercera au travers d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale :

- Service d'aide à domicile

~~Action sociale d'intérêt communautaire : « L'action petite enfance - enfance - jeunesse » définie comme suit :~~

~~Champs de la petite enfance (0-3 ans)~~

- ~~Définition, étude, animation, et coordination du projet territorial de la petite enfance.~~
- ~~Création, aménagement, gestion de structures d'accueil de la petite enfance (0-3 ans)~~
- ~~Signature et mise en œuvre des contrats enfance jeunesse (volet enfance) ou autres dispositifs similaires qui viendraient s'y substituer~~

~~Champs de l'enfance et jeunesse (3-17 ans) à compter du 1er juillet 2016~~

- ~~Définition, étude, animation et coordination du projet territorial enfance et jeunesse.~~
- ~~Création, aménagement, gestion de structures d'accueil de jeunes sur le temps périscolaire (A.L.A.E.) et extrascolaire (A.L.S.H.)~~
- ~~Soutien et participation aux actions relatives aux accueils de loisirs avec hébergement~~
- ~~Création, aménagement, gestion de structures d'accueil jeunes.~~
- ~~Signature et mise en œuvre des contrats enfance jeunesse (volet jeunesse) ou autres dispositifs similaires qui viendraient s'y substituer~~

Article 6 : Compétences facultatives

Article 6.5 : Action petite enfance - enfance - jeunesse

« L'action petite enfance - enfance - jeunesse » définie comme suit :

Champs de la petite enfance (0-3 ans)

- Définition, étude, animation, et coordination du projet territorial de la petite enfance
- Création, aménagement, gestion de structures d'accueil de la petite enfance (0-3 ans)

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201902-DE

- Signature et mise en œuvre des contrats enfance jeunesse (volet jeunesse) ou autres dispositifs similaires qui viendraient s'y substituer

Champs de l'enfance et jeunesse (3-17 ans) à compter du 1er juillet 2016

- Définition, étude, animation et coordination du projet territorial enfance et jeunesse.
- Création, aménagement, gestion de structures d'accueil de jeunes sur le temps périscolaire (A.L.A.E.) et extrascolaire (A.L.S.H.)
- Soutien et participation aux actions relatives aux accueils de loisirs avec hébergement
- Création, aménagement, gestion de structures d'accueil jeunes.
- Signature et mise en œuvre des contrats enfance jeunesse (volet jeunesse) ou autres dispositifs similaires qui viendraient s'y substituer

~~Article 7 : Composition du Conseil de Communauté~~

~~La communauté de communes est administrée par un conseil composé de 36 sièges de conseillers communautaires répartis comme suit :~~

~~Communes~~	~~Nombre de délégués~~
~~AURADÉ~~	~~2~~
~~BEAUPUY~~	~~1~~
~~CASTILLON-SAVÈS~~	~~1~~
~~CLERMONT-SAVÈS~~	~~1~~
~~ENDOUFIELLE~~	~~1~~
~~FONTENILLES~~	~~7~~
~~FRÉGOUVILLE~~	~~1~~
~~L'ISLE-JOURDAIN~~	~~13~~
~~LIAS~~	~~1~~
~~MARESTAING~~	~~1~~
~~MONFERRAN-SAVÈS~~	~~2~~
~~PUJAUDRAN~~	~~2~~
~~RAZENGUES~~	~~1~~
~~SEGOUFIELLE~~	~~2~~
~~TOTAL~~	~~36~~

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver la modification des statuts de la communauté de communes de la Gascogne Toulousaine, joints en annexe, telle que décrite ci-dessus,
- de confier à M. le Président le soin de notifier la présente délibération aux maires des communes membres de la communauté de communes afin que leurs conseils municipaux respectifs se prononcent sur ce projet dans les conditions de majorité qualifiée requises,
- de demander à M. le Préfet de prononcer par arrêté la modification des statuts communautaires à l'issue de cette procédure.

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201902-DE

La présente délibération a été délibérée et signée le 2 juillet 2019
Certifiée et rendue exécutoire par le Président le 9 juillet 2019
Expédiée à la Préfecture le 9 juillet 2019
Affichée le 9 juillet 2019

Le Président,

Francis IDRAC

COMMUNAUTÉ de COMMUNES GASCOGNE TOULOUSAINE 32600 (GERS)

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201902-DE

Gascogne Toulousaine
communauté de communes

STATUTS

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA GASCOGNE TOULOUSAINE

Article 1er : Composition

La communauté de communes de la Gascogne Toulousaine est composée des communes de :

- AURADÉ, BEAUPUY, CASTILLON-SAVÈS, CLERMONT-SAVÈS, ENDOUFIELLE, FRÉGOUVILLE, L'ISLE-JOURDAIN, LIAS, MARESTAING, MONFERRAN-SAVÈS, PUJAUDRAN, RAZENGUES et SÉGOUFIELLE (département du Gers)
- FONTENILLES (département de la Haute-Garonne)

Article 2 : Siège

Le siège de la communauté de communes est fixé à l'Hôtel d'Entreprises – Zone d'Activités du Pont Peyrin – 32600 L'ISLE-JOURDAIN

Article 3 : Durée

La communauté de communes est constituée pour une durée illimitée.

Article 4 : Compétences obligatoires

Article 4.1 : Aménagement de l'espace

Article 4.1.1 :

Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et schémas de secteur

Article 4.1.2 :

Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale.

Article 4.1.3 :

Zones d'Aménagement Concerté (Z.A.C.) et lotissements pour les zones à vocation économique d'intérêt communautaire

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201902-DE

Article 4.1.4 :

Constitution et gestion de réserves foncières nécessaires à la réalisation des actions communautaires

Article 4.1.5 :

Exercice du droit de préemption sur délégation des communes membres, dans le cadre d'opérations relevant de la compétence « Développement économique »

Article 4.2 : Développement économique

Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêts communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme

Article 4.3 : Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

Article 4.4 : Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

Article 4.5 : GEMAPI

La gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations **(GEMAPI)**, exercée de façon facultative par les collectivités territoriales ou leurs groupements, devient une compétence obligatoire à compter du 1er janvier 2018.

Article 5 : Compétences optionnelles

Article 5.1 : Politique du logement et du cadre de vie

Mise en œuvre d'un Programme Local de l'Habitat (P.L.H.) et d'opérations programmées d'amélioration de l'habitat

Article 5.2 : Action sociale d'intérêt communautaire

La compétence d'action sociale d'intérêt communautaire s'exerce au travers d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) :

- Service d'aide à domicile

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201902-DE

Article 5.3 : Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire

Sont d'intérêt communautaire, les voiries desservant les zones d'activités économiques, listées en annexe.

Dans le cadre de cette compétence, dans les conditions définies par une convention, la communauté de communes peut intervenir en tant que prestataire de services pour le compte d'autres collectivités et d'établissements publics.

Article 5.4 : Protection et mise en valeur de l'environnement

Dans le respect des schémas départementaux et régionaux, la Communauté de communes contribue à la protection et la mise en valeur de l'environnement par les actions suivantes :

- organisation, gestion, soutien aux actions d'intérêt communautaire en matière de développement durable, de protection de l'environnement, de développement des énergies renouvelables et de réduction de la consommation d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre.

Article 5.5 : Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire

Sont déclarés d'intérêt communautaire la réalisation, l'entretien, et la gestion des équipements qui, par l'origine géographique des usagers, l'absence d'équipement similaire dans la communauté, la reconnaissance qualitative de leurs activités, méritent d'être pris en charge par la Communauté.

Relèvent de cette appréciation :

- l'école de musique située à L'ISLE-JOURDAIN
- la piscine territoriale située à L'ISLE-JOURDAIN
- le gymnase du 22ème collège du Gers
- la Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) de l'ISLE-JOURDAIN
- le stade Laurent Garros de FRÉGOUVILLE

Article 5.6 : Politique de la ville

Élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions définis dans le contrat de ville.

Article 6 : Compétences facultatives

Article 6.1 : Réalisation ou participation à des diagnostics relatifs à l'offre culturelle, sportive ou de transports

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201902-DE

Article 6.2 : Accessibilité

- Élaboration des Plans de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces publics (P.A.V.E.)
- Réalisation des Diagnostics des Etablissements Recevant du Public (E.R.P.) et des Installations Ouvertes au Public (I.O.P.).

Article 6.3 : Politique de développement des sports et de la culture

- Définition et conduite de la stratégie de développement des activités sportives et culturelles dans le territoire intercommunal
- Création d'un Office Intercommunal des Sports (O.I.S.)

Dans le cadre de cette compétence (volet sport), la communauté de communes confie par convention tout ou partie de son action à l'Office Intercommunal des Sports.

Article 6.4 : Équipements touristiques

Les chemins de randonnée identifiés par le schéma local de développement touristique : soutien à la conception des chemins de randonnées, réalisation de petits équipements (signalétique et balisage) et mise en réseau des circuits de randonnée.

Article 6.5 : Action petite enfance – enfance - jeunesse

L'action petite enfance - enfance - jeunesse » est définie comme suit :

Champs de la petite enfance (0-3 ans)

- Définition, étude, animation, et coordination du projet territorial de la petite enfance.
- création, aménagement, gestion de structures d'accueil de la petite enfance (0-3 ans)
- Signature et mise en œuvre des contrats enfance jeunesse (volet enfance) ou autres dispositifs similaires qui viendraient s'y substituer

Champs de l'enfance et jeunesse (3-17 ans) à compter du 1er juillet 2016

- Définition, étude, animation et coordination du projet territorial enfance et jeunesse.
- création, aménagement, gestion de structures d'accueil de jeunes sur le temps périscolaire (A.L.A.E.) et extrascolaire (A.L.S.H.)
- soutien et participation aux actions relatives aux accueils de loisirs avec hébergement
- création, aménagement, gestion de structures d'accueil jeunes.
- Signature et mise en œuvre des contrats enfance jeunesse (volet jeunesse) ou autres dispositifs similaires qui viendraient s'y substituer

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201902-DE

Article 7 : Adhésion de la communauté de communes à un établissement public de coopération intercommunale

L'adhésion de la communauté de communes à tout syndicat mixte, pour l'exercice de ses compétences, pourra s'effectuer par délibération du conseil communautaire.

Article 8 : Fiscalité retenue

La communauté de communes opte pour la taxe professionnelle unique. Elle en percevra le produit et le répartira conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts.

Article 9 :

La communauté de communes est autorisée à instruire les autorisations d'urbanisme pour le compte des communes adhérentes au service A.D.S.

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201902-DE

ANNEXE

Voirie d'intérêt communautaire :

- ✓ La rue Appert (Z.A. de Buconis à L'ISLE-JOURDAIN)
- ✓ Les Rues Ampère et Boulle (Z.I. des Poumadères à L'ISLE-JOURDAIN)
- ✓ Tronçon de la voie « de CLERMONT-SAVÈS par Largente » depuis la R.N. 124 sur une longueur de 800 mètres
- ✓ Tronçon de chemin communal qui relie la Z.A. de Pont Peyrin à la D. 246
- ✓ Chemin du bois qui relie le parking de Leader Price (SÉGOUFIELLE) au Giratoire de Bigot
- ✓ Tronçon de la voie communale qui relie la R.D. 121 jusqu'à la desserte de l'entreprise Lafarge sur une longueur de 700 mètres.

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201903-DE

DÉPARTEMENT DU GERS
CANTON DE
L'ISLE-JOURDAIN

Nombre de conseillers 36

en exercice 36

présents 27

n° 02072019-03

Objet

FONCTIONNEMENT INTERNE

Définition de l'intérêt communautaire de la compétence « action sociale »

COMMUNAUTÉ DE CO
GASCOGNE TOULOUSAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix-neuf, le mardi 2 juillet, à vingt heures et trente minutes, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes de la commune de RAZENGUES, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

Date d'envoi de la convocation : 26 juin 2019

Présents : Francis LARROQUE, Loïc LE CLECH', Jean LACROIX, Gaëtan LONGO, Pascale TERRASSON, Fabienne VITRICE, Christophe TOUNTEVICH, Christel BLASY-ROSSONI, Lucien DOLAGBENU, Thérèse MONFRAIX, Jean-Claude DAROLLES, Francis IDRAC, Angèle THULLIEZ, Fabien VAZQUEZ, Marie-Christine CLAIR, Patrick DUBOSC, Régine SAINTE-LIVRADE, Jean-Luc DUPOUX, Claire NICOLAS, Jacques DUPRÉ, Gérard PAUL, Maurice VIGNÈRES, Anne-Cécile DELECROIX Roger HEINIGER, Audrey BICHET, Georges BELOU et Laura BELOTTI

PROCURATIONS :

1- Mme Annie DEGEILH a donné procuration à Mme Fabienne VITRICE
2- Mme Évelyne LOMBARD a donné procuration à Mme Marie-Christine CLAIR
3- Mme Christine DUCARROUGE a donné procuration à M. Jacques DUPRÉ
4- Mme Josianne DELTEIL a donné procuration à Mme Anne-Cécile DELECROIX
5- Mme monique LOBJOIS a donné procuration à M. Roger HEINIGER

Excusés : Pierre LOUBENS, Annie DEGEILH, Philippe NIVERT, Évelyne LOMBARD, Christine DUCARROUGE, Josianne DELTEIL, et Monique LOBJOIS

Absents : Bertrand LAHILLE et Jean-Hubert ROUGÉ

A été nommée secrétaire : Mme Anne-Cécile DELECROIX

Monsieur le Président rappelle que, conformément aux dispositions de l'article L5214-16-IV du Code Général des Collectivités Territoriales, l'exercice de certaines compétences est subordonné à la reconnaissance de leur intérêt communautaire.

Le cas échéant, cet intérêt doit être déterminé par le conseil à la majorité des deux tiers.
Suite à la modification des statuts décidée en séance, il convient maintenant de définir l'intérêt communautaire de la compétence « Action Sociale ».

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201903-DE

M. le Président propose à l'assemblée de retenir la définition suivante : « L'intérêt communautaire de la compétence sociale s'exercera au travers d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale pour la gestion d'un Service d'Aide à Domicile sur le territoire intercommunal à compter du 1er janvier 2020 ».

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver la définition de l'intérêt communautaire de la compétence Action Sociale

La présente délibération a été délibérée et signée le 2 juillet 2019
Certifiée et rendue exécutoire par le Président le 9 juillet 2019
Expédiée à la Préfecture le 9 juillet 2019
Affichée le 9 juillet 2019

Le Président,

Francis IDRAC

COMMUNAUTÉ de COMMUNES GASCOGNE TOULOUSAINE 32600 (GERS)

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201904-DE

DÉPARTEMENT DU GERS
CANTON DE
L'ISLE-JOURDAIN

Nombre de conseillers 36

en exercice 36

présents 27

n° 02072019-04

Objet

FONCTIONNEMENT INTERNE
Création d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS)

COMMUNAUTÉ DE CO[illegible] GASCOGNE TOULOUSAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix-neuf, le mardi 2 juillet, à vingt heures et trente minutes, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes de la commune de RAZENGUES, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

Date d'envoi de la convocation : 26 juin 2019

Présents : Francis LARROQUE, Loïc LE CLECH', Jean LACROIX, Gaëtan LONGO, Pascale TERRASSON, Fabienne VITRICE, Christophe TOUNTEVICH, Christel BLASY-ROSSONI, Lucien DOLAGBENU, Thérèse MONFRAIX, Jean-Claude DAROLLES, Francis IDRAC, Angèle THULLIEZ, Fabien VAZQUEZ, Marie-Christine CLAIR, Patrick DUBOSC, Régine SAINTE-LIVRADE, Jean-Luc DUPOUX, Claire NICOLAS, Jacques DUPRÉ, Gérard PAUL, Maurice VIGNÈRES, Anne-Cécile DELECROIX Roger HEINIGER, Audrey BICHET, Georges BELOU et Laura BELOTTI

PROCURATIONS :

1- Mme Annie DEGEILH a donné procuration à Mme Fabienne VITRICE
2- Mme Évelyne LOMBARD a donné procuration à Mme Marie-Christine CLAIR
3- Mme Christine DUCARROUGE a donné procuration à M. Jacques DUPRÉ
4- Mme Josianne DELTEIL a donné procuration à Mme Anne-Cécile DELECROIX
5- Mme monique LOBJOIS a donné procuration à M. Roger HEINIGER

Excusés : Pierre LOUBENS, Annie DEGEILH, Philippe NIVERT, Évelyne LOMBARD, Christine DUCARROUGE, Josianne DELTEIL, et Monique LOBJOIS

Absents : Bertrand LAHILLE et Jean-Hubert ROUGÉ

A été nommée secrétaire : Mme Anne-Cécile DELECROIX

Monsieur le Président rappelle que la volonté de la communauté de communes de la Gascogne Toulousaine d'assurer la gestion d'un Service d'Aide à Domicile à l'échelle intercommunale est sous-tendue par la mise en place d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale.

Il est ainsi proposé à l'assemblée de procéder à la création d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) à compter du 1er janvier 2020.

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201904-DE

Le CIAS se verra ainsi confier la mise en œuvre de l'action sociale d'intérêt communautaire telle que définie par les statuts de la Communauté de Communes.

Le siège du CIAS sera établi dans les locaux de l'association Accueil Partage Initiative (API) en Gascogne, située au 2, avenue du Courdé à l'Isle-Jourdain.

M. le Président rappelle également à l'assemblée que les articles R.123-7, R.123-27 et R.123-28 du Code de l'Action Sociale et des Familles confient au Conseil communautaire le soin de fixer le nombre d'administrateurs du CIAS.

Il est ainsi proposé de fixer à 13 le nombre d'administrateurs du CIAS, répartis comme suit :

- le président de la communauté de communes de la Gascogne Toulousaine, Président de droit du conseil d'administration du CIAS ;
- 6 membres élus au sein du Conseil communautaire ;
- 6 membres nommés par le Président, suite à appel à candidatures, dans les conditions de l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles. Au nombre des membres nommés doivent figurer un représentant des associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, un représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'union départementale des associations familiales, un représentant des associations de retraités et de personnes âgées du département et un représentant des associations de personnes handicapées du département.

L'élection des administrateurs du CIAS au sein du Conseil communautaire fera l'objet d'une prochaine délibération.

Ce service étant actuellement géré par le Centre Communal d'Action Sociale de l'Isle-Jourdain, il y aura lieu de procéder aux transferts de personnels, de biens mobiliers et de contrats relatif à la gestion du service d'aide à domicile conformément aux prescriptions des articles L5211-4-1 et L1321-1 à L1321-5 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux transferts de compétences.

La création du CIAS n'entraîne pas la disparition des CCAS, le CIAS n'exerçant que la seule compétence de Service d'Aide à Domicile.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **de procéder à la création d'un CIAS à compter du 1er janvier 2020,**
- **d'établir le siège de ce dernier 2, avenue du Courdé à l'Isle-Jourdain,**
- **de fixer le nombre d'administrateurs du CIAS à 13 membres,**
- **de procéder aux transferts de personnels, de biens et de contrats nécessaires à la gestion du service.**

La présente délibération a été délibérée et signée le 2 juillet 2019
Certifiée et rendue exécutoire par le Président le 9 juillet 2019
Expédiée à la Préfecture le 9 juillet 2019
Affichée le 9 juillet 2019

Le Président,

Francis IDRAC

COMMUNAUTÉ de COMMUNES GASCOGNE TOULOUSAINE 32600 (GERS)

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201905-DE

DÉPARTEMENT DU GERS
CANTON DE
L'ISLE-JOURDAIN

Nombre de conseillers 36

en exercice 36

présents 27

n° 02072019-05

Objet

FONCTIONNEMENT INTERNE

Rapport de présentation des actions entreprises suite au rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes

COMMUNAUTÉ DE CO
GASCOGNE TOULOUSAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix-neuf, le mardi 2 juillet, à vingt heures et trente minutes, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes de la commune de RAZENGUES, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

Date d'envoi de la convocation : 26 juin 2019

Présents : Francis LARROQUE, Loïc LE CLECH', Jean LACROIX, Gaëtan LONGO, Pascale TERRASSON, Fabienne VITRICE, Christophe TOUNTEVICH, Christel BLASY-ROSSONI, Lucien DOLAGBENU, Thérèse MONFRAIX, Jean-Claude DAROLLES, Francis IDRAC, Angèle THULLIEZ, Fabien VAZQUEZ, Marie-Christine CLAIR, Patrick DUBOSC, Régine SAINTE-LIVRADE, Jean-Luc DUPOUX, Claire NICOLAS, Jacques DUPRÉ, Gérard PAUL, Maurice VIGNÈRES, Anne-Cécile DELECROIX Roger HEINIGER, Audrey BICHET, Georges BELOU et Laura BELOTTI

PROCURATIONS :

1- Mme Annie DEGEILH a donné procuration à Mme Fabienne VITRICE
2- Mme Évelyne LOMBARD a donné procuration à Mme Marie-Christine CLAIR
3- Mme Christine DUCARROUGE a donné procuration à M. Jacques DUPRÉ
4- Mme Josianne DELTEIL a donné procuration à Mme Anne-Cécile DELECROIX
5- Mme monique LOBJOIS a donné procuration à M. Roger HEINIGER

Excusés : Pierre LOUBENS, Annie DEGEILH, Philippe NIVERT, Évelyne LOMBARD, Christine DUCARROUGE, Josianne DELTEIL, et Monique LOBJOIS

Absents : Bertrand LAHILLE et Jean-Hubert ROUGÉ

A été nommée secrétaire : Mme Anne-Cécile DELECROIX

L'article L.243-9 du code des juridictions financières stipule que « dans un délai d'un an à compter de la présentation du rapport d'observations définitives à l'assemblée délibérante, l'ordonnateur de la collectivité territoriale ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre présente, dans un rapport devant cette même assemblée, les actions qu'il a entreprises à la suite des observations de la chambre régionale des comptes ».

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201905-DE

Monsieur le Président présente le rapport ci-joint.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de prendre acte du rapport présenté ci-joint en annexe et de transmettre le document à la Chambre régionale des comptes

La présente délibération a été délibérée et signée le 2 juillet 2019
Certifiée et rendue exécutoire par le Président le 4 juillet 2019
Expédiée à la Préfecture le 4 juillet 2019
Affichée le 4 juillet 2019

Le Président,

Francis IDRAC

COMMUNAUTÉ de COMMUNES GASCOGNE TOULOUSAINE 32600 (GERS)

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201905-DE

Gascogne Toulousaine
communauté de communes

RAPPORT SUITE AU RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DU 25 JUILLET 2018

Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine
ZA Pont Peyrin, Rue Louis Aygobère, 32600 L'Isle Jourdain
Tel. 05.62.07.71.16 – Email. accueil@gascognetoulousaine.com

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201905-DE

Rappel du contexte :

Monsieur le Président rappelle que la Chambre régionale des comptes a effectué, durant le second semestre 2017, un contrôle sur la gestion de la communauté de communes de la Gascogne Toulousaine au titre des exercices 2013 et suivants.

Par courrier en date du 25 juillet 2018, la Chambre régionale des comptes a notifié son rapport d'observations définitives.

La fiabilité des comptes, l'analyse financière, les relations avec les communes membres et la gestion des zones d'activité économique ont été les thèmes de contrôle retenus.

Lors de la séance du 25 septembre 2018 le conseil communautaire a pris acte du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes, après que Monsieur le Président ait présenté la synthèse des observations définitives et explicité les 8 recommandations émises par la Chambre régionale des comptes.

Les 8 recommandations émises par la Chambre régionale des comptes sont :

1/Calculer le montant des restes à réaliser d'investissement par différence entre les engagements juridiques et les mandats émis

2/Ajuster l'inventaire et l'état de l'actif en collaboration avec le comptable

3/Porter au compte administratif le montant exact de la dette au 31 décembre conformément aux règles comptables

4/Renforcer le contrôle de l'attribution et de l'emploi des subventions versées aux associations, en particulier dans le domaine de la petite enfance

5/Constituer une provision à la hauteur de l'estimation des déficits des zones d'activités économiques

6/Elaborer un pacte financier et fiscal

7/Elaborer des plans pluriannuels de fonctionnement pour les zones d'activité

8/Etudier les possibilités de révision du prix de vente des terrains des zones d'activités

L'article L.243-9 du code des juridictions financières stipule que « dans un délai d'un an à compter de la présentation du rapport d'observations définitives à l'assemblée délibérante, l'ordonnateur de la collectivité territoriale ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre présente, dans un rapport devant cette même assemblée, les actions qu'il a entreprises à la suite des observations de la chambre régionale des comptes ».

Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine
ZA Pont Peyrin, Rue Louis Aygobère, 32600 L'Isle Jourdain
Tel. 05.62.07.71.16 – Email. accueil@gascognetoulousaine.com

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201905-DE

Actions entreprises :

Depuis septembre 2018, la communauté de communes Gascogne Toulousaine a déjà mis en œuvre certaines des préconisations de la Chambre Régionale des Comptes.

Renforcement de la fiabilité des comptes (recommandations N°1 à 5)

Consciente de l'importance de la qualité de ses comptes, la collectivité a défini la mise en place d'outils et méthodes relatifs à l'organisation et aux procédures de traitement comptable et financier.
Certaines actions ont déjà été menées, d'autres sont encore en cours.
Ces dispositions permettront de renforcer la fiabilité des comptes.

N°1-Calculer le montant des restes à réaliser d'investissement par différence entre les engagements juridiques et les mandats émis

Cette méthode a été appliquée pour le calcul des restes à réaliser 2018, conformément à la règlementation comptable. Un état détaillé des restes à réaliser a été établi et transmis au comptable ; il correspond, en investissement, aux dépenses engagées non mandatées au 31 décembre de l'exercice et aux recettes n'ayant pas donné lieu à l'émission de titre. (cf annexe n°1)
Ces informations sont présentes au compte administratif 2018.

N°2- Ajuster l'inventaire et l'état de l'actif en collaboration avec le comptable est en cours.

Suite à une réunion entre les services de la Trésorerie et des finances de la CCGT le 27 juin 2018, plusieurs améliorations à la gestion inventaire / actif ont été mises en œuvre visant à supprimer les écarts constatés entre l'inventaire et l'actif et pérenniser la situation pour les exercices suivants.

En terme de moyens, la collectivité a fait l'acquisition d'un logiciel de gestion du patrimoine (en cours d'installation à ce jour) et prévoit le renforcement des échanges d'informations avec le comptable :

- établissement de certificats administratifs pour les opérations d'ordre (budgétaire ou non),
- établissement des états récapitulatifs annuels d'entrées et de sorties d'inventaire et vérification des balances du compte de gestion,
- utilisation du protocole indigo inventaire (dès mise en service du nouveau progiciel) pour les entrées et les amortissements.

Actions achevées (juillet à décembre 2018) :

- l'inventaire comptable a été reconstitué conformément à l'actif pour les biens amortissables afin de permettre d'établir les dotations aux amortissements pour l'exercice 2018 (cf annexe n°2),

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201905-DE

- des sorties d'inventaire de mise à la réforme ont été comptabilisées pour les biens mobiliers non identifiés ou non utilisés par la collectivité (cf annexe n°3),
- les modalités et durées d'amortissement ont été actualisées par délibération (cf annexe n°4),
- les frais d'études et frais d'insertion suivis de réalisation ont été transférés (cf annexe n°5),
- les travaux en régie de l'exercice ont été comptabilisés (cf annexe n°6).

Actions en cours de traitement :

- paramétrage du nouveau progiciel et saisie d'une base de données pour l'inventaire,
- transfert des travaux terminés aux comptes d'immobilisations définitifs – en attente d'instruction du comptable suite au constat d'erreurs d'imputation ne permettant pas l'opération de transfert,
- inventaire comptable des biens immobiliers terrains et bâtiments – problème d'ajustement avec l'actif suite au constat d'opérations de cession comptabilisées de façon incomplète,
- reprise des subventions transférables – opération de régularisation à mettre en œuvre (erreurs d'imputation).

Une réunion avec les services du Trésor est programmée en juin afin de régulariser ces différentes opérations et se mettre d'accord sur la méthode à utiliser.

N°3- Porter au compte administratif le montant exact de la dette au 31/12 conformément aux règles comptables

Cette observation est devenue sans objet depuis l'approbation des comptes administratifs 2017. Suite à une erreur matérielle les comptes administratifs 2016 indiquaient un montant de la dette inexact (dette N+1).
Depuis, la communauté de communes s'est dotée, courant 2018, d'un logiciel de gestion de la dette, dans un souci d'amélioration de la fiabilité des comptes.
Vous trouverez, en annexe n°7, l'annexe de la dette globale au 31/12/2018.

N°4-Renforcer le contrôle de l'attribution et de l'emploi des subventions versées aux associations, en particulier dans le domaine de la petite enfance

Comme indiqué lors du contrôle de la Chambre régionale des Comptes d'aout 2017, depuis la préparation budgétaire 2015, une note de cadrage est adressée chaque année en octobre aux associations. De plus, une commission d'attribution des subventions (émanation de la commission finances) a été créée. Elle se réunit en début d'année afin d'étudier les dossiers de demande de subventions des associations, proposer un montant de subvention à octroyer à la commission Finances et au Bureau.
Un règlement d'attribution des subventions avec des critères d'attribution définis a été adopté en 2017.

Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine
ZA Pont Peyrin, Rue Louis Aygobère, 32600 L'Isle Jourdain
Tel. 05.62.07.71.16 – Email. accueil@gascognetoulousaine.com

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201905-DE

Dans certains domaines, la CCGT a souhaité opter pour le financement par conventionnement car son partenariat avec les associations gestionnaires du territoire va au-delà d'un simple rapport financier. En effet, dans le cadre de la subvention, la collectivité détermine ce qu'elle soutient et peut fixer, d'un commun accord avec l'association, des objectifs à atteindre. Cela permet une constante adaptation de l'action en fonction des nécessités locales (convention d'objectifs et de partenariats signée chaque année).
Dans le domaine de la Petite Enfance et de l'Enfance, la mise en place, depuis 2017, d'une coordination Petite Enfance - Enfance conjointe entre le centre social et la CCGT a pour principale mission depuis l'élaborer du PEDT intercommunal, d'accompagner les structures Enfance et Petite Enfance dans les actions qu'elles souhaitent mettre en œuvre et de contrôler les actions engagées d'un point de vue pédagogique, qualitatif, financier...

En ce qui concerne le versement annuel de la subvention, 90% du montant de la subvention est versé en année N et 10%, le solde est versé en année N+1 en fonction de la production de divers documents comptables : le compte rendu financier conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes prévus par l'article L 612-4 du code du commerce et le rapport d'activité.

Au vue de ces documents et notamment le rapport du commissaire aux comptes, la communauté de communes se réserve le droit de diminuer le montant de la subvention (cf. annexe n° 8 délibération du 11/12/2014)

N°5- Constituer une provision à la hauteur de l'estimation des déficits des zones d'activités économiques

Depuis le vote du budget primitif 2018, afin de tenir compte des déficits prévisionnels des zones d'activités du Roulage située sur Pujaudran et de l'Espèche, située sur Fontenilles, il a été inscrit une provision annuelle semi budgétaire d'un montant de 60 000€ pour la zone d'activités de l'Espèche et une subvention d'équilibre annuelle de 60 000€ pour le déficit prévisionnel de la zone d'activité du Roulage.
Vous trouverez en annexe n°9 et 10 les annexes du budget primitif 2019.

Les relations avec les communes (recommandation n°6)

N°6- Elaborer un projet de territoire et un pacte financier et fiscal

Depuis 2017, la communauté de communes se dote de documents stratégiques, véritables feuilles de route pour les élus. Ils permettent d'appréhender les nouveaux enjeux et fixent le cap pour les années à venir. Ils servent de fil conducteur pour les actions et projets à mener par les services pour la fin de ce mandat et le prochain.

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201905-DE

La CCGT a confié au bureau d'études ATERM l'élaboration d'un projet de territoire à horizon 2035 ainsi qu'un plan local d'urbanisme et de l'habitat intercommunal rédigé par le bureau d'études ATELIER URBAIN. Ces documents de planification de l'aménagement du territoire pragmatiques sont élaborés en tenant compte du contexte démographique et économique du territoire mais en considérant également les contraintes budgétaires de la collectivité.

Le bureau d'études, Ressources Consultants Finances a finalisé, en mai 2019, une étude ayant pour objet l'élaboration d'un pacte financier et fiscal comprenant deux parties : un diagnostic de territoire et la remise à plat de la DSC puis l'élaboration d'une stratégie financière et d'un pacte financier et fiscal.
Des travaux ont été menés, sur le dernier trimestre 2018 et le premier semestre 2019, avec les quatorze maires du territoire, les adjoints aux finances des communes et leur DGS ou secrétaire général.
Vous trouverez ci-joint en annexe n°11 les conclusions du pacte financier et fiscal 2019.

Les zones d'activités économiques (recommandation n°7 et 8)

N°7-Elaborer des plans pluriannuels de fonctionnement pour les zones d'activité

Il n'a pas été mis en place à ce jour de plans pluriannuels de fonctionnement des ZAE. Une offre d'emploi pour le recrutement d'un technicien VRD est en cours depuis plus d'un an. La collectivité n'arrive pas à recruter. Une des missions de cet agent sera la prise en charge de tous les chiffrages et bilans pour l'entretien et la rénovation des ZAE.

N°8-Etudier les possibilités de révision du prix de vente des terrains des zones d'activités

Par soucis d'équité avec les entreprises qui ont fait l'acquisition d'un terrain ces dernières années et ces derniers mois, les élus de la CCGT ont fait le choix de ne pas réviser à la hausse le prix de vente des terrains sur la ZAE du Roulage et de le maintenir à 30 € HT / m².
S'agissant de la ZAE de l'Espêche, sur laquelle il n'y a pas eu de vente de terrain depuis plus de 5 ans (en raison du blocage des permis de construire en attendant le raccordement à la nouvelle STEP), la commercialisation des derniers lots devrait intervenir durant l'année 2019. La CCGT a donc sollicité l'avis du Domaine afin d'évaluer au mieux le prix de vente de ces derniers lots. Le Domaine a estimé le prix de vente à 35 € HT / m² avec marge de négociation de 20 %. Les élus de la CCGT viennent donc d'acter que le prix de vente des lots ne pourrait pas être inférieur à 35 € HT / m² (prix plancher).

Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine
ZA Pont Peyrin, Rue Louis Aygobère, 32600 L'Isle Jourdain
Tel. 05.62.07.71.16 – Email. accueil@gascognetoulousaine.com

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023520-20190702-0207201905-DE

En ce qui concerne les projets de nouvelles zones d'activités, la volonté de la CCGT est d'équilibrer les budgets de ces futures opérations. Une approche financière a ainsi été réalisée dans le cadre du Schéma de Développement Economique pour le projet de ZAE de Pont Peyrin 3, 4 et 5 et le projet de ZAE des Martines. Cette analyse a notamment permis de déterminer un prix de vente cible au regard des coûts d'aménagement prévisionnels.
Vous trouverez en annexe n°12 le plan d'actions du Schéma de Développement Economique avec les fiches actions sur les ZAE dans les premières pages.

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023520-20190702-0207201905-DE

ANNEXES

Annexe n°1 : Etat des restes à réaliser dépenses et recettes

Annexe n°2 : Etat des amortissements au 31/12/2018

Annexe n°3 : Certificat administratifs de sorties d'inventaire

Annexe n°4 : Délibération relative aux durées d'amortissement des immobilisations

Annexe n°5 : Frais d'études et frais d'insertion suivis de réalisation

Annexe n°6 : Travaux d'investissement réalisés en régie

Annexe n°7 : Etat de la dette au 31/12/2018

Annexe n°8 : Délibération relative à la minoration de la subvention du Centre social multi-partenarial

Annexe n°9 : Etat des provisions – BP 2019

Annexe n°10 : Etat de l'étalement des provisions – BP 2019

Annexe n°11 : Conclusions du pacte financier et fiscal

Annexe n°12 : Plan d'actions du Schéma de Développement Economique

Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine
ZA Pont Peyrin, Rue Louis Aygobère, 32600 L'Isle Jourdain
Tel. 05.62.07.71.16 – Email. accueil@gascognetoulousaine.com

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201905-DE

- présentation - operation - chapitre - article

Nomenclature	Reste à réaliser calculé(engag.)
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
Art. - 202 Frais, documents d'urbanisme, numérisation cadastre	43 332,00

Engagement Exercice 2018		Date	Tiers	Montant HT	Montant TTC
2017000396(D)	MODIFICATION PLU FONTENILLES - Accusé à : re	13/07/2017	ATELIER SOL ET CITE (code : 10071)	5 010,00	6 012,00
2018000877(D)	MAPA 2018-06 - ELABORATION D'UN SCHEMA INT	18/10/2018	G2C INGENIERIE SAS ALTEREO (code : 1	36 100,00	43 320,00
Total Engagements				41 110,00	49 332,00

OPNI Opération non individualisée / 20 immobilisations incorporelles(sauf le 204)	Reste à réaliser calculé(engag.)
Art. - 2031 Frais d'études	25 144,02

Engagement Exercice 2018		Date	Tiers	Montant HT	Montant TTC
2018000355(D)	TRAVAUX TOPOGRAPHIQUES ETUDE BASSIN VE	03/07/2018	SCP JEAN PEREZ (code : 1059)	3 570,00	4 284,00
2018000356(D)	ETUDE PETITE HYDRAULIQUE SOLDE -	24/10/2018	ECTARE (code : 10458)	5 176,35	6 211,62
2018000874(D)	ETUDE AMENAGEMENT BASSIN VERSANT RUIS	29/10/2018	SCE (code : 28)	12 207,00	14 648,40
Total Engagements				20 953,35	25 144,02

OPNI Opération non individualisée / 20 immobilisations incorporelles(sauf le 204)	Reste à réaliser calculé(engag.)
Art. - 2051 Concessions et droits similaires	1 152,00

Engagement Exercice 2018		Date	Tiers	Montant HT	Montant TTC
2018000473(D)	ACQUISITION MODULE CU AUTOMATIQUE ADS	18/09/2018	GFI INFORMATIQUE (code : 51)	960,00	1 152,00
Total Engagements				960,00	1 152,00

OPNI Opération non individualisée	Reste à réaliser calculé(engag.)
[illegible]	[illegible]
Art. - 2111 Terrains nus	3 495,08

Engagement Exercice 2018		Date	Tiers	Montant HT	Montant TTC
2018000349(D)	BORNAGE CASERNE SDIS -	18/10/2018	SCP JEAN PEREZ (code : 1059)	2 912,57	3 495,08
Total Engagements				2 912,57	3 495,08

OPNI Opération non individualisée / 21 immobilisations corporelles	Reste à réaliser calculé(engag.)
Art. - 2135 Installations générales, agencements, aménagements des const	19 244,09

Engagement Exercice 2018		Date	Tiers	Montant HT	Montant TTC
2018000931(D)	MISE AUX NORMES ECLAIRAGE INTERIEUR EXT	26/11/2018	ARDTEC (code : 10936)	16 036,74	19 244,09
Total Engagements				16 036,74	19 244,09

OPNI Opération non individualisée / 21 immobilisations corporelles	Reste à réaliser calculé(engag.)
Art. - 2152 Installations de voirie	34 704,93

Engagement Exercice 2018		Date	Tiers	Montant HT	Montant TTC
2017000165(D)	ECLAIRAGE PUBLIC GIRATOIRE -	02/08/2017	SYNDICAT DEPARTEMENTAL ELECTRIFI	30 475,10	36 570,12
2018000579(D)	2 PANNEAUX PARKING -	05/11/2018	LACROIX SIGNALISATION (code : 481)	112,26	134,71
Total Engagements				30 587,36	36 704,83

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201905-DE

- présentation - operation - chapitre - article

OPNI Opération non individualisée / 21 immobilisations corporelles	Reste à réaliser calculé(engag.)
Art. - 2148 Autres installations, matériel et outillage techniques	170,40

Engagement Exercice 2018		Date	Tiers	Montant HT	Montant TTC
2018000870(D)	ARMOIRE STANLEY MODULO 2 EN 1 AVEC ROIT	29/11/2018	PJS DITRIBUTION (code : 1038)	142,00	170,40
Total Engagements				142,00	170,40

OPNI Opération non individualisée / 21 immobilisations corporelles	Reste à réaliser calculé(engag.)
Art. - 21735 Installations générales (mise à dispo)	18 376,10

Engagement Exercice 2018		Date	Tiers	Montant HT	Montant TTC
2018000319(D)	MISE EN PLACE INT 1 PORTES LOCAUX DOUCHE	19/09/2018	TRANSMAT ELORZA (code : 1037)	3 380,05	4 056,06
2018000219(D)	RENFORTS PORTES CAILLEBOTIS BUTOIRS F	20/09/2018	CASSAS ET FILS (code : 10424)	5 920,00	7 104,00
2018000841(D)	CREATION 11 TRAPPES DE VISITES SOUS BACS A	19/10/2018	KM RENOVATION (code : 10539)	3 036,75	3 644,10
2018000075(D)	REMISE EN ETAT STATION EPURATION -	13/12/2018	POMPES ENVIRONNEMENT (code : 331)	2 730,00	3 276,00
Total Engagements				15 146,78	18 376,10

OPNI Opération non individualisée / 21 immobilisations corporelles	Reste à réaliser calculé(engag.)
Art. - 2184 Mobilier	3 797,24

Engagement Exercice 2018		Date	Tiers	Montant HT	Montant TTC
2018000372(D)	ARMOIRE PORTES BATTANTES CEP CALIA (90 12	09/07/2018	MANUTAN (code : 33)	215,00	258,00
2018000465(D)	BANQUETTE POUR CHAUFFEUSE PVC MULTICO	24/09/2018	LACOSTE MAJUSCULE (code : 8451)	201,03	241,23
2018000883(D)	CHAISE DE BUREAU TERTIO S - TISSU NOIR -	04/10/2018	UGAP (code : 417)	165,03	198,04
2018000870(D)	MOBILIER SALLE DE REUNION GYMNASE -	07/12/2018	UGAP (code : 417)	2 583,31	3 099,97
Total Engagements				3 164,37	3 797,24

OPNI Opération non individualisée / 21 immobilisations corporelles	Reste à réaliser calculé(engag.)
Art. - 2188 Autres immobilisations corporelles	1 891,28

Engagement Exercice 2018		Date	Tiers	Montant HT	Montant TTC
2018000844(D)	SONO ENCEINTE ISMA STAND UP PRO DJ -	29/11/2018	BOULANGER PRO SAU (code : 1003)	320,28	384,34
2018000845(D)	EQUIPEMENT PPMS - LAMPES DE POCHE DYNA	29/11/2018	DECATHLON PRO SAS (code : 10511)	58,28	69,94
2018000855(D)	DEFIBRILATEUR GYMNASE -	05/12/2018	DEFIBRIL (code : 10941)	1 197,50	1 437,00
Total Engagements				1 576,06	1 891,28

OPNI Opération non individualisée	Reste à réaliser calculé(engag.)
[illegible]	[illegible]
Art. - 2312 Agencements et aménagements de terrains	45 933,16

Engagement Exercice 2018		Date	Tiers	Montant HT	Montant TTC
2018000365(D)	MAPA 2018-01 - CREATION BASSIN ORAGE ZONE	24/07/2018	ZUBIATE (code : 1477)	38 276,80	45 932,16
Total Engagements				38 276,80	45 932,16

OPNI Opération non individualisée / 23 immobilisations en cours	Reste à réaliser calculé(engag.)
Art. - 2317 Immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à dis	123 729,82

Engagement Exercice 2018	Date	Tiers	Montant HT	Montant TTC

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201905-DE

- présentation : operation - chapitre - article

OPNI Opération non individualisée / 23 Immobilisations en cours / 2317 Immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à dis

	Engagement Exercice 2018	Date	Tiers	Montant HT	Montant TTC
2017000165(D)	RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC STADE DE FR	02/05/2017	SYNDICAT DEPARTEMENTAL ELECTRIFI	82 582,05	99 098,82
2017000167(D)	DESAMIANTAGE ET DEMOLITION - Associé à : rep	02/05/2017	MIDI AQUITAINE (code : 10647)	10 485,29	12 585,00
2017000169(D)	MODULES OCCASION RENOVES STADE DE FRE	02/05/2017	GRAZEO (code : 10648)	10 080,00	12 096,00
	Total Engagements			103 150,16	123 780,82

OPNI Opération non individualisée / 23 Immobilisations en cours	*Reste à réaliser calculé(engag.)*
Art. - 2382 Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations	20 000,00

	Engagement Exercice 2018	Date	Tiers	Montant HT	Montant TTC
2018000006(D)	SOLDE APPEL DE FONDS SPL -	28/12/2018	SPL MIDI-PYRENEES CONSTRUCTION (	20 833,33	20 000,00
	Total Engagements			20 833,33	20 000,00

OPNI Opération non individualisée	*Reste à réaliser calculé(engag.)*
Ch. - 45 Opérations pour compte de tiers	14 967,00
Art. - 458110 Opération sous mandat	14 967,00

	Engagement Exercice 2018	Date	Tiers	Montant HT	Montant TTC
2018000071(D)	AMENAGEMENT GIRATOIRE GYMNASE - DGD -	11/12/2018	EIFFAGE ROUTE (code : 10603)	12 472,50	14 967,00
	Total Engagements			12 472,50	14 967,00

Total général		
Total général des engagements (D)	339 390,01	357 836,02

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES GASCOGNE TOULOUSAINE 32500 (GERS)

Francis IDRAC.

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201905-DE

- présentation : opération - chapitre - article

Nomenclature	*Reste à réaliser calculé(engag.)*
Ch. - 13 Subventions d'investissement	1 190 000,00
Art. - 1021 Taxe d'aménagement	155 881,00

	Engagement Exercice 2018	Date	Tiers	Montant
2018000009(R)	TAXE AMENAGEMENT 2017 ZONE ACTIVITES RO	26/12/2018	MAIRIE PUJAUDRAN (code : 897)	97 918,50
2018000010(R)	TAXE AMENAGEMENT 2017 ZONES ACTIVITES P	26/12/2018	MAIRIE DE L ISLE JOURDAIN (code : 1375)	58 042,50
	Total Engagements			155 961,00

OPNI Opération non individualisée	*Reste à réaliser calculé(engag.)*
Ch. - 13 Subventions d'investissement	1 190 000,00
Art. - 1321 État et établissements nationaux	85 413,60

	Engagement Exercice 2018	Date	Tiers	Montant
2018000005(R)	FSIL 2017 - STADE DE FREGOUVILLE -	11/12/2018	ETAT (code : 1218)	30 924,60
2018000008(R)	FSIL 2018 AMENAGEMENT GIRATOIRE GYMNASE	11/12/2018	ETAT (code : 1218)	54 488,40
	Total Engagements			85 413,60

OPNI Opération non individualisée / 13 Subventions d'investissement	*Reste à réaliser calculé(engag.)*
Art. - 1322 Régions	500 000,00

	Engagement Exercice 2018	Date	Tiers	Montant
2018000006(R)	SUBVENTION CONSTRUCTION GYMNASE - SOL	11/12/2018	REGION OCCITANIE (code : 1147)	500 000,00
	Total Engagements			500 000,00

OPNI Opération non individualisée / 13 Subventions d'investissement	*Reste à réaliser calculé(engag.)*
Art. - 1323 Départements	70 000,00

	Engagement Exercice 2018	Date	Tiers	Montant
2018000004(R)	SUBVENTION CONSTRUCTION GYMNASE - SOL	11/12/2018	CONSEIL DEPARTEMENTAL DU GERS (code : 9471)	70 000,00
	Total Engagements			70 000,00

OPNI Opération non individualisée / 13 Subventions d'investissement	*Reste à réaliser calculé(engag.)*
Art. - 1328 Autres	7 601,00

	Engagement Exercice 2018	Date	Tiers	Montant
2018000007(R)	SUBVENTION AMELIORATION ACOUSTIQUE ERE	11/12/2018	CAF DU GERS (code : 1268)	7 601,00
	Total Engagements			7 601,00

OPNI Opération non individualisée / 13 Subventions d'investissement	*Reste à réaliser calculé(engag.)*
Art. - 1341 Dotation d'équipement des territoires ruraux	450 000,00

	Engagement Exercice 2018	Date	Tiers	Montant
2018000001(R)	DETR 2015 CONSTRUCTION GYMNASE - SOLDE	11/12/2018	ETAT (code : 1218)	100 000,00
2018000002(R)	DETR 2016 CONSTRUCTION GYMNASE - SOLDE	11/12/2018	ETAT (code : 1218)	350 000,00
	Total Engagements			450 000,00

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201905-DE

C DE C DE LA GASCOGNE TOULOUSAINE - C DE C GASCOGNE TOULOUSAINE - 2018

17/01/2019	ETAT DES RESTES A REALISER - RECETTES	2 / 2

- présentation : opération - chapitre - article

OPNI Opération non individualisée / 13 Subventions d'investissement	Reste à réaliser calculé(engag.)
Art. - 1348 Autres	30 000,00

Engagement Exercice 2018		Date	Tiers	Montant
2018000003(R)	FNADT CONSTRUCTION GYMNASE - SOLDE -	11/12/2018	ETAT (code : 1218)	30 000,00
Total Engagements				30 000,00

Total général		
Total général des engagements (R)	1 288 975,80	1 288 975,80

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES GASCOGNE TOULOUSAINE 32600 (GERS)

Francis DEAC.

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201905-DE

A-2

N°	Libellé	N° Inventaire	Date Début	Durée	Taux	Montant Acquisition	Valeur N-1	Echéance	V.N.C.	Amortissement cumulé
2802 - 6811										
1225	REVISION DU SCOT	19-2015	01/01/2016	10	10	40 417,20	32 333,76	4 041,72	28 292,04	12 125,16
1263	DOCUMENTS D'URBANISME	2016-14	01/01/2017	10	10	33 269,95	29 942,95	3 327,00	26 615,95	6 654,00
1264	REVISION PLU COMMUNES	2016-19	01/01/2017	5	20	38 533,30	30 826,64	7 706,66	23 119,98	15 413,32
1309	ELABORATION PLUIH	2017-14	01/01/2018	10	10	95 844,00	95 844,00	9 584,40	86 259,60	9 584,40
1308	REVISION PLU COMMUNES	2017-7	01/01/2018	10	10	37 318,21	37 318,21	3 731,82	33 586,39	3 731,82
1144	REALISATION TRAME VERTE ET BLEUE	22-2012	01/01/2013	10	10	20 816,38	10 408,18	2 081,64	8 326,54	12 489,84
1082	ELABORATION DU SCOT	25800-3-2012-BIS	01/01/2007	12	6	40 344,39	3,94	3,94	0,00	40 344,39
1107	ELABORATION DU SCOT	25800-4-2012	01/01/2009	10	10	25 618,32	2 569,32	2 569,32	0,00	25 618,32
1118	ELABORATION DU SCOT	25800-5-2012	01/01/2010	10	10	15 678,56	3 141,64	1 570,82	1 570,82	14 108,74
1133	ELABORATION SCOT	25800-6-2012	01/01/2011	10	10	11 209,21	3 369,21	1 123,07	2 246,14	8 963,07
1143	ELABORATION SCOT SM COTEAUX	25800-7-2012	31/12/2012	10	10	2 959,17	891,41	222,85	668,56	2 290,61
1167	REALISATION TRAME VERTE ET BLEUE	3-2013	01/01/2014	10	10	62 115,46	37 269,26	6 211,55	31 057,71	31 057,75
					2802 - 6811	424 125,15	283 918,52	42 174,79	241 743,73	182 381,42
28031 - 6811										
1226	PISTE BMX FRAIS ETUDE	10-2015	01/01/2016	5	20	23 443,20	18 754,20	6 251,40	12 502,80	10 9
1169	ETUDE CREATION PISTE BMX	17-2013	01/01/2017	5	20	7 415,20	5 932,16	1 483,04	4 449,12	2 9
1168	ETUDE EXTENSION HOTEL ENTREPRISES	20-2013	01/01/2014	10	10	10 524,80	6 314,88	1 052,48	5 262,40	5 2
1191	PISTE BMX FRAIS ETUDE	23-2014	01/01/2017	5	20	8 082,44	6 465,95	1 616,49	4 849,46	3 2
1265	ETUDES STRUCTURES MODULAIRES	6-2016	01/01/2017	5	20	13 371,84	10 697,47	2 674,37	8 023,10	5 3
					28031 - 6811	62 837,48	48 164,66	13 077,78	35 086,88	27 7
28033 - 6811										
1270	ANNONCES STRUCTURE MODULAIRE	2016-8	01/01/2018	1	100	745,56	745,56	745,56	0,00	7
					28033 - 6811	745,56	745,56	745,56	0,00	7
28041412 - 6811										

Affiché le
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Envoyé en préfecture le 04/07/2019

N°	Libellé	N° Inventaire	Date Début	Durée	Taux	Montant Acquisition	Valeur N-1	Echéance	V.N.C.	Amortissement cumulé
1271	POLE MULTIMODAL GARE ISLE-JOURDAIN	2016-42	01/01/2017	15	7	50 000,00	46 666,67	3 333,33	43 333,34	6 666,66
1310	SOLDE FONDS CONCOURS POLE MULTIM	2017-16	01/01/2018	15	7	100 000,00	100 000,00	6 666,67	93 333,33	6 666,67
1145	SUBVENTION EQUIPEMENT PISCINE	23-2012	01/01/2014	15	7	50 000,00	36 666,68	3 333,33	33 333,35	16 666,65
1231	POLE MULTIMODAL GARE L'ISLE-JOURDAI	42-2015	01/01/2016	15	7	25 000,00	21 666,66	1 666,67	19 999,99	5 000,01
1134	SUBVENTION PISCINE ISLE-JOURDAIN	5-2011	01/01/2012	15	7	150 000,00	96 666,66	10 000,00	86 666,66	63 333,34
1192	POLE MULTIMODAL GARE	5-2014	01/01/2015	15	7	25 000,00	19 999,99	1 666,67	18 333,32	6 666,68
					28041412 - 6811	400 000,00	321 666,66	26 666,67	294 999,99	105 000,01
28041582 - 6811										
1272	SUBVENTION EQUIPEMENT VERSEE ORG P	2016-16	01/01/2017	15	7	112 167,00	104 689,20	7 477,80	97 211,40	14 955,60
1311	SUBVENTION EQUIPEMENT VERSEE	2017-13	01/01/2018	15	7	96 993,00	96 993,00	6 466,20	90 526,80	6 466,20
1232	SUBVENTION EQUIPEMENT GERS NUMERI	20-2015	01/01/2016	15	7	96 993,00	84 060,60	6 466,20	77 594,40	19 398,60
1193	CONTRIBUTION SDAN GERS NUMERIQUE	37-2014	01/01/2015	15	7	61 370,00	49 096,01	4 091,33	45 004,68	16 365,32
					28041582 - 6811	367 523,00	334 838,81	24 501,53	310 337,28	57 185,72
2804171 - 6811										
1273	COTISATION SCOT DE GASCOGNE	2016-47	01/01/2017	15	7	28 080,00	26 208,00	1 872,00	24 336,00	3 744,00
1233	SUBVENTION ANNUELLE SCOT DE GASCO	46-2015	01/01/2016	15	7	17 000,00	17 000,00	3 399,99	13 600,01	3 399,99
					2804171 - 6811	45 080,00	43 208,00	5 271,99	37 936,01	7 14
280422 - 6811										
1274	SUBVENTION EQUIP ORG PRIVE	2016-17	01/01/2017	5	20	1 789,78	1 431,82	357,96	1 073,86	71
					280422 - 6811	1 789,78	1 431,82	357,96	1 073,86	71
2804413 - 6811										
1090	GIRATOIRE DE SEGOUFIELLE	95500-2-2007	01/01/2008	15	6	163 565,23	54 522,78	10 904,55	43 618,23	119 94
					2804413 - 6811	163 565,23	54 522,78	10 904,55	43 618,23	119 94
28051 - 6811										

Affiché le
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Envoyé en préfecture le 04/07/2019

N°	Libellé	N° Inventaire	Date Début	Durée	Taux	Montant Acquisition	Valeur N-1	Echéance	V.N.C.	Amortissement cumulé
1276	LICENCES LOGICIELS POLE AT	2016-15	01/01/2017	3	33	9 933,60	6 622,40	3 311,20	3 311,20	6 622,40
1278	LOGICIEL ICAP JEUNESSE	2016-46	01/01/2017	3	33	14 832,21	9 888,14	4 944,07	4 944,07	9 888,14
1312	LOGICIELS POLE AT	2017-1	01/01/2018	3	33	8 142,00	8 142,00	2 714,00	5 428,00	2 714,00
1314	LICENCES COMMUNICATION	2017-10	01/01/2018	1	100	1 188,00	1 188,00	1 188,00	0,00	1 188,00
1313	LOGICIELS JEUNESSE PETITE ENFANCE	2017-2	01/01/2018	1	100	570,00	570,00	570,00	0,00	570,00
1315	LOGICIEL FINANCES REGARD	2017-28	01/01/2018	3	33	7 200,00	7 200,00	2 400,00	4 800,00	2 400,00
1237	LOGICIEL CARTADS	27-2015	01/01/2016	3	33	14 244,00	4 748,00	4 748,00	0,00	14 244,00
1238	LOGICIEL FINANCES RH	45-2015	01/01/2016	3	33	19 266,60	6 422,20	6 422,20	0,00	19 266,60
1234	LOGICIEL PUBLISHER 2013	6-2015	01/01/2016	3	33	138,00	46,00	46,00	0,00	138,00
1275	LOGICIELS FINANCES RH	7-2016	01/01/2017	3	33	5 736,00	3 824,00	1 912,00	1 912,00	3 824,00
					28051 - 6811	81 250,41	48 650,74	28 255,47	20 395,27	60 855,14
28121 - 6811										
1194	PLANTATIONS ZONE HUMIDE	19-2014	01/01/2015	20	5	6 870,00	5 839,50	343,50	5 496,00	1 374,00
					28121 - 6811	6 870,00	5 839,50	343,50	5 496,00	1 374,00
28128 - 6811										
1196	ZONE HUMIDE	19bis-2014	01/01/2015	20	5	6 900,00	5 865,00	345,00	5 520,00	1 3
1316	AGENCEMENTS AMENAGEMENTS TERRAI	2017-12	01/01/2018	20	5	4 090,06	4 090,06	204,50	3 885,56	2
1170	AMENAGEMENT ZONE HUMIDE	25-2013	01/01/2014	20	5	13 584,68	11 055,12	679,23	10 375,89	3 2
1012	Travaux ZA Buconis	28200-4-2000	01/01/2001	20	5	357,71	312,54	104,18	208,36	
1197	ZA BUCONIS CREATION BASSIN RETENTIO	30-2014	01/01/2015	20	5	44 853,60	38 148,19	2 244,00	35 904,19	
1135	REQUALIFICATION ESPACES PUBLICSPONT	3-2011	01/01/2012	20	5	47 569,33	42 109,03	3 007,78	39 101,25	
1195	ZONE HUMIDE	40-2014	01/01/2015	20	5	14 190,54	12 061,95	709,53	11 352,42	
					28128 - 6811	131 555,92	113 641,89	7 294,22	106 347,67	25 2
281318 - 6811										
62	Bâtiment CC	28200-BATIMENT CC	01/01/2009	30	3	7 676,45	5 629,42	255,88	5 373,54	2 3

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200072601-20190702-020720196-DE

N°	Libellé	N° Inventaire	Date Début	Durée	Taux	Montant Acquisition	Valeur N-1	Echéance	V.N.C.	Amortissement cumulé
72	BATIMENT CC	28200-HOTELENTREPRISES	01/01/2009	30	3	701 834,41	509 989,93	24 285,23	485 704,70	216 129,71
					281318 - 6811	709 510,87	515 619,35	24 541,11	491 078,24	218 432,63
28135 - 6811										
1147	PORTE AUTOMATIQUE ENTREE PISCINE	10-2012	01/01/2013	15	7	4 317,56	2 878,36	287,64	2 590,52	1 727,04
1148	PLANCHES LESTES TAPIS ENROULEUR LIG	13-2012	01/01/2013	10	10	3 225,06	1 612,51	322,51	1 290,00	1 935,06
1149	VENTILATION ABRI PISCINE COFFRET CHA	14-2012	01/01/2013	10	10	7 050,64	3 525,34	705,06	2 820,28	4 230,36
1150	PISCINE AJOUT SIRENE ET DECLENCHEUR	15-2012	01/01/2013	15	7	2 173,43	1 448,93	144,90	1 304,03	869,40
1172	SIGNALETIQUE BATIMENTS POINTS DE RA	15-2013	01/01/2014	15	7	2 960,53	2 171,05	197,37	1 973,68	986,85
1205	TRAVAUX ACCESSIBILITE	18/2014	01/01/2015	15	7	11 175,28	8 940,22	745,02	8 195,20	2 980,08
1281	AMENAGEMENT HOTEL D'ENTREPRISES	2016-26	01/01/2017	15	7	3 035,89	2 833,50	202,39	2 631,11	404,78
1282	TRAVAUX ACCESSIBILITE	2016-38	01/01/2017	15	7	10 759,22	10 041,94	717,28	9 324,66	1 434,56
1174	TRAVAUX ACCESSIBILITE OT	21-2013	01/01/2014	15	7	51 367,93	42 190,69	3 835,51	38 355,18	13 012,75
1175	RENOVATION OFFICE DE TOURISME	22-2013	01/01/2014	15	7	24 054,02	17 639,62	1 603,60	16 036,02	8 018,00
1239	TRAVAUX DE RENOVATION OT	23-2015	01/01/2016	15	7	1 014,00	878,80	67,60	811,20	202,80
1240	DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE PISCINE	39-2015	01/01/2016	5	20	540,00	324,00	108,00	216,00	324,00
1122	SOL SOUPLE CRECHE LIAS	6-2010	01/01/2011	15	7	12 007,92	6 404,21	800,53	5 603,68	6 404,24
					28135 - 6811	133 681,48	100 889,17	9 737,61	91 151,56	42 529
28151 - 6811										
1085	Solde travaux voirie 2006	28200-5-2007	01/01/2008	20	5	10 248,99	5 124,49	512,45	4 612,04	5 6
1086	Maîtrise d'Oeuvre réhabilitation tronçon	28200-6-2007	01/01/2008	20	5	4 682,35	2 341,15	234,12	2 107,03	2 57
					28151 - 6811	14 931,34	7 465,64	746,57	6 719,07	8 21
28152 - 6811										
1125	REQUALIFICATION ESPACES PUBLICS PP	10-2010	01/01/2011	20	5	229 419,10	195 006,22	15 000,47	180 005,75	49 41
1123	MARQUAGE PARKING PANNEAUX SIGNAL	1-2010	01/01/2011	20	5	2 164,76	1 407,08	108,24	1 298,84	86
1137	MISE EN SECURITE CONFORMITE OUVRAG	1-2011	01/01/2012	10	10	4 859,35	1 943,71	485,94	1 457,77	3 40

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200072601-20190702-020720196-DE

N°	Libellé	N° Inventaire	Date Début	Durée	Taux	Montant Acquisition	Valeur N-1	Echéance	V.N.C.	Amortissement cumulé
1318	SIGNALETIQUE ZONES ACTIVITES	2017-27	01/01/2018	1	100	345,24	345,24	345,24	0,00	345,24
1241	SIGNALETIQUE HOTEL ENTREPRISES	21-2015	01/01/2016	20	5	3 108,00	2 797,20	155,40	2 641,80	466,20
1206	SIGNALETIQUE PONT PEYRIN	25-2014	01/01/2015	20	5	1 511,32	1 284,61	75,57	1 209,04	302,28
1176	CANDELABRE ZA PONT PEYRIN	26-2013	01/01/2014	20	5	3 104,62	2 483,86	155,24	2 328,62	776,20
1087	Réhabilitation tronçon voirie Abrisud	28200-4-2007-2152	01/01/2008	20	5	123 187,88	61 593,98	6 159,39	55 434,59	67 753,29
1108	TRAVAUX DE VOIRIE PONT PEYRIN LARGE	28200-VOIRIE 2009	01/01/2010	20	5	70 302,80	42 181,68	3 515,14	38 666,54	31 636,26
1242	SIGNALETIQUE ZA PONT PEYRIN	28-2015	01/01/2016	20	5	2 136,00	1 922,40	106,80	1 815,60	320,40
1243	CREATION REGARDS RACC EAUX PLUVIALE	33-2015	01/01/2016	20	5	3 808,80	3 427,92	190,44	3 237,48	571,32
1094	AMENAGEMENT PARKING PROVISOIRE	38-2015	01/01/2009	20	5	3 082,00	2 619,70	238,15	2 381,55	700,45
1124	TRAVAUX DE VOIRIE	4-2010	01/01/2011	20	5	2 870,40	1 865,76	143,52	1 722,24	1 148,16
1136	SIGNALETIQUE PONT PEYRIN	4-2011	01/01/2012	10	10	2 864,42	1 145,78	286,44	859,34	2 005,08
					28152 - 6811	452 764,89	320 025,14	26 965,98	293 059,16	159 705,73
281532 - 6811										
1095	Travaux Buconis pour A2C	28200-EU/EPBUCONIS	01/01/2009	10	10	3 612,81	0,00	0,00	0,00	3 612,81
					281532 - 6811	3 612,81	0,00	0,00	0,00	3 612,81
281534 - 6811										
1126	TRAVAUX MAC DONALDS	7-2010	01/01/2011	15	7	18 062,23	9 633,18	1 204,15	8 429,03	9 6
					281534 - 6811	18 062,23	9 633,18	1 204,15	8 429,03	9 6
281538 - 6811										
1177	RACCORDEMENT FIBRE OPTIQUE PONT PE	19-2013	01/01/2014	15	7	92 563,44	67 952,84	6 170,90	61 781,94	30 7
					281538 - 6811	92 563,44	67 952,84	6 170,90	61 781,94	30 7
281578 - 6811										
1097	Signalétiques rues Pont Peyrin	28200-1-2008	01/01/2009	10	10	5 118,88	511,87	511,87	0,00	5 1
1110	Réfection mat	28200-6-2009	01/01/2010	10	10	1 154,14	230,86	115,41	115,45	1 0

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 031-200035520-20190702-0207071905-DE

N°	Libellé	N° Inventaire	Date Début	Durée	Taux	Montant Acquisition	Valeur N-1	Echéance	V.N.C.	Amortissement cumulé
1127	TRACTEUR BENNE ESPACES VERTS	3-2011	01/01/2011	10	10	16 427,49	4 928,24	1 642,75	3 285,49	13 142,00
					281578 - 6811	22 700,51	5 670,97	2 270,03	3 400,94	19 299,57
28158 - 6811										
1155	SECHE LINGE PRO MIELE PT7186	17-2012	01/01/2013	10	10	4 158,86	1 834,88	366,97	1 467,91	2 690,95
1320	MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUE	2017-3	01/01/2018	1	100	921,75	921,75	921,75	0,00	921,75
1156	BACHES CHAPITEAU	20-2012	01/01/2013	10	10	6 181,52	3 090,77	618,15	2 472,62	3 708,90
1245	PISCINE COMPRESSEUR 50L 2CV MONO	40-2015	01/01/2016	10	10	311,75	249,39	31,18	218,21	93,54
1151	ROBOT NETTOYEUR PISCINE	7-2012	01/01/2013	10	10	6 536,69	3 923,35	653,67	3 269,68	3 267,01
					28158 - 6811	18 110,57	10 020,14	2 591,72	7 428,42	10 682,15
28181 - 6811										
1065	Aménagement bureaux PARERA	28200-4-2004	01/01/2005	15	7	11 640,00	3 880,00	1 940,00	1 940,00	9 700,00
1066	Aménagement bureaux PARERA	28200-5-2004	01/01/2005	15	7	37 427,71	12 475,91	6 237,95	6 237,96	31 189,75
1246	STORES ECOLE DE MUSIQUE	35-2015	01/01/2016	15	7	1 865,78	1 617,00	124,39	1 492,61	373,17
1247	CENTRALE ALARME POLE AT CAMPISTRON	47-2015	01/01/2016	15	7	1 453,61	1 259,79	96,91	1 162,88	290,73
					28181 - 6811	52 387,10	19 232,70	8 399,25	10 833,45	41 553,65
28182 - 6811										
1157	KANGOO ESPACES VERTS	11-2012	01/01/2013	7	14	6 500,00	2 785,72	1 392,86	1 392,86	5 1
					28182 - 6811	6 500,00	2 785,72	1 392,86	1 392,86	5 1
28183 - 6811										
1209	MATERIEL DE BUREAU	11-2014	01/01/2015	5	20	1 597,20	638,88	319,44	319,44	1 2
1249	MATERIEL BUREAU ET INFORMATIQUE SER	11-2015 bis	01/01/2016	5	20	14 336,40	8 601,84	2 867,28	5 734,56	8 6
1287	MAT INFORMATIQUE POSTE COMMUNICA	1-2016	01/01/2017	5	20	3 037,84	2 430,27	607,57	1 822,70	1 2
1288	MATERIEL INFORMATQIUE POLE AT	2016-10	01/01/2017	5	20	5 578,80	4 463,04	1 115,76	3 347,28	2 2
1291	MATERIEL INFORMATIQUE	2016-24	01/01/2017	5	20	13 532,40	10 825,92	2 706,48	8 119,44	5 4

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 031-200035520-20190702-0207071905-DE

N°	Libellé	N° Inventaire	Date Début	Durée	Taux	Montant Acquisition	Valeur N-1	Echéance	V.N.C.	Amortissement cumulé
1292	MATERIEL INFORMATIQUE JEUNESSE	2016-27	01/01/2017	5	20	2 562,00	2 049,60	512,40	1 537,20	1 024,80
1293	POSTES INFORMATIQUES POLE JEUNESSE	2016-32	01/01/2017	5	20	11 086,20	8 868,96	2 217,24	6 651,72	4 434,48
1296	INSTALLATIONS BUREAUTIQUES JEUNESSE	2016-29	01/01/2017	5	20	3 864,72	3 091,78	772,94	2 318,84	1 545,88
1322	2 PLASTIFIEUSES SPECTRA A4 JEUNESSE	2017-29	01/01/2018	1	100	105,91	105,91	105,91	0,00	105,91
1321	MATERIEL INFORMATIQUE	2017-6	01/01/2018	5	20	2 468,63	2 468,63	493,73	1 974,90	493,73
1207	REMPLACEMENT SERVEUR	2-2014	01/01/2015	5	20	8 168,68	3 267,46	1 633,74	1 633,72	6 534,96
1210	AUTOCOM PANASONIC HOTEL ENTREPRIS	36-2014	01/01/2015	5	20	9 557,76	3 823,11	1 911,55	1 911,56	7 646,20
1159	PISCINE POSTE INFORMATIQUE MAITRES	5-2012	31/12/2013	6	17	890,91	356,35	356,35	0,00	890,91
1208	INFORMATIQUE	7-2014	01/01/2015	5	20	14 854,96	5 941,99	2 970,99	2 971,00	11 883,96
1248	MATERIEL DE BUREAU & INFORMATIQUE	8-2015	01/01/2016	5	20	19 930,36	11 958,22	3 986,07	7 972,15	11 958,21
					28183 - 6811	111 572,77	68 891,96	22 577,45	46 314,51	65 258,26
28184 - 6811										
1161	MOBILIER SCOT	1-2012	01/01/2013	10	10	1 731,81	865,91	173,18	692,73	1 039,08
1185	ENSEMBLE BUREAU SECRETAIRE DE DIREC	14-2013	01/01/2014	10	10	861,12	516,68	86,11	430,57	430,55
1251	ARMOIRE CLEFS	15-2015	01/01/2016	10	10	1 174,39	939,51	117,44	822,07	352,32
1252	MOBILIER JEUNESSE	16-2015	01/01/2016	10	10	706,26	565,00	70,63	494,37	2
1297	MOBILIER POLE AT	2016-21	01/01/2017	5	20	1 782,79	1 426,23	356,56	1 069,67	
1299	MOBILIER FAUTEUILS	2016-35	01/01/2017	10	10	1 813,18	1 631,86	181,32	1 450,54	
1323	MOBILIER	2017-11	01/01/2018	10	10	4 932,07	4 932,07	493,21	4 438,86	
1324	11 COUCHETTES WENDY BLEU	2017-23	01/01/2018	1	100	592,03	592,03	592,03	0,00	
1325	3 MEUBLES A LANGER AVEC ESCABEAU	2017-24	01/01/2018	1	100	1 110,51	1 110,51	1 110,51	0,00	1 1
1162	ENSEMBLE BUREAU PETITE ENFANCE	21-2012	01/01/2013	10	10	2 357,32	707,19	141,43	565,76	1 7
1129	MOBILIER DIRECTION	2-2010	01/01/2011	10	10	4 102,28	1 230,67	410,23	820,44	3 2
1186	ACCESSIBILITE MOBILIER ACCUEIL BATIME	24-2013	01/01/2014	10	10	10 113,74	7 949,04	1 324,84	6 624,20	3 4
1024	Cuisines Maison de l'Enfance	28200-12	01/01/2009	10	10	13 026,77	1 303,88	1 303,88	0,00	13 0

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019

N°	Libellé	N° Inventaire	Date Début	Durée	Taux	Montant Acquisition	Valeur N-1	Echéance	V.N.C.	Amortissement cumulé
1105	FAUTEUILS ACCUEIL	28200-15-2002	01/01/2009	10	10	246,93	0,00	0,00	0,00	246,93
1113	Mobilier Extension Maison Enfance	28200-15-2009	01/01/2010	10	10	4 228,00	845,60	422,80	422,80	3 805,20
1111	Mobilier extension Maison Enfance	28200-2-2009	01/01/2010	10	10	27 866,00	5 573,20	2 786,60	2 786,60	25 079,40
1114	ACOMPTE EQUIPEMENT MOBILIER DIRECT	28200-22-2009	01/01/2010	10	10	1 758,12	351,64	175,81	175,83	1 582,29
1112	Mobilier extension Maison Enfance	28200-3-2009	01/01/2010	10	10	19 517,68	13 662,37	6 831,18	6 831,19	12 686,49
1211	MOBILIER	3-2014	01/01/2015	10	10	13 826,46	9 678,51	1 382,65	8 295,86	5 530,60
1253	ARMOIRE PHARMA CRECHE FAMILIALE	34-2015	01/01/2016	10	10	140,40	112,32	14,04	98,28	42,12
1182	ENSEMBLE BUREAU PETITE ENFANCE	4-2013	01/01/2014	10	10	233,22	139,94	23,32	116,62	116,60
1130	RAYONNAGES LOCAL ARCHIVES	5-2010	01/01/2011	10	10	1 632,54	489,79	163,25	326,54	1 306,00
1250	MOBILIER ADS	7-2015	01/01/2016	10	10	5 515,51	4 412,41	551,55	3 860,86	1 654,65
					28184 - 6811	119 269,13	59 036,36	18 712,57	40 323,79	78 945,34
28188 - 6811										
1187	MAISON ENFANCE JEUX EXTERIEURS	11-2013	01/01/2014	10	10	13 865,24	8 319,16	1 386,52	6 932,64	6 932,60
1213	ESTRADE ECOLE DE MUSIQUE	12-2014	01/01/2015	8	13	8 668,87	5 418,04	1 083,61	4 334,43	4 334,44
1188	SCENE MOBILE	12BIS-2013	01/01/2014	10	10	15 057,37	9 034,41	1 505,74	7 528,67	7 528,70
1214	VITRINES EXTERIEURES	14-2014	01/01/2015	5	20	2 265,04	906,01	453,01	453,00	1 8
1304	PISCINE AUTRES IMMOS CORPORELLES	2016-22	01/01/2017	5	20	3 202,17	2 561,74	640,43	1 921,31	1 2
1328	11 TENTES CAMPS VTT	2017-17	01/01/2018	1	100	626,89	626,89	626,89	0,00	
1329	MATERIEL JEUNESSE	2017-21	01/01/2018	8	13	1 822,55	1 822,55	227,82	1 594,73	
1330	FRIGO VITRINE BUVETTE PISCINE	2017-22	01/01/2018	1	100	629,86	629,86	629,86	0,00	
1331	ASPIRATEUR	2017-25	01/01/2018	1	100	104,90	104,90	104,90	0,00	10
1326	MATERIEL PETITE ENFANCE	2017-5	01/01/2018	1	100	2 187,51	2 187,51	2 187,51	0,00	2 18
1327	2 TABLEAUX BLANCS DIRECTION	2017-8	01/01/2018	1	100	256,04	256,04	256,04	0,00	25
1217	PETIT MATERIEL CLASSIQUE	27-2014	01/01/2015	5	20	11 158,69	4 463,47	2 231,74	2 231,73	8 92
1117	JEUX EXT KOMPAN	28200-16-2009	01/01/2010	10	10	460,00	92,00	46,00	46,00	41

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019

N°	Libellé	N° Inventaire	Date Début	Durée	Taux	Montant Acquisition	Valeur N-1	Echéance	V.N.C.	Amortissement cumulé
1116	JEUX EXT KOMPAN	28200-4-2009	01/01/2010	10	10	10 676,00	2 135,20	1 067,60	1 067,60	9 608,40
1115	TRAVEES SUPPLEMENTAIRES CHAPITEAU	28200-5-2009	01/01/2010	10	10	12 022,19	2 404,43	1 202,22	1 202,21	10 819,98
1257	EQUIPEMENT MENAGER MJC	30-2015	01/01/2015	8	13	366,30	274,72	45,79	228,93	137,37
1218	APPAREILS ELECTRO MENAGERS ET AUTRE	31-2014	01/01/2015	8	13	4 771,95	2 982,48	596,49	2 385,99	2 385,96
1131	PIECES CHAPITEAU	37-2015	01/01/2011	8	13	6 146,24	4 814,32	4 814,32	0,00	6 146,24
1219	EQUIPEMENT EXTERIEUR	41-2014	01/01/2015	8	13	1 932,00	1 207,50	241,50	966,00	966,00
1255	MATERIEL CLASSIQUE	9-2015	01/01/2016	5	20	1 037,78	622,66	207,56	415,10	622,68
				28188 - 6811		97 257,59	50 863,89	19 555,55	31 308,34	65 949,25
					Total:	3 538 267,26	2 494 716,00	304 459,77	2 190 256,23	1 348 011,03

Nombre de lignes : 155

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-D207201905-DE

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-D207201905-DE

A3

CERTIFICAT ADMINISTRATIF

Sorties d'inventaire - Mises à la réforme

COMPTE	N° INVENTAIRE	DÉSIGNATION	DATE ENTRÉE	DURÉE D'AMORT.	VALEUR BRUTE	CUMUL DES AMORT.	VALEUR NETTE COMPTABLE
2051	95500-1-2005	LOGICIEL LUTIN GESTION C LOISI	31/12/2005	2	2 700,00	0,00	2 700,00
Total compte 2051					2 700,00	0,00	2 700,00
21568	28200-8-2001	EXTINCTEURS	13/04/2001	1	498,21	498,21	0,00
21568	28200-8-2002	EXTINCTEURS HOTEL ENTREPRISES	31/12/2002	1	1 132,61	1 132,61	0,00
Total compte 21568					1 630,82	1 630,82	0,00
2158	28200-2-2008	ORTHOPHOTO 2006	07/08/2008	2	704,79	704,79	0,00
Total compte 2158					704,79	704,79	0,00
2181	28200-9-2003	CADASTRE NUMERIQUE	10/07/2003	1	1 850,42	1 850,42	0,00
Total compte 2181					1 850,42	1 850,42	0,00
2183	28200-1	MATERIEL ACQUIS AVANT 1997	01/01/1997	2	2 206,24	2 206,24	0,00
2183	28200-10-2002	POSTE TRAVAIL INFORMAT COMPLET	31/12/2002	1	2 400,65	2 400,65	0,00
2183	28200-11-2002	APPAREIL PHOTO CANON A 200	31/12/2002	1	243,00	243,00	0,00
2183	28200-1-1997	MATERIEL ACQUIS AVANT 1997	01/01/1997	1	483,27	483,27	0,00
2183	28200-1-2000	MATERIEL INFORMATIQUE	31/12/2000	1	621,84	621,84	0,00
2183	28200-1-2001	MATERIEL INFORMATIQUE	31/12/2001	1	208,95	208,95	0,00
2183	28200-1-2003	MATERIEL INFORMATIQUE	31/12/2003	1	573,24	573,24	0,00
2183	28200-12-2002	POSTE TRAVAIL INFORMAT COMPLET	31/12/2002	1	2 071,83	2 071,83	0,00
2183	28200-2	MATERIEL ACQUIS AVANT 1997	01/01/1997	2	2 721,03	2 721,03	0,00
2183	28200-2-2001	MATERIEL INFORMATIQUE	31/12/2001	1	911,65	911,65	0,00
2183	28200-2-2003	TELEPHONES	31/12/2003	6	2 118,42	2 118,42	0,00
2183	28200-2-2005	MISE EN PLACE S I G	28/07/2005	2	17 181,74	17 181,74	0,00
2183	28200-3-2001	MATERIEL INFORMATIQUE	31/12/2001	1	1 547,06	1 547,06	0,00
2183	28200-3-2003	MODEM LEADER +	31/12/2003	1	154,45	154,45	0,00
2183	28200-9-2002	POSTE TRAVAIL INFORMAT COMPLET	31/12/2002	1	4 214,73	4 214,73	0,00
2183	9-2010	LOGICIEL MICROSOFT OFFICE PME 2007	02/07/2010	2	238,00	238,00	0,00
2183	95500-2-2009	ORDINATEUR PORT TOSHIBA SATELL	01/10/2009	0	888,93	0,00	888,93
2183	95500-3-2002	POSTE TRAVAIL INFORMAT COMPLET	31/12/2002	0	1 575,63	0,00	1 575,63
2183	95500-3-2006	MATERIEL INFORMATIQUE	31/12/2006	0	1 052,86	0,00	1 052,86
2183	95500-4-2002	POSTE TRAVAIL INFORMAT COMPLET	31/12/2002	0	2 243,31	0,00	2 243,31
2183	95500-5-2002	POSTE TRAVAIL INFORMAT COMPLET	31/12/2002	0	1 541,91	0,00	1 541,91
2183	95500-5-2005	IMPRIMANTE LASERJET 1160	31/12/2005	0	322,92	0,00	322,92
2183	95500-6	ORDINATEUR MCI DEVELOPPEMENT	31/12/2001	0	2 753,17	0,00	2 753,17
2183	95500-6-2005	LECTEUR GRAVEUR DVD-ROM	31/12/2005	0	84,62	0,00	84,62
Total compte 2183					48 359,45	37 896,10	10 463,35

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-02072019505-DE

2184	95500-1	SIEGE NOIR	31/12/1999	0	145,25	0,00	145,25
2184	95500-2	ARMOIRE A RIDEAUX	31/12/1999	0	402,03	0,00	402,03
Total compte 2184					547,28	0,00	547,28
2188	28200-7	MOQUETTE	31/12/1999	2	1 687,78	1 687,78	0,00
2188	95500-2-2006	PROTECTION SONO	23/06/2006	0	415,01	0,00	415,01
2188	95500-3	CONTAINERS P/PORTAGE REPAS	31/12/2000	0	2 562,92	0,00	2 562,92
2188	95500-4-2005	CAISSON POLYBENNE DE STOCKAGE	31/12/2005	0	1 435,20	0,00	1 435,20
2188	95500-7-2005	SONORISATION MOBILE POLYVALENT	31/12/2005	0	5 761,39	0,00	5 761,39
2188	95500-8	TELEPHONE	31/12/2004	0	54,78	0,00	54,78
Total compte 2188					11 917,08	1 687,78	10 229,30
TOTAL					67 709,84	43 769,91	23 939,93

Opérations d'ordre non budgétaires	Article	DEBIT	CREDIT
	193	2 700,00	
	2051		2 700,00
	281568	1 630,82	
	21568		1 630,82
	28158	704,79	
	2158		704,79
	28181	1 850,42	
	2181		1 850,42
	28183	37 896,10	
	193	10 463,35	
	2183		48 359,45
	193	547,28	
	2184		547,28
	28188	1 687,78	
	193	10 229,30	
	2188		11 917,08
		67 709,84	67 709,84

FAIT A L'ISLE-JOURDAIN, LE 13 DECEMBRE 2018.
L'ORDONNATEUR,

COMMUNAUTE DE COMMUNES GASCOGNE TOULOUSAINE 32600 (GERS)

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-02072019505-DE

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20191205-0512201805-DE

DÉPARTEMENT DU GERS
CANTON DE L'ISLE-JOURDAIN

COMMUNAUTÉ DE CO[illegible]
GASCOGNE TOULOUSAINE

Nombre de conseillers 36
en exercice 36
présents 27

n° 05122018-05

Objet

FINANCES

Durées d'amortissement des immobilisations – nomenclature M14

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix-huit, le mercredi 5 décembre, à vingt heures et trente minutes, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle du conseil municipal de la commune de l'ISLE-JOURDAIN, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

Date d'envoi de la convocation : 27 novembre 2018

Présents : Francis LARROQUE, Pierre LOUBENS, Loïc LE CLECH', Gaëtan LONGO, Pascale TERRASSON, Fabienne VITRICE, Annie DEGEILH, Philippe NIVERT, Thérèse MONFRAIX, Jean-Claude DAROLLES, Francis IDRAC, Angèle THULLIEZ, Fabien VAZQUEZ, Patrick DUBOSC, Régine SAINTE-LIVRADE, Jean-Luc DUPOUX, Claire NICOLAS, Christine DUCARROUGE, Jacques DUPRÉ, Gérard PAUL, Jean-Michel SEYS, Josianne DELTEIL, Anne-Cécile DELECROIX, Roger HEINIGER, Monique LOBJOIS, Audrey BICHET et Georges BELOU

PROCURATIONS :

1- Mme Marie-Christine CLAIR a donné procuration à M. Francis IDRAC
2- Mme Évelyne LOMBARD a donné procuration à Mme Angèle THULLIEZ
3- Mme Laura BELOTTI a donné procuration à M. Georges BELOU

Excusés : Jean LACROIX, Christophe TOUNTEVICH, Christel BLASY, Lucien DOLAGBENU, Marie-Christine CLAIR, Évelyne LOMBARD et Laura BELOTTI

Absents : Bertrand LAHILLE et Jean-Hubert ROUGÉ

A été nommé secrétaire : M. Jean-Luc DUPOUX

L'amortissement comptable constate l'amoindrissement irréversible de la valeur d'un élément d'actif résultant de l'usage, du temps, du changement de technique ou de toute autre cause. Il consiste généralement en l'étalement, sur une durée probable de vie, de la valeur des biens.

Dépense obligatoire s'appliquant aux immobilisations acquises, reçues en affectation ou au titre d'une mise à disposition, il permet de constituer l'autofinancement nécessaire à l'entretien lourd ou au renouvellement du patrimoine.

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20191205-0512201805-DE

Monsieur le Président rappelle que les conditions actuelles d'amortissement ont été fixées par délibération en date du 16 octobre 2014. Suite aux dernières évolutions réglementaires relatives aux durées amortissements et au travail de mise à jour de l'inventaire et de son ajustement avec l'actif du comptable cette année, il convient de revoir ces conditions afin d'optimiser la gestion comptable du patrimoine et, notamment, pour les biens renouvelables, d'affiner la constatation de sa dépréciation.

Il est proposé au conseil communautaire de fixer les modalités et durées d'amortissement, par catégorie de biens, en fonction de leur rythme de dépréciation estimée et en référence aux barèmes préconisés par l'instruction budgétaire et comptable.

Modalités retenues

- Mode d'amortissement de type linéaire,
- Pas d'application du prorata temporis : amortissement calculé à partir du début de l'exercice suivant la date de mise en service (ou de versement pour une subvention), la dernière annuité courant jusqu'au 31 décembre de l'exercice même lorsque le bien est vendu en cours d'année,
- Annuité arrondie à l'euro inférieur, la régularisation étant effectuée sur la dernière annuité,
- Détermination du seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur, ou dont la consommation est très rapide, s'amortissent en un an : 150 €.

Durées retenues pour :

Les immobilisations incorporelles	Durée proposée par la réglementation	Durée retenue
Documents d'urbanisme : frais d'études, élaboration, modification et révision	Max. 10 ans	10 ans
Frais d'études et frais d'insertion non suivis de réalisations	Max. 5 ans	5 ans
Frais de recherche et de développement	Max. 5 ans	5 ans
Subventions d'équipement versées pour le financement :		
Des biens mobiliers, du matériel ou des études, aides à l'investissement consenties aux entreprises	Max. 5 ans	5 ans
Des biens immobiliers ou des installations	Max. 30 ans	30 ans
Projets d'infrastructures d'intérêt national (logement social, réseaux très haut débit, ...)	Max. 40 ans	30 ans
Logiciels	2 ans	4 ans

Les immobilisations corporelles	Durée proposée par la réglementation	Durée retenue
Véhicules légers	5 à 10 ans	7 ans
Camions, véhicules utilitaires et industriels, remorques	4 à 8 ans	10 ans
Matériel de bureau électrique, électronique ou monétique	5 à 10 ans	5 ans
Matériel informatique	2 à 5 ans	5 ans

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023520-20190702-0207201905-DE

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023520-20190702-0207201905-DE

Mobilier	10 à 15 ans	(selon la durée de vie estimée du bien)
Matériels classiques	6 à 10 ans	
- Equipement d'entretien, électroménager standard		5 ans
- Equipement d'entretien, électroménager professionnel		8 ans
- Matériel de communication, audio-visuel		5 ans
- Matériel de bureau, ameublement (autre qu'électrique ou électronique)		5 ans
- Matériel pédagogique, de loisirs, jeux et cycles		5 ans
- Matériel et instruments de musique		10 ans
- Matériel de puériculture		5 ans
- Matériel de sécurité incendie		10 ans
- Matériel médical mobile et de secours		7 ans
Équipements des lieux sportifs	10 à 15 ans	10 ans
Équipements de garage et ateliers	10 à 15 ans	
- Petit outillage		4 ans
- Matériel technique, électrotechnique, de voirie et espaces verts		7 ans
Installations de voirie	20 à 30 ans	15 ans
Bâtiments légers, abris	10 à 15 ans	10 ans

Vu les articles L.2321-2 27° et R.2323-1 du CGCT,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter les modalités et durées d'amortissement présentées ci-dessus, à compter du 1er janvier 2019.

La présente délibération a été délibérée et signée le 5 décembre 2018
Certifiée et rendue exécutoire par le Président le 5 décembre 2018
Expédiée à la Préfecture le 5 décembre 2018
Affichée le 5 décembre 2018

Le Président,

Francis IDRAC

COMMUNAUTÉ de COMMUNES GASCOGNE TOULOUSAINE 32600 (GERS)

PS

Frais d'études et frais d'insertion suivis de réalisation

Compte	N° d'inventaire	Désignation	Date d'acquisition	Valeur brute	Cumul des amortissements (après amort. de l'année)	VNC (après amort. de l'année)	Transfert	
							Compte	N° inventaire
2031	GYMNASE-2031	GYMNASE	31/12/2016	12 090,00		12 090,00	2313	GYMNASE-2313
2031	10-2015	MAITRISE OEUVRE PISTE BMX	13/02/2015	23 443,20	10 940,40	12 502,80		
2031	17-2013	ETUDE CREATION PISTE BMX	02/12/2013	7 415,20	2 966,08	4 449,12		
2031	2016-25	ETUDE TERRAINS DE SPORT FERGOUVILLE ET MONFERRAN-SAVES	03/08/2016	11 226,00		11 226,00		
2031	2016-28	ETUDE HYDRAULIQUE ZAC POUMADERES ISLE JOURDAIN	16/06/2016	2 640,00		2 640,00	2312	2018-24
2031	2016-44	ETUDE HYDRAULIQUE ZONE HUMIDE	13/09/2016	5 211,62		5 211,62		
2031	2018-14	BASSIN VERSANT HESTEIL TRAVAUX TOPOGRAPHIQUES	07/06/2018	4 620,00		4 620,00		
2031	20-2013	ETUDE EXTENSION HOTEL ENTREPRISES	18/10/2013	10 524,80	5 262,40	5 262,40		
2031	23-2014	ETUDE PISTE BMX	27/05/2014	8 082,44	3 232,98	4 849,46		
2031	31-2015	ETUDES GYMNASE	28/08/2015	17 910,00		17 910,00	2313	GYMNASE-2313
2031	32-2015	ETUDE AMENAGEMENT BASSIN HESTEIL	28/08/2015	26 558,40		26 558,40		
2031	6-2016	ETUDES STRUCTURES MODULAIRES	29/01/2016	13 371,84	5 348,74	8 023,10		
2031	95500-9	CONVENTION ETUDE SEM GERS (08/10/2003) - ZAE RUDELLE LIAS	31/12/2004	24 584,97		24 584,97	2151	95500-1-2008-2151
TOTAL COMPTE = 2031, FRAIS D'ÉTUDE				168 678,47	27 750,60	140 927,87		
2033	2016-8	ANNONCE CONSTRUCTION LOCAUX MODULAIRES	11/02/2016	745,56	745,56	0,00		
2033	2018-3	ANNONCE MAITRISE OEUVRE TRAVAUX REFECTION PISCINE	16/03/2018	96,00		96,00		
2033	2018-5	ANNONCES BASSIN ORAGE ZONE DES POUMADERES	16/02/2018	574,63		574,63	2312	2018-24
2033	24-2015	PUBLICITE MISSION PROGRAMMATION GYMNASE	29/06/2015	410,18		410,18	2313	GYMNASE-2313
2033	3-2015	AMENAGEMENT BASSIN HESTEIL	30/01/2015	38,40		38,40		
TOTAL COMPTE = 2033, FRAIS D'INSERTION				1 864,77	745,56	1 119,21		

	Crédit cpte 2031	Débit cpte 2151	Débit cpte 2312	Débit cpte 2313
Opérations d'ordre budgétaires - études	57 224,97	24 584,97	2 640,00	30 000,00

	Crédit cpte 2033	Débit cpte 2312	Débit cpte 2313
Opérations d'ordre budgétaires - frais d'insertion	984,81	574,63	410,18

		DEBIT		CREDIT	
Opérations d'ordre non budgétaires	Article	Réel	Ordre	Réel	Ordre
Apurement des immobilisations amorties (VNC = 0 après amort. année)	28033		745,56		
	2033				

FAIT A L'ISLE-JOURDAIN, LE 13 DECEMBRE 2018.
L'ORDONNATEUR,

COMMUNAUTE DE COMMUNES GASCOGNE TOULOUSAINE 32600 (GERS)

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023820-20190702-b20720191905-DE

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023820-20190702-b20720191905-DE

A.6

- TRAVAUX D'INVESTISSEMENT EFFECTUES EN REGIE -
exercice 2018

Travaux comptabilisés à l'article 21728 : 4 635,42

N° fiche	Objet	Dépenses de fournitures						Dépenses de main-d'œuvre			Montant total des dépenses
		Fournisseur	Article	Mandat	Date	Montant HT	Montant TTC	Nb d'heures	Coût horaire	Montant	
2018-02	Réhabilitation aire d'accueil des gens du voyage (partie terrains)	YESSS ELECTRIQUE	60632	575	08/06/2018	474,49	569,39	33	27	891,00	4 635,42
		YESSS ELECTRIQUE	60632	889	20/08/2018	952,76	1 143,31				
		CHAUSSON MATERIAUX	60632	1277	15/11/2018	1 693,10	2 031,72				
						3 120,35	3 744,42			891,00	

Travaux comptabilisés à l'article 21735 : 5 626,11

N° fiche	Objet	Dépenses de fournitures						Dépenses de main-d'œuvre			Montant total des dépenses
		Fournisseur	Article	Mandat	Date	Montant HT	Montant TTC	Nb d'heures	Coût horaire	Montant	
2018-01	Réhabilitation aire d'accueil des gens du voyage (partie bâtiments)	YESSS ELECTRIQUE	60632	298	12/04/2018	386,43	463,72	126,25	27	3 408,75	5 626,11
		RECA	60632	1107	04/10/2018	1 185,47	1 422,56				
		CEDEO	60632	1543	18/12/2018	275,90	331,08				
						1 847,80	2 217,36			3 408,75	

Travaux comptabilisés à l'article 2313 : 8 831,39

N° fiche	Objet	Dépenses de fournitures						Dépenses de main-d'œuvre			Montant total des dépenses
		Fournisseur	Article	Mandat	Date	Montant HT	Montant TTC	Nb d'heures	Coût horaire	Montant	
2018-03	Organigramme clés / cylindres Gymnase	QUINCAILLERIE ANGLES	60632	1143	11/10/2018	6 531,34	7 837,61	25,5	27	688,50	8 831
		QUINCAILLERIE ANGLES	60632	1549	20/12/2018	254,40	305,28				
						6 785,74	8 142,89			688,50	

TOTAL TRAVAUX COMPTABILISES A L'ARTICLE 722 : 19 092

Arrêté à la somme de DIX NEUF MILLE QUATRE VINGT DOUZE EUROS ET QUATRE VINGT DOUZE CENTIMES.

L'ISLE JOURDAIN, le 20 décembre 2018.

L'ordonnateur,

COMMUNAUTE DE COMMUNES GASCOGNE TOULOUSAINE 32600 (GERS)

CCGT - FINANCES

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201905-DE

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201905-DE

A-7

ETAT DE LA DETTE

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat consolidé - CC DE LA GASCOGNE TOULOUSAINE - montants en Euros

N° FICHE	ANNÉE RÉALISATION	LIBELLÉ	PRÊTEUR	DURÉE EN ANNÉES	TYPE TAUX	INDICE	MARGE (%)	TAUX ACTUARIEL (%)	PÉRIODE	DATE 1ÈRE ANNÉE INTÉRÊT	DATE 1ÈRE ANNÉE AMORT.	CAPITAL	ENCOURS AU 31/12/2018	ICNE	INTÉRÊT	AMORT	ANNUITÉ	FRAIS
2008001	2008	EXTENSION MAISON DE L'ENFANCE	002 - CA PYRENEES GASCOGNE	20	F	TAUX FIXE	0,00000	4,85	T	20/10/2008	20/10/2008	320 000,00	211 407,82	1 656,53	10 561,78	16 666,82	27 228,60	0,00
2009002	2009	TRAVAUX DE VOIRIE	009 - CAISSE D'EPARGNE MIDI-PYRENE	10	F	TAUX FIXE	0,00000	3,53	T	10/04/2010	10/04/2010	82 000,00	7 750,00	59,04	404,56	6 200,00	6 604,56	0,00
2010001	2011	TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES	002 - CA PYRENEES GASCOGNE	10	F	TAUX FIXE	0,00000	2,55	M	10/03/2011	10/03/2011	100 000,00	29 851,62	33,38	745,96	10 577,34	11 323,30	0,00
2011001	2011	DIVERS TRAVAUX DE VOIRIE	001 - SFIL	15	F	TAUX FIXE	0,00000	1,94	T	01/09/2011	01/03/2011	21 875,00	11 357,52	17,57	233,40	1 446,42	1 681,39	0,00
2012001	2012	RENOVATION DE LA PISCINE	003 - CAISSE D'EPARGNE MIDI-PYRENE	20	F	TAUX FIXE	0,00000	3,42	T	25/09/2012	25/09/2012	1 266 383,16	1 166 839,76	557,15	40 928,09	33 611,15	74 439,24	0,00
2013001	2013	CONSTRUCTION CRECHE FONTENILLES	001 - SFIL	10	F	TAUX FIXE	0,00000	5,05	A	01/01/2014	01/01/2014	123 018,71	69 047,11	3 477,19	4 086,96	11 883,23	15 970,21	0,00
2014002	2014	INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT - L'ISLE-JOURD	004 - CDC	20	R	LIVRET A	1,00000	1,78	S	01/05/2015	01/05/2015	280 000,00	224 000,00	639,66	4 085,93	14 000,00	18 085,95	0,00
2015003	2015	EXTENSION CRECHE DE LIAS	005 - BPOC	20	F	TAUX FIXE	0,00000	2,13	S	18/03/2016	18/03/2016	110 000,00	96 282,24	522,88	2 065,56	4 658,44	6 724,00	0,00
2017001	2017	TRANSFERT MJC	002 - CA PYRENEES GASCOGNE	10	F	TAUX FIXE	0,00000	4,73	T	20/09/2017	20/09/2017	156 359,98	137 884,68	712,50	6 775,86	12 492,38	19 268,24	0,00
2017002	2017	PRET RELAIS FINANCEMENT INVESTISSEMENTS	002 - CA PYRENEES GASCOGNE	2	F	TAUX FIXE	0,00000	0,70	T	10/12/2017	10/03/2023	2 000 000,00	2 000 000,00	733,33	8 864,84	0,00	8 864,84	0,00
2017003	2017	PRET RELAIS FINANCEMENT INVESTISSEMENTS	003 - CAISSE D'EPARGNE MIDI-PYRENE	2	F	TAUX FIXE	0,00000	0,91	A	05/12/2018	01/12/2018	1 000 000,00	0,00	0,00	8 254,22	1 000 000,00	1 008 254,22	0,00
2017004	2018	CONSTRUCTION GYMNASE	003 - CAISSE D'EPARGNE MIDI-PYRENE	20	F	TAUX FIXE	0,00000	1,69	T	[illegible]2018	05/03/2018	400 000,00	385 000,00	446,49	5 485,49	15 000,00	20 485,49	0,00
2017005	2018	CONSTRUCTION GYMNASE	002 - CA PYRENEES GASCOGNE	20	F	TAUX FIXE	0,00000	1,71	T	[illegible]2018	10/11/2018	600 000,00	593 873,99	1 385,24	1 925,61	5 326,02	8 252,53	0,00
2018001	2018	TRANSFERT MJC	005 - BPOC	8	F	TAUX FIXE	0,00000	2,22	T	[illegible]	18/10/2018	75 946,77	73 941,99	324,90	417,71	2 105,18	2 522,89	0,00
TOTAL1 : Budget = 01, CCGT												6 865 513,93	5 028 913,12	10 916,73	94 769,61	1 134 976,58	1 229 746,19	0,00
2003002	2003	CONSTRUCTION MCEF	002 - CA PYRENEES GASCOGNE	15	F	TAUX FIXE	0,00000	4,51	A	26/01/2004	26/01/2004	250 000,00	0,00	0,00	1 612,99	22 510,28	23 523,27	0,00
2009001	2009	EXTENSION MCEF	003 - CAISSE D'EPARGNE MIDI-PYRENE	15	F	TAUX FIXE	0,00000	4,04	T	10/04/2010	10/04/2010	120 000,00	60 000,00	442,22	2 189,00	8 000,00	10 189,00	0,00
TOTAL1 : Budget = 02, BA MCEF												330 000,00	60 000,00	442,22	3 801,99	30 510,28	33 712,27	0,00
2007001	2007	ACQUISITION TERRAIN ET BATIMENT	005 - BPOC	20	F	TAUX FIXE	0,00000	4,22	T	26/01/2009	26/01/2009	320 000,00	176 687,79	1 303,57	7 745,55	15 979,89	23 629,44	0,00
2013002	2013	ACQUISITION FONCIERE	006 - LA BANQUE POSTALE	15	F	TAUX FIXE	0,00000	4,04	A	01/03/2014	01/03/2014	225 000,00	164 171,21	5 467,77	7 110,21	13 140,59	20 250,80	0,00
2014003	2016	INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT - PUJAUDRAN	004 - CDC	20	R	LIVRET A	1,00000	1,78	S	01/05/2015	01/05/2015	400 000,00	320 000,00	913,80	5 837,08	20 000,00	25 837,08	0,00
2016003	2017	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS ROULAGE	007 - CA CIS	20	F	TAUX FIXE	0,00000	1,73	T	05/04/2017	05/04/2017	1 000 000,00	925 455,40	3 773,10	15 164,58	42 849,83	58 033,91	0,00
2017007	2017	PRET RELAIS ZA ROULAGE	002 - CA PYRENEES GASCOGNE	2	F	TAUX FIXE	0,00000	0,68	T	10/03/2018	10/12/2019	1 100 000,00	1 100 000,00	397,22	7 249,31	0,00	7 249,31	0,00
TOTAL1 : Budget = 03, BA ROULAGE												3 045 000,00	2 686 314,40	11 853,46	44 127,73	91 969,31	135 997,04	0,00
2014001	2014	TRAVAUX SITE DE GENEBRAT	001 - SFIL	7	R	EURIBOR12M	0,20000	0,37	A	01/01/2015	01/01/2015	35 197,34	17 175,36	2,43	25,70	5 141,65	5 168,59	0,00
2015001	2014	TRAVAUX SITE DE GENEBRAT	001 - SFIL	8	F	TAUX FIXE	0,00000	5,61	A	01/03/2015	01/03/2015	113 970,97	63 181,74	2 943,90	4 316,15	13 755,01	18 071,16	0,00
TOTAL1 : Budget = 04, BA GENEBRAT												150 168,31	80 357,10	2 946,33	4 342,85	18 896,66	23 239,71	0,00
2016001	2016	PRET RELAIS REQUALIFICATION ZA ESPECHE	003 - CAISSE D'EPARGNE MIDI-PYRENE	3	F	TAUX FIXE	0,00000	1,26	S	05/05/2017	05/11/2019	500 000,00	500 000,00	916,67	6 000,00	0,00	6 000,00	0,00
2016002	2017	PRET COURT TERME ESPECHE	007 - CA CIS	4	F	TAUX FIXE	0,00000	1,25	T	30/08/2017	31/03/2021	600 000,00	600 000,00	0,00	7 340,34	0,00	7 340,34	0,00
TOTAL1 : Budget = 05, BA ESPECHE												1 100 000,00	1 100 000,00	916,67	13 340,34	0,00	13 340,34	0,00
2017005	2018	PROGRAMME INVESTISSEMENTS ZA PP3	003 - CAISSE D'EPARGNE MIDI-PYRENE	20	F	TAUX FIXE	0,00000	1,59	T	03/09/2018	05/09/2018	550 000,00	529 375,60	613,93	7 542,54	20 625,00	28 167,54	0,00
TOTAL1 : Budget = 06, BA PP3												550 000,00	529 375,60	613,93	7 542,54	20 625,00	28 167,54	0,00
TOTAL GENERAL												12 090 781,84	9 486 959,62	27 691,34	167 324,46	1 296 979,03	1 464 303,49	0,00

sélection : toutes les fiches

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-020720190705-DE

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-020720190705-DE

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201905-DE

Envoyé en préfecture le 19/12/2014
Reçu en préfecture le 19/12/2014
Affiché le

DÉPARTEMENT DU GERS
CANTON DE L'ISLE-JOURDAIN

Nombre de conseillers 36
en exercice 36
présents 27
votants 31

n° 11122014-7

Objet **: minoration de la subvention au centre social Multipartenariat de L'ISLE-JOURDAIN**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA GASCOGNE TOULOUSAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille quatorze, le jeudi 11 décembre, à vingt heures et trente minutes, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des mariages de la commune de MASRESTAING, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

Date d'envoi de la convocation : 5 décembre 2014

PRÉSENTS : Pierre LOUBENS, Loïc LE CLECH', Jean LACROIX, Gaëtan LONGO, Pascale TERRASSON, Christophe TOUNTEVICH, Philippe NIVERT, Lucien DOLAGBENU, Thérèse MONFRAIX, Jean-Claude DAROLLES, Francis IDRAC, Angèle THULLIEZ, Fabien VAZQUEZ, Marie-Christine CLAIR, Patrick DUBOSC, Évelyne LOMBARD, Bertrand LAHILLE, Jean-Luc DUPOUX, Christine DUCARROUGE, Jacques DUPRÉ Jean-Michel SEYS, Josianne DELTEIL, Anne-Cécile DELECROIX, Roger HEINIGER, Audrey BICHET, Georges BELOU et Laura BELOTTI

PROCURATIONS :

1- Mme Fabienne VITRICE a donné procuration à M. Christophe TOUNTEVICH,
2- Mme Jordane OUDOT a donné procuration à M. Philippe NIVERT
3- Mme Christel BLASY a donné procuration à M. Lucien DOLAGBENU
4- Mme Sophia PETIT a donné procuration à M. Roger HEINIGER

ABSENTS : Francis LARROQUE, Fabienne VITRICE, Jordane OUDOT, Christel BLASY, Anne-Marie GONTAUD, Claire NICOLAS, Jean-Hubert ROUGÉ, Gérard PAUL, et Sophia PETIT.

A été nommé secrétaire : M. Christophe TOUNTEVICH

Le Président rappelle que l'article 6 de la convention de partenariat signée entre la C.C.G.T. et le centre social Multipartenarial de L'ISLE-JOURDAIN stipule que *« L'association s'engage à fournir dans les six mois de la clôture de chaque exercice les documents ci-après établis dans le respect des dispositions du droit interne et du droit communautaire :*

- *le compte rendu financier conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;*
- *les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes prévus par l'article L 612-4 du code du commerce ;*
- *le rapport d'activité ».*

Les comptes annuels 2013 remis par l'association font apparaitre un excédent sur l'exercice d'un montant de 49 083 €.

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201905-DE

Envoyé en préfecture le 19/12/2014
Reçu en préfecture le 19/12/2014
Affiché le

Compte tenu de ces éléments comptables, de la diminution des fonds publics, des remarques formulées par la Cour des comptes sur le contrôle des subventions et du courrier de demande d'explications envoyé au centre social le 22 juillet dernier, les membres du Bureau ont proposé de minorer la subvention du centre social d'un montant de 18 000 €.

Après de nombreux échanges, le conseil communautaire du 16 octobre 2014 avait décidé d'ajourner ce point. Une nouvelle rencontre entre la C.C.G.T. et le Centre social a permis de trouver un accord qui se traduit par la minoration de 18 000 € de la subvention attribuée au centre social pour l'année 2014. Cette minoration s'effectuera lors du versement du solde de la subvention de fonctionnement 2014 qui aura lieu sur l'exercice budgétaire 2015.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président, après en avoir délibéré, décide :

- ⇨ **de minorer de 18 000 € le montant de la subvention de 2014 au Centre Social de L'ISLE-JOURDAIN ;**
- ⇨ **de fixer le montant total de la subvention de fonctionnement 2014 à 638 371 € ;**
- ⇨ **d'autoriser le Président à signer tous les actes relatifs à ce dossier.**

La présente délibération a été délibérée et signée le 11 décembre 2014
Certifiée et rendue exécutoire par le Président le 19 décembre 2014
Expédiée à la Préfecture le 19 décembre 2014

Le Président,

Francis IDRAC

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190719-0207201905-DE
Affiché le
ID : 032-200023620-20190419-BP2019PRINCIPAL-BF

IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS	A4

A4 – ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions, pour risques et charges (2)	60 000,00		60 000,00	120 000,00	0,00	120 000,00
DEFICIT PREVISIONNEL ZA ESPECHE	60 000,00		60 000,00	120 000,00	0,00	120 000,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	60 000,00		60 000,00	120 000,00	0,00	120 000,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.
(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190719-0207201905-DE
Affiché le
ID : 032-200023620-20190419-BP2019PRINCIPAL-BF

IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS	A5

A5 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner
RISQUES ET CHARGES EXCEPTIONNELS	DEFICIT PREVISIONNEL ZA ESPECHE	600 000,00	10	60 000,00	60 000,00	480 000,00

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201905-DE

RESSOURCES
CONSULTANTS
FINANCES

SOCIÉTÉ D'ÉTUDE, RECHERCHE ET PROSPECTIVE EN FINANCES LOCALES

Communauté de communes de la Gascogne Toulousaine

CONCLUSIONS CONCERNANT LE PACTE FINANCIER ET FISCAL

Thomas Peccia-Galletto

Toulouse, le 4 juin 2019

19nt187.docx

www.ressources-consultants-finances.fr

RESSOURCES CONSULTANTS FINANCES
SOCIÉTÉ D'ETUDE, RECHERCHE ET PROSPECTIVE EN FINANCES LOCALES
S.A. au capital de 517 680 Euros
N° SIRET 381 681 527 00085
RCS RENNES 04 B 81
N° TVA intracommunautaire : FR 42 381 681 527 00085

* Siège/Direction Nord :
16, rue de Penhoët
35000 RENNES
TEL. 02.99.72.05.78
rennes@ressources-consultants.fr

* Direction Sud :
8 rue Jules de Rességuier
BP 60813
31008 TOULOUSE Cedex 6
TEL. 05.62.47.47.20
FAX 05.62.47.47.21
toulouse@ressources-consultants.fr

* Antenne Paris :
55, rue Boissonade
75014 PARIS
TEL. 01.40.64.63.40
paris@ressources-consultants.fr

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201905-DE

SOMMAIRE

1. CONCLUSIONS QUANT A LA SITUATION FINANCIERE DES COMMUNES MEMBRES 2
2. CONCLUSIONS QUANT A LA SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNAUTE... 3
3. PROPOSITIONS DE PACTE FINANCIER ET FISCAL 4

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201905-DE

L'article 12 de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine codifié à l'article 1609 nonies C du CGI, établit un cadre dans lequel les établissements publics de coopération intercommunale doivent élaborer un pacte financier et fiscal. Ainsi l'article dispose :

« Lorsqu'il s'agit d'une communauté urbaine, d'une métropole ou de la métropole de Lyon ou lorsque l'établissement public de coopération intercommunale est signataire d'un contrat de ville tel que défini à l'article 6 de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, il définit les objectifs de péréquation et de renforcement des solidarités financière et fiscale entre ses communes membres sur la durée du contrat de ville. L'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre s'engage, lors de la signature du contrat de ville, à élaborer, en concertation avec ses communes membres, un pacte financier et fiscal de solidarité visant à réduire les disparités de charges et de recettes entre ces dernières. Ce pacte tient compte :

- *des efforts de mutualisation des recettes et des charges déjà engagés ou envisagés à l'occasion des transferts de compétences,*
- *des règles d'évolution des attributions de compensation,*
- *des politiques communautaires poursuivies au moyen des fonds de concours ou de la dotation de solidarité communautaire,*
- *ainsi que des critères retenus par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre pour répartir, le cas échéant, les prélèvements ou reversements au titre du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales. »*

La communauté de communes de la Gascogne Toulousaine n'étant pas signataire d'un contrat de ville, elle n'est pas tenue d'élaborer un pacte financier et fiscal au sens de l'article 1609 nonies C du CGI.

Pour autant, les élus ont souhaité engager une réflexion quant à l'évolution des finances du territoire, avec l'objectif de donner un cadre au développement financier de la communauté sur le prochain mandat, notamment dans la perspective de l'élaboration et de la mise en place du projet de territoire.

La construction d'un pacte financier et fiscal repose tout d'abord sur un état des lieux des finances du territoire afin d'établir un diagnostic partagé de la situation financière et fiscale des communes membres et de la communauté de communes.

Dans un second temps, un travail de prospective financière a été réalisé sur le budget communautaire afin de déterminer, dans ce contexte financier contraint, les options financières et fiscales compatibles avec les objectifs suivants :

- mettre en œuvre le projet de territoire sur le prochain mandat,
- assurer/renforcer la solidarité vers les communes membres,
- préserver durablement les équilibres financiers de la communauté et des communes membres.

L'ensemble de ces travaux a fait l'objet de présentations aux élus durant sur le second semestre 2018 et le premier semestre 2019.

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201905-DE

1. CONCLUSIONS QUANT A LA SITUATION FINANCIERE DES COMMUNES MEMBRES

La situation de chaque commune a été établie à partir des comptes de gestion des budgets généraux au travers des fiches synthétiques individuelles retraçant l'ensemble des indicateurs financiers et leurs évolutions depuis 2011. De ces travaux, il en ressort les conclusions suivantes :

- Globalement, la situation financière des communes membres s'est significativement et structurellement améliorée sur les dernières années :
  - L'autofinancement net consolidé des communes était a minima en 2011 (127 k€), il est supérieur à 1,3 M€ en 2017, soit l'équivalent d'un tiers des dépenses d'équipement de l'année ;
  - Si l'encours de dette consolidé des budgets généraux des communes a progressé de 28,3 M€ à 31,3 M€ entre 2011 et 2017, la croissance de l'épargne brute sur la période a été bien supérieure (de 1,8 M€ à 3,4 M€) et a entraîné une réduction du délai de désendettement de 15 ans en 2011, soit un niveau élevé, à 9,3 ans en 2017.
- L'explication de l'amélioration de la situation financière globale des communes tient à la forte croissance de l'excédent brut courant, c'est-à-dire à la plus forte croissance des produits de fonctionnement courant que celle des charges courantes, notamment du fait des fortes dynamiques de contributions directes et des dotations de péréquation de la DGF (croissance de la dotation de solidarité rurale et de la dotation nationale de péréquation qui a plus que compensée l'impact de la contribution au redressement des finances publiques sur la période).
- Cette amélioration a été opérée concomitamment au transfert de la compétence jeunesse, ce qui laisse à penser à tout le moins que le transfert n'a pas eu d'impact négatif sur la situation financière de communes.

Néanmoins, cette situation financière globale masque des disparités entre les communes :

- Si l'épargne nette consolidée des communes a fortement progressé entre 2011 et 2017, l'épargne nette par habitant a diminué pour 7 d'entre-elles. De plus, quatre communes affichent un déficit d'épargne nette en 2017, déficit couvert par les ressources propres d'investissement des communes (FCTVA, cessions...).
- A la fois conséquence et cause des différentes situations financières des communes, les dépenses d'équipement par habitant ont été importantes puisqu'elles ont représenté plus de 300 € par habitant en moyenne sur la période 2011-2017, mais là encore, les niveaux de réalisation sont très variables d'une commune à l'autre puisqu'ils s'échelonnent de 100 € à 700 € par habitant.
- En conséquence, l'endettement par habitant est lui aussi très variable, puisqu'il s'échelonne de 200 € par habitant à plus de 2 000 € par habitant et il est supérieur à 1 000 € par habitant pour 6 communes. De plus, si le délai de désendettement s'est beaucoup réduit en moyenne, il reste supérieur à 10 ans pour 4 communes.
- Ceci s'explique notamment par le fait que les dynamiques territoriales apparaissent très hétérogènes : ramenés à l'habitant les produits de fonctionnement courant sont restés stables

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201905-DE

entre 2011 et 2017, notamment du fait du transfert de la compétence jeunesse, mais ils ont progressé pour 6 communes et ont diminué pour les 8 autres.

- Enfin, ces différences de situation financière s'expliquent aussi par les choix de niveau de pression fiscale mis en œuvre sur le territoire de chaque commune. En effet, une des caractéristiques du territoire réside dans les écarts d'effort fiscal qui apparaissent très marqués puisqu'ils s'échelonnent de 1,08 à 1,72. En outre, ces écarts d'effort fiscal peuvent se cumuler à des écarts de revenu des ménages : ainsi le poids des impôts communaux acquittés par les « ménages » (taxe foncière sur les propriétés bâties hors part acquittée par les entreprises) dans le revenu des ménages s'échelonne de 1,1% à 3,1%, soit des écarts marqués.

2. CONCLUSIONS QUANT A LA SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNAUTE

Sur les dernières années, l'analyse financière de la communauté de communes de la Gascogne Toulousaine fait apparaître une situation financière satisfaisante dans la mesure où la communauté a respecté l'ensemble des règles d'équilibre imposées par la loi. En outre, si la communauté dispose d'une relative faible capacité d'autofinancement, celle-ci a été stabilisée dans un contexte national de dégradation de l'autofinancement net des communautés de communes à FPU.

Toutefois, la situation financière de la communauté est marquée par d'importants changements, dont notamment le transfert de la compétence jeunesse au 1er juillet 2017, qui a très fortement accru la surface financière de la communauté, les charges de fonctionnement courant « propres » (hors reversements aux communes et hors reversements de TEOM) du budget général de la communauté étant passées de 2,6 M€ en 2014 à 7,5 M€ en 2018, soit un quasi triplement en 4 ans. Ainsi, alors qu'en 2014 le territoire apparaissait faiblement « intégré » au sein de la communauté de communes, il l'est aujourd'hui fortement : le coefficient d'intégration fiscale (CIF) de la communauté était inférieur de 14% au CIF moyen national des CC à FPU en 2014, il devrait être supérieur de plus de 20% en 2019.

Cette évolution est susceptible d'entrainer un changement cadre majeur pour la communauté de communes sur les années à venir.

En effet, le triplement du volume des charges courantes signifie qu'une croissance de 1% des charges courantes représente en 2018 un montant trois fois supérieur à celui de 2014. Or, le périmètre des recettes évolutives de la communauté, composées essentiellement de la fiscalité professionnelle et « ménages », n'a pas été modifié sur la période, les charges transférées ayant eu comme contrepartie des diminutions d'attributions de compensation versées aux communes et des augmentations des attributions de compensation reçues par la communauté. Ainsi, la structure des charges et des produits de fonctionnement de la communauté est beaucoup moins favorable en 2018 qu'elle ne l'était en 2014.

A cet élément susceptible d'entrainer une plus forte croissance des charges courantes s'ajoute un risque de ralentissement de la croissance des ressources communautaires. En effet, la perspective de la suppression de la taxe d'habitation et son éventuel remplacement par un impôt national transféré

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201905-DE

représente un risque pour la communauté qui a comme caractéristique de connaitre des dynamiques « locales » de bases fiscales plus importantes qu'à l'échelle nationale : la substitution d'un impôt national fonction de dynamiques nationales au produit de la TH localisé sur le territoire pourrait représenter un ralentissement significatif de la croissance des ressources du territoire.

Enfin, l'absence d'extinction de dette de la communauté (du fait d'une dette « jeune ») conduit à ce que les emprunts futurs que la communauté contractera pour financer ses dépenses d'investissement entraineront une progression de l'annuité de dette qui devra être « couverte » par une croissance de produits de fonctionnement non grevés par les charges courantes (croissance de l'excédent brut courant).

Dès lors, les travaux de prospective financière ont montré que la stabilisation de la trajectoire financière, en maintenant les reversements aux communes (AC, DSC et FPIC) à leur niveau actuel (1,1 M€), nécessitent la mise en œuvre d'une très forte maitrise des charges de fonctionnement courant, soit de l'ordre de 2,5%/an (avec 1 M€ de dépenses d'équipement par an à compter de 2021), correspondant à une diminution des dépenses par habitant compte-tenu de la croissance annuelle de la population du territoire (3,3%/an depuis le recensement rénové de 2009). A contrario, la mise en œuvre d'un développement majoré des charges de fonctionnement de la communauté devrait avoir nécessairement comme contrepartie :

- Soit, une augmentation des taux d'imposition communautaires,
- Soit, une diminution des reversements aux communes.

3. PROPOSITIONS DE PACTE FINANCIER ET FISCAL

Il ressort des travaux réalisés les conclusions suivantes :

- Si globalement la situation financière des communes est satisfaisante, l'analyse comparée des communes entre elles montre que les écarts de potentiel fiscal et d'effort fiscal sont significatifs, et qu'une prise en compte de ceux-ci dans les politiques communautaires apparait souhaitable, notamment compte-tenu du fait que la communauté représente un poids grandissant sur le territoire.
- Toutefois, l'analyse de la situation financière de la communauté montre qu'il apparait difficile d'envisager une croissance des reversements aux communes (notamment de la DSC), sauf à faire des choix radicaux de réduction de l'offre de services communautaires, ce qui semble peu crédible au moment où la compétence jeunesse est encore en structuration.
- Inversement, le report de la contrainte financière sur les communes signifierait une diminution progressive des reversements à horizon de 2025, ce qui apparait particulièrement contraignant pour les communes, la somme des reversements (1,1 M€) étant proche de leur épargne nette structurelle. En outre, la diminution de la DSC des communes conduirait à demander un effort financier aux communes les plus bénéficiaires de la péréquation intercommunale, alors qu'une diminution des attributions de compensations des communes afin de dégager des ressources nouvelles pour financer la péréquation (augmentation de la DSC) ou de nouvelles charges communautaires serait complexe à mettre en œuvre car nécessitant l'accord de *chacune* des communes.

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201905-DE

- A contrario, une révision des fonds de concours versés aux communes indépendamment des critères de péréquation semble nécessaire.

Dès lors, il ressort de ces éléments que la question du traitement des communes ne pourra se résumer à la question des reversements, mais pourra être intégrée :

- Dans les stratégies d'évaluation et de révision des charges transférées,
- Dans les stratégies fiscales à venir, notamment en cas de refonte de la fiscalité locale dans un cadre de suppression de la taxe d'habitation,
- Dans les stratégies de mutualisation de services avec la communauté.

Ainsi, il est proposé un pacte financier et fiscal comprenant 5 propositions :

- **Proposition 1** : la communauté s'engage à stabiliser à leur niveau actuel le montant des attributions de compensation des communes (hors transferts de charges) et l'enveloppe globale de la dotation de solidarité communautaire.
- **Proposition 2** : une réflexion sur la répartition de la dotation de solidarité communautaire et les critères de répartition entre les communes interviendra en début de mandat prochain.
- **Proposition 3** : la communauté procédera à une révision générale des fonds de concours versés aux communes.
- **Proposition 4** : la répartition du FPIC entre la communauté et les communes sera discutée chaque année, notamment en fonction des besoins financiers communautaires et des évolutions fiscales possibles des communes et de la communauté.
- **Proposition 5** : des scénarii de mutualisation des services seront étudiés et proposés aux communes.

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201905-DE

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201905-DE

ÉLABORATION DU SCHÉMA CADRE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA GASCOGNE TOULOUSAINE

FICHES ACTION

JANVIER 2019

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201905-DE

SOMMAIRE

- Axe 1 : Stratégie foncière et immobilière
- Axe 2 : Accompagnement des entreprises
- Axe 3 : Promotion économique et image du territoire

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201905-DE

SOMMAIRE DES FICHES ACTIONS

Axe 1 : Stratégie foncière et immobilière

- Fiche action 1 : Mettre en place une bourse aux locaux disponibles, adossée à un observatoire économique – page 5
- Fiche action 2 : Extension de la zone d'activités de Pont Peyrin 3 : positionnement sur l'accueil d'activités commerciales pour compléter l'offre existante, Pont Peyrin 4 & 5 – page 6
- Fiche action 3 : Projet de zone d'activités « Les Martines » : positionnement sur l'accueil d'activités médicales, bien-être et high-tech – page 9
- Fiche action 4 : Définir une stratégie foncière à moyen et long termes : étudier l'opportunité de l'extension de la ZAE de Rudelle – page 11
- Fiche action 5 : Accompagner le projet privé de développement de la zone d'activités Génibrat à Fontenilles – page 13
- Fiche action 6 : Intégrer la requalification de la ZAE de Buconis/ Poumadères dans un projet urbain – page 15
- Fiche action 7 : Porter des actions de requalification pour optimiser l'offre existante et potentielle – page 28
- Fiche action 8 : Mailler le territoire avec des outils type tiers-lieux ou espaces de coworking, en cohérence avec la demande – page 29
- Fiche action 9 : Consolider le parcours immobilier des artisans – page 30

Axe 2 : Accompagnement des entreprises

- Fiche action 10 : Mettre en place un Pacte d'engagement Entreprises et Territoire – page 32
- Fiche action 11 : Développer l'économie circulaire entre les acteurs locaux du territoire – page 33
- Fiche action 12 : Consolider et ouvrir le Club des entreprises de la Gascogne Toulousaine – page 34
- Fiche action 13 : Recenser les besoins de qualification et de développement des compétences – page 35

Axe 3 : Promotion économique et image du territoire

- Fiche action 14 : Définir une image et une identité économique pour le territoire – page 36
- Fiche action 15 : Développer l'identité « vélo » du territoire par le soutien à la création d'un Bike Stadium et d'un espace d'innovation dédié à l'univers du vélo – page 38

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201905-DE

SOMMAIRE DES FICHES ACTIONS

ACTION	PHASAGE / PRIORITÉ	COUT ESTIMÉ
Axe 1 : Stratégie foncière et immobilière		
1 - Mettre en place une bourse aux locaux disponibles, adossée à un observatoire économique		0,2ETP pour la Bourse aux locaux 0,5-1ETP pour l'Observatoire
2 - Extension de la zone d'activité de Pont Peyrin 3 : positionnement sur l'accueil d'activités commerciales pour compléter l'offre existante, Pont Peyrin 4 & 5		Coût d'aménagement (hors terrassements des lots & acquisition foncière): 1 900K€ HT* soit 2280K € TTC
3 - Projet de zone d'activité « Les Martines » : positionnement sur l'accueil d'activités médicales, bien-être et high-tech		Coût d'aménagement (hors terrassements des lots & acquisition foncière): 3 500K€ HT* soit 4 200K € TTC
4 - Définir une stratégie foncière à moyen et long termes : étudier l'opportunité de l'extension de la ZAE de Rudelle		Coût d'aménagement (hors terrassements des lots & acquisition foncière): 2 800K€ HT* soit 3 360K € TTC
5 - Accompagner le projet privé de développement de la zone d'activités Génibrat à Fontenilles		
6 - Intégrer la requalification de la ZAE de Buconis/ Poumadères dans un projet urbain		Voir détail par action de requalification dans la fiche
7 - Porter des actions de requalification pour optimiser l'offre existante et potentielle		Variable selon les zones à considérer et le niveau de requalification mis en œuvre
8 - Mailler le territoire avec des outils type tiers-lieux ou espaces de coworking, en cohérence avec la demande		Voir fiches 1, 7 et 9
9 - Consolider le parcours immobilier des artisans		10j ETP / 10 000€ AMO suivi appel à projet et analyse des candidatures
Axe 2 : Accompagnement des entreprises		
10 - Mettre en place un Pacte d'engagement Entreprises et Territoire		35j ETP
11 - Développer l'économie circulaire entre les acteurs locaux du territoire		20j ETP/an
12 - Consolider et ouvrir le Club des entreprises de la Gascogne Toulousaine		20 j ETP/an chargé mission développement économique
13 - Recenser les besoins de qualification et de développement des compétences		Voir avec le maitre d'ouvrage
Axe 3 : Promotion économique et image du territoire		
14 - Définir une image et une identité économique pour le territoire		25 K€ pour l'accompagnement positionnement, stratégie de communication et charte graphique + 30 jours ETP
15 - Développer l'identité "vélo" du territoire par le soutien à la création d'un Bike Stadium et d'un espace d'innovation dédié à l'univers du vélo		*10 M€ HT pour le projet de Bike Stadium porté par le Groupe Cyclelab* **25% Aléas et études compris*

Court terme / Moyen terme / Long terme

Priorité basse / Moyenne / Haute

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201905-DE

Fiche action 1 : Mettre en place une bourse aux locaux disponibles, adossée à un observatoire économique

Objectifs
Favoriser le développement des porteurs de projets
Connaissance du foncier et du bâti
Limiter les friches et locaux vacants

Publics concernés par l'action
Porteurs de projets endogènes et exogènes

Conditions de réussite de l'action
Recensement des espaces fonciers et immobiliers
Réalisation, actualisation et communication sur l'existence de l'observatoire

Contenu / description de l'action

La notion de bourse de locaux (et des espaces fonciers) est une action prioritaire : il existe, en effet, des demandes récurrentes d'entreprises à la recherche de locaux d'activités. Cette demande ne trouve pas toujours de réponses et certains interlocuteurs ne disposent pas d'outil qui permettrait d'y répondre facilement et rapidement.
Il s'agit ainsi d'éviter qu'un porteur de projet ne trouvant pas de solutions auprès d'une des communes de la Gascogne Toulousaine quitte le territoire sans se voir proposer des solutions d'implantations sur les autres communes de l'intercommunalité. Cet outil **valorisera la capacité d'accueil de la CCGT auprès des investisseurs et des entrepreneurs.**
Aujourd'hui, il existe d'importantes différences entre les communes sur cette connaissance des espaces fonciers et immobiliers disponibles. Les agents disposent en effet de plus ou moins de moyens (temporels et financiers) pour recenser les offres de fonciers et d'immobiliers.

Moyens d'actions possibles

- La **Bourse aux locaux vacants** devrait s'appuyer sur les **outils existants portés par les CCI du Gers et de la Haute-Garonne**, et les agences de développement. L'enjeu est la récolte d'informations et la transmission aux interlocuteurs concernés au sein des CCI pour maintenir la base de données à jour. La Région a également mis en place un outil dont l'utilisation peut accroitre la visibilité de l'offre de la Gascogne Toulousaine.
- Pour pallier l'hétérogénéité des moyens et des informations, **un Observatoire des dynamiques foncières et immobilières pourrait être créé.** Cet outil pourrait permettre de produire annuellement un diagnostic partagé entre les acteurs de l'immobilier et de susciter un échange qualitatif et selon une approche croisée entre acteurs privés et institutionnels. Cet outil est à mettre en œuvre en lien avec la CCI Toulouse 31, qui développe un outil d'Atlas des zones d'activités et une Bourse de l'immobilier pour les activités industrielles, commerciales, touristiques et tertiaires, la CMA, la FNAIM, les Notaires de France notamment. Cet observatoire s'inscrira en complémentarité avec le futur observatoire de l'habitat de la CCGT.

Budget fonctionnement/ investissement :

- 0,2 ETP pour partage et remontées d'informations aux CCI pour la Bourse aux locaux
- 0,5-1ETP pour l'Observatoire + frais d'acquisition/abonnement de bases de données

Maître d'ouvrage
Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine
CCI Haute-Garonne (M. EYCHENNE)
et CCI Gers (F. BEDOUSSAC)

Partenaires clés
CMA
Agences immobilières, FNAIM
Notaires de France
Région

Phasage
▶ Court terme
Moyen terme
Long terme

Priorité
▶ Haute
Moyenne
Basse

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201905-DE

Fiche action 2 : Extension de la zone d'activité de Pont Peyrin 3 : positionnement sur l'accueil d'activités commerciales pour compléter l'offre existante, Pont Peyrin 4 & 5

Objectifs
Disposer d'espaces économiques à vocation commerciale à moyen terme pour limiter l'évasion commerciale vers la métropole toulousaine et compléter l'offre foncière à destination des activités productives à moyen/long termes.

Publics concernés par l'action
Prospects et enseignes commerciales exogènes souhaitant pouvoir s'implanter sur le territoire.
Entreprises industrielles exogènes ou endogènes ayant besoin de s'implanter à proximité de la métropole toulousaine. Entreprises artisanales.

PROPOSITION D'UN ESPACE POUR REPONDRE A L'OBJECTIF

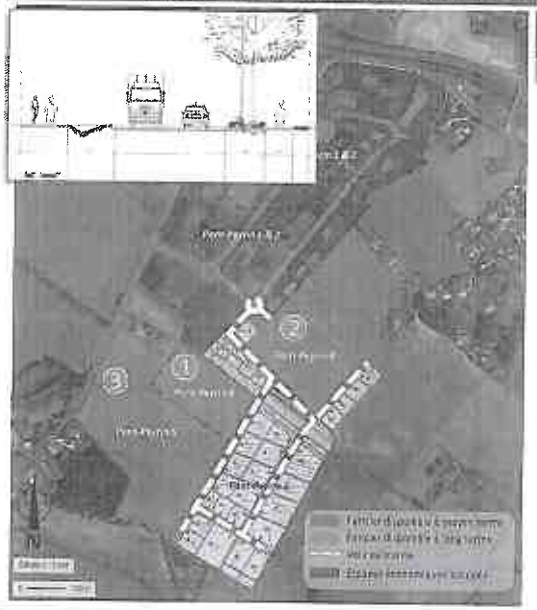

Surface cessible	Foncier disponible en extension à moyen terme	Foncier disponible en extension à long terme
22 ha	7,9 ha	10,3 ha

Règlement urbanisme et vision de la commune

- Zone AUe : secteur à caractère naturel de la Commune destinée à être ouvert à l'urbanisation à vocation économique (Pont-Peyrin 4).
- Zone A : secteur de la Commune à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles (Pont-Peyrin 5).

Sujétions techniques, réglementaires et foncières

- Dureté foncière ? Sujet de maitrise foncière à lever sur Pont-Peyrin 4 et 5.
- Création de voies de dessertes internes à partir du profil de voirie développé sur Pont-Peyrin 3, et d'un allotissement sur les espaces vacants.
- Révision du Plan Local de l'Urbanisme afin de modifier le zonage des espaces fléchés pour la création de Pont-Peyrin 5.
- Bande d'inconstructibilité liée au classement de la RD634 en limite Ouest de Pont-Peyrin 5.
- Prise en compte de la gestion des eaux pluviales.
- Aménagement de pistes cyclables

ANALYSE DE LA DURETE FONCIERE

Numéro de parcelle	Surface en m²	Nature de la disponibilité (friche/ foncier vacant)	Nature de la propriété	Nom du propriétaire
CO572 / CO569	30 000 m²	Foncier vacant (1)	Privé	NC
CO174 / CO165 / CO76 / CO74 / CO166 / CO73 / CO75	48 880 m²	Foncier vacant (2)	Privé	NC
CO572 / CO348	103 000 m²	Foncier vacant (3)	Privé	NC

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201805-DE

Plan de développement de l'extension Pont Peyrin 4 de la ZAE Pont Peyrin

POSITIONNEMENT ECONOMIQUE

Typologie d'activités	Profil parcellaire recherché	Prix cible
Commerces/ Services - Activité productive	1 000 à 2 500m² & >5 000m²	50 €/m²

TYPOLOGIES DE FONCIER

	Superficie (m²)	m² cessibles	Taille parcellaire m²		
			1000-1500	2000-2500	>5000
Extension Sud Ouest	30 000	23 300	X	X	X
Extension Nord	48 880	44 000	X	X	X

HYPOTHESES DE PROPOSITION D'AMENAGEMENT avant étude faisabilité



Extension Nord :

- Création d'une voie de desserte avec profil équivalent à celui de Pont-Peyrin 3 de 265m de long.

Extension Sud Ouest :

- Création d'une voie de desserte avec profil équivalent à celui de Pont-Peyrin 3 de 220m de long.
- Création d'un volume de rétention de 6 700m³ sur une superficie de 5 600m² pour la gestion des eaux de pluies.
- Intégration d'une réserve foncière de 4 600m² destinée à la gestion des EP de Pont-Peyrin 5.

1ERES ACTIONS A ENGAGER

- Étude de faisabilité (volets hydraulique & VRD) pour fiabiliser l'approche proposée au sein des hypothèses d'aménagement établies à ce stade d'étude (budget estimé à 35K€ HT).
- Engager, si nécessaire (confirmation après instruction par la DEAL - cas par cas), une étude d'impact (15K€ HT).
- Réaliser un Permis d'Aménager (10K€ HT).

FAISABILITE ECONOMIQUE 1ERE APPROCHE

Coût d'aménagement *(hors terrassements des lots & acquisition foncière)*	1 900K€ HT* 2280K € TTC
Coût au m² cessible de l'aménagement	28,2 €/m²
Recettes estimées par rapport au prix cible	3 365 K€
Enveloppe maximum pour acquisition foncière et terrassements des lots	1 465 K€**

*25% Aléas et études compris

**à supposer si impact nul de la TVA

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201805-DE

Plan de développement de l'extension Pont Peyrin 5 de la ZAE Pont Peyrin

POSITIONNEMENT ECONOMIQUE

Typologie d'activités	Profil parcellaire recherché	Prix cible
Activité productive - Artisanat	1 000 à 2 500m² & >5 000m²	50 €/m²

TYPOLOGIES DE FONCIER

	Superficie (m²)	m² cessibles	Taille parcellaire m²		
			1000-1500	2000-2500	>5000
Surface totale des espaces disponibles	103 000	86 900	X	X	X

HYPOTHESES DE PROPOSITION D'AMENAGEMENT avant étude faisabilité



- Création d'une voie de desserte depuis l'extension Sud-Ouest Pont-Peyrin 4 avec accessibilité depuis la RD634 et en bouclage sur Pont-Peyrin 3 avec profil équivalent à celui de Pont-Peyrin 3 de 580m de long.
- Mise en place d'un tourne à gauche sur RD634 pour création d'une entrée/sortie.
- Création d'une voie de desserte secondaire en sens unique en sortie vers RD634 de 190m de long (Profil de voirie équivalent à celui de Pont-Peyrin 3 mais avec chaussée de circulation routière réduite à 4m de large en sens unique.
- Création d'un volume de rétention de 8 600m³ sur une superficie de 7 200m² pour la gestion des eaux de pluies dont 2 600m² en plus de la réserve foncière sur Pont-Peyrin 4.

1ERES ACTIONS A ENGAGER

- Lancer une étude de faisabilité (volets hydraulique & VRD, foncier) pour fiabiliser l'approche proposée au sein des hypothèses d'aménagement établies à ce stade d'étude + dossier Amendement Dupont (45K€HT) , intégration d'une étude d'impact, évaluation environnementale intégratrice du DLE (15€HT), et intégration d'une MECDU au regard de la programmation projetée.
- Révision du PLU de la commune.
- Maîtrise foncière : intégration d'un volet foncier au sein de l'étude de faisabilité pour fiabiliser le prix d'acquisition acceptable pour les espaces soumis à une certaine dureté foncière OU mise en place d'une DUP si pluralité des propriétaires fonciers.
- Réaliser un Permis d'Aménager (10K€ HT).

FAISABILITE ECONOMIQUE 1ERE APPROCHE

Coût d'aménagement *(hors terrassements des lots & acquisition foncière)*	3 100K€ HT* 3 720K € TTC
Coût au m² cessible de l'aménagement	35,7 €/m²
Recettes estimées par rapport au prix cible	4 345K€
Enveloppe maximum pour acquisition foncière et terrassements des lots	1 245 K€**

*25% Aléas et études compris

**à supposer si impact nul de la TVA

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201905-DE

Axe 1 : Stratégie fonc

Fiche action 3 : Projet de zone d'activité « Les Martines » : positionnement sur l'accueil d'activités médicales, bien-être et high-tech

Objectifs	Publics concernés par l'action
Construire une offre foncière adaptée aux besoins des activités et entreprises médicales, bien-être et high-tech.	Entreprises et porteurs de projets endogènes ou exogènes au territoire. Cluster, Start-up et structures de recherche et développement.

PROPOSITION D'UN ESPACE POUR REPONDRE A L'OBJECTIF

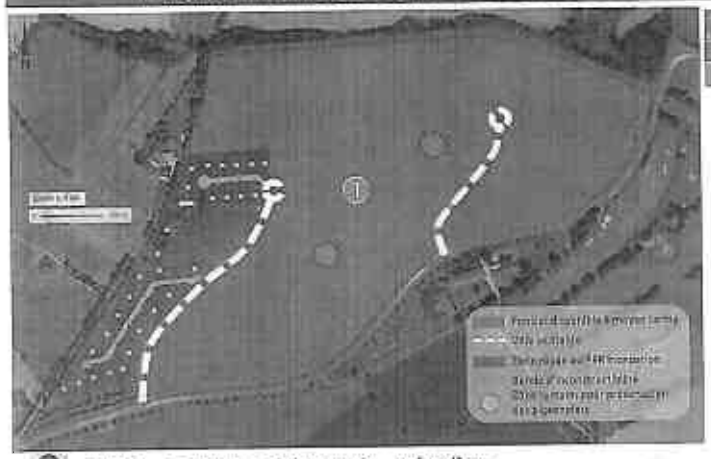

Surface « alloa »	Foncier disponible en extension à moyen terme
24,1 ha	24,1 ha

Sujétions techniques, réglementaires et foncières

- Couverture numérique inexistante.
- Création de voies de dessertes internes secondaires afin de déployer un allotissement sur les espaces vacants.
- Modification/ Révision simplifié du Plan Local de l'Urbanisme afin de modifier la vocation des espaces vacants.
- Bande d'inconstructibilité liée au classement de la RN224 en Sud.
- Zone rouge au PPR inondation en limite Nord.
- Prise en compte de la gestion des eaux pluviales.
- Deux pigeonniers, marqueurs patrimoniaux, à préserver.
- Aucune signalétique de zone.
- Aucune desserte de transports en commun et/ou déplacements inter-entreprises.

Règlement urbanisme et vision de la commune

- Zone Ub3b : Zone urbaine qui regroupe l'habitat organisé à vocation résidentielle à densité moyenne et plus ou moins dense selon les sous-secteurs, et où il convient de préserver la qualité paysagère notamment quand elle marque les limites de la ville.

ANALYSE DE LA DURETE FONCIERE

Numero de parcelle	Surface en m²	Nature de la disponibilité (friche/ foncier vacant)	Nature de la propriété	Nom du propriétaire
AS125 / A889 / A471	241 320 m²	Foncier vacant (1)	Publique	EPF Occitanie

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201905-DE

Plan de développement de la ZAE « Les Martines »

POSITIONNEMENT ECONOMIQUE

Typologie d'activités	Profil parcellaire recherché	Prix cible
Activités médicales, bien-être et high-tech	1 000 à 2 500m² & >5 000m²	50 €/m²

TYPOLOGIES DE FONCIER

	Superficie (m²)	m² cessible	Taille parcellaire m²		
			1000-1500	2000-2500	>5000
Surface totale des espaces disponibles	*241 320*	*187 000*	X	X	X

HYPOTHESES DE PROPOSITION D'AMENAGEMENT avant étude faisabilité

- Création de deux voies de dessertes en double sens raccordées aux voies existantes et tenant compte de l'orographie du site : 1 250m de voie créée (Profil voirie de 10m de large équivalent à l'existant : 7m de chaussée circulante et deux trottoirs de 1,5m de large) et une raquette de retournement de 400m².
- Création d'un volume de rétention de 16 600m³ sur une superficie de 13 900m² pour les eaux de pluies dont une partie est implantée au sein de la bande d'inconstructibilité pour limiter l'impact sur les surfaces cessibles.
- Remise en état des voiries existantes (reprise des revêtements) et préservation des pigeonniers.
- Aménagement de pistes cyclables

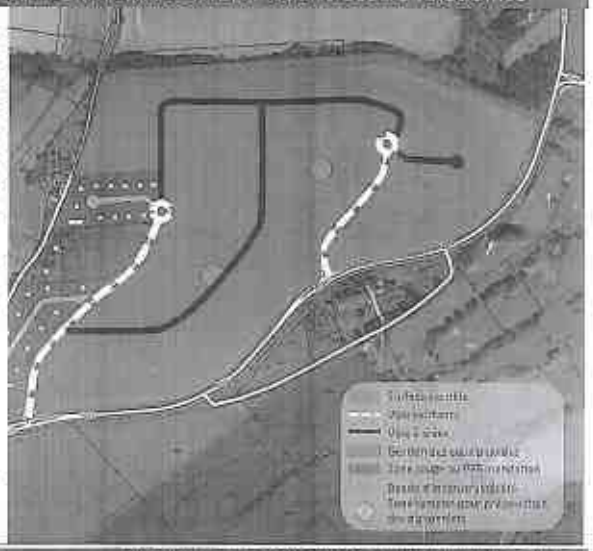

1ERES ACTIONS A ENGAGER

- Lancer une étude de faisabilité (volets hydraulique & VRD) pour fiabiliser l'approche proposée au sein des hypothèses d'aménagement établies à ce stade d'étude (65K€ HT), intégration d'une étude d'impact, évaluation environnementale intégratrice du DLE (20€HT), et intégration d'une MECDU au regard de la programmation projetée.
- Modification/ Révision simplifié du PLU de la commune.
- Réaliser un Permis d'Aménager (10K€ HT).

FAISABILITE ECONOMIQUE 1ERE APPROCHE

Coût d'aménagement *(hors terrassements des lots & acquisition foncière)*	3 500K€ HT* 4 200K € TTC
Coût au m² cessible de l'aménagement	18,7 €/m²
Recettes estimées par rapport au prix cible	9 350K€
Enveloppe maximum pour acquisition foncière et terrassements des lots	5 850K€**

**25% Aléas et études compris*

***à supposer si impact nul de la TVA*

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201905-DE

Axe 1 : Stratégie fonc

Fiche action 4 : Définir une stratégie foncière à moyen et long termes : étudier l'opportunité de l'extension de la ZAE de Rudelle

Objectifs

Construire une offre foncière adaptée aux besoins des entreprises sur des espaces économiques prioritaires à proximité directe de bretelles d'accès à la RN124.

Publics concernés par l'action

Entreprises industrielles, artisanales, logistiques, commerce de gros exogènes ou endogènes ayant besoin de s'implanter à proximité de la métropole toulousaine.

PROPOSITION D'UN ESPACE POUR REPONDRE A L'OBJECTIF

Superficie globale	Foncier disponible en extension à moyen terme	Foncier disponible en extension à long terme
22 ha	6.6 ha	7 ha



Règlement urbanisme et vision de la commune

LIAS

- Zone UX : Zone urbaine à vocation économique
- Zone AUX : Zone à urbaniser correspondant à des secteurs destinées à être ouverts à l'urbanisation à vocation économique

L'ISLE-JOURDAIN

- Zone Ue1(a) : Zone à vocation d'activités commerciales, artisanales et industrielles

Sujétions techniques, réglementaires et foncières

- Dureté foncière ? Sujet de maitrise foncière à lever
- Création de voies de dessertes internes et d'un allotissement sur les espaces vacants
- Servitudes de passage de réseaux de gaz
- Impact limité de l'aléa inondation
- Prise en compte de la gestion des eaux pluviales
- Aucune desserte de transports en commun et/ou déplacements inter-entreprises

ANALYSE DE LA DURETE FONCIERE

Numéro de parcelle	Surface en m²	Nature de la disponibilité (friche/ foncier vacant)		Nature de la propriété	Nom du propriétaire
BT145 / BT70 / BT69 / BT146	34 300 m²	Foncier vacant	1	Privée	NC
A555 / A548 / A553 / A552 / A549 / A1119 / A547 / A1122	31 660 m²	Foncier vacant	2	Privée	NC
A612 / A607 / A714 / A611 / A614 / A716 / A609 / A610 / A613 / A715 / A704 / A608 / A717 / A713	62 760 m²	Foncier vacant	3	Privée	NC
A1017	7 370 m²	Foncier vacant	4	Privée	NC

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201905-DE

Plan de développement de la ZAE de Rudelle

POSITIONNEMENT ÉCONOMIQUE

Typologie d'activités	Profil parcellaire recherché	Prix cible
Activité productive - Artisanat - Logistique	1 000 à 2 500m² & >5 000m²	50 €/m²

TYPOLOGIES DE FONCIER

	Superficie (m²)	m² cessibles	Taille parcellaire m²		
			1000-2500	2000-5000	>5000
Extension Ouest	34 300	30 000		X	X
Extension Sud	31 660	26 000	X	X	
Extension Est	70 130	64 000	X	X	X

HYPOTHESES DE PROPOSITION D'AMENAGEMENT avant etude faisabilite



Extension Ouest :

- Création d'une voie de desserte en double sens de 180m et en impasse sur raquette de retournement (Profil de voirie : 7m de chaussée, 1,5m de cheminement doux et 0,5m enherbé)
- Création d'un volume de rétention de 2300m³ pour les eaux de pluies sur 1800m²

Extension Sud :

- Création d'une voie de desserte en double sens de 415m (Profil de voirie : 7m de chaussée, 1,5m de cheminement doux et 0,5m enherbé)
- Création de 2 bassins pour eaux de pluies d'un volume global de 2 600m³ sur 2200m² (1800m³ en N+800m³ au S)

Extension Est :

- Requalification de l'axe Nord-Sud existant en sens unique de 500m de long (Profil de voirie : 4m de chaussée et 1,5m de cheminement doux et 0,5m enherbé)
- Création d'une voie de desserte interne Es-Ouest en sens unique de 175m
- Traitement des eaux pluviales (volume de 6 000m³) par noues paysagères de 3m de large et un bassin de rétention de 2 150m³

1ERES ACTIONS A ENGAGER

- Lancer une étude de faisabilité (volets hydraulique & VRD, foncier) pour fiabiliser l'approche proposée au sein des hypothèses d'aménagement établies à ce stade d'étude (65K€ HT), intégration d'une étude d'impact, évaluation environnementale intégratrice du DLE (20€HT).
- Maîtrise foncière : intégration d'un volet foncier au sein de l'étude de faisabilité pour fiabiliser le prix d'acquisition acceptable pour les espaces soumis à une certaine dureté foncière OU mise en place d'une DUP si pluralité des propriétaires fonciers.
- Réaliser un Permis d'Aménager (10K€ HT).

FAISABILITE ECONOMIQUE 1ERE APPROCHE

Coût d'aménagement *(hors terrassements des lots & acquisition foncière)*	2 800K€ HT* 3 360K € TTC	*25% Aléas et études compris
Coût au m² cessible de l'aménagement	23,3 €/m²	
Recettes estimées par rapport au prix cible	6 000K€	
Enveloppe maximum pour acquisition foncière et terrassements des lots	3 200K€**	**à supposer si impact nul de la TVA

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201905-DE

Axe 1 : Stratégie foncière et immobilière

Fiche action 5 : Accompagner le projet privé de développement de la zone d'activités Génibrat à Fontenilles

Objectifs

Développer une zone d'activités économiques et industrielles pour réduire les déplacements de la population locale et compléter l'offre foncière à l'Ouest Toulousain dans un espace ultra dynamique.

Publics concernés par l'action

Ce projet de ZAE est porté par un promoteur privé.
Les orientations sont portées vers les nouvelles technologies, l'innovation, la formation.
Positionnement vers les filières productives : activités support, activités avant, activités RD...

PROPOSITION D'UN ESPACE POUR REPONDRE A L'OBJECTIF

Superficie globale	Foncier disponible en extension à moyen terme	Foncier disponible en extension à l'optimum
Zone 1 : 13 ha Zone 2 : 6,53 ha Total : 19,88 ha		

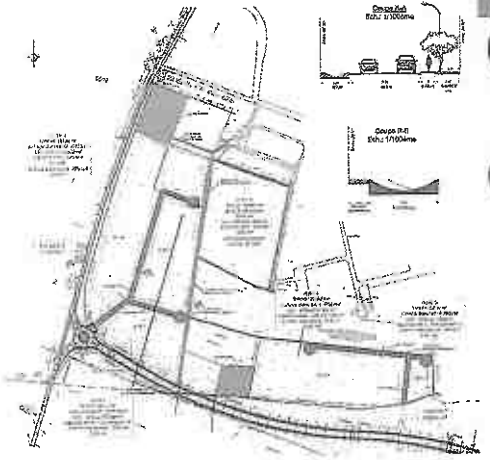

Règlement urbanisme et vision de la commune

- Zone 1AV$_e$: secteur à vocation d'activités, situé à Génibrat
  - Zone 1 de 13 ha - révision du PLU en cours
  - Zone 2 de 6,53 ha -PLU existant

Sujétions techniques, réglementaires et foncières

- Le foncier est maîtrisé par le Groupe Miatto représenté par M. Georges Miatto.
- Le foncier de capacité globale de 38,5ha est accessible par la déviation de Saint-Lys mise en service en Décembre 2018 par un rond-point existant pour la zone 1. Un deuxième rond-point est prévu pour l'accès à la zone 2.
- Une étude environnementale réalisée par le BET IDE aboutit à préserver des espaces naturels comprenant des enjeux écologiques pour environ 50% de l'emprise foncière.
- Une étude d'entrée de ville est intégrée afin de réduire le recul de 100m à 35m le long de la déviation.
- L'étude loi sur l'eau conduit à réaliser deux grandes zones de réception des eaux pluviales.
- Les deux zones font l'objet de voies de desserte interne depuis les deux ronds-points.

ANALYSE DE LA DURETE FONCIERE

Numero de parcelle	Surface en m²	Nature de la disponibilite (friche/ foncier vacant)	Nature de la propriete	Nom du propriétaire
Voir détails pp.15-16				

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201905-DE

Plan de développement de la ZAE de Fontenilles - GENIBRAT

POSITIONNEMENT ECONOMIQUE

Typologie d'activités	Profil parcellaire recherché	Prix cible
Activités économiques et industrielles	5 000 m² à 30 000 m²	50 à 60€ / m² Selon emprise

TYPOLOGIES DE FONCIER

	Superficie (m²)	m² cessibles	Taille parcellaire m²		
			1000-1500	2000-2500	>5000
Zone 1	129 889 m²	120 098 m²			X
Zone 2	65 354 m²	58 020 m²			X

HYPOTHESES DE PROPOSITION D'AMENAGEMENT avant étude faisabilité

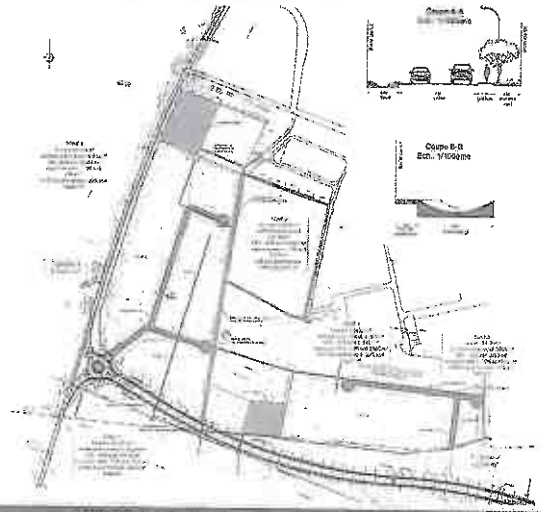

- Zone 1 :
  - Création d'une voie de desserte selon coupe AA, largeur 7m
  - Création d'un volume de rétention de 5 200m³
- Zone 2 :
  - Création d'une voie de desserte selon coupe AA, largeur 7m
  - Création d'un volume de rétention de 2 400m³
  - Création d'un rond point sur la déviation selon accord du Conseil Général

1ERES ACTIONS A ENGAGER

- Etude impact à finaliser par le BET IDE, suite à l'état initial transmis en Novembre 2018 (20K € HT)
- Dossier Loi sur l'eau (5K € HT)
- Permis d'aménager pour les deux zones (10 K€ HT)
- Etude développement économique (12 K€ HT)

FAISABILITE ECONOMIQUE 1ERE APPROCHE

Coût d'aménagement	3 000 000 € HT

*25% Aléas et études compris

Coût au m² cessible de l'aménagement	
Recettes estimées par rapport au prix cible	

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201805-DE



Axe 1 : Stratégie foncière et immobilière

Fiche action 6 : Intégrer la requalification de la ZAE de Buconis/ Poumadères dans un projet urbain

Objectifs

Porter des actions de requalification sur les espaces publics de la zone d'activités afin d'améliorer son image pour assurer la densification des dents creuses tout en <u>l'intégrant au fonctionnement urbain environnant au regard du positionnement en entrée de ville.</u>

Publics concernés par l'action

Entreprises et activités existantes au sein de la zone et usages divers. Entreprises industrielles et artisanales, tertiaire et service exogènes ou endogènes ayant besoin de s'implanter à proximité de la polarité urbaine du territoire intercommunal et de la métropole toulousaine.



Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201805-DE



Axe 1 : Stratégie foncière et immobilière

Fiche action 6 : Intégrer la requalification de la ZAE de Buconis/ Poumadères dans un projet urbain

ANALYSE FONCIERE DES ESPACES VACANTS

Un potentiel foncier d'espaces vacants disponibles immédiatement d'environ 2,9 ha avec des profils parcellaires diversifiés (~1500m² / ~3000m² / > à 1ha).

	Numero de parcelle	Surface en m²
1	BN 712	3 106 m²
2	BO 327	2 970 m²
3	BO 280	3 883 m²
4	BO 675	1 500 m²
5	BO 796	1 624 m²
6	BO 511	12 440 m²
7	BO 320 / BO 322	3 915 m²



Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201905-DE

PRECONISATIONS DE REQUALIFICATION – Bd des Poumadères *(entrée de zone)*

Illustration état actuel



Entrée Bd des Poumadères depuis Route de Toulouse (RD924)



Bd des Poumadères



État actuel du profil de la voirie

Le Boulevard des Poumadères est l'axe principal de desserte de la partie Nord de la ZAE.
L'emprise de la rue est importante avec un profil de 14,5m de large dont 6m de chaussée séparée de ses accotements enherbés importants (5,5m côté Nord et 3m côté Sud avec fossé hydraulique) par des bordures. Absence de revêtements spécifiques et d'espaces dédiés aux cheminements doux. Absence de marquage au sol. Présence de stationnements sauvages sur l'accotement Nord.

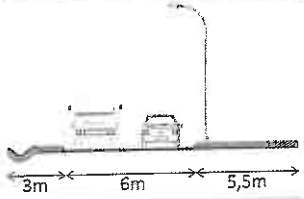

Préconisation d'aménagement et de requalification

Créer des espaces de stationnement délimités sur la chaussée afin d'éviter le stationnement anarchique sur les accotements.
Le stationnement se réalisera de façon longitudinal coté droit de la chaussée sur une largeur de 2,5m, soit 6 places créées entre les différents points d'entrée des lots situés au Nord de la voie. Des cheminements doux seront matérialisés du côté Nord par un espace dédié de 3m de large et côté Sud par un trottoir de 1m de large. Des arbres seront également plantés afin d'améliorer le cadre de vie (Soit 1 toutes les 5 places de stationnement). Les trottoirs doivent faire l'objet d'un revêtement en béton désactivé.
Réfection de la chaussée et marquage au sol.

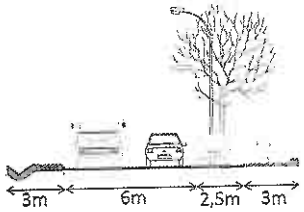

CONDITION DE MISE EN ŒUVRE

- ☐ **Maîtrise d'Ouvrage pressentie** : CC de la Gascogne Toulousaine
- ☐ **Financement mobilisable** : Conseil Départemental (réfection de la voirie et des espaces verts, signalétique horizontale)
- ☐ **Partenaires à associer** : Commune, CD32
- ☐ **Action complémentaire** : /

FAISABILITE ECONOMIQUE 1ERE APPROCHE

Coût d'aménagement et de requalification	80 750 € HT

**25% Aléas et études compris*

85m linéaire, soit 950 €/ml

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201905-DE

Plan de requalification
de la ZAE Buconis/ Poumadères

PRECONISATIONS DE REQUALIFICATION – Bd des Poumadères *(partie centrale)*

Illustration état actuel



Bd des Poumadères dans le sens de la descente



Bd des Poumadères depuis l'intersection avec l'impasse en cœur de zone



État actuel du profil de la voirie

L'emprise de la rue sur sa partie centrale est aussi importante avec un profil de 17m de large dont 6m de chaussée sans bordures ni marquage au sol. Les accotements enherbés sont de largeur importantes : 6,5m côté Nord et 4,5m côté Sud avec présence d'un fossé hydraulique. Absence de revêtements spécifiques et d'espaces dédiés aux cheminements doux.

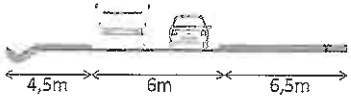

Préconisation d'aménagement et de requalification

Créer des cheminements doux matérialisés du côté Nord par un espace dédié de 3m de large et côté Sud par un trottoir de 1m de large. Les trottoirs doivent faire l'objet d'un revêtement en béton désactivé. Mise en place de l'éclairage public.
Réfection de la chaussée et marquage au sol.

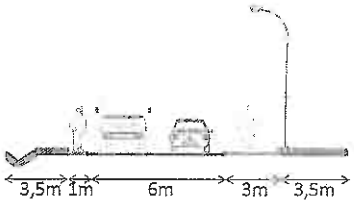

CONDITION DE MISE EN ŒUVRE

- ☐ **Maîtrise d'Ouvrage pressentie** : CC de la Gascogne Toulousaine
- ☐ **Financement mobilisable** : Conseil Départemental (réfection de la voirie et des espaces verts, signalétique horizontale)
- ☐ **Partenaires à associer** : Commune, CD32
- ☐ **Action complémentaire** : /

FAISABILITE ECONOMIQUE 1ERE APPROCHE

Coût d'aménagement et de requalification	121 500 € HT

**25% Aléas et études compris*

120m linéaire, soit 1 013 €/ ml

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201905-DE

PRECONISATIONS DE REQUALIFICATION – Bd des Poumadères (vers zone résidentielle)

Illustration état actuel



Bd des Poumadères en direction de la zone résidentielle



Plateau surélevé pour traversée piétonne sur Bd des Poumadères



État actuel du profil de la voirie

L'emprise de la rue sur sa partie vers la zone résidentielle a un profil de 11,5m de large dont 6m de chaussée sans bordures. Le marquage au sol existant s'efface et le revêtement de chaussée est dégradé. Les accotements enherbés ont une largeur de 3,5m côté Nord avec fossé hydraulique et 2m côté Sud.
Absence de revêtements spécifiques et d'espaces dédiés aux cheminements doux malgré la présence d'un plateau surélevé pour traversée piétonne.

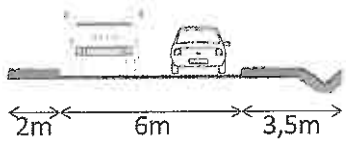

Préconisation d'aménagement et de requalification

Créer des cheminements doux matérialisés par des trottoirs de 1m côtés Nord et Sud. Les trottoirs doivent faire l'objet d'un revêtement en béton désactivé.
Mise en place de l'éclairage public.
Réfection de la chaussée et marquage au sol.

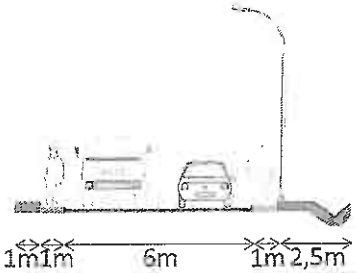

CONDITION DE MISE EN ŒUVRE

- ❑ **Maîtrise d'Ouvrage pressentie** : CC de la Gascogne Toulousaine
- ❑ **Financement mobilisable** : Conseil Départemental (réfection de la voirie et des espaces verts, signalétique horizontale)
- ❑ **Partenaires à associer** : Commune, CD32
- ❑ **Action complémentaire** : /

FAISABILITE ECONOMIQUE 1ERE APPROCHE

Coût d'aménagement et de requalification	87 000 € HT

**25% Aléas et études compris*

120m linéaire, soit 725 €/ ml

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201905-DE

PRECONISATIONS DE REQUALIFICATION – Rue Ampère

Illustration état actuel



Rue Ampère dans le sens de la descente



Rue Ampère dans le sens de la montée



État actuel du profil de la voirie

La rue a un profil de 11m de large dont 6m de chaussée sans bordures. Le revêtement de chaussée est dégradé.
Les accotements enherbés ont une largeur de 3m côté Est et 2m côté Ouest avec fossé hydraulique.
Absence de marquage de sol, de revêtements spécifiques et d'espaces dédiés aux cheminements doux.

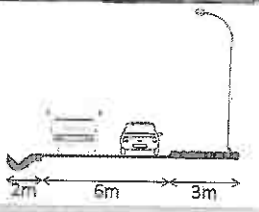

Préconisation d'aménagement et de requalification

Créer un cheminement doux matérialisé de 2m côté Est.
Le cheminement doux doit faire l'objet d'un revêtement en béton désactivé.
Réfection de la chaussée et marquage au sol.

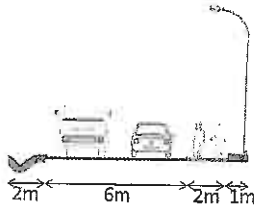

CONDITION DE MISE EN ŒUVRE

- ❑ **Maîtrise d'Ouvrage pressentie** : CC de la Gascogne Toulousaine
- ❑ **Financement mobilisable** : Conseil Départemental (réfection de la voirie et des espaces verts, signalétique horizontale)
- ❑ **Partenaires à associer** : Commune, CD32
- ❑ **Action complémentaire** : /

FAISABILITE ECONOMIQUE 1ERE APPROCHE

Coût d'aménagement et de requalification	96 300 € HT

**25% Aléas et études compris*

145m linéaire, soit 664 €/ ml

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201905-DE

PRECONISATIONS DE REQUALIFICATION – Rue Boule

Illustration état actuel



Rue Boule dans le sens de la descente



Rue Boule dans le sens de la montée



État actuel du profil de la voirie

La rue a un profil de 11m de large dont 8,5m de chaussée sans bordures avec stationnement sauvage sur accotement Nord. L'accotement Sud enherbé de 2,5m de large fait aussi l'objet de stationnement sauvage. Le revêtement de chaussée est dégradé.
Absence de marquage de sol, de revêtements spécifiques et d'espaces dédiés aux cheminements doux.

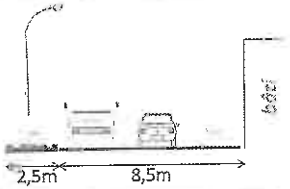

Préconisation d'aménagement et de requalification

Créer un cheminement doux matérialisé de 2m et un espace de stationnement longitudinal de 2,5m de large côté Est.
Modification de la géométrie de chaussée avec une largeur projeté de 6m.
Le cheminement doux doit faire l'objet d'un revêtement en béton désactivé.
Réfection de la chaussée et marquage au sol.

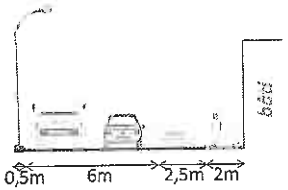

CONDITION DE MISE EN ŒUVRE

- ❑ **Maîtrise d'Ouvrage pressentie** : CC de la Gascogne Toulousaine
- ❑ **Financement mobilisable** : Conseil Départemental (réfection de la voirie et des espaces verts, signalétique horizontale)
- ❑ **Partenaires à associer** : Commune, CD32
- ❑ **Action complémentaire** : /

FAISABILITE ECONOMIQUE 1ERE APPROCHE

Coût d'aménagement et de requalification	144 500 € HT

**25% Aléas et études compris*

200m linéaire, soit 722,5 €/ ml

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201905-DE

Plan de requalification
de la ZAE Buconis/ Poumadères

PRECONISATIONS DE REQUALIFICATION – Rue Nicolas Appert *(partie basse)*

Illustration état actuel



Bas de la Rue Appert dans le sens de la descente



Bas de la Rue Appert dans le sens de la montée



État actuel du profil de la voirie

La rue a un profil de 8,5m de large dont 7m de chaussée avec bordures et un trottoir de 1m sur le côté Ouest.
Le revêtement de chaussée est très dégradé.
Absence de marquage de sol.

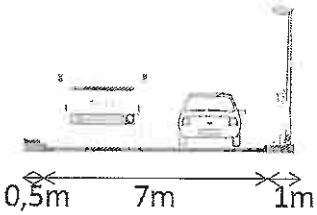

Préconisation d'aménagement et de requalification

Maintien du profil existant.
Réfection du revêtement de la chaussée et marquage au sol.

CONDITION DE MISE EN ŒUVRE

- ❑ **Maîtrise d'Ouvrage pressentie** : CC de la Gascogne Toulousaine
- ❑ **Financement mobilisable** : Conseil Départemental (réfection de la voirie et des espaces verts, signalétique horizontale)
- ❑ **Partenaires à associer** : Commune, CD32
- ❑ **Action complémentaire** : /

FAISABILITE ECONOMIQUE 1ERE APPROCHE

Coût d'aménagement et de requalification	108 000 € HT

**25% Aléas et études compris*

210m linéaire, soit 513 €/ ml

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201905-DE

PRÉCONISATIONS DE REQUALIFICATION – Rue Nicolas Appert *(partie haute)*

Illustration état actuel



Haut de la Rue Appert dans le sens de la montée



Haut de la Rue Appert dans le sens de la descente



État actuel du profil de la voirie

La rue a un profil de 7,5m de large dont 6m de chaussée avec bordures. Les accotements sont enherbées, d'une largeur de 1m côté Ouest et 0,5m côté Est.
Le revêtement de chaussée est dégradé.
Absence de marquage de sol, de revêtements spécifiques et d'espaces dédiés aux cheminements doux.

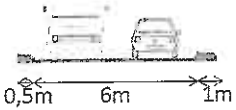

Préconisation d'aménagement et de requalification

Maintien du profil existant.
Mise en place de l'éclairage public.
Réfection du revêtement de la chaussée et marquage au sol.
Le cheminement doux sur l'accotement Ouest doit faire l'objet d'un revêtement en béton désactivé.

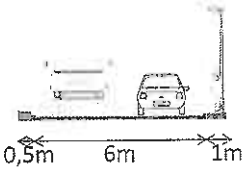

CONDITION DE MISE EN ŒUVRE

- ☐ **Maîtrise d'Ouvrage pressentie** : CC de la Gascogne Toulousaine
- ☐ **Financement mobilisable** : Conseil Départemental (réfection de la voirie et des espaces verts, signalétique horizontale)
- ☐ **Partenaires à associer** : Commune, CD32
- ☐ **Action complémentaire** : /

FAISABILITE ÉCONOMIQUE 1ERE APPROCHE

Coût d'aménagement et de requalification	117 750 € HT

**25% Aléas et études compris*

210m linéaire, soit 561 €/ ml

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201905-DE

Plan de requalification
de la ZAE Buconis/ Poumadères

PRECONISATIONS DE REQUALIFICATION – Via de Motta Di Livenza

Illustration état actuel



Via de Motta Di Livenza au niveau de l'intersection avec la Route de Toulouse (RD924)



Vue depuis le centre de la Via de Motta Di Livenza



État actuel du profil de la voirie

La rue a un profil de 14m de large dont 7m de chaussée sans bordures avec accotements Nord et Sud de 3,5m de large avec fossé hydraulique.
Le revêtement de chaussée est dégradé.
Absence de marquage de sol, de revêtements spécifiques et d'espaces dédiés aux cheminements doux.

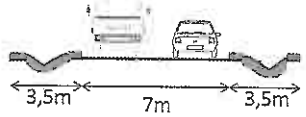

Préconisation d'aménagement et de requalification

Créer un trottoir de part et d'autre de la chaussée de 7m (1,4m côté Sud et 1,7m côté Nord). Les fossés hydrauliques seront remplacés par la mise en place de canalisations de réseaux d'eaux pluviales sous chaussée.
Des arbres seront également plantés de part et d'autre de la voie afin d'améliorer le cadre de vie (1 arbre tout les 25m).
Mise en place de l'éclairage public.
Réfection de la chaussée et marquage au sol.

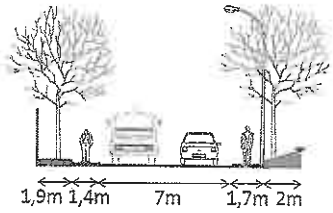

CONDITION DE MISE EN ŒUVRE

- ☐ **Maîtrise d'Ouvrage pressentie** : CC de la Gascogne Toulousaine
- ☐ **Financement mobilisable** : Conseil Départemental (réfection de la voirie et des espaces verts, signalétique horizontale)
- ☐ **Partenaires à associer** : Commune, CD32
- ☐ **Action complémentaire** : /

FAISABILITE ÉCONOMIQUE 1ERE APPROCHE

Coût d'aménagement et de requalification	780 600 € HT

**25% Aléas et études compris*

645m linéaire, soit 1 210 €/ ml

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201905-DE

PRECONISATIONS DE CREATION – Connexion Bd des Poumaderes/ Via de Motta Di Livenza

Illustration état actuel



Vue de l'emprise potentielle de la voie à créer depuis la Via de Motta Di Livenza



Vue de l'emprise potentielle de la voie à créer depuis le Bd des Poumadères



État actuel du profil de la voirie
Espace de terrain nu enherbé et arboré sur 9m de large.

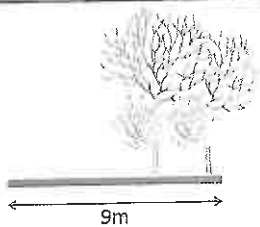

Préconisation d'aménagement et de requalification
Créer un profil de voirie avec une chaussée de 6m et un trottoir de 1,5m de large de part et d'autre.
Mise en place de l'éclairage public.

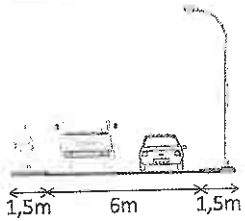

CONDITION DE MISE EN ŒUVRE

- ☐ **Maîtrise d'Ouvrage pressentie** : CC de la Gascogne Toulousaine
- ☐ **Financement mobilisable** : Conseil Départemental (réfection de la voirie et des espaces verts, signalétique horizontale)
- ☐ **Partenaires à associer** : Commune, CD32
- ☐ **Action complémentaire** : /

FAISABILITE ECONOMIQUE 1ERE APPROCHE

Coût d'aménagement et de requalification	180 000 € HT

**25% Aléas et Études compris*

125m linéaire, soit 1 440 €/ ml

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201905-DE

Installer une signalétique adaptée et cohérente à l'échelle de la ZAE (1/2)

RECOMMANDATION DU POSITIONNEMENT DE LA SIGNALETIQUE DE ZONE



- ✓ Mise en place d'une signalétique homogène de la zone suivant la charte graphique de la CC de la Gascogne Toulousaine *(existante)*.
- ✓ Mise en place d'un plan de zone actualisé aux entrées ou aux croisements d'axes de desserte structurants de la ZAE.
- ✓ Implanter des totems aux principales entrées de la zone.
- ✓ Supprimer et interdire la signalétique publicitaire « sauvage » au sein de la zone.
- ✓ Déployer des panneaux directionnels mutualisés aux différents croisements de voies au sein de la zone afin de jalonner les déplacements vers les différentes entreprises.

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201905-DE

Installer une signalétique adaptée et cohérente à l'échelle de la ZAE (2/2)

RECOMMANDATION DU POSITIONNEMENT DE LA SIGNALETIQUE DE ZONE

Dimensionnement budgétaire des éléments de signalétique projetés

Panneau directionnel mutualisé support lattes entreprises *(max 15 entreprises)*	500 €HT	*4	2 000 €HT	
Plan + support lattes entreprises	6200 €HT	*3	18 600 €HT	
Totem	3700 €HT	*4	14 800 €HT	
				35 400 €HT
latte individuelle entreprise *(pour support plan et panneau directionnel mutualisé)*	100 €HT			

→ *Eléments considérer comme à charge des entreprises (non compris dans le dimensionnement budgétaire établi)*

Les prix indiqués sont hors taxes (TVA) et incluent la fabrication (moyenne gamme hors bois), la pose, l'impression des éléments, et intègrent les études et aléas*.

** Au stade d'une étude de faisabilité, des frais « d'études et aléas » sont ajoutés afin d'intégrer notamment les frais d'études divers/ conduite de travaux, les variations de prix liés à des caractéristiques locales méconnues, et autres imprévus.*

CONDITION DE MISE EN ŒUVRE

- ❑ **Maîtrise d'Ouvrage pressentie** : CC de la Gascogne Toulousaine
- ❑ **Financement mobilisable** : Conseil Départemental (signalétique interne)
- ❑ **Partenaires à associer :** Commune, CD32
- ❑ **Action complémentaire :** Entretien du mobilier urbain
- ❑ Prendre en compte la charte graphique intercommunale en cours de révision (notamment pour le dimensionnement du mobilier à mettre en place)



Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201905-DE

Fiche action 7 : Porter des actions de requalification pour optimiser l'offre existante et potentielle

Objectifs	Publics concernés par l'action	Conditions de réussite de l'action
Porter des actions de requalification pour optimiser l'offre existante	Entreprises endogènes et exogènes	Budget potentiel des collectivités à allouer aux opérations de requalification

Contenu / description de l'action

L'ambition portée vise **à assurer l'attractivité des espaces d'accueil existants et potentiels, et à accompagner le développement pérenne des acteurs économiques sur ces espaces, en assurant une réponse adaptée aux enjeux prioritaires d'accessibilité, de mobilité et de connectivité**.

Il s'agit de définir, pour chaque zone d'activités, les actions de requalification à mener. Suite à la réalisation du diagnostic, il a été possible d'identifier les éléments des zones à améliorer pour conforter leur attractivité et leur lisibilité – comme, par exemple :

- Des actions concernant la mobilité, comme un espace de covoiturage à l'entrée des zones d'activités, en priorité sur la ZA du Roulage ;
- La sécurisation routière sur la ZA de Largente;

En complément, une étude de faisabilité pré-opérationnelle pour la requalification de la friche Peugeot dans la ZAE Buconis/Poumadères.

Les actions de requalification étant généralement coûteuses et non génératrices de recettes (de façon directe), celles-ci doivent être échelonnées dans le temps.

Ces actions de requalification sont importantes car elles **permettent d'afficher que le territoire travaille à une consommation raisonnée et durable de ces espaces**. En effet, la requalification des espaces est un moyen pour éviter la consommation d'espaces naturels supplémentaires. Ce type de démarche pourrait s'accompagner d'un pacte d'engagement avec les entreprises pour les mobiliser sur les espaces privés dans cette dynamique.

Budget fonctionnement / investissement : 20-25K€ HT pour l'étude de faisabilité pré-opérationnelle pour la requalification de la friche Peugeot

Maître d'ouvrage	Partenaires clés	Phasage	Priorité
Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine	Les entreprises	Court terme ▶ Moyen terme Long terme	Haute ▶ Moyenne Basse

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201905-DE

Fiche action 8 : Mailler le territoire avec des outils type tiers-lieux ou espaces de coworking, en cohérence avec la demande

Objectifs	Publics concernés par l'action	Conditions de réussite de l'action
Permettre d'accueillir les porteurs de projet jusqu'au développement de l'entreprise	Porteurs de projets Entreprises artisanales / Start'up	Une offre immobilière adaptée Un accompagnement spécifique

Contenu / description de l'action

Une **offre d'immobilier économique variée** permettra au territoire d'accueillir les porteurs de projets pour qu'ils puissent se développer et croître au sein de la Gascogne Toulousaine, en trouvant une offre de locaux et un accompagnement adapté.

Il est nécessaire de proposer une **offre adaptée aux différents stades d'évolution** : du projet à l'entreprise, **de l'incubation à l'expansion**. Cette opération peut se décliner en plusieurs actions : la création d'une bourse des locaux, des actions de requalification de ZA, une réflexion sur un village artisanal.

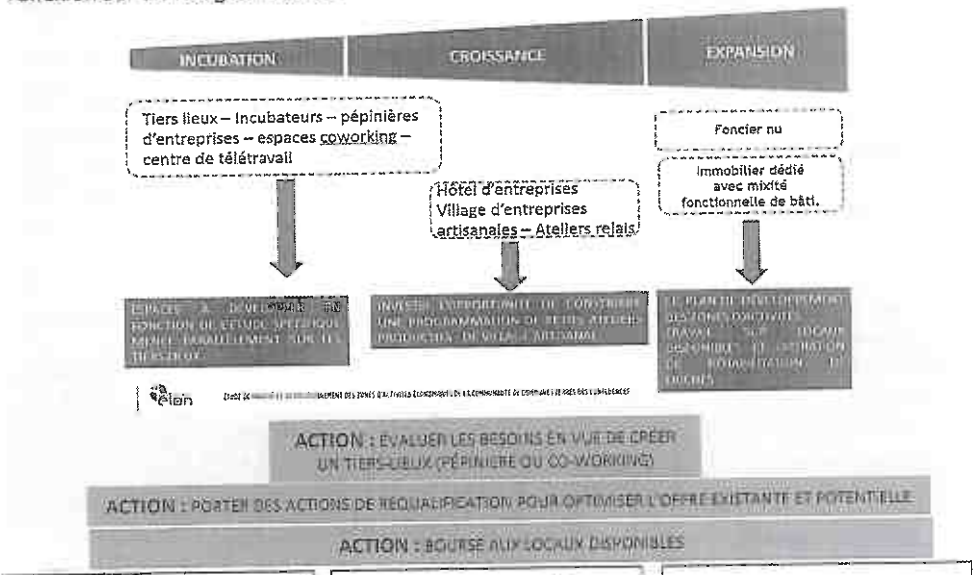

Maître d'ouvrage	Partenaires clés	Phasage	Priorité
Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine	Porteurs de projets Région PETR Chambres consulaires	Court terme ▶ Moyen terme Long terme	Haute ▶ Moyenne Basse

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201905-DE

Fiche action 9 : Consolider le parcours immobilier des artisans (1/2)

Objectifs	Publics concernés par l'action	Conditions de réussite de l'action
Répondre aux besoins d'environnement qualitatif, de densification et de maîtrise de ces activités	Entreprises artisanales endogènes à la recherche de locaux d'activités	Budget potentiel des collectivités à allouer ou capacité à lancer et à suivre des appels à projet

Contenu / description de l'action

- Aujourd'hui, la demande de foncier et d'immobilier est plus importante que l'offre existante, et les nouvelles zones d'activités trouvent très rapidement des acquéreurs. L'artisanat, filière historique de la Gascogne Toulousaine, a été identifiée dans le diagnostic comme devant être valorisée et soutenue. De surcroît, les parcelles mises en vente dans les zones d'activités sont souvent trop importantes par rapport aux moyens et besoins des artisans.

- Il s'agit donc, pour la Communauté de Communes, d'**accompagner la construction d'un équipement de type « village artisanal » proposant, sur une même parcelle, plusieurs modules de surfaces comprises entre 150 et 300m².** Il faut préciser que certains territoires comme la CA du Muretain, ou la CA Grand Auch Cœur de Gascogne disposent déjà d'équipements de ce type. Ces équipements représentent également une opportunité pour inciter la sortie de domicile et ainsi faciliter la transmission des entreprises en cas de cession d'activités.

- Les locaux les plus demandés sont souvent des espaces mixtes intégrant des surfaces d'ateliers, du bureau et des espaces de stockage.

- Les chambres consulaires et la Région peuvent être associées à la démarche par leur connaissance des projets des entreprises et pour la communication, la promotion et la commercialisation de ces espaces, ainsi que le retour d'expériences.

Maître d'ouvrage	Partenaires clés	Phasage	Priorité
Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine	Porteurs de projets Conseil Départemental - Région PETR Chambres consulaires	Court terme ▶ Moyen terme Long terme	Haute ▶ Moyenne Basse

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023820-20190702-0207201905-DE

Fiche action 9 : Consolider le parcours immobilier des artisans (2/2)

- Ces projets de villages artisanaux ou ateliers relais peuvent être portés par les collectivités ou par des porteurs de projets privés. Des promoteurs / constructeurs comme GSE proposent des produits types « IDEA-PARK » ou « Continental Immobilier d'Entreprise » qui répondraient aux besoins.
- Il s'agirait de lancer des appels à projet sur des espaces ciblés pour calibrer les propositions de produits que ces promoteurs pourraient porter en partenariat avec des investisseurs.

Budget fonctionnement / investissement : 10j ETP / 10 000€ AMO suivi appel à projet et analyse des candidatures

ILLUSTRATION

Investir l'opportunité de construire une programmation de petits ateliers productifs - de village artisanal

IDEA'PARK MENNECY

La Communauté de Communes du Val d'Essonne regroupe 17 communes. A proximité de l'autoroute A6, elle favorise le développement des entreprises locales dans un environnement privilégié à 40 minutes de Paris et à 20 minutes de l'Aéroport d'Orly. La ZAC Montvrain 2 est destinée à accueillir des locaux à vocation commerciale, artisanale, tertiaire et industrielle dans un environnement naturel et valorisant.
Le parc sera composé de 19 cellules allant de 157,40 m² à 317,05 m². Ces bâtiments sont proposés à la location ou à la vente.

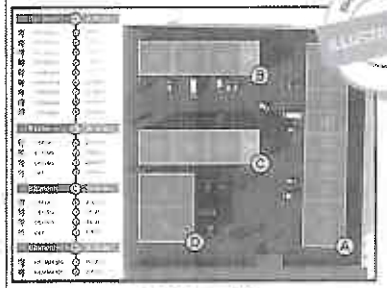

Programmation idea'park Mennecy (91)



Illustrations idea'park Mennecy (91)

Maître d'ouvrage	Partenaires clés	Phasage	Priorité
Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine	Porteurs de projets Conseil Départemental - Région PETR Chambres consulaires	Court terme ▶ Moyen terme Long terme	Haute ▶ Moyenne Basse

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023820-20190702-0207201905-DE

Fiche action 10 : Mettre en place un Pacte d'engagement Entreprises et Territoire

Objectifs	Publics concernés par l'action	Conditions de réussite de l'action
Engager les entreprises et les collectivités dans une démarche commune de Responsabilité sociale et d'ancrage territorial durable	Entreprises Actifs du territoire, porteurs de projets	Engagement et participation des entreprises Mobilisation des élus et services Communication et coordination

Contenu / description de l'action

Le Pacte Entreprises et Territoire propose une **ambition de coopération** entre les entreprises de la CCGT d'une part et la collectivité et ses partenaires d'autre part. C'est une démarche qui peut être impulsée par la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine mais qui doit être **construite en coopération avec l'ensemble des acteurs économiques du territoire.** Il s'agit de faire converger le **dynamisme des entreprises** avec **l'amélioration de la situation économique et sociale** des habitants du territoire.

Moyens d'actions possibles

- Définir les axes de travail et actions répondant à un objectif de « **convergence d'intérêts** » à la fois pour les résidents du territoire et les acteurs économiques qui y sont implantés. Il s'agit de mettre en évidence des dénominateurs communs sur lesquels travailler afin d'impulser une croissance et des progrès économiques et sociaux.
- Organiser une **conférence territoriale** à l'initiative de la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine afin :
  - de mobiliser l'ensemble des partenaires institutionnels, les acteurs socio-économiques et les entreprises ;
  - de les inciter à se positionner sur les engagements possibles.
- Réunir l'ensemble des acteurs économiques du territoire à l'issue de la conclusion du pacte en leur proposant de s'inscrire sur une des actions prioritaires.
- **Constituer des groupes de travail** afin de **mettre en œuvre chaque action**, d'en assurer le suivi et d'apporter si nécessaire des éléments correctifs.
- **En fonction des besoins, se faire accompagner par des spécialistes du développement économique et territorial**, pour décliner le plan d'actions du SDE et animer la démarche pour construire une réalité d'engagements communs

Budget fonctionnement/ investissement :
35 jours ETP pour la définition de la méthodologie ou le lancement de la mise en œuvre des engagements

Maître d'ouvrage	Partenaires clés	Phasage	Priorité
Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine	Entreprises et EGT Département, Région Pôle emploi Structures d'insertion Chambres consulaires	▶ Court terme Moyen terme Long terme	▶ Haute Moyenne Basse

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201905-DE



Axe 2 : Accompagner

Fiche action 11 : Développer l'économie circulaire entre les acteurs locaux du territoire

Objectifs	Publics concernés par l'action	Conditions de réussite de l'action
Développer l'éco-responsabilité et la compétitivité des entreprises du territoire	Entreprises du territoire	Communication et coordination

Contenu / description de l'action

L'ambition portée vise à **conjuguer développement économique et transition énergétique et écologique.** Il s'agit de viser une empreinte positive des activités économiques sur le territoire, grâce à l'économie circulaire : **dépasser la seule réduction de l'impact négatif sur l'environnement pour créer un impact positif tant sur l'environnement que sur l'économie.** Cette ambition porte une vision de long terme et intègre le développement de filières associées (en s'appuyant sur Ecocert et son réseau de partenaires par exemple).

Moyens d'actions possibles

- **Développer la coopération des acteurs**

Il s'agit d'identifier les complémentarités possibles dans une réflexion d'écologie industrielle visant à mutualiser, développer les synergies et économiser.
Les critères de l'écologie industrielle sont de trois grands types :

- Partage d'infrastructures ou de services (mutualisation d'approvisionnement) ;
- Partage d'infrastructures ou de services (mutualisation de traitement) ;
- Échange de co-produits.

La CCI du Gers mène déjà des actions de ce type à l'échelle du PETR Portes de Gascogne, depuis début 2018. La CCGT s'appuiera sur ces premières démarches pour renforcer son action dès 2019.

- **Soutenir le développement de nouvelles filières inhérentes aux démarches d'économie circulaire (filière matériaux, filière déchets, etc.)**

Le soutien aux démarches d'économie circulaire et d'écologie industrielle doit s'allier, dans une vision de long terme, au développement de nouvelles filières à accompagner : celles déjà présentes sur le territoire (Ecocert) mais aussi le développement de nouvelles filières « matériaux » en lien avec les nouveaux principes d'aménagement par exemple, ou encore le développement de nouvelles filières déchets.

Budget fonctionnement/ investissement : 20 jours ETP/an

Maître d'ouvrage	Partenaires clés	Phasage	Priorité
Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine en collaboration étroite avec la CCI du Gers	ADEME, Chambres consulaires Club des entreprises de la Gascogne Toulousaine Région	▶ Court terme Moyen terme Long terme	Haute ▶ Moyenne Basse

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201905-DE



Axe 2 : Accompagnement des entreprises

Fiche action 12 : Consolider et ouvrir le Club des entreprises de la Gascogne Toulousaine

Objectifs	Publics concernés par l'action	Conditions de réussite de l'action
Rapprocher et intégrer le tissu d'entreprises de la Gascogne Toulousaine des écosystèmes d'innovation environnants pour consolider les entreprises	Entreprises endogènes au territoire	Animation régulière / contenu Mobilisation des entreprises membres

Contenu / description de l'action

Les acteurs économiques sont actuellement trop peu intégrés au club d'entreprise Entrepreneurs de la Gascogne Toulousaine (EGT) existant, et ce, alors même que les entreprises entretenues au fil de la présente démarche ont décrit le réseau comme un vecteur primordial de croissance.

En effet, le club EGT rassemble aujourd'hui 14 entreprises sous forme d'association. L'EGT regroupe la plupart des principales entreprises du territoire, toutefois, il n'intègre pas l'ensemble des activités économiques du territoire ni les entreprises récemment installées sur la Gascogne Toulousaine (EXCENT, AEREM...).

Modalités d'actions possibles

- Sur la base d'une **proposition de l'EGT, ouvrir le club à d'autres entreprises** (l'EGT proposera un cahier des charges d'ouverture en 2019) et **faire évoluer sa gouvernance** (la CCGT comme maitre d'ouvrage ?)
- **La CCGT peut être le liant et le facilitateur de ce club** (mise à disposition de salle, organisation des rencontres, invitation et animations...). Le facteur clé de réussite d'une bonne animation d'un club d'entreprises dépend avant tout de la volonté et de la mobilisation des entreprises membres.
- **Créer des coopérations et des mutualisations** vecteurs de valeur ajoutée et, in fine, de consolider le tissu d'entreprises dans leur croissance, quelle que soit leur taille.
- **Promouvoir les activités et les savoir-faire des entreprises du territoire.**

L'objectif de la mise en réseau serait également de proposer des **pistes de réflexion et les sujets de mutualisation (formation/recrutement, communication, mobilité, matériel/commande, terrains et bâtiments, etc.) à travailler.** Des groupes de travail spécifique pourraient être proposés par filière, ou par taille d'entreprises, permettant ainsi de répondre aux demandes variées des membres. Des rencontres en face à face entre les membres du Club pourraient également être prévues afin de créer des synergies, ainsi que des visites d'entreprises pour faire connaitre les activités et savoir-faire du territoire.

Budget fonctionnement/ investissement : 20 jours ETP chargé mission développement économique/an

Maître d'ouvrage	Partenaires clés	Phasage	Priorité
L'EGT en étroite collaboration avec la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine	Les entreprises membres Agences de Développement Pôle Emploi (formation, recrutement)	▶ Court terme Moyen terme Long terme	▶ Haute Moyenne Basse

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201905-DE

Fiche action 13 : Recenser les besoins de qualification et de développement des compétences

Objectifs	Publics concernés par l'action	Conditions de réussite de l'action
Permettre aux entreprises de se développer Mutualiser formations et recrutements	Entreprises et salariés Actifs du territoire	Actualisation du recensement Participation des entreprises

Contenu / description de l'action

Le recueil et l'analyse des besoins de qualification et de compétence est fondamentale et décisive car elle permettra de répondre aux évolutions des entreprises du territoire, et de mutualiser, lorsque cela est possible, formations et recrutements.

Moyens d'actions possibles

- Identifier les **facteurs qui sont/seront sources de changements** (développement du numérique, stratégie à l'international, etc.), et par conséquent sources de besoins de formation et de recrutement, et distinguer besoins individuels (propres à une entreprise) et besoins collectifs (concernant plusieurs entreprises, et mutualisable).
- **Réaliser un questionnaire** à destination des TPE-PME du territoire **et des entretiens avec les chefs d'entreprises, les services RH et responsables formation** le cas échéant pour identifier les besoins de compétences sur le territoire (compétences techniques, théoriques, rares/menacées de disparition, etc.)
- **Repérer les formations et recrutements mutualisables** et les hiérarchiser, en lien avec les organismes de formations (OPCA).
- **Proposer un évènement sur ce thème dans le cadre du club d'entreprises**, en lien avec les organismes de formation à proximité et Pôle Emploi.

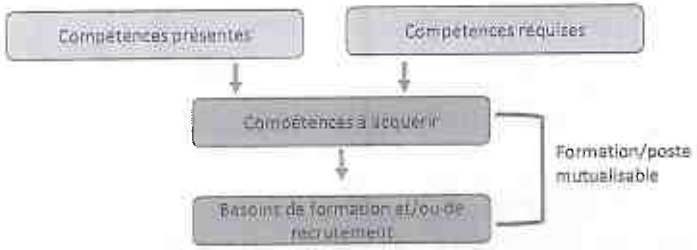

Maître d'ouvrage	Partenaires clés	Phasage	Priorité
Région Occitanie Pôle emploi Missions locales	CCGT - CCI - OPCA Entreprises et leurs services RH Plateforme Emploi Formation Compétences de la 3CAG	Court terme ▶ Moyen terme Long terme	Haute ▶ Moyenne Basse

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201905-DE

Fiche action 14 : Définir une image et une identité économique pour le territoire (1/2)

Objectifs	Publics concernés par l'action	Conditions de réussite de l'action
Assurer le rayonnement de la Gascogne Toulousaine et sa notoriété	Entreprises, habitants et salariés du territoire	Création d'outils pour améliorer la connaissance des entreprises Organisation d'évènements réguliers et implication des entreprises dans leur mise en place

Contenu / description de l'action

Créer une « marque territoire » permet de se différencier dans un environnement de plus en plus concurrentiel. Aujourd'hui, la promotion du territoire est principalement orientée autour du tourisme et de la gastronomie. Le territoire doit développer des actions de marketing territorial pour mettre en avant d'autres filières et compétences du territoire comme dans les secteurs de l'aéronautique, l'agriculture, etc.

La finalité de cette promotion serait notamment d'**attirer (ou de garder) des entreprises et des jeunes actifs** sur le territoire **et perpétuer certains métiers et compétences.**

La marque doit respecter l'identité du territoire, trouver une image de marque en adéquation avec les valeurs du territoire et trouver une crédibilité en impliquant différentes parties prenantes. Il faut pour cela définir **une identité** à la CCGT, **des cibles** auxquelles s'adresser (entreprises, touristes, habitants) et **un contenu à promouvoir** (dynamisme économique, cadre de vie, offre de services, etc.).

Ainsi, une réflexion est à engager sur le **lancement d'une marque territoriale** pour permettre aux différents acteurs de mieux identifier les entreprises et les atouts du territoire. La marque doit permettre d'apporter une crédibilité en termes de qualité, de soutien à l'économie locale...

La mise en place d'une marque n'est pas une démarche facile, et implique une gouvernance forte : mis en place d'un comité de pilotage et travail d'élaboration d'une stratégie marketing sur le long terme. Il est recommandé de **créer une organisation transversale, véritable comité de pilotage en charge de la marque.**

Maître d'ouvrage	Partenaires clés	Phasage	Priorité
Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine en collaboration avec l'Office de tourisme intercommunal	Agences de développement CCI, CMA PETR Région – CDT32	Court terme ▶ Moyen terme Long terme	▶ Haute Moyenne Basse

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201905-DE



Axe 3 : Promotion économique et image du territoire

Fiche action 14 : Définir une image et une identité économique pour le territoire (2/2)

Objectifs	Publics concernés par l'action	Conditions de réussite de l'action
Assurer le rayonnement de la Gascogne Toulousaine et sa notoriété	Entreprises, habitants et salariés du territoire	Création d'outils pour améliorer la connaissance des entreprises Organisation d'évènements réguliers et implication des entreprises dans leur mise en place

Moyens d'actions possibles

- **Disposer d'outils permettant de mieux connaitre son territoire, comme l'Observatoire** (voir fiche) : une **base de données** recensant l'ensemble des entreprises du territoire et, par exemple, des **outils cartographiques** permettant de positionner les acteurs des filières.
- Construire des **outils et supports de communication et organiser des évènements et manifestations, tant sur le plan économique que touristique.** Ces travaux et les actions de marketing à mettre en place pourraient être abordés avec les entreprises dans le cadre des rencontres avec le club d'entreprises.
- **Poursuivre et renforcer les liens entre les collectivités et les agences de développement du territoire et poursuivre les actions de marketing territorial engagées par ces dernières.**
- **Se faire accompagner par des spécialistes de la communication et du positionnement territorial,** pour faire émerger ce qui fait unité pour le Gascogne Toulousaine.

Cette première étape de définition d'une identité commune pourra initier d'autres actions de communication et de promotion du territoire, notamment :

- sur les **filières porteuses** (aéronautique avec Air support, Lauak, Air Cost Control, etc.)
- les « **pépites** » du territoire (EcoCert, Abrisud, Excent, CycleLab),
- des entreprises jouant le rôle d'**Ambassadeurs Économiques.**

En fonction du positionnement choisi, il pourrait également être opportun de mettre en valeur les initiatives de transition écologique présentes sur le territoire en lien avec les entreprises implantées localement.

Budget fonctionnement/ investissement :
Pour le point 1 Observatoire : voir la fiche dédiée
Pour le point 4 : 25 K€ accompagnement positionnement, stratégie de communication et charte graphique + 30 jours ETP

Maître d'ouvrage	Partenaires clés	Phasage	Priorité
Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine en collaboration avec l'Office du tourisme intercommunal	Agences de développement CCI, CMA PETR Région – CDT32	Court terme ▶ Moyen terme Long terme	▶ Haute Moyenne Basse

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201905-DE



Axe 3 : Promotion économique et image du territoire

Fiche action 15 : Développer l'identité « vélo » du territoire par le soutien à la création d'un Bike Stadium et d'un espace d'innovation dédié à l'univers du vélo

Objectifs	Publics concernés par l'action	Conditions de réussite de l'action
Faire du territoire une véritable destination vélo avec des équipements dédiés : un Bike Stadium et un espace d'innovation dédié à l'univers vélo	Entreprises, start-ups et porteurs de projets en lien avec le vélo Habitants et scolaires Pratiquants	Mobilisation des différents acteurs du vélo à une échelle a minima régionale Rayonnement national / international

Contenu / description de l'action

Créer un pôle de pratiques pour tous et d'open innovation, consacré au vélo, pour permettre au territoire de **valoriser les structures déjà implantées** (cluster régional Vélo Vallée, UVUP « Terre de Vélo », Groupe Cyclelab, etc.) **et renforcer le positionnement économique novateur et sportif.** Il s'agit de mettre en place une **véritable interface entre les différents acteurs du vélo et les pratiquants.** Ces lieux ont pour vocation de regrouper des entreprises de vente ou de réparation, des sites de formation, des espaces de recherche (R&D, universités), des espaces d'innovation (fablab, etc.), des infrastructures pour les pratiquants et des locaux pour des clubs ou associations.

Moyens d'actions possibles

- **Définir les acteurs économiques** *(entreprises, associations)* **et institutionnels** *(université, bailleurs)* **à associer** à cette démarche et **les financements mobilisables.**
- **Identifier les différentes pratiques et disciplines** autour du vélo. Certaines sont coordonnées par l'Union Cycliste Internationale *(vélo sur route, vélo sur piste, mountain bike, BMX race et freestyle, paracyclisme, trial, cyclo-cross, cyclisme en salle)*, d'autres sont plus alternatives et donc moins structurées *(dirt, BMX flat...)*. Chaque activité nécessite des équipements spécifiques.
- Etablir un **état des infrastructures nécessaires** pour chaque activité afin de budgétiser le montant des investissements.
- Identifier le **profil type des pratiquants de chaque sport et cibler certaines disciplines** en fonction des pratiques de la population locale, des investissements à prévoir et des moyens allouables.
- **Impliquer la population locale et les acteurs socio-économiques** de la filière vélo afin d'impulser une démarche participative, intégrative et concevoir les parcours avec le soutien de la population.
- **Se faire accompagner par une AMO dédiée depuis la réalisation de l'étude du projet jusqu'à son lancement.**

Budget fonctionnement / investissement :

Le projet de Bike Stadium porté par le Groupe Cyclelab est estimé à 10M€ HT. Le coût du projet d'espace d'innovation n'est pas connu à ce stade et dépendra de l'orientation et du contenu de ce projet.

Maître d'ouvrage	Partenaires clés	Phasage	Priorité
Groupe Cyclelab (avec l'appui de la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine)	Entreprises et cluster Vélo Vallée Sup de Vélo / associations Fédérations sportives Département / Région	Court terme ▶ Moyen terme Long terme	▶ Haute Moyenne Basse

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201906-DE

DÉPARTEMENT DU GERS
CANTON DE
L'ISLE-JOURDAIN

Nombre de conseillers 36

en exercice 36

présents 27

n° 02072019-06

Objet

FONTIONNEMENT INTERNE

Adoption du rapport d'activités 2018

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GASCOGNE TOULOUSAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an **deux mille dix-neuf, le mardi 2 juillet,** à vingt heures et trente minutes, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes de la commune de RAZENGUES, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

Date d'envoi de la convocation : 26 juin 2019

Présents : Francis LARROQUE, Loïc LE CLECH', Jean LACROIX, Gaëtan LONGO, Pascale TERRASSON, Fabienne VITRICE, Christophe TOUNTEVICH, Christel BLASY-ROSSONI, Lucien DOLAGBENU, Thérèse MONFRAIX, Jean-Claude DAROLLES, Francis IDRAC, Angèle THULLIEZ, Fabien VAZQUEZ, Marie-Christine CLAIR, Patrick DUBOSC, Régine SAINTE-LIVRADE, Jean-Luc DUPOUX, Claire NICOLAS, Jacques DUPRÉ, Gérard PAUL, Maurice VIGNÈRES, Anne-Cécile DELECROIX Roger HEINIGER, Audrey BICHET, Georges BELOU et Laura BELOTTI

PROCURATIONS :

1- Mme Annie DEGEILH a donné procuration à Mme Fabienne VITRICE
2- Mme Évelyne LOMBARD a donné procuration à Mme Marie-Christine CLAIR
3- Mme Christine DUCARROUGE a donné procuration à M. Jacques DUPRÉ
4- Mme Josianne DELTEIL a donné procuration à Mme Anne-Cécile DELECROIX
5- Mme monique LOBJOIS a donné procuration à M. Roger HEINIGER

Excusés : Pierre LOUBENS, Annie DEGEILH, Philippe NIVERT, Évelyne LOMBARD, Christine DUCARROUGE, Josianne DELTEIL, et Monique LOBJOIS

Absents : Bertrand LAHILLE et Jean-Hubert ROUGÉ

A été nommée secrétaire : Mme Anne-Cécile DELECROIX

Monsieur le Président rappelle au Conseil communautaire que les services de la communauté de communes de la Gascogne Toulousaine doivent réaliser, tous les ans, un rapport d'activités qui établit un bilan de toutes les décisions et actions engagées par l'E.P.C.I.

Ce document de référence donne une vision synthétique de toutes les actions conduites par la Communauté de communes.

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201906-DE

Le présent rapport s'inscrit dans un contexte juridique et réglementaire conformément à l'article L. 5211-39 alinéa 1 du Code général des collectivités territoriales :
« Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement et l'utilisation des crédits engagés par l'établissement dans chaque commune, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier. »

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter le rapport d'activités 2018 de la communauté de communes de la Gascogne Toulousaine, joint en annexe. Celui-ci sera transmis aux communes membres de l'E.P.C.I.

La présente délibération a été délibérée et signée le 2 juillet 2019
Certifiée et rendue exécutoire par le Président le 4 juillet 2019
Expédiée à la Préfecture le 4 juillet 2019
Affichée le 4 juillet 2019

Le Président,

Francis IDRAC

COMMUNAUTÉ de COMMUNES GASCOGNE TOULOUSAINE 32600 (GERS)

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201908-DE

Gascogne Toulousaine
communauté de communes

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2018

Les services de la communauté de communes de la Gascogne Toulousaine doivent réaliser, tous les ans, un rapport d'activités qui établit un bilan de toutes les décisions et actions engagées par l'E.P.C.I.

Ce document de référence donne une vision synthétique de toutes les actions conduites par la CCGT.

Le présent rapport s'inscrit dans un contexte juridique et réglementaire conformément à l'article L. 5211-39 alinéa 1 du Code général des collectivités territoriales :

« Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement et l'utilisation des crédits engagés par l'établissement dans chaque commune, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier. »

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201908-DE

SOMMAIRE

1 FONCTIONNEMENT INTERNE 9

1.1 Communication sur l'avancée du schéma de mutualisation des services 9

1.2 Présentation du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes 9

1.3 Approbation du SDAASaP 31 10

1.4 PDALHPD : désignation des délégués 11

1.5 Syndicat intercommunal d'aménagement et d'assainissement de la vallée de la Gimone : désignation de délégués 11

1.6 Syndicat mixte pour l'accueil des gens du voyage MANÉO : désignation de 4 représentants (2 délégués titulaires et 2 suppléants) pour siéger au comité syndical 12

1.7 Syndicat mixte du courbet : désignation de 4 délégués (2 titulaires et 2 suppléants) 12

1.8 Mise en place des commissions internes thématiques 13

1.9 Délégation d'attributions au résident et au Bureau 18

1.10 Délibérations 2018 prises en « Fonctionnement interne » et « Affaires générales » 20

2 FINANCES 23

2.1 Comptes administratifs 2017 23

2.1.1 Vote du compte administratif 2017 du budget principal 23
2.1.2 Vote du compte administratif 2017 du budget annexe « Petite Enfance » 25
2.1.3 Vote du compte administratif 2017 du budget annexe « Piscine » 25
2.1.4 Vote du compte administratif 2017 du budget annexe « M.C.E.F. » 26
2.1.5 Vote du compte administratif 2017 du budget annexe « Photovoltaïque » 26
2.1.6 Vote du compte administratif 2017 du budget annexe « Pont Peyrin II » 26
2.1.7 Vote du compte administratif 2017 du budget annexe « Pont Peyrin III » 27
2.1.8 Vote du compte administratif 2017 du budget annexe « Roulage » 27
2.1.9 Vote du compte administratif 2017 du budget annexe « Espêche » 27
2.1.10 Vote du compte administratif 2017 du budget annexe « Génibrat » 28
2.1.11 Résultats globalisés de l'exercice 2017 28

2.2 Fiscalité 29

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201906-DE

2.2.1 Vote du taux de CFE 2018 (Cotisation Foncière des Entreprises) 29
2.2.2 Vote du taux des taxes ménages 2018 29
2.2.3 Vote du taux de la TEOM 2018 (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) 30
2.3 Budgets 2018 31
2.3.1 Vote du budget primitif 2018 du budget principal 31
2.3.2 Vote du budget primitif 2018 du budget annexe « Petite Enfance » 32
2.3.3 Vote du budget primitif 2018 du budget annexe « Piscine » 32
2.3.4 Vote du budget primitif 2018 du budget annexe « MCEF » 33
2.3.5 Vote du budget primitif 2018 du budget annexe « Pont Peyrin III » 33
2.3.6 Vote du budget primitif 2018 du budget annexe « Roulage » 33
2.3.7 Vote du budget primitif 2018 du budget annexe « Espêche » 33
2.3.8 Vote du budget primitif 2018 du budget annexe « Génibrat » 33
2.3.9 Vote du budget primitif 2018 du budget annexe « Photovoltaïque » 34
2.3.10 Création du budget annexe « Les Martines » 34
2.3.11 Clôture des budgets annexes « Petite Enfance » et « Piscine » 34
2.3.12 Institution de la taxe GEMAPI et vote du produit 2019 35
2.3.13 Fixation des montants de base servant à l'établissement de la cotisation minimum de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) 35
2.4 Transferts de charges 37
2.5 Répartition du FPIC 38
2.6 Subventions et fonds de concours 40
2.6.1 Subvention de fonctionnement et convention de partenariat avec le Centre social multi-partenarial de l'ISLE-JOURDAIN 40
2.6.2 Subvention de fonctionnement et convention de partenariat avec l'association Claude NINARD 41
2.6.3 Subvention de fonctionnement et convention de partenariat avec l'Office Intercommunal des Sports (OIS) 41
2.6.4 Subvention de fonctionnement et convention de partenariat avec l'Office de Tourisme Intercommunal (OTI) 42
2.6.5 Subvention de fonctionnement et convention de partenariat avec l'école de musique de la Gascogne 42
2.6.6 Gers numérique : attribution d'une subvention de fonctionnement exceptionnelle et d'une participation à l'investissement 43
2.6.7 Gers développement : convention de partenariat 2018 43
2.6.8 Orientation et crédits ouverts au titre du droit à la formation des élus 43
2.7 Délibérations 2018 prises en « Finances » 44
3 COMMANDE PUBLIQUE 49
3.1 Consultations simplifiées (critère prix uniquement) 49

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201906-DE

3.2 Consultations avec cahier des charges administrative et technique 49
3.3 Marchés à procédures adaptées et appels d'offres 49
3.3.1 Marchés de services 49
3.3.2 Marchés de travaux 49
3.4 Délibérations 2018 prises en « Commande publique » 50
4 RESSOURCES HUMAINES 51
4.1 Recrutement et mobilité 51
4.2 Instances paritaires 51
4.2.1 Le comité technique 51
4.2.2 Le CHSCT 52
4.3 Élections professionnelles 52
4.3.1 Désignation des représentants de la collectivité au CT et au CHSCT 52
4.3.2 Élections des représentants du personnel au comité technique 52
4.4 Formation 52
4.5 Bilan social 2018 54
4.5.1 Effectifs de la collectivité 54
4.5.2 Budget 57
4.5.3 Promotion 57
4.5.4 Absentéisme 57
4.6 Rapport égalité Femmes - Hommes 2018 59
4.7 Délibérations 2018 prises en « Ressources humaines » 59
5 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE – URBANISME 61
5.1 Planification / SCoT 61
5.1.1 Révision groupée de PLU et d'une carte communale 61
5.1.2 Modification des PLU de Fontenilles et de Monferran-Savès 61
5.1.3 SCoT de Gascogne : suivi et représentation de la CCGT 62
5.1.4 PLUiH 62
5.1.5 Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) 62
5.2 Application des Droits du Sol (ADS) 63
5.3 Système d'Information Géographique (SIG) 64

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201906-DE

5.4 Délibérations 2018 prises en « Aménagement du territoire » 65

6 COMMUNICATION 67

6.1 La lettre de la CCGT 67

6.1 Le site internet 67

6.2 Les événements 67

6.2.1 Inauguration de Gasco'Sports 67
6.2.2 Séminaire sur le projet de territoire 68
6.2.3 Noël des enfants 68

7 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE 69

7.1 Les zones d'activités économiques (ZAE) 69

7.1.1 Commercialisation et gestion des ZAE 69
7.1.2 Projet de ZAE Pont Peyrin 3 69
7.1.3 Projet de ZAE Les Martines 69
7.1.4 Projet de ZAE Génibrat 69

7.2 Le Schéma de Développement Économique de la CCGT 70

7.3 Les démarches et projets stratégiques 70

7.4 Animation économique du territoire et partenariats 70

7.5 Délibérations 2018 prises en « Développement économique » 71

8 ENVIRONNEMENT 72

8.1 Climat-énergie 72

8.1.1 Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la CCGT 72
8.1.2 La démarche CITERGIE 72
8.1.3 Les projets d'énergies renouvelables 73

8.2 Mobilité 73

8.2.1 Le lancement du Plan de Mobilité Durable (PMD) 73
8.2.2 La participation à la semaine européenne de la mobilité 73

8.3 Gestion de l'eau et des milieux aquatiques 73

8.3.1 La prise de la compétence GEMAPI et le transfert aux Syndicats de Rivières 73
8.3.2 Le transfert du contrat de milieux « Zone humide de l'Isle-Jourdain » au syndicat de Rivières de la Save 73

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201906-DE

8.3.3 L'identification des parcelles à enjeux de la Zone humide 74
8.3.4 La clôture du contrat de milieux « Bassin Versant de l'Hesteil » 74
8.3.5 L'aménagement du ruisseau de l'Hesteil pour lutter contre les inondations 74
8.3.6 L'accompagnement des agricultures pour lutter contre l'érosion 74

8.4 Collectivité exemplaire 75

8.4.1 Le réseau des éco-fonctionnaires 75

8.5 Délibérations 2018 prises en « Environnement » 75

9 CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE LA GASCOGNE TOULOUSAINE 76

9.1 La mise en place d'un PréCODEV 76

9.2 La constitution du CODEV 76

10 COORDONNATION CEJ PEDT 77

10.1 Présentation de la feuille de route 77

10.2 Le bilan CEJ 78

10.3 Harmonisation des plafonds de facturation aux familles à la petite Enfance 79

10.4 Réactivation du réseau handicap 79

10.4.1 Cadre de référence 79
10.4.2 Partenaires institutionnels 80
10.4.3 Acteurs du territoire qui accueillent tous les enfants 80
10.4.4 État des lieux et restitution 81

10.5 Construction du Projet : forum Petite Enfance 82

10.5.1 Contexte de départ 82
10.5.2 2 Objectifs 82
10.5.3 Echéancier 82

10.6 Animation de territoire : « Moi Ado d'un Parent » 82

10.6.1 Naissance du projet 82
10.6.2 Partenariat 83
10.6.3 Communication 83
10.6.4 Financement 83

10.7 Participation au projet de territoire, action sociale et perspective Convention Territoriale Globale (CTG) 83

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201906-DE

10.8 Le Conseil Intercommunal de Sécurité et Prévention de la Délinquance (CISPD) 84

10.9 Avenant au PEDT intercommunal dans le cadre du plan Mercredi 85

10.10 Multi accueil de FONTENILLES : demande de subvention auprès de la CAF du Gers pour la réalisation des travaux de rénovation et d'extension des locaux . 85

11 PETITE ENFANCE 86

11.1 Harmonisation du service 86

11.2 Multi accueil de Lias 86

11.3 Multi accueil de Fontenilles 86

11.4 Crèche Familiale 87

11.5 Maison de l'Enfance 87

11.6 LAEP (Lieu Accueil Enfants Parents) 87

11.7 Délibérations 2018 prises en « Petite enfance » 87

12 JEUNESSE 89

12.1 Les Accueils de Loisirs Associés à l'École (ALAE) 89

12.2 Les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) 90

12.3 Les Accueils de Loisirs Sans hébergement (ALSH) 90

12.4 Les Séjours 90

12.5 Le CLAS de Monferran-Savès 91

12.6 Le handicap : garantir l'accès à tous à l'offre éducative 91

12.7 Le PAJ 91

12.8 Les faits marquants et les temps forts 2018 92

12.9 Délibérations 2018 prises en « Jeunesse » 92

13 CULTURE – SPORT – TOURISME 95

13.1 CULTURE 95

13.1.1 Partenariat Maison des Jeunes et de la culture (MJC) et Fédération Régionale des MJC (FRMJC) 95

13.1.2 Partenariat École de musique 98

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201906-DE

13.1.3 La communauté de communes participe aussi aux évènements locaux et culturels qui suivent par le biais de cotisations, subventions ou partenariat publicitaire 98

13.1.4 Délibération 2018 prises en « Culture » 99

13.2 SPORT 99

13.2.1 Piscine intercommunale 99

13.2.2 Gymnase 100

13.2.3 L'Office Intercommunal du Sport (OIS) 101

13.2.4 Délibérations 2018 prises en « Sport » 103

13.3 TOURISME 104

13.3.1 Plan d'action 2018 104

13.3.2 Mise en place des VAE 104

13.3.3 Projet d'évolution statutaire 104

13.3.4 Vote de la taxe de séjour communautaire 105

13.3.5 Délibérations 2018 prises en « Tourisme » 105

14 SERVICES TECHNIQUES 106

14.1 Ses Missions 106

14.2 Les moyens humains 106

14.3 Les travaux réalisés 106

14.4 Suivi des projets et travaux : 1,5 équivalent temps pleins 107

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201906-DE

1 FONCTIONNEMENT INTERNE

1.1 Communication sur l'avancée du schéma de mutualisation des services

La loi de réforme des collectivités territoriales de 2010 a rendu obligatoire la réalisation d'un schéma de mutualisation des services entre l'établissement public de coopération intercommunale et ses communes membres « dans l'année qui suit chaque renouvellement général des conseils municipaux ».

Cette loi visant à conforter et rationnaliser la mutualisation est un levier de l'objectif national de réduction de la dépense publique.

Le schéma de mutualisation des services a été adopté en conseil communautaire du 10 décembre 2015.

Dans le cadre du débat d'orientation budgétaire 2018, Monsieur le Président présente la mise à jour du schéma de mutualisation.

Le Conseil communautaire a pris acte des avancées du schéma de mutualisation 2014-2020 et des pistes de réflexion pour la période 2018-2020.

1.2 Présentation du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes

La Chambre régionale des comptes a effectué, durant le second semestre 2017, un contrôle sur la gestion de la communauté de communes de la Gascogne Toulousaine au titre des exercices 2013 et suivants.

Par courrier en date du 25 juillet 2018, la Chambre régionale des comptes a notifié son rapport d'observations définitives.

La fiabilité des comptes, l'analyse financière, les relations avec les communes membres et la gestion des zones d'activité économique ont été les thèmes de contrôle retenus.

Monsieur le Président a présenté en séance la synthèse des observations définitives et explicité les 8 recommandations émises par la Chambre régionale des comptes. Il a également commenté le courrier de réponse adressé le 29 juin dernier à la C.R.C. concernant les recommandations.

Les 8 recommandations émises par la Chambre régionale des comptes :

1. Calculer le montant des restes à réaliser d'investissement par différence entre les engagements juridiques et les mandats émis
2. Ajuster l'inventaire et l'état de l'actif en collaboration avec le comptable
3. Porter au compte administratif le montant exact de la dette au 31 décembre conformément aux règles comptables
4. Renforcer le contrôle de l'attribution et de l'emploi des subventions versées aux associations, en particulier dans le domaine de la petite enfance

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201906-DE

5. Constituer une provision à la hauteur de l'estimation des déficits des zones d'activités économiques
6. Élaborer un pacte financier et fiscal
7. Élaborer des plans pluriannuels de fonctionnement pour les zones d'activité
8. Étudier les possibilités de révision du prix de vente des terrains des zones d'activités

Le courrier de réponse du 27/06 dernier de M. Le Président relatif aux recommandations

La recommandation n° 2 : ajuster l'inventaire et l'état de l'actif en collaboration avec le comptable est en cours. Nous avons travaillé avec notre prestataire informatique et une réunion avec le comptable public s'est tenue le 27 juin dernier.

La recommandation n° 3 : porter au compte administratif le montant exact de la dette au 31/12 conformément aux règles comptables est devenue sans objet depuis l'approbation des comptes administratifs 2017. Suite à une erreur matérielle, les comptes administratifs 2016 indiquaient un montant de la dette inexact. Ceci a été réglé.

La recommandation n° 5 : constituer une provision à la hauteur de l'estimation des déficits des zones d'activités économiques est devenue sans objet puisque le budget primitif 2018 tient compte de cette préconisation. Il a été inscrit au budget principal une provision de 60 000 € pour le déficit de la zone d'activité de l'Espèche et une subvention d'équilibre de 60 000 € pour le déficit prévisionnel de la zone d'activité du Roulage.

La recommandation n° 6 : élaborer un pacte financier et fiscal est en cours de réalisation puisqu'une étude va être menée par un bureau d'études, au 3ème trimestre, sur la dotation de solidarité communautaire et le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC).

Le Conseil communautaire a pris acte du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes du 25 juillet 2018

1.3 Approbation du SDAASaP 31

M. le Président rappelle à l'assemblée que les dispositions législatives du 7 août 2015 (article 98 de la loi Notre) et réglementaires du 4 avril 2016 (décret n° 2016-402) disposent que les schémas départementaux d'amélioration de l'accessibilité des services au public doivent être approuvés avant le 31 décembre 2017.

Il informe que la démarche d'élaboration du schéma haut-garonnais a été engagée en Haute-Garonne au début de l'année 2016. Un cabinet prestataire a été choisi en décembre 2016 par le conseil départemental en sa qualité de maître d'ouvrage pour remplir une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Ayant finalisé les éléments de diagnostic, celui-ci doit s'attacher à proposer un plan des actions à mettre en œuvre dans les six années à venir visant à améliorer l'accessibilité des services dans le département de la Haute-Garonne.

Une procédure de consultation des EPCI à fiscalité propre, puis du conseil régional et de la conférence territoriale de l'action publique doit précéder à l'approbation du SDAASaP.

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201906-DE

La commune de FONTENILLES située sur le département de la Haute-Garonne et faisant partie de la CCGT, le préfet de la Haute-Garonne a sollicité par courriers des 31/07/2017 et 18/12/2017 joints en annexes, l'avis du conseil communautaire.

Le Conseil communautaire a approuvé le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public de la Haute-Garonne (Diagnostic et programme d'actions).

1.4 PDALHPD : désignation des délégués

M. le Président informe les conseillers communautaires que le décret n° 2017-1565 du 14 novembre 2017 relatif aux Plans Départementaux d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) abroge le décret de 2007 et fixe la composition du comité responsable du PDALHPD. Ce décret précise les modalités d'élaboration du plan départemental, son contenu, sa mise en œuvre, son évaluation ; il définit la composition du comité responsable du plan et de ses instances locales ainsi que leurs missions. Le comité responsable se réunit au moins 2 fois par an. Il veille à l'élaboration du plan, à la mise en œuvre effective des actions prévues et à leur cohérence. Il coordonne les instances locales, établit chaque année un bilan consolidé et contribue à l'évaluation du plan. Il tient à jour la liste des dispositifs d'accompagnement social et de diagnostics sociaux mis en œuvre dans le département dans le cadre défini par le plan.

Le nouveau comité responsable s'ouvre à de nouveaux partenaires (EPCI, associations, personnes accueillies), il comprend :
- les représentants des collectivités territoriales et locales,
- les représentants des associations et organismes qui œuvrent pour l'insertion ou le logement des personnes défavorisées ou en assurent la défense,
- les représentants des organismes HLM et des bailleurs privés,
- les organismes payeurs des aides personnelles au logement,
- l'association Action logement,
- les organismes et associations d'accueil et d'hébergement et d'accompagnement vers l'insertion et le logement des personnes sans domicile,
- les représentants de ces personnes ou des associations de défense des personnes en situation d'exclusion,
- les personnes qualifiées, partenaires du PDALHPD.

M. le Président précise que le courrier, cosigné par le préfet du Gers et le président du conseil départemental du Gers, joint en annexe, vise à constituer cette instance en désignant un représentant titulaire et un représentant suppléant avant le 16/02/2018.

Le Conseil communautaire a désigné Mme Marie-Christine CLAIR comme représentante titulaire et M. Gérard PAUL comme représentant suppléant pour siéger au comité responsable du PDALHPD.

1.5 Syndicat intercommunal d'aménagement et d'assainissement de la vallée de la Gimone : désignation de délégués

Monsieur le Président rappelle au conseil communautaire que conformément à la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014, le transfert de la compétence « Gestion des Milieux

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201906-DE

Aquatiques et Prévention des Inondations » (GEMAPI) est devenu automatique vers les établissements publics de gestion intercommunale à fiscalité propre au 1er janvier 2018.
En conséquence, chaque EPCI doit se substituer, à compter de cette date-là, à ses communes membres au sein de syndicat exerçant cette compétence, en application de l'article L.5217.7.
Aussi, en application de l'article L.5214-21 du CGCT, il appartient à la communauté de communes de la Gascogne Toulousaine de se substituer à la commune de RAZENGUES au sein du syndicat intercommunal d'aménagement et d'assainissement de la vallée de la Gimone devenu syndicat mixte par arrêté préfectoral n° 32-2018-02-14-037 du 14/02/2018, à compter du 1er janvier 2018 et de désigner ses délégués.

Le Président rappelle que le mandat de Mme Jeanine LAHÏRLE-BARIOULET et de M. Cédric BARON, délégués titulaires, a pris fin au 31/12/2017.

Le Conseil communautaire a désigné Mme Jeanine LAHÏRLE-BARIOULET et M. Cédric BARON comme délégués pour représenter la CCGT au sein du comité syndical,

1.6 Syndicat mixte pour l'accueil des gens du voyage MANÉO : désignation de 4 représentants (2 délégués titulaires et 2 suppléants) pour siéger au comité syndical

M. le Président rappelle à l'assemblée communautaire que par délibérations n° 20032018-05 et 06, le conseil communautaire a délibéré pour :
- adhérer au syndicat mixte pour l'accueil des gens du voyage – MANÉO,
- s'engager à verser le montant de la cotisation calculée selon le barème en vigueur, en inscrivant d'une part, au BP 2018 la cotisation proratisée aux nombre de mois effectifs et d'autre part, chaque année les crédits nécessaires correspondants,
- autoriser M. le Président, à signer toutes les pièces afférentes à l'adhésion au SMAGV-MANEO,
- adhérer à la gestion à la carte du SMAGV-MANEO,
- transférer la compétence gestion et fonctionnement de l'aire d'accueil au Syndicat Mixte pour l'Accueil des Gens du Voyage – MANÉO, dans le cadre des articles 1, 2 et 3 des statuts de SMAGV-MANEO,
- autoriser M. le Président, à signer toutes les pièces afférentes au transfert à la carte de gestion et de fonctionnement de l'aire d'accueil au SMAGV-MANÉO.

Conformément à l'article 5 des statuts modifiés du SMAGV-MANÉO, le Conseil communautaire a désigné 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants pour représenter la CCGT au sein du comité syndical comme suit :

Déléguées titulaires	Délégués suppléants
Mme Marie-Christine CLAIR	Mme Évelyne LOMBARD
Mme Anne-Cécile DELECROIX	M. Christophe TOUNTEVICH

1.7 Syndicat mixte du courbet : désignation de 4 délégués (2 titulaires et 2 suppléants)

Monsieur le Président informe le conseil communautaire que la préfecture du Gers a émis une observation sur la délibération n° 20032018-02, en date du 20 mars 2018,

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201906-DE

concernant la désignation des délégués au syndicat du Courbet. En effet, le conseil devait désigner 4 délégués (2 titulaires et 2 suppléants) mais n'en a désigné que 3 (2 titulaires et 1 suppléant).

Il rappelle au conseil communautaire que conformément à la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014, le transfert de la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GEMAPI) est devenu automatique vers les établissements publics de gestion intercommunale à fiscalité propre au 1er janvier 2018.

En conséquence, chaque EPCI doit se substituer, à compter de cette date-là, à ses communes membres au sein de syndicat exerçant cette compétence, en application de l'article L.5217.7.

Aussi, en application de l'article L.5214-21 du CGCT, il appartient à la communauté de communes de la Gascogne Toulousaine de se substituer à la commune de PUJAUDRAN au sein du syndicat du Courbet, à compter du 1er janvier 2018 et de désigner :

- 2 délégués titulaires,
- et 2 délégués suppléants.

Le Président rappelle que le mandat de Mme Monique LOBJOIS (déléguée titulaire), M. Roger HEINIGER (délégué titulaire) et Mme Monique FRINAULT (déléguée suppléante), a pris fin au 31/12/2017.

Le Conseil communautaire a décidé à l'unanimité d'annuler la délibération n° 20032018-02 du 20 mars 2018 et de désigner 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants pour représenter la CCGT au sein du comité syndical comme suit :

COMMUNE	Délégués titulaires	Délégués suppléants
PUJAUDRAN	**Monique LOBJOIS**	**Monique FRINAULT**
	Roger HEINIGER	**Thérèse MONFRAIX**

1.8 Mise en place des commissions internes thématiques

Vu la délibération du conseil communautaire n° 13025014-2, en date du 13/05/2014, portant création des commissions thématiques et qualité des membres,

Vu la délibération du conseil communautaire n° 13022018-02 en date du 13/02/2018, adoptant son règlement intérieur dont les principales modifications concernaient les attributions et le fonctionnement du bureau communautaire ainsi que le fonctionnement des commissions communautaires thématiques,

Vu les délibérations des conseils municipaux du territoire de la Gascogne Toulousaine,

Vu les articles 10 et 11 du règlement intérieur du conseil communautaire,

Considérant que les membres du Bureau ont acté la refonte du règlement intérieur du Conseil communautaire en date du 12/12/2017,

Le Conseil communautaire a décidé à l'unanimité de désigner les membres des commissions communautaires thématiques comme suit :

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201906-DE

Commission « Aménagement du territoire »

1	Monsieur	Francis	LARROQUE	AURADÉ
2	Madame	Laurence	LAVAUD	AURADÉ
3	Madame	Sabine	DUPOUX	BEAUPUY
4	Monsieur	Patrick	FLUMIAN	CASTILLON-SAVÈS
5	Monsieur	Arnaud	AUGIER	CLERMONT-SAVÈS
6	Madame	Pascale	TERRASSON	ENDOUFIELLE
7	Madame	Fabienne	VITRICE	FONTENILLES
8	Madame	Thérèse	MONFRAIX	FONTENILLES
9	Monsieur	Philippe	NIVERT	FONTENILLES
10	Monsieur	Philippe	PELISSIER	FONTENILLES
11	Monsieur	Christophe	TOUNTEVICH	FONTENILLES
12	Monsieur	Éric	ARIÈS	FRÉGOUVILLE
13	Monsieur	Thierry	CZAPLICKI	ISLE-JOURDAIN
14	Monsieur	Patrick	DUBOSC	ISLE-JOURDAIN
15	Madame	Christine	DUCARROUGE	ISLE-JOURDAIN
16	Monsieur	Jean-Luc	DUPOUX	ISLE-JOURDAIN
17	Madame	Évelyne	LOMBARD	ISLE-JOURDAIN
18	Monsieur	Yannick	NINARD	ISLE-JOURDAIN
19	Madame	Martine	ROQUIGNY	ISLE-JOURDAIN
20	Madame	Angèle	THULLIEZ	ISLE-JOURDAIN
21	Monsieur	Gérard	PAUL	LIAS
22	Monsieur	Jean-Michel	SEYS	MARESTAING
23	Madame	Josianne	DELTEIL	MONFERRAN-SAVÈS
24	Monsieur	Roger	HEINIGER	PUJAUDRAN
25	Monsieur	Christian	GOUZY	PUJAUDRAN
26	Madame	Marlène	GOTTI	RAZENGUES
27	Monsieur	Georges	BELOU	SÉGOUFIELLE

Commission « Développement économique »

1	Monsieur	Pascal	COSTANZO	AURADÉ
2	Monsieur	David	POMIÈS	AURADÉ
3	Monsieur	Julien	DELIX	CASTILLON-SAVÈS
4	Monsieur	Philippe	CAPDEVILLE	CLERMONT-SAVÈS
5	Monsieur	Bernard	VIGUIER	ENDOUFIELLE
6	Madame	Fabienne	VITRICE	FONTENILLES
7	Madame	Thérèse	MONFRAIX	FONTENILLES
8	Monsieur	Philippe	PIGATTO	FONTENILLES
9	Madame	Christine	DUCARROUGE	ISLE-JOURDAIN
10	Monsieur	Jacques	DUPRÉ	ISLE-JOURDAIN
11	Madame	Claire	NICOLAS	ISLE-JOURDAIN
12	Monsieur	Fabien	VAZQUEZ	ISLE-JOURDAIN
13	Monsieur	Jean-Marc	VERDIÉ	ISLE-JOURDAIN
14	Monsieur	Gérard	PAUL	LIAS

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201906-DE

15	Monsieur	Aurélien	BONDOUX	MARESTAING
16	Madame	Josianne	DELTEIL	MONFERRAN-SAVÈS
17	Monsieur	Sébastien	PEYRES	MONFERRAN-SAVÈS
18	Monsieur	Roger	HEINIGER	PUJAUDRAN
19	Madame	Monique	FRINAULT	PUJAUDRAN
20	Madame	Janine	LAHIRLE-BARIOULET	RAZENGUES

Commission « Enfance - Jeunesse »

1	Monsieur	Lilian	CASONATO	AURADÉ
2	Monsieur	Alexandre	POLIANI	AURADÉ
3	Madame	Laure	MOTHES	CASTILLON-SAVÈS
4	Madame	Magalie	BENSIMON	CLERMONT-SAVÈS
5	Madame	Pascale	TERRASSON	ENDOUFIELLE
6	Madame	Fabienne	VITRICE	FONTENILLES
7	Madame	Christel	BLASY	FONTENILLES
8	Madame	Annie	DEGEILH	FONTENILLES
9	Monsieur	Lucien	DOLAGBENU	FONTENILLES
10	Madame	Thérèse	MONFRAIX	FONTENILLES
11	Madame	Jocelyne	TRIAES	FONTENILLES
12	Monsieur	Jean-Claude	DAROLLES	FRÉGOUVILLE
13	Madame	Marie-Christine	CLAIR	ISLE-JOURDAIN
14	Madame	Élisabeth	CORNETTE	ISLE-JOURDAIN
15	Madame	Évelyne	LOMBARD	ISLE-JOURDAIN
16	Madame	Corinne	MINVIELLE-RÉA	ISLE-JOURDAIN
17	Madame	Régine	SAINTE-LIVRADE	ISLE-JOURDAIN
18	Madame	Angèle	THULLIEZ	ISLE-JOURDAIN
19	Madame	Christelle	SADERNE	LIAS
20	Monsieur	Éric	SANVICENTE	MARESTAING
21	Madame	Anne-Cécile	DELECROIX	MONFERRAN-SAVÈS
22	Madame	Monique	LOBJOIS	PUJAUDRAN
23	Madame	Janine	LAHIRLE-BARIOULET	RAZENGUES
24	Madame	Laura	BELOTTI	SÉGOUFIELLE

Commission « Finances »

1	Monsieur	Francis	LARROQUE	AURADÉ
2	Monsieur	Pierre	LOUBENS	AURADÉ
3	Monsieur	Loïc	LE CLECH'	BEAUPUY
4	Monsieur	Jean	LACROIX	CASTILLON-SAVÈS
5	Monsieur	Gaëtan	LONGO	CLERMONT-SAVÈS
6	Madame	Pascale	TERRASSON	ENDOUFIELLE
7	Madame	Fabienne	VITRICE	FONTENILLES
8	Madame	Thérèse	MONFRAIX	FONTENILLES
9	Monsieur	Philippe	PIGATTO	FONTENILLES
10	Monsieur	Christophe	TOUNTEVICH	FONTENILLES
11	Madame	Jocelyne	TRIAES	FONTENILLES

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201906-DE

12	Monsieur	Jean-Claude	DAROLLES	FRÉGOUVILLE
13	Madame	Christine	DUCARROUGE	ISLE-JOURDAIN
14	Monsieur	Jacques	DUPRÉ	ISLE-JOURDAIN
15	Madame	Évelyne	LOMBARD	ISLE-JOURDAIN
16	Madame	Claire	NICOLAS	ISLE-JOURDAIN
17	Monsieur	Fabien	VAZQUEZ	ISLE-JOURDAIN
18	Monsieur	Gérard	PAUL	LIAS
19	Monsieur	Jean-Michel	SEYS	MARESTAING
20	Madame	Josianne	DELTEIL	MONFERRAN-SAVÈS
21	Monsieur	Michel	TOURON	MONFERRAN-SAVÈS
22	Monsieur	Roger	HEINIGER	PUJAUDRAN
23	Madame	Monique	FRINAULT	PUJAUDRAN
24	Monsieur	Georges	BELOU	SÉGOUFIELLE

Commission « Environnement »

1	Monsieur	Francis	LARROQUE	AURADÉ
2	Monsieur	Pierre	LOUBENS	AURADÉ
3	Madame	Sabine	DUPOUX	BEAUPUY
4	Monsieur	Claude	VINCENT	CASTILLON-SAVÈS
5	Monsieur	Patrick	MÉGRIER	CLERMONT-SAVÈS
6	Monsieur	Claude	BOUZIN	ENDOUFIELLE
7	Madame	Fabienne	VITRICE	FONTENILLES
8	Madame	Taraneh	JUHEL	FONTENILLES
9	Monsieur	Philippe	NIVERT	FONTENILLES
10	Monsieur	Nicolas	PANAVILLE	FONTENILLES
11	Madame	Jocelyne	TRIAES	FONTENILLES
12	Monsieur	Philippe	PELISSIER	FONTENILLES
13	Monsieur	Nicolas	PERES	FRÉGOUVILLE
14	Monsieur	Patrick	DUBOSC	ISLE-JOURDAIN
15	Madame	Christine	DUCARROUGE	ISLE-JOURDAIN
16	Monsieur	Jean-Luc	DUPOUX	ISLE-JOURDAIN
17	Monsieur	Jacques	DUPRÉ	ISLE-JOURDAIN
18	Monsieur	Yannick	NINARD	ISLE-JOURDAIN
19	Madame	Martine	ROQUIGNY	ISLE-JOURDAIN
20	Madame	Angèle	THULLIEZ	ISLE-JOURDAIN
21	Monsieur	Gérard	PAUL	LIAS
22	Madame	Jeanne	LAFFONT	MARESTAING
23	Madame	Josianne	DELTEIL	MONFERRAN-SAVÈS
24	Madame	Monique	LOBJOIS	PUJAUDRAN
25	Madame	Marlène	GOTTI	RAZENGUES

Commission « Sport Culture »

1	Monsieur	Pascal	COSTANZO	AURADÉ
2	Monsieur	Hugues	LAMAGA	AURADÉ
3	Madame	Josette	LÈCHES	BEAUPUY

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201906-DE

4	Madame	Laure	MOTHES	CASTILLON-SAVÈS
5	Monsieur	Gaëtan	LONGO	CLERMONT-SAVÈS
6	Monsieur	Alain	BORDES	ENDOUFIELLE
7	Madame	Fabienne	VITRICE	FONTENILLES
8	Monsieur	Claude	DIES	FONTENILLES
9	Monsieur	Lucien	DOLAGBENU	FONTENILLES
10	Monsieur	Nicolas	PANAVILLE	FONTENILLES
11	Monsieur	Laurent	SARICA	FONTENILLES
12	Madame	Jocelyne	TRIAES	FONTENILLES
13	Monsieur	Florian	DUPOUX	FRÉGOUVILLE
14	Monsieur	Jean-Luc	DUPOUX	ISLE-JOURDAIN
15	Madame	Corinne	MINVIELLE-RÉA	ISLE-JOURDAIN
16	Monsieur	Bernard	TANCOGNE	ISLE-JOURDAIN
17	Madame	Angèle	THULLIEZ	ISLE-JOURDAIN
18	Monsieur	Jean-Marc	VERDIÉ	ISLE-JOURDAIN
19	Monsieur	Christian	DUFFAUT	LIAS
20	Madame	Jeanne	LAFFONT	MARESTAING
21	Monsieur	Bertrand	BESSE	MONFERRAN-SAVÈS
22	Monsieur	Fabien	LÈCHES	MONFERRAN-SAVÈS
23	Monsieur	Christian	GOUZY	PUJAUDRAN
24	Monsieur	Jean-Jacques	MAYET	RAZENGUES

Commission « Tourisme »

1	Madame	Jacqueline	BAYLAC	AURADÉ
2	Monsieur	Alexandre	POLIANI	AURADÉ
3	Monsieur	Loïc	LE CLECH'	BEAUPUY
4	Madame	Pierrette	BRIFFON	CASTILLON-SAVÈS
5	Monsieur	Michel	ESPINASSE	CLERMONT-SAVÈS
6	Madame	Pascale	TERRASSON	ENDOUFIELLE
7	Madame	Fabienne	VITRICE	FONTENILLES
8	Monsieur	Michel	ABELLA	FONTENILLES
9	Madame	Christiane	COURET	FONTENILLES
10	Madame	Christine	DUCARROUGE	ISLE-JOURDAIN
11	Monsieur	Jean-Luc	DUPOUX	ISLE-JOURDAIN
12	Monsieur	Bernard	TANCOGNE	ISLE-JOURDAIN
13	Madame	Angèle	THULLIEZ	ISLE-JOURDAIN
14	Monsieur	Robert	GUILLEY	LIAS
15	Madame	Claudine	DANEZAN	MARESTAING
16	Madame	Christelle	BORREGO	MONFERRAN-SAVÈS
17	Madame	Muriel	ABADIE	PUJAUDRAN
18	Madame	Monique	LOBJOIS	PUJAUDRAN
19	Madame	Audrey	BICHET	RAZENGUES
20	Madame	Laura	BELOTTI	SÉGOUFIELLE

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201906-DE

Commission « Mutualisation des services »

1	Monsieur	Francis	LARROQUE	AURADÉ
2	Monsieur	Jean-Claude	SERVAT	AURADÉ
3	Monsieur	Loïc	LE CLECH'	BEAUPUY
4	Monsieur	Julien	DELIX	CASTILLON-SAVÈS
5	Madame	Nadine	DAX	CLERMONT-SAVÈS
6	Madame	Pascale	TERRASSON	ENDOUFIELLE
7	Madame	Sandrine	ROLLET	ENDOUFIELLE
8	Madame	Fabienne	VITRICE	FONTENILLES
9	Madame	Annie	DEGEILH	FONTENILLES
10	Monsieur	Claude	DIES	FONTENILLES
11	Madame	Thérèse	MONFRAIX	FONTENILLES
12	Monsieur	Georges	VAUVILLIER	FONTENILLES
13	Monsieur	Jean-Claude	DAROLLES	FRÉGOUVILLE
14	Monsieur	Patrick	DUBOSC	ISLE-JOURDAIN
15	Madame	Christine	DUCARROUGE	ISLE-JOURDAIN
16	Madame	Évelyne	LOMBARD	ISLE-JOURDAIN
17	Madame	Claire	NICOLAS	ISLE-JOURDAIN
18	Monsieur	Fabien	VAZQUEZ	ISLE-JOURDAIN
19	Monsieur	Gérard	PAUL	LIAS
20	Madame	Anaïs	VIGNÈRES SUDÉRIE	MARESTAING
21	Monsieur	Raymond	LABORDE	MONFERRAN-SAVÈS
22	Monsieur	Roger	HEINIGER	PUJAUDRAN
23	Monsieur	Jacques	PERES	RAZENGUES
24	Madame	Laura	BELOTTI	SÉGOUFIELLE

1.9 Délégation d'attributions au résident et au Bureau

Monsieur le Président propose, après une année de fonctionnement, de revenir à la situation précédente où le Bureau n'avait pas de délégations d'attributions.

Le fonctionnement actuel accentue la lourdeur administrative liée à la gestion des assemblées.

Par conséquent, dans un souci d'efficacité et de réactivité, Monsieur le Président propose, à compter du 01/01/2019, de supprimer toutes les délégations d'attributions au bureau communautaire, qui reviendront de fait à l'assemblée délibérante. Il faut donc modifier la délibération du 25/09/2018.

Le Conseil communautaire a décidé à l'unanimité :

- **de déléguer au Président à partir du 1er janvier 2019 et pour la durée de son mandat, les attributions suivantes et l'autorise à accomplir tous les actes de gestion y afférents :**
  - procéder, dans la limite de 500 000 euros, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201906-DE

opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L.1618-2 et au (a de l'article L.2221-5-1, sous réserve des dispositions du (c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

- réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 500 000 euros ;
- prendre toute décision, dès lors que les crédits correspondants sont inscrits au budget, concernant la préparation, la passation, l'exécution, la déclaration d'infructuosité le cas échéant et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur ou égal à 90 000 euros hors taxes, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 15 %.
- recruter des agents non titulaires pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément absents, sur la base des articles 3, 3-1 et 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée ;
- décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre y afférentes
- créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services intercommunaux ;
- fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- intenter au nom de la collectivité les actions en justice ou défendre la collectivité dans les actions intentées contre elle.

  Cette délégation d'ester en justice est générale et vaut pour toutes les instances portées devant les juridictions de l'ordre judiciaire, tant civiles que pénales, ou devant les juridictions de l'ordre administratif et ce quel que soit le degré de juridiction, ainsi que de se porter partie civile pour défendre les intérêts de la collectivité et de solliciter en conséquence, devant la juridiction compétente, des dommages et intérêts en réparation du préjudice subi par la collectivité.
- régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules intercommunaux jusqu'à hauteur de 15 000 euros HT ;
- prendre les décisions mentionnées aux articles L.523-4 et L.523-5 du Code du Patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune.
- autoriser, au nom de la communauté de communes, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle membre ;
- d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- déposer toute demande d'autorisation d'urbanisme, notamment en ce qui concerne les permis de construire, les permis d'aménager, les déclarations de travaux, les autorisations de clôtures, les autorisations d'installations de travaux divers, les permis de lotir, les certificats d'urbanisme, concernant

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201906-DE

les terrains, équipements et bâtiments, soit mis à disposition par les communes membres, soit propriété de la communauté de communes. Cette délégation est étendue aux permis de démolir pour les propriétés communautaires ;

- prendre toute décision concernant la passation, la signature et l'exécution de toute convention et de ses avenants, conclus sans effet financier pour la communauté de communes, ayant pour objet la perception d'une recette. Sont exclus les conventions de délégation de service public et leur avenant.
- conclure des conventions de mise à disposition des bâtiments/équipements communautaires avec les associations

- **d'autoriser le Président à déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, en vertu de l'article L 5211-9 du CGCT, à un ou plusieurs vice-présidents, la signature des actes relevant des attributions qui lui sont déléguées par la présente délibération ;**

- **que soit rendu compte, à chaque réunion du conseil, des décisions prises par Monsieur le Président, ou le cas échéant par Mesdames et Messieurs les vice-présidents délégués, en application de la présente délibération.**

1.10 Délibérations 2018 prises en « Fonctionnement interne » et « Affaires générales »

Date	N°	Objet
13/02/2018	1	Les décisions du Président prises par délégation de pouvoir Décisions 2017 : de la n° 221 à la n° 225 Décisions 2018 : de la n° 1 à la n° 19
13/02/2018	2	Approbation du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASaP) de la Haute-Garonne
13/02/2018	3	Syndicat de gestion de la Save et de ses affluents : désignation de délégués
13/02/2018	4	Évolution statutaire de la SPL ARPE Midi-Pyrénées en SPL AREC Occitanie
13/02/2018	5	Adoption du rapport d'activités et financier 2016 de la SPL ARPE Midi-Pyrénées
13/02/2018	6	Comité responsable du Plan Départemental d'Action pour le logement et l'hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) : désignation des délégués
13/02/2018	7	Adoption du règlement intérieur du conseil communautaire
13/02/2018	8	Délégations d'attributions au Président et au Bureau
13/02/2018	9	Communication sur l'avancée du schéma de mutualisation des services 2014 / 2020
13/02/2018	27	Projet du SDIS : acquisition de deux parcelles à M. SACAZE (BL n° 420 et 421)

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201906-DE

20/03/2018	3a	Syndicat intercommunal d'aménagement et d'assainissement de la vallée de la Gimone : désignation de délégués Suite à une erreur de transcription dans l'intitulé du syndicat, la présente délibération annule et remplace la délibération n° 20032018-03 du 20 mars 2018
20/03/2018	4	Approbation du projet régional de santé
20/03/2018	5	Adhésion au syndicat mixte pour l'accueil des gens du voyage MANÉO
20/03/2018	6	Adhésion à la gestion à la carte au syndicat mixte pour l'accueil des gens du voyage
10/04/2018	1	Les décisions du Président prises par délégation de pouvoir : de la n° 79 à la n° 96
06/06/2018	1	Les décisions du Président prises par délégation de pouvoir : de la n° 97 à la n° 130
06/06/2018	2	Syndicat mixte pour l'accueil des gens du voyage MANÉO : signature d'une convention de coopération transitoire
06/06/2018	3	Syndicat mixte pour l'accueil des gens du voyage MANÉO : désignation de 4 représentants (2 délégués titulaires et 2 suppléants) pour siéger au comité syndical
06/06/2018	4	Syndicat mixte du courbet : désignation de 4 délégués (2 titulaires et 2 suppléants)
06/06/2018	5	Approbation de la convention de délégation de la compétence GEMAPI vers le SIAH du Touch
06/06/2018	6	Syndicat de Gestion de la Save et de ses Affluents (SGSA) : approbation des compétences obligatoires
06/06/2018	7	Syndicat de Gestion de la Save et de ses Affluents (SGSA) : approbation de la représentativité
06/06/2018	8	Syndicat de Gestion de la Save et de ses Affluents (SGSA) : restriction des compétences optionnelles
06/06/2018	9	Syndicat de Gestion de la Save et de ses Affluents (SGSA) : approbation de la modification de périmètre
06/06/2018	10	Syndicat de Gestion de la Save et de ses Affluents (SGSA) : approbation des statuts
06/06/2018	11	Approbation du scénario pour l'organisation de la gouvernance de la compétence GEMAPI à l'échelle des bassins versants de l'Aroue, de l'Arrats, de la Sère, de la Gimone et de ses affluents rive-gauche de la Garonne Tarn-et-garonnaise
12/07/2018	1	Les décisions du Président prises par délégation de pouvoir : de la n° 131 à la n° 155
12/07/2018	2	Mise en place des commissions internes thématiques
12/07/2018	3	Communication des documents administratifs

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201906-DE

12/07/2018	4	SPL AREC OCCITANIE : modification de la composition du capital social
12/07/2018	5	Évolution statutaire du Syndicat de Gestion de la Save et de ses Affluents (SGSA) : approbation de la modification de périmètre
12/07/2018	6	Évolution statutaire du SGSA : approbation des statuts
12/07/2018	7	Syndicat mixte du Courbet : retrait de TOULOUSE métropole
25/09/2018	1	Les décisions du Président prises par délégation de pouvoir : de la n° 156 à 290
25/09/2018	2	Modification des statuts
25/09/2018	3	Présentation du rapport d'observations définitives de la CRC
25/09/2018	4	Adoption du rapport d'activités 2017
25/09/2018	5	Délégations d'attributions au Président et au Bureau : modification de la délibération n° 13022018-08
05/11/2018	1	Les décisions du Président prises par délégation de pouvoir : de la n° 291 à 303
05/11/2018	2	Inondations dans l'Aude : versement d'une aide exceptionnelle de 1 000 €
05/12/2018	1	Les décisions du Président prises par délégation de pouvoir : de la n° 304 à 310
05/12/2018	2	Délégation d'attributions au Président et au Bureau
05/12/2018	3	Présentation du rapport 2016 pour l'accessibilité des personnes handicapées
05/12/2018	4	Présentation du rapport 2017 pour l'accessibilité des personnes handicapées

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201906-DE

2 FINANCES

2.1 Comptes administratifs 2017

Les comptes administratifs soumis à l'assemblée délibérante lors du conseil communautaire du 20/03/2018 retracent l'exécution du budget principal de la communauté de communes de la Gascogne Toulousaine et des différents budgets annexes relatifs à l'exercice comptable 2017.

2.1.1 Vote du compte administratif 2017 du budget principal

RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2017

Section de fonctionnement
Le total des dépenses de la section de fonctionnement s'élève en 2017 à 11 774 476 € contre 8 714 169 € en 2016. Cette augmentation des dépenses globales est due essentiellement aux charges liées au transfert de la compétence « Jeunesse » en année pleine et au transfert de la compétence « Aire d'accueil des gens du voyage (AAGV) » au 01/01/2017.

Le chapitre 011 « Charges à caractère général », comprenant notamment les charges afférentes aux fluides, à l'énergie, les divers contrats de maintenance et de prestations de services, les frais de télécommunication... s'établit à 916 665 €, soit une augmentation de 76 % par rapport à 2016 (520 808 €).

Cette augmentation est due principalement à :

- en 2015 à la création du service ADS (40 k€),
- en 2016 au transfert de la compétence « Jeunesse » (109 k€) au 01/07,
- en 2017 à la compétence « Jeunesse » en année pleine (360 k€), au transfert de la compétence « AAGV » (37k€)

Le chapitre 012 « Charges de personnel » présente un montant de 3 833 490 €, soit une hausse de 83,6 % par rapport à 2016 (2 087 199 €).
L'évolution de ce poste intègre les agents Jeunesse issus du transfert en année pleine, la création d'un poste supplémentaire d'instructeur ADS et d'assistant planification, portant le nombre d'agents du budget principal à 149.

Le chapitre 014 « Atténuations de produits » correspond au reversement aux attributions de compensation dues aux communes, à la dotation de solidarité communautaire, au reversement de la TEOM au SICTOM Est et au reversement au FNGIR.
La baisse de ce poste de 4,2 % est due à la diminution des AC versées aux communes suite aux transferts de compétences depuis 2014.

Le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante », globalise un montant de 2 046 237 €, soit une augmentation de 11 % par rapport à 2016. Il est constitué principalement des indemnités aux élus, des contributions à des groupements (SCoT de Gascogne, Gers numérique...), des participations d'équilibre versées aux budgets annexes et des subventions aux associations.

Les charges financières inscrites au chapitre 66 s'établissent à 64 026 €.
La baisse de la charge de la dette enregistrée sur les 4 dernières années est due à la baisse des taux d'intérêts.

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201906-DE

Les charges exceptionnelles s'établissent à 804 645 €. Elles enregistrent des écritures de régularisations par rapport à l'année 2016 (neutralisation d'écritures de rattachement Jeunesse et annulation d'un titre CEJ Petite Enfance encaissé au budget principal en 2016).

Les recettes totales de la section de fonctionnement s'élèvent en 2017 à 12 996 180 € contre 10 544 283 € en 2016.
En 2017, les principaux postes de recettes sont les impôts et taxes (63 %), les dotations et participations (17 %) et dans une moindre mesure les produits des services (7 %).
Les impôts et taxes représentent 8 234 849 € avec une forte dynamique des bases (5,1 %) des contributions directes essentiellement de la taxe d'habitation (4,8 %) et de la contribution foncière des entreprises (8,8 %) entre 2016 et 2017.
L'ensemble intercommunal comme chaque année depuis 2014 a choisi de voter une répartition dérogatoire du droit commun du FPIC (Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales). La part perçue par la communauté de communes s'est élevé à 346 136 € en baisse par rapport à 2016.
La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) a quant à elle diminué, entre 2017 et 2016 de 3,4 %. Elle s'élève à 892 378 € pour 2017.

Les produits des services et des domaines s'élèvent à 951 175 €. Ce chapitre regroupe les recettes découlant des services à la population (ALAE/ALSH), à d'autres collectivités (ADS) et les remboursements par les associations et les communes des agents mis à disposition et des charges liées aux bâtiments qui leur sont mis à disposition à titre gracieux.
Les revenus des immeubles sont quant à eux en diminution (départ de locataires de l'Hôtel d'entreprises) depuis plusieurs années. Ils d'établissent à 7 567 €.

Synthèse de la section de fonctionnement

La dynamique des charges de fonctionnement sur la période traduit évidemment les effets des transferts de compétences et donc de charges, mais aussi le financement des budgets annexes.
La structure des charges de fonctionnement de la communauté est clairement orientée autour de deux pôles :

1. les dépenses de personnel (3,8 M€ en 2017)
2. les transferts financiers vers les budgets annexes (1,3 M€ en 2017).

Les atténuations de produits régressent logiquement en raison des transferts de charges opérés en 2016, et ayant entraînés une réduction des attributions de compensation communales.
Les produits de fonctionnement sont évidemment dominés par les ressources fiscales, même s'il convient de tenir compte de la « double comptabilisation de la TEOM ».
Les transferts de charges opérés en 2016 expliquent à la fois la progression des attributions de compensation reçues, la progression des produits des services et des participations reçues

Section d'investissement

Les dépenses regroupent principalement les études, les travaux, les subventions d'équipements versées, le remboursement du capital de la dette.
Les dépenses d'investissement s'établissent en 2017 à 4 203 544 € et comprennent notamment :

- le remboursement de capital de la dette, à hauteur de 128 703 €,
- le programme d'équipements pour 3 279 590 € avec principalement la réalisation du gymnase, le transfert des installations de voirie de Pont Peyrin II, l'acquisition de terrains, l'élaboration de documents d'urbanisme et le solde du fonds de concours à la commune de l'Isle Jourdain pour le pôle multimodal.

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201908-DE

Les recettes d'investissement s'élèvent à 4 731 199 €. Elles regroupent principalement les ressources propres telles que le FCTVA, la taxe d'aménagement, les excédents capitalisés, les subventions d'équipement et l'emprunt.
Des recettes d'ordres ne donnant pas lieu à encaissement sont prévues : les dotations aux amortissements et aux provisions.

Budget principal	Investissement		Fonctionnement		Résultats cumulés	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		858 923,60		1 518 553,78	0,00	
Opérations de l'exercice	4 203 543,96	3 872 275,79	11 774 475,89	11 477 625,77	15 978 019,85	17 727 378,94
TOTAUX	4 203 543,96	4 731 199,39	11 774 475,89	12 996 179,55	15 978 019,85	17 727 378,94
Résultats de clôture		527 655,43		1 221 703,66		1 749 359,09
Restes à réaliser	1 171 936,05	1 313 651,00			1 171 936,05	1 313 651,00
TOTAUX CUMULÉS	5 375 480,01	6 044 850,39	11 774 475,89	12 996 179,55	17 149 955,90	19 041 029,94
RÉSULTATS DÉFINITIFS		669 370,38		1 221 703,66		1 891 074,04

2.1.2 Vote du compte administratif 2017 du budget annexe « Petite Enfance »

Les dépenses et recettes de fonctionnement s'établissent à 2 156 488 €.
La subvention d'équilibre du budget principal est de 1 005 045 € et représente le coût du service « Petite Enfance » pour la Communauté de communes.

RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2017

BA Petite Enfance	Investissement		Fonctionnement		Résultats cumulés	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés					0,00	0,00
Opérations de l'exercice			2 156 488,13	2 156 488,13	2 156 488,13	2 156 488,13
TOTAUX	0,00	0,00	2 156 488,13	2 156 488,13	2 156 488,13	2 156 488,13
RÉSULTATS DÉFINITIFS				0,00		0,00

2.1.3 Vote du compte administratif 2017 du budget annexe « Piscine »

Les dépenses et recettes de fonctionnement s'établissent à 413 037 €.
La subvention d'équilibre du budget principal est de 307 511€ et représente le coût du service « Piscine « pour la Communauté de communes.

RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2017

BA Piscine	Investissement		Fonctionnement		Résultats cumulés	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés					0,00	0,00
Opérations de l'exercice			413 037,09	413 037,09	413 037,09	413 037,09
TOTAUX	0,00	0,00	413 037,09	413 037,09	413 037,09	413 037,09
RÉSULTATS DÉFINITIFS				0,00		0,00

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201908-DE

2.1.4 Vote du compte administratif 2017 du budget annexe « M.C.E.F. »

RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2017

BA MCEF	Investissement		Fonctionnement		Résultats cumulés	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	11 196,59				0,00	
Opérations de l'exercice	29 540,96	30 136,56	56 685,57	69 575,19	98 423,12	99 711,75
TOTAUX	41 737,55	30 136,56	56 685,57	69 575,19	98 423,12	99 711,75
Résultats de clôture	11 600,99			12 889,62		1 288,63
Restes à réaliser					0,00	0,00
TOTAUX CUMULÉS	41 737,55	30 136,56	56 685,57	69 575,19	98 423,12	99 711,75
RÉSULTATS DÉFINITIFS	11 600,99			12 889,62		1 288,63

2.1.5 Vote du compte administratif 2017 du budget annexe « Photovoltaïque »

RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2017

BA Photovoltaïque	Investissement		Fonctionnement		Résultats cumulés	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés				17 583,35	0,00	17 583,35
Opérations de l'exercice			2 264,08	3 780,38	2 264,08	3 780,38
TOTAUX	0,00	0,00	2 264,08	21 363,73	2 264,08	21 363,73
RÉSULTATS DÉFINITIFS				19 099,65		19 099,65

2.1.6 Vote du compte administratif 2017 du budget annexe « Pont Peyrin II »

RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2017

BA Pont Peyrin II	Investissement		Fonctionnement		Résultats cumulés	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	3 699 417,05			3 001 136,60		
Opérations de l'exercice	0,00	3 699 417,05	3 699 417,05	698 280,45	7 398 834,10	7 398 834,10
TOTAUX	3 699 417,05	3 699 417,05	3 699 417,05	3 699 417,05	7 398 834,10	7 398 834,10
Résultats de clôture	0,00			0,00	0,00	
Restes à réaliser	0,00	0,00			0,00	0,00
TOTAUX CUMULÉS	3 699 417,05	3 699 417,05	3 699 417,05	3 699 417,05	7 398 834,10	7 398 834,10
RÉSULTATS DÉFINITIFS	0,00			0,00	0,00	

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201906-DE

2.1.7 Vote du compte administratif 2017 du budget annexe « Pont Peyrin III »

RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2017

BA Pont Peyrin III	Investissement		Fonctionnement		Résultats cumulés	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice	114 869,89		114 869,89	114 869,91	229 739,78	114 869,91
TOTAUX	114 869,89	0,00	114 869,89	114 869,91	229 739,78	114 869,91
Résultats de clôture	114 869,89			0,02	114 869,87	
Restes à réaliser	0,00	0,00			0,00	0,00
TOTAUX CUMULÉS	114 869,89	0,00	114 869,89	114 869,91	229 739,78	114 869,91
RÉSULTATS DÉFINITIFS	114 869,89			0,02	114 869,87	

2.1.8 Vote du compte administratif 2017 du budget annexe « Roulage »

RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2017

BA Roulage	Investissement		Fonctionnement		Résultats cumulés	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	1 856 857,18			1 761 363,35		
Opérations de l'exercice	2 630 607,14	3 523 116,66	1 222 227,62	1 005 064,16	5 709 691,94	6 289 544,17
TOTAUX	4 487 464,32	3 523 116,66	1 222 227,62	2 766 427,51	5 709 691,94	6 289 544,17
Résultats de clôture	964 347,66			1 544 199,89		579 852,23
Restes à réaliser	0,00	0,00			0,00	0,00
TOTAUX CUMULÉS	4 487 464,32	3 523 116,66	1 222 227,62	2 766 427,51	5 709 691,94	6 289 544,17
RÉSULTATS DÉFINITIFS	964 347,66			1 544 199,89		579 852,23

2.1.9 Vote du compte administratif 2017 du budget annexe « Espêche »

RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2017

BA Espèche	Investissement		Fonctionnement		Résultats cumulés	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		83778,51		140 683,98		
Opérations de l'exercice	771 991,35		781 698,97	771 991,35	1 553 690,32	996 453,84
TOTAUX	771 991,35	83 778,51	781 698,97	912 675,33	1 553 690,32	996 453,84
Résultats de clôture	688 212,84			130 976,36	557 236,48	
Restes à réaliser	0,00				0,00	0,00
TOTAUX CUMULÉS	771 991,35	83 778,51	781 698,97	912 675,33	1 553 690,32	996 453,84
RÉSULTATS DÉFINITIFS				130 976,36	557 236,48	

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201906-DE

2.1.10 Vote du compte administratif 2017 du budget annexe « Génibrat »

RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2017

BA Génibrat	Investissement		Fonctionnement		Résultats cumulés	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	567 490,52			585 713,53	567 490,52	585 713,53
Opérations de l'exercice	13 024,34	0,00	5 575,46	0,00	18 599,80	0,00
TOTAUX	580 514,86	0,00	5 575,46	585 713,53	586 090,32	585 713,53
Résultats de clôture	580 514,86			580 138,07	376,79	
Restes à réaliser	0,00				0,00	0,00
TOTAUX CUMULÉS	580 514,86	0,00	5 575,46	585 713,53	586 090,32	585 713,53
RÉSULTATS DÉFINITIFS	580 514,86			580 138,07	376,79	

2.1.11 Résultats globalisés de l'exercice 2017

	Investissement		Fonctionnement		Résultats cumulés	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
RÉSULTATS GLOBALISÉS	13 899 538,98	12 067 848,17	20 226 739,75	23 735 747,02	[illegible]	2 348 599,60

Total général dépenses 34 126 278,73
Total général recettes 35 803 395,19
Excédent cumulé 2017 : 1 677 116,46

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201906-DE

2.2 Fiscalité

2.2.1 Vote du taux de CFE 2018 (Cotisation Foncière des Entreprises)

Suite au débat d'orientations budgétaires, le Bureau et la commission Finances, réunis les 5 et 27 mars 2018, ont décidé de ne pas augmenter les taux en 2018 et de rester sur ceux de 2017.

Par conséquent, le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'adopter le taux suivant pour l'année 2018 :

- **CFE** (Cotisation Foncière des Entreprises) : **32 %**

	2015	Variation (%)	2016	Variation (%)	2017	Variation (%)	Prévisions 2018	Variation (%)
Contributions des entreprises								
Cotisation foncière des entreprises	1 043 704	3,0 %	1 086 463	4,1 %	1 182 045	8,8 %	1 279 040	8,2 %
Bases	3 288 292		3 395 193		3 693 833		3 997 000	
Taux	31,74 %		32,00 %		32,00 %		32,00 %	
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	721 309	17,6 %	742 131	2,9 %	770 557	3,8 %	933 667	21,2 %
Taxe sur les surfaces commerciales	166 110	29,2 %	190 774	14,8 %	219 979	15,3 %	183 712	-16,5 %
Impositions forfaitaires sur les entrep. de réseaux	225 005	3,8 %	231 271	2,8 %	230 411	-0,4 %	232 715	1,0 %
Ss total entreprises	2 156 128	9,3 %	2 250 639	4,4 %	2 402 992	6,8 %	2 629 134	9,4 %

2.2.2 Vote du taux des taxes ménages 2018

Suite au débat d'orientations budgétaires, le Bureau et la commission Finances, réunis le 5 et 27 mars 2018, ont décidé de ne pas augmenter les taux en 2018 et de rester sur ceux de 2017.

Par conséquent, le Conseil communautaire a adopté à l'unanimité les taux suivants pour l'année 2018 :

- **TH** (Taxe d'Habitation) : **13,50 %**
- **TFNB** (Taxe Foncière sur le Non Bâti) : **5,22 %**
- **TFB** (Taxe Foncière sur le Bâti) : **0,90 %**

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201906-DE

	2015	Variation (%)	2016	Variation (%)	2017	Variation (%)	Prévisions 2018	Variation (%)
Contributions des ménages								
Taxe d'habitation	2 330 514	9,9 %	2 373 599	1,8 %	2 487 174	4,8%	2 557 305	2,8 %
Bases	17 263 067		17 582 222		18 423 510		18 943 000	
Taux	13,50 %		13,50 %		13,50 %		13,50 %	
Taxe foncière sur les propriétés bâties			122 693		127 479		133 344	4,6 %
Bases			13 632 646		14 161 531		14 816 000	
Taux			0,90%		0,90 %		0,90 %	
Taxe foncière sur les propriétés non baties	28 504	0,0 %	29 204	2,5 %	29 239	0,1%	29 122	-0,4 %
Bases	546 054		559 446		560 172		557 900	
Taux	5,22 %		5,22 %		5,22 %		5,22 %	
Taxe additionnelle à la TFPNB	53 522	-6,2 %	63 986	19,6 %	63 699	-0,4 %	55 863	-12,3%
TEOM	1 704 977	0,2 %	1 780 189	4,4 %	1 847 851	3,8 %	1 911 000	3,4 %
Ss total ménages	4 117 517	5,4 %	4 369 671	6,1 %	4 555 442	4,3 %	4 686 634	2,9 %

2.2.3 Vote du taux de la TEOM 2018 (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères)

Depuis le 1er janvier 2014, le SICTOM Est de Mauvezin intervient sur les 14 communes, car la C.C.G.T s'est retirée du SIVOM de SAINT-LYS qui assurait la mission de collecte sur la commune de FONTENILLES.

Le Conseil communautaire a voté à l'unanimité le taux transmis par le SICTOM Est, identique à celui de l'année dernière, soit :

- **TEOM** (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) : **12.50 %**

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201906-DE

2.3 Budgets 2018

Suite au débat d'orientation budgétaire et au rapport sur les orientations budgétaires, le conseil communautaire a voté les crédits suivants :

2.3.1. Vote du budget primitif 2018 du budget principal

Section de fonctionnement
Dépenses : 13 171 192,00 €
Recettes : 13 171 192,00 €

Section d'investissement
Dépenses : 12 498 317,00 €
Recettes : 12 498 317,00 €

Section de fonctionnement

Chapitre	Libellé	CA 2015	CA 2016	CA 2017	BP 2018
011	Charges à caractère général	372 707,87	520 808	916 664,77	1 369 706,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	948 748,94	2 087 199	3 833 489,90	4 234 264,00
014	Atténuations de produits	4 488 618,00	4 006 798	3 838 601,00	3 901 286,00
65	Autres charges de gestion courante	1 765 228,07	1 881 659	2 046 236,82	2 122 198,00
66	Charges financières			64 075,51	119 439,00
67	Charges exceptionnelles	27 209,00	25 747	804 644,50	91 658,00
022	Dépenses imprévues	0	0	0,00	142 197,00
023	Virement à la section d'investissement	0	0	0,00	840 444,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	163 692,68	168 218	270 813,29	350 000,00
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	7 766 205	8 714 169	11 774 475,89	13 171 192,00
	Évolution des dépenses	-3 %	12 %	35 %	11 %
	D 001 RÉSULTAT REPORTÉ OU ANTICIPÉ				
	TOTAL DÉPENSES DE FONCT. CUMULÉES			11 774 475,89	13 171 192,00

Chapitre	Libellé	CA 2015	CA 2016	CA 2017	BP 2018
013	Atténuations de charges	0,00	34 242,28	61 020,41	40 000,00
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	190 163,27	1 046 814,07	951 175,16	1 070 150,00
73	Impôts et taxes	6 652 493,86	7 415 250,64	8 234 849,00	8 546 922,00
74	Dotations, subventions et participations	1 204 015,62	1 255 502,32	2 216 684,71	2 697 649,00
75	Autres produits de gestion courante	10 741,46	7 557,84	7 567,38	2 500,00
77	Produits exceptionnels	1 354,90	8 254,54	3 961,22	19 200,00
042	Opé. d'ordre de transfert entre section	1 571,02	2 759,44	2 367,89	23 068,00
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	8 060 340,13	9 770 381,13	11 477 625,77	12 399 489,00
	Évolution des recettes	- 4,1 %	21,2 %	17 %	8 %
	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	859 463,69	0,00	1 518 553,78	771 703,00
	TOTAL RECETTES DE FONCT. CUMULEES	8 919 803,82	9 770 381,13	12 996 179,55	13 171 192,00

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201906-DE

Section d'investissement

Chapitre	Libellé	CA 2015	CA 2016	CA 2017	BP 2018
13	Subventions d'investissement reçues	0	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilés	126 613,96	128 702,88	3 017 000,00	
20	Immobilisations incorporelles	145 002,08	154 162,21	287 426,00	
204	Subventions d'équipement versées	192 036,78	196 993,00	146 993,00	
21	Immobilisations corporelles	79 045,43	857 052,03	190 357,00	
23	Immobilisations en cours	408 147,94	2 069 014,63	3 271 648,00	
45	Comptabilité rattachée		0,00	384 000,00	
020	Dépenses imprévues		0,00	200 000,00	
040	Opérations d'ordre	3 306,87	2 367,89	23 068,00	
041	Opérations patrimoniales	78 271,30	795 251,32	4 607 825,00	
	TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	1 032 424,36	4 203 543,96	12 128 317,00	
	D 001 RÉSULTAT REPORTÉ OU ANTICIPÉ				
	TOTAL DÉPENSES D'INV. CUMULÉES		4 203 543,96	12 128 317,00	

Chapitre	Libellé	CA 2015	CA 2016	CA 2017	BP 2018
10	Dotations, fonds divers et réserves	526 845,00	342 481,12	893 126,00	
13	Subventions d'investissement reçues	700 851,95	953 720,65	2 501 552,00	
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00	1 510 008,81	2 271 540,00	
45	Comptabilité rattachée			196 175,00	
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	840 444,00	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	168 218,34	270 813,29	290 000,00	
041	Opérations patrimoniales	82 818,73	795 251,92	4 607 825,00	
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 478 734,02	3 872 275,79	11 600 662,00	
	R 002 RÉSULTAT REPORTÉ OU ANTICIPÉ	412 613,94	858 923,60	527 655,00	
	TOTAL RECETTES D'INV. CUMULÉES	1 891 347,96	4 731 199,39	12 128 317,00	

2.3.2 Vote du budget primitif 2018 du budget annexe « Petite Enfance »

Section de fonctionnement
Dépenses : 2 103 635,00 €
Recettes : 2 103 635,00 €

Section d'investissement
Dépenses : 0,00 €
Recettes : 0,00 €

2.3.3 Vote du budget primitif 2018 du budget annexe « Piscine »

Section de fonctionnement
Dépenses : 441 225,00 €
Recettes : 441 225,00 €

Section d'investissement
Dépenses : 0,00 €
Recettes : 0,00 €

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201906-DE

2.3.4 Vote du budget primitif 2018 du budget annexe « MCEF »

Section de fonctionnement
Dépenses : 69 000,00 €
Recettes : 69 000,00 €

Section d'investissement
Dépenses : 42 151,00 €
Recettes : 42 151,00 €

2.3.5 Vote du budget primitif 2018 du budget annexe « Pont Peyrin III »

Section de fonctionnement
Dépenses : 716 489,00 €
Recettes : 716 489,00 €

Section d'investissement :
Dépenses : 829 859,00 €
Recettes : 829 859,00 €

2.3.6 Vote du budget primitif 2018 du budget annexe « Roulage »

Section de fonctionnement :
Dépenses : 6 590 315,00 €
Recettes : 6 590 315,00 €

Section d'investissement :
Dépenses : 6 468 934,00 €
Recettes : 6 468 934,00 €

2.3.7 Vote du budget primitif 2018 du budget annexe « Espêche »

Section de fonctionnement
Dépenses : 1 319 189,00 €
Recettes : 1 319 189,00 €

Section d'investissement
Dépenses : 1 876 426,00 €
Recettes : 1 876 426,00 €

2.3.8 Vote du budget primitif 2018 du budget annexe « Génibrat »

Section de fonctionnement
Dépenses : 1 264 802,00 €
Recettes : 1 264 802,00 €

Section d'investissement
Dépenses : 1 288 959,00 €
Recettes : 1 288 959,00 €

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201906-DE

2.3.9 Vote du budget primitif 2018 du budget annexe « Photovoltaïque »

Section de fonctionnement
Dépenses : 22 899,00 €
Recettes : 22 899,00 €

Section d'investissement
Dépenses : 0,00 €
Recettes : 0,00 €

2.3.10 Création du budget annexe « Les Martines »

Considérant l'article 4.3 des statuts précisant que la C.C.G.T. est compétente pour la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; la politique locale du commerce et le soutien aux activités commerciales d'intérêts communautaires ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme,

Considérant le projet d'aménagement de la zone d'activités « Les Martines »,

Monsieur le Président précise qu'il convient de retracer les différentes opérations comptables dans un budget annexe permettant une comptabilité distincte et individualisée.

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire de délibérer sur la création d'un budget annexe, assujetti à la Taxe à la Valeur Ajoutée (TVA), pour retracer l'ensemble des opérations comptables de la ZA « Les Martines ».

Le Conseil communautaire autorise à l'unanimité la création d'un budget annexe assujetti à la Taxe à la Valeur Ajoutée (TVA) retraçant l'ensemble des opérations comptables liées au budget annexe « Les Martines ».

2.3.11 Clôture des budgets annexes « Petite Enfance » et « Piscine »

Les budgets annexes « Petite Enfance » et « Piscine » ont été créés lors des transferts de compétences entre les communes et la CCGT en 2012 et 2013 afin d'individualiser les coûts et avoir un meilleur suivi du coût de la compétence.

L'instruction comptable permettant facultativement de tenir une comptabilité distincte pour ces budgets ; il est en effet possible de suivre de manière précise leur gestion au sein du budget principal grâce à la comptabilité analytique.
De plus, le groupement de ces deux budgets annexes et leur intégration au budget principal allégera la charge de travail des services supports de la collectivité et aussi des services de l'État.
Pour des raisons de simplification administrative, il est proposé d'intégrer ces budgets annexes au budget principal à compter de l'exercice 2019.

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201906-DE

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14, le Conseil communautaire a décidé à l'unanimité :

- **d'intégrer au 1er janvier 2019 le budget annexe « Petite enfance » au budget principal,**
- **d'intégrer au 1er janvier 2019 le budget annexe « Piscine » au budget principal.**

2.3.12 Institution de la taxe GEMAPI et vote du produit 2019

Depuis le 1er janvier 2018, la Communauté de communes est compétente en matière de GEMAPI. Monsieur le Président précise que cette compétence est assurée par des syndicats de rivières.

Monsieur le Président propose, pour financer l'exercice de la compétence GEMAPI, d'instituer la Taxe GEMAPI.

La taxe GEMAPI est plafonnée à un équivalent de 40 € par habitant et par an, sur la base de la population dite "Dotation Globale de Fonctionnement" (DGF). Il s'agit d'une taxe additionnelle dont le montant est réparti par l'administration fiscale sur les quatre taxes locales (Foncier bâti, foncier non bâti, taxe d'habitation, cotisation foncière des entreprises).

Le produit de cette taxe doit être arrêté par l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), avant le 1er octobre de chaque année, pour application l'année suivante. Il doit être au plus égal au montant annuel prévisionnel des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de l'exercice de la compétence GEMAPI.

Le produit de cette taxe doit être exclusivement affecté au financement des charges de fonctionnement et d'investissement, y compris celles constituées par le coût de renouvellement des installations ainsi que par le remboursement des annuités des emprunts, résultant de l'exercice de la compétence GEMAPI.

Au vu de l'ensemble des informations présentées, le Conseil communautaire a décidé à l'unanimité :

- **d'instaurer la Taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations prévue à l'article L1530 bis du Code Général des Impôts ;**
- **d'arrêter le produit attendu de la taxe GEMAPI, pour l'année 2019, à la somme de 150 000 €**

2.3.13 Fixation des montants de base servant à l'établissement de la cotisation minimum de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)

Conformément à l'article 1647D du code général des impôts, les redevables de la cotisation foncière des entreprises sont assujettis à une cotisation minimum lorsque la base nette de leur établissement principal est inférieure ou nulle à la base minimum applicable.

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201906-DE

Cette cotisation est établie à partir d'une base dont le montant est fixé par le conseil communautaire, en fonction du chiffre d'affaires de l'entreprise considérée.

Par délibération en date du 12 décembre 2011, le conseil communautaire a décidé, à compter de l'imposition 2012, de fixer ce montant à :

- **1 000 € pour les contribuables dont le chiffre d'affaires ou des recettes hors taxes est inférieur à 100 000 €,**
- **2 000 € pour les contribuables dont le chiffre d'affaires ou des recettes hors taxes est supérieur ou égal à 100 000 €.**

Une réduction de 25 % a également été instituée pour les assujettis exerçant leur activité à temps partiel ou pendant moins de neuf mois de l'année.

Depuis 2014, le législateur a donné aux collectivités la possibilité de moduler la cotisation minimum de CFE aux capacités contributives des entreprises.

Ainsi, il est possible de fixer un montant de base minimum de CFE selon le barème suivant, composé de six tranches établies en fonction du chiffre d'affaires ou de leurs recettes hors taxes ; les montants de base minimum sont revalorisés chaque année en fonction des prix à la consommation des ménages hors tabac :

En euros	
Montant du chiffre d'affaires ou de recettes	***Montant de la base minimum***
Inférieur ou égal à 10 000	*Entre 218 et 519*
Supérieur à 10 000 et inférieur ou égal à 32 600	*Entre 218 et 1 037*
Supérieur à 32 600 et inférieur ou égal à 100 000	*Entre 218 et 2 179*
Supérieur à 100 000 et inférieur ou égal à 250 000	*Entre 218 et 3 632*
Supérieur à 250 000 et inférieur ou égal à 500 000	*Entre 218 et 5 187*
Supérieur à 500 000	*Entre 218 et 6 745*

La dernière délibération du conseil communautaire relative aux montants de base minimum de CFE n'étant plus adaptée, il est proposé de moduler de façon progressive les montants des 6 tranches, dans un souci d'équité fiscale, sans perte de produit pour la collectivité.

Le Conseil communautaire a décidé à la majorité (3 abstentions) de fixer les montants de base pour l'établissement de la cotisation minimum de CFE comme suit :

En euros	
Montant du chiffre d'affaires ou de recettes	***Montant de la base minimum***
Inférieur ou égal à 10 000	***400***
Supérieur à 10 000 et inférieur ou égal à 32 600	***700***
Supérieur à 32 600 et inférieur ou égal à 100 000	***1 100***
Supérieur à 100 000 et inférieur ou égal à 250 000	***2 100***
Supérieur à 250 000 et inférieur ou égal à 500 000	***3 000***
Supérieur à 500 000	***4 000***

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201906-DE

2.4 Transferts de charges

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.), s'est réunie le 21 juin 2018 pour :

- la révision de l'évaluation des charges transférées de la compétence « Jeunesse » (en complément de la CLECT des 13 et 27 mars),
- la révision de l'évaluation des charges transférées de la compétence « Plan local d'urbanisme », document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale
- l'évaluation des charges transférées de la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) ».

Conformément à l'article 1609 nonies C du Code général des impôts, le montant de l'attribution de compensation et les conditions de sa révision sont déterminés par délibérations concordantes des conseils municipaux des communes membres statuant à la majorité qualifiée,

	= AC 2018 a verser après évaluation Jeunesse	Ajout évaluation transfert Planification 2017	Retenue évaluation transfert Planification 2018	Retenue évaluation transfert GEMAPI	AC definitives 2018
AURADÉ	-16 687	3 930	-6 670	-2 986	-22 413
BEAUPUY	16 225	1 168	-1 181	-700	15 512
CASTILLON-SAVÈS	-15 679	2 058	-2 081	-1 642	-17 344
CLERMONT-SAVÈS	2 898	1 241	-9 039	-973	-5 873
ENDOUFIELLE	29 757	3 267	-3 303	-2 560	27 201
FONTENILLES	764 745	13 901	-17 022	-8 644	752 980
FRÉGOUVILLE	172	2 151	-2 175	-1 655	-1 506
LIAS	89 145	30 233	-10 741	-2 207	106 431
L'ISLE-JOURDAIN	-451 425	2 984	-34 199	-23 354	-515 994
MARESTAING	1 877	1 655	-1 673	-1 284	575
MONFERRAN-SAVÈS	-16 642	4 782	-12 611	-2 509	-28 980
PUJAUDRAN	-133 804	17 797	-5 734	-2 317	-124 058
RAZENGUES	7 029	1 076	-1 088	-475	6 543
SÉGOUFIELLE	-98 049	3 498	-11 316	-2 686	-108 553
TOTAL	167 603	89 741	-118 831	-53 992	84 520
				AC>0	909 241
				AC<0	-824 721

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201906-DE

2.5 Répartition du FPIC

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (F.P.I.C.) a été instauré par la loi de finances pour 2012. Ce fonds de péréquation horizontale consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des E.P.C.I. et des communes moins favorisées.

La C.C.G.T. et les 14 communes membres vont bénéficier, pour la 7ème année consécutive, de ce fonds à hauteur de 536 582 € contre 523 138 € pour l'année 2017. Ce fonds est à nouveau en hausse.

Historique des reversements :

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Part communes membres	0	126 214	153 000	183 364	183 364	177 002
Part E.P.C.I.	83 458	70 822	151 922	243 012	352 497	346 136
Total ensemble intercommunal	83 458	197 036	304 922	426 376	535 861	523 138

Il existe une répartition de droit commun établie selon les dispositions du C.G.C.T. Toutefois, par dérogation, l'organe délibérant de l'E.P.C.I. peut procéder à une répartition alternative.

Trois modes de répartition entre E.P.C.I. et communes membres sont possibles. Ils ont été modifiés par la loi de finances pour 2016 :

- conserver la répartition de droit commun dont le détail doit être transmis par la Préfecture (aucune délibération n'est nécessaire),
- opter pour une répartition « à la majorité des 2/3 » : cette répartition doit être adoptée à la majorité des 2/3 de l'organe délibérant de l'EPCI, dans un délai de deux mois. La répartition peut être libre mais ne doit pas avoir pour effet de majorer de plus de 30% l'attribution d'une commune par rapport à celle calculée selon les règles de droit commun
- **opter pour une répartition dérogatoire libre : le conseil communautaire doit, soit délibérer à l'unanimité dans un délai de deux mois suivant notification, soit délibérer à la majorité des 2/3 dans un même délai avec approbation des conseils municipaux dans un délai de deux mois suivant la délibération de l'EPCI.**

Vu l'avis favorable de la commission Finances du 21/06/2018, l'assemblée a opté pour la répartition dérogatoire libre présentée ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201906-DE

	Pop INSEE 2018	Pour mémoire : FPIC perçu en 2017	Répartition de droit commun 2018	Répartition libre - répartition de la hausse entre Cnes + CCGT
FONTENILLES	5663	37 180	70 323	38 958
AURADE	690	7 392	11 636	7 609
BEAUPUY	190	1 928	2 685	1 868
CASTILLON-SAVÈS	339	3 078	6 032	3 184
CLERMONT-SAVÈS	274	2 686	4 211	2 772
ENDOUFIELLE	558	5 179	8 345	5 354
FREGOUVILLE	345	3 697	6 457	3 805
ISLE-JOURDAIN	3810	67 539	137 779	70 306
LIAS	587	4 040	7 946	4 224
MARESTAING	303	2 723	4 993	2 618
MONFERRAN-SAVÈS	810	7 776	13 556	8 030
PUJAUDRAN	1498	16 252	26 360	16 722
RAZENGUES	234	2 270	3 782	2 343
SÉGOUFIELLE	1113	15 262	27 445	15 611
Total communes	*21414*	***177 002***	***331 550***	***183 724***
CCGT	21414	346 136	205 032	352 858
Total ensemble interco.		523 138	536 582	536 582

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201906-DE

2.6 Subventions et fonds de concours

La communauté de communes de la Gascogne Toulousaine doit établir une convention de partenariat avec chacune des associations dont le montant de subvention sollicité est supérieur ou égal à 23 000 €.

Chaque convention aura pour objet de fixer les modalités, notamment financières, du partenariat entre la communauté et l'association concernée dans le cadre du champ des compétences statutaires de la communauté de communes.

La durée de la convention sera d'un an à compter de la date de signature par chacune des parties.

2.6.1 Subvention de fonctionnement et convention de partenariat avec le Centre social multi-partenarial de l'ISLE-JOURDAIN

Dans le cadre de ses missions d'animation et de gestion d'activités liées aux secteurs de la « Petite enfance » et de la « Jeunesse » et développées ci-après, l'association « Centre Social Multipartenarial » sollicite, à travers sa demande du 14 décembre 2017, une aide financière d'un montant de **944 272 €** auprès de la communauté de communes de la Gascogne Toulousaine afin de mener ses actions pour l'année 2018.

Rappel des subventions précédentes :

Année	*2013*	*2014*	*2015*	*2016*	*2017*
Montant	*620 468 €*	*656 371 €*	*673 223 €*	*711 000 €*	*944 272 €*

L'association « Centre Social Multipartenarial » gère les structures suivantes :

- la crèche collective « Les Marmousets » (40 places),
- la halte-garderie « Coccinelle » (15 places),
- le relais d'assistantes maternelles : service pour les assistantes maternelles, les enfants et les parents offrant un lieu d'information, d'animation et de rencontres,
- le lieu d'accueil « Enfant Parent » : espace de jeux, d'éveil, d'échanges et de rencontres proposé aux enfants âgés de 0 à 6 ans accompagnés d'un parent ou d'un adulte responsable,

Elle gère également les actions en faveur des jeunes.

Après examen de la demande en bureau communautaire du 5 février 2018, les élus proposent d'attribuer une subvention de 944 272 €.

Vu la note de cadrage adressée aux associations le 06/10/2017, le Conseil communautaire a décidé à l'unanimité :

- **d'attribuer une subvention de fonctionnement de 944 272 € au Centre Social Multipartenarial de l'ISLE-JOURDAIN pour l'année 2018,**
- **que le montant prévu aux budgets 2018 sera de 944 272 € répartis ainsi :**

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201906-DE

- ✓ **budget annexe « Petite Enfance » 783 103,90 € (afin de tenir compte du solde n-1 (10 %) et des éventuels reliquats n-1,**
- ✓ **budget principal (actions Jeunesse) 161 168,10 € afin de tenir compte du solde n-1 (10 %) et des éventuels reliquats n-1.**

2.6.2 Subvention de fonctionnement et convention de partenariat avec l'association Claude NINARD

L'association « Claude NINARD » gère le multi-accueil situé sur la commune de LIAS dont la capacité d'accueil est de 28 places depuis le 01/01/2016.

Dans le cadre de ses missions d'animation et de gestion d'activités liées au secteur de la « Petite enfance » citées ci-après, l'association Claude NINARD sollicite, à travers la demande en date du 5 décembre 2017, une aide financière d'un montant de **189 000 €** auprès de la communauté de communes de la Gascogne Toulousaine afin de mener ses actions pour l'année 2018.

Rappel des subventions précédentes :

Année	*2013*	*2014*	*2015*	*2016*	*2017*
Montant	*137 320 €*	*142 265 €*	*147 845 € dont 5 580 € pour l'extension*	*181 717 €*	*189 000 €*

Après examen de la demande en bureau communautaire du 5 février 2018, les élus proposent d'attribuer une subvention de 189 000 €.

Vu la note de cadrage adressée aux associations le 06/10/2017, le Conseil communautaire a décidé à l'unanimité d'attribuer une subvention de fonctionnement de 189 000 € à l'association Claude NINARD pour l'année 2018,

2.6.3 Subvention de fonctionnement et convention de partenariat avec l'Office Intercommunal des Sports (OIS)

La communauté de communes de la Gascogne Toulousaine exerce la compétence « Définition et conduite de la stratégie de développement des activités sportives et culturelles dans le territoire intercommunal » et s'attache à définir des objectifs communs sur les actions à mener sur le territoire.

La mise en place des objectifs ainsi définis s'effectue en partenariat avec la structure associative créée pour la mise en œuvre de la compétence, soit l'office intercommunal du sport.

Dans le cadre de ses missions, l'association « Office Intercommunal du Sport » sollicite, à travers la demande du 15 décembre 2017, une aide financière auprès de la communauté de communes de la Gascogne Toulousaine d'un montant de **80 302 €** afin de mener ses actions pour l'année 2018.

Après avoir déduit le coût des TAP pour l'année 2018 qui seront facturés directement à la CCGT pour un montant total de 9 078 €, la demande de subvention se porte à 71 227 €.

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201906-DE

Rappel des subventions précédentes :

Année	*2013*	*2014*	*2015*	*2016*	*2017*
Montant	*54 288 €*	*65 800 €*	*71 200 €*	*92 147,20 €*	*78 232 €*

Après examen de la demande en Bureau communautaire du 5 février 2018, les élus proposent d'attribuer une subvention de 69 154 €.

Vu la note de cadrage adressée aux associations le 06/10/2017, le Conseil communautaire a décidé à l'unanimité :

- **attribuer une subvention de fonctionnement de 69 154 € à l'O.I.S. pour l'année 2018,**
- **que le montant prévu au budget 2018 sera de 70 061,80 € (afin de tenir compte du solde n - 1 (10 %) et des éventuels reliquats n – 1.**

2.6.4 Subvention de fonctionnement et convention de partenariat avec l'Office de Tourisme Intercommunal (OTI)

L'Office de tourisme, dans le cadre de ses missions de promotion touristique, d'accueil et d'information des touristes, confiées par la 21 décembre janvier 2017, sollicite une aide financière d'un montant de **99 194 €** auprès de la communauté de communes de la Gascogne Toulousaine afin de mener ses actions pour l'année 2018.

Rappel des subventions précédentes :

Année	*2013*	*2014*	*2015*	*2016*	*2017*
Montant	*86 924 €*	*83 741 €*	*82 013 €*	*92 951 €*	*98 864 €*

Après examen de la demande en Bureau communautaire du 5 février 2018, les élus proposent d'attribuer une subvention de 98 864 €.

Vu la note de cadrage adressée aux associations le 06/10/2017, le Conseil communautaire a décidé à l'unanimité d'attribuer une subvention de fonctionnement de 98 864 € à l'O.T.I. pour l'année 2018

2.6.5 Subvention de fonctionnement et convention de partenariat avec l'école de musique de la Gascogne

La communauté de communes de la Gascogne Toulousaine exerce la compétence « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire », et l'École de Musique située à l'ISLE-JOURDAIN relève de cette compétence.

Dans le cadre de ses missions de fonctionnement, l'École de musique sollicite, à travers la demande en date du 11 décembre 2017, une aide financière d'un montant de **132 600 €** auprès de la communauté de communes de la Gascogne Toulousaine afin de mener ses actions pour l'année 2018.

Rappel des subventions précédentes :

Année	*2013*	*2014*	*2015*	*2016*	*2017*
Montant	*500 €*	*108 950 €*	*121 450 €*	*124 552 €*	*132 500 €*

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201906-DE

Après examen de la demande en bureau communautaire du 5 février 2018, les élus proposent d'attribuer une subvention de 132 500 €.

Vu la note de cadrage adressée aux associations le 06/10/2017, le Conseil communautaire a décidé à l'unanimité :

- **d'attribuer une subvention de fonctionnement de 132 500 € à l'École de musique pour l'année 2018,**
- **que le montant prévu au budget 2018 sera de 132 600 € (afin de tenir compte du solde n - 1 (10 %) et des éventuels reliquats n - 1,**

2.6.6 Gers numérique : attribution d'une subvention de fonctionnement exceptionnelle et d'une participation à l'investissement

Monsieur le Président rappelle que, par délibération n° 26062013-1 du 26 juin 2013, la Communauté a décidé d'approuver la création du syndicat mixte ouvert dans le domaine de l'aménagement numérique et d'y adhérer. Gers Numérique a pour objet la création et la gestion d'infrastructures et réseaux de télécommunication à très haut débit d'une capacité au moins égale à 8 Mb/s.

Le Conseil communautaire a décidé à l'unanimité d'octroyer à Gers numérique, pour l'année 2018, les subventions et contributions suivantes :

- **la contribution obligatoire de fonctionnement du budget principal pour un montant de 21 275,36 €,**
- **la subvention exceptionnelle de fonctionnement du budget annexe « Aménagement numérique » pour un montant de 6 457,68 €,**
- **la participation forfaitaire à l'investissement sur le budget annexe pour un montant de 96 993 €,**

2.6.7 Gers développement : convention de partenariat 2018

Monsieur le Président précise les missions principales de Gers développement, les dispositions financières et les engagements réciproques entre l'association et la CCGT. La participation financière de la communauté de communes Gascogne Toulousaine, pour l'année 2018, est de 20 000 €.

Le Conseil communautaire a décidé à l'unanimité d'octroyer à Gers développement pour l'année 2018 une participation financière de 20 000 €,

2.6.8 Orientation et crédits ouverts au titre du droit à la formation des élus

La loi du 3 février 1992 a reconnu à chaque conseiller municipal, le droit à une formation adaptée à ses fonctions et permettant de faire face à la complexité de la gestion locale et à la nécessaire compétence qu'appelle la responsabilité élective.

Ce droit est également ouvert aux membres des communautés de communes, des communautés d'agglomération, des conseils généraux et régionaux.

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201906-DE

Il rappelle que l'assemblée délibérante, par délibération n° 12062014-11 du 12/06/2014, a validé les orientations suivantes en matière de formation :

Les thèmes privilégiés seront, notamment :

- les fondamentaux de l'action publique locale en lien avec les compétences de la Communauté,
- les formations en lien avec les délégations et/ou l'appartenance aux différentes commissions.

Selon l'article L2123.13 du C.G.C.T., la durée du congé de formation auquel ont droit les élus locaux ayant la qualité de salarié est fixée à 18 jours par élu et pour la durée du mandat, et ce quel que soit le nombre de mandats détenus, indépendamment des autorisations d'absence et du crédit d'heures.

Concernant les formations, sont pris en charge les frais d'enseignement (si l'organisme est agréé par le ministère de l'intérieur), de déplacement, de séjour, de restauration et éventuellement de perte de revenus, dans les conditions prévues par la réglementation.

Les crédits sont plafonnés à 20 % du montant maximum des indemnités de fonction susceptibles d'être allouées aux élus.

Monsieur le Président a proposé que les conseillers qui souhaitent suivre une formation adressent une demande préalable à la CCGT au plus tôt, afin d'évaluer plus précisément les crédits disponibles pour chaque élu.

Le montant des dépenses totales sera plafonné à **2 000 € pour le BP 2018.**

2.7 Délibérations 2018 prises en « Finances »

Date	N°	Objet
13/02/2018	10	Budget principal : autorisation d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2018
13/02/2018	11	Jeunesse : reversement de CEJ à l'association « La Ronde des Canailloux »
13/02/2018	12	Convention et attribution de la subvention au Centre social Multipartenarial de l'ISLE-JOURDAIN
13/02/2018	13	Convention et attribution de la subvention à l'association Claude NINARD
13/02/2018	14	Convention et attribution de la subvention à l'office intercommunal du sport de la Gascogne Toulousaine
13/02/2018	15	Convention et attribution de la subvention à l'office de tourisme intercommunal de la Gascogne Toulousaine
13/02/2018	16	Convention et attribution de la subvention à l'école de musique de la Gascogne Toulousaine

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201906-DE

20/03/2018	7	Budget principal : autorisation d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2018
20/03/2018	8	Examen et approbation du compte de gestion 2017 du comptable public du budget principal
20/03/2018	9	Vote du compte administratif 2017 du budget principal
20/03/2018	10	Examen et approbation du compte de gestion 2017 du comptable public du budget annexe « Petite enfance »
20/03/2018	11	Vote du compte administratif 2017 du budget annexe « Petite enfance »
20/03/2018	12	Examen et approbation du compte de gestion 2017 du comptable public du budget annexe « Piscine »
20/03/2018	13	Vote du compte administratif 2017 du budget annexe « Piscine »
20/03/2018	14	Examen et approbation du compte de gestion 2017 du comptable public du budget annexe « MCEF »
20/03/2018	15	Vote du compte administratif 2017 du budget annexe « MCEF »
20/03/2018	16	Examen et approbation du compte de gestion 2017 du comptable public du budget annexe « Photovoltaïque »
20/03/2018	17	Vote du compte administratif 2017 du budget annexe « Photovoltaïque »
20/03/2018	18	Examen et approbation du compte de gestion 2017 du comptable public du budget annexe « Pont-Peyrin 2 »
20/03/2018	19	Vote du compte administratif 2017 du budget annexe « Pont-Peyrin 2 »
20/03/2018	20	Examen et approbation du compte de gestion 2017 du comptable public du budget annexe « Pont-Peyrin 3 »
20/03/2018	21	Vote du compte administratif 2017 du budget annexe « Pont-Peyrin 3 »
20/03/2018	22	Examen et approbation du compte de gestion 2017 du comptable public du budget annexe « Roulage »
20/03/2018	23	Vote du compte administratif 2017 du budget annexe « Roulage »
20/03/2018	24	Examen et approbation du compte de gestion 2017 du comptable public du budget annexe « Espêche »
20/03/2018	25	Vote du compte administratif 2017 du budget annexe « Espêche »

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201906-DE

20/03/2018	26	Examen et approbation du compte de gestion 2017 du comptable public du budget annexe « Génibrat »
20/03/2018	27	Vote du compte administratif 2017 du budget annexe « Génibrat »
20/03/2018	28	Affectation de résultat 2017 du budget principal
20/03/2018	29	Affectation de résultat 2017 du budget annexe « MCEF »
20/03/2018	30	Adoption du rapport sur les orientations budgétaires
20/03/2018	31	Transfert Jeunesse : remboursement des frais de fonctionnement des bâtiments affectés à la jeunesse
10/04/2018	2	Vote du taux de CFE 2018 *(Cotisation Foncière des Entreprises)*
10/04/2018	3	Vote du taux des taxes ménages 2018
10/04/2018	4	Vote du taux de la TEOM 2018 *(Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères)*
10/04/2018	5	Vote du budget primitif 2018 du budget principal
10/04/2018	6	Vote du budget primitif 2018 du budget annexe « Petite Enfance »
10/04/2018	7	Vote du budget primitif 2018 du budget annexe « Piscine »
10/04/2018	8	Vote du budget primitif 2018 du budget annexe « MCEF »
10/04/2018	9	Vote du budget primitif 2018 du budget annexe « Pont Peyrin III »
10/04/2018	10	Vote du budget primitif 2018 du budget annexe « Roulage »
10/04/2018	11	Vote du budget primitif 2018 du budget annexe « Espêche »
10/04/2018	12	Vote du budget primitif 2018 du budget annexe « Génibrat »
10/04/2018	13	Vote du budget primitif 2018 du budget annexe « Photovoltaïque »
10/04/2018	14	Gers numérique : attribution d'une subvention de fonctionnement exceptionnelle et d'une participation à l'investissement : année 2018

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201906-DE

10/04/2018	15	Gers développement : convention de partenariat 2018
10/04/2018	16	Orientation et crédits ouverts au titre du droit à la formation des élus
12/07/2018	8	Adoption des rapports de la CLECT
12/07/2018	9	Modification des attributions de compensation 2018
12/07/2018	10	Répartition du FPIC 2018
12/07/2018	11	MJC : demande de subvention exceptionnelle
12/07/2018	12	Transfert « Jeunesse » : reversement des recettes encaissées par les communes sur les périodes scolaires 2016/2017 et 2017/2018
25/09/2018	6	Budget principal : créances éteintes
25/09/2018	7	Budget principal : décision modificative n° 1
25/09/2018	8	Budget annexe « Espèche » : décision modificative n° 1
25/09/2018	9	Budget annexe « Pont Peyrin III » : décision modificative n° 1
25/09/2018	10	Budget annexe « Roulage » : DM n° 1
25/09/2018	11	Création du Budget annexe « Les Martines »
25/09/2018	12	GEMAPI : institution de la taxe GEMAPI
25/09/2018	13	GEMAPI : fixation du produit attendu de la taxe GEMAPI pour 2019
25/09/2018	14	Fixation des montants de base servant à l'établissement de la cotisation minimum de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201906-DE

25/09/2018	15	Exercice d'un mandat spécial pour participer aux 8ème rencontres nationales « Énergie et Territoire Ruraux »
05/11/2018	3	Reversement de la subvention d'équipement relative au matériel informatique du poste de chargé de communication
05/11/2018	4	Budget principal : décision modificative n° 2
05/12/2018	5	Durées d'amortissement des immobilisations – nomenclature M14
05/12/2018	6	Neutralisation des amortissements des subventions d'équipement
05/12/2018	7	Clôture des budgets annexes « Petite Enfance » et « Piscine »
05/12/2018	8	Remboursement du prêt Banque populaire : transfert de la compétence MJC
05/12/2018	9	Transfert de la compétence « Jeunesse » : convention de cession en pleine propriété d'un véhicule de la commune de l'Isle-Jourdain à la communauté de communes de la Gascogne Toulousaine
05/12/2018	10	Budget principal : décision modificative n° 3
05/12/2018	11	Budget annexe « Petite enfance » : décision modificative n° 1
05/12/2018	12	Budget annexe « Piscine » : décision modificative n° 1
05/12/2018	13	Budget annexe « Espèche » : décision modificative n° 2
05/12/2018	14	Vote du budget primitif 2019 du budget annexe « Les Martines »

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201906-DE

3 COMMANDE PUBLIQUE

3.1 Consultations simplifiées (critère prix uniquement)

Désignation
Acquisition et livraison d'une autolaveuse pour le gymnase
Consultation pour la réalisation d'études géotechniques.
Mission de Maitrise d'oeuvre pour le traitement d'air de la Piscine

3.2 Consultations avec cahier des charges administrative et technique

Désignation
Elaboration du schéma cadre de développement économique de la Gascogne Toulousaine

3.3 Marchés à procédures adaptées et appels d'offres

3.3.1 Marchés de services

Marchés de 25 000 à 89 999,99 € HT

INDICATIONS OBLIGATOIRES		
Objet	**Attributaire**	**Date du marché**
Élaboration d'un schéma intercommunal de défense extérieure contre l'incendie	G2C INGENIERIE	18/12/2018

Marchés de 89 999,99 à 220 999 € HT

INDICATIONS OBLIGATOIRES		
Objet	**Attributaire**	**Date du marché**
Service d'assurance statutaire pour la CCGT	CNP/SOFAXIS	10/12/2018

3.3.2 Marchés de travaux

Marchés de 89 999,99 à 220 999 € HT

INDICATIONS OBLIGATOIRES		
Objet	**Attributaire**	**Date du marché**
Création d'un bassin d'orage zone des Poumadères	ZUBIATE	04/05/2018

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201906-DE

3.4 Délibérations 2018 prises en « Commande publique »

Date	N°	Objet
13/02/2018	17	Mission de maîtrise d'œuvre relative à la réfection de la piscine : déclaration d'infructuosité du MAPA n° 2017-10
20/03/2018	32	Infructuosité du MAPA n° 2017-10 : mission de maîtrise d'œuvre relative à la réfection de la piscine et choix de la procédure
10/04/2018	17	Conclusion MAPA n° 2018-01 : création d'un bassin d'orage à la ZA des Poumadères
05/11/2018	5	Convention de prestation de service pour l'entretien du gymnase
05/12/2018	15	Convention relative à l'accès des services de la CCGT à la plate-forme mutualisée de dématérialisation des procédures de marchés publics

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201906-DE

4 RESSOURCES HUMAINES

4.1 Recrutement et mobilité

Le nombre d'agents de la communauté est de 199 agents au 31/12/2018, soit une évolution d'environ 10% par rapport au 31/12/2017 (recrutement essentiellement au sein du service jeunesse afin de respecter les taux d'encadrement).

Ci-dessous les différents mouvements d'agents sur poste permanent sur l'année 2018 :

- Arrivées :
  - Jean-Baptiste PEDINI, responsable marchés publics (remplacement Évelyne LACOSTE POMES)
  - Charlotte BENESTEBE, chargée de communication (remplacement Romane TELESFORO)
  - Julien LERAY, chargé de mission développement économique (remplacement Solène CHANTEUX, partie en 2017)
  - Rauna BARTH, chargée de mission environnement (remplacement Solène CHANTEUX, partie en 2017)
- Départs :
  - Évelyne LACOSTE POMES responsable marchés publics, mutation
  - Romane TELESFORO, chargée de communication, rupture anticipée de CDD
  - Régis DUPIRE, agent technique, mutation
  - Séverine PAGOTTO, gestionnaire RH, mutation
  - Sabine DUTILLEUL, assistante maternelle, licenciement pour inaptitude physique
  - Nathalie VELAIN, animatrice ALAE ALSH, licenciement pour inaptitude physique
  - Astrid COASSIN, animatrice ALAE ALSH, démission
  - Lila CASULA, animatrice ALAE ALSH, démission
- Arrivée et départ de Rémy ZACCARIOTTO, adjoint au chef de service ADS

4.2 Instances paritaires

4.2.1 Le comité technique

Le comité technique s'est réuni 4 fois en 2018, et a traité notamment les sujets suivants : la mise à jour du RIFSEEP, la modification de l'organigramme des services et des grades, la mise en place du règlement des chèques déjeuners, la présentation du plan de formation et la mise en place du règlement de formation.

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201906-DE

4.2.2 Le CHSCT

Le CHSCT s'est réuni, 3 fois en 2018, et a traité notamment les sujets suivants : le plan de formation hygiène et sécurité, la mise en place du document unique.

4.3 Élections professionnelles

Le renouvellement général des représentants du personnel au comité technique a eu lieu le 6 décembre. Les nouveaux représentants sont élus pour 4 ans. Une liste complète a été déposée par la CGT.

4.3.1 Désignation des représentants de la collectivité au CT et au CHSCT

Représentants titulaires :	Représentants suppléants :
Francis IDRAC	Pascale TERRASSON
Georges BELOU	Roger HEINIGER
Gaëtan LONGO	Jean-Michel SEYS

4.3.2 Élections des représentants du personnel au comité technique

ORGANISATION SYNDICALE	MEMBRES TITULAIRES	H/F	MEMBRES SUPPLEANTS	H/F
Liste CGT	1. Frédérique BORDRON	F	1. Isabelle SANGELY	F
	2. Alexandra DELET	F	2. Prescilia BOUZER	F
	3. Olivier SFORZI	H	3. Françoise SERRA	F

Taux de participation dans la collectivité (deux bureaux de vote ouverts) : 54,64 %

4.4 Formation

320 jours de formation ont été réalisés en 2018, soit 1,6 jours par agent.

La collectivité a organisé 5 formations en intra sur des thématiques diverses comme le management (prévention des risques, psycho-sociaux), la gestion des conflits, l'hygiène et la sécurité (manipulation des extincteurs), ou encore sur des thématiques métiers (annualisation du temps de travail ou théâtre clown).

Les élus ont validé en fin d'année 2018 les axes stratégiques pour la période 2019-2021 :

- **Objectif 1 : les formations statutaires d'intégration**

  Tout au long de l'année en fonction des recrutements, stagiairisation et évolutions de carrière des agents

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201903-DE

- **Objectif 2 : les formations de développement des compétences métier**
  - Axe 1 : Le petit enfant, l'enfant (Petite enfance et jeunesse)
  - Axe 2 : Développement du territoire (ADS, SIG, planification, économie, environnement)
  - Axe 3 : Sport, culture et tourisme
  - Axe 4 : Métiers techniques
  - Axe 5 : Ressources Internes
  - Axe 6 : Métiers de l'accueil et du secrétariat de direction
  - Axe 7 : Accompagner les managers dans leurs fonctions

- **Objectif 3 : les formations sur les outils et moyens pour l'évolution professionnelle (CPF utilisable)**
  - Axe 1 : Disposer des connaissances de base et des repères et outils utiles
  - Axe 2 : Accompagner la mobilité et les reclassements

- **Objectif 4 : les formations hygiène et sécurité et santé au travail**
  - Axe 1 : Professionnaliser les acteurs de l'hygiène et la sécurité
  - Axe 2 : les règlements et les habilitations nécessaires à la tenue du poste de travail
  - Axe 3 : Prévention des risques et de l'usure professionnelle

- **Objectif 5 : les formations de mise en œuvre des orientations stratégiques de la collectivité (CPF utilisable)**
  - Axe 1 : Favoriser le développement durable
  - Axe 2 : Accompagner la conduite au changement
  - Axe 3 : Renforcer l'image et la communication de la collectivité
  - Axe 4 : Renforcer le couple communes/intercommunalité

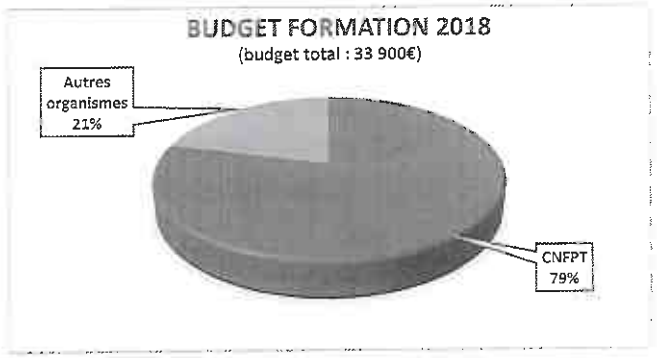

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201903-DE

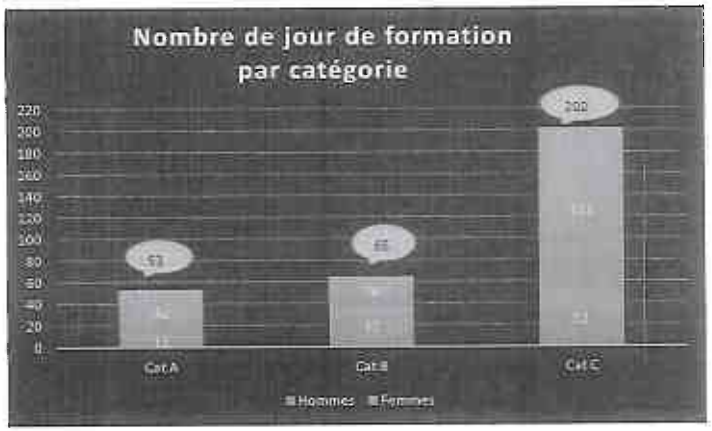

5.3 jours par agent de catégorie A
3.6 jours par agent de catégorie B
1.2 jours par agent de catégorie C

4.5 Bilan social 2018

4.5.1 Effectifs de la collectivité

La collectivité compte 199 agents au 31/12/2018 répartis comme suit :
- 95 fonctionnaires en activité (stagiaires ou titulaires),
- 16 contractuels sur emploi permanent (dont 13 en CDI),
- 88 contractuels sur emploi non permanent.

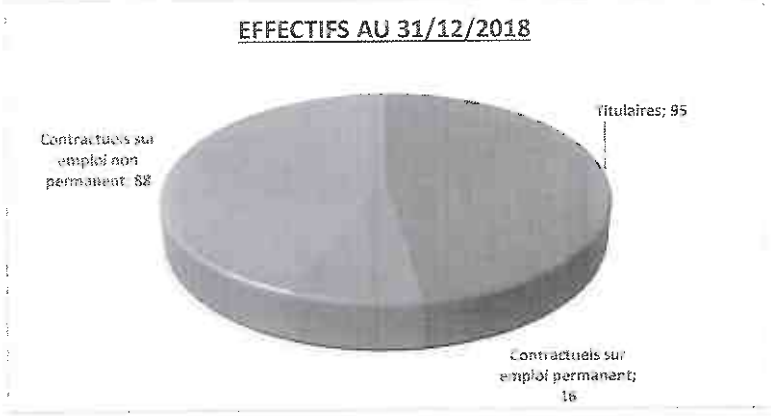

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201906-DE

Cette augmentation d'effectif, par rapport à 2017, est principalement liée aux besoins de recrutement des structures ALAE ALSH, afin de respecter les taux d'encadrement.

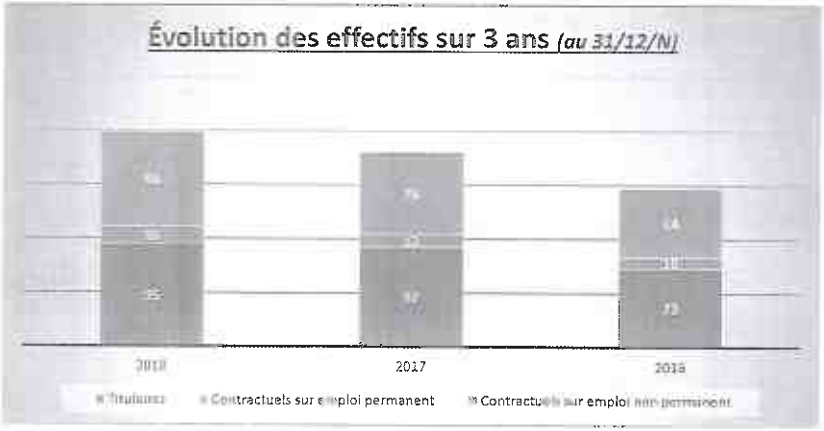

Répartition des effectifs 2018 par catégorie

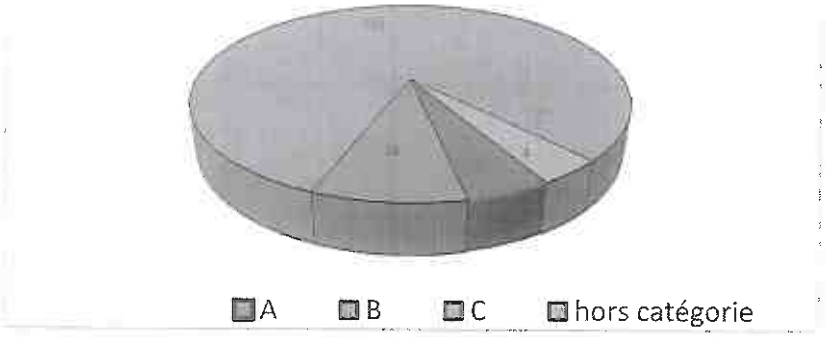

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201906-DE

Répartition des effectifs 2018 par filière

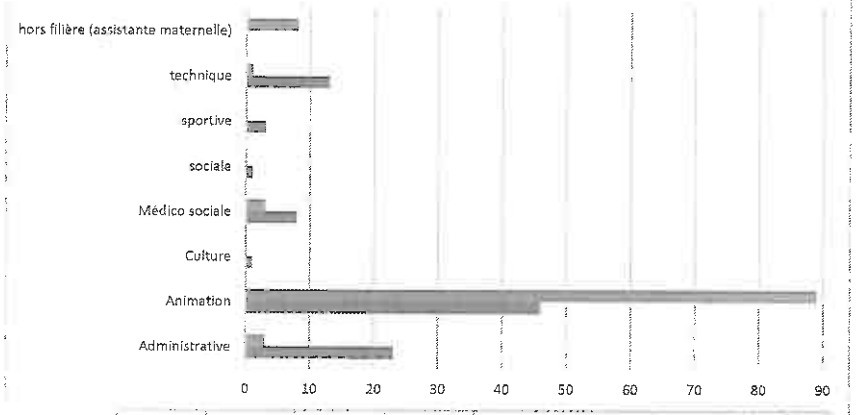

	Administrative	Animation	Culture	Médico sociale	sociale	sportive	technique	hors filière (assistante maternelle)
contractuel	3	89	0	3	0	0	1	8
Titulaire	23	46	1	8	1	3	13	0

Pyramide des âges

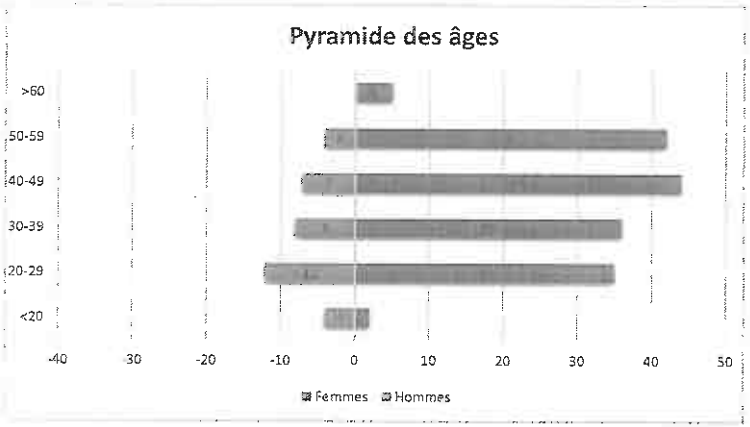

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201906-DE

4.5.2 Budget

Le total de la masse salariale (chapitre 012) s'élève à 5 437 853 € pour l'année 2018.

4.5.3 Promotion

Ont bénéficié, au cours de l'année 2018 :

- d'un avancement de grade pour 17 agents,
- d'un avancement d'échelon pour 48 agents,
- aucun agent en promotion interne.

68 % des fonctionnaires ont bénéficié d'une évolution de carrière en 2018 (AVE/AVG).

4.5.4 Absentéisme

	CMO	CGM CLD	AT	MATER ADOPT	ASA	ABSENCE TOTALE	EFF MOY	MOY ABS / AGENT
JEUNESSE IJ	669	60	204	202	46	1181	50	24
JEUN AURADE	40	0	8	0	0	48	4	12
JEUN DIRECTION	2	0	0	0	4,5	6,5	4	2
JEUN ENDOUFIELLE	11	0	0	0	4	15	4	4
JEUN FONTENILLES	846	2	2	74	6	930	41	23
JEUN LIAS	4	0	0	0	0	4	5	1
JEUN MONFERRAN	81	0	0	0	23,5	104,5	8	13
JEUN PUJAUDRAN	115	0	0	126	1	242	11	22
JEUN SEGOUFIELLE	213	1	0	0	0	214	6	36
Total jeunesse	1981	63	214	402	85	2745	133	21
SIEGE	146	0			31,5	177,5	24	7
SERVICE AT	139	365	0	0	12,5	516,5	10	51
PE MAC FONT	610	0	7	14	12	643	19	34
CCIJOU	2	0	0	0	0	2	1	2
CFA	533	0	0	0	8,5	541,5	10	54
COORDINATION	70	0	0	0	6,5	76,5	2	38
TOTAL PETITE ENFANCE	1215	0	7	14	27	1263	32	39
Piscine	125	0	0	48	0	173	9	19
TOTAL GÉNÉRAL	3608	428	221	464	156	4877	208	23

La moyenne de jours d'absence, tous types d'absences confondues (maladie ordinaire, longue / grave maladie, longue durée, maternité / adoption, accident de travail et autorisations spéciales d'absence) est de 23 jours / agent.

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201906-DE

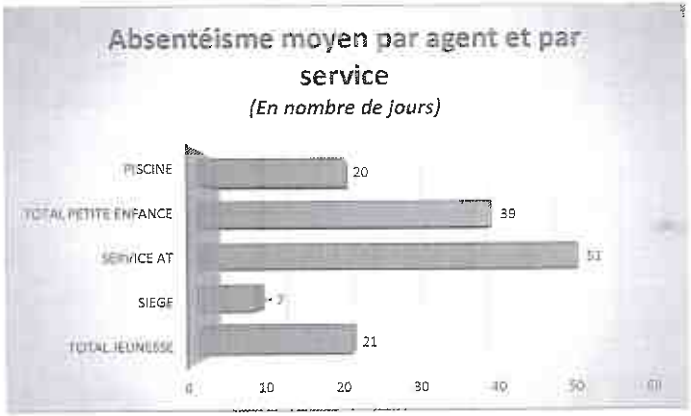

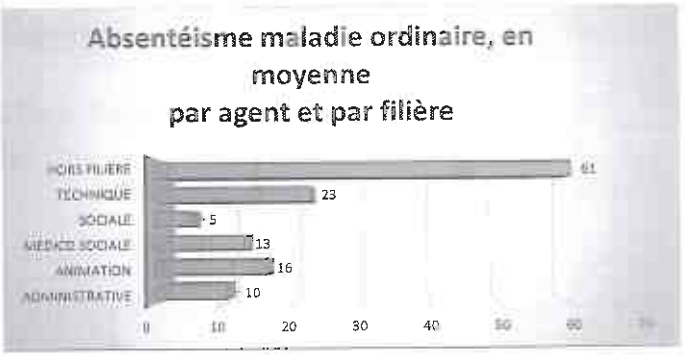

La catégorie « hors filière » concerne les assistantes maternelles et l'apprentie. En 2018, 3 assistantes maternelles sur 8 ont eu des congés de maladie ordinaire de longue durée.

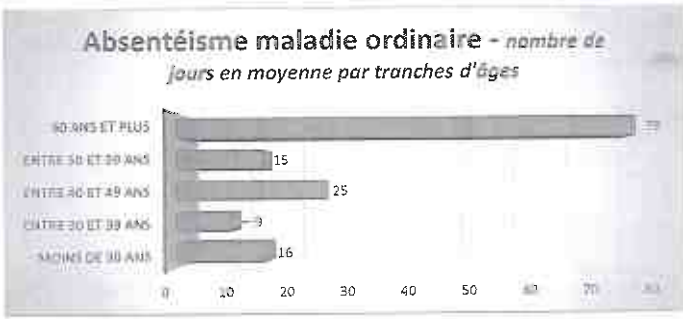

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201906-DE

4.6 Rapport égalité Femmes - Hommes 2018

Le rapport sur l'égalité Femmes - Hommes sur le territoire est un document réglementaire qui s'impose aux communes et EPCI de plus de 20 000 habitants.

Il a été instauré par l'article 61 de la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 relative à l'égalité réelle entre les femmes et les hommes (codé à l'article L2311-1-2 du CGCT).

Le décret d'application du 24 juin 2015 fixe les 2 parties de ce rapport :

- la première partie concerne le bilan des actions conduites au titre des ressources humaines de l'EPCI. A cet effet, il reprend notamment les données relatives au recrutement, à la formation, au temps de travail, à la promotion professionnelle, aux conditions de travail, à la rémunération et à l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle.
- la seconde partie concerne le bilan des politiques publiques mises en œuvre sur le territoire pour favoriser l'égalité femmes – hommes. Le rapport fait état des actions menées et des ressources mobilisées en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Le Conseil communautaire a décidé à l'unanimité, d'approuver le rapport 2018 sur l'égalité Femmes - Hommes.

4.7 Délibérations 2018 prises en « Ressources humaines »

Date	N°	Objet
13/02/2018	21	Modification de l'organigramme
13/02/2018	22	Modification du tableau des emplois
20/03/2018	33	Modification du tableau des emplois
10/04/2018	18	Services techniques : avenant n° 2 de la convention de mise à disposition de personnel
10/04/2018	19	Rapport sur l'égalité femmes-hommes 2017
10/04/2018	20	Adoption du règlement de formation
10/04/2018	21	Validation du plan de formation 2018
10/04/2018	22	Modification du tableau des emplois
10/04/2018	23a	Adoption de l'organigramme des grades et des critères d'avancement de grade et promotion interne Un second envoi a été effectué par Slow le 09/11/2018 car la pièce jointe ne figurait pas sur le premier.

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201906-DE

06/06/2018	12	Noël 2018 des enfants des agents de la CCGT
06/06/2018	13	Élections professionnelles 2018 : composition du CT et du CHSCT
06/06/2018	14	Modification du RIFSEEP
06/06/2018	15	Modification du règlement intérieur des services
12/07/2018	13	Services techniques : conventions de mise à disposition de personnel entre la commune de l'ISLE-JOURDAIN et la CCGT
25/09/2018	16	Modification du tableau des emplois
25/09/2018	17	Jeunesse : renouvellement de la convention de mise à disposition de personnel
05/11/2018	6	Modification du tableau des emplois
05/11/2018	7	Convention avec le centre de gestion du Gers
05/12/2018	16	Désignation des représentants au Comité Technique (CT) et au Comité d'Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT)
05/12/2018	17	Modification de l'organigramme des services
05/12/2018	18	Modification de l'organigramme des grades
05/12/2018	19	Modification du tableau des emplois
05/12/2018	20	Adoption du règlement des titres restaurant
05/12/2018	21	Axes stratégiques du plan de formation 2019 - 2021
05/12/2018	22	Modification du règlement intérieur des services : temps de travail
05/12/2018	23	Validation du document unique d'évaluation des risques professionnels
05/12/2018	24	Modification de la convention de mise à disposition des services avec la commune de l'ISLE-JOURDAIN
05/12/2018	25	Services techniques : renouvellement de la convention de mise à disposition de personnel

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201906-DE

5 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE – URBANISME

5.1 Planification / SCoT

La communauté de communes de la Gascogne Toulousaine a pris la compétence « *Planification des documents d'urbanisme* » au 1er janvier 2016. À partir de cette date les procédures d'élaboration, de révisions et de modification des documents d'urbanisme sont faites par la CCGT.

5.1.1 Révision groupée de PLU et d'une carte communale

La communauté de communes de la Gascogne Toulousaine s'est engagée à poursuivre les démarches de planification engagées par les communes antérieurement au 1er janvier 2016.

6 communes avaient lancé des procédures de révisions de leur document de planification :

- Auradé : révision de la carte communale,
- Clermont-Savès : révision du plan local urbanisme,
- Monferran-Savès : révision du plan local urbanisme,
- Lias : révision du plan local urbanisme,
- Ségoufielle : révision du plan local urbanisme,
- Pujaudran : révision du plan local urbanisme ;

Durant l'année 2018 la CCGT a arrêté le PLU de Pujaudran puis a procédé à diverses étapes : analyse et constitution des dossiers avec les bureaux d'études, organisation des enquêtes publiques avec le tribunal administratif et les communes ; consultation des PPA, conclusion en vue de l'approbation des dossiers etc....

5.1.2 Modification des PLU de Fontenilles et de Monferran-Savès

En 2018 deux communes ont décidé en accord avec la CCGT de modifier leur document d'urbanisme afin de corriger quelques éléments du règlement et des Orientations d'aménagement et de Programmation OAP) :

- Fontenilles : modification du plan local d'urbanisme,
- Monferran-Savès : modification simplifiée du plan local d'urbanisme.

La procédure de modification du PLU de Fontenilles a été suivi par la CCGT avec l'aide du bureau d'études Sol et Cité afin de modifier quelques éléments du PLU qui bloque la réalisation de certains projets structurants (zone de la Pichette notamment).

La procédure de modification simplifiée du PLU de Monferran-Savès a été réalisée en interne par la CCGT afin de corriger une erreur d'appréciation au moment du pastillage d'une zone d'habitation en secteur agricole.

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201906-DE

5.1.3 SCoT de Gascogne : suivi et représentation de la CCGT

En 2018 s'est poursuivi l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de GASCOGNE. Le SCOT est un document cadre intercommunautaire qui articule et met en cohérence l'ensemble des politiques publiques, notamment celles de l'habitat, des déplacements, de l'environnement, du développement économique...

Le SCoT est un document qui traduit la vision stratégique et politique du développement. C'est un outil de planification et d'aménagement. Il est directement opposable aux documents et projets locaux d'urbanisme (PLU, PLUi, carte communale, PLH, PDU...) dans un rapport de compatibilité. La CCGT doit être représentée à l'ensemble des réunions du syndicat mixte du SCOT Gascogne et doit relire et valider les documents de travail qui façonnent le SCoT de Gascogne. Le service Aménagement du Territoire a participé activement à la mise en place et au suivi du SCoT de Gascogne (15 réunions en 2018).

L'année 2018 a été marquée par la validation, en octobre, de la séquence n° 2 relative au diagnostic stratégique du SCoT de Gascogne. La dernière version du diagnostic a mis en évidence des propositions d'enjeux et cartes de synthèses selon des thématiques caractérisant les composantes du territoire.

À partir de novembre 2018, l'élaboration du SCoT est entrée dans la séquence n° 3, relative au pré-PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) rythmée par des comités de pilotage validant les étapes essentielles pour le PADD.

5.1.4 PLUiH

En 2018 la communauté de communes de la Gascogne Toulousaine a lancé l'élaboration de son plan local d'urbanisme intercommunal.

Plusieurs étapes ont été effectuées en 2018 (20 réunions en 2018) :

- ✓ janvier/février : validation d'une première version du diagnostic du territoire du PLUiH,
- ✓ mars/septembre : élaboration du PADD du PLUiH et rendu d'une première version du PADD en septembre,
- ✓ octobre/décembre : début du travail sur le zonage graphique du PLUiH et sur l'ouverture des zones à urbaniser.

5.1.5 Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi)

En 2018 la communauté de communes de la Gascogne Toulousaine a finalisé l'élaboration de son règlement local de publicité intercommunal. Il y a eu la constitution et la validation au fur et à mesure du rapport de présentation du RLPi et du projet de règlement. Il est prévu d'approuver le RLPi en même temps que le PLUiH.

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID 032-20002[illegible]0190702-0207201906-DE

5.2 Application des Droits du Sol (ADS)

En 2017, le service ADS a connu une restructuration suite au départ du chef du service Aménagement du territoire, avec une réorganisation du service. L'année 2018 a été marquée par plusieurs mouvements de personnels (mise en disponibilité, recrutement, départ, arrêts maladie…).

Dès le mois d'août, une procédure de recrutement d'un responsable ADS et adjoint au chef de service Aménagement du territoire a été lancée. Le candidat retenu a pris son poste dès le 1er janvier 2019.

Les missions du service ADS (instruction des permis de construire) se renforcent

Depuis le 1er juillet 2015, un service d'urbanisme intercommunal est à la disposition des communes de la communauté de communes de la Gascogne Toulousaine (Auradé, Beaupuy, Castillon-Savès, Clermont-Savès, Fontenilles, l'Isle-Jourdain, Lias, Monferran-Savès, Pujaudran et Ségoufielle) pour l'instruction des Autorisations du Droit des Sols (ADS).

Au 1er mars 2016, adhésion de 9 communes supplémentaires (Bézéril, Cadeillan, Cazaux-Savès, Espaon, Lombez, Noilhan, Saint-Loube, Samatan et Sauveterre) appartenant à la communauté de communes du Savès.

Au 1er janvier 2017, adhésion de 19 communes supplémentaires : 3 communes (Endoufielle, Frégouville et Razengues) appartenant à la communauté de communes de la Gascogne Toulousaine et 16 communes (Gaujac, Montamat, Monblanc, Nizas, Labastide-Savès, Laymont, Puylausic, Pompiac, Pébées, Polastron, Sabaillan, Saint-André, Seysses-Savès, Savignac-Mona, Saint-Lizier du Planté et Tournan) appartenant à la communauté de communes du Savès.

À ce jour, 37 communes ont signé la convention pour la mise à disposition du service ADS.

Bilan d'activités ADS 2018

Le service a réceptionné 523 permis de construire (contre 402 en 2017), 921 certificats d'urbanisme (contre 904 en 2017), 438 déclarations préalables (contre 505 en 2017), 32 permis d'aménager (contre 17 en 2017) et 7 permis de démolir.

En raison des mouvements d'agents, la gestion des dossiers a été problématique à partir de mi 2018, obligeant le service à limiter les rendez-vous dans les mairies, à traiter les certificats d'urbanisme pour simple information selon la charge de travail (135 CUa n'ont pas pu être traités en 2018).

Cela représente un total de 1 786 dossiers (1 921 – 135) pour 4 agents instructeurs cela représente une moyenne de 9,25 dossiers ouverts par semaine et par agent.

Toutefois, selon le nombre de dossiers déposés auprès des 37 communes, une légère augmentation de l'activité de près de 1 % (1 904-1 921) par rapport à 2017.

Les problématiques spécifiques dans le traitement des dossiers par le service, apparues en 2017, se sont renforcées au sein du service ADS avec, de nouveau, un flux tendu du traitement des dossiers, arrêts maladie, turn-over d'agents, formations…

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID 032-[illegible]0190702-0207201906-DE

Les rendez-vous ont été assurés en mairies par l'équipe formée de quatre instructeurs.

48 rendez-vous ont eu lieu en mairie entre janvier et septembre 2018 à la demande des élus et/ou des pétitionnaires pour divers objets :

- pré-instruction d'un projet d'urbanisme (40 %),
- explication du refus d'une demande d'urbanisme et conseil de montage d'un nouveau dossier (60 %).

Cela représente près de 6 rencontres par mois (en augmentation) avec des temps de déplacements plus longs (distance et nombre de communes plus importants).

De plus, le service ADS répond aussi à de très nombreuses questions posées par téléphone ou par courriel, portant à la fois sur des notions générales d'application du droit des sols mais aussi sur des cas particuliers nécessitant parfois des recherches juridiques. Ces éléments ne sont pas quantifiables mais force est de constater que ces questions sont aussi en augmentation (en moyenne +/- 15 questions par courriel par semaine).

Coût du service

Pour les communes membres de la CCGT, le coût est réparti entre la Communauté (25 %) et les communes (75 %). Le coût 2018 est de 191 € / équivalent dossier (déduction faite de la participation de 25 % de la CCGT)

Pour les communes extérieures à la CCGT, le coût est pris en charge à 100 % par les communes. Le coût 2018 est de 254 € / équivalent dossier.

5.3 Système d'Information Géographique (SIG)

Bilan des actions SIG 2018

Partie : WEB SIG

- Administration technique et fonctionnelle des outils Cart@DS et INTRAGEO : préparation des commandes et intégration des mises à jour, gestion des comptes utilisateurs et création des nouveaux accès, évolution des contrats de maintenance
- Assistance aux utilisateurs de l'outil : procédure de consultation, accompagnement dans l'accès aux outils, rédaction de didacticiel de prise en main, formation des agents
- Évolution des cartes en lignes, enrichissement thématique et paramétrage. (intégration d'une couche projet PLUiH, mise à jour de la couche des lotissements, mise à jour de la couche sur le DPU, création d'une couche sur le foncier public.)

Partie : SIG BUREAUTIQUE

- Thématique suivi sur 2018 : extraction statistique pour la réalisation du bilan ADS 2017, révision des PLU, PLUiH, mise à jour de la couche des ZAE et suivi analytique, cartographie des DIA (analyse foncière), alimentation des projets en environnement (étude photovoltaïque, consommation foncière)
- Intégration des documents d'urbanisme sur le Géoportail de l'Urbanisme (phase de contrôle, téléversement et publication)

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201906-DE

- Assistance au projet de la CCGT : mise en place de convention, transfert des fichiers, analyses des données produites par les prestataires et intégration dans nos bases de données.
- Participation au projet RGPD : note de présentation aux services, mise en place de la trame pour la réalisation des inventaires des données, analyse benchmarking et retours d'expériences
- Administration des bases de données locales et serveurs (PostgreSQL)
- Lancement de la démarche CU automatique (paramétrage des fichiers, animation et suivi de la prestation, configuration des bases de données sur le serveur et sur l'outil INTRAGEO, accompagnement dans la formation)

5.4 Délibérations 2018 prises en « Aménagement du territoire »

Date	N°	Objet
13/02/2018	24	Installation du Conseil de développement (CoDev) de la Gascogne Toulousaine
20/03/2018	34	Instauration du droit de préemption urbain sur la commune de l'ISLE-JOURDAIN
20/03/2018	35	Instauration du droit de préemption urbain sur la commune de CLERMONT-SAVÈS
20/03/2018	36	Instauration du droit de préemption urbain sur la commune de MONFERRAN-SAVÈS
20/03/2018	37	Instauration du droit de préemption urbain sur la commune de PUJAUDRAN
20/03/2018	38	Instauration du droit de préemption urbain sur la commune de SÉGOUFIELLE
20/03/2018	39	Instauration du droit de préemption urbain sur la commune de FONTENILLES
20/03/2018	40	Instauration du droit de préemption urbain sur la commune de LIAS
12/07/2018	14	Planification – révision groupée : bilan de la concertation et arrêt du projet de PLU de PUJAUDRAN
12/07/2018	15	PLU de MONFERRAN-SAVÈS : modalités de mise à disposition du public de la modification simplifiée
25/09/2018	18	PLU de MONFERRAN-SAVÈS : approbation de la modification simplifiée du plan local d'urbanisme
05/11/2018	8	Établissement Public foncier (EPF) d'Occitanie : projet de convention sur la commune de FONTENILLES
05/12/2018	26	Établissement Public Foncier Occitanie (EPFO) : projet de convention sur la commune de LIAS

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201906-DE

05/12/2018	27	Établissement Public Foncier Occitanie (EPFO) : projet de convention sur la commune de MONFERRAN-SAVÈS
05/12/2018	28	Modification du droit de préemption urbain sur LIAS (complément de la délibération n° 20032018-40)
05/12/2018	29	Modification du droit de préemption urbain sur FONTENILLES (complément de la délibération n° 20032018-39)
05/12/2018	30	Modification du droit de préemption urbain sur MONFERRAN-SAVÈS (complément de la délibération n° 20032018-36)

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201906-DE

6 COMMUNICATION

Le rôle du service communication est :

- de rendre lisible et compréhensible les actions menées par la communauté de communes,
- de valoriser les grands projets intercommunaux et les services déployés en direction des usagers dans le cadre des compétences exercées par la CCGT,
- d'incarner l'intercommunalité via la création d'une identité de territoire qui permettra de mieux faire connaître la CCGT et de renforcer son attractivité,
- de développer la citoyenneté intercommunale. Nous avons naturellement testé cette question du lien avec le citoyen en leur demandant de choisir le nom de notre nouveau complexe sportif.
- Organiser des événements et soutenir des manifestations qui contribuent au rayonnement intercommunal.

Pour ce faire, la communauté de communes a aujourd'hui à sa disposition un certain nombre d'outils : la Lettre de la CCGT, le site internet, les réseaux sociaux (Facebook et Twitter), la diffusion de documents Print (flyers, brochures et affiches).

L'année 2018 aura été une année de transition puisque le poste de chargé de communication est resté un temps vacant.

6.1 La lettre de la CCGT

En 2018 la communauté de communes de la Gascogne Toulousaine a publié 2 Lettres (en janvier et en juillet).

6.1 Le site internet

Le service « Communication » a travaillé à l'élaboration du cahier des charges pour la refonte du site internet de la collectivité, étape préalable au lancement de la procédure de consultation prévue en 2019.

6.2 Les événements

6.2.1 Inauguration de Gasco'Sports

La fin de de l'année 2018 aura été marquée par l'inauguration du premier gymnase intercommunal : Gasco'Sports. Dans un premier temps, ce complexe sportif a été présenté aux associations utilisatrices le 24 septembre 2019, tandis que l'inauguration officielle a eu lieu le 17 novembre 2018.

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201906-DE

6.2.2 Séminaire sur le projet de territoire

Le séminaire sur le projet de territoire réunissant l'ensemble les élus communautaires en présence du bureau d'études en charge de ce dossier s'est déroulé à Clermont-Savès le 12 novembre 2018. Ces échanges ont permis d'enrichir le document final, véritable feuille de route de la collectivité.

6.2.3 Noël des enfants

Le service communication a également apporté son aide pour la mise en œuvre du Noël des enfants, organisé par l'amicale de la mairie de l'Isle-Jourdain et le service RH de la CCGT, qui a eu lieu le samedi 15 décembre 2018.

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201905-DE

7 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

7.1 Les zones d'activités économiques (ZAE)

7.1.1 Commercialisation et gestion des ZAE

- Poursuite de la commercialisation de la ZAE du Roulage à Pujaudran.
- Lancement d'une réflexion sur un projet de division parcellaire pour la commercialisation des derniers lots disponibles sur la ZAE de l'Espêche à Fontenilles.
- Réalisation d'un recensement des ZAE et des espaces économiques diffus sur le territoire de la CCGT afin d'actualiser les données sur les ZAE et notamment sur les disponibilités foncières et les projets de développement.
- Travaux d'amélioration de la gestion des eaux pluviales de la ZAE Pont Peyrin à l'Isle-Jourdain.
- Signature d'une convention pour l'autorisation de passage piéton du personnel de l'entreprise ABRISUD par la parcelle n° CO 463 appartenant à la CCGT sur la ZAE Pont Peyrin à l'Isle-Jourdain.

7.1.2 Projet de ZAE Pont Peyrin 3

- Lancement et pilotage des études préalables à l'aménagement de la ZAE Pont Peyrin 3 à l'Isle-Jourdain : étude de faisabilité, étude d'impact (compléments), étude agricole, études hydrauliques (actualisation du Dossier Loi sur l'Eau), étude géotechnique.
- Réflexion sur la vocation et le positionnement économique de la future ZAE (cf. Schéma de Développement Économique).
- Dépôt d'un dossier de demande de DETR 2019 pour le financement de la mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la ZAE Pont Peyrin 3.

7.1.3 Projet de ZAE Les Martines

- Élaboration et signature d'une convention d'anticipation foncière avec l'Etablissement Public Foncier (EPF) d'Occitanie pour l'acquisition et le portage du foncier dédié au projet (26,7 ha).
- Suivi de la procédure d'acquisition du foncier par l'EPF d'Occitanie.
- Réflexion sur la vocation et le positionnement économique de la future ZAE (cf. Schéma de Développement Economique).
- Dépôt d'un dossier de demande de DETR 2019 pour le financement des études préalables et de travaux de VRD pour l'aménagement de la ZAE Les Martines.

7.1.4 Projet de ZAE Génibrat

- Suivi et accompagnement du porteur de projet privé.

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201905-DE

- Réflexion sur la vocation et le positionnement économique de la future ZAE (cf. Schéma de Développement Économique)

7.2 Le Schéma de Développement Économique de la CCGT

- Pilotage du Schéma de Développement Économique (relance de la démarche initiée en 2017).
- Organisation de réunions et d'ateliers de concertation avec les acteurs économiques du territoire et les partenaires de la CCGT.

7.3 Les démarches et projets stratégiques

En parallèle de l'élaboration du Schéma de Développement Économique, le service Développement Économique a participé à l'élaboration de plusieurs démarches et projets stratégiques portés par la CCGT :

- Projet de Territoire
- Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)
- Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUiH)
- Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT de Gascogne)

7.4 Animation économique du territoire et partenariats

- Intégration du club des Entrepreneurs de la Gascogne Toulousaine (EGT) et participation aux réunions mensuelles de l'EGT.
- Mise à disposition gratuite de vélos à assistance électrique à des entreprises du territoire pendant 3 mois dans le cadre de l'opération « Vélo de Pays » pilotée par le Pays Portes de Gascogne.
- Accompagnement du projet « Bike Stadium » porté par le Groupe Cyclelab.
- Accompagnement du projet de tiers lieu porté par la commune de Monferran-Savès.
- Participation à la démarche « Tiers Lieux et Territoires » pilotée par Gers Développement dans le cadre d'un projet de réseau de tiers-lieux gersois.
- Participation à la démarche « Eco'circulaire » pilotée par la CCI du Gers (démarche lancée en septembre 2018 sur le territoire de la CCGT).
- Participation à la démarche « Eco-défis » piloté par la chambre des métiers de l'artisanat du Gers.
- Participation à la démarche « UVUP L'Isle-Jourdain Terre de Vélo » pilotée par la commune de l'Isle-Jourdain.
- Participation aux réunions de travail sur le Projet Alimentaire Territorial piloté par le Pays Portes de Gascogne dans le cadre du contrat de réciprocité entre Toulouse Métropole et le Pays Portes de Gascogne.
- Participation aux revues de projet organisées par la région Occitanie et l'agence AD'OCC dans le cadre du Réseau des Développeurs Économiques du Gers.

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201906-DE

- Participation au Comité des Développeurs Économiques du Gers animé par Gers Développement.
- Participation au Forum de l'emploi et de la formation Aéronautique Métallurgie Agroalimentaire 2018 de Gimont
- Élaboration d'un projet de convention de partenariat avec la chambre des métiers de l'artisanat du Gers
- Élaboration d'un projet de convention de partenariat avec le Pôle Emploi de l'Isle-Jourdain

7.5 Délibérations 2018 prises en « Développement économique »

Date	N°	Objet
13/02/2018	25	ZA du Pont-Peyrin 3 : adoption du plan de financement
13/02/2018	26	ZA du Roulage : vente de la parcelle BK 53 à la SCI DERNIER ARRÊT pour porter le projet de M. PHAM-VAN (STOCKOBOX)
20/03/2018	41	ZA du Roulage : vente de la parcelle BK 61 (lot n° 3) à la SCI du « Pont Peyrin » (société NIN)
20/03/2018	42	ZA du Roulage : vente de la parcelle BK 57 (lot n° 5) à la SCI du « Les vallées de Gascogne » (société TERREO)
10/04/2018	24	ZA du Pont Peyrin : convention pour l'autorisation de passage piéton du personnel de l'entreprise Abrisud par la parcelle n° CO 463 appartenant à la CCGT
06/06/2018	20	ZA du Roulage : annulation de la vente de la parcelle BK 61 (lot n° 3) à la SCI du Pont-Peyrin (société NIN)
06/06/2018	21	ZA du Roulage : vente de la parcelle BK 61 (lot n° 3) à la SCI Berandcha (société PALLADIAM)
12/07/2018	18	Établissement Public foncier (EPF) Occitanie : projet de convention concernant le site des Martines
25/09/2018	19	ZA du Roulage : vente du lot n° 17 (parcelle BK 68) à la SCI THELA pour porter le projet de M. NASSANS (société ECOWAY Solutions Environnement)
05/12/2018	31	ZA du Roulage : annulation de la vente de la parcelle BK 61 (lot n° 3) à la SCI BERANDCHA (société PALLADIAM)
05/12/2018	32	ZA du Roulage : révision du prix de vente de la parcelle BK 61 (lot n° 3)

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201906-DE

8 ENVIRONNEMENT

8.1 Climat-énergie

8.1.1 Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la CCGT

La CCGT a élaboré en 2018 son premier Plan Climat Air Energie Territorial.

Cette feuille de route 2019 – 2024 constitue le document-cadre de la politique énergétique et climatique de la collectivité.

Cette démarche a été réalisée sous la coordination du PETR et conjointement avec les 4 autres communautés de communes membres du PETR. Le territoire a ainsi acté une politique énergie-climat ambitieuse et cohérente entre plusieurs EPCI.

L'élaboration de ce plan a suivi les étapes suivantes :

- réalisation d'un diagnostic portant sur les émissions de gaz à effet de serre du territoire, la séquestration du carbone, les consommations énergétiques, les réseaux d'électricité, de gaz et de chaleur, la production d'énergie renouvelable et la vulnérabilité du territoire au changement climatique ;
- définition d'une stratégie territoriale et des objectifs chiffrés ;
- élaboration d'un plan d'actions.

Ce Plan Climat a fait l'objet de différentes réunions de concertation avec les acteurs locaux :

- CCGT : mercredi 2 mai 2018 : réunion de présentation du diagnostic et des enjeux du territoire ;
- Pays Portes de Gascogne : mardi 12 juin : réunion de définition de la stratégie du territoire ;
- Pays Portes de Gascogne : juillet : entretiens individuels avec les acteurs départementaux ;
- CCGT : lundi 10 septembre : ateliers de concertation pour la définition du Plan d'actions de la CCGT.

Le conseil communautaire du 5 décembre 2018 a approuvé le projet de Plan Climat. Ce document sera ensuite soumis pour avis auprès de différentes instances et de la population.

8.1.2 La démarche CITERGIE

Dans la continuité du Plan Climat et de l'engagement de la CCGT pour l'environnement et le climat, la CCGT a candidaté à l'appel à candidature de l'ADEME pour bénéficier d'un pré-diagnostic Cit'ergie gratuit.

Le label Cit'ergie permettra à la collectivité de s'engager dans une démarche d'amélioration continue et de renforcer sa politique énergétique et climatique.

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201906-DE

8.1.3 Les projets d'énergies renouvelables

Afin de déployer les installations d'énergies renouvelables, et notamment le solaire au sol, les services ont réalisé une étude définissant le potentiel solaire du territoire et identifiant les sites à fort potentiel. La CCGT souhaite poursuivre la démarche en accompagnant les porteurs de projets dans le développement de ces installations.

8.2 Mobilité

8.2.1 Le lancement du Plan de Mobilité Durable (PMD)

La CCGT travaille depuis de nombreuses années sur la question de la mobilité. Aujourd'hui elle souhaite acter sa politique de mobilité pour répondre aux différentes attentes des habitants et des acteurs locaux.

Pour ce faire, elle a décidé en novembre 2018 de lancer un plan de mobilité durable qui permettra, sur la base d'un diagnostic, de définir des actions à court, moyen et long terme. Le plan de mobilité durable a pour intérêt de traiter la mobilité dans son ensemble : stationnement, covoiturage, circulation, mobilité active, aménagements... et de définir des actions cohérentes entre elles.

8.2.2 La participation à la semaine européenne de la mobilité

La CCGT a participé pour la première année à la semaine européenne de la mobilité. Afin de favoriser les déplacements alternatifs, elle a loué sur une semaine 2 vélos électriques à destination des déplacements professionnels des agents. Ces vélos ont été utilisés à 10 reprises pour effectuer 40 km.

8.3 Gestion de l'eau et des milieux aquatiques

8.3.1 La prise de la compétence GEMAPI et le transfert aux Syndicats de Rivières

Conformément à la loi, la CCGT a pris la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI), auparavant gérée par plusieurs structures (communes, régions, État...). La CCGT a décidé de confier cette compétence aux syndicats de rivières, qui constituent une échelle plus pertinente et plus efficace dans la gestion et l'aménagement des bassins versants. Ainsi, la CCGT a transféré en juin 2018 sa compétence GEMAPI au Syndicat de Gestion de la Save et de ses Affluents (SGSA). Ce transfert aura également lieu lorsque le syndicat de Rivières de la Gimone et le syndicat de Rivières du Touch se seront constitués.

8.3.2 Le transfert du contrat de milieux « Zone humide de l'Isle-Jourdain » au syndicat de Rivières de la Save

Ce contrat de milieux 2015 – 2020 a défini, en lien avec l'agence de l'eau Adour Garonne, différentes actions visant la préservation de la Zone humide. Ces actions étaient portées par la CCGT, l'ADASEA, le GAGT et le Syndicat de

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201906-DE

Gestion de la Save et de ses Affluents (SGSA). Suite au transfert de la compétence GEMAPI au syndicat de la Save, ce contrat de milieux est désormais piloté par le syndicat dans le cadre du programme pluriannuel de gestion de la Save.

8.3.3 L'identification des parcelles à enjeux de la Zone humide

Dans le cadre de la procédure d'aménagement foncier de la RN124, les propriétaires fonciers ont la possibilité d'échanger leurs parcelles afin d'acter un partage parcellaire cohérant et équitable avec l'aménagement de la 2 x 2 voies.

La CCGT et les partenaires techniques ont profité de cette procédure d'aménagement foncier pour identifier des parcelles de la Zone humide à fort enjeux environnementaux. Ces parcelles seront placées sous maîtrise foncière de la SAFER pour une acquisition future par les collectivités.

8.3.4 La clôture du contrat de milieux « Bassin Versant de l'Hesteil »

Ce contrat 2016 – 2020 a défini différentes actions visant à lutter contre les phénomènes d'érosion du Bassin Versant de l'Hesteil et à protéger les riverains des inondations. Ces actions étaient portées par la CCGT, l'ADASEA et le GAGT. L'Agence de l'eau, principal financeur, a décidé en mars 2018 de clôturer ce contrat. Les collectivités territoriales ont, quant-à-elles, souhaité poursuivre certaines actions pertinentes.

8.3.5 L'aménagement du ruisseau de l'Hesteil pour lutter contre les inondations

Dans le cadre du contrat de milieux « Bassin Versant de l'Hesteil », la CCGT a lancé une étude visant à définir les aménagements de l'Hesteil pour lutter contre les inondations.

Sur la base de cette étude et d'une forte concertation, les élus ont acté la réalisation des aménagements suivants au niveau du pont du lavoir :

- retalutage en pente douce des berges,
- revégétalisation du ruisseau,
- curage des sédiments,
- décaissement du lit majeur...

Cet aménagement, estimé à 150 000 €, sera lancé en 2019.

8.3.6 L'accompagnement des agricultures pour lutter contre l'érosion

Dans le cadre du contrat de milieux, les agriculteurs du Bassin Versant de l'Hesteil ont été fortement mobilisés sur la lutte contre l'érosion. Afin de poursuivre cette action, les élus ont décidé de lancer un dispositif pour accompagner les agriculteurs à la mise en place de pratiques agricoles alternatives.

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201906-DE

Ainsi, la CCGT verse chaque année une subvention de 10 000 € au Groupement des Agriculteurs de la Gascogne Toulousaine (GAGT). Cette subvention est ensuite reversée aux agriculteurs ayant mis en place des couverts végétaux, un rallongement de la rotation, des bandes enherbées ou de la paille sur paille. L'objectif était de convertir 300 hectares en pratique agricole alternatives, soit 20 % des surfaces érosives. Dès la première année, ce sont 174 hectares qui ont été convertis.

8.4 Collectivité exemplaire

8.4.1 Le réseau des éco-fonctionnaires

Dans le cadre de la politique environnementale de la CCGT, la collectivité a souhaité s'engager dans une démarche exemplaire. Pour ce faire, elle a constitué un réseau de 14 agents éco-fonctionnaires. Ces agents ont pour rôle de mettre en place des actions éco-responsables (tri des déchets, consommation énergétique, mobilité alternative...) et de sensibiliser les collègues.

8.5 Délibérations 2018 prises en « Environnement »

Date	N°	Objet
25/09/2018	20	Syndicat de gestion de la Save et de ses affluents (SGSA) : désignation de délégués
25/09/2018	21	Candidature à l'appel à manifestation d'intérêt Cit'ergie de l'ADEME
25/09/2018	22	Actions expérimentales Climat et Agriculture : convention de partenariat 2018 - 2020 avec le GAGT (Groupement des Agriculteurs de la Gascogne Toulousaine)
25/09/2018	23	Convention de partenariat 2015 - 2016 avec l'ADASEA 32 dans le cadre du contrat de milieux de la zone humide
05/11/2018	9	Lancement du plan de mobilité durable : demande de subventions
05/12/2018	33	Syndicat mixte du Courbet : évolution statutaire
05/12/2018	34	Arrêt du projet Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201906-DE

9 CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE LA GASCOGNE TOULOUSAINE

9.1 La mise en place d'un PréCODEV

Afin de renforcer la démocratie participative et d'associer les habitants dans les décisions des collectivités territoriales, la loi a imposé la constitution de Conseils de Développement (CODEV). Ces conseils de développement sont composés d'habitants du territoire et ils doivent être saisis pour avis sur tous les documents de planification (Plan Climat, Schéma de développement économique, PLUIh...).

Pour mettre en place cette instance, la CCGT a dans un premier temps identifié 20 habitants et constitué le PréCODEV. Ces habitants se sont réunis à plusieurs reprises pour définir leurs règles de fonctionnement. Ils ont ensuite lancé un appel à candidature pour créer un CODEV à 40 membres.

9.2 La constitution du CODEV

En novembre 2018, le PréCODEV a lancé un appel à candidature pour identifier les futurs habitants qui composeront le CODEV. Cet appel à candidature a rencontré un certain succès car 65 candidatures ont été recueillies. Sur la base de critères tels que l'âge, la profession et la commune de résidence, le PréCODEV et la CCGT ont retenu les candidats afin de constituer un CODEV représentatif du territoire comme imposé par la réglementation.

Le CODEV à 40 membres va pouvoir lancer les différents travaux en 2019.

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201905-DE

10 COORDONNATION CEJ PEDT

10.1 Présentation de la feuille de route

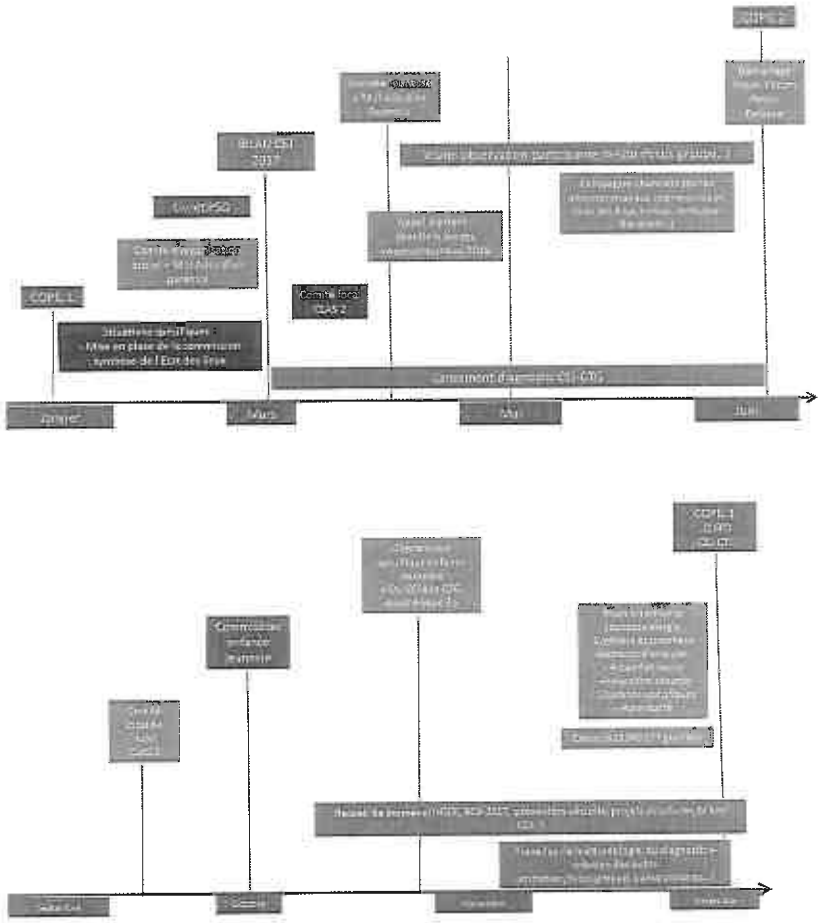

Légende :



Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201905-DE

La feuille de route précédemment présentée, fait état des temps formels marquant de la de la coordination enfance-jeunesse sur l'année 2018 :

- la prise de compétence de la politique de la ville en janvier,
- la fin du contrat enfance jeunesse en décembre,
- le développement de l'axe parentalité dans la mise en œuvre de la politique éducative,
- la synthèse d'un état des lieux sur l'accueil pour tous.

En filigrane, la mise en œuvre du bilan CEJ, le comité de suivi des Conseils Locaux d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) et la participation au pilotage des chantiers jeunes intercommunaux ont ponctué l'année, de manière ritualisée.

Un autre travail, d'accompagnement des structures, d'appui aux gestionnaires et d'apport aux élus, bien que non visible sur une feuille de route, fait également parti intégrante des missions réalisées par la coordination.

10.2 Le bilan CEJ

Le coordonnateur est, avant tout, le garant du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ). C'est un contrat d'objectifs et de financement passé entre chaque gestionnaire, structure petite enfance, enfance ou jeunesse et la caisse d'allocation familiale du Gers.

Le financement est assuré à hauteur de 10 % par les familles, d'environ 40 % pour la communauté de communes, 50 % par la caisse d'allocation familiale du Gers sous forme de deux prestations de service. Une inhérente au fonctionnement, versée sous forme d'un acompte en début d'année et d'un solde en fin d'année sur la base de l'activité réellement réalisée et d'une prestation CEJ, versée l'année suivante en fonction des efforts consentis par la collectivité afin d'améliorer son service aux familles.

Le contrat Enfance Jeunesse s'est achevé en décembre 2018

CEJ 2015-2018		
Engagement Petite Enfance	1 878 000 €	
Engagement jeunesse périscolaire	1 853 000 €	(= 3 344 663 €)
Engagement jeunesse extrascolaire	1 491 000 €	
Engagement ludothèque	73 600 €	
Engagement coordination	357 250 €	
Engagement total sur 4 ans	**5 664 000 €**	
Flux 2017 -2018	40 200 €	
Soit un total de	**5 704 200 €**	*(Sur 4 ans)*

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201906-DE

10.3 Harmonisation des plafonds de facturation aux familles à la petite Enfance

Le 11 juin 2018, après un travail de recueil d'information, synthèse, analyse et partage, la coordination petite enfance, élus, gestionnaires et techniciens se sont réunis afin de travailler à une harmonisation dans l'application de plafonds de facturation aux familles pratiqués par les services Petite Enfance. L'objectif était d'établir un consensus sur l'application d'un plafond unique.

Les trois structures d'accueil collectif, sont parvenues à un accord d'harmonisation des basée sur les plafonds préconisés par la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF).

Afin de soutenir cette décision de consensus, la CAF garantie une PSU compensatrice, dans la limite des cinq euros de l'heure prévue à la règlementation. L'EPCI travaillera à la temporalité des subventions et acomptes afin de faciliter autant que possible, la trésorerie des associations gestionnaires.

10.4 Réactivation du réseau handicap

10.4.1 Cadre de référence

La loi de 2005 pour *« l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées »* a contribué à la mise en œuvre d'actions favorisant leur accès au milieu ordinaire : *école, travail, loisirs, services publics…*
Cette loi définit, à l'article 102, la notion de handicap comme suit :« Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »

Le décret de 2010 régissant les EAJE a spécifié comme mission l'accueil des enfants en situation de handicap.

Le décret 2012 « Art. D. 351-16-1.-L'aide individuelle et l'aide mutualisée mentionnées à l'article L. 351-3 constituent deux modalités de l'aide humaine susceptible d'être accordée aux élèves handicapés - « Art. D. 351-16-4.-L'aide individuelle a pour objet de répondre aux besoins d'élèves qui requièrent une attention soutenue et continue,[…], »

La définition du handicap selon l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé)
Elle comprend 3 dimensions qui révèlent autant de composantes du handicap.

Ces concepts sont les suivants :

- **la déficience :** « Dans le domaine de la santé, la déficience correspond à toute perte de substance ou altération d'une fonction ou d'une structure psychologique, physiologique ou anatomique ».
- **l'incapacité :** « Dans le domaine de la santé, une incapacité correspond à toute réduction (résultant d'une déficience) partielle ou totale de la

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201906-DE

capacité d'accomplir une activité d'une façon normale ou dans les limites considérées comme normales, pour un être humain ».

- **le désavantage :** « Dans le domaine de la santé, le désavantage social d'un individu est le préjudice qui résulte de sa déficience ou de son incapacité et qui limite ou interdit l'accomplissement d'un rôle considéré comme normal, compte tenu de l'âge, du sexe et des facteurs socioculturels ».
« Le handicap n'est pas simplement un problème de santé. Il s'agit d'un phénomène complexe qui découle de l'interaction entre les caractéristiques corporelles d'une personne et les caractéristiques de la société où elle vit. Pour surmonter les difficultés auxquelles les personnes handicapées sont confrontées, des interventions destinées à lever les obstacles environnementaux et sociaux sont nécessaires… »

10.4.2 Partenaires Institutionnels

⇨ CAF : travail du réseau Grandir Handi'Férence, pour un partage des connaissances et compétences autours de l'accueil des enfants en situation de handicap, dans les structures petite enfance, enfance, jeunesses des contrats enfance jeunesse,

⇨ MDPH : reconnaissance d'une situation qui engendre des besoins spécifiques en fonction d'un désavantage et non d'une maladie, d'un trouble ou d'une déficience, Soutien pédagogique et financier des familles,

⇨ DDCSPP : accompagne les projet d'Handi sport et demande la prise en compte des enfants en situation spécifique dans l'élaboration des projets pédagogiques.

10.4.3 Acteurs du territoire qui accueillent tous les enfants

Font-ils réseau ?

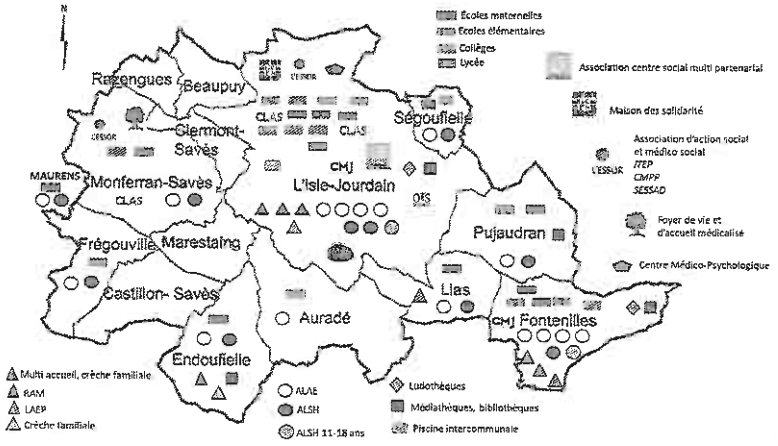

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201906-DE

Les besoins exprimés par les directeurs et directrices ALAE - ALSH

- Réseau
- Formation
- Éducateur spécialisé temps partiel dans le travail d'équipe
- Suivi familial
- Communication avec les enseignants ULIS
- Mutualisation d'outils pédagogiques
- Échange de pratique
- Utilisation de la mallette pédagogique
- Environnement plus ergonomique
- Formation "MAKATON"
- Formaliser les passerelles avec l'école
- Étayer le jeu sensoriel
- Développer le partenariat avec le CAMPS

10.4.4 État des lieux et restitution

Suite à un état des lieux réalisé de novembre 2017 à février 2018, à la demande des élus de la commission jeunesse, une réunion de réseau a été mise en œuvre le 4 juin 2018, invitant les institutions et les acteurs du territoire à partager la réflexion autour des données recueillies.

Ce travail de réseau a été mis en attente, le temps du diagnostic du contrat enfance jeunesse (septembre 2018 – septembre 2019).

Ce sujet sera repris par la coordination pour la poursuite des objectifs fixés :



Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201906-DE

10.5 Construction du Projet : forum Petite Enfance

10.5.1 Contexte de départ

- ✓ Travail de réflexion sur le parcours du parent en juillet 2017
- ✓ Constat d'une méconnaissance globale du service crèche familiale, posé par le RAM et besoin de communiquer sur l'offre petite enfance, du CEJ dans sa diversité d'actions auprès des familles.
- ✓ Proposition en septembre 2017 d'un projet fédérateur Petite Enfance à l'échelle intercommunale
- ✓ Constat posé par le Lieu d'Accueil Enfant Parents (LAEP) sur le besoin, les questions fréquentes des parents concernant les accidents domestiques

10.5.2 2 Objectifs

1. Faire connaître aux familles, les services qui s'adressent aux parents et enfants de 0 à 3 ans, présents sur le territoire de la Gascogne Toulousaine. Plusieurs types de services à sectoriser dans l'occupation de l'espace :
2. Prévention des accidents domestiques.

10.5.3 Echéancier

- ✓ Juin 2018 : début de construction du projet en réunion des directrices
- ✓ Octobre 2018 : présentation du projet en commission jeunesse
- ✓ Novembre 2018 : information en conseil communautaire
- ✓ Janvier 2019 : demande de financement auprès du Réseau d'Écoute d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité
- ✓ Février 2019 : réalisation
- ✓ Juin 2019 : bilan

10.6 Animation de territoire : « Moi Ado d'un Parent »

10.6.1 Naissance du projet

Ce projet est né de l'idée de développer les actions de l'axe parentalité, dans le cadre des objectifs du contrat enfance jeunesse et du Projet Éducatif Territorial de la Gascogne Toulousaine à travers un projet innovant sur un territoire mouvant.

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201906-DE

C'est un constat posé par l'assistante sociale du collège de l'Isle-Jourdain et portant sur les relations enfant-ados-parents, lors d'une discussion avec la responsable du LAEP, qui nous a amené à vouloir aller plus loin dans la prise en compte de la problématique des relations enfants-ados-parents.

Ce sujet est souvent au cœur des préoccupations éducatives, que ce soit au sein de la cellule familiale, ou lors des échanges entre professionnels de l'animation ou travailleurs sociaux. La vocation de ce projet n'était pas d'apporter des réponses trop précises sur un sujet à la fois riche et complexe, mais de faire la lumière sur un thème qui concerne bon nombre de familles sur le territoire de la Gascogne Toulousaine.

Partir des représentations, du vécu, de témoignages concrets nous semblait être un bon moyen pour tenter de fédérer autour de la question de la relation parents-ados ou ados-parents.

D'ailleurs nous avons pris le parti dans le cadre de ce projet d'inverser l'approche en partant du point de vue de « l'Ado ».

10.6.2 Partenariat

Responsable du LAEP, présidente du foyer socio-éducative du collège de l'Isle-Jourdain, coordonnateurs enfance jeunesse, directeur de l'Espace Famille Jeunesse, directeur de la MJC, responsables des structures jeunesse (12-17 ans), Maison des ados d'Auch,

10.6.3 Communication

Création d'une affiche, distribution de flyers dans toutes les écoles, collèges, lycée, passage en radio, annonce sur journal local "La dépêche", sites internet, mailings.

10.6.4 Financement

Coût 4 475 €

Participation de la collectivité : charge constante

Porteur du projet et financeur : Centre social, Lieu d'Accueil Enfants Parents

Soutien financier : Réseau d'Écoute d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité (Services de l'État, CAF, MSA et partenaires associatifs)

10.7 Participation au projet de territoire, action sociale et perspective Convention Territoriale Globale (CTG)

De par la nature sociale de sa mission, la coordination a développé un lien de partenariat de qualité avec certains acteurs de l'action sociale associative du territoire.

La perspective de signature d'une Convention Territoriale Globale (CTG) avec les services de la CAF 32, demande une vision d'autant plus élargie, plus transversale et multi thématiques de l'action sociale territoriale.

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201906-DE

C'est donc dans cette logique et dans une dynamique territoriale déjà en place, que la coordination a été associée à l'élaboration du projet de territoire sur le volet de l'action sociale.

Il en ressort des thématiques prédominantes sur lesquelles pourraient s'appuyer la CTG mais non délibérées : (sans ordre de priorité)

- le logement
- la prévention
- la parentalité
- le handicap

Si la CTG définit d'abord des axes thématiques afin de créer du réseau départemental dans la mise en œuvre et le financement de projets qui répondent à une politique d'action sociale, le projet de territoire, quant à lui, définit des actions prioritaires sur toutes les thématiques dont la collectivité a les compétences.

L'enjeux de la mission de coordination est bien de faire coïncider ces deux dynamiques afin d'en dégager une synergie constructive pour le territoire au service de la population, bénéficiaire d'un service public pertinent, efficient et bienveillant.

10.8 Le Conseil Intercommunal de Sécurité et Prévention de la Délinquance (CISPD)

Le 1er janvier 2018, la CCGT a pris la compétence « politique de la ville ».

Ce qui implique le choix de mettre en œuvre un CISPD à l'échelle de la communauté de communes avec 2 enjeux à la clé :

a. une meilleure prise en compte de l'axe prévention et sécurité à une échelle intercommunale,
b. l'intégration du dispositif existant sur la commune de l'Isle-Jourdain, dans un cadre éducatif global reconnu.

Pour ce faire, il a été mis en place un diagnostic dont les deux acteurs principaux sont les coordonnateurs enfance-jeunesse et le conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance de l'Isle-Jourdain.

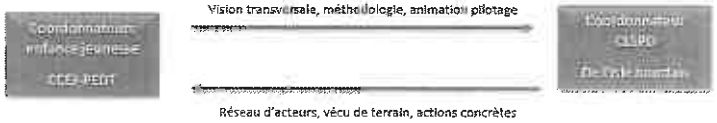

Ce diagnostic s'appuie également sur plusieurs textes et documents de références :

- la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance,
- le décret du 23 juillet 2007 relatif au conseil local et au conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance et au plan de prévention de la délinquance dans le département.

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201906-DE

Le plan d'action, a débuté en 2018 et a pour échéance les dates suivantes

✓ **Juin-août 2018 :**

- *Modalités de mise en œuvre du diagnostic*
- *Constitution d'un corpus*
- *Préparation des entretiens*

✓ **Septembre-décembre 2018 :**

- *Travail avec les élus*
- *Rencontre des acteurs locaux et institutionnels*
- *Mise en place du COPIL 1, plénière CISPD : **restitution intermédiaire***

10.9 Avenant au PEDT intercommunal dans le cadre du plan Mercredi

Suite au changement de rythmes scolaires sur les communes d'Auradé et Endoufielle, un avenant au PEDT a été rédigé pour signifier la nouvelle organisation territoriale.

La mode de garde des enfants des communes concernées est à la charge des communes.

10.10 Multi accueil de FONTENILLES : demande de subvention auprès de la CAF du Gers pour la réalisation des travaux de rénovation et d'extension des locaux

Dans une recherche de cohérence pour le territoire, dans la lignée des objectifs du PEDT et du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) en termes de qualité d'accueil des parents, d'épanouissement de l'enfant et de cohérence éducative, une étude a été réalisée par les services techniques de la mairie de l'Isle-Jourdain.

La commission Jeunesse a soutenu le projet et a proposé l'étude à la commission « Finances » qui a validé le budget de ce projet, pour un total de 472 389 € HT sur 4 ans que nous avons majoré à 10 % en cas d'imprévu.

Le projet étant validé, une demande de subvention auprès des services de la CAF 32 a été envoyée. Ce projet est suivi par le pôle territoire.

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201906-DE

11 PETITE ENFANCE

11.1 Harmonisation du service

Afin de garantir une équité sur le territoire et une mixité dans l'accueil des enfants, le conseil communautaire a approuvé la proposition de la commission « Enfance Jeunesse » d'harmoniser les plafonds de ressources des familles pour le calcul du tarif en crèche.

Il a été décidé de mettre en place les plafonds prévus par la CNAF dans toutes les structures du territoire, à partir de janvier 2019.

11.2 Multi accueil de Lias

L'agrandissement du multi accueil de Lias posait un problème d'acoustique dans la partie nouvelle. Le personnel se plaignait du bruit ambiant.
Une demande de pose de panneaux acoustiques avait été faite. Ceux-ci ont pu être posés dans le 2nd semestre 2018. Le bénéfice a été immédiat. Le personnel a ressenti l'amélioration rapidement.

Très bonne occupation du multi accueil en 2018 :

- **Taux occupation heures réalisées : 75,18 %**
- **Taux occupation heures facturées : 80,58 %**
- **Taux de facturation (rapport heures facturées / heures réalisées) : 107,18 %**
- **Prix de revient horaire : 10,06 €**

11.3 Multi accueil de Fontenilles

➢ Suite au contrôle CAF ayant eu lieu en juin 2017, et pour répondre à la demande de la CAF, le règlement de fonctionnement de la structure a été légèrement modifié. Certains points ont été précisés, ou supprimés.

➢ Travaux de rénovation : le projet de rénovation et d'agrandissement de la structure a été validé et accepté par la CAF. Une demande d'aide à l'investissement a été envoyée à la CAF. Le projet est en cours.

Bonne occupation de la structure :

- **Taux occupation heures réalisées : 64,55 % (sur un accueil non modulé contrairement à Lias)**
- **Taux occupation heures facturées : 74,64 %**
- **Taux de facturation : 115,62 %**
- **Prix de revient horaire : 11,81 €**

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201906-DE

11.4 Crèche Familiale

La crèche familiale accueillait 21 enfants depuis 2017 suite à l'arrêt d'une assistante maternelle en longue durée. En mai 2018 une nouvelle assistante maternelle est arrêtée, avec des arrêts maladie de mois en mois, difficile à remplacer. La commission « Enfance Jeunesse » a décidé de rester à 18 enfants à partir de septembre 2018 en attendant le retour de l'AM.

Malgré tout, très bonne occupation de la structure :

- **Taux occupation heures réalisées : 66,82 %**
- **Taux occupation heures facturées : 73,14 %**
- **Taux de facturation : 109,46 %**
- **Prix de revient horaire : 10,05 €**

11.5 Maison de l'Enfance

Très bonne occupation de la structure :

- **Taux occupation heures réalisées : 71,75 %**
- **Taux occupation heures facturées : 78,56 %**
- **Taux de facturation : 109,49 %**
- **Prix de revient horaire : 10,29 €**

11.6 LAEP (Lieu Accueil Enfants Parents)

Les séances qui avaient lieu à Fontenilles ont été stoppées, et remplacées par des séances supplémentaires à l'Isle-Jourdain.

11.7 Délibérations 2018 prises en « Petite enfance »

Date	N°	Objet
06/06/2018	16	Multi accueil de FONTENILLES : demande de subvention auprès de la CAF du Gers pour la réalisation des travaux de rénovation et d'extension des locaux
12/07/2018	19	Maison de l'enfance : achat d'un sèche-linge professionnel
25/09/2018	24	Multi accueil de Lias : demande d'aide à la CAF pour pose des panneaux acoustiques
05/11/2018	10	Harmonisation des plafonds CAF dans la tarification Petite enfance

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201906-DE

05/12/2018	35	Validation des dates de fermetures des EAJE 2019
05/12/2018	36	Modification du règlement intérieur de la crèche familiale
05/12/2018	37	Modification du règlement intérieur du multi accueil de FONTENILLES

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201906-DE

12 JEUNESSE

Le service jeunesse a pour vocation de répondre aux besoins et aux attentes des enfants de 3 à 11 ans avec les ALAE et ALSH et aux besoins des 11-18 ans, voire les jeunes adultes, avec les structures jeunesses de l'espace jeunesse de L'Isle-Jourdain et le PAJ de Fontenilles.

Outre les nombreuses activités et sorties organisées par les équipes d'animation qui conçoivent un programme autour de différentes thématiques en adéquation avec leur projet pédagogique, le service jeunesse a mis l'accent sur :

12.1 Les Accueils de Loisirs Associés à l'École (ALAE)

Soutenir les projets d'action autour de la solidarité et du mieux vivre ensemble avec pour faits marquants :

Projet les restos du cœur à Ségoufielle	Evénement jeunesse « SAKADO »
Projet ayant réuni toutes les structures du territoire avec pas moins de 2500 enfants impliqués	
- 418 kg de denrées alimentaires et de produits d'hygiène - Retour très positif des enfants, des familles et de l'association - 160 enfants ont participé aux spectacles - Repas partagé avec une Soupe confectionnée par les restaurateurs du village et agrémentée de légumes données par les villageois	- Plus de 200 SAKADOS « Hygiènes et alimentaires » récoltés - Diverses actions de sensibilisation menées : conte, débat, théâtre, création de BD… - Retour très positif des enfants, des familles et de l'association « SAKADO 31 » - Une action fédératrice pour l'ensemble du personnel

Susciter la participation des familles, au travers de différents projets pour établir une relation de confiance :

L'ALAE maternel « La Fontaine » de Fontenilles	L'ALAE élémentaire « Génibrat » de Fontenilles	L'ALAE maternel Anne Frank de L'Isle-Jourdain
- 38 familles ont participé - Ateliers cuisine - Ateliers « light painting » (peinture à la lumière - Moments d'échanges entre parents et équipe d'animation	- Une cinquantaine d'enfants alimentent un blog (sécurisé) à destination des parents - Améliore le lien parents/ALAE - L'objectif est de raconter la vie et les anecdotes de l'ALAE	- L'équipe d'animation a organisé un café des parents avec les familles des enfants qui entrent à l'école maternelle. - Visite des locaux, rencontre, avec les animateurs - Réponses apportées aux interrogations des familles

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201906-DE

Focus sur le projet non-violence de l'ALAE Paul-Bert/Lucie-Aubrac :

- Projet mis en œuvre par toute l'équipe de l'ALAE autour de temps de sensibilisation, de communication et d'implication des enfants
- Plusieurs actions ont été mises en œuvre : Débats, médiation, gestion des émotions…
- Développer l'esprit d'entraide, de coopération et de communication non violente
- Former et accompagner les élèves de CM1 et de CM2 à devenir médiateurs lors des conflits

12.2 Les Temps d'Activités Périscolaires (TAP)

Les TAP de la Gascogne Toulousaine sont animés par :

- Des équipes d'animation qui travaillent sur des projets par période
- 14 associations
- L'Essor de Monferran-Savès
- La médiathèque de Pujaudran
- Au total, c'est plus de **400 interventions** sur le territoire

12.3 Les Accueils de Loisirs Sans hébergement (ALSH)

De nombreux projets ont été menés dont :

- Projet inter centre sur la découverte du rugby avec l'association Rebonds sur une journée avec en amont des ateliers d'initiation sur chaque centre
- Projet création d'un jardin sur Génibrat pour sensibiliser les enfants à l'environnement allant de la conception d'un potager avec les plantations et l'entretien à la récolte des légumes

12.4 Les Séjours

Les séjours, communs à l'ensemble des ALSH du territoire, ont rassemblé 70 enfants sur :

Séjour cirque au camping de L'Isle-Jourdain	Séjour voile au Lac de Saint-Cricq	Séjour « au pays des traces » à Saint Lizier (09)
- Pour les 4-11 ans - Activités : Cirque, piscine, Canoé/Kayak, pédalo.. - 30 enfants accueillis	- Pour les 5-11 ans - Activités : voile, trampoline, piscine avec toboggan… - 20 enfants accueillis	- Pour les 6-11 ans - Activités : repas et veillée trappeur, fouilles archéologiques, moulage préhistorique, ornithologie, visite de la grotte du loup - 20 enfants accueillis

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201906-DE

12.5 Le CLAS de Monferran-Savès

Cette année, le CLAS de Monferran-Savès a accueilli 30 enfants différents, autour de 2 actions :

- Création du journal de l'ALAE. Au travers d'interviews, de sondage, de création de jeux, de BD, de photos, les enfants ont communiqué sur la vie de l'ALAE.
- Découverte des sciences au travers de création manuelles et techniques

12.6 Le handicap : garantir l'accès à tous à l'offre éducative

Accueillir un enfant en situation d'handicap c'est accueillir un enfant qui a des besoins spécifiques mais aussi des droits comme tous les enfants. Nos projets sont structurés autour des objectifs de la charte du Réseau Grandir Handi'férence dont en voici les grands principes :

- Les enfants en situation de handicap sont avant tout des enfants
- L'éducation et les loisirs sont un droit pour tous
- Les parents sont les premiers interlocuteurs lorsqu'il est question de leur enfant.
- Un accueil de qualité passe par la mobilisation de l'ensemble de l'équipe et des acteurs partenaires

Quelques chiffres

- Accueil de 27 enfants en situation de handicap en ALAE et 3 en ALSH
- Participation d'un enfant en situation handicap sur le séjour Cirque
- Mise en place d'un suivi des enfants avec rencontre des familles

12.7 Le PAJ

L'équipe d'animation s'est mobilisée autour :

- de l'ALAC (Accueil de Loisirs Associé au Collège) autour d'ateliers de théâtre d'improvisation et d'ateliers d'aide aux devoirs
- d'actions familles au travers de formation et d'échange à destination des parents d'adolescents, d'entretiens individuels avec des familles sur des problématiques jeunes, accompagnement administratif et conseils sur l'insertion professionnelle...
- d'actions spécifiques :
  - 4 Séjours : ski en Espagne, Barcelone, Simorre et Paris
  - Aménagement de la structure
  - Stage de percussions africaines
  - Animation d'un grand jeu avec le CMJ
- de demandes de subventions pour aborder le thème du harcèlement, pour monter des projets sur le Handisport et pour réaliser une fresque
- de chantiers jeunes : création de meubles en bois, peinture, aménagement des espaces verts

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201906-DE

12.8 Les faits marquants et les temps forts 2018

- Transformation des garderies midi en ALAE sur Monferran-Savès, Pujaudran élémentaire et Endoufielle.
- Mise aux normes jeunesse et sport avec la formation de 14 agents au BAFA, 1 agent au BAFD.
- Modernisation du service en dématérialisant les procédures d'inscription et amélioration de la communication au travers du portail famille
- Travail sur la mise à jour des projets pédagogiques
- Journées inter-centres durant les vacances scolaires

CHIFFRES CLÉS

- 14 ALAE
- 8 ALSH
- 1 CLAS
- 135 agents sur le service jeunesse
- 2450 enfants différents accueillis en ALAE
- 1260 enfants différents accueillis en ALSH

12.9 Délibérations 2018 prises en « Jeunesse »

Date	N°	Objet
13/02/2018	23	Maintien des rythmes scolaires : semaine à 4,5 jours
06/06/2018	17	Exercice de la compétence « Jeunesse » les mercredis matins d'école à 4 jours
25/09/2018	25	Passage de l'ouverture de l'ALSH de PUJAUDRAN de 7 h à 7 h 30
25/09/2018	26	Convention avec l'association Tennis club l'ISLE-JOURDAIN
25/09/2018	27	Convention avec l'association Office Intercommunal du Sport de la Gascogne Toulousaine
25/09/2018	28	Convention avec l'association La Maïsoun - Maison des Jeunes et de la Culture de l'Isle-Jourdain

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201906-DE

25/09/2018	29	Convention avec l'association La Maïsoun - Maison des Jeunes et de la Culture de l'Isle-Jourdain » (CAPOEIRA)
25/09/2018	30	Convention avec l'association Rebonds
25/09/2018	31	Convention avec l'association Esprit Scène
25/09/2018	32	Convention avec l'association Groupement des agriculteurs de la Gascogne Toulousaine
25/09/2018	33	Convention avec l'auto entreprise d'Adina Riemer (Brico'récup)
25/09/2018	34	Convention avec l'auto entreprise d'Adina Riemer (tricot/crochet)
25/09/2018	35	Convention avec l'auto entreprise d'Adina Riemer (Jeux du monde)
25/09/2018	36	Convention avec l'association L'En-Jeux
25/09/2018	37	Convention avec l'association La musique POLY-SONNE
25/09/2018	38	Convention avec l'association L'ITEP L'ESSOR
25/09/2018	39	Convention avec l'association Taekwendo
25/09/2018	40	Convention avec l'association « Tanuki »
25/09/2018	41	Convention avec l'association Tennis club FONTENILLES
25/09/2018	42	Convention avec l'association Foyer rural de PUJAUDRAN (Danse)
25/09/2018	43	Convention avec l'association Foyer Rural de PUJAUDRAN (Judo)
25/09/2018	44	Convention avec l'association « Médiathèque de PUJAUDRAN »
25/09/2018	45	Harmonisation de la compétence Jeunesse : transformation des garderies en ALAE

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201908-DE

25/09/2018	46	Organisation et financement de l'ALAE du mercredi matin pour les communes d'ENDOUFIELLE et AURADÉ
25/09/2018	47	Avenant au PEDT intercommunal dans le cadre du plan Mercredi

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201906-DE

13 CULTURE – SPORT – TOURISME

L'activité du pôle « Sport culture tourisme » a été cadencée en 2018 par les ateliers de travail sur la réalisation du projet de territoire, animée par le bureau d'études ATERM et par la réalisation du schéma cadre économique orchestré par le bureau d'études ELAN. L'autre étude concernant le pôle a été réalisée en interne et concernait le diagnostic sur les terrains enherbés du territoire. La mise en place du pré-CODEV et le lancement de l'étude sur la mobilité sont venus compléter le travail du pôle.

L'année 2018 se définit donc comme une année riche et active dans la définition des politiques sectorielles très transversales que sont la culture, le sport et le tourisme aux côtés des politiques enfance - jeunesse. Les travaux du pôle constituent le 4ème pilier du projet de territoire, feuille de route des élus et des techniciens pour les années à venir. Les trois autres piliers étant : 1) la politique de l'urbanisme et de l'habitat au travers du document « PLUIh », 2) la déclinaison des politiques supra-communautaires en matière d'énergie et de climat grâce à l'outil de planification et des gestion « Plan Climat Air Énergie Territorial » et 3) le schéma de développement économique.

L'ensemble des travaux réalisé en comités de pilotage ou ateliers et restitués en réunion publique a permis de conforter la coordination nécessaire et l'approche transversale fondamentale à la conduite des actions de la communauté de communes dans les compétences gérées.

L'année 2018 a été aussi marquée, de manière très concrète pour ce pôle, et dans l'attente de la mutualisation partielle des services techniques par la réalisation de travaux neufs :

- la construction du complexe sport Gasco-Sports,
- la réalisation des giratoires entrée de ville qui a aussi impacté en partie le pôle, que la phase étude et sur la phase réalisation, notamment dans la planification et la coordination des travaux du secteur de Rozès.

13.1 CULTURE

13.1.1 Partenariat Maison des Jeunes et de la culture (MJC) et Fédération Régionale des MJC (FRMJC)

Pour le volet Culture, les travaux ont donc porté sur la participation aux ateliers et commissions de travail pour la définition et la mise en œuvre d'une stratégie de développement culturel. Il est à noter que le travail préalable réalisé en 2016 par l'Association Départementale de Développement des Arts (ADDA) a été le support principal de la réflexion et de l'écriture de la politique culturelle.

L'année 2018 a démarré par le renouvellement des conventions entre la communauté de communes, la Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) et la Fédération Régionale des MJC. Ces conventions ont été renouvelées pour trois ans, de manière bipartite (MJC/CCGT) ou tripartite (FRMJC/MJC/CCGT). L'évaluation sommaire de l'action menée par la MJC de 2015 à 2017 a permis de définir les lignes des conventions dans les mêmes termes et pour une durée de trois ans également. Chaque convention peut être modifiée par avenant, notamment pour prendre en compte les orientations qu'apporterai le projet de territoire sur la politique culturelle.

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201906-DE

La convention bipartite et triennale FRMJC / Communauté de communes

La convention pluriannuelle d'animation et d'accompagnement de projet, bipartite et triennale, définit le cadre du soutien financier apporté par la communauté à la FRMJC, à savoir principalement : la communauté verse 56 612 € annuels à la FRMJC. Grâce à ce budget, la FRMJC donne les moyens en personnel d'encadrement et d'animation, le suivi et la formation du personnel fédéral, impulse travail en réseau, fournit des ressources (outils, méthodes), et assure la médiation et l'animation de la relation triangulaire entre la CCGT, la MJC, et la FRMJC.

La convention tripartite et triennale MJC / FRMJC / Communauté de communes

Le partenariat entre la communauté de communes de la Gascogne Toulousaine et la Maison des jeunes et de la culture se définit conformément à la déclaration des principes des MJC de France, son ambition est de favoriser l'autonomie des personnes et de faire que chacun participe à la construction d'une société plus solidaire. La démocratie se vivant au quotidien, sa mission est d'animer un lieu d'expérimentation et d'innovation sociale au plus près des habitants de la cité, d'offrir des services culturels qui encouragent l'initiative, la responsabilité et la pratique citoyenne.

La convention passée entre la MJC, la FRMJC et la communauté de communes définit les lignes du partenariat :

- Première mission de la MJC : la mise en place de clubs d'activités dont l'importance est davantage de former des individus sensibles, critiques, éclairés que de former des experts. Les clubs d'activités doivent favoriser l'autonomie des personnes et créer du lien social.
- Deuxième mission : le développement de l'animation culturelle pour favoriser la cohésion et le bien-être social (brassage des générations, rencontres et mixité des populations de milieux et d'origines différents). La MJC doit veiller et impulser des animations en direction de l'ensemble de la population locale pour contribuer à l'équilibre social des villes et favoriser l'éveil culturel des habitants. Ces actions doivent se situer clairement en complémentarité avec les activités d'autres associations.
- Troisième mission : le développement de l'action « jeunes » Par "action jeunes" on entend un ensemble d'actions diverses, spécifiquement adressées aux jeunes âgés de 11 à 17 ans. Il s'agit de proposer et de développer des activités culturelles qui peuvent permettre aux jeunes de matérialiser leurs projets personnels et collectifs, de mettre en place des actions autour de l'apprentissage de la citoyenneté, de la lutte contre les exclusions, de l'accès à la culture. « L'action jeunes » privilégie les actions spécifiques, que ce soit en matière de sport, de loisirs ou de culture, où seront mis en avant les thèmes les plus appropriés : sorties, camps, multimédia, éducation à l'image, pratiques musicales, information jeunesse...
- Quatrième mission : le développement de la radio. L'activité de la radio est conçue comme l'accomplissement d'une mission de communication sociale de proximité. Elle met en œuvre son programme avec la volonté de favoriser dans sa zone d'émission les échanges entre les groupes sociaux et culturels, l'expression des différents courants socioculturels, le soutien au développement territorial par différents partenariats (économiques, culturels, sportifs, associatifs, institutionnels),

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201906-DE

- Cinquième mission : la billetterie. La MJC peut prendre en charge des réservations et de la billetterie d'évènements culturels organisés par les associations du territoire ou par la communauté de communes de la Gascogne Toulousaine (ex : concert Musical' Isle, repas concert Carnaval Gascon...), un calendrier doit être établi par la communauté de communes et les associations souhaitant utiliser le service « billetterie » devront prendre contact avec la MJC au minimum 1 mois avant l'évènement pour le dossier administratif.

Le partenariat prévoit que la communauté de communes de la Gascogne Toulousaine peut également confier des missions particulières à la MJC, sur contrats de projet, à condition que les délais, les financements, les modalités d'exécution et les moyens d'évaluation des résultats soient déterminés en commun.

L'accompagnement financier de la communauté pour ces actions est de 32 000 € en année pleine, répartis comme suit : 8 000 € pour la culture, 6 000 € pour la radio et 24 000 € pour l'exploitation et le fonctionnement de la structure.

La convention acte également la mise à disposition des locaux et du matériel.

Mise à disposition de locaux en dehors de la programmation annuelle de la MJC

En 2018, il a été acté que d'autres associations pouvaient également utiliser les locaux de la MJC, en dehors de la programmation propre de la MJC et une délibération a été prise en ce sens afin de donner délégation au Président pour signer les conventions. S'agissant de locaux de spectacles, les dispositions relatives à la sécurité sont très précises et encadrées par la loi (licence de spectacle et personnel SSIAP : Service Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes). Par ailleurs le matériel (éclairage, sonorisation...), est propriété de l'association, et nécessite aussi une connaissance technique. Les dispositions sécuritaires seront rappelées à chaque preneur.

Adhérents
Le nombre d'adhérents de la MJC est de 733, répartis 50 % enfants de moins de 18 ans, 50 % adultes (dont 2/3 adultes 1/3 séniors). 80 % des adhérents habitent le territoire.

Emploi
La MJC emploie 5 ETP (4 agents plus 22 autres contrats). Une vingtaine de bénévoles apportent une aide régulière et environ quarante volontaires aident ponctuellement lors des différentes animations.

Moyens
Les budgets d'exploitation confondus de la MJC et de la FRMJC se montent à 356 612 € pour notre structure. L'aide financière de la communauté au budget d'exploitation de la MJC se monte à 88 612 €, soit 25 %, l'ensemble des autres aide se porte à 100 000 € (culture et communication FSER, DRAC Occitanie, Jeunesse et sports, Région, Département), soit 28 %. L'activité est donc financée à hauteur de 53 %, hors remboursement de la dette, hors travaux sur les bâtiments et hors investissement.

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201906-DE

13.1.2 Partenariat École de musique

Le partenariat avec l'École de musique a été reconduit en 2018 grâce à une convention d'objectifs et de moyens annuelle. L'objectif principal est de développer l'enseignement musical, conformément au projet initié et conçu par l'association.

Les activités principales de l'école de musique sont un enseignement musical de tous les instruments (sauf l'accordéon), en passant par des classes d'éveil et des classes de découverte des instruments par la formation musicale et l'apprentissage d'un instrument. L'enseignement est plus académique que celui mis en place à la MJC.

À côté de l'enseignement musical, des ensembles de musiques locaux émanent de l'école de musique pour se produire localement et gratuitement pour le plaisir de tous : l'atelier de musique actuelle, deux ensembles à cordes, un ensemble de jazz, un orchestre philarmonique.

Un partenariat avec le lycée et la Région permet aussi l'enseignement scolaire de la discipline et la mise à disposition des locaux.

Adhérents
Le nombre d'adhérents de l'École de musique est de 328, répartis 75 % enfants de moins de 18 ans, 25 % adultes (dont 4/5 adultes 1/5 séniors). 78 % des adhérents habitent le territoire.

Emploi
L'Ecole de musique emploie 36 salariés, soit 6,38 ETP. Neuf bénévoles et quinze volontaires apportent une aide lors des différentes animations.

Moyens
Le budget d'exploitation de l'École de musique est de 255 390 € pour notre structure. L'aide financière de la communauté au budget d'exploitation est de 132 500 €, soit presque 52 %. Une aide complémentaire du Département est de 3 050 € soit plus de 1 %. L'École de Musique ne bénéficie pas d'autres aides, sauf à la marge l'aide de sponsors. Les adhérents participent à hauteur de 40 % pour 105 000 € de cotisations. L'activité est donc financée à hauteur de 53 %, hors travaux sur les bâtiments et hors investissement.

13.1.3 La communauté de communes participe aussi aux évènements locaux et culturels qui suivent par le biais de cotisations, subventions ou partenariat publicitaire

En complément des partenaires culturels précités, la Communauté de communes verse des cotisations ou subventions aux organismes intervenant à une échelle supra-communale et supra-communautaire qui sont :

- l'association Départementale de Développement des Arts,
- l'association Culture Portes de Gascogne.

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201906-DE

13.1.4 Délibération 2018 prises en « Culture »

Date	N°	Objet
06/06/2018	18	Convention d'objectifs et de moyens avec la Maison des jeunes et de la Culture
06/06/2018	19	Convention pluriannuelle d'animation et d'accompagnement de projets avec la Fédération Régionale des Maisons des jeunes et de la culture (FRMJC)
12/07/2018	16	Mise à disposition des locaux de la Maison des Jeunes et de la culture (hors champ de programmation MJC)
12/07/2018	17	Mise à disposition des locaux de l'école de musique de la Gascogne Toulousaine

13.2 SPORT

Le pôle sport a vu quatre actions principales se décliner en 2018 :

- l'exploitation, pour la 7ème année de la piscine intercommunale sur une période de 7,5 mois,
- la réalisation du complexe sportif Gasco'Sports, et l'installation du partenaire privilégié et coordonnateur l'OIS dans ses nouveaux locaux,
- la restitution, en bureau, de la phase « diagnostic » de l'étude faite en interne sur les terrains enherbés du territoire,
- et le travail de rédaction du projet de territoire.

13.2.1 Piscine intercommunale

Le cadre d'exploitation 2018 a été fixé au responsable d'équipement avec un budget contraint et des moyens en personnel prescrits. Les résultats permettent de constater la progression fixée en matière d'optimisation de l'offre (plages scolaires et activités publiques), partenariat sportif et social, communication. L'année a été entachée par de l'absentéisme qui est venu perturber l'organisation et la coordination du service. Malgré cela l'année s'est déroulée avec un résultat global très performant :

- + 7% de fréquentation par rapport à 2017, la météo a été très favorable,
- 14 395 entrées scolaires du cours préparatoire à la terminale,
- près de 50 000 entrées tout public confondu (scolaires, public, adhérents clubs),
- 223 jours d'ouverture.

Service technique mutualisé

La mise en place d'un service technique mutualisé en cours d'année a permis d'organiser la planification des travaux et la planification budgétaire.

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201906-DE

Pour l'effectif personnel

Le service comprend 4 MNS, 4 agents polyvalents (accueil, ménage et régie), complété par les recrutements sur l'été (à la buvette et sur le bassin en renfort), et 3 agents du service technique qui interviennent pour la gestion du bâtiment et de la qualité de l'eau.

Budget

Les pistes d'économies et de rationalisations fixées sont constatées (notamment sur les fluides) avec un objectif budget jaugé à 400 000 €. Pour mémoire le budget prévisionnel était arrêté à 451 500€, le budget réalisé a été de 416 500 €. Les charges d'exploitation sont de 40 % pour les charges générales, et de 60 % pour les frais de personnel, hors dette et investissement.

Volet Juridique

Le service a pris tous les actes et délibérations annuels utiles au fonctionnement (ouverture, tarification, conventions, règlement intérieur et adoption du plan d'organisation des services de secours, actes relatifs à la buvette).

13.2.2 Gymnase

De gymnase à complexe sportif Gasco' Sports, l'équipement inscrit en 2015 dans les statuts de la communauté de communes constitue l'opération phare du pôle en 2018. L'opportunité de construction du XXIIème collège par le Département a permis d'envisager la construction du gymnase grâce à la mutualisation des moyens, l'apport de foncier puis l'aide financière de différents partenaires. C'est une année riche de rencontres professionnelles, et de rencontres avec les représentants des associations locales, soulagée par la mise en place de la mutualisation des services techniques.

L'opération

L'opération est de 4 320 0000 € HT / 5 184 000 € TTC, dont 3 360 000 € de travaux HT 4 032 000 € TTC.
Elle est financée à près de 80 % par le Département, l'État, la Région, l'Europe.
Un financement prévisionnel de la Fédération Française Montagne Escalade n'a pas abouti.
17 entreprises ont été retenues pour la mission de construction, après le travail de plusieurs bureaux d'études économiste, coordination, contrôle, technique, structure, fluides, environnemental et architecture, sans oublier la maîtrise d'ouvrage déléguée.
Les travaux démarrés en fin d'année 2017 se sont déroulés avec des contraintes météos pénalisantes en termes de délais (pluviométrie importante sur l'hiver et le printemps 2018). La réalisation concomitante de deux autres opérations (collège en fin de construction et les deux giratoires) est venue également perturber le planning. Enfin des contraintes d'accès à la parcelle et d'espace de circulation sont venues imposer aux entreprises des modalités de fonctionnement plus difficiles en termes de coordination et plus lourdes en termes de moyens matériels.
Le bâtiment bénéficie d'une garantie de parfait achèvement d'un an, et un lot n'a pas donné satisfaction, celui des menuiseries extérieures, comprenant la réalisation de l'escalier monumental.

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201906-DE

Malgré tout l'équipement a pu être opérationnel le 8 octobre 2018 et mis à disposition des collégiens et des sportifs.
L'équipement reste à équiper (tableaux, rangements...) sur les crédits budgétaires 2019.
Reste la problématique du stationnement les jours de compétition qui sera à lever par une signalétique appropriée ou par des aires de stationnement complémentaires.
La Gascogne Toulousaine dispose à présent d'un équipement structurant, au parti pris environnemental cohérent (économie d'énergie, confort hygrothermique, pérennité des performances), à l'image du collège Françoise HERITIER attenant.

Le nom de l'équipement

La construction de l'équipement a été l'occasion d'une démarche de démocratie participative pour donner un nom au complexe sportif, dénommé dans un premier temps « la Brique du Sport » par l'équipe architecturale qui l'a conçu. Après des questionnaires à l'occasion de la fête du sport, les élèves, collégiens, lycéens et habitants ont été sollicités pour voter le nom du nouvel équipement (sous différents supports) et c'est ainsi que « la Brique du Sport » est devenue « Le Complexe Sportif Gasco'Sports ».

Volet juridique

La mise à disposition de l'équipement a nécessité la passation de divers actes et conventions entre le Département, la Communauté de communes et le collège d'une part, et entre la Communauté de communes, l'Office intercommunal du sport et les associations d'autre part.

Fréquentation 2018

Neuf associations sportives regroupant environ 1300 sportifs, et 192 collégiens fréquentant le collège en 2018 utiliseront les équipements en 2018. À terme ils seront près de 2 000 usagers.

13.2.3 L'Office Intercommunal du Sport (OIS)

L'Office intercommunal du sport est le partenaire privilégié de la communauté de communes en matière de promotion et coordination du sport sur le territoire. À cet effet un large travail a été mené en 2018 ou restitué en 2018 grâce aux échanges réguliers et permanents entre le chef de pôle et la Directrice de l'Office intercommunal des sports et ses collègues. Les acteurs de l'Office des sports ont aussi participé à l'ensemble du travail mené en 2018 par les responsables de pôle sur les différentes politiques sectorielles (enfance, jeunesse ...) et ont été associés à l'élaboration du **projet de territoire**.

Étude terrains enherbés

Le travail du pôle en 2018 a démarré par la restitution le 15 mars, en Bureau et en commission « Sport », de l'étude menée sur l'élaboration du schéma territorial des terrains enherbés. L'étude a été menée en interne. Il s'agissait de rendre compte aux élus de la situation des terrains enherbés sur le territoire communautaire afin d'envisager des orientations à court et moyen terme. La

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201906-DE

phase 1, le diagnostic a donc été présenté : le territoire dispose de 25 terrains enherbés (24 terrains communaux, 1 terrain communautaire) (FRÉGOUVILLE).

Les terrains se répartissent sur six communes en :

- 9 terrains homologués *, (catégories 4, 5, 6 pour le football, B et C pour le rugby),
- 5 terrains non homologués,
- 11 espaces d'entraînement.

L'étude a fait ressortir des taux de fréquentation inéquitables, des contraintes d'entretien et d'exploitation, des moyens à mettre en œuvre par les collectivités. Les atouts, faiblesses, opportunités et menaces ont été exposés aux élus et membres de la commission. Le projet de territoire a repris la fiche action, l'étude pourra être poursuivie dans les années à venir selon la commande politique.

Fête du sport et de la culture

L'OIS a mandat de la communauté de communes pour organiser et coordonner la fête du sport et de la culture, l'évènement 2018 a été un franc succès :

- 72 exposants,
- 3 500 visiteurs,
- 12 885,60 € budget,
- 100 % de satisfaction.

L'organisation du stand propre de la communauté de communes est à repenser.

Adhérents

Le nombre d'adhérents à l'OIS pour les animations sportives et santé dispensées est de 355 (58 % enfants,42 % adultes), dont 98 % habitent le territoire. Le nombre d'associations adhérentes est de 55.

Emploi

L'Office Intercommunal du Sport emploie en 2018, 4 ETP. 10 bénévoles et 150 volontaires apportent une aide lors des différentes animations.

Moyens

Le budget d'exploitation l'Office Intercommunal du Sport est de 135 000 €. L'aide financière de la communauté au budget d'exploitation est de 80 000 €, soit presque 60 %. Les adhérents participent à hauteur de presque 20 % pour 26 082 € de cotisations. Des subventions spécifiques CNDS, Ludisports, ARS viennent abonder le budget ponctuellement sur certains projets.

Évolution statutaire

En bureau du 28 novembre 2018, la question de la pertinence de la gestion de la compétence promotion et coordination du sport par l'outil associatif est posée. Les enjeux de transversalité des politiques publiques menées, des missions sportives qui pourraient être confiées, du périmètre d'intervention, de l'équité de traitement des associations, des risques financiers et du volet humain sont posés aux élus. Les moyens à déployer et les limites d'une gestion directe aussi. Le sujet sera débattu à nouveau en 2019.

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201906-DE

13.2.4 Délibérations 2018 prises en « Sport »

Date	N°	Objet
13/02/2018	18	Piscine : adoption du plan de financement des travaux d'investissement (mise en conformité du bassin couvert)
13/02/2018	19	Piscine : amplitude d'ouverture et jours de fermeture pour 2018
13/02/2018	20	Giratoire : adoption du plan de financement aménagement entrée centre bourg du côté du nouveau collège
20/03/2018	43	VAE (Vélos à Assistance Électrique) : transfert de compétence au PETR
20/03/2018	44	Piscine : tarification 2018
10/04/2018	25	Convention tripartite sur le « J'apprends à nager »
10/04/2018	26	Conventions de mises à disposition du bassin
06/06/2018	22	Adoption du règlement intérieur et du plan d'Organisation de la surveillance et des Secours (POSS)
06/06/2018	23	Buvette de la piscine : ouverture et fixation des ventes et tarifs de vente 2018
06/06/2018	24	Participation publicitaire 2018
12/07/2018	20	Mise à disposition des surfaces et locaux du gymnase
25/09/2018	48	Gymnase : choix du nom
05/11/2018	11	Gymnase : avenant n° 1 à la convention financière passée avec le département du Gers pour la construction du nouveau gymnase de l'ISLE-JOURDAIN
05/11/2018	12a	Gymnase : choix du nom « Complexe sportif Gasco'Sports » Suite à l'absence du détail du vote, la présente délibération annule et remplace la délibération n° 05112018-12 du 5 novembre 2018
05/12/2018	38	Mur d'escalade et plan National des Structures Artificielles d'Escalade (PNSAE)

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201906-DE

13.3 TOURISME

Le volet tourisme a vu son plan d'action 2018 se dérouler avec la nouveauté de l'année, l'opération portée par le Pays et déclinée sur le territoire de mise en location des Vélos de Pays ou VAE (Vélos à Assistance Électrique). L'année 2018 a été marquée par la mise en place de la taxe de séjour à l'échelle communautaire avec effet au 1er janvier 2019.
Enfin le projet d'évolution statutaire de l'Office de tourisme a été abordé et travaillé dès le 15 octobre 2018 au regard des enjeux économiques de la compétence tourisme à l'échelle locale, à l'échelle départementale et à l'échelle régionale.

13.3.1 Plan d'action 2018

L'office de Tourisme a décliné son plan d'action 2018, portant sur la promotion, et la communication globale :

- les émissions radios, les rééditions des guides touristiques, calendriers, l'actualisation du site internet, la promotion Facebook et le schéma d'accueil et de diffusion de l'information,
- la création du guide accueil séminaires, valorisation des producteurs,
- la présence sur les départements limitrophes marchés et animations ou fêtes principales, animation sur les labels,
- l'organisation de circuits découvertes,
- le travail sur le tourisme expérientiel.

En 2018, le travail sur la mise en place des Vélos de Pays a également mobilisé les acteurs du tourisme à l'échelle locale : 12 parcours cyclotouristes ont été créés par les agents de l'Office de tourisme, pour être diffusés à l'échelle Départementale.
Enfin le personnel de l'Office de tourisme a été largement associé au travail sur la réalisation du schéma cadre économique et aux ateliers d'élaboration du projet de territoire.

13.3.2 Mise en place des VAE

2018 a vu l'opération de déploiement des Vélos à Assistance Électrique (VAE) portée par le Pôle d'Équilibre des Territoires Ruraux (PETR) et déclinée à l'échelle de chacune des cinq communautés, en partenariat et relais avec les Offices de tourisme et opérateurs touristiques.

Le montage juridique 2018 a été compliqué, néanmoins le bilan de l'action est positif : 2 032 € de recettes, 2 362 kilomètres de parcours (compteurs vélos), et 12 parcours proposés sur le territoire.

13.3.3 Projet d'évolution statutaire

Lors de la commission « Tourisme » du 15 octobre, le projet d'évolution du statut de l'Office de tourisme a été abordé avec la comparaison des différents statuts existants.

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201906-DE

Les enjeux de gouvernance ont été rappelés :

- le tourisme est un levier économique important,
- les élus envisagent le passage d'une gestion déléguée à une gestion directe : choix d'une gouvernance rapprochée et adaptée à une gestion transversale des compétences et non plus sectorielle (économie, culture, sport, environnement, communication)

Les élus valident en Bureau du mois de novembre le changement de statut.
En décembre 2018 le Président de la communauté de communes et le Vice-président au tourisme rencontrent le Président de l'OTI pour rappeler le contexte de la décision des élus et envisager la projection future.

13.3.4 Vote de la taxe de séjour communautaire

Abordée en 2017, l'instauration de la taxe de séjour a été reportée d'un an.
Pour mémoire, la commune-centre a instauré la taxe en 2017, sur le territoire communal.
En 2018 les élus instituent la taxe de séjour sur le territoire des communes d'AURADÉ, BEAUPUY, CASTILLON-SAVÈS, CLERMONT-SAVÈS, ENDOUFIELLE, FRÉGOUVILLE, FONTENILLES, l'ISLE-JOURDAIN, LIAS, MARESTAING, MONFERRAN-SAVÈS, PUJAUDRAN, RAZENGUES, SÉGOUFIELLE, soit sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes de la Gascogne Toulousaine avec effet au 1er janvier 2019.
La taxe sera perçue du 1er janvier au 31 décembre, les périodes de déclarations seront mensuelles et les périodes de recouvrement trimestrielles, la liste des hébergements assujettis et les taux sont fixés conformément à la loi et avec l'aide de Comité Départemental du Tourisme (CDT) qui travaille à l'harmonisation des tarifs.
L'Office de tourisme est en charge de l'animation de la taxe et les modalités de gestion sont réparties entre l'Office de tourisme et la Communauté de communes.
Une recette jaugée à 18 000 € est attendue pour l'exercice 2019.
Une réunion publique organisée en novembre 2019, a permis d'informer les prestataires touristiques. La réunion a été plutôt houleuse.

13.3.5 Délibérations 2018 prises en « Tourisme »

Date	N°	Objet
06/06/2018	25	**Mise en place de la taxe de séjour**
12/07/2018	21	**Mise à disposition de la réserve n° 3 de l'OTI à VÉLO-STATION**
25/09/2018	49a	**Vote des nouveaux tarifs taxe de séjour (applicables au 01/01/2019)** Suite à une erreur de transcription du taux de 1 % au lieu de 2 % dans le tableau ligne « Hébergement », colonne « Tarifs au 01/01/2019 », la présente délibération annule et remplace la délibération n° 25092018-49 du 25 septembre 2018

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201906-DE

14 SERVICES TECHNIQUES

14.1 Ses Missions

- ⇨ Entretien et réparations des bâtiments intercommunaux
- ⇨ Mise en conformité réglementaire des bâtiments intercommunaux
- ⇨ Entretien des espaces verts intercommunaux
- ⇨ Entretien et propreté de la voirie intercommunale
- ⇨ Maintenance et entretien de la piscine intercommunale

14.2 Les moyens humains

- ⇨ Un directeur des services techniques (mi-temps sur la CCGT)
- ⇨ Un responsable « Bâtiments » qui assure le bon déroulement du Service (mi-temps sur la CCGT)
- ⇨ 3 agents polyvalentes

14.3 Les travaux réalisés

Bâtiments communautaires	Montant
AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE Nettoyage et réhabilitation de plomberie, électricité, menuiserie, peinture ...	100 000 €
CRÈCHE DE FONTENILLES Réparation volet roulants	400 €
CRÈCHE DE LIAS Isolation acoustique, infiltration, ampoules ...	3 000 €
ÉCOLE DE MUSIQUE Réparation chaudière et radiateurs ...	1 750 €
ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE D'AURADÉ Isolation acoustique ...	6 500 €
GROUPE SCOLAIRE ALAE Réparation sanitaires, remplacement ampoule ...	560 €

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201906-DE

GYMNASE GASCO'SPORTS Organigramme des clés, chemin piétonnier, bornes amovibles, signalisation ...	15 900 €
LOCAL ADS rue Marius CAMPISTRON Modification bureau, passage de câbles ...	250 €
MAISON DE LA PETITE ENFANCE Remplacement chauffe-eau, remplacement VMC, Réparation éclairage extérieur, aménagements divers.	7 200 €
MAISON EMPLOI COMMUNALE Réparation volet roulants, entretiens divers ...	500 €
M.J.C. Diagnostic, entretien toiture, nettoyage extérieur, entretien espace vert ...	2 820 €
OFFICE DU TOURISME Réparation menuiserie, circuit prise pour VAE, infiltrations ...	1 370 €
PISCINE INTERCOMMUNALE Mise aux normes éclairage, Relamping intérieur, réparation photovoltaïque, remise en état piscine, remplacement vitrage, mise en place éclairage de sécurité ...	24 900 €
SIEGE CCGT Mise en place rétroprojecteur, Démontage et pose cloisons ...	1 600 €

Entretien de la piscine et machinerie : 1 équivalent temps plein

Entretien des espaces verts et zones d'activités : 1 équivalent temps plein

Entretien des bâtiments : 1 équivalent temps plein

14.4 Suivi des projets et travaux : 1,5 équivalent temps pleins

- ⇨ Zone d'activité Pont Peyrin et Les Martines
- ⇨ Gestion du service
- ⇨ Complexe sportifs Gasco'Sports
- ⇨ Travaux voirie
- ⇨ Études diverses
- ⇨ Réunion diverses.

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201907-DE

DÉPARTEMENT DU GERS
CANTON DE
L'ISLE-JOURDAIN

Nombre de conseillers 36

en exercice 36

présents 27

n° 02072019-07

Objet

FINANCES

Fouilles d'archéologie préventive sur le site de la « fontaine d'en haut » : adoption du plan de financement et demande de subvention

COMMUNAUTÉ DE CO[illegible] GASCOGNE TOULOUSAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix-neuf, le mardi 2 juillet, à vingt heures et trente minutes, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes de la commune de RAZENGUES, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

Date d'envoi de la convocation : 26 juin 2019

Présents : Francis LARROQUE, Loïc LE CLECH', Jean LACROIX, Gaëtan LONGO, Pascale TERRASSON, Fabienne VITRICE, Christophe TOUNTEVICH, Christel BLASY-ROSSONI, Lucien DOLAGBENU, Thérèse MONFRAIX, Jean-Claude DAROLLES, Francis IDRAC, Angèle THULLIEZ, Fabien VAZQUEZ, Marie-Christine CLAIR, Patrick DUBOSC, Régine SAINTE-LIVRADE, Jean-Luc DUPOUX, Claire NICOLAS, Jacques DUPRÉ, Gérard PAUL, Maurice VIGNÈRES, Anne-Cécile DELECROIX Roger HEINIGER, Audrey BICHET, Georges BELOU et Laura BELOTTI

PROCURATIONS :

1- Mme Annie DEGEILH a donné procuration à Mme Fabienne VITRICE
2- Mme Évelyne LOMBARD a donné procuration à Mme Marie-Christine CLAIR
3- Mme Christine DUCARROUGE a donné procuration à M. Jacques DUPRÉ
4- Mme Josianne DELTEIL a donné procuration à Mme Anne-Cécile DELECROIX
5- Mme monique LOBJOIS a donné procuration à M. Roger HEINIGER

Excusés : Pierre LOUBENS, Annie DEGEILH, Philippe NIVERT, Évelyne LOMBARD, Christine DUCARROUGE, Josianne DELTEIL, et Monique LOBJOIS

Absents : Bertrand LAHILLE et Jean-Hubert ROUGÉ

A été nommée secrétaire : Mme Anne-Cécile DELECROIX

Monsieur le Président rappelle qu'une opération de fouilles d'archéologie préventive préalables à l'implantation d'équipements collectifs d'intérêt général doit être menée sur le site de « La Fontaine-du-Haut » (parcelle BL212), situé Route de Rozès à l'Isle-Jourdain, conformément à l'arrêté préfectoral n° 76-2018-0898 du 31 octobre 2018.

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201907-DE

La durée minimale de la fouille sédimentaire est estimée à 90 jours [illegible]. Deux tranches conditionnelles de 10 jours ouvrés chacune sont prévues pour le cas où le décapage et la fouille de la tranche ferme mettraient en évidence une complexité des vestiges méritant une attention particulière.

Le coût total prévisionnel de l'opération est de de **440 680,30 € HT** décomposé comme suit :

- Tranche ferme : 360 560,30 € HT
- Tranche optionnelle n° 1 : 49 595,00 € HT
- Tranche optionnelle n° 2 : 30 525,00 € HT

Monsieur le Président informe le Conseil communautaire qu'une subvention de 200 000 € peut être sollicitée auprès du Conseil départemental dans le cadre du Contrat Départemental de Développement (C2D).

Le plan de financement de l'opération serait ainsi le suivant :

Partenaires	Montant	Taux
CONSEIL DÉPARTEMENTAL	200 000,00 €	45,38 %
AUTOFINANCEMENT	240 680,30 €	54,62 %
TOTAL	**440 680,30 €**	**100 %**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **d'approuver l'opération et le plan de financement prévisionnel ;**
- **de solliciter auprès du Conseil départemental une subvention d'un montant de 200 000 €, dans le cadre du C2D ;**
- **d'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à la présente délibération et au projet susvisé ;**
- **de donner délégation au Président pour constituer et déposer le dossier de demande de subventions auprès du Conseil départemental.**

La présente délibération a été délibérée et signée le 2 juillet 2019
Certifiée et rendue exécutoire par le Président le 9 juillet 2019
Expédiée à la Préfecture le 9 juillet 2019
Affichée le 9 juillet 2019

Le Président,

Francis IDRAC

COMMUNAUTÉ de COMMUNES GASCOGNE TOULOUSAINE 32600 (GERS)

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201908-DE

DÉPARTEMENT DU GERS
CANTON DE
L'ISLE-JOURDAIN

COMMUNAUTÉ DE CO
GASCOGNE TOULOUSAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de conseillers 36

en exercice 36

présents 27

L'an deux mille dix-neuf, le mardi 2 juillet, à vingt heures et trente minutes, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes de la commune de RAZENGUES, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

n° 02072019-08

Date d'envoi de la convocation : 26 juin 2019

Présents : Francis LARROQUE, Loïc LE CLECH', Jean LACROIX, Gaëtan LONGO, Pascale TERRASSON, Fabienne VITRICE, Christophe TOUNTEVICH, Christel BLASY-ROSSONI, Lucien DOLAGBENU, Thérèse MONFRAIX, Jean-Claude DAROLLES, Francis IDRAC, Angèle THULLIEZ, Fabien VAZQUEZ, Marie-Christine CLAIR, Patrick DUBOSC, Régine SAINTE-LIVRADE, Jean-Luc DUPOUX, Claire NICOLAS, Jacques DUPRÉ, Gérard PAUL, Maurice VIGNÈRES, Anne-Cécile DELECROIX Roger HEINIGER, Audrey BICHET, Georges BELOU et Laura BELOTTI

Objet

FINANCES

Adoption du rapport de la CLECT

PROCURATIONS :

1- Mme Annie DEGEILH a donné procuration à Mme Fabienne VITRICE
2- Mme Évelyne LOMBARD a donné procuration à Mme Marie-Christine CLAIR
3- Mme Christine DUCARROUGE a donné procuration à M. Jacques DUPRÉ
4- Mme Josianne DELTEIL a donné procuration à Mme Anne-Cécile DELECROIX
5- Mme monique LOBJOIS a donné procuration à M. Roger HEINIGER

Excusés : Pierre LOUBENS, Annie DEGEILH, Philippe NIVERT, Évelyne LOMBARD, Christine DUCARROUGE, Josianne DELTEIL, et Monique LOBJOIS

Absents : Bertrand LAHILLE et Jean-Hubert ROUGÉ

A été nommée secrétaire : Mme Anne-Cécile DELECROIX

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT), s'est réunie le 25 juin 2019 pour la révision annuelle de l'évaluation des charges transférées de la compétence Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale.

Monsieur le Président lit le rapport joint aux membres de l'assemblée délibérante, détaille la méthode d'évaluation et le montant du transfert de charges.

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201908-DE

Après discussion, ce rapport a été adopté, à l'unanimité, par les membres de la CLECT.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter le rapport de la CLECT ci-joint.

La présente délibération a été délibérée et signée le 2 juillet 2019
Certifiée et rendue exécutoire par le Président le 4 juillet 2019
Expédiée à la Préfecture le 4 juillet 2019
Affichée le 4 juillet 2019

Le Président,

Francis IDRAC

COMMUNAUTÉ de COMMUNES GASCOGNE TOULOUSAINE 32600 (GERS)

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-020720190704-DE

Gascogne Toulousaine
communauté de communes

RAPPORT CLECT PLANIFICATION

Du Mardi 25 juin 2019 à 17h30

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-020720190704-DE

1- Rappel de l'évaluation des charges transférées de la compétence Jeunesse (CLECT du 18/06/2018)

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-020720190[illegible]

Décisions de la CLECT du 18/06/18 :

-de déduire le montant des fonds d'amorçage 2016/17 des régularisations des communes afin d'éviter des mouvements comptables

- de réaliser un lissage sur 2 ans du montant restant pour les commune de Fontenilles et Ségoufielle

	Régularisation	déduction du fonds d'amorçage 2016/17 du par les communes	Nouvelle régularisation	Régularisation sur AC 2018	Régularisation sur AC 2019
AURADE	0				
BEAUPUY	0				
CASTILLON SAVES	0				
CLERMONT SAVES	0				
ENDOUFIELLE	0				
FONTENILLES	274 710	75 960	198 750	99 375	99 375
FREGOUVILLE	9 124		9 124	9 124	
LIAS	2 201	2 150	51	51	
L'ISLE-JOURDAIN	0				
MARESTAING	0				
MONFERRAN SAVES	14 715	9 140	5 575	5 575	
PUJAUDRAN	0				
RAZENGUES	0				
SEGOUFIELLE	51 189	10 710	40 479	20 240	20 240
TOTAL	351 938	97 960	253 978	134 364	119 615

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-020720190[illegible]

2- Révision de l'évaluation des charges transférées de la compétence Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale

2- Révision de l'évaluation des charges transférées de la compétence local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte com

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le

CADRE ET METHODE DE L'EVALUATION

La méthode d'évaluation des différents postes provient du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 01/09/2016.

Méthode d'évaluation :

Pour l'évaluation des coûts dont les opérations sont en cours :
En fonction des devis et marchés signés
Pour le coût du PLUI, RLPI et PLH
Les montants sont une extraction du marché qui a été conclu.
Pour les charges de personnel
Les montants indiqués correspondent aux salaires chargés de l'assistant planification recruté par la CCGT.

2- Révision de l'évaluation des charges transférées de la compétence local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte com

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le

PROPOSITION À LA CLECT

1-Modification du PLU de FONTENILLES (marché passé avec Sol et Cité)

	Détail	Coût TTC
Publications officielles	Publication la dépêche (engagement 2018 139)	177,43 €

2- Révision du PLU de PUJAUDRAN (marché passé avec Atelier Urbain)

	Détail	Coût TTC
Publications officielles	Publication la dépêche (engagement 2018 139)	177,43 €

2- Révision de l'évaluation des charges transférées de la compétence [illegible] local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte com[illegible]

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
[illegible]

3-Coût des enquêtes publiques et des mises à disposition des dossiers « arrêtés »

Le tableau suivant détaille le coût des enquêtes publiques pour les communes de Fontenilles et de Pujaudran.

Communes	Coût commissaires enquêteurs	Coût publications obligatoires	Total
Fontenilles	3 512,37 €	2 784,70 €	6 297,00 €
Pujaudran	9 035,83 €	2 157,96 €	11 193,79 €
Total	12 548,20 €	4 942,66 €	17 490,79 €

Le coût de publication : comprends les publications dans 2 journaux de l'annonce de l'EP 15 jours avant l'ouverture + le rappel dans les 8 premiers jours

Le coût des commissaires enquêteurs : corresponds à la décision d'indemnisation du TA (Brut -charges + frais) +cotisations salariales + cotisations patronales (cf. tableau ci-joint scan en annexe).

Enquêtes à venir (en 2019) pour modification du PLU

Les communes de Fontenilles et Isle-Jourdain seront impactés en 2020 à la fin des enquêtes publiques.

2- Révision de l'évaluation des charges transférées de la compétence [illegible] local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte com[illegible]

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
[illegible]

4-Élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI), du Règlement Local de Publicité Intercommunal (RPLI), du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) et du Programme Local de l'Habitat (PLH).

La CLECT réunie le 01/09/2016 a décidé que la totalité du montant du marché (293 680 euros HT) serait pris en charge par les 14 communes et que la répartition entre les communes se ferait selon 2 critères 30% la superficie et 70% la population.

Décision : impacter le coût sur ***6 ans*****, soit 48 947 € par an.**

5-Charges salariales de l'agent assistant « planification »

La CLETC réunie le 01/09/2016 a décidé que le coût salarial serait réparti en totalité entre les 14 communes en fonction des critères suivants : 30% la superficie et 70% la population.

Le coût prévisionnel sur l'année 2019 s'élève à 32 624 €.

Communes	Impact sur les AC des communes
Auradé	3 980,07
Beaupuy	1 182,88
Castillon-Savès	2 084,32
Clermont-Savès	1 256,45
Endoufielle	3 308,70
Fontenilles	17 049,01
Frégouville	2 178,00
Lias	3 021,64
L'Isle Jourdain	30 616,18
Marestaing	1 675,66
Monferran-Savès	4 842,44
Pujaudran	5 743,58
Razengues	1 089,41
Ségoufielle	3 542,66
Total	81 571,00

2- Révision de l'évaluation des charges transférées de la compétence [illegible] local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte com[illegible]

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-2[illegible]702-020720[illegible]

Les AC des communes seront minorées comme indiquées ci-dessous pour l'année 2019.

Communes	Enquêtes Publiques	Modification /révision	Planification	AC 2019
Auradé			3 980,07	**3 980,07**
Beaupuy			1 182,88	**1 182,88**
Castillon-Savès			2 084,32	**2 084,32**
Clermont-Savès			1 256,45	**1 256,45**
Endoufielle			3 308,70	**3 308,70**
Fontenilles	6 297,00	177,43	17 049,01	**23 523,44**
Frégouville			2 178,00	**2 178,00**
Lias			3 021,64	**3 021,64**
L'Isle Jourdain			30 616,18	**30 616,18**
Marestaing			1 675,66	**1 675,66**
Monferran-Savès			4 842,44	**4 842,44**
Pujaudran	11 193,79	177,43	5 743,58	**17 114,80**
Razengues			1 089,41	**1 089,41**
Ségoufielle			3 542,66	**3 542,66**
Total	**17 490,79**	**354,86**	**81 571,00**	**99 416,65**

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023920-20190702-020720[illegible]

3- Calcul des AC définitives 2019

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-020720[illegible]-DE

Fixation libre des attributions de compensation

La fixation libre des AC est prévue par l'article 1609 nonies C du CGI. Elle requiert un vote du conseil communautaire statuant à la majorité des deux tiers et un vote de chacun des conseils municipaux des communes membres à la majorité simple.

La CLECT valide, à l'unanimité, les AC 2019 comme suit :

	AC 2018 avant régul Jeunesse	Régul Jeun effectuée sur 2018	AC 2018 après régul 2018 Jeun	Ajout évaluation transfert Planif 2017	Retenue évaluation transfert Planif 2018	Retenue évaluation transfert GEMAPI	AC définitives 2018	AC 2019 avec suppressio n régul Jeun 2018	Régul Jeun restante sur 2019	AC 2019	Ajout évaluation transfert planif 2018	Retenue évaluation transfert Planif 2019	AC 2019 à verser
AURADE	-16 687		-16 687	3 930	-6 670	-2 986	-22 413			-22 413	6 670	-3 980	-19 723
BEAUPUY	16 225		16 225	1 168	-1 181	-700	15 512			15 512	1 181	-1 183	15 510
CASTILLON SAVES	-15 679		-15 679	2 058	-2 081	-1 642	-17 344			-17 344	2 081	-2 084	-17 347
CLERMONT SAVES	2 898		2 898	1 241	-9 039	-973	-5 873			-5 873	9 039	-1 256	1 910
ENDOUFIELLE	29 797		29 797	3 267	-3 303	-2 560	27 201			27 201	3 303	-3 309	27 195
FONTENILLES	665 370	99 375	764 745	13 901	-17 022	-8 644	752 980	653 605	99 375	752 980	17 022	-23 529	746 473
FREGOUVILLE	-8 952	9124	172	2 151	-2 175	-1 655	-1 507	-10 631		-10 631	2 175	-2 178	-10 634
LIAS	89 095	51	89 145	30 233	-10 741	-2 207	106 431	106 380		106 380	10 741	-3 022	114 099
L'ISLE-JOURDAIN	-461 425		-461 425	2 984	-34 199	-23 354	-515 994			-515 994	34 199	-30 616	-512 411
MARESTAING	1 877		1 877	1 656	-1 673	-1 284	575			575	1 673	-1 676	572
MONFERRAN SAVES	-24 217	5 575	-18 642	4 782	-12 611	-2 509	-28 980	-94 555		-34 555	12 611	-4 842	-26 786
PUJAUDRAN	-133 804		-133 804	17 797	-5 734	-2 317	-124 058			-124 058	5 734	-17 115	-135 439
RAZENGUES	7 029		7 029	1 076	-1 088	-475	6 543			6 543	1 088	-1 089	6 542
SEGOUFIELLE	-118 289	20 240	-98 049	3 498	-11 316	-2 686	-108 553	-128 793	20 240	-108 553	11 316	-3 543	-100 780
TOTAL	33 239	134 365	167 603	89 741	-118 831	-53 992	84 520		119 615	69 770	118 833	-99 417	89 186
						AC>0	909 241					AC>0	912 307
						AC<0	-824 721					AC<0	-823 120

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200026620-20190702-0207201909-DE

DÉPARTEMENT DU GERS
CANTON DE L'ISLE-JOURDAIN

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA GASCOGNE TOULOUSAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de conseillers	36
en exercice	36
présents	27

L'an deux mille dix-neuf, le mardi 2 juillet, à vingt heures et trente minutes, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes de la commune de RAZENGUES, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

n° 02072019-09

Date d'envoi de la convocation : 26 juin 2019

Présents : Francis LARROQUE, Loïc LE CLECH', Jean LACROIX, Gaëtan LONGO, Pascale TERRASSON, Fabienne VITRICE, Christophe TOUNTEVICH, Christel BLASY-ROSSONI, Lucien DOLAGBENU, Thérèse MONFRAIX, Jean-Claude DAROLLES, Francis IDRAC, Angèle THULLIEZ, Fabien VAZQUEZ, Marie-Christine CLAIR, Patrick DUBOSC, Régine SAINTE-LIVRADE, Jean-Luc DUPOUX, Claire NICOLAS, Jacques DUPRÉ, Gérard PAUL, Maurice VIGNÈRES, Anne-Cécile DELECROIX Roger HEINIGER, Audrey BICHET, Georges BELOU et Laura BELOTTI

Objet

FONCTIONNEMENT INTERNE

Modification des attributions de compensation

PROCURATIONS :

1- Mme Annie DEGEILH a donné procuration à Mme Fabienne VITRICE
2- Mme Évelyne LOMBARD a donné procuration à Mme Marie-Christine CLAIR
3- Mme Christine DUCARROUGE a donné procuration à M. Jacques DUPRÉ
4- Mme Josianne DELTEIL a donné procuration à Mme Anne-Cécile DELECROIX
5- Mme monique LOBJOIS a donné procuration à M. Roger HEINIGER

Excusés : Pierre LOUBENS, Annie DEGEILH, Philippe NIVERT, Évelyne LOMBARD, Christine DUCARROUGE, Josianne DELTEIL, et Monique LOBJOIS

Absents : Bertrand LAHILLE et Jean-Hubert ROUGÉ

A été nommée secrétaire : Mme Anne-Cécile DELECROIX

Vu le rapport de la C.L.E.C.T. du 25 juin 2019,

Vu l'adoption de ce rapport en point précédent,

Conformément à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, le montant de l'attribution de compensation et les conditions de sa révision sont déterminés par délibérations concordantes du conseil communautaire, statuant à la majorité des deux tiers, et des conseils municipaux des communes membres intéressées à la majorité qualifiée.

	AC 2018 avant régul Jeunesse	Régul Jeun effectuée sur 2018	AC 2018 après régul 2018 Jeun	Ajout évaluation transfert Planif. 2017	Retenue évaluation transfert Planif. 2018	Retenue évaluation transfert GEMAPI	AC définitves 2018	AC 2019 avec suppression régul Jeun 2018	Régul Jeun restante sur 2019	AC 2019	Ajout évaluation transfert Planif. 2018	Retenue évaluation transfert Planif. 2019	AC 2019 définitives
AURADÉ	-16 687		-16 687	3 930	-6 670	-2 986	-22 413			**-22 413**	6 670	-3 980	-19 723
BEAUPUY	16 225		16 225	1 168	-1 181	-700	15 512			**15 512**	1 181	-1 183	15 510
CASTILLON-SAVÈS	-15 679		-15 679	2 058	-2 081	-1 642	-17 344			**-17 344**	2 081	-2 084	-17 347
CLERMONT - SAVÉS	2 898		2 898	1 241	-9 039	-973	-5 873			**-5 873**	9 039	-1 256	1 910
ENDOUFIELLE	29 797		29 797	3 267	-3 303	-2 560	27 201			**27 201**	3 303	-3 309	27 195
FONTENILLES	665 370	99 375	764 745	13 901	-17 022	-8 644	752 980	653 605	99 375	**752 980**	17 022	-23 523	746 479
FRÉGOUVILLE	-8 952	9124	172	2 151	-2 175	-1 655	-1 507	-10 631		**-10 631**	2 175	-2 178	-10 634
LIAS	89 095	51	89 145	30 233	-10 741	-2 207	106 431	106 380		**106 380**	10 741	-3 022	114 099
L'ISLE-JOURDAIN	-461 425		-461 425	2 984	-34 199	-23 354	-515 994			**-515 994**	34 199	-30 616	-512 411
MARESTAING	1 877		1 877	1 655	-1 673	-1 284	575			**575**	1 673	-1 676	572
MONFERRAN-SAVÈS	-24 217	5 575	-18 642	4 782	-12 611	-2 509	-28 980	-34 555		**-34 555**	12 611	-4 842	-26 786
PUJAUDRAN	-133 804		-133 804	17 797	-5 734	-2 317	-124 058			**-124 058**	5 734	-17 115	-135 439
RAZENGUES	7 029		7 029	1 076	-1 088	-475	6 543			**6 543**	1 088	-1 089	6 542
SÉGOUFIELLE	-118 289	20 240	-98 049	3 498	-11 316	-2 686	-108 553	-128 795	20 240	**-108 553**	11 316	-3 543	-100 780
TOTAL	**33 239**	**134 365**	**167 603**	**89 741**	**-118 831**	**-53 992**	**84 520**		**119 615**	**69 770**	**118 833**	**-99 417**	**89 186**
						AC>0	**909 241**					**AC>0**	**912 307**
						AC<0	**-824 721**					**AC<0**	**-823 121**

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-02072019099-DE

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201909-DE

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer les attributions de compensation telles que décrites dans le tableau ci-dessus, à partir de l'année 2019.

La présente délibération a été délibérée et signée le 2 juillet 2019
Certifiée et rendue exécutoire par le Président le 4 juillet 2019
Expédiée à la Préfecture le 4 juillet 2019
Affichée le 4 juillet 2019

Le Président,

Francis IDRAC

COMMUNAUTÉ de COMMUNES GASCOGNE TOULOUSAINE 32600 (GERS)

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201909-DE

Envoyé en préfecture le 12/07/2019
Reçu en préfecture le 12/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201910A-DE

DÉPARTEMENT DU GERS
CANTON DE
L'ISLE-JOURDAIN

COMMUNAUTÉ DE CO
GASCOGNE TOULOUSAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de conseillers 36

en exercice 36

présents 27

n° 02072019-10a

Objet

FINANCES

Répartition du FPIC 2019

Suite à une erreur d'un euro sur le montant de la répartition sur la commune de BEAUPUY, la présente délibération annule et remplace la délibération n° 02072019-10

L'an deux mille dix-neuf, le mardi 2 juillet, à vingt heures et trente minutes, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes de la commune de RAZENGUES, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

Date d'envoi de la convocation : 26 juin 2019

Présents : Francis LARROQUE, Loïc LE CLECH', Jean LACROIX, Gaëtan LONGO, Pascale TERRASSON, Fabienne VITRICE, Christophe TOUNTEVICH, Christel BLASY-ROSSONI, Lucien DOLAGBENU, Thérèse MONFRAIX, Jean-Claude DAROLLES, Francis IDRAC, Angèle THULLIEZ, Fabien VAZQUEZ, Marie-Christine CLAIR, Patrick DUBOSC, Régine SAINTE-LIVRADE, Jean-Luc DUPOUX, Claire NICOLAS, Jacques DUPRÉ, Gérard PAUL, Maurice VIGNÈRES, Anne-Cécile DELECROIX Roger HEINIGER, Audrey BICHET, Georges BELOU et Laura BELOTTI

PROCURATIONS :

1- Mme Annie DEGEILH a donné procuration à Mme Fabienne VITRICE
2- Mme Évelyne LOMBARD a donné procuration à Mme Marie-Christine CLAIR
3- Mme Christine DUCARROUGE a donné procuration à M. Jacques DUPRÉ
4- Mme Joslanne DELTEIL a donné procuration à Mme Anne-Cécile DELECROIX
5- Mme Monique LOBJOIS a donné procuration à M. Roger HEINIGER

Excusés : Pierre LOUBENS, Annie DEGEILH, Philippe NIVERT, Évelyne LOMBARD, Christine DUCARROUGE, Joslanne DELTEIL, et Monique LOBJOIS

Absents : Bertrand LAHILLE et Jean-Hubert ROUGÉ

A été nommée secrétaire : Mme Anne-Cécile DELECROIX

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) a été instauré par la loi de finances pour 2012. Ce fonds de péréquation horizontale consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des EPCI et des communes moins favorisées.

La CCGT et les 14 communes membres vont bénéficier, pour la 8ème année consécutive, de ce fonds à hauteur de 542 722 € contre 536 582 € pour l'année 2018. Ce fonds est à nouveau en hausse.

Envoyé en préfecture le 12/07/2019
Reçu en préfecture le 12/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201910A-DE

Historique des reversements :

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Part communes membres	0	126 214	153 000	183 364	183 364	177 002	183 724
Part E.P.C.I.	83 458	70 822	151 922	243 012	352 497	346 136	352 858
Total ensemble intercommunal	**83 458**	**197 036**	**304 922**	**426 376**	**535 861**	**523 138**	**536 582**

Il existe une répartition de droit commun établie selon les dispositions du CGCT. Toutefois, par dérogation, l'organe délibérant de l'EPCI peut procéder à une répartition alternative.

Trois modes de répartition entre EPCI et communes membres sont possibles. Ils ont été modifiés par la loi de finances pour 2016 :

- conserver la répartition de droit commun dont le détail doit être transmis par la Préfecture (aucune délibération n'est nécessaire),
- opter pour une répartition « à la majorité des 2/3 » : cette répartition doit être adoptée à la majorité des 2/3 de l'organe délibérant de l'EPCI, dans un délai de deux mois. La répartition peut être libre mais ne doit pas avoir pour effet de majorer de plus de 30 % l'attribution d'une commune par rapport à celle calculée selon les règles de droit commun,
- **opter pour une répartition dérogatoire libre : le conseil communautaire doit, soit délibérer à l'unanimité dans un délai de deux mois suivant la notification, soit délibérer à la majorité des 2/3 dans un même délai avec approbation des conseils municipaux dans un délai de deux mois suivant la délibération de l'EPCI.**

Vu l'avis favorable de la commission Finances du 25/06/2019 d'opter pour la répartition dérogatoire libre présentée ci-dessous, Monsieur le Président présente à l'assemblée le scénario de droit commun ainsi qu'une proposition de répartition dérogatoire libre.

	Pop DGF 2019	Pour mémoire : répartition de droit commun 2018	Pour mémoire : FPIC perçu en 2018	Répartition de droit commun 2019	Répartition libre proposée par la commission Finances
FONTENILLES	5909	70 323	38 958	62 910	38 958
AURADÉ	700	11 636	7 609	10 901	7 609
BEAUPUY	186	2 685	1 988	2 285	1 989
CASTILLON-SAVÈS	346	6 032	3 184	5 435	3 184
CLERMONT-SAVÈS	308	4 211	2 772	4 714	2 772
ENDOUFIELLE	570	8 345	5 354	7 344	5 354
FRÉGOUVILLE	351	6 457	3 805	5 428	3 805
ISLE-JOURDAIN	9100	137 779	70 305	125 843	70 305
LIAS	611	7 946	4 224	7 131	4 224
MARESTAING	317	4 993	2 818	4 914	2 818
MONFERRAN-SAVÈS	839	13 556	8 030	12 481	8 030
PUJAUDRAN	1542	26 360	16 722	24 637	16 722
RAZENGUES	247	3 782	2 343	3 632	2 343
SÉGOUFIELLE	1141	27 445	15 611	23 266	15 611

Envoyé en préfecture le 12/07/2019
Reçu en préfecture le 12/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201910A-DE

Total communes	*22167*	*331 550*	*183 724*		
CCGT	*22167*	205 032	352 858	241 801	358 998
Total ensemble interco		536 582	536 582	542 722	542 722

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'opter pour la répartition dérogatoire libre présentée ci-dessus,
- d'approuver les montants inscrits sur la fiche d'information,
- d'indiquer que ces modalités de répartition ne s'appliquent que pour l'année 2019.

La présente délibération a été délibérée et signée le 2 juillet 2019
Certifiée et rendue exécutoire par le Président le 12 juillet 2019
Expédiée à la Préfecture le 12 juillet 2019
Affichée le 12 juillet 2019

Le Président,

Francis IDRAC

COMMUNAUTÉ de COMMUNES GASCOGNE TOULOUSAINE 32500 (GERS)

Suite à une erreur d'un euro sur le montant de la répartition sur la commune de BEAUPUY, la présente délibération annule et remplace la délibération n° 02072019-10

Envoyé en préfecture le 12/07/2019
Reçu en préfecture le 12/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201910A-DE

Envoyé en préfecture le 12/07/2019
Reçu en préfecture le 12/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201910A-DE

Fiche d'information FPIC 2019 (Métropole + DOM) : répartition de droit commun du FPIC au sein de l'ensemble intercommunal (entre l'EPCI et ses communes membres)

Exercice	2019

Département	32

Ensemble intercommunal:	200023620	CC DE LA GASCOGNE TOULOUSAINE

Répartition FPIC au niveau de l'ensemble intercommunal (EI)

Montant prélevé Ensemble intercommunal	0
Montant reversé Ensemble intercommunal	542 722
Solde FPIC Ensemble intercommunal	542 722

Cet Ensemble intercommunal est : bénéficiaire net

Répartition du FPIC entre l'EPCI et ses communes membres

	Prélèvement				Reversement				Solde FPIC	
	Montant de droit commun	Montant maximal de prélèvement part epci (+30%) (au 2/3)	Montant minimal de prélèvement part epci (-30%) (au 2/3)	Montant définitif	Montant de droit commun	Montant maximal de reversement part epci (+30%) (au 2/3)	Montant minimal de reversement part epci (-30%) (au 2/3)	Montant définitif	Montant de droit commun	Montant définitif
Part EPCI	0	0	0		241 801	314 341	169 261	241 801	241 801	241 801
Part communes membres	0	0	0		300 921	228 381	373 461	300 921	300 921	300 921
TOTAL	0	0	0		542 722	542 722	542 722	542 722	542 722	542 722

Envoyé en préfecture le 12/07/2019
Reçu en préfecture le 12/07/2019
Affiché le
ID : 033-200073623-20190702-20072019104-DE

Répartition du FPIC entre communes membres

		Répartition du FPIC entre Communes membres					
Code INSEE	Nom communes	Montant prélevé de droit commun	Montant prélevé définitif	Montant reversé de droit commun	Montant reversé définitif	Solde de droit commun	Solde définitif
31188	FONTENILLES	0		62 910	38 958	62 910	38 958
32016	AURADE	0		10 901	7 609	10 901	7 609
32038	BEAUPUY	0		2 285	1 988	2 285	1 988
32090	CASTILLON-SAVES	0		5 435	3 186	5 435	3 186
32105	CLERMONT-SAVES	0		4 714	2 772	4 714	2 772
32121	ENDOUFIELLE	0		7 344	5 354	7 344	5 354
32134	FREGOUVILLE	0		5 428	3 805	5 428	3 805
32160	ISLE-JOURDAIN	0		125 843	70 305	125 843	70 305
32210	LIAS	0		7 131	1 294	7 131	1 294
32234	MARESTAING	0		4 914	2 818	4 914	2 818
32268	MONFERRAN-SAVES	0		12 481	8 030	12 481	8 030
32334	PUJAUDRAN	0		24 637	16 722	24 637	16 722
32339	RAZENGUES	0		3 632	2 343	3 632	2 343
32425	SEGOUFIELLE	0		23 266	15 611	23 266	15 611
TOTAL		0		300 921	183 721	300 921	183 721

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201911-DE

DÉPARTEMENT DU GERS
CANTON DE
L'ISLE-JOURDAIN

Nombre de conseillers 36

en exercice 36

présents 27

n° 02072019-11

Objet

FINANCES

Noël des enfants 2019

COMMUNAUTÉ DE CO[illegible] GASCOGNE TOULOUSAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix-neuf, le mardi 2 juillet, à vingt heures et trente minutes, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes de la commune de RAZENGUES, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

Date d'envoi de la convocation : 26 juin 2019

Présents : Francis LARROQUE, Loïc LE CLECH', Jean LACROIX, Gaëtan LONGO, Pascale TERRASSON, Fabienne VITRICE, Christophe TOUNTEVICH, Christel BLASY-ROSSONI, Lucien DOLAGBENU, Thérèse MONFRAIX, Jean-Claude DAROLLES, Francis IDRAC, Angèle THULLIEZ, Fabien VAZQUEZ, Marie-Christine CLAIR, Patrick DUBOSC, Régine SAINTE-LIVRADE, Jean-Luc DUPOUX, Claire NICOLAS, Jacques DUPRÉ, Gérard PAUL, Maurice VIGNÈRES, Anne-Cécile DELECROIX Roger HEINIGER, Audrey BICHET, Georges BELOU et Laura BELOTTI

PROCURATIONS :

1- Mme Annie DEGEILH a donné procuration à Mme Fabienne VITRICE
2- Mme Évelyne LOMBARD a donné procuration à Mme Marie-Christine CLAIR
3- Mme Christine DUCARROUGE a donné procuration à M. Jacques DUPRÉ
4- Mme Josianne DELTEIL a donné procuration à Mme Anne-Cécile DELECROIX
5- Mme Monique LOBJOIS a donné procuration à M. Roger HEINIGER

Excusés : Pierre LOUBENS, Annie DEGEILH, Philippe NIVERT, Évelyne LOMBARD, Christine DUCARROUGE, Josianne DELTEIL, et Monique LOBJOIS

Absents : Bertrand LAHILLE et Jean-Hubert ROUGÉ

A été nommée secrétaire : Mme Anne-Cécile DELECROIX

Monsieur le Président propose, comme chaque année, d'offrir un cadeau aux enfants des agents et de conserver les mêmes conditions d'octroi que les années précédentes. Par contre, il propose d'augmenter la valeur de 40 € à 50 € pour une équité de traitement des agents sur le territoire. Les agents CCGT bénéficiaient, jusqu'en 2016, d'un cadeau d'une valeur de 50 € au même titre que les agents de la commune de l'Isle-Jourdain.

Seront concernés les agents en activité au 1er novembre de l'année de distribution (titulaire ou contractuels ayant travaillé au moins 6 mois à la CCGT au cours de l'année de distribution).

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201911-DE

Bénéficiaires : enfants d'agents âgés de 0 à 16 ans inclus

- 0 à 8 ans : bon cadeau à utiliser chez GAUDY (l'Isle-Jourdain)
- 9 à 16 ans : chèque cadeau

Valeur du bon ou chèque cadeau : 50 €

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- fixer la valeur du bon cadeau ou du chèque cadeau à 50 € pour l'année 2019,
- accepter d'offrir un cadeau aux enfants d'agents pour l'année 2019,
- autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette décision,
- prévoir les crédits nécessaires au BP 2019.

La présente délibération a été délibérée et signée le 2 juillet 2019
Certifiée et rendue exécutoire par le Président le 4 juillet 2019
Expédiée à la Préfecture le 4 juillet 2019
Affichée le 4 juillet 2019

Le Président,

Francis IDRAC

COMMUNAUTÉ de COMMUNES GASCOGNE TOULOUSAINE 32600 (GERS)

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201912-DE

DÉPARTEMENT DU GERS
CANTON DE
L'ISLE-JOURDAIN

Nombre de conseillers 36

en exercice 36

présents 27

n° 02072019-12

Objet

COMMANDE PUBLIQUE

Fouilles d'archéologie préventive : signature d'une convention d'occupation précaire

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA GASCOGNE TOULOUSAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix-neuf, le mardi 2 juillet, à vingt heures et trente minutes, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes de la commune de RAZENGUES, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

Date d'envoi de la convocation : 26 juin 2019

Présents : Francis LARROQUE, Loïc LE CLECH', Jean LACROIX, Gaëtan LONGO, Pascale TERRASSON, Fabienne VITRICE, Christophe TOUNTEVICH, Christel BLASY-ROSSONI, Lucien DOLAGBENU, Thérèse MONFRAIX, Jean-Claude DAROLLES, Francis IDRAC, Angèle THULLIEZ, Fabien VAZQUEZ, Marie-Christine CLAIR, Patrick DUBOSC, Régine SAINTE-LIVRADE, Jean-Luc DUPOUX, Claire NICOLAS, Jacques DUPRÉ, Gérard PAUL, Maurice VIGNÈRES, Anne-Cécile DELECROIX Roger HEINIGER, Audrey BICHET, Georges BELOU et Laura BELOTTI

PROCURATIONS :

1- Mme Annie DEGEILH a donné procuration à Mme Fabienne VITRICE
2- Mme Évelyne LOMBARD a donné procuration à Mme Marie-Christine CLAIR
3- Mme Christine DUCARROUGE a donné procuration à M. Jacques DUPRÉ
4- Mme Josianne DELTEIL a donné procuration à Mme Anne-Cécile DELECROIX
5- Mme monique LOBJOIS a donné procuration à M. Roger HEINIGER

Excusés : Pierre LOUBENS, Annie DEGEILH, Philippe NIVERT, Évelyne LOMBARD, Christine DUCARROUGE, Josianne DELTEIL, et Monique LOBJOIS

Absents : Bertrand LAHILLE et Jean-Hubert ROUGÉ

A été nommée secrétaire : Mme Anne-Cécile DELECROIX

Monsieur le Président rappelle que conformément à l'arrêté préfectoral n° 76-2019-0360 du 16 avril 2019 portant autorisation d'une fouille d'archéologie préventive et au marché public de travaux signé en date du 8 avril 2019 avec la société HADES, une opération de fouilles d'archéologie préventive préalables à la réalisation du projet de construction d'un centre de secours va être menée par la communauté de communes de la Gascogne Toulousaine au lieu-dit « Fontaine du Haut ».

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201912-DE

Dans le cadre des travaux de terrassement qui seront menés sur la parcelle faisant l'objet des fouilles, la Communauté de communes a besoin de disposer d'un espace dédié au stockage des terres.

Ces dernières pourraient être stockées sur les parcelles cadastrées BL 419, BL 14 et BL 15 appartenant à M. et Mme RANSAN et adjacentes à la zone de fouille.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire de signer une convention d'occupation précaire avec les propriétaires des parcelles prévoyant une redevance d'occupation de 5 000 € et définissant les modalités d'occupation.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **d'approuver le projet de convention d'occupation précaire ;**
- **de fixer le montant de la redevance versée aux propriétaires à 5 000 € dans les conditions fixées dans la convention ;**
- **d'autoriser le Président à signer tous actes aux effets ci-dessus.**

La présente délibération a été délibérée et signée le 2 juillet 2019
Certifiée et rendue exécutoire par le Président le 9 juillet 2019
Expédiée à la Préfecture le 9 juillet 2019
Affichée le 9 juillet 2019

Le Président,

Francis IDRAC

COMMUNAUTÉ de COMMUNES GASCOGNE TOULOUSAINE 32600 (GERS)

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201912-DE

DÉPARTEMENT DU GERS
CANTON DE
L'ISLE-JOURDAIN

Nombre de conseillers 36

en exercice 36

présents 27

n° 02072019-12

Objet

COMMANDE PUBLIQUE

Fouilles d'archéologie préventive : signature d'une convention d'occupation précaire

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA GASCOGNE TOULOUSAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix-neuf, le mardi 2 juillet, à vingt heures et trente minutes, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes de la commune de RAZENGUES, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

Date d'envoi de la convocation : 26 juin 2019

Présents : Francis LARROQUE, Loïc LE CLECH', Jean LACROIX, Gaëtan LONGO, Pascale TERRASSON, Fabienne VITRICE, Christophe TOUNTEVICH, Christel BLASY-ROSSONI, Lucien DOLAGBENU, Thérèse MONFRAIX, Jean-Claude DAROLLES, Francis IDRAC, Angèle THULLIEZ, Fabien VAZQUEZ, Marie-Christine CLAIR, Patrick DUBOSC, Régine SAINTE-LIVRADE, Jean-Luc DUPOUX, Claire NICOLAS, Jacques DUPRÉ, Gérard PAUL, Maurice VIGNÈRES, Anne-Cécile DELECROIX Roger HEINIGER, Audrey BICHET, Georges BELOU et Laura BELOTTI

PROCURATIONS :

1- Mme Annie DEGEILH a donné procuration à Mme Fabienne VITRICE
2- Mme Évelyne LOMBARD a donné procuration à Mme Marie-Christine CLAIR
3- Mme Christine DUCARROUGE a donné procuration à M. Jacques DUPRÉ
4- Mme Josianne DELTEIL a donné procuration à Mme Anne-Cécile DELECROIX
5- Mme monique LOBJOIS a donné procuration à M. Roger HEINIGER

Excusés : Pierre LOUBENS, Annie DEGEILH, Philippe NIVERT, Évelyne LOMBARD, Christine DUCARROUGE, Josianne DELTEIL, et Monique LOBJOIS

Absents : Bertrand LAHILLE et Jean-Hubert ROUGÉ

A été nommée secrétaire : Mme Anne-Cécile DELECROIX

Monsieur le Président rappelle que conformément à l'arrêté préfectoral n° 76-2019-0360 du 16 avril 2019 portant autorisation d'une fouille d'archéologie préventive et au marché public de travaux signé en date du 8 avril 2019 avec la société HADES, une opération de fouilles d'archéologie préventive préalables à la réalisation du projet de construction d'un centre de secours va être menée par la communauté de communes de la Gascogne Toulousaine au lieu-dit « Fontaine du Haut ».

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201912-DE

Dans le cadre des travaux de terrassement qui seront menés sur la parcelle faisant l'objet des fouilles, la Communauté de communes a besoin de disposer d'un espace dédié au stockage des terres.

Ces dernières pourraient être stockées sur les parcelles cadastrées BL 419, BL 14 et BL 15 appartenant à M. et Mme RANSAN et adjacentes à la zone de fouille.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire de signer une convention d'occupation précaire avec les propriétaires des parcelles prévoyant une redevance d'occupation de 5 000 € et définissant les modalités d'occupation.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **d'approuver le projet de convention d'occupation précaire ;**
- **de fixer le montant de la redevance versée aux propriétaires à 5 000 € dans les conditions fixées dans la convention ;**
- **d'autoriser le Président à signer tous actes aux effets ci-dessus.**

La présente délibération a été délibérée et signée le 2 juillet 2019
Certifiée et rendue exécutoire par le Président le 9 juillet 2019
Expédiée à la Préfecture le 9 juillet 2019
Affichée le 9 juillet 2019

Le Président,

Francis IDRAC

COMMUNAUTÉ de COMMUNES GASCOGNE TOULOUSAINE 32600 (GERS)

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201913-DE

DÉPARTEMENT DU GERS
CANTON DE L'ISLE-JOURDAIN

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
GASCOGNE TOULOUSAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de conseillers 36

en exercice 36

présents 27

n° 02072019-13

Objet

COMMANDE PUBLIQUE

MAPA n° 2019-05 : acquisition de logiciels de gestion financière, ressources humaines, gestion des assemblées et prestations associées

L'an deux mille dix-neuf, le mardi 2 juillet, à vingt heures et trente minutes, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes de la commune de RAZENGUES, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

Date d'envoi de la convocation : 26 juin 2019

Présents : Francis LARROQUE, Loïc LE CLECH', Jean LACROIX, Gaëtan LONGO, Pascale TERRASSON, Fabienne VITRICE, Christophe TOUNTEVICH, Christel BLASY-ROSSONI, Lucien DOLAGBENU, Thérèse MONFRAIX, Jean-Claude DAROLLES, Francis IDRAC, Angèle THULLIEZ, Fabien VAZQUEZ, Marie-Christine CLAIR, Patrick DUBOSC, Régine SAINTE-LIVRADE, Jean-Luc DUPOUX, Claire NICOLAS, Jacques DUPRÉ, Gérard PAUL, Maurice VIGNÈRES, Anne-Cécile DELECROIX Roger HEINIGER, Audrey BICHET, Georges BELOU et Laura BELOTTI

PROCURATIONS :

1- Mme Annie DEGEILH a donné procuration à Mme Fabienne VITRICE
2- Mme Évelyne LOMBARD a donné procuration à Mme Marie-Christine CLAIR
3- Mme Christine DUCARROUGE a donné procuration à M. Jacques DUPRÉ
4- Mme Josianne DELTEIL a donné procuration à Mme Anne-Cécile DELECROIX
5- Mme monique LOBJOIS a donné procuration à M. Roger HEINIGER

Excusés : Pierre LOUBENS, Annie DEGEILH, Philippe NIVERT, Évelyne LOMBARD, Christine DUCARROUGE, Josianne DELTEIL, et Monique LOBJOIS

Absents : Bertrand LAHILLE et Jean-Hubert ROUGÉ

A été nommée secrétaire : Mme Anne-Cécile DELECROIX

Le Président rappelle qu'une consultation a été lancée pour l'acquisition, l'installation et la maintenance de solutions logicielles.

Le marché comportait les 3 lots suivants :

- Lot n° 01 – Acquisition, installation et maintenance d'un logiciel de gestion financière et prestations associées.
- Lot n° 02 – Acquisition, installation et maintenance d'un logiciel de gestion des ressources humaines et prestations associées.

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201913-DE

- Lot n° 03 – Acquisition, installation et maintenance d'un logiciel de gestion des assemblées et prestations associées.

Conformément aux dispositions du Code de la commande publique, un avis d'appel public à la concurrence a été lancé le 10 mai 2019.

3 plis ont été réceptionnés en date du 7 juin 2019 et l'analyse des offres a été confiée aux services de la Communauté de communes.

Pour chacun des lots, des réunions de négociations/démonstrations ont été organisées les 17 et 18 juin 2019 avec les 2 candidats arrivés en tête du classement établi après analyse des offres.

Les candidats ont ensuite été invités à déposer leurs nouvelles offres le 24 juin 2019.

Après analyse des nouvelles offres des candidats, il est proposé de retenir les propositions :

- pour le lot n° 1 - Acquisition, installation et maintenance d'un logiciel de gestion financière et prestations associées : BERGER LEVRAULT pour un montant hors taxes de 34 166 € et une maintenance annuelle (à compter de la 2ème année) de 3 804 € HT,
- pour le lot n° 2 - Acquisition, installation et maintenance d'un logiciel de gestion des ressources humaines et prestations associées : BERGER LEVRAULT pour un montant hors taxes de 34 759,30 € et une maintenance annuelle (à compter de la 2ème année) de 3 770 € HT,
- pour le lot n° 3 - Acquisition, installation et maintenance d'un logiciel de gestion des assemblées et prestations associées : BERGER LEVRAULT pour un montant hors taxes de 19 297,50 € et une maintenance annuelle (à compter de la 2ème année) de 892,50 € HT.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **d'attribuer le lot n° 1 - Acquisition, installation et maintenance d'un logiciel de gestion financière et prestations associées à BERGER LEVRAULT pour un montant hors taxes de 34 166 € et une maintenance annuelle (à compter de la 2ème année) de 3 804 € HT,**
- **d'attribuer le lot n° 2 - Acquisition, installation et maintenance d'un logiciel de gestion des ressources humaines et prestations associées à BERGER LEVRAULT pour un montant hors taxes de 34 759,30 € et une maintenance annuelle (à compter de la 2ème année) de 3 770 € HT,**
- **d'attribuer le lot n° 3 - Acquisition, installation et maintenance d'un logiciel de gestion des assemblées et prestations associées à BERGER LEVRAULT pour un montant hors taxes de 19 297,50 € et une maintenance annuelle (à compter de la 2ème année) de 892,50 € HT,**
- **d'autoriser le Président à signer tous actes aux effets ci-dessus.**

La présente délibération a été délibérée et signée le 2 juillet 2019
Certifiée et rendue exécutoire par le Président le 9 juillet 2019
Expédiée à la Préfecture le 9 juillet 2019
Affichée le 9 juillet 2019

Le Président,

Francis IDRAC

COMMUNAUTÉ de COMMUNES GASCOGNE TOULOUSAINE 32600 (GERS)

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201814-DE

DÉPARTEMENT DU GERS
CANTON DE
L'ISLE-JOURDAIN

COMMUNAUTÉ DE C[illegible]
GASCOGNE TOULOUSAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de conseillers 36

en exercice 36

présents 27

L'an deux mille dix-neuf, le mardi 2 juillet, à vingt heures et trente minutes, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes de la commune de RAZENGUES, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

n° 02072019-14

Date d'envoi de la convocation : 26 juin 2019

Présents : Francis LARROQUE, Loïc LE CLECH', Jean LACROIX, Gaëtan LONGO, Pascale TERRASSON, Fabienne VITRICE, Christophe TOUNTEVICH, Christel BLASY-ROSSONI, Lucien DOLAGBENU, Thérèse MONFRAIX, Jean-Claude DAROLLES, Francis IDRAC, Angèle THULLIEZ, Fabien VAZQUEZ, Marie-Christine CLAIR, Patrick DUBOSC, Régine SAINTE-LIVRADE, Jean-Luc DUPOUX, Claire NICOLAS, Jacques DUPRÉ, Gérard PAUL, Maurice VIGNÈRES, Anne-Cécile DELECROIX Roger HEINIGER, Audrey BICHET, Georges BELOU et Laura BELOTTI

Objet

RESSOURCES HUMAINES

Modification du tableau des emplois

PROCURATIONS :

1- Mme Annie DEGEILH a donné procuration à Mme Fabienne VITRICE
2- Mme Évelyne LOMBARD a donné procuration à Mme Marie-Christine CLAIR
3- Mme Christine DUCARROUGE a donné procuration à M. Jacques DUPRÉ
4- Mme Josianne DELTEIL a donné procuration à Mme Anne-Cécile DELECROIX
5- Mme Monique LOBJOIS a donné procuration à M. Roger HEINIGER

Excusés : Pierre LOUBENS, Annie DEGEILH, Philippe NIVERT, Évelyne LOMBARD, Christine DUCARROUGE, Josianne DELTEIL, et Monique LOBJOIS

Absents : Bertrand LAHILLE et Jean-Hubert ROUGÉ

A été nommée secrétaire : Mme Anne-Cécile DELECROIX

Monsieur le Président informe le conseil communautaire de la nécessité de modifier le dernier tableau des emplois, adopté par délibération le 27/05/2019 afin de prendre en compte les modifications suivantes :

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201814-DE

Suppression de postes :

- Suite à la titularisation de l'adjoint au responsable d'équipement sur le grade d'ETAPS, il est nécessaire de supprimer le poste de surveillant de baignade à temps non complet 26 h hebdomadaires sur le cadre d'emplois des adjoints d'animation.
- Suite à la titularisation de la responsable Ressources Humaines sur le grade de rédacteur, il est nécessaire de supprimer ce même poste à temps complet sur le cadre d'emplois des adjoints administratifs.
- Suite à la démission d'un agent, il est nécessaire de supprimer un poste d'animateur ALAE ALSH à l'Isle-Jourdain sur le cadre d'emplois des opérateurs des APS à temps non complet 13,20 h hebdomadaires.
- Suite à son recrutement au poste de chef de service Petite Enfance, à mi-temps, à compter du 01/07/2019, il est nécessaire de supprimer le poste de directrice du multi-accueil sur le cadre d'emplois des puéricultrices à temps complet.

Création de postes suite à réussite aux concours et stagiairisations (ADS et jeunesse) :

- En vue de la nomination suite à la réussite au concours d'un agent, au 01/12/2019, il est nécessaire de créer un poste de coordonnateur Petite Enfance, Enfance et Jeunesse sur le cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs à temps complet (suppression du poste de coordonnateur jeunesse sur le cadre d'emplois des animateurs en décembre- poste en italique orange).
- En vue de la nomination suite à la réussite au concours d'un agent, au 01/12/2019, il est nécessaire de créer un poste de chef de service Jeunesse sur le cadre d'emplois des attachés à temps complet (suppression du poste de chef de service Jeunesse sur le cadre d'emplois des animateurs en décembre – poste en italique orange).
- En vue de la stagiairisation d'un agent actuellement en CDD, au 01/12/2019, il est nécessaire de créer un poste d'instructeur ADS à temps complet sur le cadre d'emplois des rédacteurs.
- En vue de la stagiairisation d'un agent actuellement en CDD, au 01/12/2019, il est nécessaire de créer 1 poste d'animateur ALAE ALSH Fontenilles sur le cadre d'emplois des adjoints d'animation, à temps non complet 19 h hebdomadaires.
- En vue de la stagiairisation d'un agent actuellement en CDD, au 01/12/2019, il est nécessaire de créer un poste de directeur ALAE ALSH Isle-Jourdain sur le cadre d'emplois des adjoints d'animation à temps complet.
- En vue de la stagiairisation d'agents actuellement en CDD, au 01/12/2019, il est nécessaire de créer 2 postes d'animateur ALAE ALSH Isle-Jourdain sur le cadre d'emplois des adjoints d'animation, un à temps non complet 21 h hebdomadaires et un à temps non complet 20 h hebdomadaires.
- En vue de la stagiairisation d'un agent actuellement en CDD, au 01/12/2019, il est nécessaire de créer un poste d'animateur ALAE ALSH Monferran-Savès sur le cadre d'emplois des adjoints d'animation à temps non complet 20 h hebdomadaires.
- En vue de la stagiairisation d'un agent actuellement en CDD, au 01/12/2019, il est nécessaire de créer un poste d'animateur ALAE ALSH Ségoufielle sur le cadre d'emplois des adjoints d'animation à temps non complet 5,19 h hebdomadaires.

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201814-DE

Modification de temps de travail ou d'affectation (en bleu) de temps de travail des agents jeunesse (au 01/09/2019) – Les postes actuels seront supprimés au conseil communautaire suivant (postes en italique orange).

- Un poste d'animateur ALAE ALSH Fontenilles sur le cadre d'emplois des adjoints d'animation passe de 27 h à 28 h hebdomadaires
- Un poste d'animateur ALAE ALSH Isle-Jourdain sur le cadre d'emplois des adjoints d'animation passe de 24 h à 26 h hebdomadaires
- Un poste d'animateur ALAE ALSH Isle-Jourdain sur le cadre d'emplois des adjoints d'animation passe de 17.5 h à 21 h hebdomadaires
- Un poste d'animateur ALAE ALSH Lias sur le cadre d'emplois des adjoints d'animation passe de 2,75 h à 4,35 h hebdomadaires
- Un poste d'animateur ALAE ALSH actuellement à Ségoufielle sur le cadre d'emplois des adjoints d'animation passe de 26,5 h à 28 h hebdomadaires à Lias.
- Un poste d'animateur ALAE ALSH Auradé sur le cadre d'emplois des adjoints technique passe de 12,60 h à 23 h hebdomadaires. En parallèle et suite à la démission de l'agent, un poste d'animateur ALAE ALSH Auradé sur le cadre d'emplois des adjoints technique sera supprimé au prochain conseil communautaire de 13,02 h hebdomadaires (poste en italique orange)
- Suite à un changement d'affectation, un poste d'animateur ALAE ALSH Isle Jourdain à 20 heures hebdomadaires, sur le cadre d'emplois des adjoints d'animation va être modifié pour être affecté à Fontenilles.
- Suite à une demande de l'agent de ne plus faire de vacances, un poste d'animateur ALAE ALSH Endoufielle sur le cadre d'emplois des adjoints d'animation passe de 14 heures hebdomadaires à 12,75 heures hebdomadaires.

Vu la loi modifiée n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant disposition statutaire relative à la fonction publique territoriale,

Vu l'avis favorable du Comité technique du 18/06/2019

Vu le précédent tableau des emplois adopté par le Conseil communautaire le 27/05/2019,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer les effectifs du personnel comme suit :

FILIERE	CADRE D'EMPLOIS	EMPLOI	DUREE HEBO	EFFECTIF
ADMINISTRATIVE	DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES DES COMMUNES DE 20 000 A 40 000	DGS	35	1
	ATTACHE	DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES	35	1
		CHEF SERVICE RESSOURCES INTERNES	35	1
		CHEF SERVICE JEUNESSE	35	1
		CHARGE DE MISSION ECONOMIE	35	1
	REDACTEUR	CHEF SERVICE SPORT/CULTURE/TOURISME	35	1
		RESPONSABLE COMMANDE PUBLIQUE / AFFAIRES JURIDIQUES / ASSURANCES	35	1
		RESPONSABLE RH	35	1

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201814-DE

		CHARGE DE MISSION ENVIRONNEMENT	35	1
		CHARGE DE MISSION COMMUNICATION	35	1
		INSTRUCTEUR ADS	35	1
	ADJOINT ADMINISTRATIF	ASSISTANTE DE DIRECTION	35	1
		ACCUEIL / SECRETARIAT	35	1
		RESPONSABLE FINANCES	35	1
		RESPONSABLE COMPTABILITE	35	1
		GESTIONNAIRE RH	35	1
		GESTIONNAIRE RH	23	1
		GESTIONNAIRE RH	30	1
		ACCUEIL/SECRETARIAT TOURISME	35	2
		INSTRUCTEUR ADS	35	5
		ASSISTANTE ADMINISTRATIVE SERVICE AT	35	1
		ASSISTANT PLANIFICATION	35	1
		ASSISTANTE ADMINISTRATIVE JEUNESSE	35	1
TECHNIQUE	INGENIEUR	DIRECTEUR GENERAL ADJOINT	35	1
		CHEF DE SERVICE AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	35	1
		CHEF DE SERVICE ADJOINT AT / RESPONSABLE ADS	35	1
		CHARGE DE MISSION SIG/CARTOGRAPHE	35	1
	TECHNICIEN	CHEF DE SERVICE INFORMATIQUE	35	1
	AGENT MAITRISE	CHEF D'EQUIPE	35	2
	ADJOINT TECHNIQUE	INSTRUCTEUR ADS	35	1
		ENTRETIEN ANIMATION MULTI ACCUEIL FONTENILLES	35	1
		ENTRETIEN DES LOCAUX ET CUISINE MULTI ACCUEIL FONTENILLES	32	5
		ENTRETIEN ANIMATION MULTI ACCUEIL FONTENILLES	25	1
		ENTRETIEN ACCUEIL BUVETTE REGIE PISCINE	32	3
		ENTRETIEN ACCUEIL BUVETTE REGIE PISCINE	26	1
		AGENT TECHNIQUE PISCINE / BATIMENT	35	2
		ANIMATEUR ALAE AURADE	23	1
		ANIMATEUR ALAE AURADE	12,6	1
		ANIMATEUR ALAE AURADE	13,02	1
CULTURELLE	ASSISTANT SPECIALISE D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	INTERVENANT MUSIQUE	35	1
SPORT	EDUCATEUR APS	RESPONSABLE D'EQUIPEMENT	35	1
		ADJOINT AU RESPONSABLE D'EQUIPEMENT	26	1
	OPERATEUR APS	SURVEILLANT BAIGNADE	35	2
ANIMATION	ANIMATEUR	*CHEF SERVICE JEUNESSE*	*35*	*1*
		COORDONNATEUR JEUNESSE	*35*	*1*
		GESTIONNAIRE PEDAGOGIQUE	35	2
		DIRECTEUR ALAE/ALSH ISLE JOURDAIN	35	1
		DIRECTEUR ALAE/ALSH LIAS	35	1
		DIRECTEUR ALAE/ALSH FONTENILLES	35	1
		DIRECTEUR ALAE/ALSH FONTENILLES	29	1
		ACCUEIL/SECRETARIAT TOURISME	17.50	1
		MULTI ACCUEIL FONTENILLES	32	1
		MULTI ACCUEIL FONTENILLES	35	1
		DIRECTEUR ALAE/ALSH AURADE	35	1

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201814-DE

		ANIMATEUR AURADE	22	1
		DIRECTEUR ALAE/ALSH ENDOUFIELLE	21	1
		ANIMATEUR ALAE/ALSH ENDOUFIELLE	12.75	1
		ANIMATEUR ALAE/ALSH ENDOUFIELLE	12	1
		DIRECTEUR ALAE/ALSH FONTENILLES	35	1
		ANIMATEUR ALAE/ALSH FONTENILLES	30	1
		ANIMATEUR ALAE/ALSH FONTENILLES	28	1
		ANIMATEUR ALAE/ALSH FONTENILLES	27	2
		ANIMATEUR ALAE/ALSH FONTENILLES	26	1
		ANIMATEUR ALAE/ALSH FONTENILLES	20	1
		ANIMATEUR ALAE/ALSH FONTENILLES	19	1
		ANIMATEUR ALAE/ALSH FONTENILLES	8.5	1
		ANIMATEURALAE/ALSH FONTENILLES	8	1
		DIRECTEUR ALAE/ALSH L'ISLE JOURDAIN	35	3
		DIRECTEUR ALAE L'ISLE JOURDAIN	25	1
		DIRECTEUR ADJOINT ALAE/ALSH L'ISLE JOURDAIN	35	2
		ANIMATEUR ALAE/ALSH L'ISLE JOURDAIN	35	5
		ANIMATEUR ALAE/ALSH L'ISLE JOURDAIN	31	1
		ANIMATEUR ALAE/ALSH L'ISLE JOURDAIN	28	1
		ANIMATEUR ALAE/ALSH L'ISLE JOURDAIN	26	3
		ANIMATEUR ALAE/ALSH L'ISLE JOURDAIN	24	2
		ANIMATEUR ALAE/ALSH L'ISLE JOURDAIN	23	1
		ANIMATEUR ALAE/ALSH L'ISLE JOURDAIN	22	2
		ANIMATEUR ALAE/ALSH L'ISLE JOURDAIN	21	4
		ANIMATEUR ALAE/ALSH L'ISLE JOURDAIN	20	4
		ANIMATEUR ALAE/ALSH L'ISLE JOURDAIN	17,5	1
		ANIMATEUR ALAE/ALSH L'ISLE JOURDAIN	14	1
		ANIMATEUR ALAE/ALSH LIAS	4,35	1
		ANIMATEUR ALAE/ALSH LIAS	2,75	1
		DIRECTEUR ALAE MONFERRAN SAVES	35	1
		ANIMATEUR ALAE/ALSH MONFERRAN SAVES	20	1
		ANIMATEUR ALAE/ALSH MONFERRAN SAVES	8	1
		ANIMATEUR ALAE/ALSH MONFERRAN SAVES	7,8	1
		ANIMATEUR ALAE/ALSH MONFERRAN SAVES	17	1
		DIRECTEUR ALAE/ALSH PUJAUDRAN	30	1
		DIRECTEUR ADJOINT ALAE/ALSH PUJAUDRAN	35	1
		ANIMATEUR ALAE/ALSH PUJAUDRAN	35	1
		ANIMATEUR ALAE/ALSH PUJAUDRAN	30	1
		ANIMATEUR ALAE/ALSH PUJAUDRAN	28	1
		DIRECTEUR ALAE/ALSH SEGOUFIELLE	35	1
		ANIMATEUR ALAE/ALSH SEGOUFIELLE	33,6	1
		ANIMATEUR ALAE/ALSH SEGOUFIELLE	32	1
		ANIMATEUR ALAE /ALSH LIAS	28	1
		ANIMATEUR ALAE/ALSH SEGOUFIELLE	5,19	1
SOCIALE	ASSISTANT SOCIO EDUCATIF	COORDONNATEUR JEUNESSE	35	1
	EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS	MULTI ACCUEIL FONTENILLES	35	1
		ADJOINT DE DIRECTION CRECHE FAMILIALE	17.50	1
	ATSEM	ANIMATEUR ALAE/ALSH L'ISLE JOURDAIN	35	1
MEDICO SOCIALE	PUERICULTRICE	CHEF SERVICE PETITE ENFANCE	35	1

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201814-DE

		CHEF SERVICE PETITE ENFANCE	17,5	1
		DIRECTRICE MULTI ACCUEIL FONTENILLES	17,5	1
		DIRECTRICE CRECHE FAMILIALE	17.50	1
		DIRECTRICE CRECHE	35	1
	AUXILIAIRE DE PUERICULTURE	MULTI ACCUEIL FONTENILLES	35	4
AGENTS NON FONCTIONNAIRES	ASSISTANTES MATERNELLES	ACCUEIL A DOMICILE ENFANTS DE 0 A 3 ANS	45	8

La présente délibération a été délibérée et signée le 2 juillet 2019
Certifiée et rendue exécutoire par le Président le 9 juillet 2019
Expédiée à la Préfecture le 9 juillet 2019
Affichée le 9 juillet 2019

Le Président,

Francis IDRAC

COMMUNAUTÉ de COMMUNES GASCOGNE TOULOUSAINE 32600 (GERS)

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201915-DE

DÉPARTEMENT DU GERS
CANTON DE
L'ISLE-JOURDAIN

Nombre de conseillers 36

en exercice 36

présents 27

n° 02072019-15

Objet

RESSOURCES HUMAINES

Modification du régime indemnitaire

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA GASCOGNE TOULOUSAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix-neuf, le mardi 2 juillet, à vingt heures et trente minutes, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes de la commune de RAZENGUES, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

Date d'envoi de la convocation : 26 juin 2019

Présents : Francis LARROQUE, Loïc LE CLECH', Jean LACROIX, Gaëtan LONGO, Pascale TERRASSON, Fabienne VITRICE, Christophe TOUNTEVICH, Christel BLASY-ROSSONI, Lucien DOLAGBENU, Thérèse MONFRAIX, Jean-Claude DAROLLES, Francis IDRAC, Angèle THULLIEZ, Fabien VAZQUEZ, Marie-Christine CLAIR, Patrick DUBOSC, Régine SAINTE-LIVRADE, Jean-Luc DUPOUX, Claire NICOLAS, Jacques DUPRÉ, Gérard PAUL, Maurice VIGNÈRES, Anne-Cécile DELECROIX Roger HEINIGER, Audrey BICHET, Georges BELOU et Laura BELOTTI

PROCURATIONS :

1- Mme Annie DEGEILH a donné procuration à Mme Fabienne VITRICE
2- Mme Évelyne LOMBARD a donné procuration à Mme Marie-Christine CLAIR
3- Mme Christine DUCARROUGE a donné procuration à M. Jacques DUPRÉ
4- Mme Josianne DELTEIL a donné procuration à Mme Anne-Cécile DELECROIX
5- Mme monique LOBJOIS a donné procuration à M. Roger HEINIGER

Excusés : Pierre LOUBENS, Annie DEGEILH, Philippe NIVERT, Évelyne LOMBARD, Christine DUCARROUGE, Josianne DELTEIL, et Monique LOBJOIS

Absents : Bertrand LAHILLE et Jean-Hubert ROUGÉ

A été nommée secrétaire : Mme Anne-Cécile DELECROIX

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il est nécessaire de réaliser une mise à jour de l'ancien régime indemnitaire (hors RIFSEEP) afin de prendre en compte, d'une part, la mise en œuvre des décrets d'application RIFSEEP pour les cadres d'emplois des agents de maîtrise et des adjoints techniques et d'autre part l'arrivée de la responsable informatique, technicien principal 2ème classe. En effet ce cadre d'emplois n'est pas encore concerné par le RIFSEEP, les décrets d'application n'étant pas encore sortis.

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201915-DE

Vu la loi n° 83-364 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 modifié relatif au régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2002-63 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires des services déconcentrés ;

Vu le décret n° 2002-6l du 14 janvier 2002 relatif à l'indemnité d'administration et de technicité, l'arrêté du 14 janvier 2002 fixant les montants de référence de ladite indemnité et l'arrêté ministériel du 29 janvier 2002 relatif à l'I.A.T. susceptible d'être allouée à certains fonctionnaires du ministère de la culture et de la communication.

Vu le décret n° 97-1223 du 26/12/1997, relatif à l'indemnité d'exercice de missions,

Vu le décret n° 98-1057 du 16 novembre 1998 relatif au régime indemnitaire de certains personnels civils du service de santé des armées,

Vu l'arrêt du Conseil d'État n° 107209 du 03/05/1995 commune de Villepinte, stipule que l'employeur peut accorder, par délibération, aux assistants maternels de droit public, une rémunération supérieure et des droits plus favorables que ceux fixés par le code d'action sociale et de la famille,

Vu le décret n° 93-55 du 15 janvier 1993 relatif à l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves,

Vu le décret n° 50-1253 du 6 octobre 1950 fixant les taux de rémunération des heures supplémentaires d'enseignement effectuées pour les personnels enseignants des établissements d'enseignement du second degré,

Vu le décret n° 88-631 du 6 mai 1988 relatif à l'attribution d'une prime de responsabilité à certains emplois administratifs de direction des collectivités territoriales et des établissements publics locaux assimilés,

Considérant que les directeurs généraux des services des établissements publics locaux peuvent bénéficier d'une prime de responsabilité,

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de modifier le régime indemnitaire suivant au profit des agents titulaires, stagiaires et non titulaires de droit public :

ARTICLE 1 : PRIME DE SERVICE

Il est créé une prime de service par référence à celle prévue au décret 98-1057 susvisé au profit des agents relevant des cadres d'emplois suivants :

Filière	Cadres d'emplois	Pourcentage maximum du traitement brut annuel de l'agent
Médico-sociale	Puéricultrice	17 %
	Éducateur Jeunes Enfants	17 %
	Auxiliaire de Puériculture	17 %

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201915-DE

ARTICLE 2 : INDEMNITÉ HORAIRE POUR TRAVAUX SUPPLEM

Il est créé une indemnité horaire pour travaux supplémentaires (IHTS) par référence à celle prévue au décret n° 2002-60 susvisé au profit des agents relevant des cadres d'emplois suivants :

Filière	Cadres d'emplois	Coût pour horaire supplémentaire
Administrative	Rédacteur	TBI annuel / 1 820 x 125 %
	Adjoint administratif	TBI annuel / 1 820 x 125 %
Sportive	Educateur physique et sportif	TBI annuel / 1 820 x 125 %
	Opérateur physique et sportif	TBI annuel / 1 820 x 125 %
Animation	Adjoint d'animation	TBI annuel / 1 820 x 125 %
Technique	Technicien	TBI annuel / 1 820 x 125 %
	Agent de maitrise	TBI annuel / 1 820 x 125 %
	Adjoint technique	TBI annuel / 1 820 x 125 %
Médico-sociale	Puéricultrice	TBI annuel / 1 820 x 125 %
	Auxiliaire de Puériculture	TBI annuel / 1 820 x 125 %

ARTICLE 3 : PRIME D'ENCADREMENT

Il est créé une prime d'encadrement par référence à celle prévue au décret n° 98-1057 susvisé au profit des agents relevant des cadres d'emplois suivants :

Filière	Cadres d'emplois	Montant mensuel maximum de référence
Médico-sociale	Puéricultrice	91,22 €

ARTICLE 4 : PRIME ANNUELLE DES ASSISTANTES MATERNELLES

Il est créé, conformément à l'arrêt du Conseil d'État n° 107209 du 03/05/1995, une prime annuelle d'un montant de 700,00 euros au profit des assistants maternels.

ARTICLE 5 : INDEMNITÉ DE SUIVI ET D'ORIENTATION DES ELEVES

Il est créé une Indemnité de suivi et d'orientation des élèves par référence à celle prévue dans le décret n° 93-55 du 15/01/1993 susvisé au profit des agents relevant des cadres d'emplois suivants :

Filière	Cadres d'emplois	Part fixe - montant annuel maximum fixé par arrêté ministériel, indexé sur valeur du point correspondant au grade détenu par l'agent	Part modulable – montant annuel maximum fixé par arrêté ministériel Montant fixé par arrêté ministériel, indexé sur valeur du point correspondant au grade détenu par l'agent
Culturelle - Enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique	1 199,16 €	1 408,92 €

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201915-DE

ARTICLE 6 : RÉMUNÉRATION DES HEURES SUPPLEMENTAIRES D'ENSEIGNEMENT

Il est créé une rémunération des heures supplémentaires d'enseignement par référence à celle prévue dans le décret n° 50-1253 du 6 octobre 1950 fixant les taux de rémunération des heures supplémentaires d'enseignement effectuées pour les personnels enseignants des établissements d'enseignement du second degré susvisé au profit des agents relevant des cadres d'emplois suivants :

Filière	Cadres d'emplois	Montant annuel maximum fixé par arrêté ministériel
Culturelle - Enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	1 250,18 € pour la 1ère heure 1 069,77 € au-delà de la 1ère heure

ARTICLE 7 : PRIME DE SERVICE ET DE RENDEMENT

Il est créé une prime de Service et Rendement (PSR) par référence à celle prévue au décret n° 2009-1558 susvisé au profit des agents relevant des cadres d'emplois suivants :

Filière	Grades	Montant annuel maximum fixé par arrêté ministériel
Technique	Ingénieur principal Ingénieur	2 817 € 1 659 €
Technique	Technicien principal 1ère classe Technicien principal 2ème classe Technicien	1 400 € 1 330 € 1 010 €

ARTICLE 8 : INDEMNITE SPECIFIQUE DE SERVICE

Il est créé une indemnité spécifique de service (ISS) par référence à celle prévue au décret n° 2010-854 susvisé au profit des agents relevant des cadres d'emplois suivants :

Filière	Cadres d'emplois	Montant annuel maximum fixé par arrêté	Taux individuel maximum
Technique	Ingénieur	Ingénieur principal jusqu'au 5ème échelon : 361,90 € x 43 Ingénieur à partir du 6è échelon : 361,90 € x 33 Ingénieur jusqu'au 5ème échelon : 361,90 € x 28	122,5 % 115 % 115 %
	Technicien	Technicien principal 1ère classe : 361,90 € x 18 Technicien principal 2ème classe : 361,90 € x 16 Technicien : 361,90€ x 12	110 % 110 % 110 %

ARTICLE 9 : INDEMNITÉ D'ASTREINTE

Vu le décret n° 2005-542 du 19 mai 2005 relatif aux modalités de la rémunération ou de la compensation des astreintes et des permanences dans la fonction publique territoriale,

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201915-DE

Vu la circulaire n° NOR/MCT/B/05/10009/C du 15 juillet 2005 du Ministre délégué aux collectivités territoriales portant sur la mise en œuvre de la rémunération et de la compensation des astreintes et des permanences des agents territoriaux,

Vu l'arrêté du 7 février 2002 modifié fixant les taux des indemnités de compensation des astreintes et des interventions en application du décret n° 2002-147 du 7 février 2002,

Vu l'arrêté du 3 novembre 2015 fixant les taux d'indemnités et les modalités de compensation des astreintes et des interventions des personnels affectés au ministère de l'intérieur,

Il est créé une indemnité d'astreinte au profit des agents relevant des autres filières que technique :

	AUTRES FILIÈRES
Semaine complète	149,48 € (au lieu de 121 €)
Du Lundi matin au Vendredi soir	45,00 €
Une nuit de semaine	10,05 € (au lieu de 10 €)
Vendredi soir au lundi matin	109,28 € (au lieu de 76 €)
Samedi	34,85 € (au lieu de 18 €)
Dimanche ou jour férié	43,38 € (au lieu de 18 €)

ARTICLE 10 : PRIME DE RESPONSABILITÉ DES EMPLOIS ADMINISTRATIFS DE DIRECTION

Il est créé une prime de responsabilité des emplois administratifs ; décret n° 88-631 du 6 mai 1988 modifié (JO du 6 mai 1988) au profit des agents relevant des cadres d'emplois suivants :

Emploi	Taux annuel maximum
Directeur Général des Services	15 % du traitement brut

- L'ensemble des primes est proportionnel à la quotité hebdomadaire d'emploi de chaque agent.
- L'ensemble des primes est attribué à compter du 1er jour de recrutement et stoppé au jour de départ, proportionnellement au nombre de jours effectués durant le mois.

Les primes fixées ci-dessus sont, conformément au décret 2010-997 du 26.08.2010, réduites de moitié, lorsqu'un bénéficiaire est placé en congé de maladie ordinaire à demi-traitement.

Lorsqu'un bénéficiaire est placé en congé de longue maladie ou de longue durée à la suite d'une demande présentée au cours d'un congé accordé antérieurement au titre de la maladie ordinaire, les primes qui lui ont été versées durant son congé de maladie ordinaire lui demeurent acquises. Lors des périodes de renouvellement du congé de longue maladie ou longue durée, les primes ne sont plus versées.

Durant les congés annuels et les congés pour maternité, paternité ou adoption, les primes sont maintenues intégralement.

- Les primes ci-dessus sont versées mensuellement compte tenu des crédits votés.
- Les primes et indemnités susvisées feront l'objet d'un ajustement automatique lorsque les montants ou taux ou corps de référence seront revalorisés ou modifiés par texte règlementaire.

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201915-DE

La présente délibération a été délibérée et signée le 2 juillet 2019
Certifiée et rendue exécutoire par le Président le 9 juillet 2019
Expédiée à la Préfecture le 9 juillet 2019
Affichée le 9 juillet 2019

Le Président,

Francis IDRAC

COMMUNAUTÉ de COMMUNES GASCOGNE TOULOUSAINE 32600 (GERS)

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200024520-20190702-020201916-DE

DÉPARTEMENT DU GERS
CANTON DE
L'ISLE-JOURDAIN

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA GASCOGNE TOULOUSAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de conseillers	36
en exercice	36
présents	27

L'an deux mille dix-neuf, le mardi 2 juillet, à vingt heures et trente minutes, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes de la commune de RAZENGUES, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

n° 02072019-16

Date d'envoi de la convocation : 26 juin 2019

Présents : Francis LARROQUE, Loïc LE CLECH', Jean LACROIX, Gaëtan LONGO, Pascale TERRASSON, Fabienne VITRICE, Christophe TOUNTEVICH, Christel BLASY-ROSSONI, Lucien DOLAGBENU, Thérèse MONFRAIX, Jean-Claude DAROLLES, Francis IDRAC, Angèle THULLIEZ, Fabien VAZQUEZ, Marie-Christine CLAIR, Patrick DUBOSC, Régine SAINTE-LIVRADE, Jean-Luc DUPOUX, Claire NICOLAS, Jacques DUPRÉ, Gérard PAUL, Maurice VIGNÈRES, Anne-Cécile DELECROIX Roger HEINIGER, Audrey BICHET, Georges BELOU et Laura BELOTTI

Objet

RESSOURCES HUMAINES

Convention de mises à disposition de personnel des services techniques entre la commune de l'Isle-Jourdain et la CCGT

PROCURATIONS :

1- Mme Annie DEGEILH a donné procuration à Mme Fabienne VITRICE
2- Mme Évelyne LOMBARD a donné procuration à Mme Marie-Christine CLAIR
3- Mme Christine DUCARROUGE a donné procuration à M. Jacques DUPRÉ
4- Mme Josianne DELTEIL a donné procuration à Mme Anne-Cécile DELECROIX
5- Mme monique LOBJOIS a donné procuration à M. Roger HEINIGER

Excusés : Pierre LOUBENS, Annie DEGEILH, Philippe NIVERT, Évelyne LOMBARD, Christine DUCARROUGE, Josianne DELTEIL, et Monique LOBJOIS

Absents : Bertrand LAHILLE et Jean-Hubert ROUGÉ

A été nommée secrétaire : Mme Anne-Cécile DELECROIX

Monsieur le Président indique qu'il est nécessaire de renouveler la mise à disposition des trois agents des services techniques : le directeur des services techniques, le technicien bâtiment et l'assistante administrative, à compter du 1er juillet 2019 et ce, pour une durée d'un an, soit jusqu'au 30 juin 2020.

En effet, compte tenu de la mutualisation de la direction des services techniques, il convient que ces agents puissent exercer leurs missions sur le territoire intercommunal.

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201916-DE

Ces mises à disposition s'effectuent à raison de 17 h 30 hebdomadaires. Le personnel a son siège administratif dans les locaux des services techniques de la commune.

Elles impliqueront une contrepartie financière, dont les termes sont fixés dans les conventions jointes.

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité,

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, notamment son article 166-I, codifié à l'article L.5211-4-1 II du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5211-4-1

Vu la circulaire d'application du Ministère de l'Intérieur du 15 septembre 2004,

Vu l'avis favorable de la CAP le 21 juin 2019,

Vu l'avis favorable du comité technique de la commune et du comité technique de la CCGT du 18 juin 2019,

Vu l'avis favorable des trois agents concernés,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité d'accepter le renouvellement des conventions de mise à disposition de personnel et d'autoriser le Président à signer la convention avec la mairie de l'Isle-Jourdain.

La présente délibération a été délibérée et signée le 2 juillet 2019
Certifiée et rendue exécutoire par le Président le 9 juillet 2019
Expédiée à la Préfecture le 9 juillet 2019
Affichée le 9 juillet 2019

Le Président,

Francis IDRAC

COMMUNAUTÉ de COMMUNES GASCOGNE TOULOUSAINE 32600 (GERS)

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201917-DE

DÉPARTEMENT DU GERS
CANTON DE
L'ISLE-JOURDAIN

COMMUNAUTÉ DE CO
GASCOGNE TOULOUSAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de conseillers 36

en exercice 36

présents 27

L'an deux mille dix-neuf, le mardi 2 juillet, à vingt heures et trente minutes, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes de la commune de RAZENGUES, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

n° 02072019-17

Date d'envoi de la convocation : 26 juin 2019

Présents : Francis LARROQUE, Loïc LE CLECH', Jean LACROIX, Gaëtan LONGO, Pascale TERRASSON, Fabienne VITRICE, Christophe TOUNTEVICH, Christel BLASY-ROSSONI, Lucien DOLAGBENU, Thérèse MONFRAIX, Jean-Claude DAROLLES, Francis IDRAC, Angèle THULLIEZ, Fabien VAZQUEZ, Marie-Christine CLAIR, Patrick DUBOSC, Régine SAINTE-LIVRADE, Jean-Luc DUPOUX, Claire NICOLAS, Jacques DUPRÉ, Gérard PAUL, Maurice VIGNÈRES, Anne-Cécile DELECROIX Roger HEINIGER, Audrey BICHET, Georges BELOU et Laura BELOTTI

Objet

RESSOURCES HUMAINES
Convention de mise à disposition de personnel du service informatique entre la commune de l'Isle-Jourdain et la CCGT

PROCURATIONS :

1- Mme Annie DEGEILH a donné procuration à Mme Fabienne VITRICE
2- Mme Évelyne LOMBARD a donné procuration à Mme Marie-Christine CLAIR
3- Mme Christine DUCARROUGE a donné procuration à M. Jacques DUPRÉ
4- Mme Josianne DELTEIL a donné procuration à Mme Anne-Cécile DELECROIX
5- Mme monique LOBJOIS a donné procuration à M. Roger HEINIGER

Excusés : Pierre LOUBENS, Annie DEGEILH, Philippe NIVERT, Évelyne LOMBARD, Christine DUCARROUGE, Josianne DELTEIL, et Monique LOBJOIS

Absents : Bertrand LAHILLE et Jean-Hubert ROUGÉ

A été nommée secrétaire : Mme Anne-Cécile DELECROIX

Monsieur le Président explique que la CCGT a recruté une responsable informatique, qui arrivera au 1er septembre prochain. Cet agent interviendra à raison d'un mi-temps à la CCGT et d'un mi-temps à la commune de l'Isle-Jourdain.

Il convient de mettre à disposition cet agent du 1er septembre 2019 jusqu'au 31 août 2022, soit une durée de trois ans, à raison de 17 h 30 hebdomadaires.

Cette mise à disposition impliquera une contrepartie financière, dont les termes sont fixés dans la convention jointe.

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201917-DE

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité,

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, notamment son article 166-I, codifié à l'article L.5211-4-1 II du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5211-4-1

Vu la circulaire d'application du Ministère de l'Intérieur du 15 septembre 2004,

Vu l'avis favorable de la CAP le 21 juin 2019,

Vu l'avis favorable du comité technique de la CCGT du 18 juin 2019,

Vu l'avis favorable de l'agent,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'accepter la convention de mise à disposition de personnel et d'autoriser le Président à signer la convention avec la mairie de l'Isle-Jourdain.

La présente délibération a été délibérée et signée le 2 juillet 2019
Certifiée et rendue exécutoire par le Président le 9 juillet 2019
Expédiée à la Préfecture le 9 juillet 2019
Affichée le 9 juillet 2019

Le Président,

Francis IDRAC

COMMUNAUTÉ de COMMUNES GASCOGNE TOULOUSAINE 32600 (GERS)

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201917-DE

Gascogne Toulousaine
communauté de communes

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION
en application des dispositions du 2ème alinéa de l'article 61 de la loi N° 84-53 du 26.01.84 modifiée du décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux

ENTRE La Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine, représentée par son Président Monsieur IDRAC, agissant es qualité, en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire en date du 02/07/2019, d'une part,
ET
ENTRE La Mairie de L'Isle-Jourdain, représentée par son adjoint, Madame THULLIEZ Angèle agissant es qualité. en vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du 15/01/2014, d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET
Conformément aux dispositions de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et du décret n° 2008-580 du 18 juin 2008, la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine met , technicien principal de 2ème classe titulaire, à disposition de la Mairie de L'Isle-Jourdain à raison de 17.50 heures hebdomadaires du 1er septembre 2019 au 31 août 2020.

sera sous la responsabilité fonctionnelle de Monsieur Le Maire de L'ISLE JOURDAIN, devra rendre compte des lieux, horaires et activités sur lesquels elle intervient.

ARTICLE 2 : NATURE DES FONCTIONS
, technicien principal de 2ème classe, titulaire est mise à disposition en vue d'assurer les missions de responsable informatique.

ARTICLE 3 : DUREE DE LA MISE À DISPOSITION
est mise à disposition de la Mairie de L'Isle-Jourdain à compter du 1er septembre 2019 pour une durée de 3 ans.

ARTICLE 4 : CONDITIONS D'EMPLOI DU FONCTIONNAIRE MIS A DISPOSITION
La Mairie de L'Isle-Jourdain fixe les conditions de travail de l'agent mis à sa disposition. Elle prend les décisions relatives aux congés annuels au prorata de sa durée de travail et en informe l'administration d'origine.
La Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine continue à gérer la situation administrative de tant en matière d'avancement, d'autorisation de travail à temps partiel, de congés de maladie, d'allocation temporaire d'invalidité, de formation que de discipline.
La Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine prend à l'égard de mise à disposition, les décisions relatives notamment en matière de congés de longue maladie, longue durée, temps particl thérapeutique, congé paternité, congé d'adoption, congé de formation professionnelle, congé pour validation des acquis de l'expérience, de congé pour

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201917-DE

bilan de compétences, de congé pour formation syndicale, de co[illegible] celles relatives au bénéfice du droit individuel à la formation, après avis du ou des organismes d'accueil. Il en va de même des décisions d'aménagement de la durée de travail.

ARTICLE 5 : REMUNERATION DU FONCTIONNAIRE MIS A DISPOSITION

La Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine verse à , la rémunération correspondant à son grade d'origine (émoluments indiciaires, supplément familial, indemnités et primes).

La Mairie de L'Isle-Jourdain ne versera aucun complément de rémunération, à l'exclusion d'éventuels remboursements de frais (type : frais de déplacements).

ARTICLE 6 : REMBOURSEMENT DE LA REMUNERATION

Conformément à l'article 2-II du décret n°2008-580 du 18 juin 2008 sur la modernisation de la fonction publique, La Mairie de L'Isle-Jourdain rembourse à La Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine la rémunération de ainsi que les cotisations et contributions y afférentes, proportionnellement aux heures effectives réalisées au titre de la mise à disposition. Elle sera versée annuellement.

ARTICLE 7 : MODALITES DE CONTROLE ET D'EVALUATION DES ACTIVITES DU FONCTIONNAIRE MIS A DISPOSITION

La Mairie de L'Isle-Jourdain transmet un rapport annuel sur l'activité de à la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine. Cette dernière recevra lors d'un entretien individuel et établira sa notation.

ARTICLE 8 : FIN DE MISE A DISPOSITION

La mise à disposition de peut prendre fin avant le terme fixé à l'article 3 de la présente convention à la demande :

- de La Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine
- de La Mairie de L'Isle Jourdain
- de

Cette demande doit être présentée 3 mois avant la date d'effet.

Ce délai ne s'applique pas en cas de faute disciplinaire

Si à la fin de sa mise à disposition ne peut être affectée dans les fonctions qu'elle exerçait avant sa mise à disposition, elle sera affectée dans un des emplois que son grade lui donne vocation à occuper.

ARTICLE 9 : JURIDICTION COMPETENTE EN CAS DE LITIGE

Tous les litiges pouvant résulter de l'application de la présente convention relèvent de la compétence du tribunal administratif de Pau.

ARTICLE 10: ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution de la présente convention les parties font élection de domicile :

- Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine, à l'Hôtel d'entreprises Rue Louis Aygobère ZI Pont Peyrin 32600 L'ISLE JOURDAIN
- La Mairie de L'Isle-Jourdain, Place de l'Hôtel de Ville à L'Isle-Jourdain

Fait à L'ISLE JOURDAIN, le 03/07/2019

La Mairie de L'ISLE JOURDAIN	La Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine
Madame Angèle THULLIEZ	Monsieur Francis IDRAC
1er Adjoint	Président

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201918-DE

DÉPARTEMENT DU GERS
CANTON DE L'ISLE-JOURDAIN

Nombre de conseillers 36

en exercice 36

présents 27

n° 02072019-18

Objet

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Validation du projet de territoire

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA GASCOGNE TOULOUSAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix-neuf, le mardi 2 juillet, à vingt heures et trente minutes, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes de la commune de RAZENGUES, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

Date d'envoi de la convocation : 26 juin 2019

Présents : Francis LARROQUE, Loïc LE CLECH', Jean LACROIX, Gaëtan LONGO, Pascale TERRASSON, Fabienne VITRICE, Christophe TOUNTEVICH, Christel BLASY-ROSSONI, Lucien DOLAGBENU, Thérèse MONFRAIX, Jean-Claude DAROLLES, Francis IDRAC, Angèle THULLIEZ, Fabien VAZQUEZ, Marie-Christine CLAIR, Patrick DUBOSC, Régine SAINTE-LIVRADE, Jean-Luc DUPOUX, Claire NICOLAS, Jacques DUPRÉ, Gérard PAUL, Maurice VIGNÈRES, Anne-Cécile DELECROIX Roger HEINIGER, Audrey BICHET, Georges BELOU et Laura BELOTTI

PROCURATIONS :

1- Mme Annie DEGEILH a donné procuration à Mme Fabienne VITRICE
2- Mme Évelyne LOMBARD a donné procuration à Mme Marie-Christine CLAIR
3- Mme Christine DUCARROUGE a donné procuration à M. Jacques DUPRÉ
4- Mme Josianne DELTEIL a donné procuration à Mme Anne-Cécile DELECROIX
5- Mme monique LOBJOIS a donné procuration à M. Roger HEINIGER

Excusés : Pierre LOUBENS, Annie DEGEILH, Philippe NIVERT, Évelyne LOMBARD, Christine DUCARROUGE, Josianne DELTEIL, et Monique LOBJOIS

Absents : Bertrand LAHILLE et Jean-Hubert ROUGÉ

A été nommée secrétaire : Mme Anne-Cécile DELECROIX

Le contexte et l'enjeu politique

La communauté de communes de la Gascogne Toulousaine créée au 1er janvier 2010 est issue d'une fusion de deux intercommunalités gersoises : communautés de communes des Coteaux de Gascogne et de la Save Lisloise.

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201918-DE

Le 16 mai 2017, sur sollicitation du président, le conseil communautaire a approuvé l'élaboration du projet de territoire de la communauté de communes de la Gascogne Toulousaine et sa méthodologie.

Dans un contexte budgétaire complexe et au regard des nouvelles compétences transférées aux EPCI (loi NOTRe), les collectivités doivent pouvoir continuer à être porteuses de projets structurants pour leur territoire. Dans ce cadre, le projet de territoire constitue un document stratégique indispensable qui présente la vision que les élus portent sur le développement de leur territoire et sur la conduite des politiques publiques qui leur incombent.

C'est une action prospective à court/moyen terme comportant plusieurs dimensions : une vision du futur partagée, une volonté collective, des valeurs communes et des axes stratégiques.

Issu d'une réflexion collective, le projet de territoire de la CCGT s'appuie sur un **état des lieux partagé** (coordonné avec l'équipe du PLUiH) pour définir les enjeux du territoire et proposer des réponses à ces enjeux. Il permet d'acter la stratégie et les actions prioritaires à conduire et initier sur le territoire intercommunal.

Le projet de territoire (2019-2026) contient donc un diagnostic territorial, des orientations stratégiques et la définition d'un plan d'actions (Cf. annexes n° 1 et 2 jointes).

En construisant ce projet prospectif, pour les huit années à venir, la Communauté de communes trace ainsi ses objectifs et définit la mise en œuvre de ses politiques publiques.

De plus, l'affichage des ambitions intercommunales doit permettre d'affirmer les priorités à traiter auprès des partenaires qui seront susceptibles d'accompagner la Communauté de communes dans la conduite de ses actions (accompagnement financier, institutionnel, technique...), de donner un cadre aux missions des agents de l'EPCI et d'améliorer ainsi l'efficience publique.

Le pilotage du projet

Le projet de territoire est porté par Monsieur le Président de la CCGT qui en a confié le pilotage, l'organisation et le suivi à M. PETIT-ROUX, DGS de la CCGT, et Mme TOURNIÉ, DGA de la CCGT.

Un marché public de service a été signé le 2 juin 2017 avec le groupement « SNPS PORTÉO, Mathilde CHESNEAUX et Sylvie GALLIEN » pour formaliser le projet de territoire.

Mme Olivia COUDERT, en charge du développement local et du dialogue territorial au bureau d'études ATERM, a été désignée comme coordonnatrice de l'équipe.

La démarche

Le projet de territoire s'est construit en 3 grandes étapes :

1- **2017 - Définir le cadre du projet de territoire**

2- **2018 - Partager un diagnostic de territoire**

3- **2019 - Construire le projet de territoire**

Un diagnostic de territoire a été réalisé par les intervenantes : Olivia COUDERT, Mathilde CHESNEAUX et Sylvie GALLIEN.

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201918-DE

Des temps forts de concertation ont été programmés : deux ateliers, réunissant les élus communaux et intercommunaux, ont été organisés le 24 septembre et le 12 novembre 2018 pour recueillir les grands enjeux du territoire sur la base d'un diagnostic partagé.

Le projet de territoire

À l'issue de l'ensemble des travaux, 5 axes forts ont été exprimés pour partager des ambitions et une vision d'avenir qui repose sur :

- la cohésion sociale et le renforcement de la mixité sociale et intergénérationnelle,
- l'affirmation environnementale et paysagère comme socle de l'identité du territoire et l'inscription du développement de la CCGT dans la transition écologique et énergétique,
- l'assurance d'un développement maîtrisé et équilibré pour un territoire à vivre de qualité,
- le renforcement du tissu et de la dynamique économiques de la Gascogne Toulousaine,
- l'organisation de la gouvernance et la définition du service public de demain.

Chacun de ces axes est décomposé en objectifs ; ils constituent les « briques » du projet de territoire :

Axe 1

- Enrichir l'offre de logements et accueillir les nouveaux habitants,
- Développer des services publics et équipements de proximité qui répondent aux besoins de tous les habitants
- Définir des politiques culturelle et sportive coordonnées
- Installer et animer un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

Axe 2

- Préserver nos ressources
- Accompagner la transition écologique et énergétique du territoire de la CCGT
- Améliorer la gestion des déchets

Axe 3

- Contribuer aux grands équilibres territoriaux et maîtriser le développement et ses impacts
- Améliorer le cadre de vie par des aménagements et des équipements de qualité

Axe 4

- Asseoir le positionnement économique de la Gascogne Toulousaine
- Soutenir le commerce de proximité et les circuits courts
- Conforter l'accueil et la promotion touristiques

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201918-DE

Axe 5

- Renforcer la coopération intercommunale et définir les grands principes de coopération et de développement
- Améliorer la lisibilité de l'action communautaire et associer les habitants
- Adapter l'organisation des services et les partenariats à la mise en œuvre du projet

Toutes ces thématiques sont liées entre elles : l'aménagement du territoire à la mobilité, les services publics aux solidarités. La transition écologique est un enjeu transversal à l'ensemble des thèmes.

La transversalité se décline aussi bien dans les thèmes que par les acteurs impliqués : collectivités, associations, employeurs et salariés des secteurs public et privé. De nouvelles formes de gouvernance et de solidarité sont nécessaires pour un projet de territoire intégrateur sans pour autant proposer les mêmes recettes partout.

À cela s'ajoute une singularité, **la volonté d'un territoire qui redéfinit les relations à différentes échelles.**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'approuver le projet de territoire de la communauté de communes de la Gascogne Toulousaine sur la période de 2019 à 2026 et d'autoriser le président à signer tout acte y afférent.

La présente délibération a été délibérée et signée le 2 juillet 2019
Certifiée et rendue exécutoire par le Président le 9 juillet 2019
Expédiée à la Préfecture le 9 juillet 2019
Affichée le 9 juillet 2019

Le Président,

Francis IDRAC

COMMUNAUTÉ de COMMUNES GASCOGNE TOULOUSAINE 32600 (GERS)

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201918-DE

Annexe n° 10

PROJET DE TERRITOIRE 2019-2026













DEROULE DE LA REUNION

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201918-DE

1 – RAPPEL DE LA DEMARCHE

2 – PRESENTATION SUCCINTE DU TERRITOIRE

3- LES AXES DU PROJET et ACTIONS

1 LA DÉMARCHE

De l'intérêt d'un projet de territoire

→s'appuie à la fois sur une démarche de concertation et d'ateliers de travail avec les élus et les habitants

→ sur les différentes études menées concomitamment à cette démarche

Il s'agit d'un projet programmatique, véritable feuille de route, qui répertorie l'ensemble des actions projetées à l'horizon de 2026.

Un projet de territoire pour quelles ambitions ?

- Donner du sens et de la lisibilité à l'action communautaire
- Partager une vision des enjeux à 5 à 10 ans
- Renforcer l'identité territoriale, fédérer les acteurs
- Définir une stratégie et mettre en cohérence les politiques, les planifications PLU, PLH, PCAET, SCoT, Agenda21...
- Positionner l'action communautaire dans son environnement institutionnel et politique
- Décliner à l'échelon local les grands enjeux, « glocal » : approche transversale









Rappel des différentes étapes

2017 - Définir le cadre du projet de territoire
2 rencontres avec les élus

2018 - Partager un diagnostic de territoire
Concertation avec les habitants
Croiser les études déjà réalisées
Affiner certaines thématiques

2019 - Construire le projet de territoire
Atelier avec les élus pour amender la trame du projet
Validation du projet de territoire par les Vice-présidents
Formalisation des fiches actions avec les services

La mise en œuvre du projet devra faire l'objet d'une évaluation à minima à mi-parcours et en fin de mandat

2 UN TERRITOIRE DE PROJETS

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201918-DE

235 km²

14 communes

Créée en 2010

20 878 hab. (2015)

5 941 emplois (2015)

Autres chiffres :
89 habitants par km²
8 888 logements en 2015
2,6 personnes par ménage
92% de résidences principales
4,9% de locataires HLM
1 emplois pour 3,5 habitants
2018 établissements en 2015

3% de croissance démographique annuelle

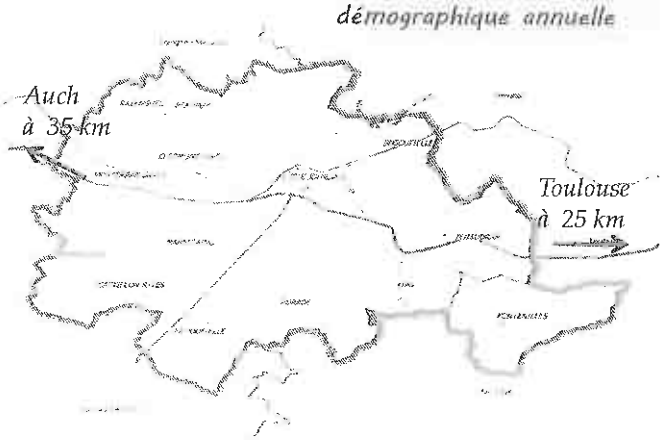

A. Des dynamiques de développement qui s'accélèrent

→ Un espace de transition entre l'espace rural et l'espace urbain.
Située à l'extrémité Est du département du Gers,
s'inscrit de plus en plus fortement au sein des dynamiques de l'aire métropolitaine

→Un pôle principal - l'Isle-Jourdain- **du territoire appuyé par des pôles secondaires**

→Une croissance démographique conséquente : en 20 ans le nombre d'habitants a quasiment doublé ! Cette tendance concerne, à des degrés différents, l'ensemble des communes.

→ Un territoire économique avec près de 6 000 emplois : économie présentielle, et secteur de l'industrie (agroalimentaire, aéronautique, ..) sous l'influence de l'aire métropolitaine

→Outils de stratégie territoriale en cours d'élaboration : PLUiH, Schéma de Développement Economique, Plan Climat Air Energie Territorial...

→Dans ce cadre, le projet de territoire vient articuler ces différentes démarches et répertorier les différentes actions à mener pour les 5 années à venir.

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201918-DE

B. La Gascogne Toulousaine dans son environnement

Disposer d'une meilleure maîtrise de son développement suppose pour la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine de s'inscrire dans un environnement territorial plus large et de développer des démarches concertées avec les territoires limitrophes.

→Le PETR- *Pôle d'Equilibre Territorial Rural*

La communauté de communes est membre du PETR Pays des Portes de Gascogne composé de 160 communes et de 5 intercommunalités. *La charte* du PETR s'articule autour de 2 axes principaux :

- Etre une terre d'accueil attractive et attrayante
- Préserver la qualité du cadre de vie, l'identité et l'authenticité du territoire

Le PETR a établi avec la métropole toulousaine *un contrat de réciprocité* pour un « partenariat innovant entre l'urbain et le rural» autour des thématiques suivantes : l'économie, l'agriculture, le développement touristique, la coopération culturelle, et la mobilité.
Enfin, le *Plan Climat Air Energie Territorial* est élaboré à l'échelle du PETR et trouve une déclinaison dans chaque intercommunalité qui le compose.

→Le SCoT - *Schéma de Cohérence Territorial*

La communauté de communes a intégré le SCoT des Coteaux du Savès, approuvé le 15 décembre 2010. Elle est par ailleurs concernée depuis 2014, par l'élaboration du SCoT de Gascogne, couvrant 86% du territoire départemental.

→ Le Savès toulousain

La Gascogne Toulousaine s'inscrit en outre au sein d'un territoire plus vaste, le Savès toulousain, centré sur la Gimone et la Save. Elle partage avec lui les évolutions d'un espace agricole, vers un espace fortement résidentiel, placé sous l'influence métropolitaine. Dans ce cadre, de nouveaux équilibres et coopérations sont demain à explorer.



Les communautés de communes du Pays Portes de Gascogne, source Pays Portes de Gascogne

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201918-DE

C- Les principaux enjeux de la

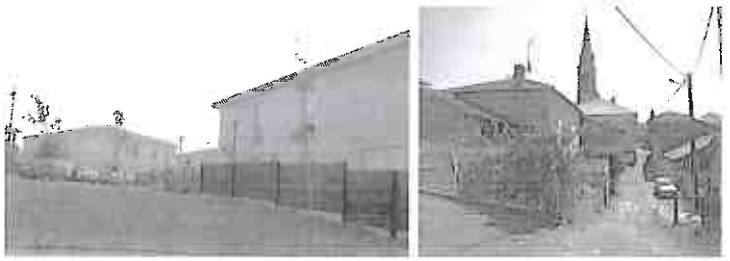



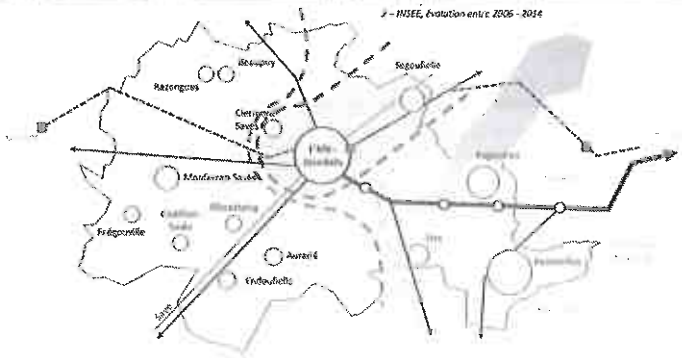

Carte extraite du PLUi-H - 2018

- L'affirmation d'un positionnement territorial stratégique choisi
- L'adaptation de la croissance démographique à la capacité d'accueil du territoire
- La maîtrise du développement urbain et de l'évolution du paysage et l'affirmation d'une identité culturelle
- Une cohésion sociale et un équilibre territorial renforcés
- La diversification de l'offre de logements pour des bourgs vivants et accessibles
- Le maintien d'une dynamique d'emploi et de l'agriculture
- L'accompagnement et l'accueil des activités économiques, et le maintien d'une offre commerciale compétitive et équilibrée
- La réduction des déplacements et du poids des transports sur la consommation énergétique du territoire
- La prise en compte de l'environnement et des milieux naturels et l'adaptation au changement climatique

3 LE PROJET de la GASCOGNE TOULOUSAINE

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201918-DE

Projet de territoire de la Gascogne Toulousaine 2019-2026

Axe 1
Veiller à la cohésion sociale et renforcer la mixité sociale et intergénérationnelle

Axe 2
Affirmer l'environnement et les paysages comme socle de l'identité du territoire et inscrire le développement de la CCGT dans la transition écologique et énergétique

Axe 3
Assurer un développement maîtrisé et équilibré pour un territoire à vivre de qualité

Axe 4
Conforter le tissu et la dynamique économiques de la Gascogne Toulousaine

Axe 5
Organiser la gouvernance et définir le service public de demain

AXE 1 Veiller à la cohésion sociale et renforcer la mixité sociale et i… de la Gascogne Toulousaine

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201918-DE

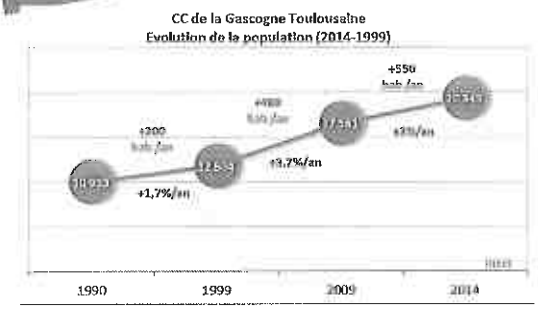

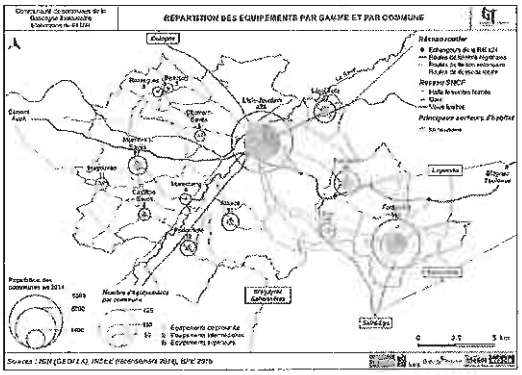

La gamme de proximité : les équipements les plus courants

La gamme intermédiaire : les équipements d'usage plus fréquent qui drainent un territoire plus large

La gamme supérieure : les équipements plus spécialisés

Une croissante démographique forte, un territoire d'accueil

- En moins de 25 ans, la population a presque doublé.
- Dynamique d'accueil sur l'ensemble du territoire avec des intensités variables
- Installation en majorité des familles de cadres et professions intermédiaires
- Des évolutions sociales et sociétales : *personne seule, famille monoparentale ...*

→ **Besoin de mettre en place des actions visant à renforcer la cohésion sociale et à répondre au mieux aux besoins de tous**

Un besoin de diversité de logements pour répondre aux besoins de tous

- Des demandes importantes de logements créant des tensions immobilières et foncières.
- Une diversité restreinte : maison individuelle, peu de locatifs, ..

Commerces, services et équipements à adapter et renforcer

- L'Isle Jourdain concentre les équipements, commerces et services, puis Fontenilles comme pôle secondaire.
- modeste tissu de services de proximité.
- Déficit en matière d'effectif médical généralistes et spécialistes

→ **Renforcer l'accès aux services et aux commerces pour tous**

→ **Besoin d'aborder la question de l'enfance-jeunesse dans une vision d'ensemble pour optimiser les investissements à réaliser demain et satisfaire au mieux les besoins de la population.**

→ **Besoin de diversifier l'offre sportive et culturelle sur l'ensemble du territoire**

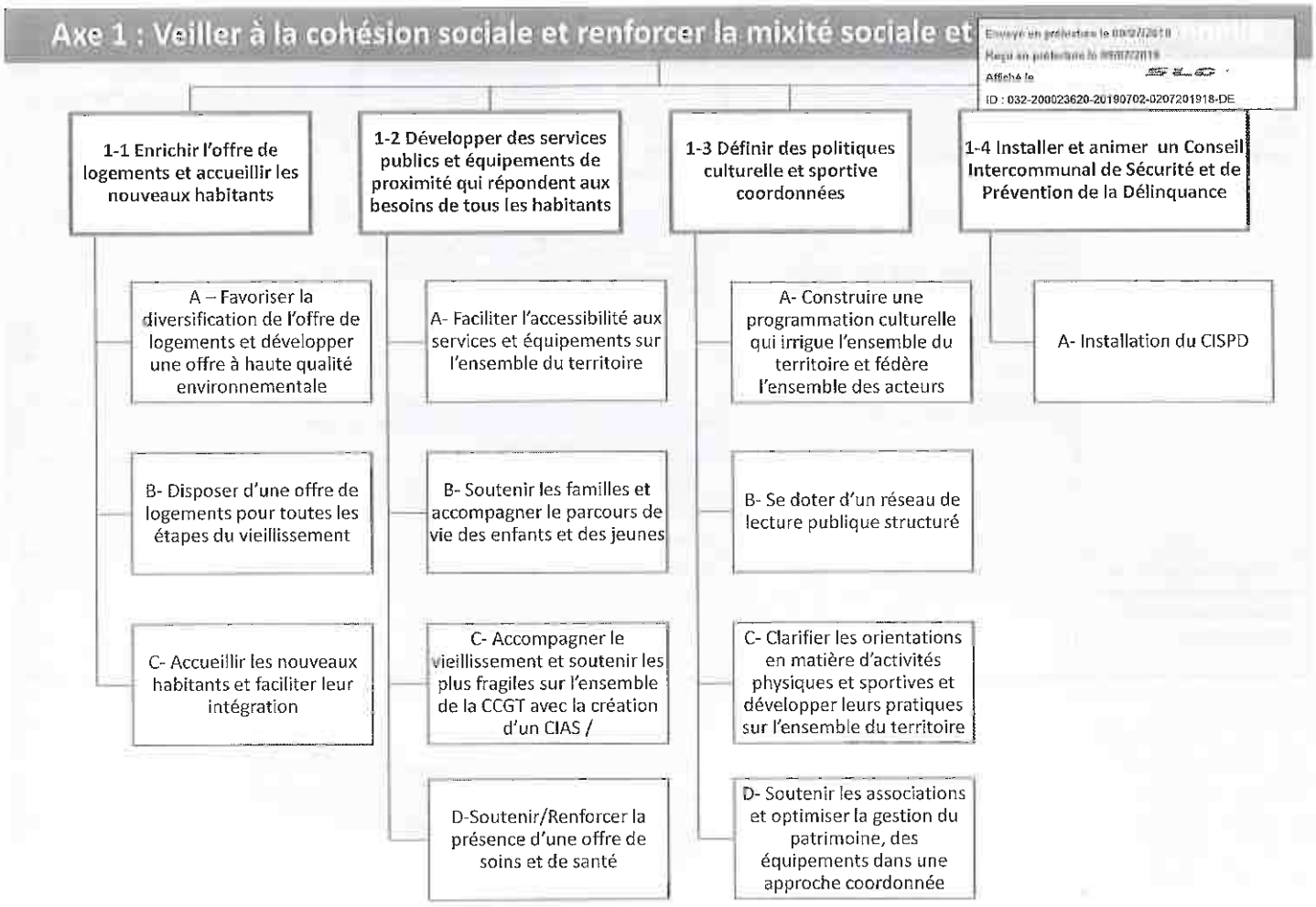

Axe 1 : Veiller à la cohésion sociale et renforcer la mixité sociale et

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201918-DE

1-1 Enrichir l'offre de logements et accueillir les nouveaux habitants

- A – Favoriser la diversification de l'offre de logements et développer une offre à haute qualité environnementale
- B- Disposer d'une offre de logements pour toutes les étapes du vieillissement
- C- Accueillir les nouveaux habitants et faciliter leur intégration

1-2 Développer des services publics et équipements de proximité qui répondent aux besoins de tous les habitants

- A- Faciliter l'accessibilité aux services et équipements sur l'ensemble du territoire
- B- Soutenir les familles et accompagner le parcours de vie des enfants et des jeunes
- C- Accompagner le vieillissement et soutenir les plus fragiles sur l'ensemble de la CCGT avec la création d'un CIAS /
- D-Soutenir/Renforcer la présence d'une offre de soins et de santé

1-3 Définir des politiques culturelle et sportive coordonnées

- A- Construire une programmation culturelle qui irrigue l'ensemble du territoire et fédère l'ensemble des acteurs
- B- Se doter d'un réseau de lecture publique structuré
- C- Clarifier les orientations en matière d'activités physiques et sportives et développer leurs pratiques sur l'ensemble du territoire
- D- Soutenir les associations et optimiser la gestion du patrimoine, des équipements dans une approche coordonnée

1-4 Installer et animer un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

- A- Installation du CISPD

Axe 1 : Veiller à la cohésion sociale et renforcer la mixité sociale et

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201918-DE

1-1 Enrichir l'offre de logements et accueillir les nouveaux habitants	A- Favoriser la diversification de l'offre de logements et développer une offre à haute qualité environnementale	a-Création d'éco quartiers	p 5
		b-Développement de programmes de logements en conformité avec les orientations du PLUi-H	p 6
	B- Disposer d'une offre de logements pour toutes les étapes du vieillissement	a-Création de logements intermédiaires adaptés aux personnes âgées	p 7
	C- Accueillir les nouveaux habitants et faciliter leur intégration	a-Formalisation d'une information pour l'installation des nouveaux habitants	p 8
		b-Organisation coordonnée de l'accueil des nouveaux habitants	p 9
1-2 Développer des services publics et équipements de proximité qui répondent aux besoins de tous les habitants	A- Faciliter l'accessibilité aux services et équipements sur l'ensemble du territoire	a-Installation d'une MSAP et structuration d'un réseau des Services au Public de proximité	p 11
		b-Elaboration d'une carte du maillage scolaire de la CCGT	p 12
	B- Soutenir les familles et accompagner le parcours de vie des enfants et des jeunes	a-Mise en œuvre et renouvellement du PEDT	p 13
		b-Valorisation des services et des actions en faveur de l'enfance-jeunesse	p 14
		c-Amélioration du rayonnement des Points Accueil Jeunesse	p 15
	C- Accompagner le vieillissement et soutenir les plus fragiles sur l'ensemble de la CCGT avec la création d'un CIAS	a-Mise en œuvre d'une politique tarifaire adaptée	p 16
		b-Gestion et le développement de services d'aide à domicile à l'échelle de la CCGT	p 17
		c-Mise en réseau et soutien des associations caritatives et création d'une politique de secours	p 18
		d-Définition d'une stratégie pour le maintien des professionnels de santé en lien avec les différents partenaires	p 19

Axe 1 : Veiller à la cohésion sociale et renforcer la mixité sociale et

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201918-DE

1-3 Définir des politiques culturelle et sportive coordonnées	A- Construire une programmation culturelle qui irrigue l'ensemble du territoire et fédère l'ensemble des acteurs	a-Définition et mise en œuvre d'une stratégie de développement culturel	p 21
		b-Création d'une saison culturelle de proximité et accessible au plus grand nombre	p 22
	B- Se doter d'un réseau de lecture publique structuré	a-Mise en réseau des bibliothèques et ludothèques et définition d'un projet de lecture publique partagé à l'échelle de la CCGT	p 23
	C- Clarifier les orientations en matière d'activités physiques et sportives et développer leurs pratiques sur l'ensemble du territoire	a-Définition et mise en œuvre d'une stratégie de développement des activités physiques et sportives	p 24
	D- Soutenir les associations et optimiser la gestion du patrimoine, des équipements dans une approche coordonnée	a-Coordination et appui aux associations culturelles et sportives	p 25
		b-Organisation d'une gestion coordonnée des équipements et manifestations sportifs : CCGT et communes	p 26
		c-Elaboration d'un schéma des terrains enherbés du territoire	p 27
		d-Elaboration d'un schéma patrimonial et technique des équipements du territoire	p 28
1-4 Installer et animer un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance	A- Installation du CISPD	a-Création du CISPD	p 30

23 actions

1-1 -A a- Création d'éco-quartiers

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201918-DE

Constat

- Des extensions urbaines qui fragilisent les centralités traditionnelles villageoises par manque de cohérence et de continuité entre le tissu traditionnel et les formes standardisées de l'habitat résidentiel

-Sur l'ensemble du territoire, la dispersion généralisée d'un habitat de faible densité met en péril les paysages et ne parvient pas à générer un espace public de qualité. La question de la densité est au cœur des stratégies de développement. La maison individuelle, en tant que forme d'habitat constitutive du paysage rural, a toute sa place dans le projet de territoire. Ce qui n'exclut en rien la diversité des formes que peut emprunter un habitat groupé - proximité, mitoyenneté ...

- L'éco-quartier peut être une réponse pour diversifier l'habitat (taille, location, accession, ...) tout en répondant aux exigences environnementales (économie de foncier, gestion de l'eau, espace public de qualité, ...)

Quels sont les résultats attendus ?

- L'élaboration d'une offre de terrains à bâtir de haute qualité, porteuse des principes énoncés dans le PLUi-H
- L'accueil de nouveaux habitants ou la possibilité pour des habitants de rester sur le territoire et de concevoir leur projet d'habitat
- Des limites de village soignées, « des greffes » sur l'existant réussies, des constructions intégrées dans le paysage et pouvant servir d'exemple pour d'autres projets.

Les projets :

- **L'Isle Jourdain :** Eco-quartier Les Ninets

Acquisition foncière avec l'EPF

- **Fontenilles :**

Acquisition foncière avec EPF

- **Lias :**

MO communale

Pilotage :
Les maires et adjoints des communes
appui service aménagement

Les partenaires techniques et institutionnels associés :

- L'EPF
- Le service aménagement de la Communauté de Communes

Consultation des acteurs du territoire :

Les Indicateurs d'évaluation :

- Nombre de lots mis à la vente
- Nombre de critères du projet venant en appui de la notion d'éco-quartier (caractère d'exemplarité)
- Nombre d'acquéreurs

Cadre de référence : PLUi-H

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201918-DE

Des ressources naturelles qui subissent des pressions

Les milieux boisés :

- Un des territoires du Gers les moins boisés du fait de l'activité agricole au milieu du XXe.

→ Subissant des pressions liées à l'urbanisation avec des défrichements de la lisière forestière ou des parcelles à usage d'habitation,

Les milieux aquatiques :

- Réseau hydrographique dense

→ Subissant aujourd'hui des pressions : assèchement des zones humides, urbanisation, pollution d'origine agricole ou urbaine, ...

L'eau potable :

- Insuffisance des réserves d'eau traitée sur L'Isle-Jourdain
- Quantité et qualité des ressources disponibles sur le bassin Adour Garonne non assurées à long terme,

→ Besoin de rechercher d'autres ressources, d'améliorer l'efficacité des installations et de poursuivre la sensibilisation du public sur les économies d'eau.

La gestion des déchets

- Géré par SICTOM Est
- 2 déchèteries peu fonctionnelles et ne répondant plus à la réglementation

Vers une transition énergétique

- 1er poste de consommation énergétique est le transport soit 45%, puis le résidentiel (35%) et enfin le secteur tertiaire (12%).
- 70% des énergies consommées sont des énergies fossiles
- Les énergies renouvelables couvrent 9% des consommations

→ Les objectifs fixés :

x 3 la production d'énergie renouvelable
/2 la consommation énergétique du territoire à l'horizon 2050

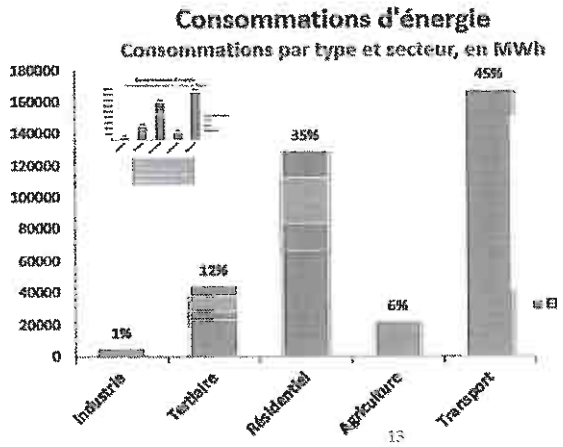

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201918-DE

- 2-1 Préserver nos ressources
  - A – Préserver la ressource en eau
  - B- Préserver et restaurer les espaces naturels, et la diversité des milieux
  - C- Soutenir les pratiques agricoles respectueuses des milieux et de la biodiversité
- 2-2 Accompagner la transition écologique et énergétique du territoire de la CCGT
  - A- Elaborer la politique énergétique et climatique de la CC conformément au PCAET
  - B- Multiplier par 3 la production d'énergie renouvelable
  - C-Diviser par 2 la consommation énergétique du territoire
- 2-3 Améliorer la gestion des déchets
  - A- Réduire la production des déchets
  - B- Améliorer la valorisation et le tri des déchets

Axe 2 : Affirmer l'environnement et les paysages comme socle de l'identité du [illegible] le développement de la CCGT dans la transition écologique et éne[illegible]

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200021020-20190702-0207201918-DE

2.1 Préserver nos ressources	A – Préserver la ressource en eau	a-Prise en compte de la gestion durable de l'eau dans un contexte de raréfaction de la ressource	p 34
		b-Amélioration des réseaux d'alimentation en eau potable	p 35
		c-Sensibilisation des habitants pour limiter la consommation en eau	p 36
	B- Préserver et restaurer les espaces naturels, et la diversité des milieux	a-Protection des milieux forestiers et boisés	p 37
		b-Protection des milieux aquatiques et des zones humides	p 38
		c-Elaboration du schéma pluvial et d'assainissement	p 39
	C- Soutenir les pratiques agricoles respectueuses des milieux et de la biodiversité	a-Accompagnement des agriculteurs	p 40
2-2 Accompagner la transition énergétique du territoire de la CCGT	A- Elaborer la politique énergétique et climatique de la CC conformément au PCAET	a-Pilotage et suivi du PCAET	p 42
		b-Engagement de la CC dans la labellisation Cit'ergie	p 43
		c-Vers une collectivité exemplaire	p 44
	B- Multiplier par 3 la production d'énergie renouvelable	a-Développement des énergies renouvelables sur le patrimoine public	p 45
		b-Accompagnement et sensibilisation au développement des énergies renouvelables	p 47
	C-Diviser par 2 la consommation énergétique du territoire	a-Réalisation du programme de rénovation énergétique des bâtiments publics	p 48
		b-Accompagnement et sensibilisation à la maîtrise de la demande en énergie	p 49
		c-Rationalisation de l'éclairage public	p 50

Axe 2 : Affirmer l'environnement et les paysages comme socle de l'identité du [illegible] le développement de la CCGT dans la transition écologique et éne[illegible]

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200021020-20190702-0207201918-DE

2-3 Améliorer la gestion des déchets	A- Réduire la production des déchets	a-Mise en place d'actions et sensibilisation pour la réduction des déchets et le développement de l'économie circulaire	p 52
		b-Mise en place d'une démarche intégrée de la gestion des espaces verts	p 53
	B- Améliorer la valorisation et le tri des déchets	a-Mise en place et sensibilisation sur le tri sélectif et la valorisation des sous-produits	p 54

18 actions

AXE 3 Assurer un développement maîtrisé et équ… pour un territoire à vivre de qualité

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-D207201918-DE

A la fois une « Porte d'entrée » du Gers et le seuil de la Métropole sur l'axe Toulouse-Auch.
Territoire de transition entre l'espace urbain métropolitain et le territoire rural du Gers.

Une pression foncière de plus en plus accrue

- En 10ans : 260 ha de foncier / près de 2035 logements
- Une montée progressive du prix des terrains à bâtir

→ Risque de devenir sélectif à l'égard de ses propres habitants qui peuvent avoir de plus en plus de mal à se loger

- Impacts sur les activités agricoles et les paysages de la Gascogne Toulousaine.

Un territoire « tout voiture »

- 66% travaillent en hors du territoire intercommunal,
- 87,4% des actifs ont recours à une voiture individuelle pour se rendre sur leur lieu de travail,

→ Favoriser et soutenir la diversification des modes de déplacement

Vers des bourgs dynamiques et des villages agréables, vivants et à l'identité gasconne.

- Evolution récente de l'urbanisation (lotissements, zones d'activité, ...) modifiant fortement la vie des bourgs comme des villages.
- Les espaces publics essentiellement dédiés à la voiture et peu investis par les habitants au quotidien.
- Végétal et petit patrimoine typique de la Gascogne à préserver, à valoriser.
- Démarche de redynamisation de l'Isle Jourdain et Fontenilles en cours

Des équipements à adapter, à rénover ou à construire

- Vers une optimisation de la gestion de ces équipements
- Besoin d'une salle de spectacle pour asseoir un projet culturel

→ Pour conforter la vie sociale et s'affirmer comme territoire à vivre.

Principaux flux domicile-travail de la CCGT

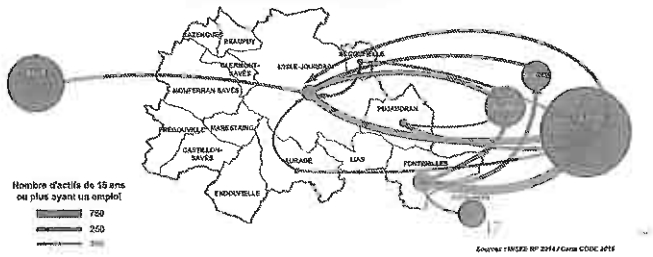

Axe 3 : Assurer un développement maîtrisé et équ… pour un territoire à vivre de qualité

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-D207201918-DE

3-1 Contribuer aux grands équilibres territoriaux et maîtriser le développement et ses impacts

- A- Renforcer les coopérations interterritoriales
- B- Maîtriser la consommation du foncier pour une croissance démographique soutenable
- C- Améliorer les déplacements et développer la mobilité durable

3-2 Améliorer le cadre de vie par des aménagements et des équipements de qualité

- A- Qualifier les espaces urbains, les espaces publics et les abords des villages
- B-Appuyer la dynamique du centre-bourg de L'Isle Jourdain et Fontenilles
- C-Développer et conforter des équipements structurants
- D-Valoriser le patrimoine identitaire de la Gascogne Toulousaine

Axe 3 : Assurer un développement maîtrisé et équilibré pour un territoire

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201918-DE

3-1 Contribuer aux grands équilibres territoriaux et maîtriser le développement et ses impacts	A- Renforcer les coopérations interterritoriales	a- Contribution de la communauté de communes aux grands équilibres territoriaux	p 58
		b-Création d'une entente intercommunautaire à l'échelle du Savès Toulousain	p 59
	B- Maîtriser la consommation du foncier pour une croissance démographique soutenable	a-Création d'un observatoire foncier et d'une politique de maîtrise foncière	p 60
	C- Améliorer les déplacements et développer la mobilité durable	a-Requalification d'axes routiers traversant et reliant les villages	p 61
		b-Ouverture à la circulation de l'Itinéraire Grand Gabarit	p 62
		c-Elaboration d'un plan de mobilité durable	p 63
		d-Développement des services de mobilité (train, bus, service de location de vélos, covoiturage...)	p 64
		e-Réalisation des aménagements pour le développement des déplacements actifs et le covoiturage	p 65
		f-Sensibilisation et accompagnement au changement	p 66

Axe 3 : Assurer un développement maîtrisé et équilibré pour un territoire

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201918-DE

3-2 Améliorer le cadre de vie par des aménagements et des équipements de qualité	A- Qualifier les espaces urbains, les espaces publics et les abords des villages	a- Qualification des entrées de ville et des abords des zones commerciales et artisanales	p 68
		b- Réalisation d'un référentiel des espaces publics pour des aménagements de qualité	p 69
		c- Aménagement d'espaces publics pour un cadre de vie de qualité	p 70
		d- Vers une gestion durable des espaces verts de la collectivité	p 71
	B-Appuyer la dynamique du centre bourg de L'Isle Jourdain et Fontenilles	a- Accompagnement de la candidature de l'IJ à l'appel régional « centres-bourgs	p 72
		b- Accompagnement de la candidature de Fontenilles à l'appel régional « centres-bourgs	p 73
	C- Doter le territoire des équipements nécessaires à un développement équilibré	a- Valorisation des équipements structurants de la Gascogne Toulousaine	p 74
		b- Création d'une salle de spectacle	p 75
		c- Création, agrandissement et rénovation d'équipements communaux	p 76
	D-Valoriser le patrimoine identitaire de la Gascogne Toulousaine	a- Inventaire et soutien à la rénovation du petit patrimoine	p 77
		b- Entretien et réhabilitation du bâti patrimonial communal	p 78

20 actions

AXE 4 Conforter le tissu et la dynamique économiques de la Ga

Envoyé en préfecture le 08/07/2019
Reçu en préfecture le 08/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201918-DE

Une position stratégique pour un développement économique dynamique

- à la charnière de plusieurs bassins économiques , doté d'un pôle majeur, L'Isle-Jourdain et avec une bonne desserte
- Accueil et développement « spontanés » d'entreprises depuis une vingtaine d'années.
- Majorité de TPE (3/4 des établissements sont sans salarié), mais également d'industries spécialisées.
- Nombre total d'emplois en progression depuis 1975 pour atteindre près de 6 000 emplois en 2014.

Une stratégie d'accueil à l'appui d'une offre de foncier pour les entreprises

- Besoin d'une stratégie économique partagée et un marketing territorial
- Accueil des entreprises à soigner : nouveaux services, aménagements des ZA de qualité, soutien au réseau des entrepreneurs, ...

Freiner l'évasion commerciale

- ➔ Besoin d'endiguer l'évasion commerciale vers Toulouse,
- ➔ Maintien des services et des commerces dans les villages
- Veiller à l'équilibre et complémentarité entre commerces de proximité et grande distribution.

Des espaces de loisirs et de tourisme

- Des atouts : sa localisation, bon niveau d'équipements de loisirs, musée Campanaire.
- Mais des capacités d'hébergement insuffisantes

➔ Besoin de mettre en place une stratégie de communication et de marketing pour gagner en visibilité et en efficacité.

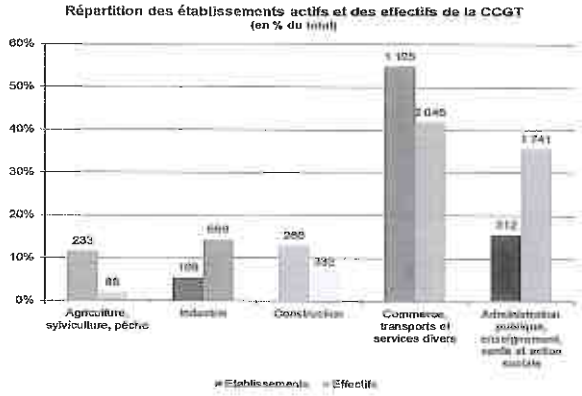

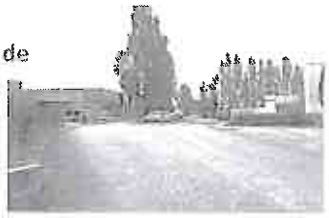



Axe 4 : Conforter le tissu et la dynamique économiques de la Gascogne

Envoyé en préfecture le 08/07/2019
Reçu en préfecture le 08/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201918-DE

- **4-1 Asseoir le positionnement économique de la Gascogne Toulousaine**
  - A- Développer une stratégie foncière et immobilière
  - B- Accompagner les entreprises et soutenir l'emploi
  - C- Structurer les services aux entreprises et asseoir l'identité éco du T
- **4-2 Soutenir le commerce de proximité et les circuits courts**
  - A - Veiller à l'équilibre et la complémentarité de l'offre commerciale sur le territoire
  - B – Appuyer le développement des circuits courts
- **4-3 Conforter l'accueil et la promotion touristiques**
  - A- Soutien au développement de l'offre d'hébergements touristiques et de l'offre hôtelière
  - B- Améliorer le positionnement touristique de la Gascogne Toulousaine
  - C-Promouvoir les atouts du territoire

Axe 4 : Conforter le tissu et la dynamique économiques de la Ga

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201918-DE

1 Asseoir le positionnement économique de la Gascogne Toulousaine	A- Développer une stratégie foncière et immobilière	a et b - Extension de la zone de Pont Peyrin / Pont Peyrin 4 et 5	p 82
		c- « Les Martines », création d'une zone d'activités pour l'accueil d'activités médicales, bien-être et high-tech	p 84
		d- Définition d'une stratégie foncière et immobilière à moyen et long termes	p 85
		e- Requalification de l'offre existante et potentielle	p 87
		f- Accompagnement à la création d'un village "artisanal"	p 88
	B- Accompagner les entreprises et soutenir l'emploi	a- Instauration d'un pacte d'engagement entreprises et territoire	p 89
		b-Développement de l'économie circulaire entre les acteurs locaux du territoire	p 90
		c-Consolidation et ouverture du club des entreprises	p 91
		d-Recensement des besoins de qualification et compétences et développement de partenariats avec les acteurs de l'emploi et de la formation	P 92
	C- Structurer les services aux entreprises et asseoir l'identité économique de la Gascogne Toulousaine	a-Développement d'un volet animation économique territoriale et structuration du service économique	P 93
		b- Mise en place d'une bourse aux locaux disponibles adossée à un observatoire économique	P 94
		c- Mise en œuvre d'une démarche de marketing territorial : communication et évènementiel	P 95
		d- Affirmation de la destination vélo	P 96

Axe 4 : Conforter le tissu et la dynamique économiques de la Ga

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201918-DE

4-2 Soutenir le commerce de proximité et les circuits courts	A - Veiller à l'équilibre et à la complémentarité de l'offre commerciale sur le territoire	a- Appui pour une offre immobilière dédiée au commerce de proximité et à la valorisation des produits locaux	p 98
		b- Actions de soutien à la dynamique commerciale	p 99
	B – Appuyer le développement des circuits courts	a- Mise en place d'une politique d'achats de produits locaux	p 100
		b- Mise en avant des producteurs locaux en lien avec le tourisme	p 101
4-3 Conforter l'accueil et la promotion touristiques	A- Renforcer le maillage d'hébergements	a- Soutien au renouvellement/ développement de l'offre d'hébergements touristiques et de l'offre hôtelière qualifiée	P 103
	B- Améliorer le positionnement touristique de la Gascogne Toulousaine	a- Conception d'une offre de loisirs et touristique à destination des habitants de la métropole toulousaine	P 104
		b- Elaboration d'une offre de tourisme d'affaire	P 105
	C-Promouvoir les atouts du territoire	a- Valorisation des activités de slow tourisme	P 106
		b- Elaboration d'un schéma des chemins de randonnée	P 107

23 actions

AXE 5 Définir le service public de demain et organiser

Envoyé en préfecture le 08/07/2019
Reçu en préfecture le 08/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201918-DE

Une communauté de communes qui se construit pas à pas

• Se structure par étapes successives entre 1996 et 2010 puis 2012 avec l'extension du périmètre de la CCGT à Fontenilles, autre pôle urbain situé en Haute Garonne

• Caractères contrastés des communes (rurales, périurbaines, bourg centre) ne facilitant pas la cohésion et la cohérence territoriale.

→ **Une culture commune en construction au travers les projets en cours d'élaboration**



Une organisation qui s'instaure au fur et à mesure du transfert de compétences

• Évolution des compétences par décision du conseil communautaire ou par obligation réglementaire

• Des services de la CCGT s'organisant en tenant compte des impératifs de mutualisation

• Des partenariats se développant avec des associations clés du territoire

• Demain, d'autres évolutions envisagées : CIAS, OIS, ...



Une coopération à l'épreuve du poids des communes, une gouvernance structurée

• Equité territoriale où chaque commune dispose d'une voix.

• 8 commissions sont actives et ouvertes aux conseillers municipaux.

• Installation d'un Conseil de Développement

→ **Formation et information des élus pour fédérer et faciliter la prise de décisions.**



Vers une meilleure lisibilité de l'action communautaire

→ **Besoin de donner à comprendre l'action communautaire** : communication interne et communication destinée au grand public

• Recrutement d'une chargée de mission dédiée à la communication

• Installation d'un Conseil de Développement, relais auprès de la population

Axe 5 : Organiser la gouvernance et définir le service p

Envoyé en préfecture le 08/07/2019
Reçu en préfecture le 08/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201918-DE

5-1 Renforcer la coopération intercommunale et définir les grands principes de coopération et de développement

- A-Renforcer la mutualisation
- B-Définir les conditions à venir de la coopération intercommunale
- C- Adapter la gouvernance aux enjeux du territoire

5-2 Améliorer la lisibilité de l'action communautaire et associer les habitants

- A- Renforcer la communication
- B- Développer des actions de communication à destination du public, des habitants
- C- Installer un conseil de développement et organiser des concertations ponctuelles

5-3 Adapter l'organisation des services et les partenariats à la mise en œuvre du projet

- A- Structurer l'organisation des services dans une vision prospective
- B- Revisiter les modalités de partenariat avec les organismes structurants

Axe 5 : Organiser la gouvernance et définir le service p

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201918-DE

5-1 Renforcer la coopération intercommunale et définir les grands principes de coopération et de développement	A-Renforcer la mutualisation	a-Mises à jour annuelle du schéma de mutualisation 2014/2020 et renouvellement 2020/2026	p 111
		b-Mutualisation des services techniques et des services supports avec les communes	p 112
		c-Création d'un pôle de secrétaires de mairie	p 113
	B-Définir les conditions à venir de la coopération intercommunale	a-Réalisation d'un plan prévisionnel de transfert des compétences	p 114
		b-Réalisation du pacte financier et fiscal	p 115
		c-Installation d'un CIAS	p 116
	C- Adapter la gouvernance aux enjeux du territoire	a-Formations pour les élus communautaires et communaux	P 117
		b-Mise en œuvre de chartes de déontologie : élu local, agents	P 118
5-2 Améliorer la lisibilité de l'action communautaire et associer les habitants	A- Renforcer la communication interne	a-Création d'une rencontre annuelle pour la diffusion du rapport d'activité	p 120
		b- Actions de communication interne	p 121
	B- Développer des actions de communication à destination du public, des habitants	a-Plan de communication intégrant l'ensemble des cibles et des ressources dédiées	p 122
	C- Installer un conseil de développement et organiser des concertations ponctuelles	a-Appui au CODEV de la Gascogne Toulousaine	p 123
5-3 Adapter l'organisation des services et les partenariats à la mise en œuvre du projet	A- Structurer l'organisation des services dans une vision prospective	a-Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences	p 125
	B- Revisiter les modalités de partenariat avec les organismes structurants	a-Redéfinition des conventions d'objectifs triennales et annuelles, financières et de moyens	p 126
		b-Articulation CIAS et centre social	p 127
		c-Réflexion sur l'intégration de l'Office Intercommunal des Sports	p 128

16 actions

Récapitulatif des actions

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201918-DE

Récapitulatif des actions par thématique et par axe

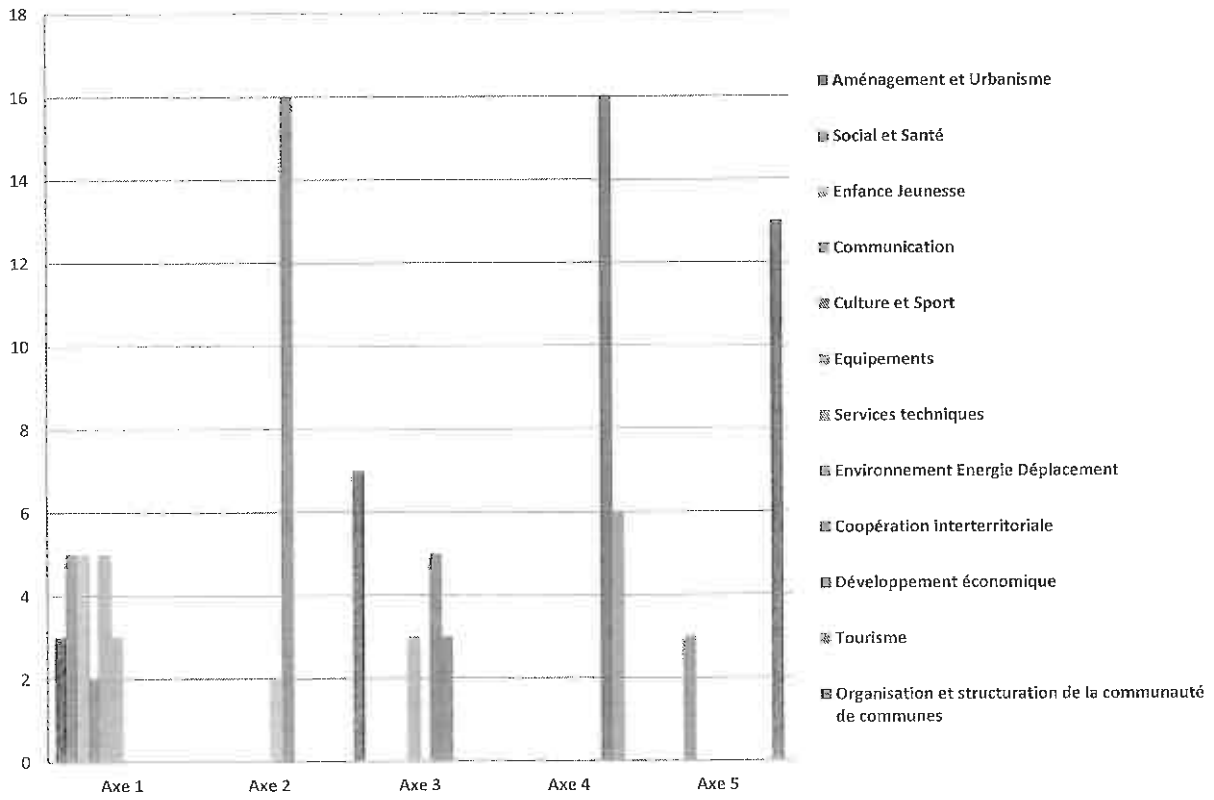

RESSOURCES DOCUMENTAIRES

Etudes et documents de la Communauté de Communes Gascogne Toulousaine

Pour réaliser ce projet de territoire, ont été croisés les éléments issus de différentes études et documents réalisés ou en cours d'élaboration et plus particulièrement :

- *Plan Local d'Urbanisme Intercommunal – Diagnostic et PADD - 2019*
- *Schéma de Développement Economique - 2018*
- *Schéma de développement touristique – 2015*
- *Diagnostic culturel – 2015*
- *Plan Climat Air Energie Territorial - 2018*

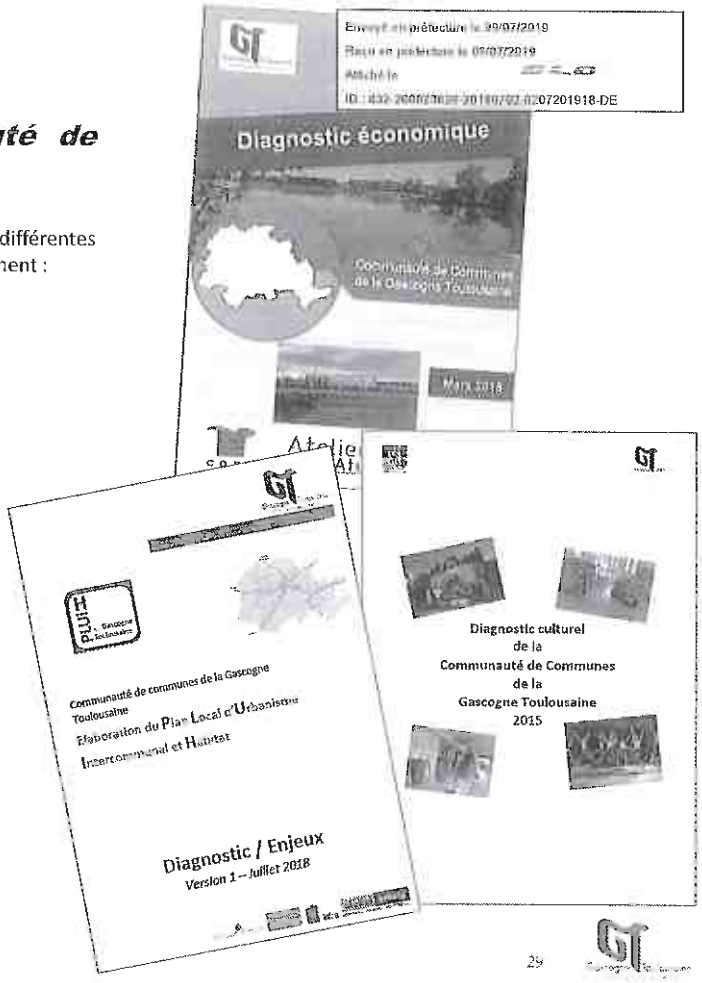

Gascogne Toulousaine
communauté de communes

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201918-DE

PROJET DE TERRITOIRE 2019 - 2026
CAHIER DES FICHES ACTION








Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201918-DE

AXE 1

Veiller à la cohésion sociale et renforcer la mixité sociale et intergénérationnelle de la Gascogne Toulousaine


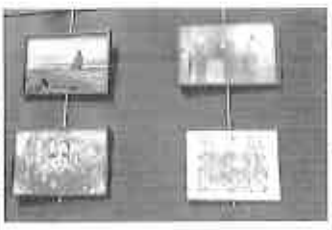








Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201918-DE

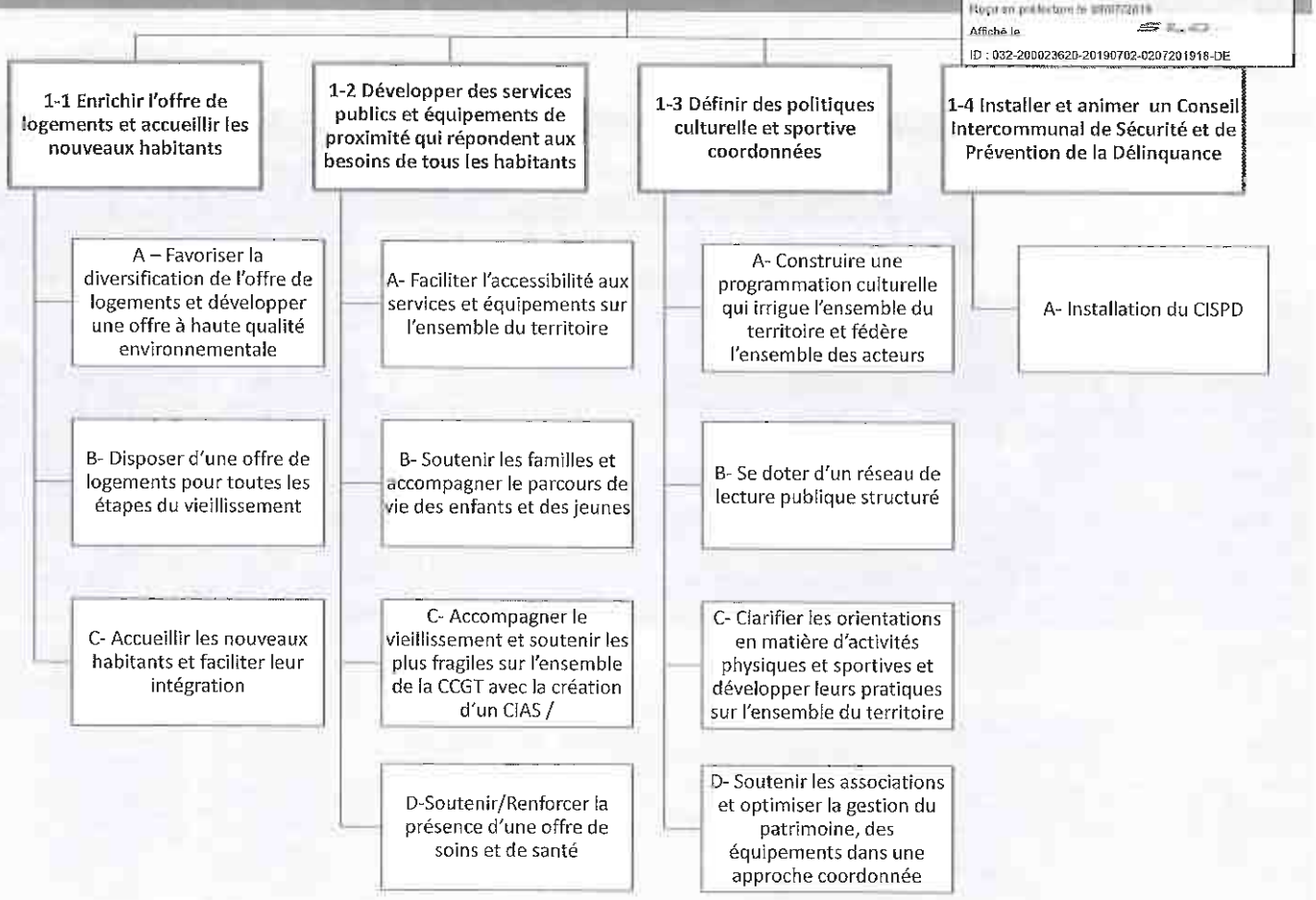

Axe 1 : Veiller à la cohésion sociale et renforcer la mixité sociale et intergénérationnelle de

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201918-DE

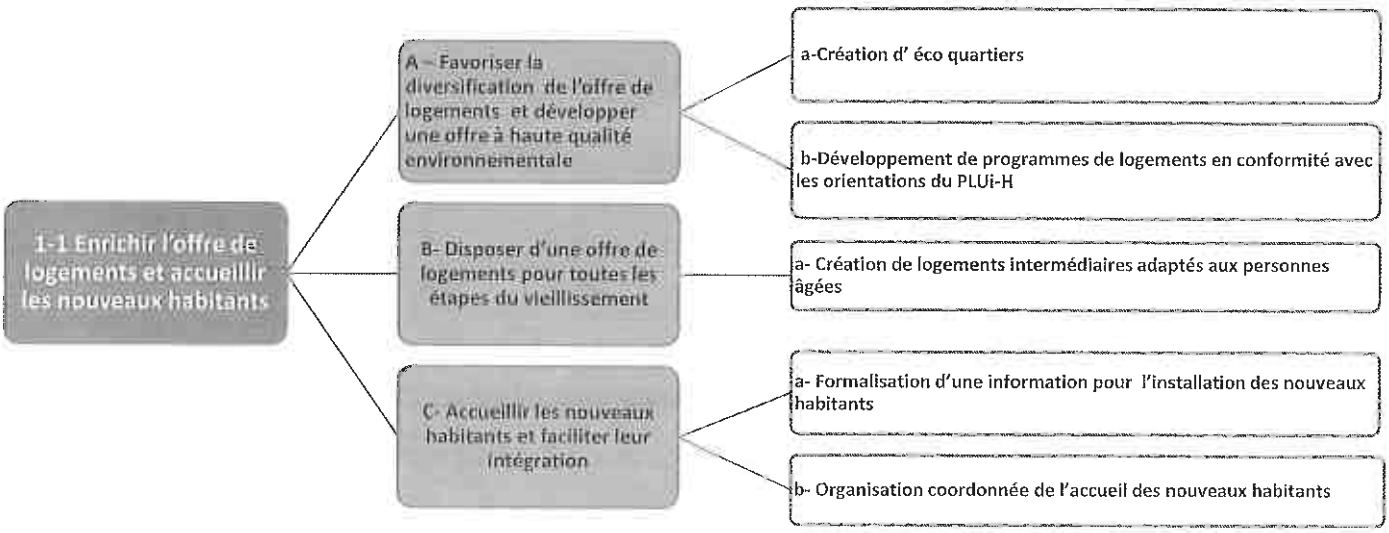

1-1 A

a- Création d'éco-quartiers

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201918-DE

Constat

- Des extensions urbaines qui fragilisent les centralités traditionnelles villageoises par manque de cohérence et de continuité entre le tissu traditionnel et les formes standardisées de l'habitat résidentiel
-Sur l'ensemble du territoire, la dispersion généralisée d'un habitat de faible densité met en péril les paysages et ne parvient pas à générer un espace public de qualité. La question de la densité est au cœur des stratégies de développement. La maison individuelle, en tant que forme d'habitat constitutive du paysage rural, a toute sa place dans le projet de territoire. Ce qui n'exclut en rien la diversité des formes que peut emprunter un habitat groupé - proximité, mitoyenneté ...
- L'éco-quartier peut être une réponse pour diversifier l'habitat (taille, location, accession, ..) tout en répondant aux exigences environnementales (économie de foncier, gestion de l'eau, espace public de qualité, ...)

Quels sont les résultats attendus ?

- L'élaboration d'une offre de terrains à bâtir de haute qualité, porteuse des principes énoncés dans le PLUi-H
- L'accueil de nouveaux habitants ou la possibilité pour des habitants de rester sur le territoire et de concevoir leur projet d'habitat
- Des limites de village soignées, « des greffes » sur l'existant réussies, des constructions intégrées dans le paysage et pouvant servir d'exemple pour d'autres projets.

Les projets :

- **L'Isle Jourdain :** Eco-quartier Les Ninets

Acquisition foncière avec l'EPF

- **Fontenilles :**

Acquisition foncière avec EPF

- **Lias :**

MO communale

Pilotage :
Les maires et adjoints des communes
appui service aménagement

Les partenaires techniques et institutionnels associés :

- L'EPF
- Le service aménagement de la Communauté de Communes

Consultation des acteurs du territoire :

Les Indicateurs d'évaluation :

- Nombre de lots mis à la vente
- Nombre de critères du projet venant en appui de la notion d'éco-quartier (caractère d'exemplarité)
- Nombre d'acquéreurs

Cadre de référence : PLUi-H

1-1 A

b- Développement de programmes de logements

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201918-DE

Constat

-L'attractivité du territoire n'est que croissante depuis une vingtaine d'années. Ce phénomène révèle certes une dynamique, mais est aussi source de tensions, ce qui fait courir le risque du départ d'une partie des habitants et d'une sélection des entrants avec entre autres l'inflation des prix du foncier à bâtir.
-Le parc locatif social propose un peu plus de 550 logements, est soumis à une pression forte. On enregistre plus de 400 demandes HLM sur le territoire et la capacité de réponse reste très limitée : à peine 18% des ménages demandeurs sont bénéficiaires d'une attribution.
- Dans un territoire où plus des deux-tiers des ménages sont propriétaires de leur logement, le déficit de l'offre locative se fait de plus en plus sentir face à des besoins qui se diversifient : la décohabitation des jeunes, le relogement des familles recomposées, le logement des personnes âgées, l'accès au logement de ménages actifs, ...

Quels sont les résultats attendus ?

- La construction (ou rénovation) de logements sociaux ou logements « passerelles » (étudiants, apprentis, ...)
- Le développement de l'offre locative
- L'accueil de nouveaux « profils » d'habitants
- Une mixité sociale et intergénérationnelle renforcée

Les programmes de logements :

- Auradé : MO communale et partenariat avec OPH - 25 logements dont 4 logements sociaux

- Beaupuy : MO communale et partenariat avec OPH - 3 logements sociaux

- Castillon-Savès : MO communale et partenariat avec OPH - Lotissement de 15 lots dont 3 HLM

- Clermont-Savès : MO communale - 2 lotissements de 14 et 18 lots

- Endoufielle : 40 à 50 logements d'ici 2035

- Monferran-Savès : 75 logements dont X logements sociaux + 5 logements sociaux en centre ville adaptés aux personnes porteuses de handicap (MO Les Thuyas)

Pilotage :
Les maires et adjoints des communes
Appui service Aménagement

Les partenaires techniques et institutionnels associés :

- Le service aménagement de la Communauté de Communes
- OPH ou bailleurs
- Promoteurs

Consultation des acteurs du territoire :

Les Indicateurs d'évaluation :

- Nombre de logements locatifs créés
- Nombre de logements sociaux créés

Cadre de référence : PLUi-H

1-1 B — a- Création de logements intermédiaires adaptés aux personnes âgées

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201918-DE

Constat

Le déficit d'une offre adaptée et accessible aux personnes âgées ne permet pas de répondre de manière satisfaisante aux besoins des personnes âgées : logement adapté aux problématiques du vieillissement, rapprochement des services. Cette demande est identifiée de manière récurrente dans nombre de communes. Il s'agit par ailleurs d'améliorer les qualités de réponse en ce qui concerne le maintien à domicile au sein du territoire, à travers une gamme variée de réponses en logements et une offre coordonnée de services de proximité.

Quels sont les résultats attendus ?

- Elargir les possibilités de parcours résidentiel et permettre de bien vieillir sur le territoire de la Gascogne Toulousaine
- Doter la Gascogne Toulousaine de lieux de vie adaptés aux personnes âgées : taille et équipement des logements, accessibilité aux services, aux espaces de convivialité , et aux soins ...
- Faciliter l'autonomie pour les personnes vieillissantes avec une implantation de logements à proximité des commodités (centres bourgs)

Les projets :

- **Auradé :** Village retraite de 30 lots

- **Fontenilles :** 15 logements sociaux adaptés aux personnes âgées avec une Maison du 3ème âge

MO privée / Échéance : 2020

Pilotage :
Les maires et adjoints des communes
Appui service Aménagement

Les partenaires techniques et institutionnels associés :

- Le service aménagement de la Communauté de Communes
- OPH, Bailleurs
- Promoteurs

Consultation des acteurs du territoire :

Les Indicateurs d'évaluation :

- Nombre de lots disponibles
- Nombre de personnes accueillies
- Nombre d'emplois créé
- Qualité de l'accompagnement des personnes âgées

Cadre de référence : PLUi-H

1-1 C — a- Formalisation d'une information pour l'installation des nouveaux h

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201918-DE

Constat

Avec chaque année, l'arrivée de plus de 500 nouveaux habitants, la Gascogne Toulousaine s'affirme comme un territoire d'accueil. Afin de veiller à la cohésion sociale et de faciliter l'installation de ces nouveaux habitants, il convient de concevoir une information pratique pour faciliter l'installation des nouveaux ménages. Par ailleurs, ces informations qui servent cette première étape d'entrée sur le territoire sont l'occasion de mieux faire connaître la Communauté de communes aux habitants.

Quels sont les résultats attendus ?

- Faciliter l'installation des nouveaux habitants par des informations pratiques facilement accessibles
- Présenter de manière pragmatique le territoire : CCGT et les communes
- Développer une image valorisante du territoire et des collectivités territoriales

Les étapes de réalisation/les échéances

- Recenser auprès des différents interlocuteurs les informations utiles
- Concevoir une page internet recensant les différentes informations pratiques
- Envisager un support synthétique papier type flyer
- Prévoir les modalités de mise à jour et de suivi

Moyens (humains, financiers, ...)

- ETP :
- Coût des supports :

Le pilotage :
Chargée de mission communication en lien avec la direction et l'élu en charge de la communication

Les partenaires techniques et institutionnels associés :

- Les communes
- Les services
- Les institutions partenaires
- Les associations

Consultation des acteurs du territoire :

- Participation du CODEV à cette action

Les Indicateurs d'évaluation :

- Nombre et précision des informations recueillies
- Nombre de consultations du site internet
- Retours du public, enquête CODEV ?

Cadre de référence

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023820-20190702-0207201918-DE

1-1 C — b- Organisation coordonnée de l'accueil des nouveaux habitants

Constat
- Nécessité de créer du lien avec les habitants et de garantir la cohésion sociale
- Nécessité de mener des actions coordonnées entre les communes et la communauté de communes, tout en privilégiant le rôle de la communes dans l'accueil des nouveaux habitants
- Donner à connaître la communauté de communes

Quels sont les résultats attendus ?
- Organisation de temps d'accueil des nouveaux habitants sur l'ensemble du territoire à l'échelle de chaque commune
- Définition d'un mode opératoire identique pour chaque commune
- Diffusion d'un matériel de présentation et d'information concernant le territoire (pochette, mallette...)

Les étapes de réalisation/les échéances
- Etat des lieux des pratiques dans chaque commune
- Coordination avec les communes pour définir un mode opératoire pour l'organisation d'un temps d'accueil des nouveaux habitants : qui, quoi, quand, comment...
- Conception d'un matériau de présentation et d'information du territoire : mallette avec documentation, bons de réduction chez les commerçants, des places de cinéma, des entrées à la piscine.../ calicot à l'effigie de la CCGT
- Repérage des manifestations d'intérêt qui sont aussi l'occasion de présenter la communauté de communes : « fête du sport et de la culture» de l'IJ – Forum des associations à Fontenilles, GAGT journée portes ouvertes...

Moyens (humains, financiers, ...)
- ETP :
- Coût des supports :

Le pilotage :
Elu en charge de la communication
Chargée de mission communication en lien avec la direction

Les partenaires techniques et institutionnels associés :
- Les communes
- Les services

Consultation des acteurs du territoire :
- Participation du CODEV à cette action

Les indicateurs d'évaluation :
- Calendrier annuel des temps d'accueil par commune
- Nombre de participants
- Retours de la population (CODEV ?)

Cadre de référence : /

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023820-20190702-0207201918-DE

Axe 1 : Veiller à la cohésion sociale et renforcer la mixité sociale et intergénérationnelle d

1-2 Développer des services publics et équipements de proximité qui répondent aux besoins de tous les habitants

- A- Faciliter l'accessibilité aux services et équipements sur l'ensemble du territoire
  - a- Installation d'une MSAP et structuration d'un réseau des Services au Public de proximité
  - b- Elaboration d'une carte du maillage scolaire de la CCGT
- B- Soutenir les familles et accompagner le parcours de vie des enfants et des jeunes
  - a- Mise en œuvre et renouvellement du PEDT
  - b- Valorisation des services et des actions en faveur de l'enfance-jeunesse
  - c- Amélioration du rayonnement des Points accueil Jeunesse (PAJ)
  - d- Mise en œuvre d'une politique tarifaire adaptée
- C- Accompagner le vieillissement et soutenir les plus fragiles sur l'ensemble de la CCGT avec la création d'un CIAS
  - a- Gestion et le développement de services d'aide à domicile à l'échelle de la CCGT
  - b- Mise en réseau et soutien des associations caritatives et création d'une politique de secours
- D-Soutenir la présence d'une offre de soins et de santé
  - a- Définition d'une stratégie pour le maintien des professionnels de santé en lien avec les différents partenaires

1-2 A — a- Installation d'une MSAP et structuration d'un réseau des Services au Public de proximité

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-020726I918-DE

Constat
- Dématérialisation accrue des démarches administratives et difficultés de certaines personnes à réaliser leurs démarches
- Concentration des services sur L'Isle Jourdain,
- Utilisation de la MSAP de Gimont par la population de la CCGT, correspond donc à un besoin

Quels sont les résultats attendus ?
- Faciliter l'accessibilité aux services et aux droits de la population de la CCGT
- Aller au plus près du public et des besoins
- Valoriser les initiatives et équipements existants sur le territoire

Les étapes de réalisation/les échéances
- Définir en lien avec le porteur du dispositif, le projet de MSAP pour le territoire de la CCGT
- Intégrer dans ce projet, les différents points de services de proximité envisagés par les communes : Endoufielle, Auradé, Clermont Savès, Monferran
  - → Création d'une maison des services à Endoufielle (en cours) : mutualisation agence postale et médiathèque, lieu avec un ordinateur à disposition, vers l'accueil de services CAF, ...
  - → Mini SAP à Auradé, Clermont Savès
  - → Espace de coworking à Monferran
- Mise en œuvre et communication autour de ce nouveau service en lien avec les partenaires agissant dans le champ du social

Moyens (humains, financiers, ...) :
- Investissement lié à la MSAP :
  - Dépenses
  - Recettes
- Fonctionnement annuel :
  - Dépenses :
  - Recettes :

ou subvention au centre social ?

Pilotage :
Le centre social multi partenarial en lien avec la CCGT (convention d'objectifs) ?
Quel référent à la CCGT ?

Les partenaires techniques et institutionnels associés :
- Les communes
- Les partenaires institutionnels

Consultation des acteurs du territoire :
- Le CODEV

Les Indicateurs d'évaluation :
- Le rayonnement territorial du projet
- Le nombre de partenaires impliqués
- Le nombre d'utilisateurs annuels

Cadre de référence : dispositif et convention avec l'Etat

1-2 A — b- Elaboration d'une carte du maillage scolaire de la CCGT

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-020726I918-DE

Constat
Avec l'augmentation constante de la population, le bassin scolaire enregistre un nombre croissant d'élèves. Entre la rentrée 2011 et celle de 2014, on note des augmentations de +12,46 % en maternelle et + 9% en élémentaire. A la rentrée 2016, c'est presque 3000 élèves qui ont été accueillis sur les 9 communes dotées de classes de niveau primaire. Aujourd'hui, il est impératif d'aborder la scolarité dans une vision d'ensemble pour optimiser les investissements à réaliser demain et satisfaire au mieux les besoins actuels et à venir de la population.

Quels sont les résultats attendus ?
- Une vision prospective d'ensemble des effectifs scolaires et équipements nécessaires demain
- Une répartition des élèves en lien avec les équipements existants sur le territoire
- Une maîtrise des coûts d'investissement

Les étapes de réalisation/les échéances
- Réalisation d'une carte du maillage scolaire en tenant compte des particularités territoriales : Fontenilles situé en Haute Garonne, Frégouville et Castillon-Savès en RPI avec une commune d'une autre intercommunalité (Maurens et Giscaro)
- Anticiper et être force de proposition en matière de déplacement pour les parents
- Communiquer auprès de la population

- Transfert de la compétence équipements scolaires à la CCGT

Projets sur les équipements scolaires des communes :
- Auradé : Réouverture possible de la 4ième classe
- Endoufielle : réserve foncière pour agrandir l'école et réhabilitation du chauffage et isolation
- Fontenilles : Extension du Groupe scolaire, Equipement numérique des écoles
- Monferran : Agrandissement du bâtiment (pas nécessairement du nombre de classes)

Pilotage :
- Elus référents des affaires scolaires ou enfance-jeunesse
- DGA en lien avec les responsables des services enfance et jeunesse

Les partenaires techniques et institutionnels associés :
- Les communes
- L'Education Nationale
- Les coordonnateurs enfance-jeunesse

Consultation des acteurs du territoire :
- Les APE
- Les enseignants
- Le CODEV

Les Indicateurs d'évaluation :
- Formalisation de la carte du maillage scolaire
- Degré de coopération des différents acteurs

Cadre de référence : /

1-2
B

a- Mise en œuvre et renouvellement du PEDT

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-020720191B-DE

Constat
La communauté de communes dans le cadre de sa compétence Enfance Jeunesse a mis en place pour la période 2017-2019 un Projet Educatif de Territoire qui a été une démarche structurante au niveau des acteurs et fédératrice pour les communes. Il convient de finaliser la mise en oeuvre de ce projet et de projeter son renouvellement en tenant compte de l'évolution du bassin scolaire, des besoins des familles et des dynamiques engagées de la domaine de la jeunesse, de la parentalité, et des situations spécifiques (handicap, population d'origine étrangère...).

Quels sont les résultats attendus ?
- La réussite des enfants et des jeunes dans leur parcours de vie
- La mise en œuvre d'un projet éducatif territorial partagé et porté par les acteurs éducatifs du territoire
- L'émergence et le développement de projets transversaux qui répondent aux cinq axes éducatifs co-construits et partagés par les acteurs éducatifs et les élus du territoire

Les étapes de réalisation/les échéances
- Formuler des fiches actions
- Réaliser l'évaluation
- Actualiser le diagnostic et le projet en lien avec le CEJ et la démarche CTG portée par le Département 32

Projets des communes :
- Fontenilles : Extension / Création d'un bâtiment ALAE/ALSH

Pilotage :
- Elu en charge de l'Enfance-Jeunesse
- Responsables Services Petite Enfance et Enfance-Jeunesse ? Coordonnateurs Enfance Jeunesse ?

Les partenaires techniques et institutionnels associés :
- Le centre social multi-partenarial
- DDCSPP
- CAF / MSA

Consultation des acteurs du territoire :
Les acteurs associatifs de la communauté éducative

Les Indicateurs d'évaluation :
- Nombre de projets menés en lien avec le cadre éducatif
- Nombre d'enfants impliqués
- Retour exprimé par les jeunes concernés et leurs familles
- Actions partenariales

Cadre de référence
Décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles

1-2
B

b- Valorisation des services et des actions en faveur de l'enfance-jeun

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-020720191B-DE

Constat
- La valorisation et la communication des actions menées en direction des enfants, des jeunes et plus généralement des familles
- Faciliter les modalités d'inscription aux différentes activités

Quels sont les résultats attendus ?
- Une meilleure fréquentation et accessibilité aux services développés dans le cadre du CEJ
- Une dynamique entre les professionnels et parents

Les étapes de réalisation/les échéances :

Mise en ligne du Portail familles sur le site internet
- Recensement des données et informations
- Coordination avec la chargée de communication
- Teste et évaluation de l'ergonomie du portail
- Mise en ligne

Création d'un forum de la petite enfance
Coordination des acteurs
- Définition d'une programmation
- Communication
- Mise en oeuvre

Moyens (humains, financiers, ...)
- Actions de communication
ETP :
- Forum de la petite enfance
ETP :
Coût :

Pilotage :
Elu référent Enfance –Jeunesse
Chefs des services jeunesse/petite enfance
Coordonnateurs Enfance Jeunesse et Responsable communication -

Les partenaires techniques et institutionnels associés :
- Les communes
- La CAF
- Les opérateurs enfance jeunesse

Consultation des acteurs du territoire :
Test auprès d'un panel de familles
Mobilisation parents, assistantes maternelles...

Les Indicateurs d'évaluation :
- Nombre de connexions
- Nombre d'inscriptions via le site
- Augmentation de la fréquentation des services
- Nombre d'acteurs mobilisés pour le forum
- Nombre de participants

Cadre de référence : PEDT

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201918-DE

1-2 B c- Amélioration du rayonnement des Points Accueil Jeunesse

Constat
- Une offre pour les jeunes à conforter sur le territoire en termes d'accueil, information, prévention, accompagnement
- Un manque de proposition pour les jeunes en dehors de L'Isle Jourdain et Fontenilles
- Des situations préoccupantes de mineurs et de jeunes adultes relevées par les travailleurs sociaux dans toutes les catégories socioprofessionnelles

Quels sont les résultats attendus ?
- Une meilleure prise en compte des besoins d'information, de conseil, de prévention et d'accompagnement des jeunes de manière délocalisée
- Une dynamique d'implication des jeunes de l'ensemble du territoire, notamment habitant les villages excentrés

Les étapes de réalisation/les échéances
- Etablir un état des lieux du fonctionnement des Accueils Jeunes et repérer les points d' amélioration à l'échelle de l'intercommunalité
- Revisiter le projet d'accueil et d'animation dans différents domaines : orientation professionnelle et scolaire , vie quotidienne, logement, droit, santé, loisirs, culture, mobilité internationale
- Ajuster le fonctionnement aux améliorations visées
- Mettre en place un accueil libre, anonyme et de qualité des jeunes de 11 à 30 ans sur l'ensemble des communes (itinérance) en lien avec les structures d'animation jeunesse si elles existent, les médiathèques, les associations culturelles ou sportives qui touchent des jeunes

Moyens (humains, financiers, ...)
Evaluation ETP : ?

Pilotage :
Elu en charge de l'enfance- jeunesse
Chef du service Jeunesse
Coordonnateurs enfance-jeunesse
Directeur Espace famille jeunesse ou directrice Association API en Gascogne

Les partenaires techniques et institutionnels associés :
- CAF,
- DDCSPP,
- Structures : enfance-jeunesse- médiathèques, associations sportives et culturelles, centre social, MSAP ...

Consultation des acteurs du territoire :
- Mise en place d'un groupe de pilotage et de suivi des PAJ

Les Indicateurs d'évaluation :
- Nombre de consultations du fonds CIDJ
- Nombre de jeunes et provenance géographique
- Nombre d' actions collectives mises en place
- Nombre de points de délocalisation ou itinérance...

Cadre de référence : PEDT-CEJ

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201918-DE

1-2 B d- Mise en œuvre d'une politique tarifaire adaptée

Constat :
Au regard du public, les deux gestionnaires (préciser qui sont-ils ?) s'engagent sur une accessibilité financière pour toutes les familles au moyen de tarifications modulées en fonction des ressources. Les deux structures jeunesses du territoire n'ont pas les même tarification.

Quels sont les résultats attendus ?
- Harmonisation et mise en cohérence de la politique tarifaire concernant les accueil jeunes

Les étapes de réalisation/les échéances
- Mise en place d'un temps de concertation coordonnée entre les différents gestionnaires et élus
- Prise de décision politique
- Application de la nouvelle tarification modulée et harmoniser par les deux gestionnaires du territoire

Moyens (humains, financiers, ...)

Pilotage :
Elu en charge de l'enfance- jeunesse
Présidente du centre social
Coordonnateurs enfance-jeunesse
Chef du service Jeunesse
Directrice Association Api en Gascogne

Les partenaires techniques et institutionnels associés :
CAF, responsable du PAJ, directeur Espace Famille Jeunesse

Consultation des acteurs du territoire :

Les Indicateurs d'évaluation :
- Amélioration de la fréquentation

Cadre de référence : CEJ

1-2 C — a- Gestion et le développement de services d'aide à domicile à l'échell la CCGT

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190703-0207201918-DE

Constat

-Le service d'aide à domicile du CCAS de L'Isle Jourdain œuvre sur l'ensemble du territoire communautaire- le préfet a demandé à la collectivité de régulariser la situation et de créer un CIAS à l'échelle de la CCGT

-Le service est saturé et ne peut répondre à toutes les demandes de personnes âgées

-Le service a des difficultés de recrutement car le métier n'est pas suffisamment attractif : image du métier, rémunération, conditions de travail, manque de formation ...

Quels sont les résultats attendus ?

- Une meilleure couverture territoriale des services d'aide à domicile
- Une amélioration qualitative du service
- Une valorisation du métier pour attirer de nouveaux professionnels

Les étapes de réalisation/les échéances

- Création d'un CIAS
- Transfert du service d'aide à domicile
- Réalisation d'une évaluation du service: organisation, fonctionnement, compétences, public touché, partenariat, agrément, conventionnement et financement, politique de formation et de communication...
- Définition des axes d'amélioration et de développement à l'échelle de la CCGT

Moyens (humains, financiers, ...)

- Transfert du budget des CCAS
- Elaboration d' un budget propre évalué à :

Dépenses :
Recettes :
Financement du service par les caisses de retraite et le CD32

Pilotage :
Elus en charge de l'action sociale
DGA et direction du CCAS

Les partenaires techniques et institutionnels associés :

- Les communes,
- Le département 32
- Le CLIC
- Les services sociaux

Consultation des acteurs du territoire :

- Concertation des partenaires gérontologiques pour envisager les améliorations et le développement des services d'aide à domicile
- Contribution des associations au conseil du CIAS

Les Indicateurs d'évaluation :

- Nombre de personnes aidées et provenance géographique
- Nombre de postes créés
- Nombre de jours de formation des AD

Cadre de référence : /

1-2 C — b- Mise en réseau et soutien des associations caritatives et création d' politique de secours

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190703-0207201918-DE

Constat

- Des situations de **travailleurs pauvres du fait du travail à temps partiel,** des contrats précaires, du prix d'accès au logement, du poids des déplacements
- Des situations critiques de personnes seules, isolées, précarisées qui n'ont **pas accès aux dispositifs d'aide**
- Des situations isolées de grande précarité : emploi, ressources, logement, santé, handicap, alphabétisation, accès à la formation, fracture numérique
- Un réseau d'acteurs cloisonné et peu coordonné

Quels sont les résultats attendus ?

- Amélioration de la visibilité de l'offre des associations
- Décloisonnement des interventions
- Soutien des personnes en grande difficulté

Les étapes de réalisation/les échéances

- Suite à la création du CIAS, animer un réseau d'acteurs sociaux du territoire, professionnels sociaux, associations caritatives et associations d'insertion sociale et professionnelle pour :
  - établir un état des lieux du fonctionnement et des besoins des associations, développer des actions transversales, décloisonner les interventions
  - faire l'inventaire des actions existantes sur le territoire et identifier les besoins sociaux

- Définir une politique de secours complémentaire aux aides existantes: définition des critères et des modalités d'activation des aides (aide alimentaire, aide à l'énergie, actions de prévention)

Moyens (humains, financiers, ...) :

- Evaluation d'un budget dédié :
- Recettes le cas échéant :

Pilotage :
Elue en charge de l'action sociale
Directeur du CIAS

Les partenaires techniques et institutionnels associés :

- Les CCAS
- Le CD32,
- Les associations sociales

Consultation des acteurs du territoire :
Réseau des associations

Les Indicateurs d'évaluation :

- Evolution des demandes de secours

Cadre de référence : /

1-2 D — a- Définition d'une stratégie pour le maintien des professionnels de sa… en lien avec les différents partenaires

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0297291918-DE

Constat
A l'image d'autres territoires, on constate sur la Gascogne Toulousaine une perte de médecins et un manque de professionnels dans certaines disciplines de santé, alors que parallèlement la population s'accroît.
Plusieurs acteurs sont mobilisés sur cette question que ce soit les acteurs institutionnels tels que l'ARS qui réalise un diagnostic territorial dans ce domaine, ou le Département avec le schéma d'accessibilité des services publics, ou des porteurs de projet privé, comme celui qui crée un centre d'urgences médicales
Toutefois, au regard de ces différents éléments, la Communauté de communes se doit de disposer d'une vision d'ensemble et développer une approche prospective de la problématique médicale, en relation avec les différents acteurs concernés.

Quels sont les résultats attendus ?
- Disposer d'une vision d'ensemble précise de la problématique médicale de la Gascogne Toulousaine
- Développer une approche prospective afin de palier les carences existantes et prévenir celles à venir
- Projeter en coordination avec les partenaires et les professionnels de santé, des actions visant à conforter la présence d'une offre de santé satisfaisante sur le territoire

Les étapes de réalisation/les échéances
- Installer un groupe de travail sur cette thématique
- Contribuer à la définition des politiques publiques (ARS, Département) à l'échelle supra communautaire
- Organiser une réflexion à partir des éléments de diagnostic et du schéma d'accessibilité aux services publics
- Définir des orientations et des actions à mettre en œuvre pour les années à venir pour créer des conditions facilitatrices pour l'installation de médecins spécialistes et généralistes,

→ *Les leviers en présence :*
- Monferran : possibilité de mettre à disposition les infirmières de Thuyas pour satisfaire les besoins de la population
- Communauté de communes : une zone d'activités, les Martines, à vocation santé
- Clermont-Savès : possibilité de création d'une Maison de Santé

Pilotage :
L'élu en charge de ?
La direction de la CCGT

Les partenaires techniques et institutionnels associés :
- L'ARS
- Le département
- Les professionnels de santé du territoire

Consultation des acteurs du territoire :

Les Indicateurs d'évaluation :
- Le nombre et la diversité des acteurs mobilisés autour de cette réflexion
- Le nombre d'actions projetées

Cadre de référence : /

Axe 1 : Veiller à la cohésion sociale et renforcer la mixité sociale et intergénérationnelle d…

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0297291918-DE

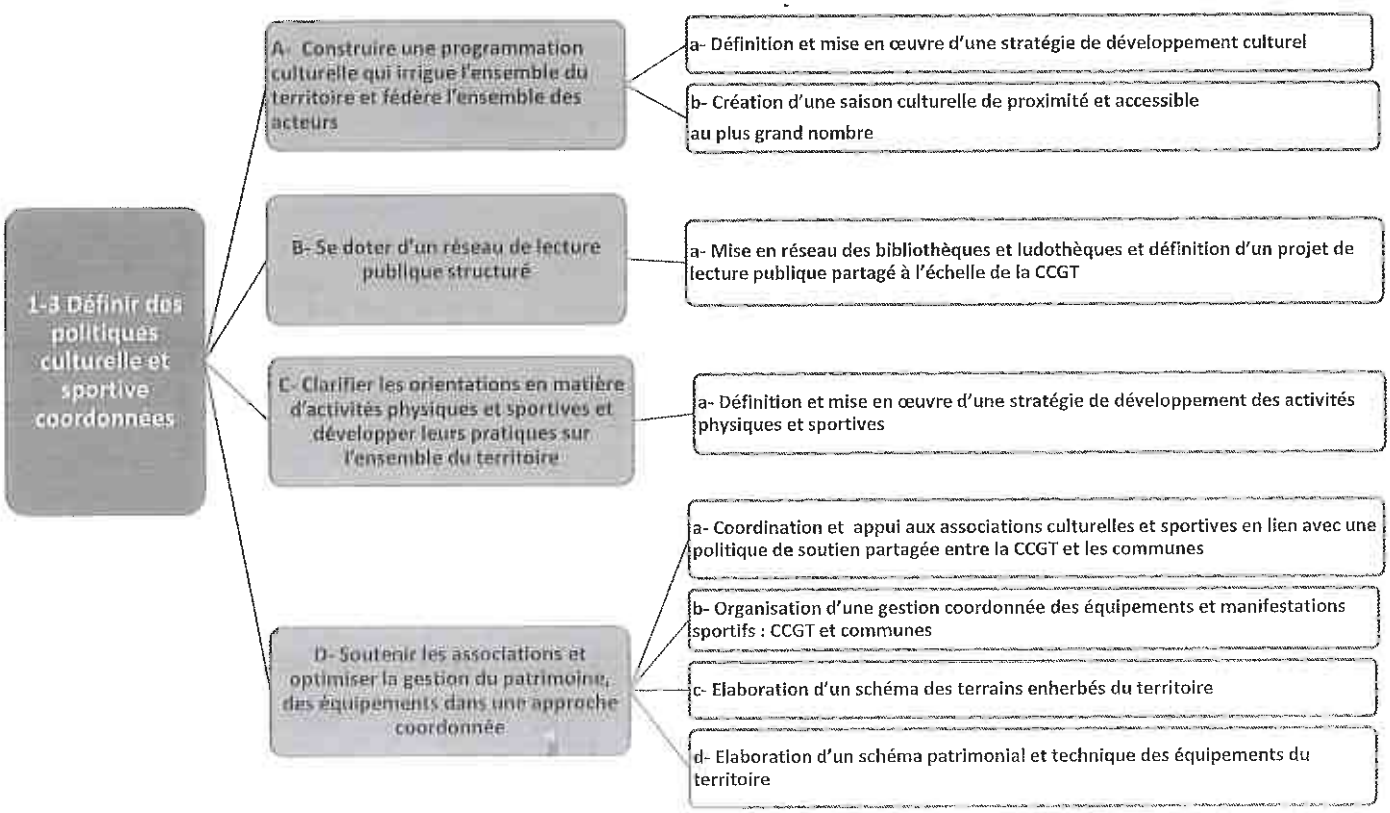

1-3 A — a- Définition et mise en œuvre d'une stratégie de développement cult

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201916-DE

Constat
- L'offre culturelle développée sur la Gascogne Toulousaine est importante et variée, portée par une multitude d'acteurs publics ou associatifs et quelques opérateurs professionnels
- On constate un fort cloisonnement des activités et des disciplines, et une concentration des activités sur les principaux bourgs
- Il n'existe aucune coordination des acteurs et des initiatives
- La politique de soutien des associations culturelles par les communes est très disparate
- Manque de lisibilité de la politique communautaire supra-territoriale

Quels sont les résultats attendus ?
- Une meilleure lisibilité et valorisation du tissu culturel
- Un développement de l'offre culturelle pour tous les habitants (accessibilité)
- Une meilleure répartition géographique : délocalisation
- La création d'une identité culturelle intercommunale, vitrine de la Gascogne Toulousaine, en lien avec celle portée par le PETR Portes de Gascogne ,
- la culture vient à la rencontre de l'habitant (et pas l'inverse).

Les étapes de réalisation/les échéances
- Créer un emploi de coordination culturelle chargé d'animer la dynamique culturelle ou déléguer la mission à la MJC
- Clarifier la politique de soutien financier de la CCGT avec les communes, définir des critères pour l'attribution des subventions aux associations
- Mettre en place un groupe-projet avec des élus et des acteurs culturels issus de différentes disciplines et des différentes communes pour piloter les axes stratégiques du projet culturel en lien avec la politique culturelle développée au sein du PETR :

→ Mise en réseau des acteurs, mutualisation, complémentarité, projets fédérateurs
→ Développement des pratiques, harmonisation et irrigation de l'offre d'activités sur le territoire
→ Communication, diffusion, politique tarifaire
→ Gestion du pôle de compétences techniques...

Initiative communale : commune de Fontenilles → volonté de créer une école de musique

Moyens (humains, financiers, ...) Actuels revus à la baisse
- Poste de chargé de coordination culturelle : ?

→ tableau des effectifs, mutualisation ?

Pilotage :
Vice- Président en charge de la culture
Chargée de mission culture

Les partenaires techniques et institutionnels associés :
- Communes -MJC,
- PETR - EDM,
- DRAC - OTI

Consultation des acteurs du territoire :
Groupe de travail représentatif des acteurs locaux et des thématiques artistiques

Les Indicateurs d'évaluation :
- Nombre de projets fédérateurs
- Nombre de nouvelles activités
- Augmentation des bénéficiaires, catégories, origine géographique
- Nombre de communes concernées par les activités ou manifestations culturelles

Cadre de référence : le document cadre définissant la politique culturelle du territoire

1-3 A — b- Création d'une saison culturelle de proximité et accessible au plus g nombre

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201916-DE

Constat
- Le cloisonnement des pratiques artistiques, et l'absence d'événements fédérateurs croisant les différentes disciplines
- L'attractivité de l'offre toulousaine avec des spectacles de notoriété ou offre chef lieu du Département
- L'absence de lieu spécialisé, de salle adaptée à l'accueil de spectacles

Quels sont les résultats attendus ?
- Valorisation des manifestations organisées et activités développées sur le territoire
- Création de liens entre les acteurs culturels
- Amélioration de l'image de la CCGT : la saison culturelle comme vitrine du territoire
- Développement des initiatives et de la fréquentation

Les étapes de réalisation/les échéances
- Mettre en place une concertation annuelle (n-1) entre associations pour définir la programmation
- Faire le lien avec les réseaux supra communautaire (PETR, Département, ADDA...)
- Faire le point avec les communes gestionnaires de salles pour définir le calendrier
- Elaborer une programmation culturelle annuelle qui répondent aux objectifs suivants :
  - → Une saison culturelle pour fédérer tous les acteurs
  - → Une saison culturelle pour répondre aux attentes de tous les publics
  - → Une saison culturelle pour aider à pérenniser les manifestations
- Identifier et faire l'inventaire des compétences techniques , ressources pour organiser les manifestations : licence - habilitation - matériel – salles – équipements – sécurité
- Elaborer, publier , diffuser le programme de la saison en lien avec l'OTI
- Mettre en place un système de billetterie en ligne (MJC ou OTI)

Moyens (humains, financiers, ...)
Personnes ressources et volontaires du territoire

Pilotage :
Vice- Président en charge de la culture
Chargée de mission culture
Coordonnateur culturel

Les partenaires techniques et institutionnels associés :
- DRAC
- OTI , MJC, EDM, ADDA, CULTURE PPG
- Salles de spectacles limitrophes .....

Consultation des acteurs du territoire :
Co-élaboration de la saison avec les acteurs locaux de l'action culturelle

Les Indicateurs d'évaluation :
- Nombre d'acteurs-opérateurs impliqués – concernés
- Nombre de manifestations fédératives – projets collaboratifs
- Nombre de communes concernées- parties prenantes
- Nombre de spectateurs- catégories- provenance géographique

Cadre de référence : /

1-3 B — c- Mise en réseau des bibliothèques et ludothèques et définition d'un projet de lecture publique partagé à l'échelle de la CCGT

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023626-20190702-0207201918-DE

Constat
- Une absence de réseau entre les médiathèques et ludothèques du territoire
- Un besoin de professionnalisation du secteur
- Des budgets d'acquisition et d'animation disparates entre les communes
- Une médiathèque « sous dimensionnée » à L'Isle Jourdain

Quels sont les résultats attendus ?
- Une offre de lecture publique harmonisée sur l'ensemble du territoire, accessible au plus grand nombre
- Des complémentarités, des synergies entre médiathèques et ludothèques
- Un développement des animations autour du livre et du jeu qui irriguent le territoire

Les étapes de réalisation/les échéances
- Mettre en les bibliothèques et ludothèques : coordination, partage des ressources et uniformisation des système informatique, échanges, manifestation commune, harmonisation des politiques d'abonnement, mise en place de boites à livres...
- Réaliser un état des lieux partagé de l'existant: ressources de prêt (documents, cd, dvd, jeux..), compétences, temps d'ouverture, animations, modalités de fonctionnement, matériel, informatisation, budgets...
- Elaborer un projet communautaire de lecture publique entre élus communaux et communautaires, bénévoles et professionnels des bibliothèques et ludothèques : objectifs, moyens, implantations (fixe ou mobile), investissements, fonctionnement, politique de prêt et d'animation, formation des professionnels et des bénévoles, modalités de gestions (gestion directe/gestion associative)...
- Valider le projet et transférer la compétence à la CCGT

Projets des communes :
- Castillon-Savès : Création d'un espace de dépôt livres, lecture pour tous

Moyens (humains, financiers, ...)
Temps de travail consacré à l'élaboration du projet et à la coordination des acteurs :
Evaluation coût informatisation et mise en commun des catalogues :
Evaluation coût annuel de fonctionnement :

Pilotage :
Vice- Président en charge de la culture
Chargée de mission culture

Les partenaires techniques et institutionnels associés :
-Bibliothèque Départementale de prêt
-Communes gérant une bibliothèque
-Associations gestionnaires des ludothèques
-Les bénévoles concernés ,
-Librairies locales,
-Culture Porte de Gascogne

Consultation des acteurs du territoire :
Possibilité d'enquête auprès des adhérents des bibliothèques et ludothèques

Les Indicateurs d'évaluation :
- Nombre de projets en réseau
- Augmentation des adhérents
- Nombre de communes concernées par le projet : délocalisation, portage de livres(navette), animations...

Cadre de référence : Projet culturel de la collectivité

1-3 C — a-Définition et mise en œuvre d'une stratégie de développement des activités physiques et sportives

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023626-20190702-0207201918-DE

Constat
- Une offre sportive abondante mais pas toujours coordonnée (hormis pour les associations adhérentes à l'OIS)
- Un manque d'anticipation de la part des associations en matière d'évènements sportifs
- Des activités sportives qui n'existent pas sur le territoire
- Un besoin de transversalité : PEDT, Tourisme, Culture, Jeunesse, Sport
- Des secteurs à investir ou à poursuivre : la santé, l'éveil et la découverte multisports, le sport nature

Quels sont les résultats attendus ?
- L'accès du sport à tous, y compris pour les personnes porteuses de handicap
- L'amélioration qualitative et la diversification de l'offre sportive
- L'attractivité du territoire au travers de challenges sportifs, comme vitrine de la Gascogne Toulousaine
- Des actions en faveur de la santé et du bien être, favorisant le vivre ensemble, l'intégration de nouveaux arrivants

Les étapes de réalisation/les échéances
- Mettre en place un groupe de pilotage avec des élus, des associations sportives représentatives du territoire et des différentes disciplines, types d'activités, de l'OIS
- Elaborer et mettre en œuvre une stratégie (objectifs et moyens) de développement des activités physiques et sportives avec une attention particulière au déploiement des activités sur l'ensemble du territoire et à la diversification des publics touchés
- Faire évoluer l'OIS en service des sports de la CCGT: conforter son rôle d'animation territoriale et les axes de développement de son action

Moyens (humains, financiers, ...)
Coût de fonctionnement pour la communauté de communes :
Recettes sur le budget de la communauté de communes :
Partenaires financiers mobilisés : Sport santé : ARS,
Dispositifs mobilisés pour RH : Services civiques, Apprentis/stagiaires (MASTER)

Pilotage :
Vice Président en charge du sport
Chargée de mission Sports
Référent technique OIS

Les partenaires techniques et institutionnels associés :
- DDCSPP
- Fédérations sportives
- Département 32

Consultation des acteurs du territoire :
Groupe de pilotage

Les Indicateurs d'évaluation :
- Nombre d'activités nouvelles
- Nombre bénéficiaires- adhérents
- Catégories et provenance communale
- Amélioration de la couverture territoriale

Cadre de référence
Convention d'objectifs et de moyens avec l'OIS

1-3 D — a- Coordination et appui aux associations culturelles et sportives

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201918-DE

Constat
- Une compétence partagée entre la Communauté de communes et les communes
- Une absence de cohérence entre les différentes interventions auprès des associations sportives et culturelles, un manque de lisibilité pour les associations
- Des soutiens financiers et matériels dispensés par les communes aux associations, mais peu formalisés par des conventions entre communes et associations

Quels sont les résultats attendus ?
- Un appui à la vie des associations, un soutien aux bénévoles
- Une politique de soutien financier de la CCGT harmonisée et coordonnée avec les communes
- Une amélioration de l'efficience des dispositifs de soutien associatif, le maintien de la dynamique associative sur le territoire

Les étapes de réalisation/les échéances
- Définir des critères de soutien des associations et d'attribution des subventions en coordination avec les communes : identifier le champ spécifique d'intervention de la CCGT en complément des communes (les critères d'intérêt communautaire)
- Définir des critères d'attribution des aides en fonction des orientations du projet de territoire
- Mettre en place de conventions d'objectifs **pluriannuelles** qui intègrent les aides indirectes des collectivités
- Créer/Développer ou adapter le service d'appui aux associations : aide juridique, administrative, recherche de financements, gestion sociale…../ formation - information des dirigeants, des professionnels, des éducateurs
- Recenser et définir un cadre pour le prêt de matériel entre structures sur le territoire ,

Projets des communes :
- Fontenilles : Achat d'un minibus pour les associations

Moyens (humains, financiers, …)
ETP consacré à la définition du cadre de référence du soutien à la vie associative :

Pilotage :
Vice président en charge du sport et de la culture
Coordonnateur culturel- Directrice OIS

Les partenaires techniques et institutionnels associés :
- Préfecture, DRAC, MJC, EDM, DDCSPP
- CRIB

Consultation des acteurs du territoire :
Consultation des associations – Information sur le dispositif d'appui – enquête de satisfaction

Les Indicateurs d'évaluation :
- Nombre de Conventions d'Objectifs signées
- Evolution du nombre d'associations Nombre d'associations utilisatrices du service d'appui
- Nombre de personnes formées
- Nombre de prêt de matériel

Cadre de référence : /

1-3 D — b- Organisation d'une gestion coordonnée des équipements et des manifestations sportives et culturelles : CCGT et communes

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201918-DE

Constat
- Des équipements sportifs et culturels diversifiés sur l'ensemble de la communauté de communes, appartenant essentiellement aux communes, d'autres à la communauté de communes
- Des équipements saturés, d'autres moins occupés mais qui ne sont pas mis à disposition de toutes les associations du territoire de CCGT
- La volonté de certaines communes d'accueillir plus d'activités (Castillon-Savès)

Quels sont les résultats attendus ?
- Disposer d'une vision d'ensemble des équipements sportifs et culturels sur le territoire et mettre en place une planification concertée avec les communes pour gérer et entretenir au mieux ceux-ci
- Satisfaire au maximum les demandes des habitants et des associations
- Optimiser l'utilisation des équipements existants, des moyens techniques disponibles

Les étapes de réalisation/les échéances
- Etablir un inventaire des équipements et des installations, moyens techniques existants : état des lieux, état des besoins
- Partager une vision d'ensemble de l'utilisation des équipements entre communes et CCGT: définir les critères de prêt, instaurer un règlement intérieur
- Créer avec les communes une plateforme de gestion des salles, infrastructures et équipements à l'échelle intercommunale : gestion des plannings coordonnée par la CCGT
- Elaborer un calendrier annuel des manifestations sportives

Moyens (humains et financiers,…)
Subvention OIS : ?
Subvention MJC : ?

Pilotage :
Vice Président en charge du sport et de la culture
Référent technique OIS – Chargée de mission culture

Les partenaires techniques et institutionnels associés :
- Les communes, MJC, EDM

Consultation des acteurs du territoire :
Consultation des associations – information sur les modalités de mises à disposition des salles – Enquête de satisfaction

Les Indicateurs d'évaluation :
- Nombre de salles- équipements et infrastructures gérés par le dispositif
- Nombre de communes concernées/an
- Nombre d'associations concernées/an
- Nombre de réservations réalisées / an

Cadre de référence
Convention d'objectifs et de moyens (triennale) pour la gestion des plannings

1-3 D — c- Mise en œuvre d'un schéma des terrains enherbés du territoire

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023020-20190702-0207201918-DE

Constat
- Le nombre de terrains enherbé est important sur le territoire, mais du fait du nombre d'habitants croissant et d'une demande croissante d'activités, certains terrains sont saturés (dans les bourgs principaux) alors que d'autres sont sous-utilisés (dans les villages)
- L'entretien de ces terrains demande des moyens et certains nécessitent des travaux de réhabilitation (vestiaire, salle, ...)

Quels sont les résultats attendus ?
- Un inventaire exhaustif des terrains et de leurs caractéristiques
- Des terrains enherbés de meilleure qualité un coût moyen d'entretien en fonction du niveau d'attente de jeu
- Une coordination et planification des travaux de rénovation : un calendrier et un appui technique
- Une utilisation optimale des différents terrains à l'échelle de la communauté de communes ,
- L'étude d'une mutualisation des terrains à une échelle supra-communautaire

Les étapes de réalisation/les échéances
- 2018 Etude,
- 2019 Coût entretien et planification, définition cahier des charges,
- 2019 Réhabilitation terrain de FREGOUVILLE,
- 2020 Convention de mise à disposition des terrains

Moyens (humains, financiers, ...)
Budget annuel dédié à l'entretien des terrains :
Budget investissement annuel : 2019 réhabilitation du terrain de FREGOUVILLE
Spécialiste externe ou interne des terrains enherbés et du sport

Pilotage :
Responsable de service Sport et Culture

Les partenaires techniques et institutionnels associés :
- Communes
- OIS
- services techniques spécialisés

Consultation des acteurs du territoire :
- Associations
- CODEV

Les indicateurs d'évaluation :
- Travaux de rénovation effectués
- Taux d'utilisation des différents équipements

Cadre de référence
Etude avec retour sur taux d'occupation

1-3 D — d- Elaboration d'un schéma patrimonial et technique des équipement territoire

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023020-20190702-0207201918-DE

Constat
- Du fait de l'augmentation de la population du territoire, certains équipements culturels, sportifs ou associatifs sont saturés, notamment dans les bourgs, alors que certaines salles dans les villages sont moins utilisées
- Il manque sur ce territoire un espace dédié à la diffusion du spectacle vivant spécialisé.
- Certains équipements sont à rénover ou améliorer pour accueillir dans de bonnes conditions les événements du territoire (confort thermique, acoustique, équipements adaptés ...).

Quels sont les résultats attendus ?
- Une vision d'ensemble des équipements de la Gascogne Toulousaine et la capacité à planifier les améliorations ou créations nécessaires
- Une optimisation de l'utilisation des différents équipements et des investissements à réaliser pour demain
- Un programme d'entretien et de rénovation des différents équipements

Les étapes de réalisation/les échéances
- Réaliser un état des lieux de l'existant - visites sur site, grille d'analyse – et taux d'occupation
- Etablir un diagnostic en lien avec les demandes recensées et des préconisations
- Planifier les investissements prévus ou à réaliser(dont équipement culturel)
- Améliorer l'utilisation et la gestion de l'ensemble des équipements du territoire

Moyens humains et financiers :
- ETP consacré à l'état des lieux
- Enveloppe annuelle consacrée à l'investissement

- Plan prévisionnel d'investissement
- Bureaux d'études spécialisés

Pilotage :
Elu référent
Services techniques

Les partenaires techniques et institutionnels associés :
- Communes : élus et agents
- OIS, MJC, EDM
- Services techniques mutualisés

Consultation des acteurs du territoire :
- Associations ,
- CODEV

Les indicateurs d'évaluation :
-Travaux de rénovation effectués
- Construction de nouveaux équipements
- Taux d'utilisation des équipements des communes

Cadre de référence : /

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-020720191B-DE

1-4 Installer et animer un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

A- Installation du CISPD

a- Création du CISPD

1-4 A

Création du CISPD

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-020720191B-DE

Constat

- Se conformer aux dispositions de la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance

Quels sont les résultats attendus ?

- Elaborer et animer une stratégie territoriale en lien avec les prérogatives nationales et départementales 2018-2021
- Mener et soutenir des actions coordonnées dans ce domaine
- Assurer une veille sur les questions de sécurité et de délinquance à l'échelle du territoire
- Développer un travail de réseau transversal entre les services de prévention et de sécurité

Les étapes de réalisation/les échéances

- Mener un travail de diagnostic avec émergence des besoins et ressources
- Solliciter les acteurs concerner dans une dynamique de réseau et de co-construction des objectifs et actions
- Définir une stratégie territoriale en lien avec les prérogatives nationales et départementale
- soutenir des actions coordonnées dans ce domaine

Moyens (humains, financiers, ...)

Pilotage :
Président de la communauté de communes,
Coordonnateur Enfance Jeunesse CCGT et Police Municipale

Les partenaires techniques et institutionnels associés :
Directeur de l'espace famille jeunesse
Gendarmerie nationale, Le conseil départemental
Centre social, Acteur de l'intervention sociale
Accueils jeunes,

Consultation des acteurs du territoire :
Associations sportives et culturelles concernées

Les Indicateurs d'évaluation :
Données statistiques
Nombre et qualité des actions menées
Actions partenariales prévention-sécurité

Cadre de référence

- Loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance,
- Janvier 2014 relative aux orientations pour l'emploi des crédits du Fonds Interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) pour 2014
- Stratégie nationale de la prévention de la délinquance 2018-2021
- Stratégie départementale du Gers de la prévention de la délinquance 2018-2021

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201918-DE

AXE 2

Affirmer l'environnement et les paysages comme socle de l'identité du territoire et inscrire le développement de la CCGT dans la transition écologique et énergétique









Axe 2 : Affirmer l'environnement et les paysages comme socle de l'ident
et inscrire le développement de la CCGT dans la transition écologique et

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201918-DE

- **2-1 Préserver nos ressources**
  - A – Préserver la ressource en eau
  - B- Préserver et restaurer les espaces naturels, et la diversité des milieux
  - C- Soutenir les pratiques agricoles respectueuses des milieux et de la biodiversité
- **2-2 Accompagner la transition écologique et énergétique du territoire de la CCGT**
  - A- Elaborer la politique énergétique et climatique de la CC conformément au PCAET
  - B- Multiplier par 3 la production d'énergie renouvelable
  - C-Diviser par 2 la consommation énergétique du territoire
- **2-3 Améliorer la gestion des déchets**
  - A- Réduire la production des déchets
  - B- Améliorer la valorisation et le tri des déchets

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201918-DE

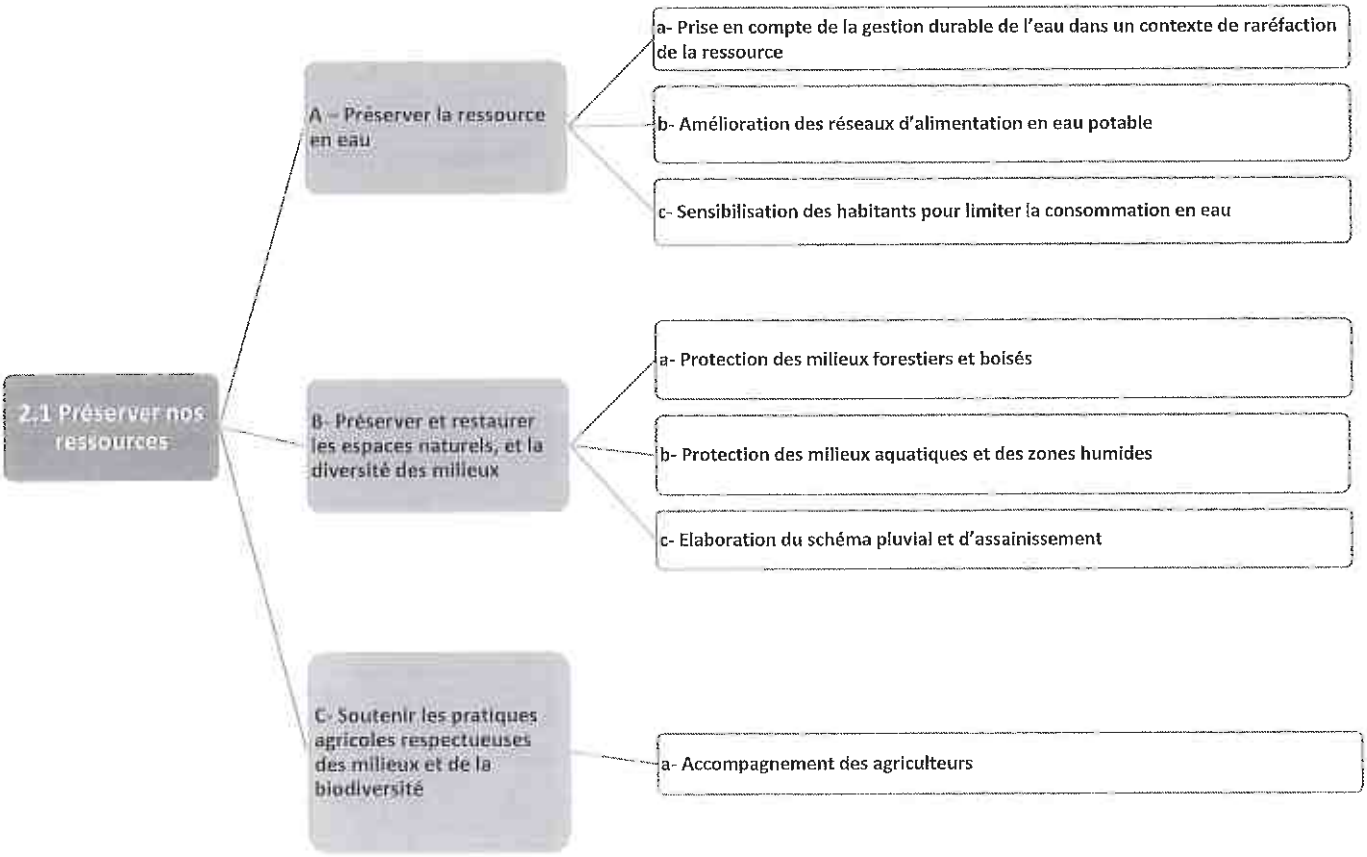

2-1 A — a- Prise en compte de la gestion durable de l'eau dans un contexte de raréfaction de la ressource

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201918-DE

Constat

Le changement climatique, à travers la hausse des températures et la diminution saisonnière des précipitations, va renforcer les atteintes sur la ressource en eau, à la fois quantitatives (baisse des débits estivaux, hausse de la durée des étiages, baisse du contenu en eau des sols, hausse de la demande en eau pour les usages agricoles et industriels, ...) et qualitatives (augmentation de la température de l'eau, prolifération d'algues ...).

De manière générale, les tendances lourdes à anticiper sont donc une baisse des débits annuels des cours d'eau du Sud-Ouest allant de -20 à -40%, une diminution pouvant atteindre -50% en période estivale et des étiages plus précoces et plus longs de mai à novembre.

Quels sont les résultats attendus ?

- Participer à la mise en place du SAGE Neste et Rivières de Gascogne
- Suivre la politique menée par le SAGE Vallée de la Garonne
- Réaliser une étude prospective sur la gestion quantitative et qualitative d'eau sur le territoire de la CCGT
- Accompagner la mise en place de projets concrets pour gérer durablement la ressource en eau

Les étapes de réalisation

- Dès 2018 : Participation à la création du SAGE
- 2020 : Lancement de l'étude
- En suivant : Accompagnement des acteurs et mise en place des actions

Moyens (humains, financiers, ...)

CCGT : Budget de l'étude : 20 000 € (estimation à confirmer)

Pilotage :

Vice-Président en charge de l'Environnement
Chargé de mission Environnement

Les partenaires techniques et institutionnels associés :

- AEAG
- Région
- CD32
- SAGE Vallée de la Garonne
- Futur SAGE Neste et Rivières de Gascogne
- Syndicats de Rivières
- Chambre d'Agriculture 32
- GAGT

Consultation des acteurs du territoire :

Consultation réalisée dans le cadre du PCAET

Les Indicateurs d'évaluation :

Réalisation de l'étude

2-1 A

b- Amélioration des réseaux d'alimentation en eau potable

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201918-DE

Constat
Toutes les communes sont alimentées par le Syndicat de la Barousse à l'exception de L'Isle-Jourdain et Ségoufielle qui sont en régie directe, et Fontenilles qui est membre du Syndicat des Coteaux du Touch. Le transfert de la compétence à la CCGT est prévu entre 2020 et 2026

Quels sont les résultats attendus ? À définir
- Amélioration des réseaux d'alimentation en eau potable
- Préparer la prise de compétence eau
- Disposer d'une vision globale de l'alimentation en eau potable du territoire

Les étapes de réalisation/les échéances
- Définir les modalités de suivi de cette compétence un fois transférée à la CCGT
- Mise en place d'un schéma directeur d'AEP,
-Définition de périmètres de protection des captages à L'Isle Jourdain

Projets des communes :

Moyens (humains, financiers, ...)

Pilotage : pour la CCGT
L'élu en charge de l'environnement
Le responsable des services techniques

Les partenaires référents :
- Le Syndicat de la Barousse
- Le Syndicat des Coteaux du Touch

Les partenaires techniques et institutionnels associés :
- l'agence de l'eau Adour Garonne

Consultation des acteurs du territoire :

Les Indicateurs d'évaluation :

Cadre de référence

2-1 A

c- Sensibilisation des habitants pour limiter la consommation en eau

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201918-DE

Constat
Le changement climatique, à travers la hausse des températures et la diminution saisonnière des précipitations, va renforcer les atteintes sur la ressource en eau, à la fois quantitatives (baisse des débits estivaux, hausse de la durée des étiages, baisse du contenu en eau des sols, hausse de la demande en eau pour les usages agricoles et industriels, ...) et qualitatives (augmentation de la température de l'eau, prolifération d'algues...).
De manière générale, les tendances lourdes à anticiper sont donc une baisse des débits annuels des cours d'eau du Sud-Ouest allant de -20 à -40%, une diminution pouvant atteindre -50% en période estivale et des étiages plus précoces et plus longs de mai à novembre.

Quels sont les résultats attendus ?
- Objectifs : Mobiliser 200 foyers par an
- Sensibiliser et informer les habitants sur les enjeux de la ressource en eau
- Sensibiliser et informer sur les économies d'eau et les outils de stockage (mousseur, récupérateur d'eau de pluie, éco-gestes...)

Les étapes de réalisation
- Sensibilisation des habitants via la Lettre de la CCGT
- Organisation de réunions d'information
- Diffusion de prospectus

Moyens (humains, financiers, ...)
CCGT : Impression, organisation de réunions : 200 € par an

Pilotage :
Vice-Président en charge de l'Environnement
Chargée de mission Environnement

Les partenaires techniques et institutionnels associés :
AEAG
Syndicat de Rivière,
PETR
SAGE Vallée de la Garonne
Futur SAGE Neste et Rivières de Gascogne

Consultation des acteurs du territoire :
Consultation réalisée dans le cadre du PCAET

Les Indicateurs d'évaluation :
Nombre de foyers mobilisés

Cadre de référence :
PCAET

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201918-DE

2-1 B a- Protection des milieux forestiers et boisés

Constats

Les espaces boisés, les haies et autres espaces naturels sont de réelles zones tampons face au changement climatique. Elles permettent de rafraichir l'air, de protéger la faune et la flore, de favoriser la migration des espèces végétales vers le nord, de limiter les effets d'érosion des terres et de filtrer les eaux découlement. Face à ce constat, la CCGT et les communes membres travaillent à la mise en place d'actions de préservation de ces espaces et de plantation d'arbres.

Quels sont les résultats attendus ?

- Préserver et restaurer les espaces boisés et les trames vertes et bleues,
- Limiter les phénomènes d'érosion et adapter le territoire au changement climatique

Pour ce faire, la CCGT pilote 2 actions :

- Planter 2 000 mètres-linéaires de haies champêtres par an
- Diffuser une fiche informative sur la protection et la gestion des arbres et des bois classés

Les étapes de réalisation

La CCGT souhaite mettre en place un appel à projet afin de financer les plantations de haies champêtres sur le territoire. La CCGT pourrait s'appuyer sur le programme régional de plantation d'arbres champêtres d'Arbre et Paysage 32.

1. Définir les critères d'évaluation de l'appel à projet
2. Définir le partenariat avec Arbre et Paysage 32
3. Lancer l'appel à projet et recueillir les candidatures
4. Réaliser les campagnes de plantations

Afin de diffuser les bonnes pratiques et informer les communes et les propriétaires foncier sur la gestion des arbres et des bois classés, la CCGT va réaliser et diffuser une fiche explicative.

Projets des communes :

- **Castillon Savès :** Gestion du bois communal déléguée à l'ONF, boisement de 4 ha, gestion en bords de talus et mise en place d'une responsabilité des propriétaires fonciers
- **L'Isle-Jourdain :** gestion d'une partie de la foret de Bouconne déléguée à l'ONF
- **Lias :** gestion de la forêt communale déléguée à l'ONF (35ha) et création d'un arboretum
- **Fontenilles, Beaupuy, Castillon-Savès, Clermont-Savès, Monferran-Savès, Frégouville :** réalisation de campagnes de plantation d'arbres et de haies

Moyens (humains, financiers, ...)

CCGT : Campagne de plantation de haies : 5 000 € par an

- Création et impression d'une fiche explicative : 200 € par an

Fontenilles : Campagne de plantation de 244 ml de haies champêtres en 2019 : 5 000 €

Co-Pilotage :
Vice-Président en charge de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire
Chargée de mission Environnement
Chef du Pôle Aménagement du Territoire

Les partenaires techniques et institutionnels associés :
Arbre et Paysage 32, Arbre et Paysage d'Antan
Fédération de la Chasse
GAGT, CAUE 32, Chambre d'Agriculture 32
Syndicats de Rivières (volet érosion), ONF

Consultation des acteurs du territoire :
Consultation réalisée dans le cadre du PCAET

Les Indicateurs d'évaluation :
- Nombre d'arbres plantés
- Nombre de mètres linéaires plantés
- Nombre de fiches informatives diffusées

Cadre de référence :
PCAET

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201918-DE

2-1 B b- Protection des milieux aquatiques et des zones humides

Constat

La préservation de l'environnement passe par l'anticipation des éléments de renforcement des trames vertes et bleues à venir dans le SCOT, puis dans les documents d'urbanisme. Il s'agit là de mieux identifier et préserver ces zones de biodiversité pour permettre leur maintien et leur adaptation dans les contextes de changement climatique évoqué : augmentation des températures moyennes et baisse de la ressource estivale en eau.

Quels sont les résultats attendus ?

- Restaurer et préserver les milieux aquatiques et la zone humide de L'Isle-Jourdain dans le cadre de la compétence GEMAPI

Les étapes de réalisation/les échéances

Pour les Syndicats de Rivières :

- Mettre en place les Plans de Gestion des cours d'eau et de la zone humide par les syndicats de rivières
- Poursuivre la mission CATZH de l'ADASEA 32
- Poursuivre la politique d'acquisition foncière des parcelles à enjeux « eau »
- Elaborer des baux environnementaux pour gérer durablement les parcelles à enjeux

Pour la CCGT :

- Participer financièrement à la mise en place de la compétence GEMAPI
- Suivre et valider les travaux réalisés par les Syndicats de Rivières

Projets des communes :

- **Castillon-Savès :** Aménagement du ruisseau Laurio par les riverains en soutien par la commune (conseil, incitation, ...)
- **Monferran-Savès :** Reconstruction de la ripisylve du ruisseau et lac de St Clamens
- **Fontenilles :** Gestion de la Trame verte et bleue

Moyens (humains, financiers, ...)

CCGT :

- Cotisations versées aux Syndicats de Rivières pour la compétence GEMAPI : 100 000 €
- Perception de la taxe GEMAPI évolutive chaque année en fonction des coûts

Co-Pilotages :

- Syndicat de Gestion de la Save et des Affluents (SGSA)
- Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de la vallée du Touch (SIAH du Touch)
- Syndicat de la Gimone, de l'Arrats et de la Lomagne (SYGAL)
- Vice-Président en charge de l'Environnement
- Les élus délégués aux 3 Syndicats
- Chargée de mission Environnement

Les partenaires techniques et institutionnels associés :
AEAG, CD 32, Communes, ADASEA 32
SAGE Vallée de la Garonne
Futur SAGE Neste et Rivières de Gascogne

Consultation des acteurs du territoire : /

Les Indicateurs d'évaluation :
Nombre de projets financés
Nombre d'hectares sous maîtrise foncière publique
Nombre d'ha de zone humide en gestion environnementale

Cadre de référence: PCAET

2-1 B — c- Elaboration du schéma intercommunal des eaux pluviales

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201918-DE

Constat
Afin d'ouvrir les zones à l'urbanisation en fonction des capacités des réseaux d'eau pluvial et de limiter l'urbanisation dans les secteurs non pourvus d'assainissement collectif, la CCGT doit réaliser, dans le cadre du PLUi-H, un Schéma de gestion des eaux pluviales.

Quels sont les résultats attendus ?
En complément du PLUi-H, mise en place d'un schéma opérationnel
Disposer d'un outil qui répertorie les capacités des réseaux d'eau pluviale
Etre en mesure de calibrer l'urbanisation en fonction de ces capacités

Les étapes de réalisation/les échéances

Prestation confiée à un bureau d'études

Moyens (humains, financiers, ...)
Coût de l'étude :

Pilotage :
Elu référent environnement ?
Responsable des Services techniques

Les partenaires techniques et institutionnels associés :
- Les structures compétentes en matière d'eau pluviale et d'assainissement,
- Les Communes
- Le service aménagement

Les Indicateurs d'évaluation :
- Réalisation du schéma

Cadre de référence : PLUi-H

2-1 C — a- Accompagnement des agriculteurs

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201918-DE

Constat
Le sol des terres agricoles représente de forts enjeux notamment pour la préservation de la vie dans le sol et de la biodiversité, l'augmentation des capacités de stockage du carbone et d'adaptation au changement climatique. Le phénomène de l'érosion représente également un fort enjeu.
En lien avec les acteurs du monde agricole, la CCGT a élaboré un programme de soutien à destination des agriculteurs.

Quels sont les résultats attendus ?
- Mettre en place des pratiques agricoles alternatives sur 300 hectares de terres agricoles (couverts végétaux, double culture, bande enherbée...
- Accompagner financièrement les agriculteurs

Les étapes de réalisation/les échéances
1. Elaboration d'un partenariat avec le GAGT
2. Accompagnement financier du GAGT
3. Sensibilisation et mobilisation des agriculteurs
4. Mise en place de pratiques agricoles alternatives par les agriculteurs
5. Organisation de visites techniques pour diffuser les bonnes pratiques

Projets des communes :
- **Auradé :** Lutte contre l'érosion (financement de féveroles aux agriculteurs)

Moyens (humains, financiers, ...)
CCGT : 25 000 € sur 3 ans
Auradé : 1 500 € par an

Pilotage :
Vice-Président en charge de l'Environnement
Chargée de mission Environnement

Les partenaires techniques et institutionnels associés :
- Les agriculteurs du territoire
- GAGT
- Les coopératives agricoles
- Chambre d'Agriculture 32
- ADEME
- CD32
- Région
- Syndicats de Rivières

Consultation des acteurs du territoire : /

Les Indicateurs d'évaluation :
Nombre d'hectares convertis

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201918-DE

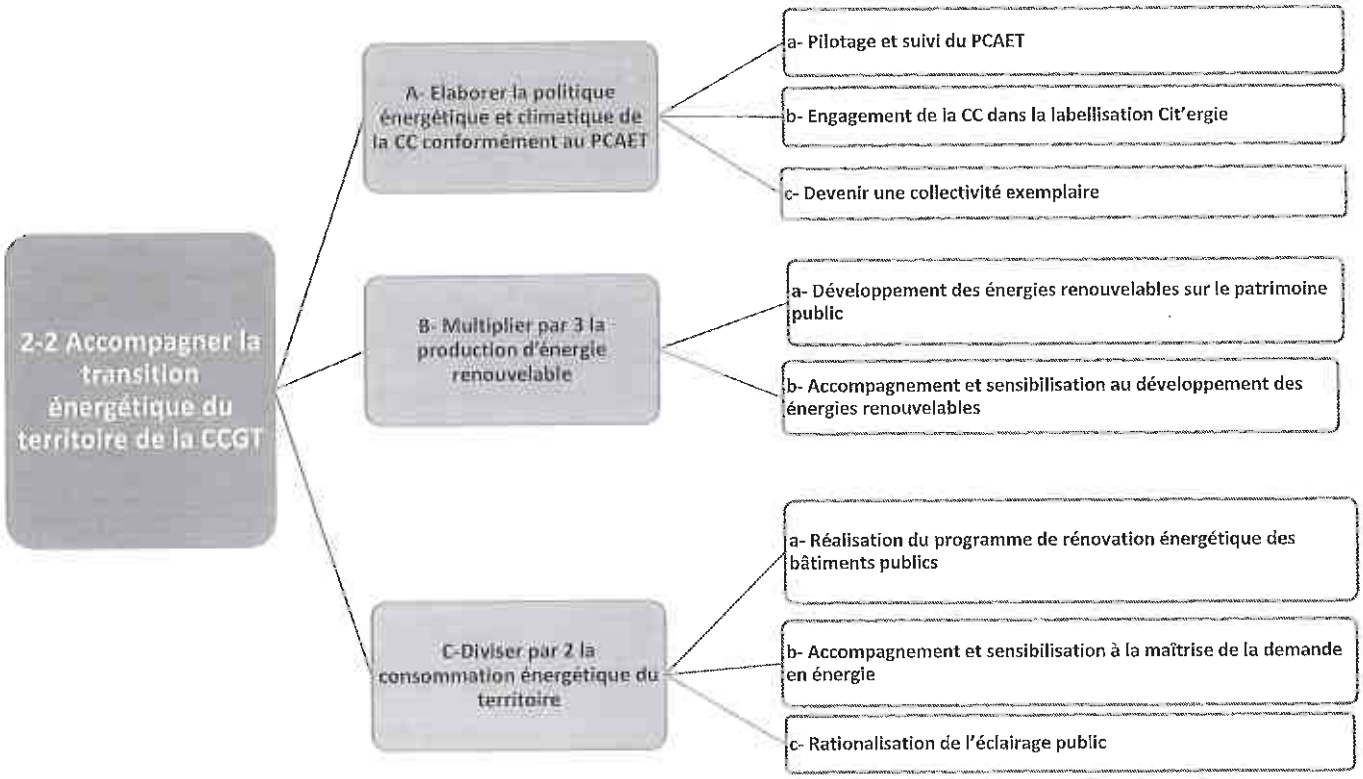

2-2 A

a- Pilotage et suivi du PCAET

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201918-DE

Constat

Le Plan climat air énergie territorial (PCAET) est un outil réglementaire permettant à la collectivité de mettre en place une politique d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. Projet territorial de développement durable, il permet de définir les objectifs stratégiques et opérationnels afin d'atténuer le changement climatique, le combattre efficacement et s'y adapter, de développer les énergies renouvelables et de maîtriser la consommation d'énergie, en cohérence avec les engagements internationaux de la France, d' intégrer les enjeux de qualité de l'air.

Le plan climat air énergie territorial de la CCGT a été élaboré en 2018 dans le cadre d'un groupement de commande piloté par le PETR et avec les 4 autres EPCI du Pays. Ce Plan Climat constitue la feuille de route 2019 – 2024 de sa politique énergétique et climatique.
Les élus de la CCGT ont souhaité acter un plan d'actions ambitieux en lien avec ses partenaires (PETR, SDEG32, Chambres consulaires, CIE et ECPPG). Ce plan d'actions composé de 4 axes et 117 actions doit être suivi et piloté avec l'ensemble de ces partenaires.

Quels sont les résultats attendus ?
- Evaluer le PCAET
- Suivre et compléter les indicateurs
- Redéfinir les axes stratégiques et les actions du Plan Climat
- Echanger avec les partenaires sur les projets à développer et les actualités
- Elaborer le PCAET II en 2024

Les étapes de réalisation

De 2019 à 2024 :
- Constituer et animer un COPIL de suivi du PCAET
- Compléter les indicateurs de suivi
- Acter les résultats obtenus et redéfinir les priorités

En 2024 :
- Lancer l'élaboration du PCAET II

Moyens (humains, financiers, ...)
- CCGT : pas de budget à inscrire
- Evaluation ETP :

Pilotage :
- Vice-Président en charge de l'Environnement
- Chargée de mission Environnement

Les partenaires techniques et institutionnels associés :
- Membres élus du COPIL
- PETR
- SDEG 32
- Chambre d'Agriculture 32
- CMA
- CCI
- Espace Info Energie
- Energie Citoyenne Pays Portes de Gascogne

Consultation des acteurs du territoire :
- Consultation réalisée dans le cadre du PCAET
- Consultation du CODEV

Les indicateurs d'évaluation :

Indicateurs identifiés dans le PCAET

2-2 A

b- Engagement de la CC dans la labellisation Cit'ergie

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201918-DE

Constat

Avec l'élaboration de son Plan Climat, la CCGT a décidé de lancer une politique énergie-climat ambitieuse pour le territoire. Cette démarche peut être réalisée dans le cadre du label européen CIT'ERGIE qui permettra à la collectivité d'évaluer son action et de définir les actions concrètes.
CIT'ERGIE est donc un programme de management et de labellisation qui récompensera et valorisera à l'échelle nationale la CCGT pour sa politique climat-air-énergie.

Quels sont les résultats attendus ?
- Accompagnement et diagnostic de la CCGT
- Définition d'actions concrètes
- Amélioration de l'organisation de la CCGT
- Obtention du Label CIT'ERGIE

Les étapes de réalisation
- Candidater à l'appel à projet de l'ADEME pour la réalisation du pré-diagnostic gratuit
- Être retenu par l'ADEME
- Réaliser le pré-diagnostic gratuit
- Evaluer l'action de la collectivité
- Lancer la démarche CIT'ERGIE et lancer un marché de prestation de service pour être accompagné dans la démarche
- Définir le plan d'actions d'amélioration continue
- Obtenir la labélisation CIT'ERGIE

Moyens (humains, financiers, ...)
CCGT :
- Pré-diagnostic : accompagnement gratuit de l'ADEME
- Diagnostic et accompagnement de la CCGT :
  - Dépenses : 40 000 € sur 4 ans
  - Recettes : 28 000 € de subventions de l'ADEME

Pilotage :
- Vice-Président en charge de l'Environnement
- Chargée de mission Environnement

Les partenaires techniques et institutionnels associés :
- ADEME
- Le conseiller CIT'ERGIE

Consultation des acteurs du territoire :
- Membres élus du COPIL
- PETR
- SDEG 32
- Chambre d'Agriculture 32
- CMA
- CCI
- Espace Info Energie
- Energie Citoyenne Pays Portes de Gascogne

Consultation des acteurs du territoire :
- Consultation réalisée dans le cadre du PCAET
- Consultation du CODEV

Les Indicateurs d'évaluation :
Indicateurs identifiés dans la démarche Cit'Ergie

Cadre de référence: PCAET

2-2 A

c- Devenir une collectivité exemplaire

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201918-DE

Constat

La CCGT a acté son Plan Climat et lance une politique ambitieuse. Elle se doit d'être exemplaire dans son fonctionnement pour montrer qu'il est possible d'agir à tous les niveaux et d'impulser auprès des citoyens des comportements plus respectueux de l'environnement.
L'exemplarité de la CCGT permettra également de réduire l'impact environnemental de la collectivité, de préserver les ressources naturelles et limiter les émissions de gaz à effet de serre.
Enfin, cette action permettra de fédérer les agents autour d'un projet commune et créer une dynamique entre les services.

Quels sont les résultats attendus ?
- Mise en place du tri sélectif
- Diminution des consommations des flux (eau et énergie)
- Diminution de la consommation de papier
- Développement des modes de déplacements alternatifs

Les étapes de réalisation
Constituer un réseau des éco-fonctionnaires et créer des ambassadeurs :
- Identifier des éco-fonctionnaires dans les 20 sites de la CCGT
- Sensibiliser les agents sur les pratiques éco-responsables
- Mettre en place les écogestes
- Organiser des visites de sensibilisation et d'information (visite d'un centre de tri, d'une centrale photovoltaïque...)

Acquérir des vélos électriques pour que les agents se déplacent autrement.

Projets des communes :
- **Isle-Jourdain** : Mise en place des éco-gestes dans les établissements scolaires

Moyens (humains, financiers, ...)
CCGT :
- 3 000 € pour l'acquisition de 2 Vélos Electriques
- 1 000 € d'achat de petits matériels (mousseur, thermomètre...)
- 500 € de prestation de service (location de bus, impression de documents...)

Pilotage :
- Vice-Président en charge de l'Environnement
- Chargée de mission Environnement
- Les éco-fonctionnaires de la CCGT

Les partenaires techniques et institutionnels associés :
- ADEME
- TRIGONE
- SMICTOM Est
- Espace Info Energie

Consultation des acteurs du territoire :
/

Les indicateurs d'évaluation :
- Nombre de sites effectuant le tri sélectif
- Quantité de papier commandé
- Consommation énergétique des bâtiments
- Nombre de km effectués en vélo électrique

Cadre de référence : PCAET

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201918-DE

2-2 B a- Développer les énergies renouvelables sur le patrimoine public (1/2)

Constat

Chaque année le territoire dépense 40 M€ pour les énergies. La mise en place d'une véritable politique énergétique permettrait :

- de lutter contre la précarité énergétique ;
- de produire localement notre énergie ;
- de développer une économie verte sur le territoire.

Le Plan Climat de la CCGT s'est fixé comme objectif de devenir un territoire à énergie positive d'ici 2050. Un développement massif des énergies renouvelables est donc nécessaire. Les collectivités doivent saisir cette opportunité pour le développement de cette économie verte et locale.

Quels sont les résultats attendus ?

- Augmenter la production d'énergie renouvelable de 20 GWh tous les 5 ans
- Créer 10 petits réseaux de chaleur, Installer une centrale au sol de 12 hectares et Equiper 50m² de toiture photovoltaïque chaque semaine
- Supprimer les chaudières à fioul

Les étapes de réalisation

- Réaliser des diagnostics du potentiel des énergies renouvelables sur le territoire (PV, géothermie, méthanisation...)
- Porter des installations d'énergie renouvelable
- Mobiliser, informer et accompagner les collectivités pour le développement des projets
- Identifier les dispositifs financiers relatifs au développement des projets EnR

Moyens (humains, financiers, ...)

CCGT : pas de budget à inscrire pour le moment

Pilotages :

- Vice-Président en charge de l'Environnement
- Elus et services techniques des communes
- Chargée de mission Environnement

Les partenaires techniques et institutionnels associés :

- ADEME
- Région
- Energie Citoyenne Pays Portes de Gascogne
- PETR
- Développeurs d'installations

Consultation des acteurs du territoire : /

Les Indicateurs d'évaluation :

- Nombre d'installations construites
- Nombre de m² de PV posés
- Production d'énergie renouvelable en GWh

Cadre de référence

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201918-DE

2-2 B a- Développer les énergies renouvelables sur le patrimoine public (2/2)

Projets des communes :

- **Auradé :** Projet de centrale solaire sur un site dégradé
- **Lias :**
  - Aménagement d'un lotissement expérimental axé sur les énergies renouvelables et la construction Bas Carbone (cf Axe 1 ?)
  - Projet de centrale solaire sur un site dégradé
- **L'Isle-Jourdain** : Projet de centrale solaire sur un site dégradé
- **Monferran-Savès :** Création d'une chaudière bois et d'un réseau de chaleur pour alimenter le foyer Les Thuyas, le CCAS, l'école, la Mairie et des logements communaux.
- **Marestaing :** Projet de centrale hydroélectrique et de PV sur toiture de l'ancien moulin
- **Fontenilles :**
  - Projet de PV sur toitures de bâtiments communaux en lien avec ECPPG
  - Création et extension d'ombrières PV sur le parking de l'école
- **Castillon-Savès :**
  - Installation de PV sur toiture de bâtiments communaux
  - Projet de centrale solaire sur une friche agricole
- **Ségoufielle :** Projet de PV sur toitures de bâtiments communaux en lien avec ECPPG

2-2 B — b- Accompagnement et sensibilisation au développement des énergies renouvelables

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201918-DE

Constat

Chaque année le territoire dépense 40 M€ pour les énergies. La mise en place d'une véritable politique énergétique permettrait :
- de lutter contre la précarité énergétique ;
- de produire localement notre énergie ;
- de développer une économie verte sur le territoire.

Le Plan Climat de la CCGT s'est fixé comme objectif de devenir un territoire à énergie positive d'ici 2050. Un développement massif des énergies renouvelables est donc nécessaire, en lien avec l'ensemble des acteurs.

Quels sont les résultats attendus ?
- Augmenter la production d'énergie renouvelable de 20 GWh tous les 5 ans
- Créer 10 petits réseaux de chaleur
- Installer une centrale au sol de 12 hectares
- Equiper 50 m² de toiture photovoltaïque chaque semaine
- Supprimer les chaudières à fioul

Les étapes de réalisation
- Réaliser des diagnostics du potentiel des énergies renouvelables sur le territoire (PV, géothermie, méthanisation...)
- Mobiliser, informer et accompagner les acteurs (entreprises, propriétaires foncier...) et les habitants pour le développement des projets
- Soutenir et devenir actionnaire de la SAS Energie Citoyenne Pays Porte de Gascogne

Moyens (humains, financiers, ...)
CCGT :
- 500 € : participation au capital de la SAS Energie Citoyenne Pays Portes de Gascogne,
- 200 € par an : impression, réunion d'information...

Pilotage :
- Chargée de mission Environnement
- Vice-Président en charge de l'Environnement

Les partenaires techniques et institutionnels associés :
- Communes
- PETR
- Energie Citoyenne Pays Portes de Gascogne
- Développeurs d'installations

Consultation des acteurs du territoire :
/

Les Indicateurs d'évaluation :
- Nombre d'installations construites
- Nombre de m² de PV posés
- Production d'énergie renouvelable en GWh

Cadre de référence : PCAET

2-2 C — a- Réalisation du programme de rénovation énergétique des bâtiments publics et de maîtrise des consommations

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201918-DE

Constat

La consommation d'énergie des bâtiments est le second poste de consommation d'énergie du Pays. Le Plan Climat a inscrit comme objectif la division par 2 de la consommation énergétique du territoire. La réalisation des programmes de rénovation et de maîtrise des consommations énergétiques des bâtiments publics devra donc être poursuivie et renforcée.

Quels sont les résultats attendus ?
- Rénovation de 800 m² de surfaces dans les bâtiments publics chaque année
- Mise en place d'une comptabilité énergétique pour 100 % des bâtiments publics

Les étapes de réalisation
- S'appuyer sur les diagnostics énergétique des bâtiments publics pour lancer les travaux de rénovation
- S'appuyer sur les expertises du CAUE et de l'EIE
- Généraliser la comptabilité énergétique et les Contrats de Performance Energétique Diffuser les dispositifs financiers relatifs aux subventions de travaux.

Le SDEG 32 envisage de proposer aux collectivités un Conseil en Energie Partagé (CEP). Cet expert mutualisé par les collectivités mènera les diagnostics énergétiques et pilotera les travaux de réhabilitation énergétique. Les économies réalisées sur la consommation financent largement le poste du CEP.

Projets des communes :
- **Razengues :** réhabilitation HQE de la mairie
- **Lias :** Aménagement d'un écoquartier Bas carbone et basse consommation
- **L'Isle-Jourdain, Castillon Savès, Lias, Pujaudran, Clermont Savès, Ségoufielle, Monferran-Savès, Fontenilles :** projets de rénovation énergétique des bâtiments communaux (salle des fêtes, écoles, mairie...)

Moyens (humains, financiers, ...)
CCGT : pas de budget à inscrire
Razengues : surcoût estimé à 20 000 €
Autres communes : à définir

Pilotage :
- Vice-Président en charge de l'Environnement
- Chargée de mission Environnement
- Responsable du Service Bâtiment
- Elus et services techniques des communes

Les partenaires techniques et institutionnels associés :
- SDEG 32
- PETR
- CAUE
- Espace Info Energie

Consultation des acteurs du territoire : /

Les Indicateurs d'évaluation :
- Nombre de rénovations de bâtiments publics
- Nombre de Contrats de Performance Energétique
- Nombre d'accompagnement du CEP

Cadre de référence : PCAET

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201918-DE

2-2 C b- Accompagnement et sensibilisation à la maîtrise de la demande en énergie

Constat
La consommation d'énergie des bâtiments est le second poste de consommation d'énergie du Pays et représente un poste de dépense majeur pour les habitants, en plus de son impact environnemental important.
La sensibilisation et l'information sont nécessaires pour entraîner les habitants et les acteurs dans des démarches de rénovation, en particulier en leur faisant connaître les enjeux de sobriété (diminution des besoins), d'efficacité (matériels économes), mais aussi l'intérêt des matériaux biosourcés (stockage de carbone) et les enjeux du bio climatisme (ensoleillement hivernal et protections solaires extérieures pour l'été, inertie des structures lourdes pour le confort d'été...).
La promotion des Espaces Infos Energie est à systématiser, les outils de communication à largement diffuser.

Quels sont les résultats attendus ?
- Rénovation de 1000 m² de surfaces dans les bâtiments tertiaires chaque année
- Rénovation de 150 logements chaque année

Les étapes de réalisation/les échéances
- Informer et accompagner les acteurs et les habitants dans les travaux de maîtrise de l'énergie des bâtiments en lien avec l'EIE
- Diffuser les dispositifs financiers relatifs aux subventions de travaux.

Moyens (humains, financiers, ...)
CCGT :
- 200 € par an : impression de prospectus, réunion d'information...

Pilotage :
- Vice-Président en charge de l'Environnement
- Chargée de mission Environnement

Les partenaires techniques et institutionnels associés :
- PETR
- Energie Citoyenne Pays Portes de Gascogne
- CAUE 32
- Espace Info Energie

Consultation des acteurs du territoire : /

Les Indicateurs d'évaluation :
- Nombre d'acteurs et d'habitants sensibilisés

Cadre de référence : PCAET

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201918-DE

2-2 C c- Rationalisation de l'éclairage public

Constat
L'éclairage public présente une importante consommation énergétique pour les collectivités. L'amélioration des technologies et l'extinction nocturne permettent de limiter cette consommation.

Quels sont les résultats attendus ?
- Systématiser la rénovation technique et l'optimisation de l'éclairage public

Les étapes de réalisation
Dans le cadre de l'accompagnement du SDEG 32, les collectivités mettent en place un programme de rénovation de l'éclairage public.
L'extinction nocturne, les horloges astronomiques, les abaisseurs de tension doivent également se généralisés.
Le PETR lance différentes opération, telles que Le Jour de la Nuit pour sensibiliser les collectivités et les habitants.

Projets des communes :
L'Isle-Jourdain, Lias, Pujaudran, Clermont-Savès, Ségoufielle, Monferran-Savès, Fontenilles, Beaupuy, Auradé, Razengues, Frégouville : relamping, extinction nocturne, abaisseur de tension....

Moyens (humains, financiers, ...)
CCGT et Communes : à définir

Pilotages :
- Elu délégué aux Travaux
- Responsable VRD
- Chargé de mission développement économique
- Elus et Services techniques des communes

Les partenaires techniques et institutionnels associés :
- PETR
- SDEG32

Consultation des acteurs du territoire : /

Les Indicateurs d'évaluation :
- Nombre de collectivités effectuant des rénovations ou des actions d'optimisation de l'éclairage public

Cadre de référence : PCAET

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201918-DE

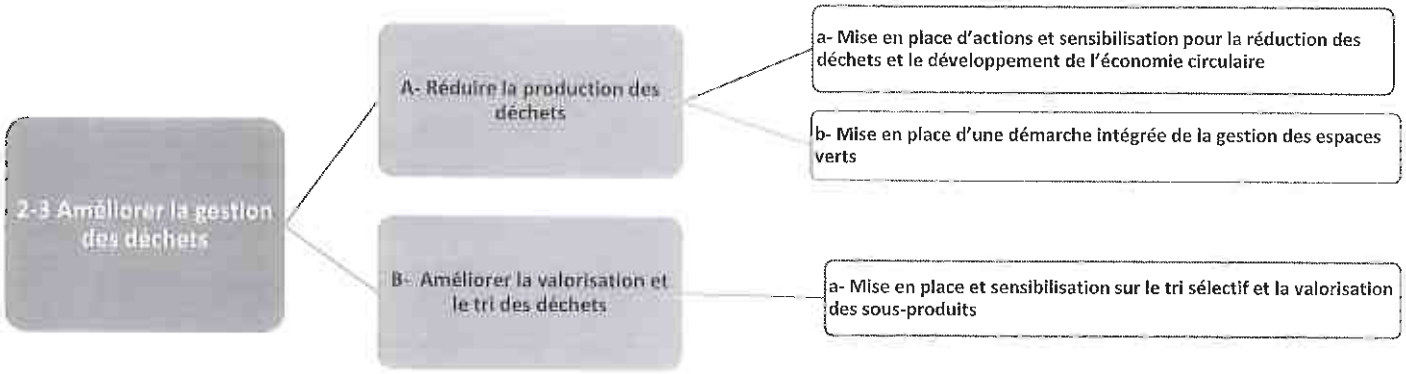

2-3 A — a- Mise en place d'actions et sensibilisation pour la réduction des déc et le développement de l'économie circulaire

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201918-DE

Constat
Afin de réduire la quantité de déchets et de produits jetés, il convient de mettre en place des actions limitant la production de déchets (antigaspi dans les cantines, suppression des gobelets jetables lors des évènements, distribution des composteurs...) et améliorant la valorisation des sous-produits des entreprises et de l'agriculture.

Quels sont les résultats attendus ?
Dans le cadre du programme Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspi mené par TRIGONE et visant la diminution de 10 % des déchets ménagers et assimilés, différentes actions sont à déployer.
La CCI mène également en lien avec les communautés de communes l'opération « Eco'circulaire ».

Les étapes de réalisation/les échéances
1. La CCGT et les communes membres bénéficient de l'accompagnement de TRIGONE pour mettre en place des actions de réduction des déchets (antigaspi dans les cantines, mise en place de composteurs...).
2. La CCGT pourra relayer les actions de sensibilisation de TRIGONE auprès des habitants et des acteurs (entreprises, associations...).
3. Dans le cadre de l'opération « Eco'Circulaire » de la CCI, la CCGT participe aux travaux menés et informe les entreprises du territoire.

Projets des communes :
- **L'Isle-Jourdain :**
  - Lutte contre le gaspillage dans les écoles
  - Suppression de la vaisselle jetable
  - Mise en place d'un poulailler
  - Mise en place d'un composteur

Monferran-Savès : actions d'éducation à la lutte contre le gaspillage alimentaire pour les scolaires

Moyens (humains, financiers, ...)
- CCGT : 200 € par an : impression de prospectus, réunion d'information...
- Communes : à définir

Co-Pilotage :
- Vice-Président en charge de l'Environnement
- Chargée de mission Environnement
- Vice-Président en charge du Développement Economique
- Chargé de mission Développement Economique
- Elus communaux

Les partenaires techniques et institutionnels associés :
- TRIGONE
- SICTOM Est
- CCI et CMA
- ADEME

Les Indicateurs d'évaluation :
Quantité de déchets produits

2-3 A — b- Mise en place d'une démarche intégrée de la gestion des déchets v

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201918-DE

Constat
Les déchets verts représentent une importante quantité de déchets, hors ces déchets peuvent être réutilisés dans le cadre d'une démarche intégrée. En effet, le mulching et le BRF permettent d'économiser sur la consommation en eau, d'apporter la matière organique au sol et de gérer en direct la valorisation des déchets végétaux.

Quels sont les résultats attendus ?
- Systématiser la gestion intégrée des végétaux (gestion différenciée des bords de routes et des espaces verts et réutilisation des branchages)

Les étapes de réalisation/les échéances
- Poursuivre la gestion différenciée de ses espaces verts
- Réflexion sur l'achat ou la mutualisation d'un broyeur

Projets des communes :
L'Isle-Jourdain, Lias, Marestaing, Castillon-Savès, Auradé :
- Zéro pesticide
- gestion intégrée des espaces verts
- broyage des végétaux

Moyens (humains, financiers, ...)
CCGT : pas de budget à inscrire
Achat d'un broyeur ?
Communes : à définir

Pilotage :
- Elu délégué aux Travaux
- Services Techniques de la CCGT
- Elus et services techniques des communes

Les partenaires techniques et institutionnels associés : /

Consultation des acteurs du territoire : /

Les Indicateurs d'évaluation :
- Nombre de collectivités mettant en place la gestion différenciée

Cadre de référence

2-3 B — a- Mise en place et sensibilisation sur le tri sélectif et la valorisation d sous-produits

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201918-DE

Constat
Le tri des déchets au sein de la collectivité doit être organisé en lien avec le SICTOM Est. De plus, différentes structures souhaitent également mieux gérer leurs déchets (méthanisation des produits alimentaires et des biodéchets, recyclage des emballages, mise en place du tri lors des évènements ...).

Quels sont les résultats attendus ?
- Améliorer le tri des déchets et la valorisation des sous-produits
- Informer les habitants et les acteurs sur les filière de valorisation de leurs déchets

Les étapes de réalisation/les échéances
- Mettre en place le tri des déchets au sein de la CCGT
- Diffuser les outils de sensibilisation de TRIGONE

Projets des communes :
L'Isle-Jourdain :
- valorisation des bio-déchets
- Mise en place d'un poulailler et de composteurs pour les déchets alimentaires

Moyens (humains, financiers, ...)
CCGT : pas de budget à inscrire

Co-Pilotage :
- Vice-Président en charge de l'Environnement
- Chargée de mission Environnement
- Vice-Président en charge du Développement Economique
- Chargé de mission Développement Economique

Les partenaires techniques et institutionnels associés :
- TRIGONE
- SICTOM Est
- CCI
- Elus et services techniques des communes
- ADEME

Consultation des acteurs du territoire : /

Les Indicateurs d'évaluation :
Quantité de déchets valorisés

Cadre de référence

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201918-DE

AXE 3

Assurer un développement maîtrisé et équilibré pour un territoire à vivre de qualité









Axe 3 : Assurer un développement maîtrisé et équilibré pour un territoi

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201918-DE

3-1 Contribuer aux grands équilibres territoriaux et maîtriser le développement et ses impacts

- A- Renforcer les coopérations interterritoriales
- B- Maîtriser la consommation du foncier pour une croissance démographique soutenable
- C- Améliorer les déplacements et développer la mobilité durable

3-2 Améliorer le cadre de vie par des aménagements et des équipements de qualité

- A- Qualifier les espaces urbains, les espaces publics et les abords des villages
- B-Appuyer la dynamique du centre-bourg de L'Isle Jourdain et Fontenilles
- C-Développer et conforter des équipements structurants
- D-Valoriser le patrimoine identitaire de la Gascogne Toulousaine

Axe 3 : Assurer un développement maîtrisé et équilibré pour un territoire

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201918-DE

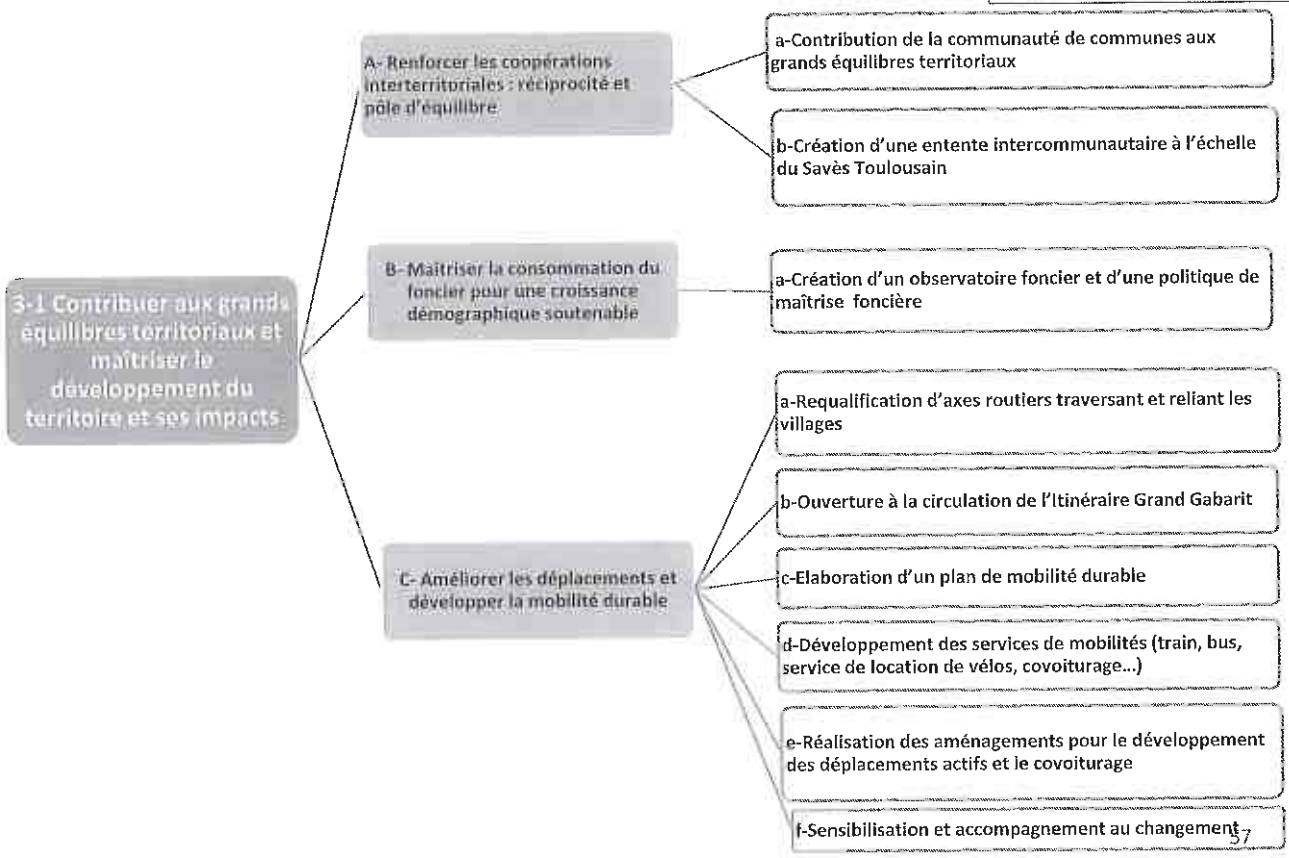

3-1 A a- Contribution de la communauté de communes aux grands équilibres territoriaux

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201918-DE

Constat

La Gascogne Toulousaine constitue à la fois une «Porte d'entrée » du Gers, et le seuil de la Métropole sur l'axe Auch-Toulouse. De par cette position, l'attractivité et le développement du territoire sont renforcés par l'influence de 2 polarités infrarégionales, Toulouse et Auch.

La communauté de communes de la Gascogne Toulousaine, constitue donc un territoire de transition entre l'espace urbain métropolitain et le territoire rural du Gers. Il convient d'affirmer ce positionnement dans les différentes relations interterritoriales qui se nouent, et la prise en compte des orientations stratégiques de développement décidées par les élus de la Gascogne Toulousaine dans les documents stratégiques ou contractuels.

Quels sont les résultats attendus ?

- Un dialogue équilibré avec les grandes entités territoriales
- La prise en compte de la stratégie de développement de la Gascogne Toulousaine et de la volonté d'un développement maîtrisé qui se construit sur des complémentarités
- La reconnaissance d'un positionnement stratégique de la Gascogne Toulousaine pour le développement du Gers

Les différentes stratégies ou contrats interterritoriaux à l'oeuvre

- Le SCoT des Coteaux du Savès, et le SCoT de Gascogne
- La Charte du PETR Pays Porte de Gascogne
- Le Contrat de Réciprocité avec Toulouse Métropole : »Un partenariat innovant entre le rural et l'urbain »
- Convention C2D : convention pluriannuelle avec le Département du Gers

Organisation interne

Désignation d'élus référents aux côtés du président pour les relations interterritoriales

Pilotage :
Président, élus référents
Direction générale

Les partenaires techniques et institutionnels associés :
- les responsables de pôles et chargés de mission : urbanisme, développement économique, PCAET

Consultation des acteurs du territoire : /

Les Indicateurs d'évaluation :

Cadre de référence

3-1 A — b-Création d'une entente intercommunautaire à l'échelle du Savès Toulous

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201918-DE

Constat

La CCGT s'inscrit au sein d'un territoire plus vaste, le Savès toulousain. A l'image de la Gascogne Toulousaine, le Savès est devenu un espace résidentiel inscrit dans la grande couronne d'influence toulousaine. Dans l'ensemble, la CCGT partage les mêmes évolutions avec ses territoires voisins centrés sur des villes comme Samatan, Lombez, Gimont ou encore Cologne. Le Savès toulousain est donc un espace commun propice à la mise en place de nouvelles solidarités et de nouveaux échanges entre les communes qui le composent afin d'anticiper et de canaliser les dynamiques de transformation du territoire et d'apprender les besoins en équipement et aménagement dans une vision partagée. A ce jour, des questionnements sont identifiés pour le centre d'incendie et de secours, la gendarmerie, les perceptions ou encore le parking de la gare de l'Isle Jourdain...

Quels sont les résultats attendus ?

- La capacité à répondre au mieux aux besoins des populations en terme d'équipements et de services de proximité
- Des partenariats stratégiques et financiers pour une rationalisation de la répartition territoriale des équipements et services, et des engagements financiers qu'ils induisent

Les étapes de réalisation/les échéances

2020 : travaux préparatoires
- Initiative d'une rencontre avec les exécutifs des intercommunalités du Savès Toulousain
- Intervention de l'ADCF ou ATD31 pour partager un socle de connaissances communes
- Groupe de travail mixte DGS-Elus pour l'élaboration d'une convention institutive de l'entente intercommunautaire

2021 : installation
- Installation de l'entente après le renouvellement des conseillers municipaux et communautaires

Moyens (humains, financiers, ...) :

ETP DGS ou DGA ?

https://www.adcf.org/files/Ententes_intercommunautaire_in_interco133.pdf

Pilotage :
Président
Direction générale

Les partenaires techniques et institutionnels associés :
- ADCF – ATD31
- Les EPCI du Savès Toulousain

Consultation des acteurs du territoire : /

Les Indicateurs d'évaluation :
- Le degré d'adhésion des exécutifs des intercommunalités limitrophes : nombre de présents aux rencontres préparatoires
- La formalisation effective d'une convention constitutive
- ...

- **Cadre de référence**

3-1 B — a- Création d'un observatoire foncier et d'une politique de maitrise foncie

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201918-DE

Constat

Sur les 10 dernières années, les nouvelles constructions, toutes destinations confondues, ont consommé environ 260 ha de foncier, dont les deux tiers sur les communes de L'Isle-Jourdain et Fontenilles. (fortes disparités entre les communes). En ce qui concerne la production de logements, ce sont environ 2 035 logements qui ont été produits, dont 19% en renouvellement urbain, c'est-à-dire sans consommer de foncier.

Sur un territoire en majorité dédié aux grandes cultures céréalières et oléagineuses, il apparait évident que l'espace agricole soit le plus impacté par la consommation foncière des dix dernières années : près de 92% des surfaces artificialisées l'ont en effet été au détriment des terres agricoles.

Par ailleurs, le regain d'attractivité accroît la pression foncière conduisant à une montée progressive du prix des terrains à bâtir.

Quels sont les résultats attendus ?

- Disposer d'un outil de suivi de la consommation foncière du territoire
- Mettre en place une politique d'acquisition du foncier répondant aux besoins en terme de logements et d'équipements

Les étapes de réalisation/les échéances

- Définir les éléments à prendre en compte par l'observatoire et le mode opératoire

- Recueil et actualisation les données du PLUi concernant la consommation foncière (surface, localisation, destination, mode de production, ...)
- Veille sur les évolutions du prix du marché foncier et immobilier
- Outil cartographique de suivi de ces évolutions

- Définir une stratégie d'acquisition foncière à l'échelle du territoire, se doter des outils adaptés (PUP, DUP, ...)

- Appui aux communes dans le domaine de l'acquisition foncière
- Mise en œuvre la politique de maîtrise foncière

Moyens (humains, financiers, ...)

ETP consacré à la création et animation de l'observatoire :

Projets des communes

L'Isle Jourdain :
Réserves foncières pour création d'équipements publics
Endoufielle :
Réserve foncière pour agrandir l'école

Pilotage :
- Vice-Président en charge de l'urbanisme
- Chargé de mission Urbanisme et aménagement

Les partenaires techniques et institutionnels associés :
- Etablissement Public Foncier
- Les communes

Consultation des acteurs du territoire : /

Les Indicateurs d'évaluation :
- Respect des objectifs du PLUi-H
- Nombre d'hectares réellement consommés
- Evolution du prix du marché foncier et immobilier
- Nombre d'hectares acquis

Cadre de référence : PLUi-H

3-1 C

a- Requalification d'axes routiers traversant et reliant les villages

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190703-020720191B-DE

Constat
Un réseau dense de routes départementales et de voies communales qui irriguent les parties rurales du territoire mais restent peu adaptées au développement du trafic routier (volume, vitesse...) à l'instar des RD534 et RD535 à Lias, de plusieurs voies communales à l'Isle-Jourdain, ou de voies départementales sur Fontenilles...

Quels sont les résultats attendus?
- Amélioration de la voirie : qualité du revêtement, largeur, ...
- Sécurisation des abords et traversées de villages : réduction de vitesse, place pour le piéton ...

Les étapes de réalisation/les échéances
- Faire un état des lieux des axes routiers notamment abords et traversées de village
- Définir un programme de requalification (priorisation, ...),
- Engager une négociation avec le Département

Projets des communes

Isle Jourdain – Ségoufielle
-Requalification de l'axe routier entre l'IJ et Ségoufielle

Castillon -Savès :
- Sécurisation du pont sur la Save (D39)

Castillon -Savès :
- Déviation du village, création d'une voirie de village

Pilotage :
Elus référents des communes et le cas échéant les services

Les partenaires techniques et institutionnels associés :
Département 32, DDT...

Consultation des acteurs du territoire : /

Les Indicateurs d'évaluation :
- Nombre de chantiers réalisés

Cadre de référence

3-1 C

b-Plaidoyer pour l'ouverture à la circulation de l'Itinéraire Grand Gabarit

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190703-020720191B-DE

Constat
La RN124 constitue l'axe structurant Est-Ouest du département du Gers où circule un nombre important de poids lourds ainsi que les derniers convois exceptionnels d'Airbus. Cette circulation porte préjudice au cadre de vie et à la sécurité sur le Bourg Centre de l'Isle Jourdain.

Quels sont les résultats attendus ?
- La prise en compte par l'Etat de la nécessité de réaliser un itinéraire Grand Gabarit qui évite le centre ville de L'Isle Jourdain
- Moins de désagrément du trafic routier lors de passages de convois et plus de sécurité

Les étapes de réalisation/les échéances
- Etablir un argumentaire étayé : chiffres, photos, mesures...
- Faire connaître la situation aux services de l'Etat, comme aux instances politiques

Moyens (humains, financiers, ...)
ETP services techniques :

Pilotage :
Bureau communautaire
Direction générale

Les partenaires techniques et institutionnels associés :
Etat - DDT
Services techniques

Consultation des acteurs du territoire :

Les Indicateurs d'évaluation :

Cadre de référence

3-1 C c-Elaboration d'un plan de mobilité durable

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-020720191B-DE

Constat

Sur le territoire de la CCGT, l'évolution du trafic sur la RN124 illustre le lien de plus en plus fort entretenu avec l'agglomération toulousaine. Entre 2006 et 2016, le trafic moyen journalier annuel a augmenté de +3,8% par an à Pujaudran et +2,2% par an à L'Isle-Jourdain. En 2014, la CCGT compte près de 10 000 actifs dont plus de 66% travaillent en hors du territoire intercommunal, et 87,4% des actifs habitant la CCGT ont recours à une voiture individuelle pour se rendre sur leur lieu de travail. A l'image de ces chiffres, les transports, premier poste de consommation d'énergie, représentent 48% de celle-ci. Il s'agit donc d'un enjeu majeur. Ainsi, parallèlement à l'évolution des formes urbaines, il faut favoriser et soutenir la diversification des modes de déplacement.

Quels sont les résultats attendus ?

- Disposer d'une vision d'ensemble de la problématique des déplacements sur le territoire
- Développer et créer les services de mobilité et favoriser leur usage
- Planifier et prioriser les actions à mettre en œuvre
- Aider la communauté de communes à se positionner sur la compétence transport-mobilité

Les étapes de réalisation/les échéances

- Installation d'un comité de pilotage
- Consultation et choix d'un bureau d'étude
- Réalisation du Plan de Mobilité Durable
- Organisation de la concertation des habitants et des acteurs locaux
- Aide à la décision des élus en matière de compétence transport-mobilité et portage de services

Moyens (humains, financiers, ...)

- Coût : 35 000 €
- Plan de financement :
  - ADEME : 17 500 € (50%)
  - LEADER : 10 500 € (30%)
  - CCGT : 7 000 € (20%)

Pilotage :
Chargée de mission Environnement
Commission environnement

Les partenaires techniques et institutionnels associés :
PETR, communes, ADEME, Région, CD31, CD32, DDT/DREAL, Toulouse Métropole

Consultation des acteurs du territoire :

- Le Conseil de développement
- Les associations d'usagers du train
- Les habitants
- Les entreprises
- Les organismes sociaux
- Les établissements publics
- Les établissements scolaires

Les Indicateurs d'évaluation :
-Elaboration effective du Plan de Mobilité Durable

Cadre de référence : PCAET

3-1 C d-Développement des services de mobilité (train, bus, service de location de vélo, covoiturage...)

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-020720191B-DE

Constat

Les habitants et les différents acteurs du territoire (organismes sociaux, entreprises) émettent le besoin d'une offre de transport et de services de mobilités (TAD, lignes régulières, service de location de vélos, structuration du covoiturage...).Dans le cadre de la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) et la réalisation du Plan de Mobilité Durable, la CCGT devra se positionner sur la prise de la compétence transport-mobilités. A défaut, cette compétence sera assurée par la Région Occitanie sur le territoire de la Gascogne Toulousaine.
Le PETR a également lancé une politique de développement des services de mobilités. Dans le cadre du projet French Mobility, le PETR souhaite développer le RézoPouce, une plateforme de mobilité et le covoiturage.

Quels sont les résultats attendus ?

- Définir le portage de la compétence transport-mobilité
- Définir l'offre des services de mobilités adaptée aux besoins des habitants et des différents types de trajets
- Créer les services de mobilités : transport en commun, service de location de vélos et de trottinettes, covoiturages, autopartage...
- Promouvoir, sensibiliser et accompagner les usagers au changement.

Les étapes de réalisation/les échéances

- Juin 2019 : décision sur la prise de la compétence transport-mobilité
- Octobre 2019 :
  - définition de l'offre de services de mobilités à construire
  - définition du portage des actions
  - définition des plans de financement
- 2020 et suivants : Mettre en place les préconisations du Plan de Mobilité Durable

Projets des communes :
Monferran-Savès : Négociations avec la SNCF et la Région pour la ré-ouverture de l'arrêt de la Gare et aménagement des abords de la gare.

Moyens (humains, financiers, ...)
A définir dans le Plan de Mobilité Durable

Pilotage :
Chargée de mission Environnement
Commission Environnement

Les partenaires techniques et institutionnels associés :
PETR, Communes, Région, SNCF, ADEME, CD31, CD32, Toulouse Métropole, UVUP, Directeur des Services Techniques

Consultation des acteurs du territoire :

- Le Conseil de développement
- Les associations d'usagers du train
- Les habitants
- Les entreprises
- Les organismes sociaux
- Les établissements publics
- Les établissements scolaires

Les Indicateurs d'évaluation :

- Indicateurs du Plan de Mobilité Durable: report modal, km de pistes cyclables, nbre de places de stationnement de covoiturage...

Cadre de référence : PCAET

3-1 C e- Réalisation des aménagements pour le développement des déplacem actifs et du covoiturage

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201918-DE

Constat
Dans le cadre du Plan de Mobilité Durable, la CCGT et les communes devront identifier l'ensemble des aménagements à réaliser, cohérents entre eux et complémentaires, pour améliorer et développer les déplacements actifs (marche à pied, vélo, trottinette...) et le covoiturage.
Cette planification sera complétée par l'élaboration du Schéma Directeur des Itinéraires Cyclables réalisé par le PETR qui permettra d'identifier les liaisons intercommunales.

Quels sont les résultats attendus ?
- Réalisation du schéma des pistes cyclables sur les communes de la CCGT dans le cadre du PMD
- Identification et structuration des aires de covoiturage
- Réalisation du schéma des itinéraires intercommunaux du PETR
- Identification des travaux d'aménagements de la voirie et des coûts

Les étapes de réalisation/les échéances
- Octobre 2019 :
  - Validation des schémas de pistes cyclables
  - Validation du schéma des aires de covoiturage
  - Définition du portage des actions
  - Définition des plans de financement
- 2020 et suivants : Mettre en place les préconisations du Plan de Mobilité Durable et du Schéma Directeur des itinéraires Cyclables

Projets des communes :
Fontenilles : identification des cheminements doux, Aménagements estimés à 40 000 €
Castillon-Savès : amélioration de la desserte de l'école et de l'abris-bus et aménagement d'une aire de covoiturage

Moyens (humains, financiers, ...)
A définir dans le Plan de Mobilité Durable et le Schéma Directeur des Itinéraires Cyclables

Pilotage :
Vice-Président en charge de l'environnement
Chargée de mission Environnement

Les partenaires techniques et institutionnels associés :
PETR, Communes, ADEME, CD31, CD32, Toulouse Métropole, UVUP, Directeur des Services Techniques

Consultation des acteurs du territoire :
- Le Conseil de développement
- Les habitants
- Les établissements publics
- Les établissements scolaires

Les Indicateurs d'évaluation :
Indicateurs du Plan de Mobilité Durable : report modal, km de pistes cyclables, nbre de places de stationnement de covoiturage...

Cadre de référence : PCAET

3-1 C e-Sensibilisation et accompagnement au changement des mobilités

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201918-DE

Constat
La mise en place de services de mobilités s'accompagne d'une forte mobilisation et sensibilisation des acteurs et des habitants. La CCGT a déjà mené les actions en participant à la semaine européenne de la Mobilité. Dans le cadre du Plan de Mobilité Durable, l'ensemble des actions de communications et de sensibilisation sera définies.

Quels sont les résultats attendus ?
- Définition du plan de communication dans le cadre du PMD
- Sensibilisation et accompagnement des habitants et des acteurs au changement
- Diffusion d'information sur les services de mobilités (transport en commun, covoiturage, voiture électrique, autopartage...)
- Animation de l'offre de mobilité créé par le PETR (Rézo Pouce, plateforme mobilité ...)

Les étapes de réalisation/les échéances
- Octobre 2019 :
  - Validation du plan de communication et de sensibilisation
  - Définition du portage des actions
  - Définition des plans de financement
- 2020 et suivants : Mettre en place les préconisations du Plan de Mobilité Durable

Projets des communes :
L'Isle-Jourdain : Mise en place d'un Pédibus, Création d'un cahier de rencontre des covoitureurs

Moyens (humains, financiers, ...)
A définir dans le Plan de Mobilité Durable

Pilotage :
Vice-Président en charge de l'environnement
Chargée de mission Environnement

Les partenaires techniques et institutionnels associés :
PETR, Communes, Région, SNCF, ADEME, CD31, CD32, Toulouse Métropole, Directeur des Services Techniques, Chargée de mission communication

Consultation des acteurs du territoire :
- Le Conseil de développement
- Les associations d'usagers du train
- Les habitants
- Les entreprises
- Les organismes sociaux
- Les établissements publics
- Les établissements scolaires

Les Indicateurs d'évaluation :
- Indicateurs du Plan de Mobilité Durable : report modal, nbre de personnes sensibilisées, participation au challenge de la mobilité...

Axe 3 : Assurer un développement maîtrisé et équilibré pour un territoire

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201918-DE

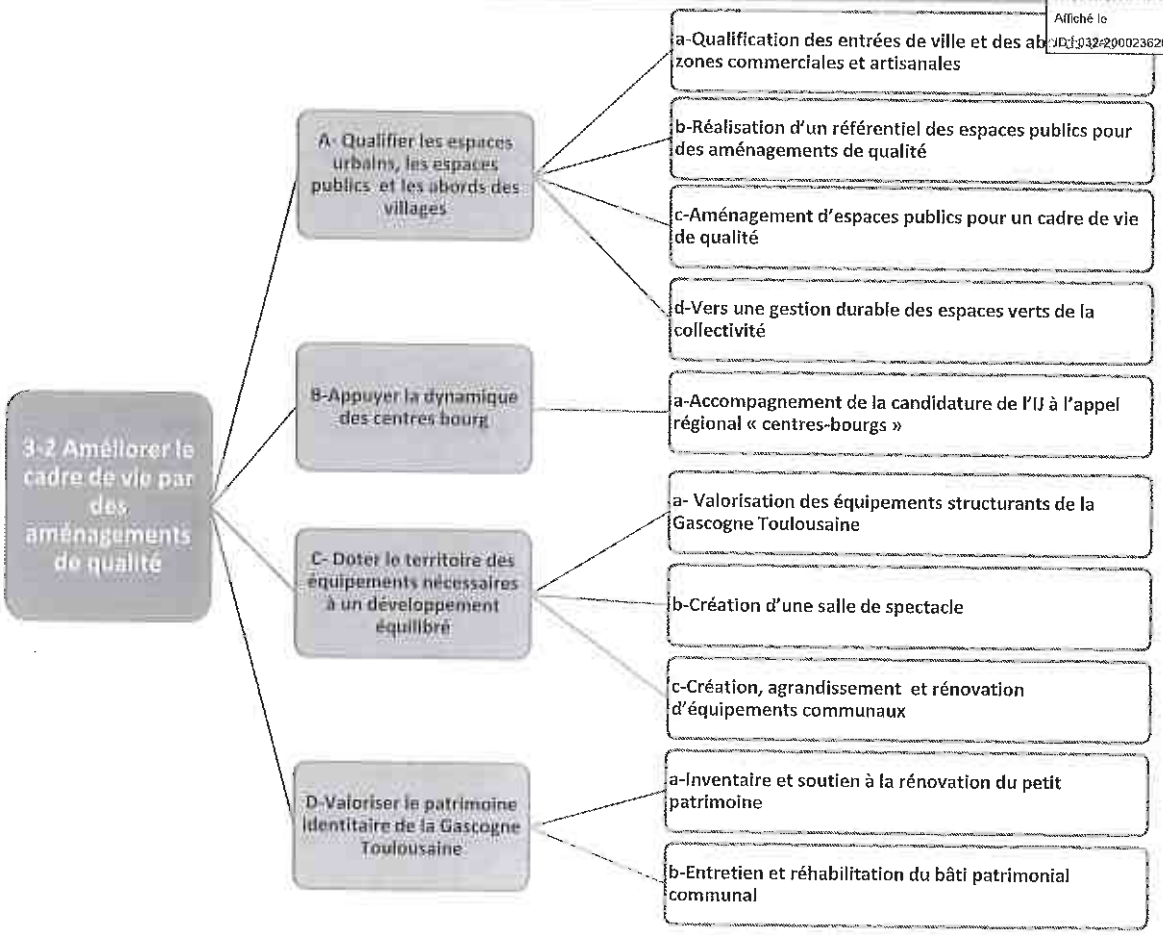

3-2 A — a- Qualification des entrées de ville et des abords des zones commerciales et artisanales

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201918-DE

Constat

Certains axes routiers sont vecteurs d'une urbanisation continue, la limite entre le village et les espaces agricoles est floue : certaines entrées sont peu visibles et de faible qualité. A l'entrée de L'Isle Jourdain, le Boulevard des Poumarèdes est un axe de desserte d'une ZAE du même nom. Il convient de requalifier cette entrée et d'y faciliter les déplacements doux et le stationnement.

- Sur des axes ayant un trafic routier plus important et sur les zones commerciales et artisanales (entrée de L'Isle Jourdain, zone de Pont Peyrin, ...), certains abords de voies sont ponctués de panneaux publicitaires et/ou enseignes banalisant le paysage et gênant la lisibilité.

Quels sont les résultats attendus ?

- Retrait des panneaux de publicité non conformes
- Diminution du nombre de panneaux et de leur taille
- Requalification du Boulevard des Poumarèdes, L'Isle Jourdain
- Amélioration de certaines entrées : plantations, aménagements de bas-côté, ...

Les étapes de réalisation/les échéances

- Règlement local de publicité

- Règlement Local de Publicité Intercommunal en cours (RLPi)
- Sensibilisation des commerçants et professionnels de la réglementation et préconisations
- Mise en conformité des panneaux publicitaires et enseignes
- Mise en œuvre des préconisations issues du schéma de développement économique
- Échéance :

- Requalification du Bd des Poumarèdes (cf Axe 4)

- Création de stationnements, cheminement doux, réfection chaussée et plantation

Moyens (humains, financiers, ...)

RLPi : ?
Evaluation ETP suivi RLPi

Pilotage :
Vice-Président en charge de l'aménagement
Elus référents des communes concernées
Responsable service urbanisme et aménagement

Les partenaires techniques et institutionnels associés :
DC32, commune

Consultation des acteurs du territoire :
- Commerçants
- Professionnels des ZA
- Associations des commerçants

Les Indicateurs d'évaluation :
- Nombre de panneaux publicitaires restants
- Travaux réalisés en entrée de ville, de zone d'activités ou village

Cadres de Référence :
RLPi
Schéma de développement économique

3-2 A

b-Réalisation d'un référentiel des espaces publics pour des aménagement qualité

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023820-20190702-0207201918-DE

Constat

L'urbanisation récente par maisons individuelles a créé des espaces publics « élémentaires » essentiellement composés de voirie. Ces formes urbaines ne favorisent ni les déplacements à pied ou à vélo, ni les rencontres dans l'espace public. Par ailleurs, certains espaces publics sont aujourd'hui de faible qualité, avec une place importante de la voiture, un manque d'espace pour les enfants, peu de confort pour les piétons, un paysage banalisé.

- *Des aménagements de qualité et appropriés* peuvent contribuer à donner de la vie aux bourgs et villages et renforcer leur identité Gascogne.
- *Les liaisons* entre les quartiers récemment construits et le bourg méritent d'être améliorées
- *Les parkings et abords des zones commerciales et commerces* nécessitent des améliorations pour apporter du confort aux piétons aux différentes saisons, et s'adapter aux enjeux du développement durable.

Quels sont les résultats attendus ?

- Développer un cadre et des outils de référence partagés pour faciliter :
  - La requalification d'espaces publics existants
  - L'aménagement de places, aires de jeux, cheminements, ...
  - La prise en compte des enjeux environnementaux et de bien être
  - Des aménagements adaptés aux besoins des habitants, et qui génèrent des espaces habités et investis

Les étapes de réalisation/les échéances

- Un schéma directeur des espaces publics
- Réalisation d'un diagnostic des espaces publics pour chaque commune : état des lieux, besoins, les priorités d'aménagement
- Réalisation d'un plan guide des aménagements nécessaires : localisation, préconisations et priorisation → lien opération cœur de village, bourgs-centres
- Une charte pour des trames « urbaines » cohérentes et des espaces publics de qualité tenant compte des préconisations du PLUi-H et du PCAET : plantation, espace ombragé, gestion de l'eau, matériaux sobres, production d'énergie solaire, réduction des effets d'« îlot de chaleur », ...
- Un appui technique aux communes dans leur projet d'aménagement d'espaces publics

Moyens (humains, financiers, ...) :

Evaluation ETP ?
Bureau d'étude ?
Prestation CAUE ?

Pilotage :
Vice-Président en charge de l'aménagement
Chargé de mission Urbanisme – Aménagement

Les partenaires techniques et institutionnels associés :
Elus référents communes
CAUE, DDT, UDAP

Consultation des acteurs du territoire :
- conseillers municipaux, riverains, commerçants...

Les Indicateurs d'évaluation :
- Elaboration des outils : schéma directeur et chartes
-Nombre d'espaces publics réalisés ou requalifiés
- Nombre d'éléments qualitatifs pris en compte dans chaque des aménagements
- Nombre d'usages et fréquentation de ces nouveaux espaces.

Cadre de Référence : PLUi-H

3-2 A

c-Aménagement d'espaces publics pour un cadre de vie de qualité

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023820-20190702-0207201918-DE

Constat

Dans le prolongement des problématiques énoncées sur la fiche précédente, aménager des espaces publics ou liaisons qui contribuent à l'amélioration du cadre de vie et valorisent l'identité du territoire.

Projets des communes

Monferran-Savès :
- Ré-aménagement du cœur de village autour d'un ensemble de services : café, espace de co-working, nouvelle mairie...
- Réflexion de la création d'une place publique au hameau de St Aguets

L'Isle Jourdain :
- Aménagement d'une coulée verte de Pont Peyrin à la base de loisirs par la Save
- Aménagements urbains dans le cadre de l'opération Bourg Centre :
- Extension des jardins familiaux

Beaupuy :
Aménagement d'une aire de jeux

Pilotage :
Maires des communes
Services des communes
Appui service aménagement et urbanisme

Les partenaires techniques et institutionnels associés :
CAUE, DDT, UDAP le cas échéant

Consultation des acteurs du territoire :
- conseillers municipaux, riverains, commerçants...

Les Indicateurs d'évaluation :
- Nombre d'aménagements réalisés
- Collaborations mise en oeuvre pour un projet qualitatif

Cadre de Référence : PLUi-H

3-2 A — d- Vers une gestion durable des espaces verts du territoire

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201911-DE

Constat
Conformément aux orientations du PCAET et parce que tous les espaces verts de la collectivité n'ont pas la même situation et la même fonction, il y a la possibilité d'adapter au plus juste l'entretien des espaces. Cette approche permet de mieux respecter la biodiversité et de réaliser des économies de moyens (moins de tonte, pas de passage de phyto, ...). en outre, elle permet de préserver le caractère naturel de certains espaces.

Quels sont les résultats attendus?
- Une gestion des espaces verts plus respectueuse de l'environnement et plus économe
- Un gain de biodiversité et une meilleure gestion de la ressource en eau
- Une culture partagée entre les élus, les agents et la population

Les étapes de réalisation/les échéances
- Formation en intra sur la gestion différenciée des espaces verts : élus et agents
- Réalisation d'un diagnostic des espaces verts du territoire : localisation, usage, entretien, contraintes, ...
- Elaboration d'un plan de gestion partagé avec les agents techniques et le cas échéant certains usagers : riverains, association, ...
- Sensibilisation des agents techniques, formation aux nouvelles pratiques
- Evaluation de la démarche, ajustements

Moyens (humains, financiers, ...) :
Coût / évaluation ETP
Plan de financement

Projets des communes
Fontenilles :
Un plan de gestion différenciée et une pratique Zéro Phyto déjà mise en place

Pilotage :
Un groupe de travail associant élus et agents, coordonné par la chargée de mission environnement

Les partenaires techniques et institutionnels associés :
- Les agents techniques des communes
- ADEME, PETR
- CNFPT
- La chargée de communication

Consultation des acteurs du territoire :
Le Conseil de Développement
Campagne d'information du public

Les Indicateurs d'évaluation :
- Elaboration effective du plan de gestion
- Degré d'adhésion des agents, des élus, des habitants
- Economie réalisée
- Gain en biodiversité

Cadres de référence : PCAET, PLUi-H

3-2 B — a-Accompagnement de la candidature de l'Isle-Jourdain à l'appel régional « bourgs centres »

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201916-DE

Constat
L'Isle-Jourdain, qui concentre la plus grande partie des commerces, services, et équipements s'impose historiquement comme la principale polarité du territoire, du fait de son degré d'autonomie, son niveau d'équipement et de la qualité de son accessibilité. Identifié dans le PLUi-H comme pôle d'équilibre de la Gascogne Toulousaine avec Ségoufielle, il n'en demeure pas moins que le fort développement des zones commerciales et d'activités, comme la grande proximité avec Toulouse, affaiblissent la dynamique du centre bourg. Dans ce contexte, la commune se porte candidate à l'appel régional « bourgs centres » afin de réaliser un projet de revitalisation en créant une offre de logements, de commerces, d'équipements et de services adaptés aux besoins des habitants.

Quels sont les résultats attendus ?
- Une dynamique de centre ville confortée qui conjugue logements, commerces, activités et services
- La définition d'un projet de revitalisation en lien avec les besoins du territoire et des habitants
- Une polarité forte pour la Gascogne Toulousaine

Les étapes de réalisation/les échéances
- 2018 : Décision d'engager la démarche
- 2019-2020 :

- Choix d'un bureau d'étude (2019)
- Prédéfinition d'un projet de revitalisation du bourg en lien avec le territoire et préalable au lancement de l'opération « Bourg Centre »
- Définition du plan guide et plan d'action dans le cadre de l'opération « bourg centre »

- 2020 – 2026 : Mise en œuvre des actions, suivi et évaluation

Plan de financement :
Coût étude : 60 000 € ?
Plan de financement : ?

Pilotage :
Vice Président en charge de l'aménagement
Service Urbanisme –Aménagement / CCGT
Elus référents de la commune de l'Isle Jourdain

Les partenaires techniques et institutionnels associés :
- Les conseillers municipaux La Région
- La DDT, le CAUE

Consultation des acteurs du territoire :
Conseil de Développement, Habitants et acteurs socio-économiques, L'association des commerçants

Les Indicateurs d'évaluation :
- Degré de mobilisation des acteurs à la conception du projet
- Elaboration effective du plan guide
- Nombre d'actions initiées dans le cadre de cette démarche
- En fonction des problématiques traitées, mesurer l'impact de la démarche
- Financements mobilisés

Cadre de référence : PLUi-H

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-020720191B-DE

3-2 B b-Accompagnement de la candidature de Fontenilles à l'appel régional « ce bourgs »

Constat :
Fontenilles constitue la polarité secondaire la plus importante qui vient étayer l'armature territoriale. Dans l'ensemble, son attractivité est plus faible que celle de L'Isle-Jourdain notamment par rapport aux autres communes de la CCGT. Elle joue un rôle polarisant sur les habitants des communes extérieures au territoire de la CCGT grâce à son offre de commerces et services (collège, centre commercial...), à sa localisation sur la route de Saint-Lys et à son accès direct depuis la RN124. Elle dispose par ailleurs, de peu de commerces de proximité situés au coeur de ville. Aussi, la commune se porte candidate à l'appel régional « bourgs centres » afin de réaliser un projet de revitalisation en créant une offre de logements, de commerces, d'équipements et de services adaptés aux besoins des habitants.

Quels sont les résultats attendus ?
- Une dynamique de centre bourg étoffée qui conjugue logements, commerces, activités et services
- La définition d'un projet de revitalisation en lien avec les besoins du territoire et des habitants
- Une polarité confortée pour la Gascogne Toulousaine

Les étapes de réalisation/les échéances
- 2018 :
- Décision d'engager la démarche
- 2019 :
- Choix d'un bureau d'étude (2019)
- Prédéfinition d'un projet de revitalisation du bourg en lien avec le territoire et préalable au lancement de l'opération « Bourg Centre »
- Définition du plan guide et plan d'action dans le cadre de l'opération « bourg centre »
- 2020 – 2026 : Mise en œuvre des actions, suivi et évaluation

Moyens (humains, financiers, ...) :
Coût étude : 60 000 € ?
Plan de financement : ?

Pilotage :
Service Urbanisme –Aménagement / CCGT
Elus référents CCGT
Elus référents de la commune de l'Isle Jourdain

Les partenaires techniques et institutionnels associés :
- Les conseillers municipaux , La Région, La DDT, le CAUE

Consultation des acteurs du territoire :
Conseil de Développement
Habitants et acteurs socio-économiques
L'association des commerçants

Les Indicateurs d'évaluation :
- Degré de mobilisation des acteurs à la conception du projet
- Elaboration effective du plan guide
- Nombre d'actions initiées dans le cadre de cette démarche
- En fonction des problématiques traitées, mesurer l'impact de la démarche
- Financements mobilisés

Cadre de référence : PLUi-H

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-020720191B-DE

3-2 C a-Valorisation des équipements structurants de la Gascogne Toulousai

Constats
La base de loisirs et le musée Campanaire, gérés aujourd'hui par la commune de L'Isle Jourdain, sont de par leur rayonnement et la nature des fonctions qu'ils abritent, des équipements importants pour le territoire de la Gascogne Toulousaine. Pour les valoriser, il semble pertinent d'intégrer ceux-ci à la dynamique communautaire autour d'un projet structuré en lien avec les autres compétences et services déjà assumés par la CCGT.

Quels sont les résultats attendus ?
- Une optimisation de ces équipements pour l'attractivité du territoire et répondant aux aspirations de ses habitants
-Développement des activités nautiques et de baignades, mise en valeur du Musée comme vitrine du territoire
- Une meilleure répartition des charges

Les étapes de réalisation/les échéances
- Installation de groupes de travail pour élaborer un projet de valorisation pour ces équipements
- Evaluation du transfert de charges : CLECT
- Transfert à la communauté de communes comme équipement d'intérêt communautaire
- Mise en œuvre des projets de valorisation

Moyens (humains, financiers, ...)
Base de loisirs et Musée Campanaire
Coût transfert de charges

Pilotage :
Elus référents Sport, Culture et Loisirs
Responsable service Sport et Culture

Les partenaires techniques et institutionnels associés :
OIS, Oti, commune et particulièrement celle de L'Isle Jourdain
CLECT
DDCSPP, DRAC, Département ?, Région ?...
CDT

Consultation des acteurs du territoire :
Associations sportives et culturelles, Conseil de Développement, usagers...

Les Indicateurs d'évaluation :
- L'élaboration effective d'un projet de valorisation pour ces équipements
- Nombre d'acteurs mobilisés autour de ces projets

Cadre de référence : projets culturel, sportif et touristique

3-2 C b-Création d'une salle de spectacle

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200033020-20190702-0207201913-DE

Constat
Sur le territoire, différentes salles communales, la MJC, des églises, .. accueillent aujourd'hui des spectacles tout au long de l'année. Ces lieux ne sont pas tous appropriés pour recevoir des événements de taille et de qualité. Certaines salles sont par ailleurs saturées. Pour asseoir un projet culturel intercommunal, le territoire a besoin d'un équipement adapté aux besoins et de qualité. Cet équipement structurant peut contribuer à l'attractivité de la Gascogne Toulousaine, et être un élément moteur de la vie locale, favorisant l'ancrage de nouveaux habitants.

Quels sont les résultats attendus ?
- Mettre à profit ce projet pour fédérer les acteurs
- Disposer d'une salle de spectacle intercommunale adaptée aux besoins du projet culturel de territoire

Les étapes de réalisation/les échéances
- Installation d'un groupe de travail
- Evaluation des besoins, définition du programme en lien avec les usagers
- Choix du maître d'œuvre
- Réalisation de l'équipement

Moyens (humains, financiers, ...)
Estimation coût :
Objectifs de financement :

Projets communaux
- L'Isle Jourdain : Création d'une salle de spectacle
- Fontenilles : Création d'une salle culturelle (espace culturel + salle de concert)

→ Quelle articulation avec intercommunalité ?

Pilotage :
Vice Président en charge de la culture et des sports
Vice Président en charge de l'aménagement
Responsable Service sport et Culture
Coordonnateur Culture

Les partenaires techniques et institutionnels associés :
MJC, Ecole de musique, DRAC, les associations locales, les services techniques

Consultation des acteurs du territoire :
Associations, MJC, maison de la musique
Habitants, professionnels du spectacle du territoire
Conseil de Développement

Les indicateurs d'évaluation :
- Nombres d'acteurs impliqués
- Création effective de la salle de spectacle

Cadre de référence : projet culturel de territoire

3-2 C c-Création, agrandissement et rénovation d'équipements communaux

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200033020-20190702-0207201913-DE

Auradé :
- Boulodrome (agrandissement en cours)
- réfection le court de tennis
- Salle des fêtes (agrandissement)

Castillon-Savès :
- Agrandissement de la salle des fêtes

Endoufielle :
- Agrandissement du cimetière
- Réfection le court de tennis
- Réfection du presbytère

Fontenilles :
- Création d'une école de musique :
- Création d'une salle culturelle (espace culturel + salle de concert)
- Création d'une maison des associations multisports
- Création d'un équipement sportif (foot, rugby...)

L'Isle Jourdain :
- Maison des associations
- Extension de la gendarmerie,
- Agrandissement cimetière
- Création d'un skate park
- Salle de spectacles

Monferran-Savès :
- Ré-aménagement de l'espace détente du lac de St Clamens

3-2 D — a-Inventaire et soutien à la rénovation du petit patrimoine

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-020720191E-DE

Constat
Le moulin, la grange et le pigeonnier composent le patrimoine champêtre de la Gascogne Toulousaine. On note en outre la présence des éléments de patrimoine lié à l'eau : lavoirs, puits, fontaines. Ce patrimoine marque et ponctue les paysages ouverts du territoire et participe à son identité. Aujourd'hui, l'état de conservation de ces édifices est très hétérogène. Le coût de rénovation est souvent trop élevé pour que leurs propriétaires, souvent privés, effectuent des travaux, et ce patrimoine risque de disparaitre peu à peu, et avec lui des signes distinctifs de l'identité gasconne du territoire.

Quels sont les résultats attendus ?
- Repérage du petit patrimoine existant : localisation, état, propriétaire, ...
- Connaissance des états de conservation du bâti et des besoins dans ce domaine
- Sensibilisation des propriétaires à l'intérêt de ce patrimoine pour le territoire
- Vers un programme de rénovation ou d'aide à la rénovation

Les étapes de réalisation/les échéances
- Inventorier le petit patrimoine et son état de conservation
-Identifier les propriétaires
-Prioriser le patrimoine à rénover et mettre en place un programme de soutien à la rénovation : appui du CAUE ou architecte, chantier d'insertion, aides financières ...
- Actions de valorisation auprès du grand public : circuit découverte, exposition, publication...

Moyens (humains, financiers, ...)
- Inventaire
Evaluation ETP :
Mission confiée à un stagiaire ?

- Budget annuel consacré à des actions de valorisation du petit patrimoine

Pilotage :
Vice Président en charge de l'aménagement
Service Urbanisme – Aménagement

Les partenaires techniques et institutionnels associés :
- Les communes : élus et agents
- CAUE, UDAP
- Maisons Paysannes de France, compagnon du Devoir...
- Entreprises d'insertion ?
- Chargée de communication

Consultation des acteurs du territoire :
Conseil de Développement, Associations de valorisation du patrimoine, agriculteurs

Les Indicateurs d'évaluation :
- Réalisation effective de l'inventaire
- Nombre de propriétaires mobilisés
- Nombre de partenaires impliqués
- Nombre de chantiers réalisés

Cadre de référence : PLUi-H

3-2 D — b- Entretien et réhabilitation du bâti patrimonial communal

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-020720191E-DE

Constat
Les communes sont propriétaires ou ont des obligations d'entretien et de rénovation de bâti patrimonial souvent cultuel. L'action des communes dans ce domaine contribue à préserver des éléments emblématiques du territoire.

Projets des communes

Castillon-Saves :
Rénovation Eglise (peinture, crépis, ...) dans les 10 ans à venir

L'Isle Jourdain
Préservation du patrimoine communal : collégiale, chapelles, pigeonniers?...

Monferran Savès:
Restauration / évolution de l'église de Garbic

Pilotage :
Elus référents de chaque commune et le cas échéant les services
Appui du service Aménagement

Les partenaires techniques et institutionnels associés :
- Les services de la CCGT
- CAUE, UDAP
- Le diocèse...

Consultation des acteurs du territoire :
Les associations paroissiales, habitants ...

Les Indicateurs d'évaluation :
- Nombre d'éléments patrimoniaux rénovés
- Nombre et degré d'implication des acteurs concernés

Cadre de référence : PLUi-H

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201918-DE

AXE 4

Conforter le tissu et la dynamique économiques de la Gascogne Toulousaine

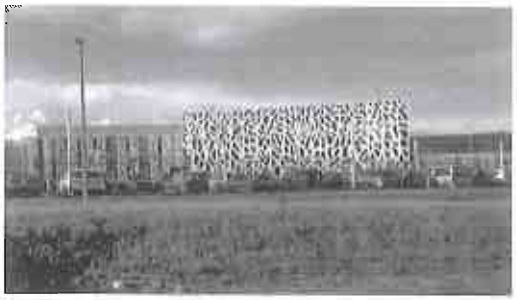




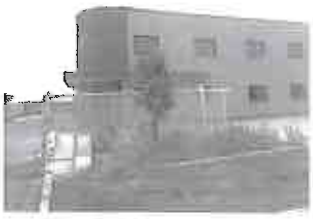




Axe 4 : Conforter le tissu et la dynamique économiques de la Gas

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201918-DE

- 4-1 Asseoir le positionnement économique de la Gascogne Toulousaine
  - A- Développer une stratégie foncière et immobilière
  - B- Accompagner les entreprises et soutenir l'emploi
  - C- Structurer les services aux entreprises et asseoir l'identité éco du T
- 4-2 Soutenir le commerce de proximité et les circuits courts
  - A - Veiller à l'équilibre et la complémentarité de l'offre commerciale sur le territoire
  - B – Appuyer le développement des circuits courts
- 4-3 Conforter l'accueil et la promotion touristiques
  - A- Soutien au développement de l'offre d'hébergements touristiques et de l'offre hôtelière
  - B- Améliorer le positionnement touristique de la Gascogne Toulousaine
  - C-Promouvoir les atouts du territoire

Axe 4 : Conforter le tissu et la dynamique économiques de la Gascogne Toulousaine

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201918-DE

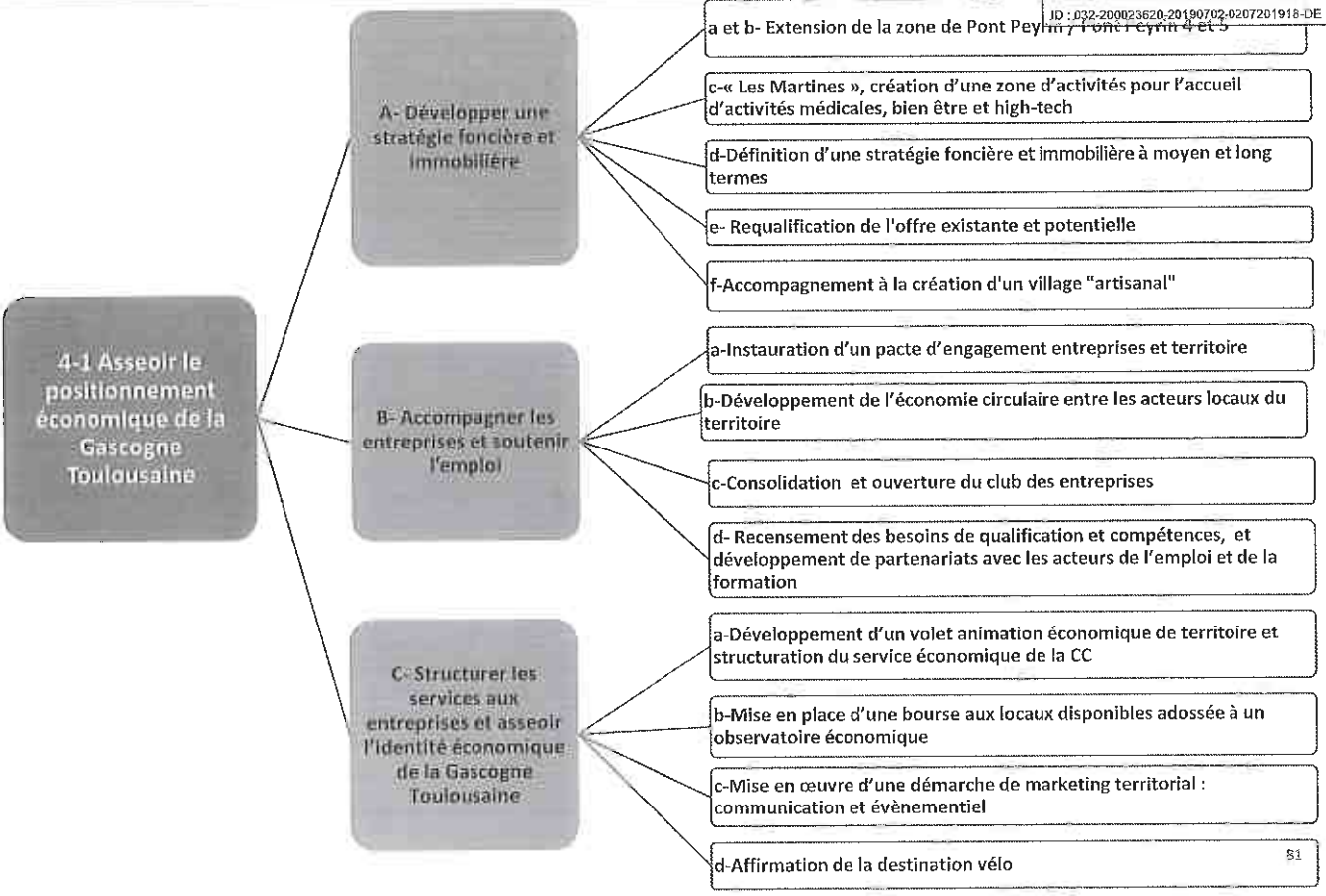

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201918-DE

4-1 A — a-Extension de la zone de Pont Peyrin / Pont Peyrin 4

Constat

L'objectif majeur des commerçants du territoire n'est pas tant focalisé dans la lutte entre commerces de proximité et centres commerciaux, finalement plutôt complémentaires et en situation d'équilibre. Il s'agit plus d'endiguer l'évasion commerciale vers les pôles commerciaux de la métropole toulousaine. Aussi, il est important d'étoffer l'offre de services et de commerces sur le territoire : faciliter leur accès, veiller à leur qualité. La zone de Pont Peyrin, présente une position stratégique (proximité d'un axe de communication majeur, N 124, entre Toulouse et Auch), dispose aujourd'hui de disponibilités foncières à proximité envisageables à court et moyen termes. L'extension de cette zone permettrait d'accueillir de nouvelles entreprises et de répondre en partie à ces objectifs.

Quels sont les résultats attendus?

-Disposer d'espaces économiques à vocation commerciale, de service et d'activité productive à moyen terme en aménageant l'extension 4 de la ZAE de Pont Peyrin.
- Accueillir de nouvelles entreprises, étoffer le panel de services et de commerces
- Endiguer l'évasion commerciale vers les pôles commerciaux de la métropole toulousaine

Les étapes de réalisation/les échéances

- **Etudes préalables :**

-Réaliser d'une étude de faisabilité (volets hydraulique et VRD) pour fiabiliser l'approche proposée
-Engager, si nécessaire (confirmation après instruction par la DREAL), une étude d'impact

- **Acquisitions foncières**
- **Permis d'Aménager**
- **Travaux d'aménagement**

Moyens (humain, financier, ...)

Coût études : 60 K€ HT
Coût travaux : 1 840 K€ HT
Acquisitions foncières et terrassement : 1465 K€

Recettes cession lots : 3 365 K€

Pilotage :
Vice Président en charge de l'économie
Chargé de mission développement Economique

Les partenaires techniques et institutionnels associés :
- Région (AD'OCC)
- DREAL

Consultation des acteurs du territoire :
-Commerçants
- Professionnels des ZA
- Associations des commerçants

Les Indicateurs d'évaluation :
- Aménagement des ZAE
- Nombre de nouvelles entreprises accueillies
- Nombre d'emplois générés

Cadre de Référence :
Schéma de développement économique

4-1 A

b-Extension de la zone de Pont Peyrin / Pont Peyrin 5

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-020720191B-DE

Constat
Il convient de disposer d'une offre foncière de qualité et facilement accessible pour permettre l'accueil d'entreprises de service ou d'activité productive. La zone de Pont Peyrin, présente une position stratégique (proximité d'un axe de communication majeur, N 124, entre Toulouse et Auch), et dispose aujourd'hui de disponibilités foncières à proximité envisageables à court et moyen termes. L'extension de cette zone permettrait d'accueillir de nouvelles entreprises et de répondre en partie à ces objectifs.

Quels sont les résultats attendus?
-Disposer d'espaces économiques pour des activités de service ou productive à moyen terme en aménageant l'extension 5 de la ZAE de Pont Peyrin.
- Accueillir de nouvelles entreprises, étoffer le panel de services et d'activités

Les étapes de réalisation/les échéances
- **Etudes préalables**

-Réaliser d'une étude de faisabilité, volets hydraulique et VRD, ainsi qu'un dossier Amendement Dupont, intégration d'une étude d'impact, évaluation environnementale intégratrice du DLE, et intégration d'une MECDU au regard de la programmation projetée
-Révision du PLUi
- **Acquisitions foncières ?**

Maîtrise foncière : intégration d'un volet foncier au sein de l'étude de faisabilité pour fiabiliser le prix d'acquisition acceptable pour les espaces soumis à une certaine dureté foncière OU mise en place d'une DUP si pluralité des propriétaires fonciers.
- **Permis d'Aménager**
- **Travaux d'aménagement**

Moyens (humain, financier, ...)
Coût études : 70 K€ HT
Coût travaux : 3 030 K€ HT
Acquisitions foncières et terrassement des lots : 1 245 K€

Recettes cession lots : 4 345 K€

Pilotage :
Vice Président en charge de l'économie
Chargé de mission développement Economique

Les partenaires techniques et institutionnels associés :
- Région (AD'OCC)
- DREAL

Consultation des acteurs du territoire :
-Commerçants
- Professionnels des ZA
- Associations des commerçants

Les Indicateurs d'évaluation :
- Aménagement des ZAE
- Nombre de nouvelles entreprises accueillies
- Nombre d'emplois générés

Cadre de Référence :
Schéma de développement économique

4-1 A

c-« Les Martines », création d'une zone d'activités pour l'accueil d'activités médicales, bien être et high-tech

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-020720191B-DE

Constat
Dans le domaine de la santé, du médical, du paramédical et de l'action sociale, près de 170 équipements sont comptabilisés sur la CCGT, avec une forte polarisation sur l'Isle-Jourdain. Le territoire accueille par ailleurs, plusieurs établissements médico-sociaux importants en termes de nombre de places et d'emplois. Le secteur médical est à la fois un gage de structuration territoriale, mais également de débouchés économiques aujourd'hui et davantage dans un futur proche en lien avec l'allongement de la durée de la vie. Il est important de soigner l'accueil des entreprises de ce secteur pour soutenir leur développement en proposant une offre foncière adaptée aux besoins des activités et des entreprises médicales, de bien être et « high tech ».

Quels sont les résultats attendus ?
-Aménager une zone d'activité qualitative et intégrée environnementalement, pour des PME et activités positionnées dans les filières de la santé, le bien-être, la remise en forme, l'agro-qualité
- Accueillir de nouvelles entreprises et créer des emplois
- Développer de nouveaux services pour la population
- Contribuer à une image d'un territoire innovant : cette action peut s'inscrire dans la démarche de « Marketing territorial » de la Communauté de Communes.

Les étapes de réalisation/les échéances
- **Etudes préalables :**

- Réaliser d'une étude de faisabilité : volets hydraulique et VRD,
- Etude d'impact, évaluation environnementale intégratrice du DLE, et intégration d'une MECDU au regard de la programmation projetée
-Révision du PLUi
- **Permis d'Aménager**
- **Travaux d'aménagement**

Moyens (humain, financier, ...)
Coût études préalables : 95 K€ HT
Coût travaux : 3405 K€ HT
Acquisitions foncières et terrassement : 5850 K€

Recettes cession lots : 9350 K€

Pilotage :
Vice Président en charge de l'économie
Chargé de mission développement Economique

Les partenaires techniques et institutionnels associés :
- Région (AD'OCC)
- EPF d'Occitanie
- DREAL
- SCOT de Gascogne

Consultation des acteurs du territoire :
- Commerçants
- Professionnels des ZA
- Associations des commerçants

Les Indicateurs d'évaluation :
-Aménagement de la ZA
- Nombre de critères de Qualité urbaine et environnementaux pris en compte
- Nombre de nouvelles entreprises accueillies
- Nombre d'emplois créés

Cadre de Référence :
Schéma de développement économique

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201918-DE

4-1 A d-Définition d'une stratégie foncière et immobilière à moyen et long terme

Constat
Au regard des prérogatives des intercommunalités en matière d'économie, des potentialités et de la situation stratégique de la CCGT, la Gascogne Toulousaine se doit d'investir pleinement cette compétence. Force est constater que les zones d'activité se sont développées selon les opportunités et les volontés communales. Aujourd'hui, le territoire a besoin d'une réelle stratégie économique et foncière pour soutenir le développement économique et assurer la pérennité des entreprises locales. Le schéma de développement économique a mis en exergue plusieurs axes à développer dans le cadre d'une stratégie foncière pour les ZA (extension, fonciers disponibles,...) qui permettraient d'asseoir une politique économique intercommunale définie et partagée ainsi que de renforcer l'identité économique de la Communauté de Communes.

Quels sont les résultats attendus ?
- Construire une politique économique intercommunale partagée
- Construire une offre foncière adaptée aux besoins des entreprises sur des espaces économiques prioritaires à proximité directe des bretelles d'accès à la RN124.
- Etudier les opportunité d'extension et de requalification de ZAE existantes
- Accompagner les porteurs de projet
- Définir les outils à mettre en place
- Maitriser les prix du foncier

Les étapes de réalisation/les échéances

- **Accompagner le projet privé de développement de la ZAE Génibrat à Fontenilles**

Etudes préalables
- Etudes d'impact, et développement économique
- Dossier Loi sur l'eau
- Permis d'aménager

Moyens (humain, financier, ...)
Coût études préalables : 47 K€ HT
Coût travaux : 2 950 K€ HT

- **Plan de développement de la ZAE de Rudelle :**

Etudes préalables :
- Réaliser d'une étude de faisabilité : volets hydraulique et VRD,
- Etude d'impact, évaluation environnementale intégratrice du DLE,
- Maîtrise foncière

Permis d'Aménager
Travaux d'aménagement

Moyens (humain, financier, ...)
Coût études préalables : 95 K€ HT
Coût travaux : 2705 K€ HT
Acquisitions foncières : 3200 K€
Recettes estimées : 6 000 K€

Pilotage :
Vice Président en charge de l'économie
Chargé de mission développement Economique

Les partenaires techniques et institutionnels associés :
- Région (AD'OCC)
- EPF d'Occitanie
- CCI (Gers Développement)
- SCOT de Gascogne

Consultation des acteurs du territoire :
- Entreprises des ZA
- Association des commerçants

Les Indicateurs d'évaluation :
-Respect des objectifs du PLUi-H
-Evolution du prix du marché foncier
- Nombre d'hectares acquis
- Nombre d'entreprises accueillies
- Nombre d'emplois créés

Cadre de Référence :
Schéma de développement économique

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201918-DE

4-1 A d-Définition d'une stratégie foncière et immobilière à moyen et long terme

Les étapes de réalisation/les échéances

- **Intégration de la requalification de la ZAE de Buconis / Poumarèdes dans un projet urbain :**

Il convient de valoriser une entrée de ville et une zone d'activité économique par son intégration dans un projet urbain global. Cela répond à un objectif ciblé dans le cadre du PLUI-H

9 tranches de travaux : entrée de zone / partie centrale / vers les zones résidentielles / Rue Ampère / Rue Boule / Rue Nicolas Appert - partie basse / Rue Nicolas Appert - partie haute / Via de Motta / Connexion Via de Motta et bd des Poumarèdes

Moyens (humain, financier, ...)
Coût travaux par tranche :
80 750 € / 121 500 € / 87 000 € / 96 300 € / 144 500 € / 108 000 € / 117 750 € / 780 600 € / 180 000 €

- **Mailler le territoire avec des outils type tiers-lieux ou espaces de coworking, en cohérence avec la demande**

Il s'agit de disposer d'une offre d'immobilier économique variée qui permettra au territoire d'accueillir les porteurs de projets pour qu'ils puissent se développer et croître au sein de la Gascogne Toulousaine, en trouvant une offre de locaux et un accompagnement adaptés.
- Evaluer les besoins en vue de créer un Tiers Lieu (pépinière ou co-working)
- Porter des actions de requalification pour optimiser l'offre existante et potentielle

Moyens (humain, financier, ...)
Evaluation ETP pour évaluation des besoins : ?

Pilotage :
Vice Président en charge de l'économie
Chargé de mission développement Economique
Vice Président en charge de l'aménagement
Chargé de mission aménagement

Les partenaires techniques et institutionnels associés :
- Région (AD'OCC)
- EPF d'Occitanie
- CCI (Gers Développement)
- SCOT de Gascogne

Consultation des acteurs du territoire :
- Entreprises des ZA
- Association des commerçants

Les Indicateurs d'évaluation :
-Respect des objectifs du PLUi-H
-Evolution du prix du marché foncier
- Nombre d'hectares acquis
- Nombre d'entreprises accueillies
- Nombre d'emplois créés

Cadre de Référence :
Schéma de développement économique
PLUi-H

4-1
A

e-Requalification de l'offre existante et potentielle

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200073620-20190702-0207201918-DE

Constat
L'état général de certaines ZAE est parfois médiocre, situées sur des sites d'anciennes générations avec des usages hétérogènes (entreprises, habitat...), des vocations économiques mixtes et une accessibilité à développer. Sur ces zones, les espaces publics des ZA sont de faible qualité (place du piéton réduite, espace de parking non aménagé, manque de plantations, ...) et peu intégrés au tissu urbain avoisinant (cheminement, haies, ...). Un travail de requalification est donc nécessaire afin d'assurer l'attractivité des espaces d'accueil existants et potentiels, d'accompagner le développement pérenne des activités économiques en répondant entre autres aux enjeux prioritaires d'accessibilité, de mobilité et de connectivité.

Quels sont les résultats attendus?
- Porter des actions de requalification sur les espaces publics des zones d'activités
- Améliorer la signalétique, la desserte numérique et la mobilité
- Assurer la densification des dents creuses et intégrer au fonctionnement urbain environnant
- Fidéliser les clients voire accroitre la clientèle
- Pérenniser les entreprises tout en limitant la consommation foncière

Les étapes de réalisation/les échéances
Suite au diagnostic réalisé pour le schéma de développement économique :
- Définir les critères objectifs permettant de prioriser les investissements de la collectivité
- Définir un programme général de travaux et une évaluation de leur coût
- Mettre en place un calendrier de mise en œuvre avec une évaluation des budgets correspondants pour chacune des zones à requalifier
- Proposer des plans de gestion adaptée et d'éventuelles modifications de PLUi
- Réaliser un pacte d'engagement avec les entreprises pour les inciter à profiter de cette dynamique de requalification pour réaliser des améliorations sur leurs espaces privés. La CC GT peut réaliser une chartre de préconisations (enseigne, signalétique, abords de l'entreprise, ...) pour accompagner les entreprises dans ces travaux.

Moyens (humain, financier, ...)
Budget annuel ?

Pilotage :
Vice Président en charge de l'économie
Vice Président en charge de l'aménagement
Chargé de mission Développement Economique
Chargé de mission Urbanisme et Aménagement

Les partenaires techniques et institutionnels associés :
- Région (AD'OCC)
- CD 32
- CAUE32
- CCI (Gers Développement)

Consultation des acteurs du territoire :
- Entreprises des ZA
- Association des commerçants / ETG

Les Indicateurs d'évaluation :
- Nombre d'actions de requalification
- Nombre d'initiatives d'amélioration portées par les acteurs économiques
- Evolution du nombre de clients

Cadre de Référence :
Schéma de développement économique
PLUi-H

4-1
A

f- Accompagnement à la création d'un village « artisanal » et consolidation parcours immobilier des artisans

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200073620-20190702-0207201918-DE

Constat
Aujourd'hui, la demande de foncier et d'immobilier est plus importante que l'offre existante et les nouvelles zones d'activités trouvent très rapidement des acquéreurs, du fait de la proximité avec Toulouse, de l'accessibilité en matière de prix et de mobilité, et du cadre de vie de qualité. L'artisanat, filière historique de la Gascogne Toulousaine, a été identifiée dans le diagnostic du schéma de développement économique comme devant être valorisée et soutenue. Il convient donc, non seulement de proposer des parcelles adaptées aux moyens et besoins des artisans, mais aussi de favoriser la création et le développement des activités artisanales par une offre d'accueil qui correspond à chaque étape du développement et facilite la transmission des entreprises.

Quels sont les résultats attendus?
- Consolider le parcours immobilier des artisans
-Accompagner la construction d'un équipement de type « village artisanal » proposant sur une même parcelle plusieurs modules de surface comprises entre 150 et 300 m².
- Proposer des espaces mixtes intégrant des surfaces d'ateliers, de bureaux et des espaces de stockage.

Les étapes de réalisation/les échéances
- **Incitation au développement des espaces d'incubation**

1/3 lieux, pépinières d'entreprises, centre de télétravail...
- **Création d'un Village « artisanal »**

-Installer un groupe de travail « village artisanal » regroupant les services de la CCGT, les chambres consulaires, un groupe d'artisans, ..
- Affiner le diagnostic du schéma de développement économique : les besoins, les potentiels, ...
- Rechercher un-des porteur-s de projet – appel à projet ?
- Identifier le foncier
- Réaliser un programme (ha, accessibilité, espaces mutualisables, ...) et rechercher des financements
- Suivi de la réalisation du « village artisanal » et intégrer l'offre dans la promotion marketing du territoire

Moyens (humain, financier, ...)
Coût :
- Animation : 10 j ETP + analyse des offres
- AMO : 10 000 €

Pilotage :
Vice Président en charge de l'économie
Chargé de mission Développement Economique
Porteur de projet privé

Les partenaires techniques et institutionnels associés :
- Région (AD'OCC)
- CCI (Gers Développement)
- CMA

Consultation des acteurs du territoire :
-Entreprises des ZA
- Association d'artisans, ou représentants de structure type CAPEB

Les Indicateurs d'évaluation :
- Capacité de mobilisation de partenaires
-Surfaces dédiées à l'artisanat
- Nombre d'artisans installés

Cadre de Référence :
Schéma de développement économique

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200073630-20190702-0207201918-DE

4-1 B a-Instauration d'un pacte d'engagement entreprises et territoire

Constat
Il s'agit de formaliser au travers d'un document cadre, la coopération entre les entreprises de la Gascogne Toulousaine, et l'EPCI et ses partenaires. Cette démarche impulsée par la communauté de communes est construite avec l'ensemble des acteurs économiques.

Quels sont les résultats attendus ?
- Engager les entreprises et les collectivités dans une démarche commune de responsabilité sociale et d'ancrage territorial durable
- Faire converger le dynamisme des entreprises avec l'amélioration de la situation économique et sociale des habitants du territoire
- Disposer d'un document cadre

Les étapes de réalisation/les échéances
- Définition des axes de travail correspondant aux dénominateurs communs sur lesquels travailler en vue d'une croissance et des progrès économiques et sociaux
-Organisation d'une conférence territoriale pour mobiliser l'ensemble des partenaires, et les inciter à se positionner sur les différents engagements
- Organisation de groupes de travail pour la mise en œuvre des actions définies dans le pacte

Moyens (humain, financier, ...)
Coût prévisionnel accompagnement : 35 j ETP pour la définition de la méthodologie ou le lancement de la mise en œuvre des actions

Pilotage :
Vice Président en charge de l'économie
Chargé de mission Développement Economique

Les partenaires techniques et institutionnels associés :
- Entreprises
- Région (AD'OCC)
- Chambres consulaires
- Pays Portes de Gascogne
- Pole Emploi, structures d'insertion

Consultation des acteurs du territoire :
-Club des entreprises

Les Indicateurs d'évaluation :
- Nombre d'entreprises et partenaires engagés dans le pacte
-Degré d'implication : nombre de groupes de travail, participation aux réunions,
-Nombre d'actions mises en œuvre

Cadre de Référence :
Schéma de développement économique

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200073630-20190702-0207201918-DE

4-1 B b-Développement de l'économie circulaire entre les acteurs locaux

Constat
Il s'agit de conjuguer développement économique et transition énergétique et écologique. L'enjeu est de réduire les impacts négatifs que peuvent générer les activités économiques sur l'environnement tout en développant de nouvelles filières économiques complémentaires : valorisation de déchets, réemplois, ... En outre, développer l'économie circulaire sur la Gascogne Toulousaine peut contribuer à renforcer le réseau des acteurs, ce qui est un enjeu fort et attendu de leur part.

Quels sont les résultats attendus ?
- Réduire les externalités négatives sur le plan environnemental, et créer un impact positif tant sur le plan de l'environnement que de l'économie
- Réduire et valoriser les déchets des entreprises
- Développer la coopération des acteurs pour ne pas gaspiller les ressources, et ainsi renforcer le réseau
- Soutenir le développement de nouvelles filières inhérentes aux démarches d'économie circulaire

Les étapes de réalisation/les échéances
- Installation et animation d'un groupe de travail « économie circulaire » composé de représentants d'entreprises, des chambres consulaires, la Région...
- Identification des entreprises pouvant être concernées, recherche des complémentarités, des partages pouvant se mettre en œuvre ....
- Définition d'un modèle d'économie circulaire à petite échelle pour tester / expérimenter / tirer les enseignements pour démultiplier l'expérience

Moyens (humain, financier, ...)
Coût prévisionnel : 20 j d'ETP / an

Pilotage :
Vice Président en charge de l'économie
Vice Président en charge de l'environnement
Chargé de mission Développement économique
chargé de mission Environnement

Les partenaires techniques et institutionnels associés :
- ADEME
- Région
- Chambres consulaires
- Pays Portes de Gascogne

Consultation des acteurs du territoire :
- EGT
- Entreprises
- Conseil de Développement

Les Indicateurs d'évaluation :
- Nombre de partenaires différents mobilisés dans le groupe de travail
-Nombre d'initiatives mises en œuvre

Cadre de Référence :
Schéma de développement économique
PCAET

4-1
B

c-Consolidation et ouverture du club des entreprises

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201918-DE

Constat

Les acteurs économiques sont actuellement trop peu intégrés au club d'entreprise « Entrepreneurs de la Gascogne Toulousaine » existant. En effet, le Club ETG rassemble la plupart des « grandes » entreprises du territoire mais il ne rassemble pas l'ensemble des activités économiques. Aujourd'hui, pour assurer la résilience économique du territoire et sa compétitivité, il est essentiel de consolider le tissu économique de la CCGT et de renforcer les coopérations des acteurs. Il s'agit également de promouvoir les activités et savoir-faire des entreprises du territoire. La CCGT peut être le liant et le facilitateur de ce club (mise à disposition de salle, animation du réseau, ...)

Quels sont les résultats attendus?

- Rapprocher et intégrer le tissu d'entreprises de la Gascogne Toulousaine des systèmes d'innovation environnants pour consolider les entreprises
- Créer des coopérations et des mutualisations vecteurs de valeur ajoutée, et in fine, de consolider le tissu d'entreprises dans leur croissance quelle que soit leur taille
- Promouvoir les activités et les savoir-faire des entreprises du territoire

Les étapes de réalisation/les échéances

- Travail avec l'EGT sur les possibilités d'ouverture et d'extension du club
- Entretiens avec les entreprises pour mesurer la volonté des entreprises de prendre part au club d'entreprises
- Soutien logistique
- Proposition de pistes de réflexion, ..
- Animer le « club d'entreprises » et proposition de rencontres avec les clubs de territoires limitrophes

Moyens (humain, financier, ...)

Coût prévisionnel : 20j d'ETP / an

Pilotage :
Vice Président en charge de l'économie
Chargé de mission Développement économique
EGT

Les partenaires techniques et institutionnels associés :
- Région (AD'OCC)
- CCI (Gers Développement)

Consultation des acteurs du territoire :
- Entreprises
- Associations

Les Indicateurs d'évaluation :
- Nombre d'adhérents
- Nombre de rencontre, événements, ..
- Création d'outils de mise en réseau et partage d'actualités (newsletter, journal, blog, ...)

Cadre de Référence :
Schéma de développement économique

4-1
B

d-Recensement des besoins de qualification et compétences, et développement de partenariats avec les acteurs de l'emploi et de la formation

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201918-DE

Constat

Bien connaitre le tissu économique du territoire (savoir-faire, compétences, besoins, évolutions, ..) est essentiel pour être en mesure de mieux appréhender les évolutions des entreprises, les mutualisations d'outils à envisager, les programmes de formations à mettre en œuvre. Il n'existe pas réellement d'offre de formation sur le territoire, le travail de recensement peut donc constituer une première étape pour affirmer progressivement des besoins dans une approche prospective en lien avec les activités du territoire, pour engager des partenariats pérennes et le cas échéant, construire une offre de formation adaptée.

Quels sont les résultats attendus ?

- Soutenir le développement des entreprises
- Mieux connaitre le tissu économique de la Gascogne Toulousaine
- Recueillir et analyser les besoins de qualification et de compétences
- Mutualiser des formations et des recrutements
- Initier des partenariats avec les acteurs de l'emploi et de la formation

Les étapes de réalisation/les échéances

- Identification des facteurs qui sont ou seront source de changement : numérique, relations internationales, ...et par conséquent source de besoins de formation et de recrutement.
- Mise en œuvre de questionnaires, entretiens pour repérer les besoins des TPE et PME : compétences techniques, savoir-faire, difficultés de recrutement, ...
- Recensement des formations et recrutements mutualisables
- Partenariats avec des acteurs de la formation et de l'emploi
- Création d'une communauté des recruteurs de la CCGT à l'appui d'un réseau type WhatsApp : faire circuler les offres d'emplois, faciliter l'installation de compétences sur le territoire, ...

Moyens (humain, financier, ...)

Coût prévisionnel : 0,2 ETP / an

Pilotage :
Vice Président en charge de l'économie
Chargé de mission Développement économique

Les partenaires techniques et institutionnels associés :
- Pôle Emploi
- Plate forme Emploi Formation Compétences (pilotée par la 3CAG)
- OPCA, organismes de formation
- Partenaires de l'emploi, agences interim
- DRH des entreprises
- Région
- Partenaires sociaux

Consultation des acteurs du territoire :
ETG – entreprises membres,

Les Indicateurs d'évaluation :
- Nombre d'entretiens et questionnaires réalisés auprès de PME TEP
-Nombre de formations initiées
- Nombre d'entreprises investies

Cadre de Référence :
Schéma de développement économique

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023520-20190702-0207201918-DE

4-1 C — a- Développement d'un volet animation économique territoriale et structuration du service économique

Constat

Dans le cadre de la Loi NOTRe, la compétence économie des intercommunalités a été renforcée. La Gascogne Toulousaine abrite des enjeux forts dans ce domaine pour le développement du territoire. Le Schéma de Développement Économique met en évidence une stratégie à déployer par la Communauté de communes avec entre autres un volet de mise en œuvre et suivi de la stratégie foncière et immobilière, et un volet animation économique. Par ailleurs, ce dernier volet, est susceptible d'être aussi mobilisé dans le cadre de la démarche de revitalisation de centre bourg de L'Isle-Jourdain.

Quels sont les résultats attendus?

- Etre en capacité de déployer tous les volets de la stratégie du schéma de développement économique
- Etre en capacité d'intervenir dans le cadre de l'opération de revitalisation du centre bourg de l'Isle-Jourdain, et plus largement sur l'ensemble de la politique de soutien au commerce local
- Asseoir la légitimité de la Communauté de communes auprès des entreprises du territoire

Les étapes de réalisation/les échéances

- Evaluation et mobilisation des besoins à la mise en œuvre de la stratégie de développement économique : matériels, humains, budgets (aides à l'immobilier d'entreprises notamment).
- Consolidation de l'équipe par le recrutement d'un poste d'animation économique territoriale

Moyens (humain, financier, ...)

Coût annuel : 40 000 €
Co-financements potentiels : Région, Prestations entreprises

Pilotage :
Vice Président en charge de l'économie
Chargé de mission Développement économique

Les partenaires techniques et institutionnels associés :
Région
EGT
Entreprises du territoire

Consultation des acteurs du territoire : /

Les Indicateurs d'évaluation : /

Cadre de Référence :
Schéma de développement économique

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023520-20190702-0207201918-DE

4-1 C — b-Mise en place d'une bourse aux locaux disponibles adossée à un observ économique

Constat

Une « bourse aux locaux » (et aux espaces fonciers) est une action qui est apparue comme étant particulièrement prioritaire pour les acteurs du territoire. Il existe, en effet, des demandes récurrentes d'entreprises à la recherche de locaux d'activités. Cette demande ne trouve pas toujours de réponses, et certains interlocuteurs ne disposent pas d'outil qui permettrait de répondre facilement et rapidement aux demandes des entreprises. Il s'agit ainsi d'éviter qu'un porteur de projet ne trouvant pas de solutions auprès d'une des communes de la Gascogne Toulousaine quitte le territoire sans se voir proposer des solutions d'implantation sur les autres communes de l'intercommunalité. Cet outil permettra également à l'intercommunalité de valoriser sa capacité d'accueil auprès des investisseurs et des entrepreneurs.

Quels sont les résultats attendus ?

- Disposer d'un Observatoire des dynamiques foncières et immobilières mis à jour annuellement
- Optimiser les outils existants (CCI, agence de développement...)
- Ouvrir un guichet d'information et d'accueil pour les entreprises cherchant à s'installer sur le territoire de la Gascogne Toulousaine,

Les étapes de réalisation/les échéances

- Recensement du foncier et de l'immobilier disponibles : vacant, à vendre, mutations possibles...
- Recueil de l'information et transmission aux interlocuteurs concernés, actualisation régulière des informations
- Définition des indicateurs nécessaires à l'observatoire : veille sur les évolutions du prix du marché foncier et immobilier, outil cartographique de suivi de ces évolutions, ...
- Définition des modalités d'utilisation et de valorisation des données
- Modalités d'accueil et de renseignements des entreprises

Moyens (humain, financier, ...)

Coûts prévisionnels :
- 0,2 ETP / an pour la bourse aux locaux
- 0,5 à 1 ETP pour l'observatoire économique (à voir en fonction du dimensionnement de l'outil)

Pilotage :
Vice Président en charge de l'économie
Chargé de mission Développement économique

Les partenaires techniques et institutionnels associés :
- Région (AD'OCC)
- CCI 32 (Gers Développement), CMA
- FNAIM, Notaires de France

Consultation des acteurs du territoire :

Les Indicateurs d'évaluation :
- Nombre de données traitées
- Nombre de mise en lien de porteurs de projet avec des bailleurs ou vendeurs potentiels
- Nombre d'installations d'entreprises facilitées

Cadre de Référence :
Schéma de développement économique

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201918-DE

4-1 C — c-Mise en œuvre d'une démarche de marketing territorial : communication évènementiel

Constat

En lien avec la montée de la mondialisation, l'identité est de plus en plus au cœur des stratégies de reconquête et des politiques d'attractivité des territoires. Créer une « marque territoire » permet de se différencier dans un environnement de plus en plus concurrentiel.
Aujourd'hui, la promotion du territoire est principalement orientée autour du tourisme et de la gastronomie. Le territoire doit développer des actions de marketing territorial pour mettre en avant d'autres filières et compétences locales comme dans les secteurs de l'aéronautique, l'agriculture, etc... La finalité de cette promotion serait notamment d'attirer (ou de garder) des entreprises et des jeunes actifs sur le territoire mais aussi de perpétuer certains métiers et compétences.

Quels sont les résultats attendus?
- Assurer le rayonnement de la Gascogne Toulousaine et sa notoriété
- Mettre en avant les filières et compétences qui font la force économique du territoire ...
- Attirer ou garder des entreprises et des jeunes actifs sur le territoire et perpétuer certains métiers et compétences

Les étapes de réalisation/les échéances
- **Création d'une image de marque** en adéquation avec les valeurs du territoire :
- Installation d'un comité de pilotage
- Définition d'une identité propre à la CCGT, des cibles visées et des contenus à promouvoir

- **Autres moyens d'action**
- Création d'outils permettant de mieux connaitre son territoire : une base de données, - annuaire des entreprises et des acteurs, cartographie, ...
- Mise en lumière des pépites du territoire, installer des « ambassadeurs »
- Plan de communication et organisation d'évènements et manifestations, tant sur le plan économique que touristique
- Développement des liens entre les collectivités et les agences de développement du territoire et des actions de marketing territorial engagées par ces dernières

Moyens (humain, financier, ...)
Coûts :
- AMO / positionnement stratégique : 25 K€
- Animation : 30j ETP / an

Pilotage :
Vice Président en charge de l'économie
Chargé de mission Développement économique
Chargée de mission communication

Les partenaires techniques et institutionnels associés :
- Région (AD'OCC)
- CCI (Gers Développement), CMA
-Pays Portes de Gascogne
- OTI de la Gascogne Toulousaine, CDT 32

Consultation des acteurs du territoire :
- Les entreprises

Les Indicateurs d'évaluation :
- Nombre et degré d'implication des participants au comité de pilotage
-Elaboration effective d'une identité de la CCGT : logo, identité, ..
- Nombre d'évènements réalisés
- Nombre d'outils de communication créés

Cadre de Référence :
Schéma de développement économique

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201918-DE

4-1 C — d-Affirmation de la « destination vélo »

Constat

Créer un pôle de pratiques pour tous et d'open innovation, consacré au vélo, pour permettre au territoire de **valoriser les structures déjà implantées** (cluster régional Vélo Vallée, UVUP «Terre de Vélo», Groupe Cyclelab, etc.) **et renforcer le positionnement économique novateur et sportif**. Il s'agit de mettre en place une **véritable interface entre les différents acteurs du vélo et les pratiquants**. Ce lieu hybride a pour vocation de regrouper des entreprises de vente ou de réparation, des sites de formation, des espaces de recherche (R&D, universités), des espaces d'innovation (fablab, etc.), des infrastructures pour les pratiquants et des locaux pour des clubs ou associations.
Il s'agit de valoriser et conforter les initiatives existantes autour du vélo, pour développer un secteur thématique économique et servir l'image du territoire.

Quels sont les résultats attendus ?
- Faire du territoire une véritable destination vélo
- Accompagner les projets d'équipements dédiés : un cyclo-parc/ bike stadium et un living lab d'expériences et d'open innovation dédié à l'univers du vélo
- Renforcer le positionnement économique novateur et sportif du territoire avec la mise en place d'une interface entre tous les acteurs du vélo et les pratiquants

Les étapes de réalisation/les échéances
- Identification de tous les acteurs économiques et institutionnels à associer, des différentes pratiques et disciplines
- Recensement des infrastructures nécessaires pour chaque activité et projection des investissements à réaliser
- Définition des parcours dans une démarche participative associant les habitants, les associations, les acteurs économiques
- Accompagnement par une AMO adaptée

Moyens (humain, financier, ...)
Coût : 20 j ETP / an

Pilotage :
Vice Président en charge de l'économie
Chargé de mission Développement économique

Les partenaires techniques et institutionnels associés :
- Cluster vélo vallée
- Groupe Cyclelab
- UVUP l'Isle-Jourdain
- Associations
- Fédérations sportives
- Département / Région
- Chargé de mission communication

Consultation des acteurs du territoire :
- Les entreprises, les habitants, les associations
- Le Codev

Les Indicateurs d'évaluation :
- Catégories d'acteurs impliquées
- Nombre d'acteurs impliqués
- Nombre d'actions identifiées
- Nombre d'actions réalisées

Cadre de Référence :
Schéma de développement économique

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201918-DE

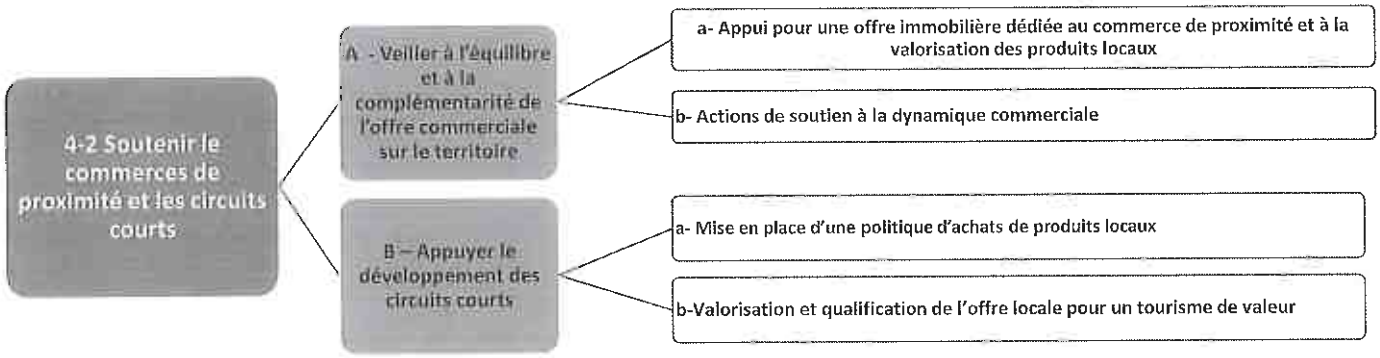

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201918-DE

4-2 A a-Appui pour une offre immobilière dédiée au commerce de proximité et à la valorisation de produits locaux

Constat

Parallèlement au développement des zones commerciales, il convient de veiller à maintenir un équilibre territorial et à ne pas affaiblir le commerce de proximité qui sert la vie des bourgs et des villages. Aussi, il convient de disposer des leviers nécessaires pour que les porteurs de projets de commerce puissent trouver une offre adaptée à leurs besoins. En outre, dans les centres bourgs, il convient le cas échéant de stimuler le tissu de commerces et de services de proximité en évitant l'installation de la vacance. Enfin, il est important de faciliter la valorisation des produits locaux en accompagnant les porteurs de projets collectifs de point de vente.

Quels sont les résultats attendus ?

- Disposer d'une meilleure connaissance de l'état du commerce et des activités de proximité
- Maintenir et faciliter l'installation des commerces et activités dans les centres bourgs et villages
- Disposer d'une politique et d'outils adaptés à cet objectif

Les étapes de réalisation/les modalités d'action

- Formalisation d'un état des lieux du commerce et des services de proximité de la Gascogne Toulousaine
- Recensement des locaux vacants ou à la vente, via la bourse aux locaux ou l'observatoire économique, en complément du diagnostic « Centre bourg » de l'Isle-Jourdain
- Identification des dispositifs mobilisables pour soutenir le commerce local : FISAC, « ma boutique à l'essai »...
- Proposition d'un guichet pour orienter les porteurs de projet dans leur recherche d'installation
- Règles de fonds de concours pour soutenir la création ou le maintien de commerces locaux dans les villages

Moyens (humain, financier, ...)

Coût prévisionnel

- Etat des lieux et recensement des outils : ?
- Accueil porteurs de projets : 0,10 ETP

Pilotage :
Vice Président en charge de l'économie
Chargé de mission Développement économique

Les partenaires techniques et institutionnels associés :

- Chambres consulaires
- Pays Portes de Gascogne
- Associations des commerçants

Consultation des acteurs du territoire : /

Les Indicateurs d'évaluation :
- Nombre d'outils ou leviers mobilisables, recensés - Nombre d'installations guidées ou soutenues

Cadre de Référence :
Schéma de développement économique
PLUi-H

https://www.banquedesterritoires.fr/ma-boutique-lessai-effet-dentrainement-pour-redynamiser-les-centres-villes-48

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201914-DE

4-2 A b-Actions de soutien à la dynamique commerciale

Constat
Comme l'ensemble du tissu économique, la dynamique commerciale de la Gascogne Toulousaine dépend aussi de l'implication des acteurs concernés et de leurs capacités à coopérer. Dans ce cadre, il convient de développer des actions de soutien à cette dynamique, pour signifier l'attention portée par la communauté de communes aux enjeux liés aux commerces et activités de proximité.

Quels sont les résultats attendus ?
- Reconnaître les associations de commerçants comme acteurs clé de l'économie du territoire
- Apporter un appui aux initiatives ou organiser des évènements qui viennent en soutien de l'activité commerciale de proximité

Les étapes de réalisation/les échéances
- Mise en place de manifestations commerciales territoriales fédératrices : Foire de la Saint Martin, ...
- Appui à l'association des commerçants : aide financière pour celle de L'Isle Jourdain et Fontenilles

Moyens (humain, financier, ...)
Coûts :
- Animation : 10 j ETP / an
- Organisation de manifestation, évènements : ???
- Subvention aux associations de commerçants : à demander au service compta de la CCGT

Pilotage :
Vice Président en charge de l'économie
Chargé de mission Développement économique

Les partenaires techniques et institutionnels associés :
- CCI et CMA
- Les associations de commerçants

Consultation des acteurs du territoire : /

Les Indicateurs d'évaluation :
- Le maintien des dynamiques associatives de commerçants
- Le nombre d'évènements organisés

Cadre de Référence :
Schéma de développement économique

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201914-DE

4-2 B a- Mise en place d'une politique d'achat de produits locaux dans la restauration collective

Constat
Par le développement des produits locaux de proximité et de qualité dans les restaurations collectives, les collectivités soutiennent l'agriculture locale et réduisent les déplacements de marchandises nécessaires à l'approvisionnement. Elles offrent également des produits de qualité aux usagers. Pour cela il est également nécessaire d'aider les producteurs locaux à se structurer pour répondre aux appels d'offre.
Ces stratégies peuvent permettre d'accompagner aussi le développement du bio, ou des réflexions sur l'impact carbone de l'alimentation. Le Pays Portes de Gascogne est engagé dans le cadre du PCAET et du contrat de réciprocité avec Toulouse Métropole pour le développement d'actions visant à structurer une filière d'approvisionnement local et faciliter le positionnement des agriculteurs dans les marchés publics d'achat.

Quels sont les résultats attendus ?
- Contribuer aux actions menées par le Pays Portes de Gascogne pour structurer une filière de producteurs gersois pour l'approvisionnement des cuisines et cantines collectives : contrat de réciprocité
- Conforter l'agriculture locale
- Renforcer les pratiques existantes d'achat de produits locaux

Les étapes de réalisation/les échéances / modes d'action
- Point avec les communes sur les pratiques en matière d'achat de produits locaux
- Relais auprès du Pays Portes de Gascogne des freins repérés sur le territoire à l'achat de produits locaux
- Interface auprès des communes pour donner à comprendre les actions menées par le PETR dans ce domaine
- Définition d'un positionnement partagé par les communes de la CCGT dans ce domaine

Moyens (humain, financier, ...)
Coût : 0,1 ETP / an

Pilotage :
Vice Président en charge de l'économie
Chargé de mission Développement Economique
Vice Président en charge de l'environnement
Chargé de mission Environnement

Les partenaires techniques et institutionnels associés :
Pays Portes de Gascogne, les communes, agents en charge des marchés publics, responsables des cuisines scolaires

Consultation des acteurs du territoire :
Les associations de parents d'élèves

Les Indicateurs d'évaluation :
- Nombre de cantines approvisionnée en circuit cours
- Nombre de producteurs concernés
- Volume financier dédié aux circuits courts

Cadre de Référence :
PCAET
Contrat de réciprocité

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201918-DE

4-2 B b-Valorisation et qualification de l'offre locale pour un tourisme de val

Constat :
La destination Gers se décline à l'échelle du territoire de la Gascogne Toulousaine et doit être identifiée par la mise en place ou la valorisation du « tourisme de valeur ». L'offre doit être qualifiée et identifiée afin de capter une nouvelle clientèle et de la fidéliser : les producteurs/prestataires locaux sont repérés, identifiés au travers de labels (producteurs locaux, bistrots et terrasses du Gers, marques clubs pour l'hébergement, ...)

Quels sont les résultats attendus ?
- Garantir à la clientèle (touristique ou locale) une prestation de qualité en matière d'hébergement, de restauration, d'oenotourisme.
- Créer une offre innovante avec de nouvelles niches de marché
- Capter le tourisme d'affaires,
- Développer l'agri-tourisme,
- Développer l'offre d'oenotourisme (labels départementaux comme « les bons crus d'Armagnacs »,
- Créer une offre de séjour « packagée » (séjour au naturel,...)

Les étapes de réalisation/les échéances / modes d'action
- Identification de l'offre existante, information et aide à la qualification.
- Échéance : la durée du schéma 2015/2020, 2021/2026

Moyens (humain, financier, ...)
Personnel de l'OTI / évaluation ETP ?

Pilotage :
Vice Président en charge du tourisme
Responsable de l'OTI

Les partenaires techniques et institutionnels associés :
PETR, les communes, producteurs locaux , le CDT

Consultation des acteurs du territoire :
Commerçants, producteurs et prestataires locaux

Les Indicateurs d'évaluation :
- Nombre d'éléments répertoriés
- Nombre d'éléments soutenus vers une qualification
- Augmentation de la fréquentation touristique

Cadre de Référence :
PCAET
Schéma de développement touristique 2015-2020 et prochain schéma 2021-2026

Axe 4 : Conforter le tissu et la dynamique économiques de la Gascogne Toulousaine

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201918-DE

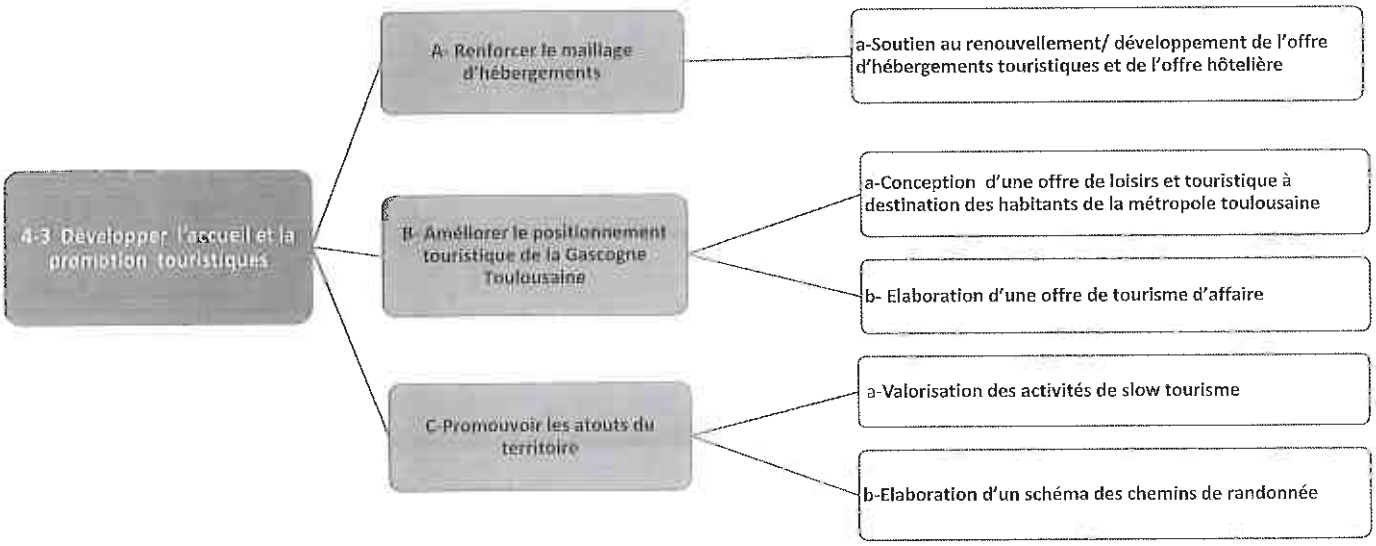

4-3 A — Soutien au renouvellement de l'offre d'hébergements touristiques et [illegible] l'offre hôtelière

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0307201918-DE

Constat
Avec 2 hôtels, des chambres d'hôtes et des gites, un camping et de l'accueil pour pèlerins, l'offre d'hébergements touristiques de la Gascogne Toulousaine est relativement diversifiée, mais demeure faible en nombre. En outre, une part importante des hébergements se situe sur la commune de l'Isle Jourdain. Il semble nécessaire aujourd'hui de **qualifier les hébergements existants** de conforter cette offre d'hébergement, et de faciliter l'installation d'une offre hôtelière de moyenne gamme aux abords de la RN.

Quels sont les résultats attendus ?
- Un meilleur maillage du territoire en hébergements touristiques
- Une offre hôtelière renforcée

Les étapes de réalisation/les échéances / les modalités d'action
- **Développement de l'offre d'hébergements touristiques**

-Réalisation d'un état des lieux de l'existant : analyse de l'offre (agrément, réseaux sociaux...), analyse de fréquentation via la taxe de séjour, via passage OTI, enquête, entretien...
- Identification des points d'amélioration et des leviers
- Restitution large de ces analyses et des besoins du territoire,
- Le cas échéant, mise en place d'un réseau des hébergeurs
- Communication pour inciter l'émergence de nouveaux projets
- Campagne d'information sur les modalités de mise en location d'un hébergement touristique des hébergeurs expérimentés du territoire, mise à disposition de contrat type...

- **Foncier disponible pour une offre hôtelière** de moyenne gamme en lien avec le Schéma de Développement Economique

Moyens (humain, financier, ...)
Analyse de l'offre : 15j / ETP
Animation du réseau des hébergeurs : 0,1 ETP

Pilotage :
Vice Président en charge du tourisme
Responsable de l'OTI
Chargé de mission développement économique

Les partenaires techniques et institutionnels associés :
Les différents organismes de labellisation (Gites de France, Clé Vacances...)
CDT

Consultation des acteurs du territoire :
Les hébergeurs de la Gascogne Toulousaine

Les Indicateurs d'évaluation :
-Nombre de création nouveaux hébergements
-Nombre de points améliorés en lien avec le diagnostic

Cadre de référence :
Schéma de développement touristique
Schéma de développement économique

4-3 B — a-Conception d'une offre de loisirs pour tous et d'une offre touristiqu[illegible] destination des habitants de la Métropole

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0307201918-DE

Constat
Située aux portes de la Métropole, la Gascogne Toulousaine bénéficie d'une position stratégique. Avec son environnement, ses circuits de randonnée, ses infrastructures de loisirs telle que la base nautique, ce territoire est un espace potentiel de détente, de loisirs, voire de séjour pour les habitants de la Métropole. Par ailleurs, il conviendrait plus globalement de valoriser les activités et infrastructures de loisirs du territoire pour les rendre accessibles au plus grand nombre.

Quels sont les résultats attendus ?
- Conforter le positionnement touristique de la Gascogne Toulousaine et contribuer à l'attractivité du territoire
- Augmenter le nombre de touristes et visiteurs
- Valoriser l'offre de loisirs
- Améliorer le SADI (schéma d'accueil de diffusion de l'Information)
- Renforcer la stratégie de promotion et de communication l'OT assiste aux rencontres du Tourisme des départements limitrophes. Etendre la démarche à l'Occitanie
- Produit touristique vers la métropole
- Identifier des parcours cyclo vers la métropole

Les étapes de réalisation/les échéances / modalités d'action
- Renouvellement du Pass loisirs pour l'été accessible à tous: habitants du territoire et des territoires limitrophes, visiteurs ou touristes
- Elaboration d'une stratégie touristique pour capter le public de la métropole et des territoires limitrophes : La Gascogne Toulousaine, un espace de détente et loisirs aux portes de la Métropole

Moyens (humain, financier, ...)
Coût:
- Pass loisirs, conception et mise en œuvre :
- Stratégie touristique :

Pilotage :
Vice Président en charge du tourisme
Responsable de l'OTI

Les partenaires techniques et institutionnels associés :
OIS, CDT, les partenaires et gestionnaires des infrastructures de loisirs,
Chargée de mission communication

Consultation des acteurs du territoire : /

Les Indicateurs d'évaluation :
- Nombre de partenaires mobilisés pour le Pass Loisirs
- Nombre d'utilisateurs du Pass Loisirs

Cadre de référence :
Schéma de développement touristique

4-3 B

b- Elaboration d'une offre de tourisme d'affaire

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023628-20190702-0207201918-DE

Constat
- Un positionnement stratégique de la Gascogne Toulousaine, aux portes de la Métropole, avec une bonne desserte routière, voire de transport
- Un environnement de campagne de la ville
- Des infrastructures d'accueil et de loisirs
- Un positionnement marketing à venir avec une spécificité « destination vélo »

Quels sont les résultats attendus ?
- Contribuer à l'attractivité de la Gascogne Toulousaine
- Affirmer un positionnement territorial favorable aux entreprises et au nomadisme professionnel
- Valoriser les activités et infrastructures existantes : diffusion du livret « séminaires »

Les étapes de réalisation/les échéances / les modes d'action
- Recensement des éléments constitutifs en présence pour une offre de tourisme d'affaire, et identification des manques : hébergements, séminaires, loisirs et détentes ...
- Installation d'un groupe de travail avec les acteurs concernés par le projet
-Définition des actions à développer pour consolider l'offre
-Développement d'un plan de communication et d'outils adaptés en lien avec la démarche de marketing territorial

Moyens (humain, financier, ...)
Coût : 10j ETP

Pilotage :
Vice Président en charge du tourisme
Responsable de l'OTI en lien avec le service économique

Les partenaires techniques et institutionnels associés :
CCI, CMA, Club EGT, CDT
Chargée de mission communication

Consultation des acteurs du territoire :

Les Indicateurs d'évaluation :
- Nombre de partenaires mobilisés dans la démarche
- Nombre d'éléments constitutifs de l'offre
- Nombre d'actions nouvelles développées

Cadre de Référence :
Schéma de Développement Economique

4-3 C

a-Contribution et valorisation des démarches de slow tourisme du Gers

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023628-20190702-0207201918-DE

Constat
- Il existe une offre touristique départementale autour du slow tourisme (développement de l'itinérance douce et valorisation du goût) dans laquelle il convient de s'inscrire en valorisant les spécificités de la Gascogne Toulousaine.
- Conforter l'offre de location : les VAE (vélo à assistance électrique) nouveau mode de déplacement et de découverte
- Poursuivre l'identification des parcours VAE / cyclo

Quels sont les résultats attendus ?
- Conforter l'attractivité et le positionnement de la la Gascogne Toulousaine comme territoire du bien vivre
- Valoriser les atouts du territoire

Les étapes de réalisation/les échéances / modalités d'action
- Contribution et valorisation des démarches de slow tourisme du Gers : chemins de randonnées, Vélo de Pays, Terra Gers... par l'OTI.
-Création d'une offre packagée (séjour en VAE...) : Etude de l'offre, élaboration du produit touristique, mise en production du produit (élaboration de la communication et commercialisation), lancement du produit.

Moyens (humain, financier, ...)
- Personnel de l'OTI/techniciens Communautés de communes (pôle tourisme, environnement, SIG)
- Itinérance VAE Coût : à l'étude 100 000 € pour le projet itinérance VAE, finançable à 80 % (PETR, DETR, REGION, Contrat de réciprocité, ...) reste 20 % charge porteur de projet, soit 20 000 €
Produit touristique « isolé » : non défini à ce jour.

Pilotage :
Vice Président en charge du tourisme
Responsable de l'OTI

Les partenaires techniques et institutionnels associés :
CDT, réseau des OTI, professionnels, prestataires

Consultation des acteurs du territoire :
Associations locales de randonneurs ou de cyclotourisme

Les Indicateurs d'évaluation :
- Nombre d'éléments intégrant l'offre
- Augmentation de la fréquentation touristique

Cadre de référence
Appel à projet VAE
Schéma de développement touristique

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201918-DE

4-3 C

b-Elaboration d'un schéma des chemins de randonnée

Constat
La randonnée comme les activités pleine nature sont une aspiration forte du public qui cherche à compenser des modes de vie très urbains. La Gascogne Toulousaine a la chance d'être traversée par un itinéraire du Chemin de Saint Jacques qui passe à Pujaudran et L'Isle Jourdain, et abrite par ailleurs 4 PR (petite randonnée sur l'Isle-Jourdain et 8 sentiers sur Pujaudran) de randonnée. Aussi, il convient d'améliorer l'accueil des randonneurs et d'affirmer le territoire comme étape pour l'itinérance.

Quels sont les résultats attendus?
- Conforter la Gascogne Toulousaine comme territoire de randonnée et d'étape pour l'itinérance
- Identifier l'ensemble des sentiers de randonnées sur le territoire, qualifier l'offre existante
- Mettre en place un maillage à l'échelle du territoire et du Pays
- Asseoir l'offre de loisirs et d'accueil touristique du territoire

Les étapes de réalisation/les échéances
- **Développement d'une offre pour les itinérants** (chemin de Saint Jacques) : hébergements pèlerin et autres, point d'eau et de ravitaillement, abri à disposition (pique-nique, halte), information sur le patrimoine cultuel à visiter ...
  - Etat des lieux de ce qui existe et des besoins à couvrir pour établir un plan d'aménagement en lien avec les communes
  - Plan de communication en veillant à intégrer les circuits d'information existants
- **Réalisation d'un diagnostic des itinéraires et élaboration d'un schéma des chemins de randonnées**
- **Entretien des Chemins Randonnées :** coopération avec les communes et associations locales de randonnée : possibilité d'un groupement de commandes sur l'entretien de chemins priorisées communes/Communauté ou communes/communes
- **Valorisation activités de pleine nature :** promouvoir les parcours identifiés

Moyens (humain, financier, ...)
- Itinérance : 10 j ETP Personnel de l'OTI/techniciens Communautés de communes (pôle tourisme, environnement, SIG)
- Itinérance Chemin de Randonnée à l'étude :
  - Coût : 100 000 € pour le projet itinérance CR,
  - Financement à 80 % (PETR, DETR, REGION, Contrat de réciprocité, ...) reste 20 % charge porteur de projet, soit 20 000 €

Pilotage :
Vice Président en charge du tourisme
Responsable de l'OTI

Les partenaires techniques et institutionnels associés :
CDT, Fédération de randonnée, ACIR
Communes, OTI limitrophes, PETR Pays Portes de Gascogne, CDRP

Consultation des acteurs du territoire :
Associations locales de randonnées, association du chemin de St Jacques (Pujaudran), hébergeurs du territoire ...

Les Indicateurs d'évaluation :
- Nombre de partenaires mobilisés
- Réalisation du schéma de randonnée
- Nombre d'aménagements réalisés
- Nombre de pèlerins et randonneurs recensés

Cadre de référence
- PDPR

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201918-DE

AXE 5

Organiser la gouvernance et définir le service public de demain






Envoyé en préfecture le 05/07/2019
Reçu en préfecture le 08/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201916-DE

Axe 5 : Organiser la gouvernance et définir le service public d

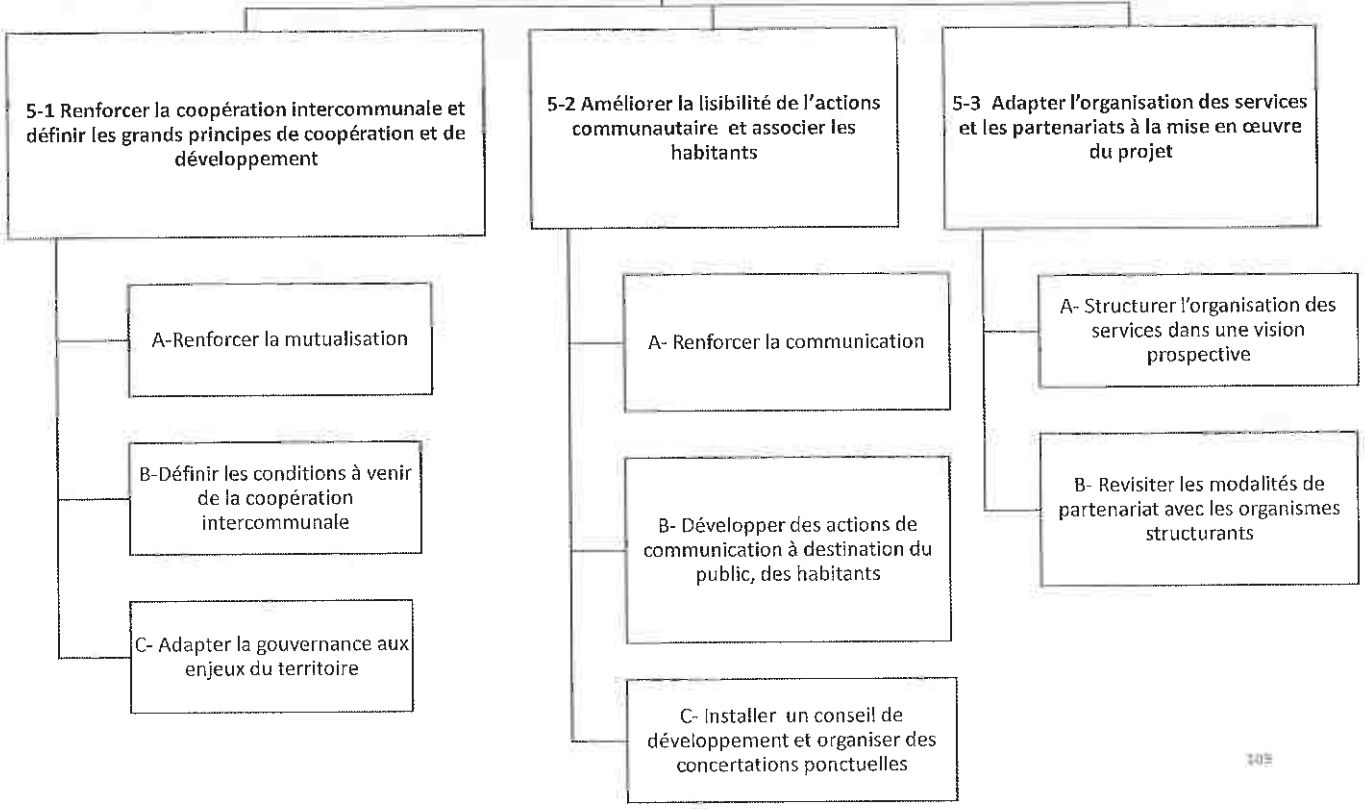

Envoyé en préfecture le 05/07/2019
Reçu en préfecture le 08/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201916-DE

Axe 5 : Organiser la gouvernance et définir le service public d

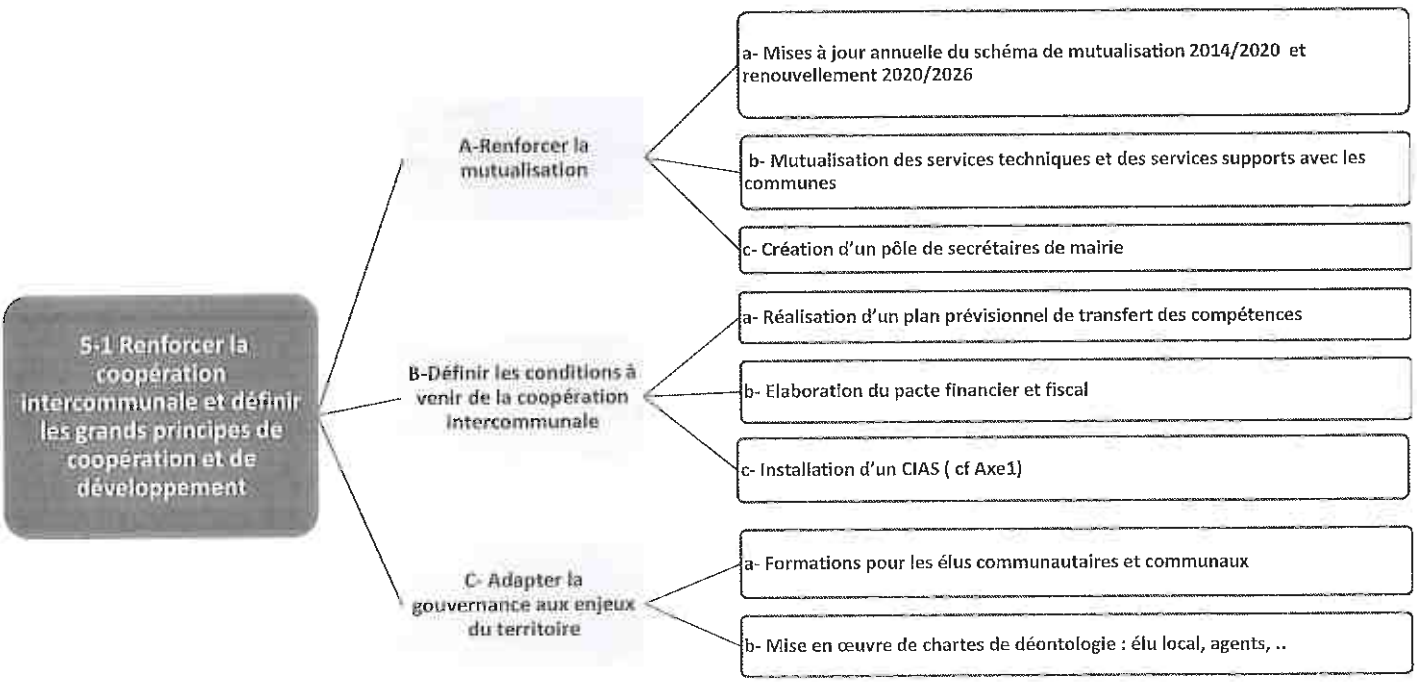

5-1 A — a- Mise à jour annuelle du schéma de mutualisation 2014/2020– Renouvellement du Schéma de mutualisation 2020-2026

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201918-DE

Constat

La Réforme des Collectivités Territoriales de 2010 et la Loi MAPTAM de 2014 imposent à la Présidence de la communauté de communes d'élaborer un Schéma de de mutualisation des services pour le territoire. Ce Schéma doit progressivement se mettre en place à l'échelle du mandat et un bilan doit en être effectué à chaque débat d'orientation budgétaire. A ce jour, le Schéma de la Gascogne Toulousaine existe et certaines actions ont été mises en place comme la mutualisation du poste de DGS entre la commune de l'Isle Jourdain et la Communauté de communes. Il reste toutefois à déployer un certain nombre d'actions dans un souci de rationalisation de l'action et de la gestion publiques.

Quels sont les résultats attendus ?

- Mise en commun et économie de moyens
- Une coopération intercommunale renforcée
- Un bilan du Schéma de Mutualisation et des préconisations pour le mandat 2020-2026
- Une approche constructive de cet outil, avec entre autres une gestion territoriale de l'emploi des collectivités

Les étapes de réalisation/les échéances :

- **Déjà existant :**
  - Commission Schéma de Mutualisation des services créée 2015
  - Mise à jour annuelle du schéma dans le cadre de la préparation budgétaire
- **2020 :**
  - Bilan du 1er Schéma de Mutualisation et préconisations pour 2020
  - Etablir une « charte » de la mutualisation pour donner à comprendre l'intérêt et rassurer les élus sur le maintien de leurs prérogatives : principes d'action de la mutualisation, engagements communs
  - Prévoir une information – formation des élus en lien avec ADM32/ATD31
  - Renouveler le Schéma de Mutualisation en s'appuyant sur le bilan et les préconisations du mandat précédent
  - Mettre en œuvre le Schéma de Mutualisation

- **Moyens (humains, financiers, ...) :**

Objectifs d'économie à générer ?
ETP suivi et évaluation schéma de mutualisation ?

Pilotage :
Vice Président en charge de la mutualisation
Responsable des ressources internes
Direction

Les partenaires techniques et institutionnels associés :
Les communes et leurs services
ADM32, ATD31
Services de la Préfecture

Consultation des acteurs du territoire :

Les Indicateurs d'évaluation :
- Nombre de moyens et services mutualisés
- Economie générée
- Degré de mobilisation des élus

Cadre de référence : /

5-1 A — b- Mutualisation des services techniques et des services supports avec communes (en cours)

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201918-DE

Constat

Dans le cadre de schéma de mutualisation, il est prévu de mutualiser un certain nombre de services entre la communauté de communes et les communes dotées de services techniques et services supports. PAS ACTE DANS UN SCHEMA ?

Quels sont les résultats attendus?
- Mise en commun et à terme, économie de moyens
- Rationalisation et efficacité de l'action publique
- Une approche territoriale des RH

Les étapes de réalisation/les échéances
- ?

Moyens (humains, financiers, ...)
- NNN
- NNN
- NNN

A compléter ou supprimer

Pilotage :
Vice Président en charge de la mutualisation
Responsable des ressources internes
Direction

Les partenaires techniques et institutionnels associés :
Les communes : agents et élus
DRH, services finances

Consultation des acteurs du territoire : /

Les Indicateurs d'évaluation :

S-1 A

c- Création d'un pôle de secrétaires de mairie

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201918-DE

Constat

Des secrétaires de mairies qui travaillent de façon isolée, qui ont une mission généraliste et qui éprouvent parfois des difficultés face à des dossiers, demandes, procédures spécifiques.
- Des agents qui ne disposent pas toujours de l'information suffisante pour bien relayer auprès du public les orientations et les actions communautaires.
- Des communes qui ont parfois du mal à remplacer leurs agents en cas de maladie ou vacance de poste avec souvent des emplois à temps non complet

Quels sont les résultats attendus ?
- Améliorer le service administratif des communes et l'information des administrés
- Rendre plus attractif l'emploi de secrétaire de mairie : temps de travail, valorisation par le réseau, optimisation des compétences
- Améliorer les conditions d'exercice de leur fonction pour les secrétaires de mairie
- Rapprocher l'Intercommunalité des communes et renforcer la coopération

Les étapes de réalisation/les échéances
- Réaliser avec les intéressés un état des lieux du fonctionnement des secrétariats de mairie, des compétences en présence et des besoins ou difficultés
- Définir des actions de soutien et d'organisation qui permettraient de pallier les difficultés identifiées et de valoriser les compétences et moyens en présence
    - Service support sur différentes fonctions (RH, Finances, Procédures administratives, outils et supports Informatiques...) : apporter un soutien technique, organiser des formations...
    - Faciliter les remplacements et la mobilité de l'emploi entre communes et communauté de communes
    - Création d'un service commun
    - ...
- Définir avec les communes les modalités de financement des actions retenues

Moyens (humains, financiers, ...)
ETP consacré à l'état des lieux et à la définition du projet : ?

Pilotage :
Vice Président en charge de la mutualisation
Responsable des ressources internes
DGS-DGA

Les partenaires techniques et institutionnels associés :
Les maires des communes, les secrétaires de mairie

Consultation des acteurs du territoire : /

Les Indicateurs d'évaluation :
- Le nombre de rencontres avec les secrétaires de mairie
- Le degré d'implication des intéressés
- Le nombre d'actions projetées et réalisées

Cadre de référence : /

S-1 B

a- Réalisation d'un plan prévisionnel de transfert des compétences

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201918-DE

Constat

La communauté de communes de la Gascogne Toulousaine dont le périmètre actuel est stabilisé depuis 2016, se structure et intègre progressivement des compétences. Plusieurs évolutions sont envisagées dans ce domaine : action sociale d'intérêt communautaire, compétence scolaire, équipements structurants, compétence mobilité...

Quels sont les résultats attendus ?
- Disposer d'un outil d'aide à la décision pour organiser le transfert de compétences dans une vision prospective
- Préparer et organiser au mieux le transfert des compétences

Les étapes de réalisation/les échéances
- 2019 :
    - Plan prévisionnel des compétences à transférer
    - Etat des lieux financiers, scénarios prospectifs en fonction des prises de compétence envisagées en lien avec le pacte financier et fiscal
    - Définition des modalités et incidences : RH, patrimoine, finances ...
- 2020 :
    - Elaboration d'un calendrier prévisionnel de transfert de compétences
- Mise en oeuvre progressive

Moyens (humains, financiers, ...)
- Coût : ETP ou bureau d'étude (PFF) ?
- Plan de Financement le cas échéant ?

Pilotage :
Président et Vice Président en charge des finances
DGS - DGA / Responsable services finances

Les partenaires techniques et institutionnels associés :
DGFIP ? Comptable public
Les communes, CLECT

Consultation des acteurs du territoire : /

Les Indicateurs d'évaluation :
- Nombre de transferts envisagés
- Calendrier

Cadre de référence

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0307201918-DE

S-1 B — b- Elaboration du pacte financier et fiscal

Constat
Dans un contexte de restrictions budgétaires, et de poids croissant de la fiscalité sur les ménages, il est nécessaire aujourd'hui de disposer d'une vision prospective des finances et de la fiscalité du territoire. Il s'agit sur cette base de consolider par des règles financières, la gouvernance pour une meilleure coopération intercommunale et dans une vision d'équilibre territorial et d'équité.

Quels sont les résultats attendus ?
- Elaborer un cadre de référence partagé des relations financières communes / communauté de communes
- Disposer d'une vision prospective des finances locales en lien avec les compétences à intégrer
- Optimiser les ressources locales et mieux répartir les charges

Les étapes de réalisation/les échéances
- **2019 :**
  - Diagnostic de l'état financier et fiscal des communes et de la CCGT
  - Plan prévisionnel des compétences à transférer
  - Etat des lieux financiers, scénarios prospectifs en fonction des prises de compétence envisagées
- **2020 :**
  - Finalisation et validation du pacte fiscal et financier
- **2021 :**
  - Mise en oeuvre

Moyens (humains, financiers, ...)
- Coût bureau d'études : 25 000 €

Pilotage :
Vice Président en charge des finances
Président
DGS-DGA / Responsable ressources Internes

Les partenaires techniques et institutionnels associés :
RCF, DGFIP, Comptable public
Les communes, CLECT

Consultation des acteurs du territoire : /

Les Indicateurs d'évaluation :

Cadre de référence : /

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0307201918-DE

S-1 C — a- Installation du CIAS (cf Axe 1)

Constat
- La nécessité de structurer l'aide à domicile et les actions d'accompagnement du vieillissement à l'échelle de la Gascogne Toulousaine
- Le CCAS de L'Isle Jourdain assure un service d'aide à domicile au-delà de son périmètre d'intervention légal
- Une injonction du préfet à créer un CIAS
- La présence de CCAS à Fontenilles, Monferran-Savès (autres ?) , dont certains gèrent des services et des établissements

Quels sont les résultats attendus ?
- Se mettre en conformité avec la réglementation
- Définir les conditions d'installation du CIAS et installer celui-ci
- Structurer le portage territorial des actions d'accompagnement du vieillissement et autres actions sociales facultatives : la définition des compétences du CIAS
- Elaborer le schéma d'organisation du CIAS et définir le budget

Les étapes de réalisation/les échéances
- **2019 :**
- Elaborer le projet social, cadre de référence pour préciser les domaines d'intervention, le plan d'action en réponse aux besoins sociaux (cf Axe 1),
- Evaluer les moyens nécessaires à sa mise en oeuvre et les charges transférées et leurs incidences financières
- Décider en conséquence des compétences, des services et établissements d'intérêt communautaire , des actions à mener par le CIAS : délibération du conseil communautaire

- **2020 :**
- Installer le CIAS et désigner les personnes qualifiées en fonction de la représentation légale et des objectifs du projet social et définir les modalités de gouvernance du CIAS
- Recruter le-la responsable du CIAS et préciser les priorités d'actions à mener (projet)

Moyens (humains, financiers, ...)
ETP consacré à la structuration du CIAS : ?
Coût direction CIAS : ?

Pilotage :
Elus en charge de l'action sociale
DGS - DGA

Les partenaires techniques et institutionnels associés :
CD 32 - CAF – CCAS du territoire
CLECT

Consultation des acteurs du territoire :
Personnes morales identifiées pour siéger au sein du CIAS
Consultation du CODEV sur le projet social

Les Indicateurs d'évaluation :
Pertinence de l'organisation du CIAS
Indicateurs spécifiques par action

Cadre de référence : CGCT

S-1 C

b- Formations pour les élus communautaires et communaux

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201918-DE

Constat
Avec l'affirmation du fait intercommunal et du fait interterritorial, force est de constater qu'exercer un mandat d'élu local nécessite des connaissances, voire des compétences de plus en plus pointues. Par ailleurs, le partage d'informations et de savoirs communs entre élus peut servir la dynamique communautaire et faciliter le dialogue territorial. Ainsi dès 2020, un programme de formations pourrait être mis en place à destination des élus, en fonction de l'actualité du territoire et en complément de ce qui est proposé par l'ADM32 et l'ATD31. En outre, ces actions de formation-information pourrait faciliter lors du renouvellement des conseillers, la prise de fonction et la transmission des anciens élus vers les nouveaux.

Quels sont les résultats attendus ?
- Conforter la dynamique communautaire et soutenir les élus dans leurs engagements
- Aider à la prise de décision et accompagner les mutations à l'oeuvre
- Faciliter la prise de fonction et d'une manière générale, la compréhension de l'action communautaire

Les étapes de réalisation/les échéances
- **2019 :**
- Se rapprocher des organismes de formation pour connaitre leur programme 2020
- Envisager les actions de formation-information nécessaires pour l'installation des nouveaux élus et les modalités d'implication des élus déjà en fonction

- **A partir de 2020 :**
- Communiquer sur l'offre de formation
- Mettre en oeuvre les actions envisagées
- Définir un programme annuel en lien avec les besoins recensés auprès des élus et l'actualité du territoire, et le mettre en oeuvre

Moyens (humains, financiers, ...)
- Coût : budget annuel 2 000 €

Pilotage :
Bureau communautaire ?
Responsable ressources internes

Les partenaires techniques et institutionnels associés :
ADM32, ATD31, autres ?

Consultation des acteurs du territoire :
les élus du territoire

Les Indicateurs d'évaluation :
- Nombre d'actions de formation-information proposées
- Nombre de participants
- Nombre de formations suivies par les élus

Cadre de référence : /

S-1 C

c- Elaboration de Chartes de déontologie : élu local et agent ...

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201918-DE

Constat
Conformément aux dispositions de la loi ° 2015-366 du 31 mars 2015, il convient d'instaurer une charte de l'élu local qui vise à faciliter l'exercice de leur mandat par les élus locaux. Il peut être utile d'adapter le modèle de charte de déontologie existante aux dispositions particulières de l'organisation de la communauté de communes de la Gascogne Toulousaine.
De la même façon une charte visant à préciser les modalités de mise en oeuvre des orientations de la Loi de 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires, peut être l'occasion de sensibiliser les agents aux droits dont ils disposent et obligations qui s'imposent à eux, et de poser le socle de règles partagées par tous.

Quels sont les résultats attendus ?
- Faciliter la prise de fonction pour les nouveaux élus et préciser le cadre d'exercice de cette fonction
- Donner à comprendre les particularités de fonctionnement de la communauté de communes : conseil de développement, commissions ouvertes aux conseillers municipaux...
- Informer les agents de leurs droits et obligations
- Définir des règles communes en contextualisant les grands principes de la Loi
- Se doter d'un outil de management et de dialogue social

Les étapes de réalisation/les échéances
- **2019 :**
- Préparation de la Charte de l'élu local en lien avec quelques élus référents
- **2020 :**
- Validation de la Charte par le-la Président-te et présentation en conseil communautaire au renouvellement des conseillers et signature de chaque conseiller
- Conception d'une démarche de concertation pour l'élaboration de la charte des droits et obligations des agents : modalités, acteurs associés, chapitres de la loi explorés
- Mise en oeuvre de la démarche en vue de la rédaction de la charte

https://www.adcf.org/files/THEME-Insitutions-et-pouvoirs-locaux/Charte-de-l-elu-local.pdf

Moyens (humains, financiers, ...) :
ETP élaboration de la charte ?

Pilotage :
Elus référents et Président
DGS-DGA/ Responsable ressources internes

Les partenaires techniques et institutionnels associés : /
représentants du personnel, Comité Technique

Les Indicateurs d'évaluation
- Nombre d'élus et agents mobilisés
- Nombre de réunions de concertation
- Elaboration des 2 chartes

Cadre de référence
- Loi du 31 mars 2015
- Loi du 20 avril 2016

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201918-DE

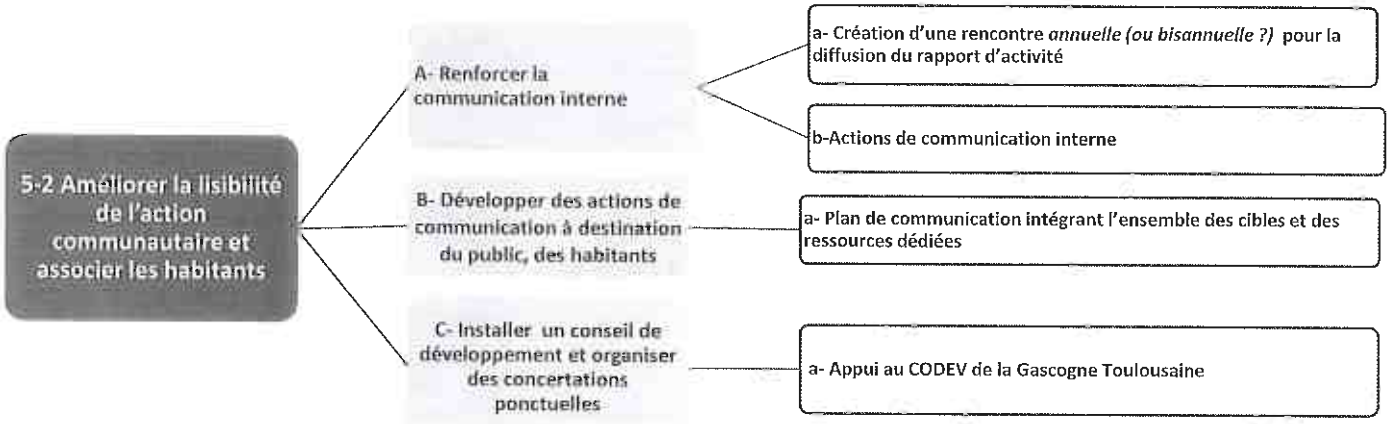

5-2 A — a- Création d'une rencontre annuelle pour la diffusion du rapport d'act

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201918-DE

Constat

L'obligation est faite à la présidence de la communauté de communes d'établir un rapport d'activité annuel à transmettre aux maires des communes membres avant le 30 septembre de l'année qui suit, avec le compte administratif approuvé. Au-delà des formalités, certes nécessaires, mais pas forcément mobilisatrices, il peut être intéressant de créer autour de cette obligation un temps de rencontre de tous les élus de la Gascogne Toulousaine et de partage des projets du territoire. Par ailleurs, cette rencontre est l'occasion d'associer les agents de la communauté de communes comme des communes.

Quels sont les résultats attendus ?

- Respecter le cadre réglementaire et rendre compte de l'activité de la communauté de communes
- Conforter le dialogue territorial et maintenir du lien avec tous les élus des communes
- Valoriser l'action de la communauté de communes
- Favoriser l'interconnaissance

Les étapes de réalisation/les échéances

- Définir annuellement les modalités d'organisation de la rencontre
- Rédaction au préalable du Rapport d'activité qui sera décliné en diaporama reprenant les grandes lignes
- Organisation de l'événement : invitations, logistique, traiteur, mise en place...

Moyens (humains, financiers, ...)

Budget annuel : 2000 €

Pilotage :
Bureau communautaire
Direction générale / Chargée de communication

Les partenaires techniques et institutionnels associés :
Communes, partenaires institutionnels

Consultation des acteurs du territoire :
Le CODEV

Les Indicateurs d'évaluation :

- Organisation effective de ces rencontres
- Nombre de participants

Cadre de référence : CGCT

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201918-DE

5-2 A — b- Actions de communication interne

Constat
La communauté de communes est jeune dans son fonctionnement actuel. Depuis sa création ses effectifs ont augmenté et elle n'a pas encore pris le temps de développer sa communication interne. Aujourd'hui, au vu du nombre d'agents et des sites géographiquement éloignés, il est indispensable de déployer des outils de communication interne visant à mieux informer l'ensemble du personnel, participer à la culture « d'entreprise » et envisager des pistes d'amélioration.

Quels sont les résultats attendus ?
- Créer du lien inter-collectivité
- Créer un sentiment d'appartenance à une équipe et véhiculer les valeurs de la collectivité et plus largement du service public
- Faciliter la connaissance de la collectivité (fonctionnement, compétences, services...)
- Echanger, partager, transmettre des connaissances et des expériences
- Inciter à l'interaction au quotidien entre salariés, services...
- Prendre en compte l'avis ou les besoins des agents participe au bien-être au travail

Les étapes de réalisation/les échéances
- Elaboration d'un questionnaire satisfaction relatif à la cérémonie des vœux du personnel (février 2019) afin d'améliorer l'existant
- Création d'une Lettre Interne au printemps 2019, trimestrielle dans un 1er temps pour informer les agents sur la vie de la collectivité
- Mise en place d'une journée Bien-être au travail en mai 2019
- Organisation de la cérémonie des vœux du personnel
- Mise en place d'autres événements ?

Moyens (huma
ins, financiers, ...)
Budget Vœux du personnel : 2 000 € annuels
Budget Journée thématique (2019 : Santé/Bien-être au travail) : 1 500 €

Pilotage :
Elu référent communication
Direction générale / Chargée de communication

Les partenaires techniques et institutionnels associés :
Agents, responsable ressources internes

Consultation des acteurs du territoire : /

Les Indicateurs d'évaluation :
- Analyse des retours de l'enquête satisfaction
- Participation des agents aux événements CCGT
- Possibilité de mettre en place des enquêtes ponctuelles suivant les objectifs fixés

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201918-DE

5-2 B — a- Plan de communication de la CCGT

Constat
La communauté de communes n'est pas facilement identifiée par les administrés, malgré les différents supports de communication utilisés. Parallèlement à sa montée en compétences, il semble donc important que la communauté de communes de la Gascogne Toulousaine organise sa communication en fonction d'un plan de communication structuré. Dans ce cadre, il conviendra de repérer parmi le grand public les différents publics ciblés par l'action de la communauté et de déployer une communication adaptée à chacun des publics.

Quels sont les résultats attendus ?
- Disposer d'une visibilité d'ensemble sur la stratégie de communication
- Améliorer la communication de la Communauté de communes à destination des habitants et plus globalement de l'extérieur
- Optimiser les moyens mobilisés et les mettre en lien avec les actions menées par les services
- Evaluer son plan de communication permet de rationaliser les futurs choix d'investissement en fonction des objectifs.

Les étapes de réalisation/les échéances
- Evaluation des actions de communication menées jusqu'alors, identification des publics à atteindre,...
- Elaboration et mise en place du plan de communication
-Evaluation : mise en place d'un panel de collaborateurs, évaluation quantitative et qualitative au travers d'enquêtes

D'ores et déjà les pistes identifiées :
- La refonte du site Internet participera à une meilleure visibilité de la CCGT.
- La création de nouveaux outils de communication et la multiplication des outils existants : prévoir 3 Lettre/an au lieu des 2 actuelles
- Instaurer des partenariats pérennes avec d'autres acteurs du territoire qui se feront relais de l'action et de la communication CCGT

Moyens (humains, financiers, ...)
Estimation coût :
- 2019, Supplément 3 lettres : + ? €
- 2020 / refonte du Site : ? €
- Autre ?

Budget annuel plan de communication :

Pilotage :
Elus référents
Chargée de communication en lien avec la Direction Générale et

Les partenaires techniques et institutionnels associés :
Les services de la communauté de communes et les communes, les institutions.

Consultation des acteurs du territoire :
Le CODEV
Les entreprises

Les Indicateurs d'évaluation :
- Le nombre de supports mobilisés
- Le nombre de mesures de communication posées pour le plan de communication
- Le nombre de partenariats instaurés
- Les éléments recueillis au travers des enquêtes de satisfaction

5-2 C

a- Appui au CODEV de la Gascogne Toulousaine

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201918-DE

Constat

La loi Notré impose aux EPCI à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants d'installer un conseil de développement dont les membres sont issus de la société locale, « (...) acteurs du territoire, volontaires pour travailler sur des projets d'intérêt public. Ils sont porteurs de leur expérience d'habitant, de professionnel, de militant associatif, de militant syndical. » Dans cet esprit, la communauté de communes a installé en 2018, un Conseil de Développement. Aujourd'hui, il convient d'accompagner celui-ci dans son fonctionnement et dans les actions qu'il souhaite entreprendre, comme un organe à part entière de la Gascogne Toulousaine.

Quels sont les résultats attendus?

- Disposer d'une instance de dialogue citoyenne pour enrichir l'action communautaire
- Intégrer cette nouvelle instance au fonctionnement de la CCGT
- Donner les moyens à cette instance de fonctionner correctement

Les étapes de réalisation/les échéances

- **2018 :**
  - Après une première étape avec l'installation d'un pré-codev, installation d'un codev dans sa forme élargie
- **2019 :**
  - Accompagnement au fonctionnement du Codev
  - Association du Codev à certaines rencontres ou séances de travail à caractère stratégique
  - Mise en lien avec les actions portées par le Codev du Pays Portes de Gascogne

Moyens (humains, financiers, ...)

- Budget de fonctionnement : 1000 € annuels + 0,10 ETP*

Pilotage :
Elus référents
Chargée de mission environnement

Les partenaires techniques et institutionnels associés :
PETR, Codev du Pays Portes de Gascogne

Consultation des acteurs du territoire : /

Les Indicateurs d'évaluation :

- Nombre de membres du Codev réellement impliqués
- Nombre d'actions développées par le Codev

Axe 5 : Organiser la gouvernance et définir le service public d

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201918-DE

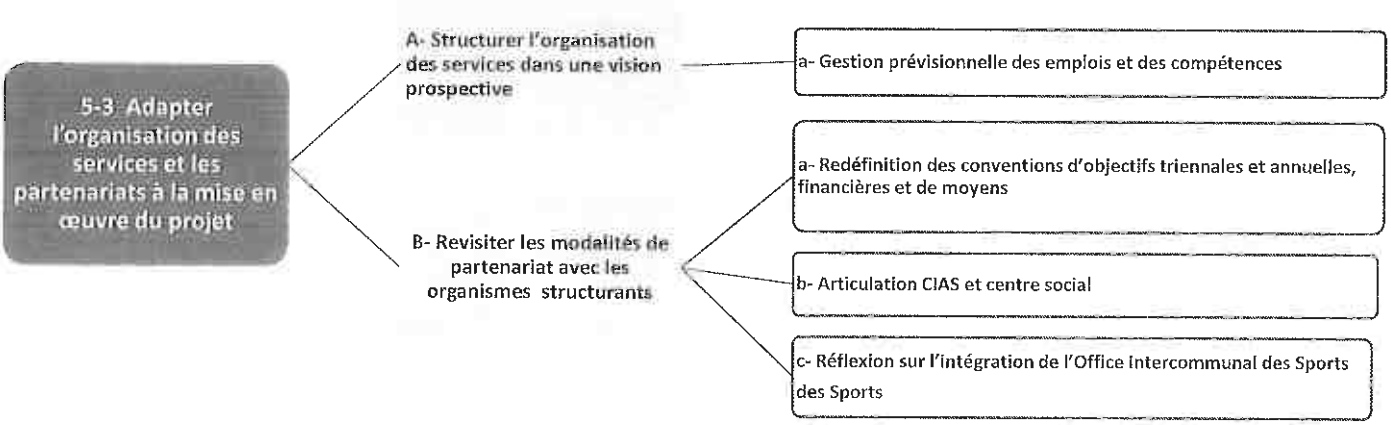

5-3 A

a- Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201918-DE

Constat
Les collectivités locales font l'objet de mutations importantes. Dans ce cadre, la communauté de communes de la Gascogne Toulousaine intègre de plus en plus de compétences, et développe des stratégies sectorielles ou territoriales qui nécessitent de mobiliser diverses compétences pour leur mise en oeuvre. Parallèlement, des démarches de mutualisation sont à l'œuvre, des services se structurent. Aussi, pour répondre au mieux à ces mutations, pour valoriser l'emploi territorial et capter les compétences nécessaires, il convient aujourd'hui d'aborder l'emploi dans une approche territoriale et de gérer les ressources humaines dans une vision prospective.

Quels sont les résultats attendus ?
- Disposer d'une vision d'ensemble des emplois du territoire
- Permettre la mobilité interne et reconnaitre la montée en compétences des agents
- Projeter au mieux les besoins de demain et calibrer le plan de formation en fonction de ces besoins

Les étapes de réalisation/les échéances
- Réaliser un état des lieux des emplois et des compétences du territoire
- En fonction des mutations repérées - évolution institutionnelle, mutualisation, prise de compétences, délégation de services...- et actions projetées, évaluer les besoins en terme d'emplois et de compétences, établir un échéancier
- Définir un plan de formation qui tient compte des besoins repérés

Moyens (humains, financiers, ...)
Evaluation ETP : ?

Pilotage :
Elus référents ?
DRH

Les partenaires techniques et institutionnels associés :
Centre de Gestion, CNFPT
Les maires des communes

Consultation des acteurs du territoire : /

Les Indicateurs d'évaluation :
- Réalisation effective de l'état des emplois territoriaux de la CCGT
- Nombre de besoins repérées en matière d'emplois et formation
- Nombre de formations programmées en lien avec les évolutions structurelles

Cadre de référence

5-3 B

a- Redéfinition des conventions d'objectifs triennales et annuelles, financières et de moyens

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201918-DE

Constat
L'exercice de missions d'économie d'intérêt général par des associations impose d'établir des conventions d'objectifs qui répondent à des règles précises pour ne pas être requalifiées en délégation de service public
- Des conventions passées avec les associations de nature différente (durée, modalités...).
- Des conventions à actualiser en fonction des objectifs du projet de territoire pour une cohérence des actions au niveau du territoire, et une meilleure lisibilité des missions de chaque association.
-Des partenariats à consolider en lien avec les évolutions territoriales

Quels sont les résultats attendus?
- Un cadre pluriannuel et harmonisé de coopération avec les associations
- La contractualisation autour d'objectifs partagés
- Le développement de la culture de l'évaluation
- Le soutien aux associations, aux initiatives, à l'innovation, à l'engagement bénévole

Les étapes de réalisation/les échéances
- Renégocier les objectifs des conventions d'objectifs et de moyens avec l'OTI, la MJC, le Centre social, l'Ecole de musique dans le cadre des orientations du projet de territoire
- Préciser les résultats attendus de la CCGT (cf AXE1) et les modalités d'évaluation
- Instituer des temps d'échanges entre associations et élus référents autour des bilans annuels

Moyens (humains, financiers, ...)
ETP responsable pôle culture sport et tourisme : ?
ETP responsable de pole action sociale : ?

Pilotage :
Elus en charge de la culture, des sports, du tourisme et de l'action sociale avec l'appui des responsables de pôle
DGS / DGA ?

Les partenaires techniques et institutionnels associés :
CAF, DDCSPP, CD32, DRAC

Consultation des acteurs du territoire :
Responsables associatifs

Les Indicateurs d'évaluation :
- Signature des conventions
- Temps de bilans annuels

Cadre de référence

5-3
B

b- Articulation CIAS et centre social

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201918-DE

Constat
Le centre social multi partenarial de l'Isle Jourdain occupe une place prépondérante dans le champ social et les actions en direction des familles sur le territoire.
- La mission d'animation de la vie sociale des centres sociaux s'appuie sur l'accueil et l'information, les actions collectives d'intervention sociale, le soutien aux familles, la participation et l'implication des habitants, la concertation des acteurs.
- Le projet du CIAS doit s'inscrire en complémentarité des ces missions d'animation de la vie sociale, et développer en priorité des actions d'aide et d'action sociale.

Quels sont les résultats attendus?
- Une cohérence d'intervention entre centre social et CIAS
- Une efficacité en terme de réponse aux besoins sociaux
- Une lisibilité d'intervention pour les acteurs et le public

Les étapes de réalisation/les échéances
- Organiser une rencontre avec les responsables du centre social et définir précisément les champs d'intervention propres au centre social, relevant de l'animation de la vie sociale
- Décliner les actions du projet social éventuellement confiées au centre social
- Envisager les modes de coopération, collaboration, suivi et formaliser le cadre du partenariat dans le cadre d'une convention d'objectifs et de moyens

Moyens (humains, financiers, ...)
ETP direction générale : ?

Pilotage :
Elu référent de l'action sociale
direction générale

Les partenaires techniques et institutionnels associés :
CAF, CD32, ARS, DDCSPP

Consultation des acteurs du territoire :
Responsables associatifs du centre social

Les Indicateurs d'évaluation :
- Indicateurs de la convention d'objectifs et de moyens passée entre la CCGT et le centre social
- Enquête auprès des acteurs et du public pour vérifier si les complémentarités des deux structures sont bien intégrées

Cadre de référence
- convention d'objectifs

127

5-3
B

c- Réflexion sur l'intégration de l'Office Intercommunal des Sports

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201918-DE

Constat
Le développement des activités physiques et sportives est un axe important du projet de la Gascogne Toulousaine. L'Office Intercommunal des Sports aide à la mise en oeuvre de la politique de l'EPCI. Aujourd'hui sous forme associative, il semblerait judicieux demain, de créer un service intégré à la structure intercommunale pour gagner en clarté et en légitimité dans les missions qui sont les siennes, et de porter les objectifs du projet de Territoire que ce soit en matière de gestion d'équipement que de développement des activités.

Quels sont les résultats attendus ?
- Disposer d'un outil adapté aux ambitions de la communauté de communes
- Articuler la politique sportive aux autres politiques sectorielles
- Clarifier la gouvernance dans ce domaine

Les étapes de réalisation/les échéances
Clarification des missions actuelles et du volume horaire dédié par tâche

Moyens (humains, financiers, ...)
Coût d'intégration des charges nettes : ?
Financement : ?

Pilotage :
Vice Président en charge du Sport et Culture
DGS / DGA

Les partenaires techniques et institutionnels associés :
DDCSPP, OIS

Consultation des acteurs du territoire :
associations sportives
CODEV

Les Indicateurs d'évaluation :

Cadre de référence

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200028620-20190702-0207201919-DE

DÉPARTEMENT DU GERS
CANTON DE L'ISLE-JOURDAIN

COMMUNAUTÉ DE CO[illegible]
GASCOGNE TOULOUSAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de conseillers 36
en exercice 36
présents 27

L'an deux mille dix-neuf, le mardi 2 juillet, à vingt heures et trente minutes, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes de la commune de RAZENGUES, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

n° 02072019-19

Date d'envoi de la convocation : 26 juin 2019

Objet

COORDINATION CEJ PEDT

Validation du diagnostic du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ)

Présents : Francis LARROQUE, Loïc LE CLECH', Jean LACROIX, Gaëtan LONGO, Pascale TERRASSON, Fabienne VITRICE, Christophe TOUNTEVICH, Christel BLASY-ROSSONI, Lucien DOLAGBENU, Thérèse MONFRAIX, Jean-Claude DAROLLES, Francis IDRAC, Angèle THULLIEZ, Fabien VAZQUEZ, Marie-Christine CLAIR, Patrick DUBOSC, Régine SAINTE-LIVRADE, Jean-Luc DUPOUX, Claire NICOLAS, Jacques DUPRÉ, Gérard PAUL, Maurice VIGNÈRES, Anne-Cécile DELECROIX Roger HEINIGER, Audrey BICHET, Georges BELOU et Laura BELOTTI

PROCURATIONS :

1- Mme Annie DEGEILH a donné procuration à Mme Fabienne VITRICE
2- Mme Évelyne LOMBARD a donné procuration à Mme Marie-Christine CLAIR
3- Mme Christine DUCARROUGE a donné procuration à M. Jacques DUPRÉ
4- Mme Josianne DELTEIL a donné procuration à Mme Anne-Cécile DELECROIX
5- Mme monique LOBJOIS a donné procuration à M. Roger HEINIGER

Excusés : Pierre LOUBENS, Annie DEGEILH, Philippe NIVERT, Évelyne LOMBARD, Christine DUCARROUGE, Josianne DELTEIL, et Monique LOBJOIS

Absents : Bertrand LAHILLE et Jean-Hubert ROUGÉ

A été nommée secrétaire : Mme Anne-Cécile DELECROIX

Présentation de la méthodologie pour l'élaboration du diagnostic de territoire 2019-2022

Ce diagnostic a été réalisé en suivant une méthodologie construite à partir des référentiels CAF 32, en plusieurs étapes :

- une étude documentée,
- des entretiens avec les professionnels petite enfance, enfance et jeunesse,
- les élus communautaires,

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201919-DE

- le bilan annuel,
- une rencontre entre élus, responsables de l'action social de la CAF et gestionnaires.

Les données de territoire ont été recueillies auprès du service Petite Enfance, du service Enfance Jeunesse, du Pôle Aménagement Territoire et du service Environnement de la CCGT, des services de la CAF 32 et du Centre Social Multipartenarial, géré par l'association Accueil Partage Initiative (API) en Gascogne.

Présentation du territoire

Après une présentation de la communauté de communes, ses compétences, la répartition des vice-présidences, il a été fait l'exposé de données statistiques concernant la population, son évolution démographique et la typologie des familles.

À ce sujet, il est à noter :

- Typologie des familles
  - un flux de familles avec enfants de plus de trois ans venant du bassin Toulousains,
  - une plus grande proportion de familles avec enfant que sur l'ensemble du département,
  - une majorité des nouveaux arrivants appartenant à une catégorie socio-professionnelle de cadre,
  - une proportion considérable de familles vivant sous le seuil de pauvreté, soit plus de 22 % des allocataires de la caisse d'allocations familiales,
  - 138 enfants perçoivent une allocation liée à un handicap reconnu, sur l'ensemble du territoire,
  - une baisse de la natalité sur le territoire.
- Habitat
  - Le parc locatif privé est très attractif sur le territoire.
  - L'accession à la propriété suit un rythme croissant.
  - Le parc locatif social est très insuffisant pour répondre à une forte demande.
- Mobilité
  Concernant le travail concerté sur l'amélioration du service de mobilité territorial piloté par le service environnement de la communauté de communes, un plan de mobilité est en cours.

L'offre éducative

Présentée en quatre étapes :

- L'enseignement scolaire, qui liste les établissements scolaires présents sur le territoire
- Les huit structures petite enfance du CEJ : trois multi accueil, une crèche familiale, un relais assistantes maternel, un Lieu d'Accueil Enfants Parents et deux Ludothèques
- Les structures enfance du CEJ
- Les deux structures jeunesse du CEJ

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201919-DE

Chaque structure du CEJ est présentée sous forme de fiche [illegible] données d'activité.

Le handicap, une dynamique territoriale transversale à poursuivre

Cette thématique, qui peut être inclue dans une Convention Territoriale Globale (CTG), a été traitée dans sa recontextualisation.

- L'historique du travail réalisé à la petite enfance sur le territoire
- Le contexte départemental et le pilotage du réseau grandir Handi'férence par la CAF, Le Camps et les Francas

Les observations sur le terrain, ont donné lieu à un constat différent sur les trois tranches d'âge :

- une pratique très élaborée et inclusive à la petite enfance avec des besoins bien repérés
- un besoin de structurer et harmoniser les pratiques sur le secteur de l'enfance
- des moyens disparates entre les deux structures jeunesses du territoire (fréquentation croissante à l'Isle jourdain qui demande de déployer quelques moyens supplémentaires sur l'accueil spécifique et fréquentation encore fragile à Fontenilles)

La prévention jeunesse et le conseil intercommunal de sécurité et prévention de la délinquance (CISP)

Après une prise de compétence de la politique de la ville au 1er janvier 2018, la communauté de communes de la Gascogne Toulousaine a officiellement créé un CISPD sur son territoire, le 14 décembre 2018, en présence de la représentante de la procureure de la République, du représentant de la préfecture du Gers et de nombreux acteurs locaux.

Un état des lieux a été entamé sur cette thématique qui pourrait être inclue dans une convention territoriale globale.

Une population spécifique : les gens du voyage

Un état de la situation a été formalisé dans ce document au travers une rencontre avec l'association MANÉO.

Le syndicat mixte pour l'accueil des gens du voyage est un établissement public créé le 27 avril 1984.

Son objectif est de permettre aux collectivités adhérentes de concevoir et de gérer en commun des équipements d'accueil et d'habitat adaptés aux besoins des gens du voyage, conformément à l'obligation d'accueil.

Cette obligation a été instaurée :

- en premier lieu par la loi du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement temps,
- puis par la loi du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et l'habitat des gens du voyage.

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201919-DE

Le Centre-Social, un outil Multipartenarial

L'association Accueil Partage Initiative (API) gère deux centres sociaux sur le territoire. Le Centre Social « Espace Famille Animation » (anciennement Centre Social Multipartenarial), situé avenue du Courdé à l'Isle-Jourdain et « l'Espace Famille Jeunesse », à la cité de la Vierge de l'Isle-Jourdain.

Les centres sociaux sont acteurs de l'animation de la vie sociale de leur territoire. La participation des habitants, la mise en synergie des partenaires sont un enjeu majeur pour les centres sociaux.

Leur savoir-faire

- Un échange régulier avec les habitants sur les besoins de ce territoire (Conseil d'Administration, Comité d'Usagers)
- Des services en direction de certaines tranches d'âge au sein d'une famille (Petite Enfance, Jeunesse, Adultes, Familles)
- Des actions favorisant le lien social autour de la famille (Actions en transversalité, Nuit de la Solidarité, Print'Ensemble, L'Isle de la Création, Mercredis pour Tous, Actions « Parentalité »)
- Une connaissance et des liens avec tous les partenaires du social du territoire.

Leur champ d'actions

Des actions en faveur de l'accueil des publics :

- Des actions en faveur des familles et personnes isolées
- Des actions en faveur de la mobilité sociale des plus en difficultés
- Des actions en faveur des séniors
- Des actions parentalité
- L'accompagnement des jeunes âgés de 16/25 ans

Le diagnostic fait état de l'activité des deux centres sociaux, dans leur organisation, les missions obligatoires et complémentaires, leurs différents services, la méthodologie, ainsi que leurs actions et leur travail partenarial.

Il en ressort également que les deux centres sociaux de l'association API représentent un atout majeur pour la mise en œuvre d'une prochaine CTG, de par son implication et son savoir-faire dans les actions sociales du territoire.

La Convention Territoriale Globale (CTG)

La CTG est un outil pour l'activation des leviers partenariaux, locaux et départementaux. C'est aussi un vecteur de la réflexion partagée.

La CTG permet de contextualiser les problèmes repérés sous un angle plus spécifiquement social.

Cet angle de vue permet de repérer et appréhender les problèmes sous l'angle de l'action sociale et d'envisager des solutions pragmatiques, atteignables.

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201919-DE

Préconisations ou hypothèses de travail.

Des pistes d'amélioration dans le fonctionnement des services aux familles portés par le CEJ ont été envisagées.

Il peut en découler quelques modifications dans les engagements pédagogiques ou d'activités.

La perspective n'est pas au développement des services mais plutôt à l'optimisation de l'existant.

Vu l'avis favorable de la commission « Jeunesse » du 9 mai 2019,

Vu que les compétences « Petite enfance, enfance et jeunesse » sont exercées par la CCGT,

Vu l'arrivée à échéance du dernier Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) au 31 décembre 2018, contrat d'objectifs et de financements des différentes structures « Petite enfance, enfance et Jeunesse » du territoire,

Considérant la nécessité de réaliser un diagnostic qui prévoit le recueil de données, l'analyse et les préconisations concernant les données d'activités et budgétaires des structures dans le but d'optimiser les financements et les engagements pédagogiques des structures,

Vu la délibération n° 27052019-09 prise par le Conseil communautaire du 27 mai 2019, qui affirme la volonté politique de renouveler le contrat « Enfance Jeunesse », pour la période 2019-2022,

Considérant les perspectives d'une convention territoriale globale,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité, le diagnostic du contrat « Enfance Jeunesse ».

La présente délibération a été délibérée et signée le 2 juillet 2019
Certifiée et rendue exécutoire par le Président le 9 juillet 2019
Expédiée à la Préfecture le 9 juillet 2019
Affichée le 9 juillet 2019

Le Président,

Francis IDRAC

COMMUNAUTÉ de COMMUNES GASCOGNE TOULOUSAINE 32600 (GERS)

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201919-DE

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201919-DE

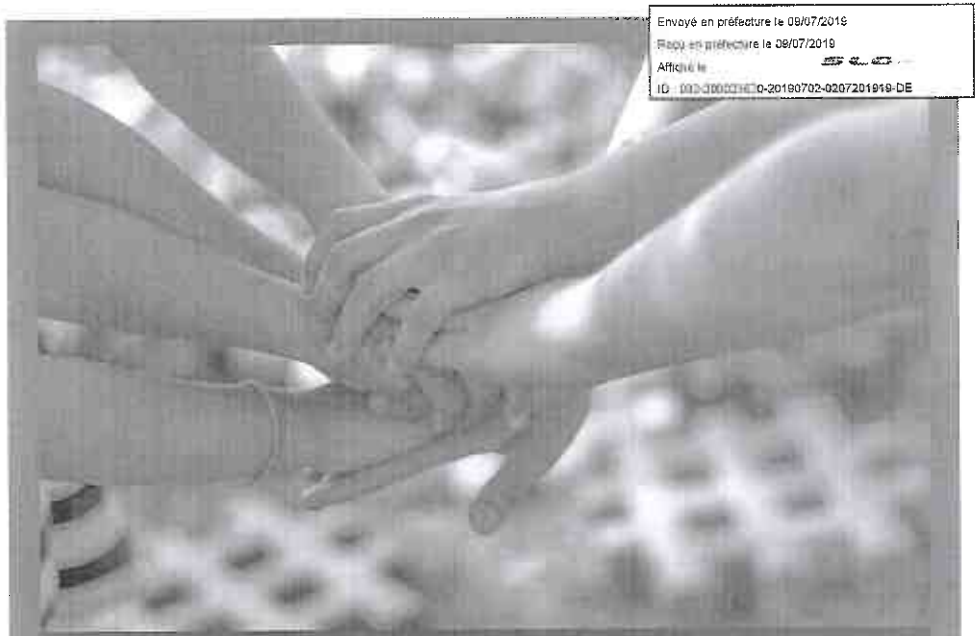

CONTRAT ENFANCE JEUNESSE

Gascogne Toulousaine

DIAGNOSTIC 2019-2023

Petite Enfance
Enfance
Jeunesse

Gascogne Toulousaine de communes

Allocations Familiales Caf du Gers

ADI

Association Claude Ninard

REAAP 32

L'Enjeux

SOMMAIRE

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201919-DE

GLOSSAIRE 4

1 PRESENTATION DE LA METHODOLOGIE POUR L'ELABORATION DU DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE 2019-2022 6

2 PRESENTATION DU TERRITOIRE 15

2.1 La Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine 15
Situation 15
Les compétences de la collectivité 17
L'organisation de la politique territoriale 20

2.2 Données statistiques 23
Démographie 23
Typologie des familles 29

2.3 Dynamiques de l'habitat 47
Le parc locatif privé : la principale porte d'entrée sur le territoire… mais de plus en plus étroite 47
L'accession à la propriété : le moteur du développement résidentiel du territoire soumis à une pression croissante 51
Le parc locatif social : un rôle encore marginal face à des sollicitations fortes 55
Les enjeux sectorisés sur l'habitat 60

2.4 Les actions de la CCGT en faveur du sport, de la culture 60

2.5 Mobilité 66

3 L'OFFRE EDUCATIVE 72

3.1 L'enseignement scolaire 72

3.2 Les structures Petite Enfance 74
Fiches synthétiques des structures 74
Rappel des objectifs au sein des structures petite enfance : 100

3.3 Les structures enfance 101

4 LE HANDICAP, UNE DYNAMIQUE TERRITORIALE TRANSVERSALE A POURSUIVRE 151

4.1 La petite enfance, socle de la réflexion intercommunale 151

4.2 Elargissement des âges pris en compte 151

4.3 Définition d'actions prioritaires 152

4.4 L'état des lieux un démarche avant tout 152

4.5 Une tentative de classification 153

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201919-DE

4.5 Les moyens mis en œuvre dans les structures 153
4.7 Un travail de réseau départemental à décliner 154
4.8 Présence et missions des institutions présentes, en matière de handicap 156

5 LA PREVENTION JEUNESSE ET LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE SECURITE ET PREVENTION DE LA DELINQUANCE (CISPD) 158

5.1 Cadre de référence 158
5.2 Les objectifs poursuivis par le CISPD 159
5.3 Les besoins repérés et les hypothèses de travail 159
5.4 Le lien entre le CISPD et la coordination 162

6 UNE POPULATION SPECIFIQUE : LES GENS DU VOYAGE 163

7 LE CENTRE SOCIAL, UN OUTIL MULTI PARTENARIAL 167

8 HYPOTHESES DE TRAVAIL ..... ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

8.1 Petite enfance ..... Erreur ! Signet non défini.
8.2 Enfance ..... Erreur ! Signet non défini.
8.3 Jeunesse ..... Erreur ! Signet non défini.
8.4 Espace Famille Jeunesse ..... Erreur ! Signet non défini.
8.5 Point Accueil Jeunes Fontenilles ..... Erreur ! Signet non défini.
8.6 Ludothèques ..... Erreur ! Signet non défini.
8.7 Communication ..... Erreur ! Signet non défini.
8.8 Handicap ..... Erreur ! Signet non défini.

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201919-DE

Glossaire

CAF : Caisse d'Allocations Familiales
CCGT : Communauté des Communes de la Gascogne Toulousaine
DDCSPP : Direction Départementale de la Cohésion Social et de la Protection des Populations
DDSEN : Direction Départementale des Services de l'Education Nationale
DASEN : Direction Académique des Services de l'Education Nationale
MSA : Mutualité Sociale Agricole
PMI : Protection Maternelle Infantile
CADA : Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile

CEJ : Contrat Enfance Jeunesse
PEDT : Projet éducatif de Territoire
CLSPD : Contrat Local de Sécurité, Prévention Délinquance

MAC : Multi Accueil
CC : Crèche collective
CF : Crèche Familiale
HG : Halte Garderie
LAEP : Lieux Accueil Enfant/Parent
RAM : Relais Assistantes Maternelles
AM : Assistantes Maternelles
APEGT : Accueil Petite Enfance de la Gascogne Toulousaine

BCA : Source d'information propre à la CAF
INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

PSO : Prestation de Service Ordinaire
PSU : Prestation de Service Unique
PSEJ : Prestation de Service liée au contrat Enfance Jeunesse

PAJE : Prestation d'Accueil du Jeune Enfant
RSA : Revenu Solidarité Active

ACF : Actions Collectives Familles
ALAE : Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole
ALSH : Accueil de Loisirs Sans Hébergement
PAJ : Point Accueil Jeunes
AJ : Accueil Jeune
EFV : Espace Famille Jeunesse
CLAS : Contrat d'Accompagnement à la Scolarité

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201919-DE

Documents utilisés

- Plan local d'urbanisme intercommunal habitat (2018)
- Projet éducatif de territoire (2017)
- Diagnostic de mobilité social du centre social (2015)
- Données INSEE (2015)
- Base communale des allocataires de la CAF 32

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201919-DE

1 Présentation de la méthodologie pour l'é gnostic de territoire 2019-2022

1.1 Contexte

Le CEJ est un contrat de cofinancement et d'objectifs visant à améliorer et développer l'offre d'accueil des enfants de 0 à 17 ans.

En permettant notamment :

- Une réponse adaptée aux besoins des familles
- Un encadrement de qualité
- Une implication des enfants, des jeunes et de leurs parents dans la définition des besoins
- Une politique tarifaire accessible aux enfants des familles les plus modestes

La finalité du Contrat Enfance Jeunesse est de contribuer à l'épanouissement des enfants et des jeunes et à leur intégration dans la société

Pour ce faire il est nécessaire de procéder à l'élaboration d'une étude du territoire afin de déterminer précisément les contours du futur contrat en mesurant la marge de progression entre les besoins éducatifs déjà satisfaits et ceux encore à satisfaire.

Durée de validité du nouveau contrat enfance jeunesse : 4 ans de 2019 à 2022.

Echéance pour la remise du diagnostic à la Caf du Gers : fin avril 2019

Le choix a été fait par la communauté de communes de ne pas faire appel à un opérateur extérieur pour réaliser le diagnostic de territoire, la volonté étant de réaliser un audit interne sur l'offre existante et les besoins non satisfaits par une réelle appropriation des données, en dehors de tout prestataire extérieur.

La méthodologie a été basée sur les recommandations générales de la CAF concernant le diagnostic du CEJ et sur la spécificité du contexte local, prenant en compte son histoire, sa situation géographique, ses atouts, ses faiblesses.

Méthodologie

La méthodologie mise en oeuvre s'inscrit dans une démarche concertée associant les élus du territoire, la CAF du Gers, les partenaires institutionnels, associatifs, les professionnels ainsi que les usagers.

Elle vise à mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire associés à la politique enfance jeunesse du territoire pour :

- Récolter et analyser des données relatives à l'évolution du contexte local spécifiques au territoire.

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-20[illegible]919-DE

- Évaluer l'offre du territoire et ses besoins, en identi[illegible]
- Recenser les forces et les faiblesses, afin d'engag[illegible] progrès.
- Déterminer les enjeux et fixer les priorités.
- Elaborer les préconisations qui en découlent.

1.2 Les 4 grandes étapes de la réalisation de l'étude

Etape 1 : élaboration de la méthodologie et des questionnaires, réalisation des entretiens

Etape 2 : collecte des différentes données

Etape 3 : traitement et analyse des données recueillies

Etape 4 : valorisation des enseignements et élaboration de préconisations

En transversalité et en continu, la tenue des instances de pilotage permettent le contrôle des actions entreprises.

1.3 Communes et structures concernées par le Contrat Enfance Jeunesse

Le territoire contractuel des volets enfance jeunesse a été délimité à celui de la communauté de communes de la Gascogne Toulousaine, comprenant 14 communes :

L'Isle Jourdain - Auradé – Beaupuy - Castillon-Savès - Clermont-Savès - Endoufielle - Fontenilles Frégouville - Lias - Marestaing - Monferran-Savès - Pujaudran - Razengues - Ségoufielle

Les structures du CEJ :
Crèche familiale (CCGT)
Multi accueil de Fontenilles (CCGT)
Multi accueil de Lias (association Claude Ninard)
Multi accueil (maison petite enfance centre social)
Relais assistantes maternelles (centre social)
Lieu accueil enfants parents (centre social)
Accueils de loisirs de la Gascogne Toulousaine (pôle jeunesse CCGT)
Point accueil jeunes de Fontenilles (Léo Lagrange)
Association API en Gascogne
Espace famille jeunesse (centre social)
Espace famille animation (centre social)
Ludothèque de Fontenilles
Ludothèque « l'Enjeux » (association l'Enjeux)
Office Intercommunal des Sports

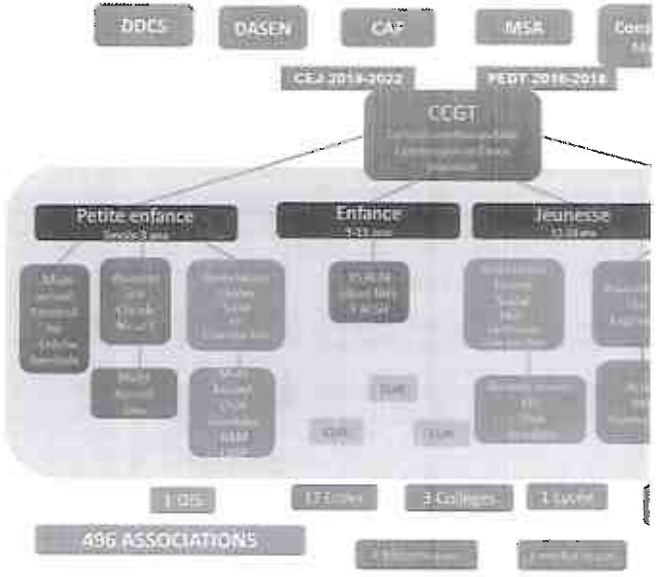

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201919-DE

1.4 Présentation de la démarche de conduite de diagnostic

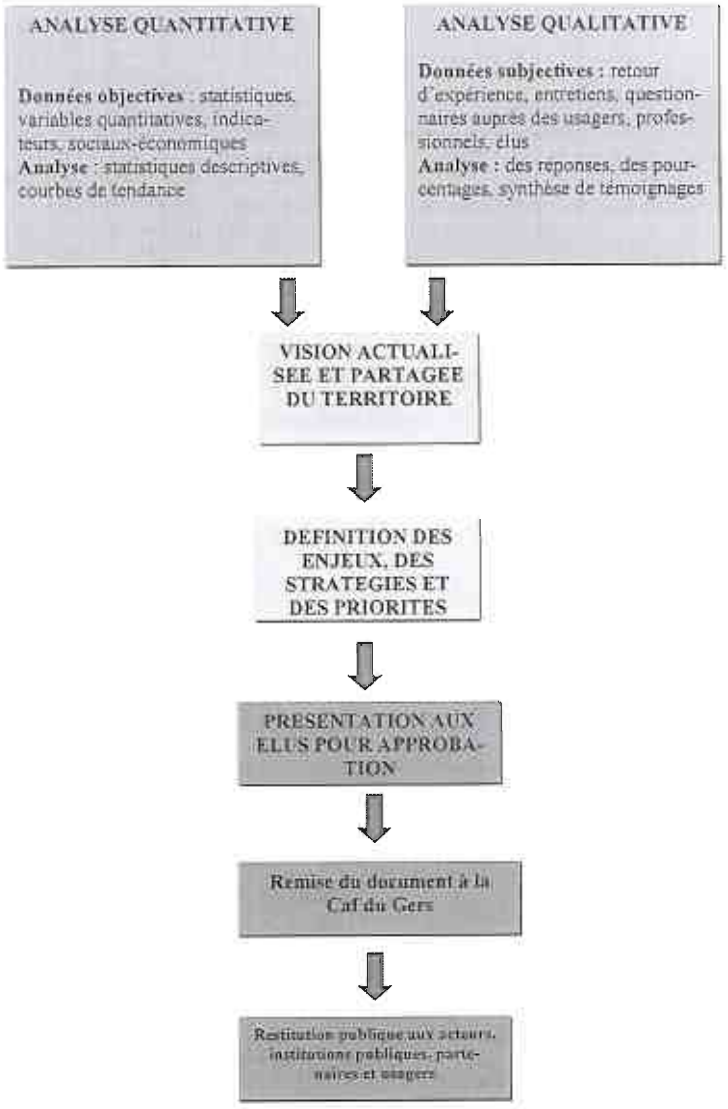

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201919-DE

1.5 Définition de l'animation et de la gouvernance pour le diagnostic de territoire

A- Les instances

Un comité de pilotage est mis en place, il est composé d'élus, d'un représentant de la CAF, de gestionnaires et de techniciens.

Ce copil a pour mission de :

- Mettre en cohérence l'ensemble des travaux réalisés dans les groupes thématiques
- Débattre de l'état des lieux, des axes prioritaires éducatifs à travailler en concertation
- De définir les enjeux et d'élaborer les grandes orientations du projet.

Le comité de pilotage assure, tout au long du projet, le lien avec les institutionnels, la surveillance du bon déroulement du projet, le travail préparatoire et la remontée d'informations et de propositions à la commission enfance jeunesse et au conseil communautaire.
Il permet de veiller à la mise en œuvre efficiente et effective des différentes étapes du projet.

Le comité de pilotage évalue les résultats obtenus sur chacun des axes constitutifs du projet, il définit des préconisations qui seront présentées au conseil communautaire pour validation.

Le comité de pilotage peut décider de constituer des sous-groupes de travail (comités techniques) afin de travailler sur des axes précis et ainsi pouvoir formuler des propositions argumentées au comité de pilotage

Les comités techniques sont constitués par des élus et des techniciens Elus et des acteurs éducatifs (enseignants, professionnels de l'animation ou de la petite enfance, parents d'élèves, représentants associatifs...) experts sur des thématiques définies à l'avance :

La fréquence de réunion des différentes instances précitées est à définir en concertation à l'occasion du premier copil

B- La coordination CEJ-PEDT

Les coordonnateurs enfance-jeunesse du territoire assistent aux comités de pilotage pour apporter les éléments nécessaires au bon fonctionnement de l'instance, pour accompagner ses membres dans la formalisation des enjeux, ils synthétisent et restituent la teneur des échanges.

La coordination amène les éléments permettant la prise de décision des élus

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201918-DE

Le Pilotage
Mise en œuvre et animation du schéma de concertation globale, en lien avec les élus, les institutions et les différents acteurs.
Présentation aux élus des différents éléments d'aide à la prise de décision (compte rendu, analyse de l'activité, synthèse, valorisation de projets...)
Maintien et entretien du lien avec les institutions

L'Animation du territoire
Présentation du cadre éducatif global
Mise en synergie des acteurs autour d'évènements forts
Animation des rencontres Acteurs (réunions bilan, commission thématiques, COTECHs)
Proposition et accompagnement de projets multi partenariaux
Accompagnement des responsables de structures dans la poursuite des objectifs CEJ-axes du PEDTi
Mise en œuvre opérationnelle du PEDT i

L'évaluation
Proposition de la méthodologie d'évaluation (objectifs, participatif) et mise en œuvre
Lien avec le terrain : rencontre des acteurs, recueil de données, synthèse, partage de données
Recensement des besoins et attentes des familles en matière de mode de garde, d'accès aux loisirs...
Préconisations assorties d'un échéancier précis

1.6 Conception des questionnaires, réalisation des entretiens

Un questionnaire à l'attention des familles a été diffusé dans les structures d'accueil petite enfance, enfance jeunesse.

Le document a été mis en ligne sur le portail familles de la CCGT

Il a pour objectif d'évaluer la satisfaction et les besoins des familles sur l'offre de services dans les secteurs de la petite enfance et de l'enfance.
Le questionnaire a été conçu par les coordonnateurs enfance jeunesse de la Gascogne Toulousaine.
Ce questionnaire comprenait 27 questions concernant les multi accueil, le relais assistantes maternelles (RAM), le lieu d'accueil enfants parents (LAEP), les ludothèques, les accueils périscolaires (ALAE) et les accueils de loisirs sans hébergement (ALSH).
Le taux de retour sur ces questionnaires a été malheureusement insuffisant pour une exploitation pertinente des résultats.
Ce faible retour des familles pose questions sur les outils et les relais utilisés et incite à réfléchir à de nouvelles modalités pour le recueil du besoin des familles.

Le questionnaire aux familles

Quel est votre commune de résidence ? (entourer) :

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201919-DE

Auradé[1] Beaupuy[2] Castillon-Savès[3] Clermont-Savès[4] Endoufielle[5] Fontenille[6]

Frégouville[7] Lias[8] L'Isle Jourdain/ Marestaing[9] Monferran-Savès[10]

Pujaudran[11] Razengues[12] Ségoufielle[13] Autre[14]

Quel est la distance entre votre domicile et votre travail (entourer) :

Vous : - de 10 km[15] entre 10 et 30 km[16] entre 30 et 50 km[17] + de 50 km[18]

Votre conjoint : - de 10 km[19] Entre 10 et 30 km[20] entre 30 et 50 km[21] + de 50 km[22]

Situation professionnelle (entourer) :

Vous :	Votre conjoint :
Travail à temps complet[24]	Travail à temps complet[25]
Travail à temps partiel[26]	Travail à temps partiel[27]
En recherche d'emploi[28]	En recherche d'emploi[29]
Congé parental[30]	Congé parental[31]
Autre[32]	Autre[33]

Nombre d'enfants à charge (entourer) :

1[34] 2[35] 3[36] 4[37] plus de 4[38]

Quelle est leur tranche d'âge ? (entourer) :

0-3 ans[39] 3 à 5 ans[40] 6 à 11 ans[41] 11-15 ans[42] 16-18 ans[43]

Votre ou vos enfant(s) fréquente(ent) (entourer) :

Une école maternelle[44] Une école élémentaire[45] Un collège[46] Un lycée[47]

Accueils fréquentés pour la petite enfance (entourer)

Multi accueil[48] Crèche familiale[49]

RAM (relais assistants maternels)[50]

Est-ce votre premier choix ? oui[51a] non[51b]

Fréquentez-vous un LAEP ? (lieu accueil enfants parents) oui[51c] non[51d]

Votre niveau de satisfaction pour la petite enfance (entourer)

Accueil : Très bon[52] Bon[53] Moyen[54] Insatisfaisant[55]

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201918-DE

Encadrement : Très bon[56] Bon[57] Moyen[58] Insatisfaisant[59]

Horaires : Très bon[60] Bon[61] Moyen[62] Insatisfaisant[63]

Réservations : Très bon[64] Bon[65] Moyen[66] Insatisfaisant[67]

Activités : Très bon[68] Bon[69] Moyen[70] Insatisfaisant[71]

Tarifs : Très bon[72] Bon[73] Moyen[74] Insatisfaisant[75]

Information : Très bon[76] Bon[77] Moyen[78] Insatisfaisant[79]

Accueils fréquentés pour l'enfance et la jeunesse (entourer)

Accueil périscolaire matin[80] Accueil périscolaire midi[81] Accueil périscolaire soir[82]

Centre de loisirs vacances[83]

Accueil jeunes de l'Isle Jourdain[84] Point accueil jeunes de Fontenilles[84]

Est-ce votre premier choix ? oui[85a] non[85b]

Votre niveau de satisfaction pour l'enfance et la jeunesse (entourer)

Accueil : Très bon[86] Bon[87] Moyen[88] Insatisfaisant[89]

Encadrement : Très bon[90] Bon[91] Moyen[92] Insatisfaisant[93]

Horaires : Très bon[94] Bon[95] Moyen[96] Insatisfaisant[97]

Réservations : Très bon[98] Bon[99] Moyen[100] Insatisfaisant[101]

Activités : Très bon[102] Bon[103] Moyen[104] Insatisfaisant[105]

Tarifs : Très bon[106] Bon[107] Moyen[108] Insatisfaisant[109]

Information : Très bon[110] Bon[111] Moyen[112] Insatisfaisant[113]

Connaissez-vous l'existence des 2 ludothèques de l'Isle Jourdain et Fontenilles ? oui[114] non[115]

Souhaitez-vous nous faire part de commentaires ? :

Sur des points positifs à souligner :

Sur des points à améliorer :

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201918-DE

1.7 Les différentes données collectées

A- Données objectives techniques ou quantitatives

Les données socio-démographiques

- Statistiques CAF
- Données INSEE
- Bilans CEJ
- Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et Habitat
- Diagnostic Mobilité de la Communauté de communes
- Diagnostic Mobilité Sociale du Centre Social

Données relatives à l'offre CEJ

- CEJ précédent (fiches objectifs, fiches développements)

B- Données qualitatives

- Les questionnaires, les entretiens collectifs et individuels

- Les projets de structures
  - Contrats de projets (Centre social, RAM, Multi-accueil, LAEP)
  - Projets pédagogiques multi accueil
  - Projets pédagogiques des accueils de loisirs
  - Projets associatifs
  - Projets d'écoles, d'établissement
- Le projet éducatif de territoire (PEDT)
- Le diagnostic de territoire 2015-2018
- L'état des lieux Conseil Intercommunal de Sécurité et Prévention de la Délinquance (CISPD)

Liste non exhaustive

Les documents précités, connotés « quantitatifs » ou « qualitatifs », peuvent bien sûr apporter des éléments qui dépassent cette qualification subjective

1.8 Le traitement et l'analyse des données

Tableaux croisés dynamiques pour les questionnaires

Forum petite enfance

Différentes instances de concertation (copil, réunions de w, commissions enfance jeunesse)

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID 032-200023620-20190702-0207201919-DE

1.9 Préconisations et hypothèses de travail

Au vu de l'analyse des données :

- Envisager les possibles
- Emettre des hypothèses
- Être force de propositions afin de permettre aux élus de prendre des décisions pour les 4 prochaines années dans le cadre du renouvellement du CEJ.

1.10 Restitution publique du diagnostic

Avec l'ensemble des partenaires, acteurs de terrain, élus, institutionnels... qui ont participé aux questionnaires ou entretiens

1.11 Phase de négociation avec la Caf

Permettre aux élus de décider de la politique enfance jeunesse du territoire en élaborant les fiches appels à projets pour la Caf (maintien des services, amélioration, développement ou création de nouveaux services).

2 Présentation du territoire

2.1 La Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine

Situation

Le territoire de la communauté de communes de la Gascogne Toulousaine constitue l'extrémité Est du département du Gers en limite de la Haute-Garonne,

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID 032-200023620-20190702-0207201919-DE

où se situe la commune de Fontenilles. En limite orientale de l'extrême Gascon, il est situé au carrefour de deux axes principaux qui marquent un double ancrage territorial.
L'axe Toulouse-Auch (RN124 et voie ferrée, inscrit le territoire dans une dynamique de l'aire métropolitaine.
La vallée de la Save maintient les relations de proximité entretenues avec les communes du Savès Toulousain (Samatan, Lombez, Cologne etc.) Les convergences portent sur l'aménagement du territoire, dans le cadre du SCOT, des actions fédérée PETR portes de Gascogne (plan climat, vélo assistance élec, et en faveur de l'économie.) La MSAP de Cologne accueille les administrés de la Gascogne Toulousaine.
Par ailleurs les instructions d'urbanisme de la plupart des communes du canton de Samatan sont instruites par la CCGT par convention.
La communauté de communes de la Gascogne Toulousaine constitue ainsi, un territoire de transition entre l'espace urbain métropolitain et le terroir rural Gersois dont elle a l'opportunité de valoriser les atouts respectifs ;

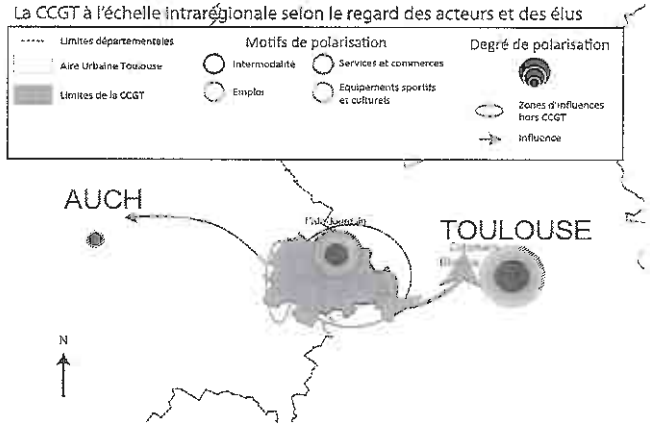

La superficie de la Gascogne Toulousaine est de 235,9 km², pour un nombre d'habitants qui dépasse aujourd'hui les 22 000 (contre 19 721 en 2013).
L'Isle Jourdain et Fontenilles représentent 65% de la population totale. Dans le domaine de la petite enfance, les deux villes représentent 62% des places PMI en accueils collectifs et crèche familiale, 70% des places potentielles chez les assistantes maternelles. Elles proposent 65% des heures réalisées en ALAE, 67 % en ALSH et les deux accueils jeunes sont implantés sur chacune des communes même s'ils accueillent des jeunes de l'ensemble du territoire.

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201919-DE

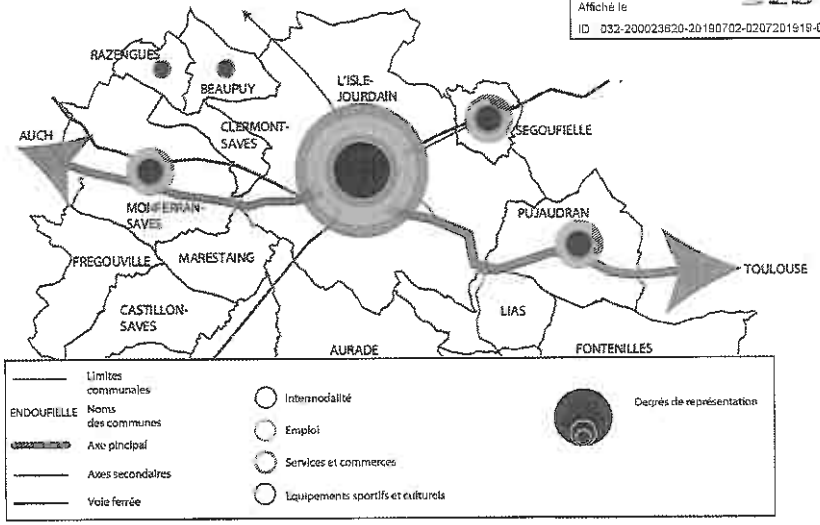

Ces communes se distinguent des autres par leurs offres plus larges de services en terme scolaires, sociaux, culturels et de loisirs. Il s'agit de micro-pôles, axés sur un développement du secteur tertiaire, plus prégnant que ce que l'on peut observer sur les autres communes.
Cela provoque des flux plus importants vers ces localités. Si l'on se base sur ce critère, Fontenilles peut être qualifiée de micro-pôle par son offre de service. Notons tout de même, que la commune exerce une moins grande attraction au sein de la CCGT que sur les communes extérieures, comme Fonsorbes ou Bonrepos.
La communauté de communes un **territoire attractif** qui attire une population extérieure au département Gersois, à la fois sur le volet du tourisme mais aussi sur l'axe des nouveaux arrivants, comme étudié plus loin, dans ce document.
De plus, L'INSEE reconnaît L'Isle-Jourdain comme une unité urbaine ayant le statut de « ville isolée ». Ce statut induit un rôle par rapport au territoire rural environnant, qu'il s'agisse d'offres d'emplois ou de service.
L'idée d'un territoire perçu comme dépendant à Toulouse est donc à exclure.
Une ambition forte : « accueillir des populations en répondant à leurs besoins... »
Dans le cadre de l'élaboration du schéma de cohérence territoriale, les élus souhaitent répondre à la question de l'évolution démographique et de l'accueil de nouvelles populations sur un territoire, dont les indicateurs sociodémographiques sont plus proches des indicateurs du département de Haute-Garonne que de ceux du Gers.
Une politique de limitation des entrants est en cours d'élaboration afin de veiller à un accueil de qualité auquel les infrastructures existantes puissent répondre.

Les compétences de la collectivité

Compétences obligatoires

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201919-DE

1. Aménagement de l'espace
   - Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et schémas de secteur
   - Zones d'Aménagement Concerté (Z.A.C.) et lotissements pour les zones à vocation économique d'intérêt communautaire
   - Constitution et gestion de réserves foncières nécessaires à la réalisation des actions communautaires
   - Exercice du droit de préemption sur délégation des communes membres, dans le cadre d'opérations relevant de la compétence « Développement économique »
2. Développement économique

3. Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

4. Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

5. GEMAPI : La gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI), exercée de façon facultative par les collectivités territoriales ou leurs groupements, devient une compétence obligatoire à compter du 1er janvier 2020.

Compétences optionnelles

1. Politique du logement et du cadre de vie
2. Action sociale d'intérêt communautaire : « L'action petite enfance - Enfance Jeunesse »
3. Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire
4. Protection et mise en valeur de l'environnement
   - Élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés
   - Mise en œuvre d'une politique locale de gestion de l'eau pour atteindre les objectifs suivants : - Améliorer la qualité des eaux - Assurer les ressources en eau potable - Limiter l'érosion des sols et le ruissellement - Prévenir les risques d'inondation - Préserver et restaurer les zones humides - Sensibiliser tous les publics
5. Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire
6. Politique de la ville

Élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions définis dans le contrat de ville.

Compétences facultatives

1. Réalisation ou participation à des diagnostics relatifs à l'offre culturelle, sportive ou de transports
2. Accessibilité
3. Politique de développement des sports et de la culture
4. Équipements touristiques

Envoyé en préfecture le 03/07/2019
Reçu en préfecture le 03/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023920-20190701-0207201919-DE

L'évolution institutionnelle de la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine

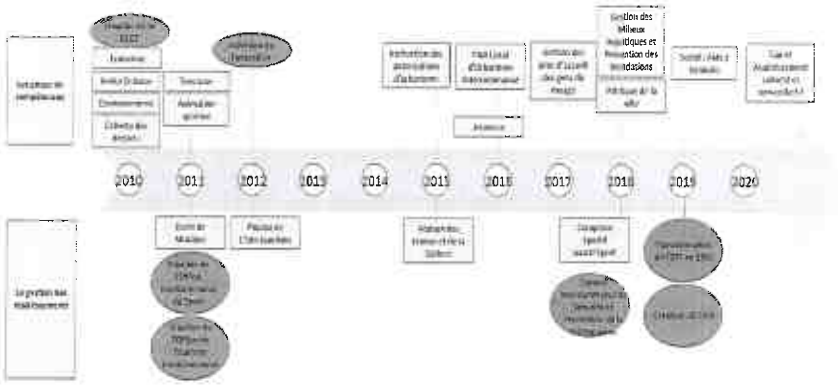

Actions de développement économique d'intérêt communautaire.
(ex : Maison Commune Emploi Formation ...)

Soutien aux activités commerciales et artisanales.

ENVIRONNEMENT

Collecte et traitement des déchets ménagers (compétence déléguée au SICTOM Est de MAUVEZIN).

Mise en œuvre d'une politique locale de gestion de l'eau (ex : mise en œuvre d'un plan d'actions érosion sur le bassin versant du ruisseau de l'Hesteil, restauration et protection des zones humides de la Save ...).

SPORT CULTURE

Construction, entretien et fonctionnement des équipements sportifs et culturels d'intérêt communautaire : la piscine, le MJC, l'école de musique, le futur gymnase ...)

Une convention est signée avec l'Office Intercommunal du Sport (OIS) pour développer et coordonner les activités sportives sur le territoire communautaire.

Réalisation et suivi des documents de planification (ex : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal ...).

ENFANCE JEUNESSE

Création et gestion des structures d'accueil 0 - 3 ans (crèches, haltes garderies, relais assistantes maternelles, ...)

Création et gestion des structures d'accueil jeunes 3 – 18 ans (ALAE, ALSH, ...).

Rédaction et mise en œuvre du Projet Éducatif De Territoire (PEDT).

TOURISME

Mise en place d'une stratégie de développement touristique par l'intermédiaire de l'Office de Tourisme Intercommunal (OTI)

L'organisation de la politique territoriale

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201919-DE



Monsieur Idrac, est le Président de la communauté de commune et le maire de L'Isle Jourdain.

Jean Claude Darolles, maire de Frégouville, est le Vice Président à la commission jeunesse. Madame Terrasson, Madame Vitrice, Monsieur Longo, Monsieur Heiniger, font partie de la commission jeunesse.

Monsieur Belou est le Vice Président de la commission finance qui porte l'analyse et la politique budgétaire intercommunale.

Madame Bichet est la Vice Présidente de la commission communication.

Ce sont les principaux élus du bureau, en lien avec la mission de coordination.

Composition du Conseil de Communauté

La communauté de communes est administrée par un conseil composé de 36 sièges de conseillers communautaires.

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201919-DE

36 élus composent le Conseil Communautaire :

- Auradé : 2 élus
- Beaupuy : 1 élu
- Castillon-Savès : 1 élu
- Clermont-Savès : 1 élu
- Endoufielle : 1 élu
- Fontenilles : 7 élus
- Frégouville : 1 élu
- L'Isle-Jourdain : 13 élus
- Lias : 1 élu
- Marestaing : 1 élu
- Monferran-Savès : 2 élus
- Pujaudran : 2 élus
- Razengues : 1 élu
- Ségoufielle : 2 élus

L'élaboration de la politique éducative repose sur un processus d'organisation construit sur les instances suivantes :

Mensuellement, une réunion enfance jeunesse est organisée en présence du Vice-Président à la commission jeunesse, la Directrice Générale Adjointe, les deux cheffes de services petite enfance et enfance jeunesse, les deux gestionnaires pédagogiques qui se répartissent les structures enfance en deux secteurs géographiques et les deux coordonnateurs. La conseillère technique CAF est invitée. Au cours de cette réunion les différentes thématiques d'actualité sont abordées en concertation afin de préparer l'ordre du jour des commissions jeunesse.

La commission jeunesse est l'occasion pour les élus de débattre de ces sujets, qui sont ensuite présentés en bureau communautaire puis en Conseil Communautaire pour délibération.

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201919-DE

2.2 Données statistiques

Démographie

La CC de la Gascogne Toulousaine joue désormais un rôle moteur dans le développement démographique de l'Ouest métropolitain toulousain.

En 2014, le territoire de la CC de la Gascogne Toulousaine a dépassé le seuil des 20 000 habitants (20 345). En moins de 25 ans, sa population a quasiment doublé (10 993 habitants en 1990). Cette croissance démographique forte tient à la poursuite de l'expansion de la métropole toulousaine qui repousse toujours plus loin ses limites. La dynamique s'alimente aussi des interactions avec l'arrière-pays gersois qui s'intensifient à mesure que l'axe Toulouse / Auch affirme son rôle structurant dans le développement de l'Ouest métropolitain.

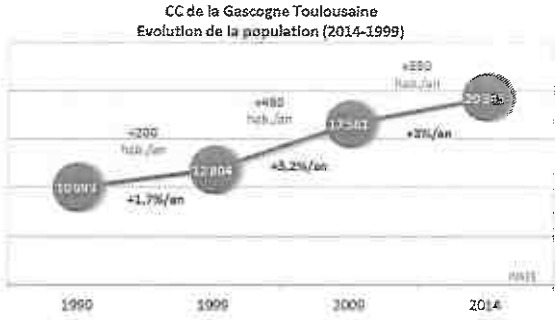

La dynamique démographique (source : Insee – Place – 2017)

Les conséquences de cette position charnière se font plus que jamais sentir : entre 2009 et 2014, la Communauté de Communes a gagné 550 habitants en moyenne chaque année. Le développement démographique s'opère ainsi à haute intensité mais aussi sans fléchir. Le territoire se singularise ici d'autres EPCI de l'aire métropolitaine qui ont vu leur rythme de croissance se ralentir sur la toute la dernière période. Ce n'est pas le cas de la Gascogne Toulousaine : en se situant à +3% par an entre 2009 et 2014, son rythme de développement est désormais le plus soutenu de l'aire métropolitaine toulousaine.

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201919-DE

TAUX ANNUEL D'EVOLUTION DE LA POPULATION	Evolutions récentes 2009-2014	Evolutions de long terme 1999-2014
CC de la Gascogne Toulousaine	3,0%	3,1%
CC Tarn-Agout	2,8%	2,9%
CC Val'aigo	2,4%	2,6%
CC Save Garonne et Coteaux de Cadours	2,2%	3,0%
CA du Sicoval	2,0%	1,6%
CC Grand Sud Tarn et Garonne	2,0%	2,9%
CC Quercy Vert Aveyron	2,0%	2,5%
CC des Coteaux Bellevue	1,8%	1,8%
CC du Frontonnais	1,8%	2,9%
CA Auterive	1,8%	2,1%
CC des Terres du Lauragais	1,7%	2,5%
CC du Volvestre	1,7%	2,4%
CC Leze Ariege	1,4%	2,0%
CC de la Save Au Touch	1,4%	1,7%
CC Coteaux et Plaines Pays Lafrançaisain	1,3%	1,5%
Toulouse Métropole	1,3%	1,3%
CC Coeur de Garonne	1,3%	2,4%
CC Bastides de Lomagne	1,2%	1,9%
CC des Coteaux du Girou	1,2%	1,8%
CC Terres des Confluences	1,0%	1,1%
CA Grand Montauban	1,0%	1,1%
CC du Save	1,0%	1,8%
CC du Quercy Caussadais	0,9%	1,1%

Comparaison des dynamiques démographiques avec les territoires voisins (source : Insee – Place – 2017)

Depuis 1999, la population progresse chaque année de 2,8%. Plus de 3 300 habitants ont été gagnés sur la période. Au cours des 6 dernières années, cette composante a enregistré 43% des gains démographiques de la Communauté de Communes. Sa contribution à la dynamique d'accueil parvient ainsi à être proche de son poids démographique (48% de la population de la Gascogne Toulousaine en 2014).

Les villages des coteaux gascons voient eux aussi leur population progresser. Même s'ils sont davantage en retrait de l'expansion toulousaine, ils ont retrouvé une dynamique démographique positive : plus de 1 000 habitants ont été gagnés entre 1999 et 2014. Le rythme s'est toutefois ralenti sur la toute dernière période (+1,5 % par an entre 2009 et 2014).

Endoufielle avait par exemple gagné 115 habitants entre 2009 et 1999 et en a perdu un peu moins d'une vingtaine sur les 6 dernières années.

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201919-DE

	Population 2014		Evolution annuelle 2009-2014				Evolution annuelle 1999-2014			
	nb	répartition	Tx annuel d'évo	Evo brute	Répartition de la pop	Répartition des pers	Tx annuel d'évo	Evo brute	Répartition de la pop	Répartition des pers
Villages des coteaux	3 322	28%	1,5%	+231	9%	100%	2,5%	+1 028	34%	
Aurade	656	3%	1,5%	+46	2%		3,6%	+268	4%	
Beaupuy	185	2%	0,6%	+6		25%	3,8%	+61	1%	
Castillon-Savès	315	3%	1,5%	+23	1%		3,0%	+109	3%	
Endoufielle	543	3%	-0,7%	-12		75%	1,3%	+97	3%	
Frégouville	336	2%	0,9%	+13	1%		3,3%	+133	3%	
Marestaing	284	2%	1,8%	+49	2%		3,3%	+124	3%	
Monferran-Savès	774	4%	0,5%	+17	1%		0,8%	+99	3%	
Razengues	228	1%	2,9%	+30	1%		5,4%	+131	3%	
CC Gascogne Toulousaine	10 345	100%	2,8%	+2 794	100%	100%	3,3%	+7 541	100%	

Dynamiques démographiques des villages des côteaux gascons
(Source : Insee – Place – 2018)

Nombre d'habitants par commune

L'ensemble de la communauté de communes compte à ce jour, environ 22 600 habitants, recensés. La répartition est très hétérogène puisque selon la commune la moins peuplée compte 212 habitants et la plus peuplée compte 9 189 habitants.
En voici la répartition plus précise, basée sur une estimation réalisée par les communes lors du dernier recensement.

Commune	Estimation du nombre d'habitants en 2018	Structure enfance Jeunesse
AURADE	685	ALAE
BEAUPUY	212	/
CASTILLON	350	/
CLERMONT	395	/
ENDOUFIELLE	548	ALAE ; ALSH ; Animation RAM
FREGOUVILLE	344	ALAE (SMIS)
MARESTAING	303	ALAE, ALSH (Ronde d c.)
MONFERRAN-SAVES	821	ALAE, ALSH
RAZENGUES	288	/
ISLE-JOURDAIN	9189	4 ALAE ; ALSH ; EFJ ; MAC, RAM, LAEP, Crèche FA
SEGOUFIELLE	1153	ALAE, ALSH
FONTENILLES	6000	2 ALAE ; ALSH ;PAJ ; MAC, RAM, (LAEP suspendu)
LIAS	712	ALAE ;ALSH, MAC
PUJAUDRAN	1600	ALAE, ALSH
TOTAL	22600	

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201919-DE

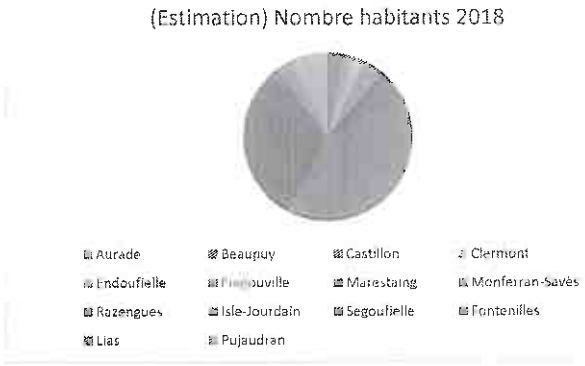

Un territoire résidentiel mais pas que…

Le territoire est largement emboîté à la métropole toulousaine

La rareté et la cherté du foncier dans le pourtour toulousain, l'amélioration des dessertes routières et ferroviaires, la polarisation de l'emploi dans la métropole toulousaine… constituent autant de facteurs qui favorisent le processus de dissociation entre les lieux d'emploi et les lieux d'habitat. La figure des « navetteurs » est dominante parmi les actifs du territoire : près de 7 sur 10 (69% soit 6600 actifs) quittent chaque matin la CCGT pour aller travailler. Le pôle d'emploi de l'agglomération centrale élargit toujours plus loin son influence et les interactions sont fortes avec la Gascogne Toulousaine : plus de la moitié de ses actifs (54% soit 5 150 personnes) travaillent sur le pôle d'emplois de Toulouse (au sens de l'unité urbaine).

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID 032-200023620-20190702-0207201919-DE

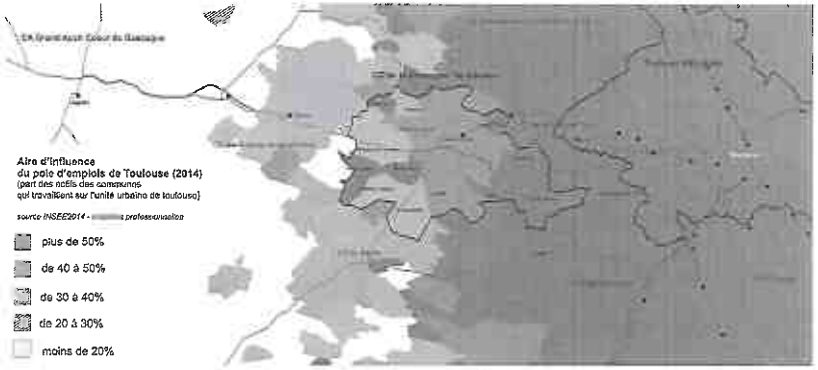

Place du territoire dans l'aire d'influence toulousaine (source : Insee - Place 2018)

L'emboîtement du territoire au système métropolitain se reflète aussi dans les mobilités résidentielles. Le moteur de croissance démographique est largement porté par le solde migratoire (le solde naturel ne contribue qu'au tiers de la dynamique de croissance). La dynamique d'accueil externe est en grande partie assurée par le desserrement du pôle urbain toulousain. Conscient de devoir raisonner le développement de l'habitat, les élus ont fait le choix, dans le PLUIH de plafonner à 2.5 % l'augmentation annuelle de population pour les communes de Fontenilles, Lias et Pujaudran et à 1.8% pour les autres communes (contre 3% jusqu'à 2018 pour toutes les communes). Parallèlement, ils se sont engagés à créer suffisamment d'emplois sur le territoire de sorte à maintenir le ratio de 1 emploi pour 3 habitants. Autant de nouvelles populations à considérer, accueillir et intégrer dans le service rendu aux habitants à la fois par l'intercommunalité et par le centre social.

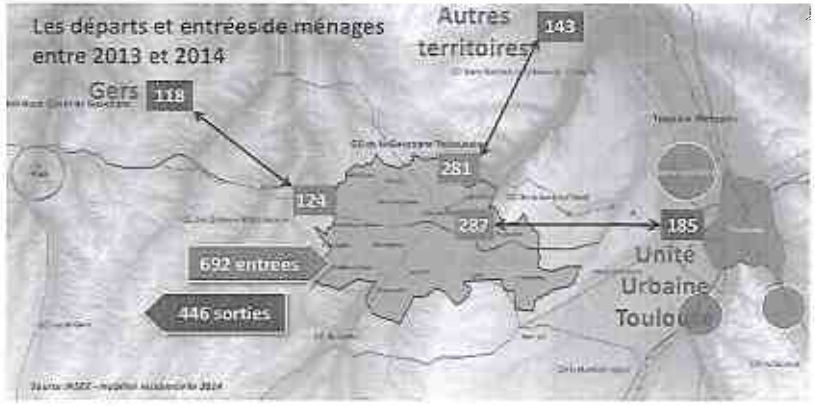

Départs et entrées de ménages entre 2013 et 2014 (Source : Insee - Place 2018)

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID 032-200023620-20190702-0207201919-DE

Entre 2013 et 2014 :

- ✓ 692 ménages (1 704 personnes) se sont installés dans la CCGT.
- ✓ 41% de ces ménages sont issus de l'unité urbaine de Toulouse (287 ménages)

Le territoire affirme aussi sa fonction économique

La logique d'externalisation a d'abord valu à l'égard des actifs : ils n'ont cessé d'élargir leurs déplacements domicile-travail, pour aller habiter en dehors de l'agglomération toulousaine, tout en y retournant chaque matin pour aller travailler. Le même processus de desserrement s'est étendu à la sphère économique : la dynamique de développement des emplois s'étend singulièrement sur l'axe Toulouse / Auch, dans le prolongement du pôle aéronautique particulièrement actif. C'est une opportunité pour le territoire de la Gascogne Toulousaine qui participe de plus en plus à l'accueil d'entreprises de sous-traitance de ce secteur.

Les créations d'emplois s'alimentent aussi de l'économie « présentielle » qui se développe à travers les activités et les services proposés pour répondre aux besoins quotidiens des habitants.

Sous l'effet de ce double processus, l'activité économique se consolide dans le territoire : près de 6 000 emplois sont proposés dans la CCGT ; la moitié est occupée par des actifs qui habitent le territoire et l'autre, par des actifs venus de l'extérieur. La destination de la Gascogne Toulousaine territoire ne se résume donc pas à sa vocation résidentielle ; c'est aussi sa fonction économique qui s'affirme : pour illustration, le volume d'emplois proposés localement est quasiment équivalent au nombre d'actifs de la Communauté de Communes qui travaillent à l'extérieur.

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201919-DE

Un espace attractif et de plus en plus convoité



Les mobilités professionnelles (source : Insee 2014 - Place 2018)

Typologie des familles

La CCGT s'affirme comme territoire préférentiel d'installation des familles de cadres et professions intermédiaires

La venue de nouveaux habitants porte le développement démographique de la Gascogne Toulousaine. Les « entrants » font progresser la population ; ils tendent aussi à modifier et renouveler le profil socio-démographique du territoire, en l'orientant vers la figure dominante de familles plutôt jeunes, dont les personnes de référence du ménage, inscrits dans l'emploi, disposent de revenus suffisants pour franchir le cap de l'accession à la propriété.
Les caractéristiques socio-démographiques des ménages qui ont déménagé pour s'installer dans la CCGT entre 2013 et 2017, donnent à voir le ressort fortement « typé » qui porte aujourd'hui l'attractivité résidentielle du territoire.

Le profil des entrants

Des classes d'âge « actives », marquées par leur jeunesse…
Ce sont essentiellement des jeunes ménages actifs qui viennent s'installer en CCGT puisque 51% des nouveaux ménages sont âgés de 25 à 39 ans.

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201919-DE

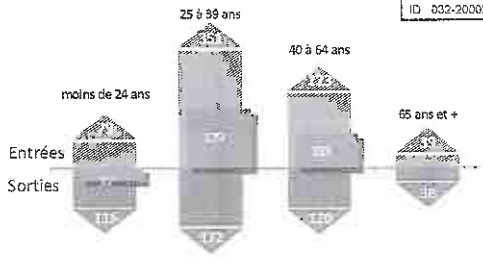

Les couples avec enfants dominent parmi les emménagés récents : 72% des nouveaux ménages sont dans ce cas.

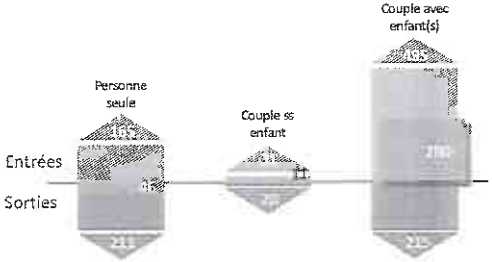

Des professions intermédiaires et des cadres
47% des « entrants » sont issus de professions intermédiaires. 23% sont des cadres ou des professions intellectuelles supérieures. Les ouvriers représentent seulement 13% des entrées.

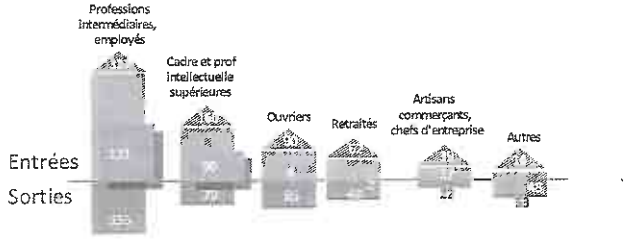

Profil des entrants et sortants sur le territoire (source : Insee - Place 2018)

Ce portrait des entrants le confirme : le ressort démographique du territoire repose sur l'apport de familles qui trouvent dans le territoire la possibilité d'accéder à la propriété. Le processus est assez classique : le durcissement des conditions d'accès au marché toulousain amène les candidats à l'accession à s'éloigner de l'agglomération centrale. La question se pose alors de la capacité des infrastructures à recevoir ces nouveaux habitants et dans quelle mesure. Une étude des besoins réels des familles reste à mener sur le territoire.

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201919-DE

Part et nombre des familles

monoparentales en 2013

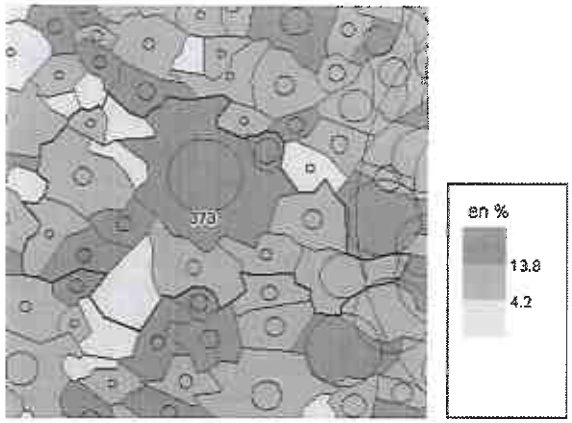

Source : Insee. RP 2013-exploitation complémentaire © IGN - Insee 2016

Territoire : 11.5 % ; Zone de comparaison : 12.7 %

Une présence de familles monoparentales dans 12 communes sur 14, représentant 11.5% de l'ensemble des familles, soit 659 familles en 2013 contre 563 familles en 2008 (+ 17 % en 5 ans).

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201919-DE

I. Les habitants du territoire

Au 1er janvier 2015, la CC DE LA GASCOGNE TOULOUSAINE compte 20878 habitants (population municipale)
En 2014, 3194 familles avec au moins un enfant de moins de 18 ans ont été recensées (Source : Insee - RP2014)
Parmi ces familles, 16,47% sont des familles monoparentales. Ce taux est de 20,49% pour le département du GERS

5462 enfants de moins de 18 ans vivent sur la CC DE LA GASCOGNE TOULOUSAINE et 34,4% ont moins de 5 ans (Source : Insee - RP2014)

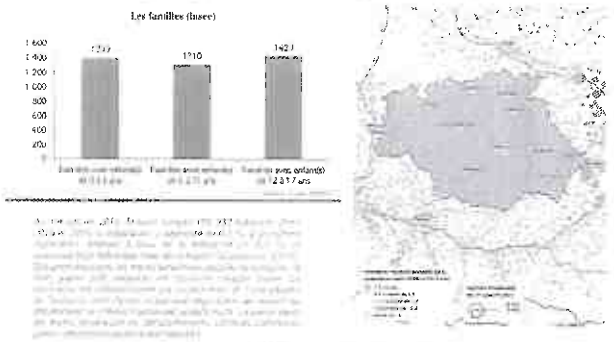

En 2016, 230 naissances domiciliées ont été enregistrées, soit 14,5% de moins qu'en 2015 (-9,2% pour le département).

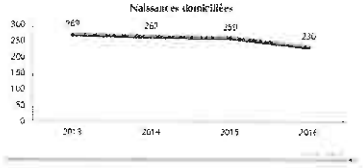

II. Les allocataires de la Caisse d'allocations familiales

Au 31/12/2017, 3b70 allocataires résident sur ce territoire. La Caf couvre ainsi 11301 personnes
Parmi les allocataires et leurs conjoints âgés de 25 à 49 ans, 94% des hommes et 85% des femmes sont en activité (respectivement 8a% et 80% pour le

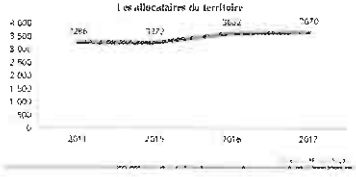



Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201919-DE

III. Les prestations

Les prestations liées à l'enfance

En 2017, 134 allocataires ont bénéficié de l'Allocation de Soutien Familial (Asf). Cette prestation est versée pour élever seul(e) un enfant privé de l'aide de l'un ou de ses deux parents, ou pour compléter une pension alimentaire dont le montant est faible.

864 allocataires perçoivent l'Allocation de Rentrée Scolaire (Ars) afin de les aider à assumer le coût de la rentrée pour leurs enfants de 6 à 18 ans. Cela

726 allocataires perçoivent la Prestation d'Accueil du Jeune Enfant (Paje). Cette prestation permet de préparer l'arrivée d'un enfant, d'aider à assurer les dépenses liées à l'entretien et à l'éducation et de prendre en charge partiellement les frais de garde ou de permettre à un ou aux deux parents de cesser ou réduire leur activité professionnelle.

Part des allocataires percevant une prestation liée à l'enfance

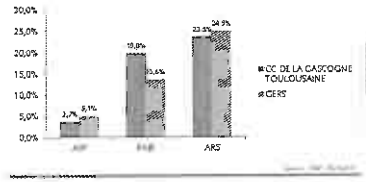

Les prestations logement

Le nombre d'allocataires percevant une allocation logement (Aide Personnalisée au Logement ou Allocations de Logement) est de 1122 soit 30,6% des
A noter que, depuis 2014, ce pourcentage a augmenté de 1,1 points sur le territoire contre -0,9 points sur le département

Part des allocataires percevant une allocation logement

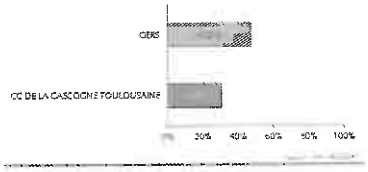

Les prestations de handicap

En 2017, 310 allocataires perçoivent l'Allocation aux Adultes Handicapés (Aah) permettant d'assurer un minimum de ressources. 418 personnes sont couvertes par cette prestation.
130 allocataires perçoivent l'Allocation d'éducation de l'Enfant Handicapé (Aeeh) qui aide dans l'éducation et les soins à apporter à un enfant handicapé de moins de 20 [illegible] soit 138 enfants couverts par cette prestation).

Part des allocataires percevant les allocations liées au handicap

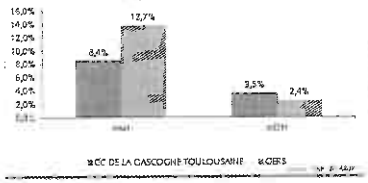

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201919-DE

IV. Précarité et bas revenus

Minimas sociaux

En 2017, 14,8% des allocataires de la CC DE LA GASCOGNE TOULOUSAINE bénéficient de minima sociaux contre 25,2% pour le département. Cela

Nombre de bénéficiaires des minima sociaux

	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
2014	[illegible]	[illegible]	113	[illegible]
2017	543	14,8	2 [illegible]	[illegible]

Allocataires à bas revenus

A cette date, les allocataires à bas revenus représentent 22,2% des allocataires de la CC DE LA GASCOGNE TOULOUSAINE contre 33,2% pour le
Depuis 2014, cette part est restée stable sur la CC DE LA GASCOGNE TOULOUSAINE (21,4% en 2014).
Ce phénomène touche 14,9 % des familles allocataires du territoire qui sont à bas revenus soit un taux inférieur au département (29 %).

[illegible]

Pourcentage de bas revenus dans la population allocataire

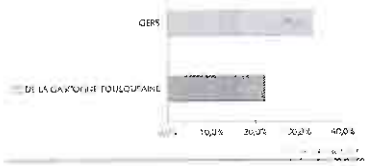

TOULOUSAINE et le département.
Ainsi, 9,8% des enfants d'allocataires à bas revenus ont entre 0 et 2 ans alors qu'ils sont 12,5% dans l'ensemble du département. A l'inverse, 15,6% des
Entre 2014 et 2017, le nombre d'enfants dans les familles à bas revenus a augmenté de 13,1 points. Sur la même période, le nombre d'enfants d'allocataires a augmenté de 6,9 points.

Répartition des enfants d'allocataires à bas revenus selon l'âge

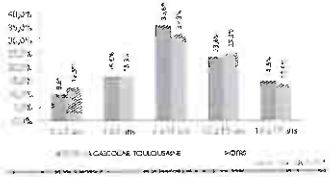

Evolution comparée du nombre d'enfants d'allocataires et des enfants d'allocataires à bas revenus (base 100)

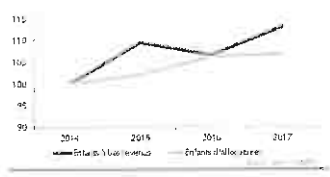

Allocataires fragiles

Les allocataires fragiles sont ceux qui passent au-dessus du seuil de bas revenus grâce aux prestations.
Dans la CC DE LA GASCOGNE TOULOUSAINE, la part d'allocataires fragiles est moins importante que dans le département (11,4% contre 15,2%).

Par ailleurs, ce taux a diminué de 1,3 points entre 2014 et 2017, ainsi la progression a été sensiblement la même que le département avec +2 points.

	[illegible]	[illegible]
[illegible]	3 670	29 378
[illegible]	418	4 477
[illegible]	1 014	10 106
[illegible]	11,4%	15,4%
[illegible]	9,1%	14,1%

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201919-DE

V. Petite Enfance et Jeunesse

Au 31/12/2017, 5012 enfants d'allocataires de moins de 18 ans vivent sur le territoire de la CC DE LA GASCOGNE TOULOUSAINE. Ce nombre est en
Parmi eux, les enfants de 6 à 11 ans (1894) sont majoritaires.
Ils représentent [illegible] des enfants d'allocataires, soit un taux supérieur au taux départemental de 36%.

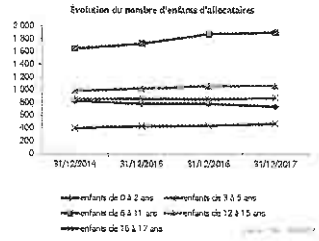



	GERS
[illegible]	3 969
[illegible]	4 205
[illegible]	9 844
[illegible]	6 542
[illegible]	3 046

Au 31/12/2017, sur la CC DE LA GASCOGNE TOULOUSAINE, 71% des enfants de moins de 3 ans ont des parents actifs occupés.
Sur le département du GERS ce taux est de 57%.

Au 31/12/2017, 306 enfants bénéficient de la PAJE Complément de libre choix du Mode de Garde sur la CC DE LA GASCOGNE TOULOUSAINE.
A cette date, 58 enfants bénéficient de la Prepare ou du Complément d'Activité à taux plein.
En 2016, la CC DE LA GASCOGNE TOULOUSAINE compte 4 EAJE, pour une capacité d'accueil de 137 places

En 2013, le taux de couverture global pour l'ensemble enfants de moins de 3 ans est de 68,9% sur le département.

Taux de couverture par communes

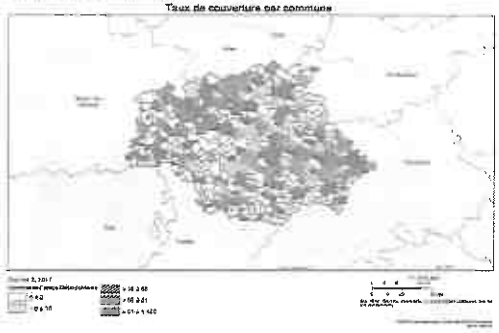

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201919-DE

VI. Dispositifs de soutien à la parentalité

Les dispositifs de soutien à la parentalité financés par la Caf regroupent :
- les REAAP (Reseaux d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents),
- les CLAS (Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité),
- les LAEP (Lieux d'Accueil Enfants-Parents),
- la médiation familiale et les espaces de rencontres,
- les structures d'animation de la vie sociale (centres sociaux et espaces de vie sociale).

Pour information, sur le département, il existe 29 structures inscrites dans le dispositif Reaap, 9 dans le dispositif Clas et 10 dans le dispositif Laep

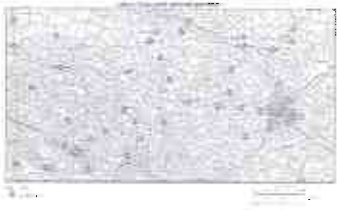

REAAP
En 2014, 1194 familles avec enfants de moins de 18 ans sont recensées par l'Insee (Source : Insee - RP2014).
En 2016, 2 structures ont accueilli 215 familles différentes dans le cadre d'actions financées au titre du REAAP sur CC DE LA GASCOGNE

CLAS
En 2014, l'Insee recense 3583 enfants âgés de 6 à 17 ans (Source : Insee - RP2014)
Sur l'année scolaire 2016-2017, 3 structures proposent un accompagnement à la scolarité sur le territoire (Source : questionnaire d'activité CAF conçu

LAEP
En 2014, l'Insee comptabilise 1879 enfants de moins de 6 ans. (Source : Insee - RP2014).
En 2017, la CC DE LA GASCOGNE TOULOUSAINE compte 1 LAEP.

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201919-DE

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201919-DE

Fiche territoire
L'ISLE-JOURDAIN

I. Les habitants du territoire

Au 1er janvier 2015, la commune de L'ISLE-JOURDAIN comptait 8568 habitants (population municipale).
En 2014, 1253 familles avec au moins un enfant de moins de 18 ans ont été recensées (Source : Insee - RP2014).
Parmi ces familles, 24,66% sont des familles monoparentales. Ce taux est de 20,49% pour le département du GERS

2034 enfants de moins de 18 ans vivent sur la commune de L'ISLE-JOURDAIN et 35,5% ont moins de 5 ans (Source : Insee - RP2014).

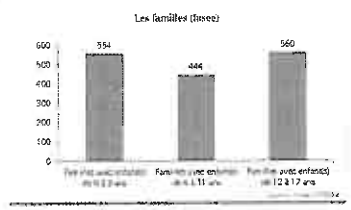



En 2016, 92 naissances domiciliées ont été enregistrées, soit 19,3% de moins qu'en 2013 (-9,3% pour le département)

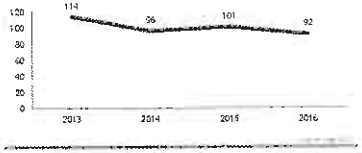

II. Les allocataires de la Caisse d'allocations familiales

Au 31/12/2017, 1599 allocataires résident sur ce territoire. La Caf couvre ainsi 4457 personnes.
Parmi les allocataires et leurs conjoints âgés de 25 à 49 ans, 92% des hommes et 84% des femmes sont en activité (respectivement 86% et 80% pour le

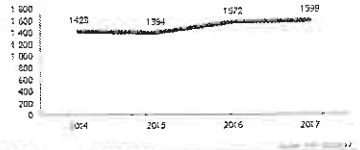

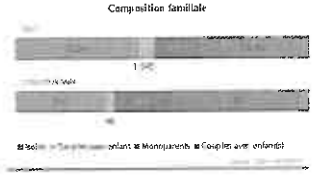

III. Les prestations

Les prestations liées à l'enfance

En 2017, 75 allocataires ont bénéficié de l'Allocation de Soutien Familial (Asf). Cette prestation est versée pour élever seul(e) un enfant privé de l'aide de l'un ou de ses deux parents, ou pour compléter une pension alimentaire dont le montant est faible.

422 allocataires perçoivent l'Allocation de Rentrée Scolaire (Ars) afin de les aider à assumer le coût de la rentrée pour leurs enfants de 6 à 18 ans. Cela

290 allocataires perçoivent la Prestation d'Accueil du Jeune Enfant (Paje). Cette prestation permet de préparer l'arrivée d'un enfant, d'aider à assurer les dépenses liées à l'entretien et à l'éducation et de prendre en charge partiellement les frais de garde ou de permettre à un ou aux deux parents de cesser ou réduire leur activité professionnelle

Part des allocataires percevant une prestation liée à l'enfance

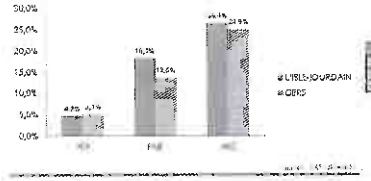

Les prestations logement

Le nombre d'allocataires percevant une allocation logement (Aide Personnalisée au Logement ou Allocations de Logement) est de 657 soit 41,1% des
A noter que, depuis 2014, ce pourcentage a augmenté de 1,8 points sur le territoire contre -0,9 points sur le département

Part des allocataires percevant une allocation logement

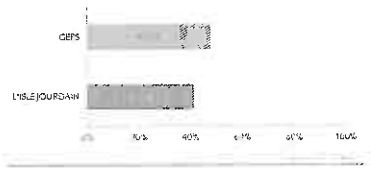

Les prestations de handicap

En 2017, 112 allocataires perçoivent l'Allocation aux Adultes Handicapés (Aah) permettant d'assurer un minimum de ressources. 173 personnes sont couvertes par cette prestation.
57 allocataires perçoivent l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (Aeeh) qui aide dans l'éducation et les soins à apporter à un enfant handicapé de moins de 20 ans (soit 61 enfants couverts par cette prestation)

Part des allocataires percevant les allocations liées au handicap

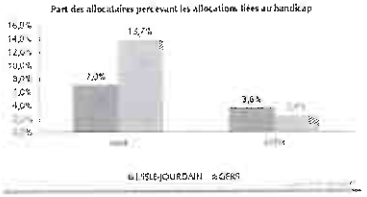

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201919-DE

IV. Précarité et bas revenus

Minimas sociaux

En 2017, 15,7% des allocataires de la commune de L'ISLE-JOURDAIN bénéficient de minima sociaux contre 25,2% pour le département. Cela

Nombre de bénéficiaires des minima sociaux

	Commune	%	Dépt	%
2014	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
2017	[illegible]	15,7	7 317	25,2

Allocataires à bas revenus

A cette date, les allocataires à bas revenus représentent 26,3% des allocataires de la commune de L'ISLE-JOURDAIN contre 33,2% pour le département.
Depuis 2014, cette part est restée stable sur la commune de L'ISLE-JOURDAIN (26,2% en 2014).
Ce phénomène touche 20,9 % des familles allocataires du territoire qui sont à bas revenus soit un taux inférieur au département (29 %).

Population référence du RUC [illegible]

Revenu mensuel par unité de consommation [illegible]

Seuil de bas revenus [illegible]

Pourcentage de bas revenus dans la population allocataire

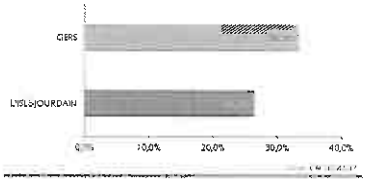

département. Les écarts les plus importants sont pour les tranches d'âge 12 à 15 ans et 6 à 11 ans.
Ainsi, 22,2% des enfants d'allocataires à bas revenus ont entre 12 et 15 ans alors qu'ils sont 25,3% dans l'ensemble du département. A l'inverse, 37,5% entre 2014 et 2017, le nombre d'enfants dans les familles à bas revenus a augmenté de 19,6 points. Sur la même période, le nombre d'enfants d'allocataires a augmenté de 9,8 points.

Répartition des enfants d'allocataires à bas revenus selon l'âge

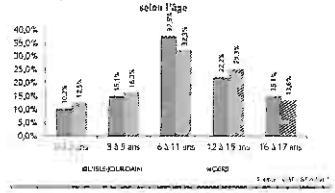

Evolution comparée du nombre d'enfants d'allocataires et des enfants d'allocataires à bas revenus (base 100)



Allocataires fragiles

Les allocataires fragiles sont ceux qui passent au-dessus du seuil de bas revenus grâce aux prestations.
Dans la commune de L'ISLE-JOURDAIN, la part d'allocataires fragiles est moins importante que dans le département (12,7% contre 15,2%).

Par ailleurs, ce taux a diminué de 1,3 points entre 2014 et 2017, ainsi la progression a été sensiblement la même que le département avec -2 points.

	Commune	Dépt
[illegible]	1 999	29 378
[illegible]	203	4 477
[illegible]	514	10 108
[illegible]	12,7%	15,2%
[illegible]	11,5%	14,1%

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201919-DE

V. Public Enfance et Jeunesse

Au 31/12/2017, 1920 enfants d'allocataires de moins de 18 ans vivent sur le territoire de la commune de L'ISLE-JOURDAIN. Ce nombre est en hausse de
Parmi eux, les enfants de 6 à 11 ans (724) sont majoritaires.
Ils représentent 38% des enfants d'allocataires, soit un taux supérieur au taux départemental de 31%.

Evolution du nombre d'enfants d'allocataires

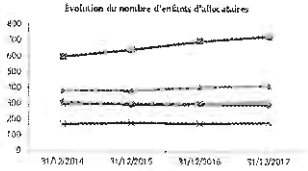

Nombre d'enfants d'allocataires - 2017

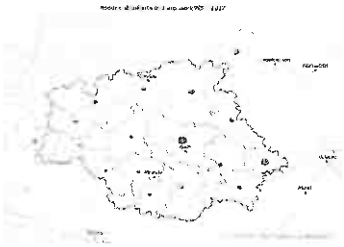

[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]

Au 31/12/2017, sur la commune de L'ISLE-JOURDAIN, 68% des enfants de moins de 3 ans ont des parents actifs occupés
Sur le département du GERS ce taux est de 57%.

Au 31/12/2017, 137 enfants bénéficient de la PAJE Complément de libre choix du Mode de Garde sur la commune de L'ISLE-JOURDAIN.
A cette date, 24 enfants bénéficient de la Prepare ou du Complément d'Activité à taux plein.
En 2016, la commune de L'ISLE-JOURDAIN compte 2 PAJE, pour une capacité d'accueil de 79 places

Le [illegible] en taux de couverture global sur l'ensemble du territoire de [illegible] est de 91,4% sur la commune de L'ISLE-JOURDAIN, et de 68,9% sur

Taux de couverture par commune

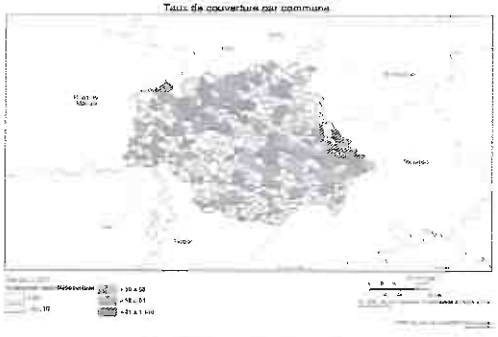

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID 032-200023620-20190702-0207201919-DE

VI. Dispositifs de soutien à la parentalité

Les dispositifs de soutien à la parentalité financés par la Caf regroupent :
- les REAAP (Réseaux d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents),
- les CLAS (Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité),
- les LAEP (Lieux d'Accueil Enfants Parents),
- la médiation familiale et les espaces de rencontres,
- les structures d'animation de la vie sociale (centres sociaux et espaces de vie sociale).

Pour information, sur le département, il existe 29 structures inscrites dans le dispositif Reaap, 9 dans le dispositif Clas et 10 dans le dispositif Laep.

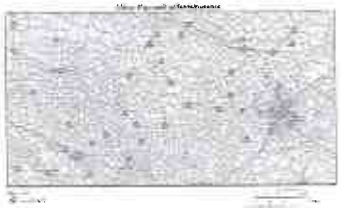

REAAP
En 2014, 1253 familles avec enfants de moins de 18 ans sont recensées par l'Insee (Source : Insee - RP2014).
En 2016, 2 structures ont accueilli 215 familles différentes dans le cadre d'actions financées au titre du REAAP sur L'ISLE-JOURDAIN (source :

CLAS
En 2014, l'Insee recense 1311 enfants âgés de 6 à 17 ans (Source : Insee - RP2014).
Sur l'année scolaire 2016-2017, 3 structures proposent un accompagnement à la scolarité sur le territoire (source : questionnaire d'activité Clas conçu

LAEP
En 2014, l'Insee comptabilise 723 enfants de moins de 6 ans (Source : Insee - RP2014).
En 2015, la commune de L'ISLE-JOURDAIN compte 1 LAEP.

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID 032-200023620-20190702-0207201919-DE

Fiche territoire

I. Les habitants du territoire

Au 1er janvier 2015, la commune de FONTENILLES compte 5546 habitants (population municipale).
En 2014, 919 familles avec au moins un enfant de moins de 18 ans ont été recensées (Source : Insee - RP2014).
Parmi ces familles, 12,62% sont des familles monoparentales. Ce taux est de 23,11% pour le département de la HAUTE-GARONNE.

1651 enfants de moins de 18 ans vivent sur la commune de FONTENILLES et 33,7% ont moins de 5 ans (Source : Insee - RP2014).



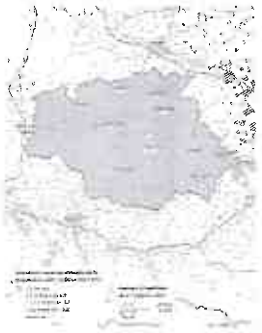

En 2016, 55 naissances domiciliées ont été enregistrées, soit 17,[illegible] de moins qu'en 2013 (-1,5% pour le département)



II. Les allocataires de la Caisse d'allocations familiales

Au 31/12/2017, 997 allocataires résident sur ce territoire. La Caf couvre ainsi 3321 personnes.
Parmi les allocataires et leurs conjoints âgés de 25 à 49 ans, 95% des hommes et 86% des femmes sont en activité respectivement 85% et 78% pour le



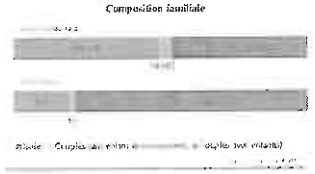

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201919-DE

III. Les prestations

Les prestations liées à l'enfance

En 2017, 26 allocataires ont bénéficié de l'Allocation de Soutien Familial (Asf). Cette prestation est versée pour élever seul(e) un enfant privé de l'aide de l'un ou de ses deux parents, ou pour compléter une pension alimentaire dont le montant est faible.

221 allocataires perçoivent l'Allocation de Rentrée Scolaire (Ars) afin de les aider à assumer le coût de la rentrée pour leurs enfants de 6 à 18 ans. Cela

192 allocataires perçoivent la Prestation d'Accueil du Jeune Enfant (Paje). Cette prestation permet de préparer l'arrivée d'un enfant, d'aider à assurer les dépenses liées à l'entretien et à l'éducation et de prendre en charge partiellement les frais de garde ou de permettre à un ou aux deux parents de cesser ou réduire leur activité professionnelle.

Part des allocataires percevant une prestation liée à l'enfance

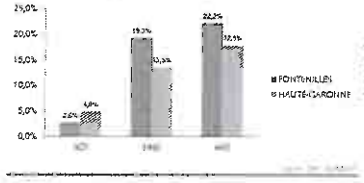

[illegible]	N S
[illegible]	N S
[illegible]	N S

Les prestations logement

Le nombre d'allocataires percevant une allocation logement (Aide Personnalisée au Logement ou Allocations de Logement) est de 220 soit 22,1% des
A noter que, depuis 2014, ce pourcentage a augmenté de 2,2 points sur le territoire contre 2,5 points sur le département

Part des allocataires percevant une allocation logement

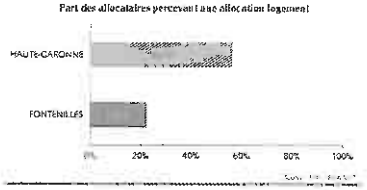

Les prestations de handicap

En 2017, 91 allocataires perçoivent l'Allocation aux Adultes Handicapés (Aah) permettant d'assurer un minimum de ressources. 123 personnes sont couvertes par cette prestation.
44 allocataires perçoivent l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (Aeeh) qui aide dans l'éducation et les soins à apporter à un enfant handicapé de moins de 20 ans (soit 46 enfants couverts par cette prestation)

Part des allocataires percevant les allocations liées au handicap

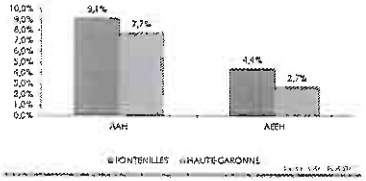

[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201919-DE

IV. Précarité et bas revenus

Minimas sociaux

En 2017, 13,4% des allocataires de la commune de FONTENILLES bénéficient de minimas sociaux contre 19,5% pour le département. Cela représente

Nombre de bénéficiaires des minima sociaux

	Commune	% des allocataires	Hauts-Garonnes	% des allocataires
2014	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
2017	134	13,4%	59 [illegible]	[illegible]

Allocataires à bas revenus

A cette date, les allocataires à bas revenus représentent 19,2% des allocataires de la commune de FONTENILLES contre 31,6% pour le département.
Depuis 2014, cette part a augmenté sur la commune de FONTENILLES (15,5% en 2014).
Ce phénomène touche 12,9 % des familles allocataires du territoire qui sont à bas revenus soit un taux inférieur au département (27,6 %).

Population référence du RUE

Pourcentage de bas revenus dans la population allocataire

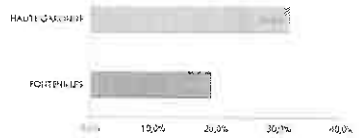

département.
Ainsi, 7,9% des enfants d'allocataires à bas revenus ont entre 0 et 2 ans alors qu'ils sont 16,6% dans l'ensemble du département. A l'inverse, 37,4% des
Entre 2014 et 2017, le nombre d'enfants dans les familles à bas revenus a augmenté de 20,8 points. Sur la même période, le nombre d'enfants d'allocataires a augmenté de 6,7 points.

Répartition des enfants d'allocataires à bas revenus selon l'âge

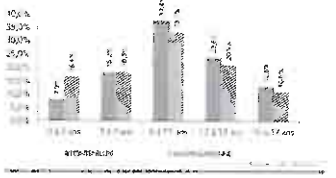

Evolution comparée du nombre d'enfants d'allocataires et des enfants d'allocataires à bas revenus (base 100)

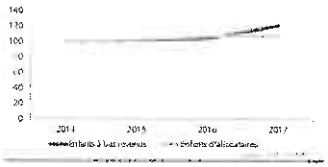

Allocataires fragiles

Les allocataires fragiles sont ceux qui passent au-dessus du seuil de bas revenus grâce aux prestations.
Dans la commune de FONTENILLES, la part d'allocataires fragiles est moins importante que dans le département (11,6% contre 12,4%).

Par ailleurs, ce taux a diminué de 2,1 points entre 2014 et 2017, ainsi la progression a été sensiblement la même que le département avec -1,5 points

	Commune	Département
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	11[illegible]	3[illegible]
[illegible]	284	[illegible]
[illegible]	11,6%	1[illegible]4%
[illegible]	8,6%	[illegible]4%

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201919-DE

V. Public Enfance et jeunesse

Au 31/12/2017, 1543 enfants d'allocataires de moins de 18 ans vivent sur le territoire de la commune de FONTENILLES. Ce nombre est en hausse de 7%
Parmi eux, les enfants de 6 à 11 ans (627) sont majoritaires.
Ils représentent 21% des enfants d'allocataires, soit un taux supérieur au taux départemental de 15%.

Évolution du nombre d'enfants d'allocataires

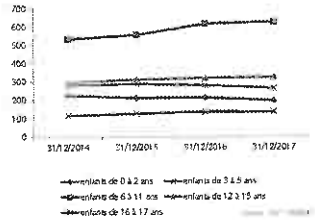



	FONTENILLES	HAUTE-GARONNE
enfants de 0 à 2 ans	294	44 170
enfants de 3 à 5 ans	303	42 770
enfants de 6 à 11 ans	627	64 640
enfants de 12 à 15 ans	319	52 470
enfants de 16 à 17 ans	194	33 190

Au 31/12/2017, sur la commune de FONTENILLES, 73% des enfants de moins de 3 ans ont des parents actifs occupés.
Sur le département de la HAUTE-GARONNE ce taux est de 68%.

Au 31/12/2017, 96 enfants bénéficient de la PAJE Complément de libre choix du Mode de Garde sur la commune de FONTENILLES
A cette date, 13 enfants bénéficient de la Prepare ou du Complément d'Activité à taux plein.
En 2016, la commune de FONTENILLES compte 1 EAJE, pour une capacité d'accueil de 30 places.

En 2015, le taux de couverture global pour l'accueil des enfants de moins de 3 ans est de 37,3% sur la commune de FONTENILLES et de 57,9% sur le

Taux de couverture par commune



Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201919-DE

VI. Dispositifs de soutien à la parentalité

Les dispositifs de soutien à la parentalité recensés par la Caf regroupent :
- les RLAP (Réseaux d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents),
- les CLAS (Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité),
- les LAEP (Lieux d'Accueil Enfant-Parent),
- la médiation familiale et les espaces de rencontres,
- les structures d'animation de la vie sociale (centres sociaux et espaces de vie sociale).

Pour information, sur le département, il existe 93 structures inscrites dans le dispositif Reaap, 82 dans le dispositif Clas et 19 dans le dispositif Laep

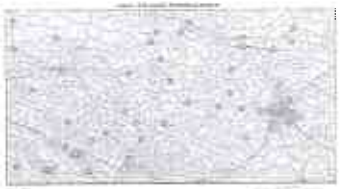

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201919-DE

A RETENIR

La CC de la Gascogne Toulousaine joue désormais un rôle moteur dans le développement démographique de l'Ouest métropolitain toulousain de 2,8%.

La CCGT s'affirme comme territoire préférentiel d'installation des familles de cadres et professions intermédiaires.

Les couples avec enfants dominent parmi les emménagés récents : 72% des nouveaux ménages sont dans ce cas.

Il n'en reste pas moins, que la part d'allocataires fragiles reste bien présente et notamment sur les villes de Fontenilles et L'Isle Jourdain.

Une disparité entre les profils des familles de la Gascogne est alors à prendre en considération dans la mise en œuvre des services au public.

A la petite enfance, il est important de noter une nette baisse significative de la natalité sur le territoire. Ce qui pose la question de l'accueil des porteurs de projets extérieurs sur cette tranche d'âge.

A l'enfance, l'arrivée sur le territoire d'une grande proportion de familles avec enfants, due à l'attractivité du territoire, nous pousse à rester vigilants sur la capacité d'accueil des infrastructures existantes et le développement de l'activité.

2.3 Dynamiques de l'habitat

Le parc locatif privé : la principale porte d'entrée sur le territoire… mais de plus en plus étroite

Le secteur locatif est faiblement présent et concentré géographiquement

Dans un territoire où le fait propriétaire est structurel, le parc locatif privé se révèle modeste (un quart des résidences principales). Son poids augmente toutefois à l'Isle-Jourdain où 37% des ménages sont en location chez un bailleur privé. La ville-centre apporte ainsi de la diversité : plus des deux-tiers des ménages du territoire locataires du parc privé habitent l'Isle-Jourdain. Par comparaison, la ville-centre accueille un peu moins de la moitié des résidences principales de la CCGT (46%). Il y a donc un effet de concentration géographique du parc locatif privé dans la principale ville.

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201919-DE

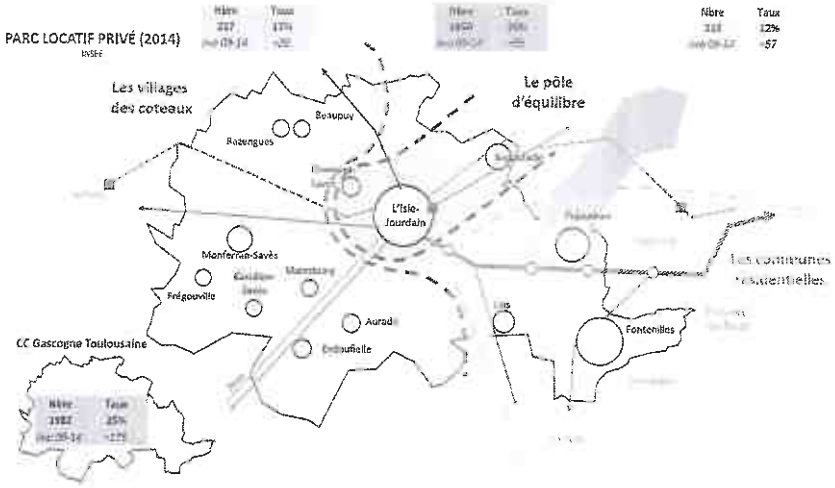

Dynamiques de l'habitat par secteur (source : Insee - Atelier urbain 2018)

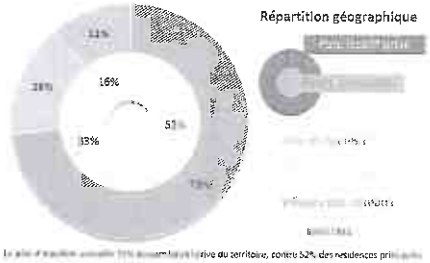

Répartition géographique du parc locatif privé (source : Insee - Place 2018)

La plupart des autres communes ne disposent que de très peu de logements locatifs. Leur taux est particulièrement faible dans les « communes résidentielles » (12%). Le développement résidentiel est ici quasi-exclusivement tourné vers l'accession à la propriété en maison individuelle et ce secteur du territoire ne contribue que modestement à l'offre locative privée de la CCGT (16%) alors qu'il accueille un tiers de l'ensemble des résidences principales.

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201919-DE

Un logement locatif privé sur 10 se situe dans les « villages des coteaux ». L'essentiel de cette offre est ici adossé au tissu ancien des noyaux villageois et se complète de quelques locations de pavillons.

On rentre sur le territoire majoritairement par le parc locatif privé

S'il ne représente qu'un quart de l'offre, le parc locatif privé joue en revanche un rôle stratégique dans l'installation des « arrivants » : il accueille plus de la moitié d'entre eux (54%). Cette composante du parc fait ainsi figure de « porte d'entrée » sur le territoire. Les conditions d'accueil de nouveaux habitants et leurs profils dépendent donc pour beaucoup des caractéristiques de l'offre locative privée : rareté ou abondance, niveaux des loyers, conditions d'accès (caution, garantie...), localisation / services-emplois-transport, qualité-confort...

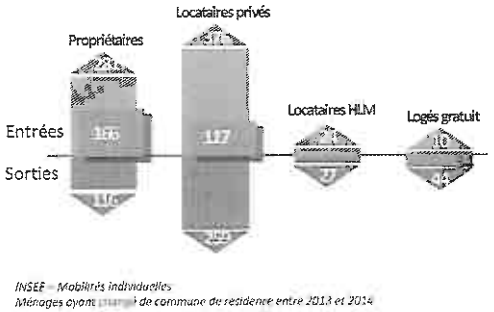

Profil des entrants et sortants sur le territoire, selon leur mode d'habiter (source : Insee - Place 2018)

Entre parc locatif ancien à la qualité parfois incertaine et offre plus récente mais souvent plus chère, le panel de solutions est réduit

L'offre locative du territoire repose principalement sur deux piliers bien distincts : le premier est adossé au parc ancien édifié avant 1948 ; le second est plus récent, lié à l'irruption des produits locatifs défiscalisés au milieu des années 2000.

Les différences entre ces deux principales composantes du parc locatif ne tiennent pas qu'à la période de construction. Leur localisation en est une autre : l'effet de concentration géographique sur L'Isle-Jourdain vaut pour la production « défiscalisée » comme pour le parc locatif ancien. Mais ce dernier se retrouve aussi de manière disséminée dans le bâti ancien de la plupart des noyaux villageois et des cœurs de bourg. Cette dispersion géographique au-delà de la ville-centre ne concerne pas les produits défiscalisés : en dehors de l'Isle-Jourdain, seules quelques résidences ont été construites à Fontenilles et Pujaudran.

Resserrée géographiquement, la production défiscalisée l'a aussi été dans le temps, comme l'indique le pic de construction d'appartements enregistré sur seulement trois années, de 2006 à 2008. En aval, la dynamique de construction en collectif a marqué un très net fléchissement et les signes de redressement ne sont

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201919-DE

perceptibles que sur les toutes dernières années. L'entrée en scène des produits investisseurs s'est ainsi faite avec une forte intensité mais sur une période réduite.



Répartition géographique du parc locatif construit avant et après 1948 (source : Majic DGI - Place 2018)

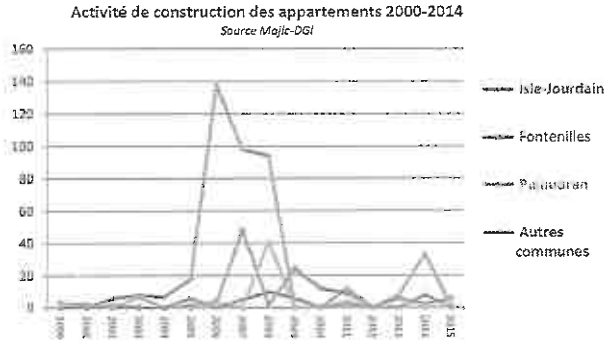

Activité de construction des appartements 2000-2014 (source : Majic DGI - Place 2018)

Le segment défiscalisé a pour autre caractéristique de s'être développé autour d'une production relativement standardisée, dans la forme architecturale (petits immeubles aux proportions identiques et régulièrement répartis, dont les façades s'ouvrent sur des balcons...) comme dans la typologie de logements (majoritairement des T2/T3). Quant aux niveaux des loyers, initialement tirés vers le haut pour asseoir une rentabilité locative évaluée à partir de critères nationaux, ils ont souvent par la suite été revus à la baisse pour cadrer davantage avec les capacités financières de la demande locale. Mais la consultation des annonces immobilières comme les avis donnés par les professionnels de l'immobilier convergent pour souligner que les résidences issues de la vague de défiscalisation se situent dans la fourchette plutôt haute des niveaux de loyer du marché local.

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201919-DE

L'accession à la propriété : le moteur du développement résidentiel du territoire soumis à une pression croissante

Le fait propriétaire est prédominant

Le statut de propriétaire domine largement dans la Gascogne Toulousaine : plus des deux tiers des ménages (68%) sont dans ce cas. Leur part se hisse même jusqu'à 80% aussi bien dans les « communes résidentielles » que dans les « villages des coteaux ». Ces taux élevés de propriétaires occupants reflètent la double assise qui fonde la structure et le fonctionnement du territoire : dans sa composante d'assise rurale, le fait propriétaire est une donnée quasi-structurelle ; dans sa partie la plus proche de la métropole toulousaine, le développement résidentiel s'opère sur le segment de l'accession à la propriété en maison individuelle.

L'effet de spécialisation est moins marqué à l'Isle-Jourdain : la ville-centre accueille 37% des propriétaires de la CCGT (contre 46% de la totalité des ménages) et « seulement » un peu plus de la moitié de ses habitants sont propriétaires (55%). Mais leur poids a néanmoins progressé depuis 2009 (53%). C'est le signe que dans la principale ville comme dans les autres communes, le développement de l'offre laisse de plus en plus de place aux propriétaires.

	PROPRIETAIRES OCCUPANTS	
	Nbre	Taux / Résid. Principale
Communes résidentielles	2099	81%
Fontenilles	1508	81%
Lias	151	88%
Pujaudran	442	80%
Pôle d'équilibre	2336	57%
Clermont-Savès	83	84%
L'Isle-Jourdain	2008	55%
Ségoufielle	268	70%
Villages des coteaux	995	80%
Auradé	200	84%
Beaupuy	99	87%
Castillon-Savès	92	73%
Endoufielle	173	78%
Fregouville	99	82%
Marestaing	95	87%
Monferran-Savès	214	75%
Razengues	63	79%
CC Gascogne Toulousaine	5451	68%



* ISLE-JOURDAIN : 37% des PO de la CC GT / 46% de l'ensemble des ménages

Taux d'occupation des résidences principales par les propriétaires et répartition géographique des propriétaires occupants (source : Insee 2014 - Place, 2018)

Le développement résidentiel du territoire s'appuie sur la construction de maisons… et le rythme est soutenu

La prédominance des propriétaires occupants est le résultat d'un développement résidentiel qui repose très largement sur l'offre de terrains à bâtir à destination des accédants à la propriété. Autant la production d'appartements s'est « effondrée » après la « vague de défiscalisation », autant l'activité de construction des maisons

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201919-DE

fait preuve d'une stabilité remarquable. Contrairement à d'autres territoires qui ont été affectés par la crise financière de 2008, le volume de construction de maisons a même continué de progresser indépendamment de cette période d'instabilité : le rythme annuel sur les 7 dernières années (180 maisons construites par an) a augmenté par rapport à la période précédente (167 par an entre 2002 et 2008).

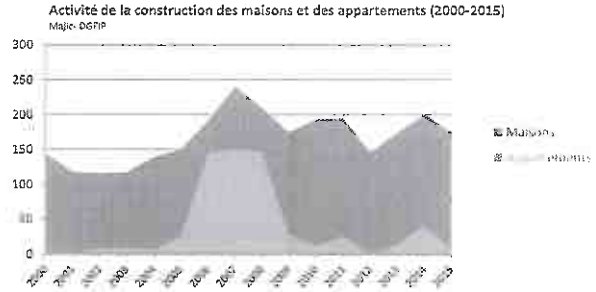

Activité de la construction des maisons et des appartements de 2000 à 2015 (source : Majic – DGFiP - Place, 2018)

Cet effet d'accélération sur la dernière période ne concerne cependant pas l'ensemble du territoire. Entre 2009 et 2015, les « villages des coteaux » sont restés davantage en retrait de la diffusion du desserrement résidentiel toulousain : on continue d'y construire mais à un rythme qui s'est tassé (une vingtaine de maisons par an au cours des sept dernières années contre plus d'une trentaine entre 2002 et 2009). Dans leur arbitrage, les candidats à la construction de leur maison mettent davantage en balance les facteurs liés aux distances à parcourir entre leur domicile, leur travail ou encore les commerces et les services.

Les conditions posées pour accéder à la propriété se durcissent et deviennent de plus en plus sélectives

La location permet d'entrer sur le territoire ; l'accession, d'y rester : seulement un peu plus d'une centaine de ménages propriétaires ont quitté la CCGT entre 2013 et 2014 (contre presque 260 ménages locataires). Le statut de propriétaire rime ainsi avec une certaine stabilité (familiale, professionnelle…). Il implique aussi de disposer de moyens financiers suffisants pour faire face à l'effort financier qu'exige le franchissement du cap de l'accession à la propriété.

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201919-DE

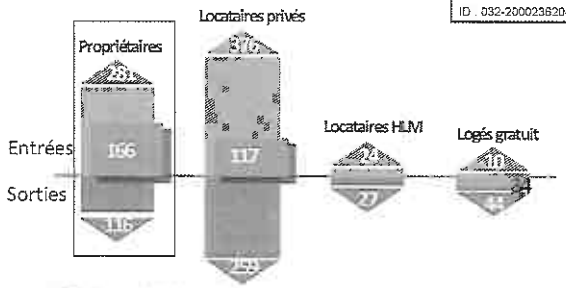

INSEE – Mobilités individuelles
Ménages ayant changé de commune de résidence entre 2013 et 2014

Rythme de construction des maisons (2002-2008) / (2009-2015)				
Maps - SCOT	2002-2008		2008-2015	
Communes résidentielles	438	63/an	568	81/an
Fonteilles	311	44/an	472	67/an
Lias	37	5/an	41	6/an
Pujaudran	90	13/an	55	8/an
Pôle d'équilibre	306	44/an	550	79/an
Clermont-Savès	17	2/an	35	5/an
L'Isle-Jourdain	409	58/an	464	66/an
Ségoufielle	80	11/an	61	9/an
Villages des coteaux	223	32/an	142	20/an
Auradé	51	7/an	28	4/an
Beaupuy	18	3/an	6	1/an
Castillon-Savès	92	5/an	11	2/an
Endoufielle	40	6/an	6	1/an
Frégouville	35	5/an	28	4/an
Marestaing	17	2/an	24	3/an
Monferran-Savès	13	2/an	25	4/an
Roquegues	17	2/an	16	2/an
CC Gascogne Toulousaine	1167	167/an	1260	180/an



* ISLE-JOURDAIN : 35% de l'activité de la construction de maisons sur la période 2002-2008
37% entre 2009 et 2015

Profil des entrants et sortants sur le territoire, selon leur mode d'habitation et zoom sur les propriétaires (source : Insee - Place 2018)

S'ancrer et rester sur le territoire en accédant à la propriété se révèle de plus en plus exigeant du point de vue financier. Portés par le dynamisme de la construction et la concurrence exacerbée sur l'accès au foncier, les prix de l'immobilier sont à la hausse dans la Gascogne Toulousaine et se répercutent sur tous les produits, qu'il s'agisse des terrains à bâtir, des maisons ou des appartements (rares) à la revente.

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201919-DE



Estimation des coûts pour faire construire sur le territoire intercommunal (source : Place, 2018)

Les niveaux atteints impactent le « droit d'entrée » sur le territoire requis pour les familles venues d'ailleurs qui souhaitent faire construire dans la Gascogne Toulousaine. Sur la base d'une simulation, le coût d'achat d'un terrain puis celui de la construction passent par le remboursement de mensualités au montant minimal de 840 €. Cette somme a été ramenée aux revenus médians mensuels des familles qui résident dans des territoires voisins de la CCGT. Les taux d'effort adossés au remboursement mensuel des prêts sont exigeants mais encore « tenables » pour les ménages issus de l'agglomération toulousaine dont les niveaux de ressources sont tirés vers le haut par la dynamique économique métropolitaine. En revanche, les conditions d'installation sont très contraintes voire rédhibitoires pour les familles gersoises dont par exemple l'un des deux parents travaillent dans la CCGT et qui souhaiteraient y développer leur parcours de vie.

	Revenus mensuels « MEDIANS » Couples avec enfant(s)*	Capacité d'emprunt sur 25 ans mensualité	% couverture mensualité de 840 €
CC de la Save au Touch	2 117 €	712 €	85%
Toulouse Métropole	1 970 €	662 €	79%
CC Save Garonne et Coteaux de Cadours	1 867 €	622 €	74%
Grand Auch	1 727 €	574 €	68%
CC du Savès	1 727 €	574 €	68%
CC des Coteaux Arrats Gimone	1 651 €	550 €	66%

Comparaison des capacités d'emprunt des ménages, avec les territoires voisins (source : Insee, FiLoSoFi 2013 - Place, 2018)

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201919-DE



Répartition des revenus et taux d'efforts des locataires de la CCGT
(source : Insee, FiLoSoFi 2013 - Place 2018)

La tendance haussière des prix interroge aussi la capacité du territoire à retenir les ménages qui sont arrivés dans la Gascogne Toulousaine en étant locataires et envisagent aujourd'hui de devenir propriétaires. Sur la base de la même estimation du coût de l'accession à la propriété, les montants des mensualités ont été rapportés aux revenus mensuels des locataires qui habitent la CCGT. Pour la plupart d'entre eux, l'effort financier qu'exige la construction de sa maison est problématique : la capacité d'emprunt nécessaire n'est « tenable » que pour les 10% qui disposent des ressources les plus élevées (au moins 2,2 SMIC). Les autres courent le risque de s'exposer à des fragilités financières... ou de se reporter plus loin pour concrétiser leur projet. Les conditions financières posées pour accéder à la propriété font de plus en plus obstacle au déroulé « sur place » des parcours résidentiels.

Le parc locatif social : un rôle encore marginal face à des sollicitations fortes

Le parc HLM pèse peu dans l'offre de logements

L'offre HLM joue un rôle marginal dans la dynamique d'accueil : sur l'année 2013, moins de 25 ménages sont « rentrés » dans la CCGT en devenant locataires du parc HLM, tandis qu'ils étaient plus de 280 à emménager dans le parc locatif privé. Ce constat renvoie à la rareté de l'offre HLM. C'est aussi le résultat d'une offre que l'on quitte peu (seulement 67 attributions en 2015 soit un taux de rotation de 15 entrées pour 100 logements). La rareté des départs est à rapprocher de la structure de l'offre : elle est essentiellement pavillonnaire et les familles qui en bénéficient, trouvent là la possibilité de dérouler sur place l'essentiel de leur parcours résidentiel... au moins jusqu'au départ des enfants. Cette stabilité d'occupation est à prendre en compte : dans la Gascogne Toulousaine, c'est moins la libération de l'offre que le développement de nouveaux programmes qui est de nature à ouvrir l'accès au parc HLM.

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201919-DE

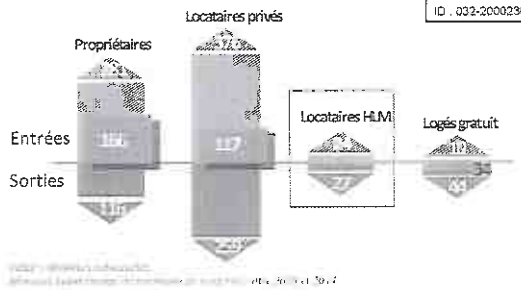

Profil des entrants et sortants sur le territoire, selon leur mode d'habiter, zoom sur les locataires HLM:
(source : Insee - Place 2018)

L'offre locative sociale est rare et concentrée géographiquement... mais un effort de développement et de rééquilibrage géographique s'amorce

Au 1er janvier 2017, la CCGT compte 545 logements HLM que complète une dizaine de logements locatifs communaux conventionnés proposés pour l'essentiel dans les « villages des coteaux ». Ils y jouent un rôle utile, en apportant des réponses aux besoins locatifs sociaux et participent aussi à la requalification du bâti ancien des cœurs de bourg et noyaux villageois (par exemple la réhabilitation et transformation en logement de l'ancienne mairie à Monferran-Savès). Le parc de logements à loyers maîtrisés représente 7% des résidences principales.

Le comparatif établi avec les EPCI voisins (au 1er janvier 2016) met en évidence que le taux d'équipement en HLM de la CCGT est proche de celui d'autres territoires gersois (notamment les CC des Bastides de Lomagne et de la Lomagne gersoise) mais pour des dynamiques d'accueil qui n'ont rien de comparable. La mise en parallèle avec la CC de la Save au Touch fait davantage ressortir la faiblesse d'offre locative sociale qu'accuse le territoire.

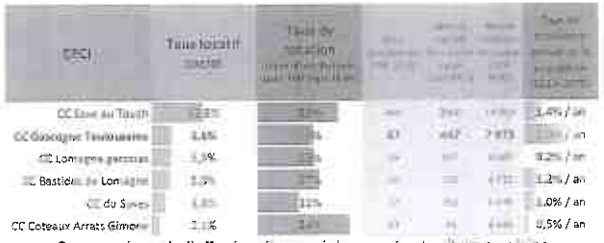

Comparaison de l'offre locative sociale avec les territoires voisins
(source : Insee 2014, SNE 2015 - Place, 2018)

Le parc HLM est modeste, il est aussi concentré géographiquement. 94% de cette offre est apportée par les deux principales communes (respectivement 60% à l'Isle-Jourdain et 34% à Fontenilles), tandis qu'elles accueillent 69% des résidences

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-020720191g-DE

principales de la CCGT. C'est notamment à l'Isle-Jourdain que se trouve la résidence HLM la plus ancienne du territoire (la cité de la Vierge). Si ce programme peut paraître « daté » dans sa forme architecturale, il a l'avantage de proposer des niveaux de loyers particulièrement bas et de se situer en position centrale. Il est aussi prévu que la cité de la Vierge bénéficie de travaux d'amélioration de sa performance énergétique.

	TAUX DE LOGEMENT LOCATIF SOCIAL	REPARTITION GEOGRAPHIQUE... ...des logements locatifs sociaux	...des résidences principales	NOMBRE HLM RPLS 1er janv. 2017	Logements communaux à loyer conventionné DDT - 2017	Résidences principales INSEE 2014
L'Isle-Jourdain	9,0%	59%	46%	325	2	3 650
Fontenilles	10,0%	33%	23%	185		1 856
Pujaudran	2,7%	2,7%	6,9%	15		553
Ségoufielle	2,9%	2,0%	4,8%	11		382
Monferran-Savès	2,1%	1,1%	3,6%	4	2	286
Clermont-Savès	3,0%	0,5%	1,2%	2	1	99
Lias	1,1%	0,4%	2,3%	2		182
Castillon-Savès	1,6%	0,4%	1,6%	0	2	127
Beaupuy	2,9%	0,4%	0,9%	0	2	68
Auradé	0,4%	0,2%	3,0%	0	1	239
Razengues	1,3%	0,2%	1,0%	1		80
Endoufielle	0,0%	0%	2,8%	0		221
Frégouville	0,0%	0%	1,5%	0		121
Marestaing	0,0%	0%	1,4%	0		109
CC GT	7,0%	100%	100%	545	10	7973

Répartition géographique des logements locatifs sociaux
(source : Insee 2014, DDT 2017, RPLS 1er janvier 2017 - Place 2018)

S'agissant de la faiblesse et de la concentration de l'offre HLM, la période récente donne néanmoins à voir des évolutions positives qui invitent à être prolongées.

- ✓ D'un côté, le rythme de développement du parc HLM s'est intensifié : 37 logements par an ont été construits au cours de la dernière décennie, contre à peine une moyenne annuelle de 2 logements produits de 1966 à 2005.
- ✓ De l'autre, la production HLM récente a disséminé géographiquement : jusqu'au milieu des années 2000, le développement de l'offre était porté aux deux-tiers par la ville-centre et pour le tiers restant par Fontenilles ; entre 2006 et 2016, c'est toujours l'Isle-Jourdain qui contribue à l'essentiel de l'apport de nouveaux programmes mais « seulement » pour la moitié du

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-020720191g-DE

volume de production. Du tiers de la production jusqu'en 2005, Fontenilles est passé à la construction de deux logements HLM sur cinq. Les autres communes amorcent leur diversification en accueillant quelques opérations récentes, essentiellement en habitat individuel.

Répartition géographique du parc HLM par période de construction	avant 1966		[1966-2005]		[2006-2016]	
L'Isle-Jourdain	64	100%	51	65%	210	52%
Fontenilles	0	0%	26	33%	159	39%
Autres Communes	0	0%	1	1%	34	8%
CC GT	64		78		403	
Rythme annuel de production HLM par période			2 /an		37 /an	

Répartition géographique du parc HLM par période de construction
(source : RPLS 1er janvier 2017 - Place, 2018)

Revenir sur la répartition structurellement déséquilibrée de l'habitat social est un enjeu qui demeure fort. Le renforcement du maillage du territoire en services ouvre la perspective de diversifier l'habitat et inversement, la construction de logements locatifs sociaux pourra contribuer à pérenniser l'offre de services qui est en train de se consolider. A cet égard, il s'agira de prendre en compte les singularités et les potentialités des différentes composantes de la Gascogne toulousaine. Autrement dit, calibrer et spécifier le développement résidentiel diversifié du territoire dans un souci d'équilibre et de respect de ses différentes composantes.

Le parc HLM est soumis à une pression forte

L'analyse de la demande sociale donne à voir l'intensité de la tension portée sur l'offre locative publique. Fin 2015, presque 400 ménages avaient enregistré un dossier de demande d'accès au parc HLM. Cette demande active correspond à 80% de l'offre actuelle. Face la pression des besoins, la capacité de réponse est nettement limitée : sur 100 ménages demandeurs, à peine 18 ont pu être satisfaits lors de l'année 2015. De l'ensemble des territoires de l'axe Toulouse-Auch, le parc HLM de la CC GT subit le niveau de tension le plus fort.

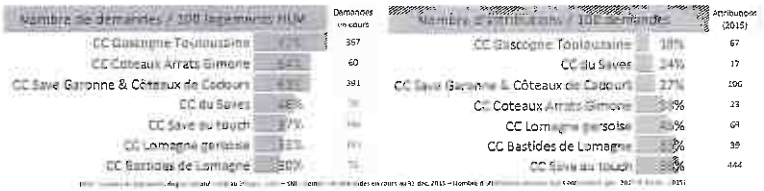

Comparaison des demandes et attributions des logements HLM avec les territoires voisins ; RPLS 1er janvier 2016, SNE 31 décembre 2015 ; Place, 2018

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201919-DE

L'effort de production aura à prendre en compte les caractéristiques de la demande sociale

Les besoins sont manifestes et soulignent l'exigence de développer l'offre locative sociale Ce sont aussi leurs caractéristiques socio-démographiques qui invitent à être pris en compte.

- ✓ D'une part, la fragilisation financière de la demande sociale est une tendance de fond qui est perceptible sur le territoire comme ailleurs : presque les trois-quarts des ménages demandeurs ont des ressources inférieures à 60% des plafonds HLM (soit 930 € par mois pour une personne seule et un peu plus de 1 800 € pour un ménage de 4 personnes). Cette précarité financière forte des demandeurs souligne la nécessité de promouvoir une offre à vocation sociale, notamment au moyen des logements financés en PLAi qui permettent de déboucher sur des niveaux de loyers bas.

- ✓ D'autre part, les besoins sociaux sont marqués par le poids des ménages de petite et moyenne taille : l'essentiel des demandes (plus de 40%) porte sur des T3 et un quart sont à la recherche de T1/T2. Les réponses à ces demandes se révèlent d'autant plus difficiles à satisfaire qu'en face, le parc a plutôt privilégié l'offre pavillonnaire et propose presque 40% de T4.

Derrière les enjeux liés à l'accessibilité et à la typologie de l'offre HLM à promouvoir, se jouera la capacité du secteur locatif social à répondre à des besoins diversifiés : jeunes en voie de décohabitation, ménages aux ressources faibles ou instables qui ne peuvent pas toujours envisager le passage à l'accession à la propriété, familles touchées par une séparation ou un divorce, actifs aux revenus moyens ou au démarrage de leur carrière professionnelle, seniors désireux de se rapprocher des commerces et services, etc..

Il s'agira aussi de composer avec des conditions de réalisation qui se durcissent

Le durcissement des conditions d'accès au foncier se répercute sur le prix de sortie des opérations. Le déploiement du parc social public est de plus en plus confronté à la difficulté à assurer des opérations équilibrées. Ce constat invite à franchir un cap dans la capacité à peser sur les conditions de libération et d'usage du foncier. C'est la condition pour permettre aux communes de la Gascogne Toulousaine de développer des modes opératoires qui leur permettent de davantage maîtriser les formes urbaines et la nature de l'offre (sa qualité, sa localisation, son prix...). L'élaboration du PLUi-H en donne l'opportunité.

Mettre en place un observatoire du logement est prévu pour les années à venir afin d'avoir des données sur la typologie des logements.

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201919-DE

Les enjeux sectorisés sur l'habitat

Enjeux Habitat	Les villages des territoires ruraux	Le pole d'equilibre	Les communes partenaires de l'urbanisation intégrée
Le projet d'accueil et les besoins en logement (taux d'évolution démo. et capacité d'accueil (emp. réseaux, déplacements, paysage...)	Un développement à la mesure des équipements scolaires, des réseaux d'approvisionnement et de la preservation de la qualité paysagère	Une exigence d'accueil malgré la nécessité d'une pause (acceptabilité sociale, capacité des équipements)	Un développement conjuguant la maîtrise des impacts environnementaux et sociaux (artificialisation, vie scolaire)
La diversité de l'habitat (locatif et accession à coûts abordables)	Le développement modéré d'un parc locatif public de centre bourg pour soutenir la vitalité et le renouvellement de la population	L'accroissement de la diversité des produits habitat dans leur ensemble pour consolider les fonctions d'un pole urbain vivant et animé	La montée en puissance de l'offre à coût maitrisé (accession abordable et locatif HLM)
La mobilisation foncière (anticipation, optimisation, maitrise)	Une ouverture mesurée à l'optimisation des gisements accolée à une exigence de qualité urbaine renforcée	La consolidation de la maitrise foncière des opérations engagées	L'alimentation et le déploiement des outils opérationnels de mixité sociale
		La mise en oeuvre d'une stratégie foncière prospective (moyen long terme) notamment à l'Isle Jourdain et Fontenilles	

Tableau : tableau des enjeux sectorises sur l'habitat ; Place, 2018

2.4 Les actions de la CCGT en faveur du sport, de la culture

Les associations

Plus de 200 associations diverses sur le territoire

Culture : Les locaux de l'école de musique et de la maison des jeunes et de la culture (MJC) sont gérés par la CCGT.
La CCGT finance aussi une partie des actions de l'école de musique
La CCGT finance la MJC, en partenariat avec la FRMJC.

Les équipements culturels

Isle Jourdain
Cinéma Olympia (Conseil Général du Gers)
Maison des Jeunes et de la Culture
Bibliothèque Municipale
Radio Fil de l'Eau
Musée Européen d'Art Campanaire
Maison Claude Augé
L'École de Musique

Fontenilles

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201919-DE

Médiathèque
Maison des loisirs

CULTURE

Les missions de la CCGT :

La gestion de deux équipements culturels communautaires

- La Maison des Jeunes et de la Culture (MJC),
- L'Ecole de musique de la Gascogne Toulousaine.

La définition d'une Politique culturelle en lien avec les deux structures associatives

- Enseignement et éveil musical : MJC (quelques instruments et Musique Assistée par Ordinateur) et Ecole de musique (solfège et apprentissage de tous les instruments),
- Production des groupes musicaux sur le territoire (concerts)
- Activités pluridisciplinaires de la MJC : danses (indienne, capoeira, salsa/rock), expressions artistiques (arts plastiques, théâtre, couture, cirque, gouter philo, peinture chinoise), sciences et techniques (photo, club-cross-média, informatique, jeux de stratégie),
- Une programmation culturelle : spectacles de septembre à juin
- L'hébergement de la radio Fil de l'Eau : radio locale participant à l'animation du territoire, à la vie économique, sociale et solidaire du territoire, à la promotion des activités culturelles et sportives, à la diffusion d'une programmation musicale à destination de tout public.

Le SPORT

Les missions de la CCGT :

- **La gestion de trois équipements communautaires**
  La Piscine communautaire (L'Isle-Jourdain),
  Le complexe sportif Gasco'Sports (L'Isle-Jourdain)
  Le stade enherbé Laurent Garros (Frégouville)
- **La gestion de l'offre des activités aquatiques**
  Accueil des scolaires (de CP à Lycéens), des structures pour l'apprentissage de la natation, du club de natation, du grand public…
- **La gestion de l'offre des activités sportives du complexe Gasco'Sports**
  Equipement structurant de niveau départemental
  Accueil des scolaires et des associations
  Accueil de manifestations sportives exceptionnelles
- **La gestion de l'offre d'activité sportive de plein air au stade Laurent Garros**
  Réfection du terrain enherbé en 2019
  Futur accueil des associations sportives
- **Convention de partenariat avec l'Office Intercommunal du Sport pour la promotion et le développement du sport sur le territoire**

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201919-DE

Coordination, animation et appui aux associations sportives
Organisation d'évènements : Fête du Sport et de la Culture, Remise des Trophées Sportifs de la Gascogne Toulousaine
Réalisation d'actions de découverte de pratiques sportives
Promotion du sport-nature, sport-santé et du sport-adapté auprès du grand public et des enfants

L'OIS

L'Office Intercommunal du Sport est une association qui regroupe toutes les associations sportives de la communauté de communes de la Gascogne Toulousaine.
Son but est de favoriser le développement du sport pour tous sur le territoire. Il assure donc la promotion du sport, fait respecter l'équité du traitement des clubs et facilite le travail des associations.

Ses domaines d'activités sont :
- Sport Associatif
- Sport Éducatif
- Sport Santé
- Sport Nature
- Politique Sportive

Cette structure travaille en collaboration avec la CCGT et ses services, toutes les communes du territoire, la DRJSCS Midi-Pyrénées Languedoc Roussillon, le Comité Départemental Olympique et Sportif du Gers et la DDCSPP 32.

L'OIS coordonne les dispositifs **« Ludisport »** et **« Ludipop »** pilotés par la DDCSPP

Le Comité directeur est composé de 4 collèges :
- Associatif
- Élus de la Communauté
- Établissements scolaires et partenaires
- Pass OIS

L'équipe de l'OIS est en restructuration pour cause de départs et d'arrivées récentes.

Les équipements sportifs du territoire

Une vingtaine de terrains de rugby, football, hand-ball, basket
14 salles polyvalentes
10 boulodromes
9 boucles de randonnée
13 carrières d'équitation
3 city stade
2 dojos
4 sites de tennis

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201919-DE

1 piscine municipale
1 piscine spécialisée ("Les Tuyhas")
3 salles de gymnastique ou musculation
2 pistes d'athlétisme
1 golf 9 trous
2 salles de gym sportives
1 salle de danse
1 piste de moto cross
1 pas de tir à l'arc

Des plateaux multisports, 1 salle de danse, un parcours canoé, un site d'aéromodélisme...

Les associations sportives et culturelles apportent des compétences spécialisées que ne possèdent pas ou peu les structures plus généralistes.
Ces associations sont des partenaires indispensables car elles proposent de nombreuses actions de découvertes.

Leur diversité et à la fois leur force et leur faiblesse car chacune d'entre elles est bien souvent isolée même si dans le domaine du sport l'OIS apporte une cohérence territoriale certaine.

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201919-DE

Liste des associations intervenant en TAP

BRICO RECUP AUTO-ENTREPRENEUR (tricot+récup bricolage+jeux du monde)
ESPRIT SCENE
GROUPEMENT DES AGRICULTEURS DE LA GASCOGNE TOULOUSAINE (GAGT)
ITEP L'ESSOR Activités sportives
L'EN-JEUX ASSOCIATION
LA MUSIQUE POLY-SONNE
MJC CAPOEIRA
MJC DANSE
O.I.S. EVEIL MULTI-SPORTS
REBONDS !
TAEKWONDO
TANUKI (jeux théâtraux autour des émotions)
TENNIS-CLUB ISLE-JOURDAIN
TENNIS FONTENILLES
FOYER RURAL DE PUJAUDRAN Modern jazz ou breakdance + JUDO
MEDIATHEQUE PUJAUDRAN

Un appel à projet est lancé tous les ans par la communauté de communes pour sélectionner les associations souhaitant intégrer les temps d'activités périscolaires.

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201919-DE

LE LIEN AVEC LES COORDINATEURS DU TERRITOIRE

A l'heure actuelle les associations culturelles et sportives ne sont pas des partenaires directs de la coordination, si ce n'est dans la démarche de co-construction du PEDT. Le nombre d'associations présentes sur le territoire, leur pluralité rendent difficiles un travail avec chacune de ces entités. En revanche la coordination travaille de manière régulière et riche avec l'OIS qui fédère les associations sportives et avec la MJC pour le versant culturel et certaines actions jeunesse comme le CLAC.

La coordination peut aider au développement du lien entre les différents partenaires en restant vigilant sur la dimension intercommunale du processus.

Des hypothèses de travail dont la coordination pourrait être partie prenante :

- ✓ La médiation culture est une piste de travail à réfléchir notamment pour les enfants et les jeunes.
- ✓ Une demande "de plus de culture" qui émane souvent des accueils jeunes car la pratique du sport y est plus aisée et naturelle.
- ✓ En matière de culture le coût des intervenants est aussi mis en avant pour expliquer les freins aux pratiques culturelles.
- ✓ Une politique mutualisée de l'offre culturelle pourrait peut-être atténuer ces coûts.
- ✓ Le conventionnement communautaire, systématique avec les associations qu'elles soient sportives ou culturelles offriraient plus de sérénité aux associations et permettrait des partenariats sur le long terme.
- ✓ Un rapprochement entre sport et culture.
- ✓ Création d'une instance commune pour des projets communautaires ?
- ✓ Quel accès à la culture et au sport pour les habitants des villages périphériques ?
  - L'équité territoriale est-elle réelle sur ces sujets ?
  - Un travail de diagnostic pourrait être utile afin de mieux définir l'offre et les besoins au niveau communautaire.

Toutes ces questions doivent être travaillées par les coordinateurs en amont afin d'apporter aux partenaires et aux décideurs toutes les informations nécessaires.
L'organisation de rencontres, l'animation des temps de concertation par la coordination pourraient permettre de structurer un projet global visant à adapter l'offre et le besoin dans les domaines sportifs et culturels.
Un projet de territoire associant le sport et la culture aurait un intérêt supplémentaire car ces "deux mondes" sont souvent dissociés voire opposés.
L'idée d'œuvrer en commun sur les 2 thématiques tout en respectant les points de vue et les spécificités de chacun rend la tâche sans doute plus complexe mais offre aussi des perspectives de développement et d'innovation à plus importantes.

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201919-DE

2.5 Mobilité

La thématique de la mobilité a déjà été travaillée à plusieurs reprise sur ce territoire. Un diagnostic en 2015 avait révélé que le besoin se faisait sentir de penser une organisation territoriale de la mobilité, à destination essentielle des personnes âgées, des jeunes et des femmes au foyer
En 2017, un diagnostic sur la mobilité sociale a été réalisé par le centre social multi partenarial et a engendré un projet d'action social, décrit ci-après.
Dans son projet de territoire en construction, les techniciens et élus sont partis des constats suivants :

- ✓ L'Isle-Jourdain, occupe une position de carrefour au centre du territoire qui se caractérise par la proximité immédiate de la RN124, accessible par un demi-échangeur Est, l'échangeur de Pont Peyrin et le rond-point du Choulon. Ce carrefour est de plus marqué par la convergence des principales routes départementales (RD 634, RD9, RD654) mais aussi de la RN224 et de nombreuses voies du réseau secondaire.
- ✓ L'ensemble des communes est situé à moins de 15 minutes de L'Isle-Jourdain excepté les secteurs les plus excentrés de Fontenilles. Clermont-Savès et Ségoufielle sont à près de 5 minutes grâce à un réseau routier convergeant vers le centre-ville (RD 253 et RD 9).
- ✓ L'ensemble des villages est situé à moins de 10 minutes d'un accès à la RN 124, axe privilégié pour les trajets vers Auch et Toulouse ou permettant un accès rapide à la RD 634.
- ✓ Les communes résidentielles de l'est du territoire sont très bien connectées à la RN 124 en 2x2 voies, notamment depuis l'ouverture de la RD 37 reliant Saint-Lys à l'échangeur n°9 en contournant le village historique de Fontenilles. Des communes très vite reliées à la métropole toulousaine.
- ✓ Quelques secteurs d'habitat un peu plus éloignés, notamment loin des principales routes départementales (Endoufielle, Auradé, Frégouville, nord de L'Isle-Jourdain).
- ✓ Une forte accessibilité vers Toulouse et son agglomération.
- ✓ La majorité des communes est située à moins de 30 minutes du site Airbus de Blagnac. L'Isle-Jourdain et Ségoufielle à moins de 25 minutes, Pujaudran, Lias et Fontenilles à moins de 20 min.
- ✓ L'est du territoire et L'Isle-Jourdain à moins de 30 min. du centre-ville de Toulouse. Pujaudran et Fontenilles à moins de 25 min.
- ✓ Vers l'ouest, une amélioration prochaine de la liaison vers Gimont et Auch.

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201919-DE

Un état des lieux des différents transport actuellement disponible

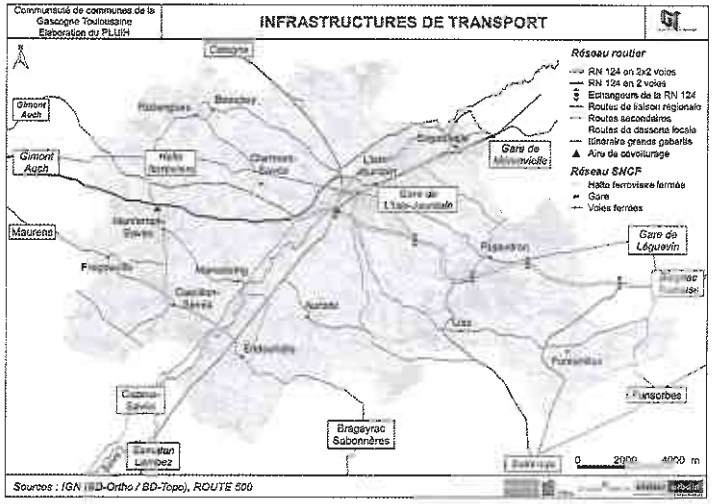

Le territoire, traversé par la ligne TER Auch-Toulouse, l'unique voie ferroviaire du Gers, est desservi par la gare de l'Isle-Jourdain.
Située en bordure de la RD9 sur le secteur Nord-Est du centre-bourg lislois, celle-ci constitue le point d'accès principal au réseau ferré. Depuis cette gare, Toulouse et Auch, respectivement situés à 35 km et 44 km de l'Isle-Jourdain, sont accessibles en 50 et 40 mn.



Carte 112 – La ligne TER Auch-Toulouse

Du fait de l'organisation du réseau routier, la gare de L'Isle-Jourdain est facilement accessible pour les habitants de la majorité des communes en particulier Auradé, Beaupuy, Castillon-Savès, Clermont-Savès, Endoufielle, Marestaing, Monferran-Savès et Razengues, à partir desquelles le temps d'accès à la gare est de l'ordre de 15 mn.

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201919-DE

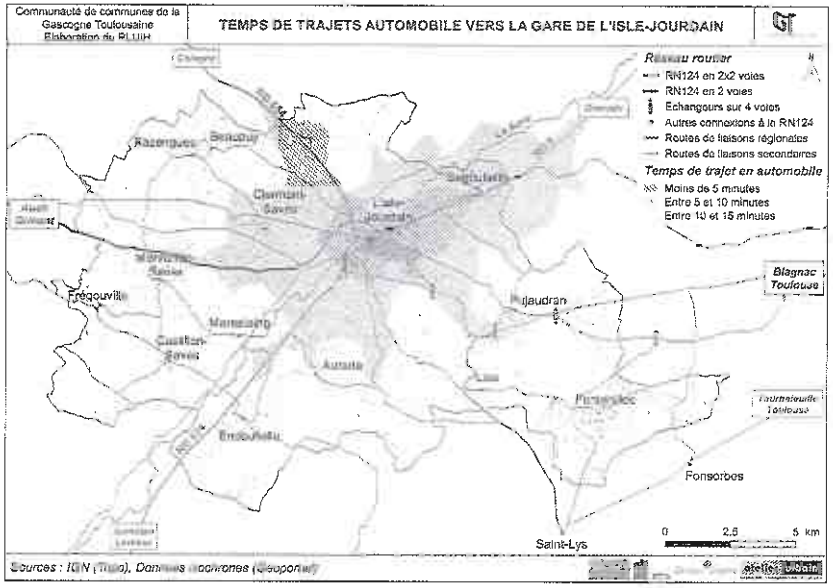

Le réseau de bus

Une offre très limitée

La ligne régionale Auch-Toulouse, qui dessert la gare de l'Isle-Jourdain et Pujaudran, constitue la seule ligne qui dessert le territoire intercommunal complétant l'offre TER. Moins attractive que cette dernière, du fait d'une faible fréquence et de temps de parcours qui sont longs, cette ligne de bus est peu utilisée.

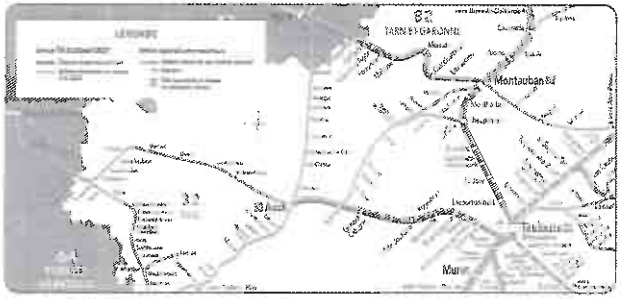

Carte 116 : Lignes régulières de transport de voyageurs - Source : [illegible] en Occitanie

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201919-DE

A noter, l'existence d'une ligne Mauvezin – l'Isle-Jourdain (2 arrêts dont le pôle multimodal de la gare) qui dessert Cologne et fonctionne uniquement sur réservation. La compagnie de bus propose, à la demande, 3 départs quotidien depuis la gare SNCF de L'Isle-Jourdain en desservant également les communes de Monbrun, Saint-Cricq et Cologne.

EQUIPEMENT AUTOMOBILE

Ensemble	8 203	100,0
Au moins un emplacement réservé au stationnement	6 645	81,0
Au moins une voiture	7 759	94,6
1 voiture	3 015	36,8
2 voitures ou plus	4 744	57,8

Nous constatons que le pourcentage d'actifs est plus important en comparaison avec le Gers, la Haute Garonne, et même la France.

Ces actifs sont en recherche de proximité de leur lieu de travail, de services à leurs familles et d'un cadre « rural ».

Figure 1: Taux actifs, Insee 2011

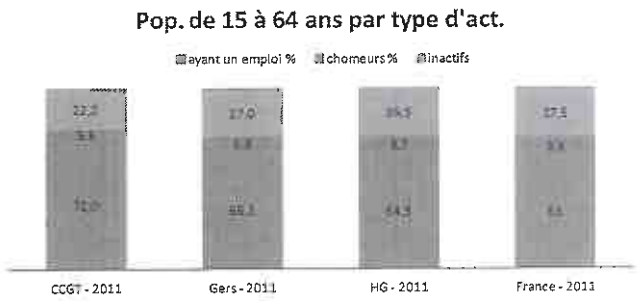

D'autre part nous observons que nous avons autant de femmes qui travaillent que d'hommes. Ainsi nous pouvons en déduire que ce territoire est composé en majorité de familles dont le ou les parents travaillent.

Figure 2

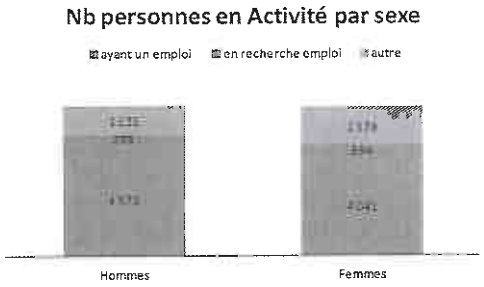

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID 032-200023620-20190702-0207201919-DE

Les catégories socio professionnelles

Figure 3



Une approche par catégorie socio professionnelle nous amène à découvrir que nous avons un taux de "retraités" et "autre sans activité professionnelle" inférieur aux autres territoires, alors que nous avons un fort taux d'actifs "cadres et professions intermédiaires". Nous pouvons supposer que le salaire moyen sur ce territoire est plus élevé. Nous allons nous demander où se situe le marché d'emplois et vérifier si cela est bien la couronne toulousaine.

La localisation du marché du travail

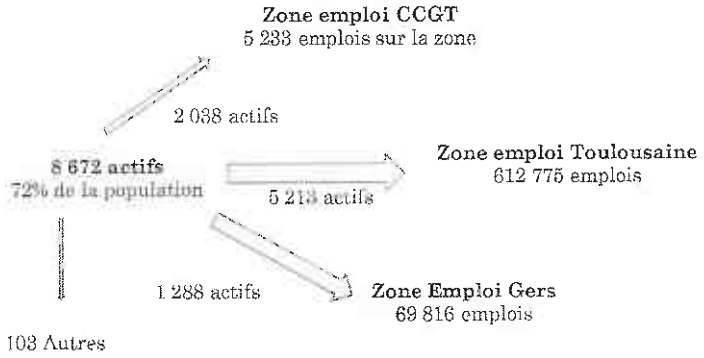

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID 032-200023620-20190702-0207201919-DE

Nous devons prendre en compte les contraintes horaires dues au déplacement en matière d'accueil des enfants. Nous avons une population de catégorie socio professionnelle cadres ou intermédiaires qui se déplacent pour leur travail.
Concernant le travail concerté sur l'amélioration du service de mobilité territorial piloté par le service environnement de la communauté de communes, un plan de mobilité est en cours d'élaboration en adéquation avec l'échéancier suivant :

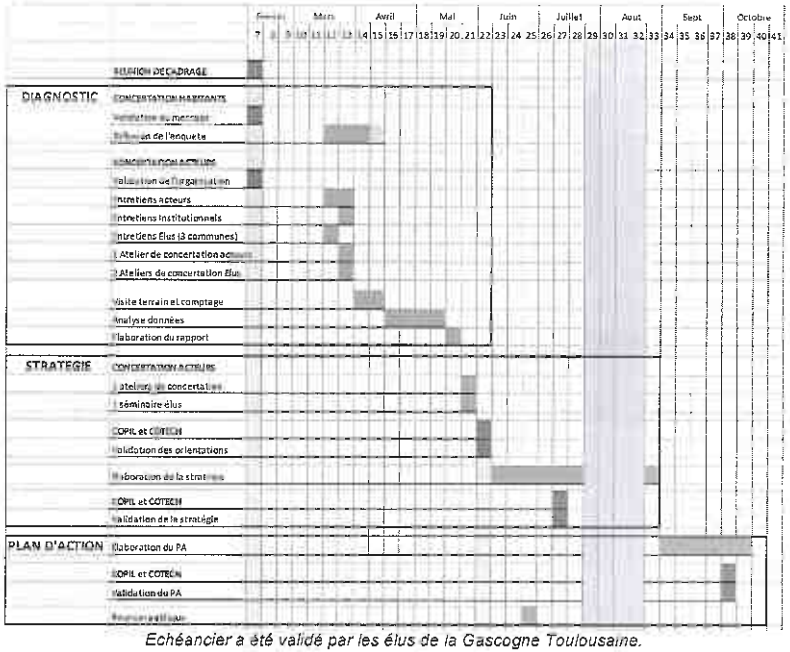

Echéancier a été validé par les élus de la Gascogne Toulousaine.

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID 032-200023620-20190702-0207201919-DE

3 L'Offre éducative

3.1 L'enseignement scolaire

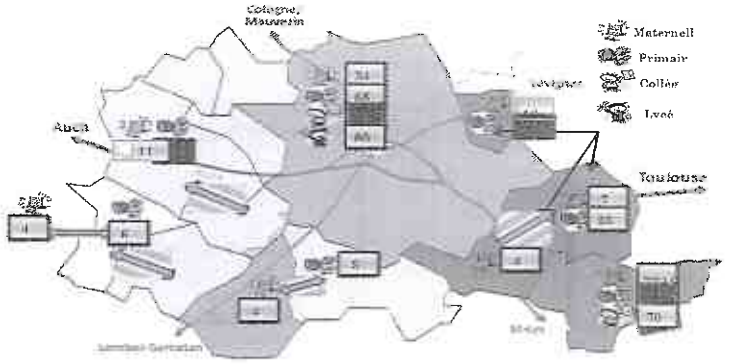

- Des **écoles** dans les communes ayant une **population supérieure à 300 habitants.**
- Entre 300 et 800 habitants, il y a **des ententes intercommunales** pour pouvoir maintenir l'école (Lias/Pujaudran, Endoufielle/Auradé, Frégouville/Maurens).
- Les Regroupements Pédagogiques Intercommunaux (RPI) ne sont pas nécessairement au sein de la même communauté (Frégouville/Maurens/Castillon/Giscaro).
- **Des partenariats existent entre communes, pour des accueils de loisirs** (Castillon/Giscaro/Maurens/Frégouville, Marestaing/Monferran).
- Quatre collèges sur les deux communes les plus importantes
- Un lycée sur l'Isle-Jourdain

Les écoles maternelles et primaires effectifs

Ecole élémentaire d'Auradé	59	
Ecole élémentaire de Frégouville	61	
Ecole maternelle et élémentaire Monferran	117	
Ecole maternelle et élémentaire Ségoufielle	169	
Ecole élémentaire de Pujaudran	233	
Ecole élémentaire Pau Bert/Lucie Aubrac (Isle Jourdain)		526
Ecole élémentaire René Cassin (Isle Jourdain)	159	

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201919-DE

Ecole élémentaire la Fontaine (Fontenilles)	270
Ecole de Pujaudran	70
Ecole de Lias	46
Ecole maternelle d'Endoufielle	49
Ecole maternelle Anne Franck (Isle Jourdain)	191
Ecole maternelle Jean De La Fontaine (Isle Jourdain)	153
Ecole maternelle et élémentaire Genibrat (Fontenilles)	443
Ecole maternelle la Fontaine (Fontenilles)	152

Ecole maternelle de Maurens (RPI hors communauté) 41

Les collèges et les lycées

Collège Louise Michel

Nombre d'élèves : 613 (transfert de 200 élèves vers le collège Héritier sur l'année scolaire 2019/2020)
1 classe Segpa

1 foyer socio-éducatif proposant des ateliers d'échec, des jeux de société (L'Enjeux), des activités sportives en accès libre, un atelier théâtre.

Une offre linguistique (langues vivantes et anciennes)

Projet d'établissement sur 3 valeurs affichées : valeurs – autonomie – responsabilité

Une politique d'accueil des gens du voyages par la mise en place d'une formation d'initiative locale destinée à aider les enseignants dans leur pratique à destination de publics spécifiques

Collège Françoise Héritier
Nombre d'élèves : 196
7 classes

Une association sportive différentes activités, encadrées par les professeurs d'EPS du collège Françoise Héritier et Louise Michel.
Travail autour du développement durable

Collège Notre Dame
Nombre d'élèves : 310
Nombre de classes : 12

L'institution Notre Dame « le Clos Fleuri » est un établissement Catholique d'Enseignement sous contrat avec l'Etat qui accueille des enfants et des jeunes de la maternelle jusqu'à la troisième.

Une aide aux devoirs est proposée deux soirs par semaine
Des ateliers divers sont proposés : photos - mangas - lecture - jeux de société - musique et chorale ....
Une initiation au latin est faite en 5e et une option est possible en 4e et 3e.

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201919-DE

Une association sportive comptant 120 licenciés

Collège Fontenilles
Effectif : 703

Classe bilingue Anglais - Allemand

1 association sportive
1 foyer socio-éducatif
Des ateliers et clubs environnement, lecture, astronomie

Lycée Joseph Saverne
Nombre d'élèves : 800

Les filières
Filière L
Filière ES
Filière S
Filière ST2S

Les enseignements spécifiques
- Littérature et société
- Occitan
- Latin et Grec ancien

Option musique possible

Enseignements d'exploration en seconde générale :
- Méthodes et pratiques scientifiques
- Santé social
- Economie et gestion
- Sciences économiques et sociales
- Italien
- Langues ancienes

3.2 Les structures Petite Enfance

Fiches synthétiques des structures

MULTI ACCUEIL Fontenilles, Le Jardin aux câlins

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201919-DE



MULTI ACCUEIL FONTENILLES

	2017	2018
Nombre de places agrées PMI	30	30
Nombre de places contractualisées CEJ	30	30
Taux d'occupation	77,27%	74,64%
Prix de revient	10,76	11,8
Accueil enfants en situation de handicap	0	0
Accueil enfants -de 1 euro de l'heure	10	11
Montant participation familiales	108533,47	111224,41
Budget de fonctionnement annuel	550921,67	578645,89

Accessibilité aux familles

Nombre d'enfants inscrits dans la structure	55	62
Horaires d'ouverture	7H30/18H30	7H30/18H30
Amplitude	11H	11H
Tarification (mini/maxi)	0,20/3,40	0,29/3,40
Nbr contrats 5 jours semaine	14	16
Nbr contrats -de 3 jours semaine	3	6
Place des familles dans la structure, modalités de recueils de leur besoins...	Réunion de rentrée ; apéritif de fin d'année (repas partage)	
Niveau de satisfaction des familles (indicateurs)		

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201919-DE

Projet pédagogique de la structure

Objectifs généraux	respect, bienveillance, écoute, échange, autonomie, soutien à la parentalité
Objectifs opérationnels	
Date d'écriture	en cours

L'équipe d'encadrement

Composition de l'équipe : etp, type de contrat, diplômes	5 personnes à 35h(PDE, AP)1 Détachement, 4 CDI / 3 personnes à 28h (EJE, AP) CDI/ 1 personne à 21h (AP) CDD/ 3 personnes à 32h (CAP PE) 1 CDD, 2 CDI / 1 personne à 32h (non qualifié)CDI / 1 personne à 25 h (non qualifié) CDI/ 1 personne à 16h (CAP PE) CDD / 1 personne à 16h (non qualifié) CDI / 1 personne à 32h (cuisinière CAP PE) CDI/ 1 personne à 20h (entretien) contrat aidé

Partenariat

Avec la CAF	réseau handiférence, réseau EAJE
Avec la PMI	projet de rénovation, travail avec la puéricultrice et/ou le médecin de secteur si besoin
Avec les associations	Ludothèque, médiathèque
Ecoles maternelles	A VENIR
Autres	

Relation avec les coordos CEJ

Rencontres/temps de travail	
Besoins	journées de formation sur site (1ers secours, sommeil, alimentation, morsures, pleurs, cris.....) BESOINS d'analyses de pratiques

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201918-DE

MULTI ACCUEIL LIAS

	2017	2018
Nombre de places agrées PMI	28	28
Nombre de places contractualisées CEJ	28	28
Taux d'occupation	80,69 % et 75,42 %	80,68 % et 75,27 %
Prix de revient	9,56 € et 10,23 €	
Accueil enfants en situation de handicap	1	1
Accueil enfants -de 1 euro de l'heure	7	8
Montant participation familiales	97 481 €	100 080 €
Budget de fonctionnement annuel	480 323 €	

Accessibilité aux familles

Nombre d'enfants inscrits dans la structure	50	49
Horaires d'ouverture	du lundi au vendredi de 7h30 à19h sauf mercredi 18h30	du lundi au vendredi de 7h30 à19h sauf mercredi 18h30
Amplitude	11,5 heures	11,5 heures
Tarification (mini/maxi)	0,39 €/4,17 €	0,47 €/ 4,17 €
Nbr contrats 5 jours semaine	72% des contrats de 4 à 5 jours	75 % des contrats de 4 à 5 jours
Nbr contrats -de 3 jours semaine	28% des contrats maxi 3 jours	25 % des contrats maxi 3 jours
Place des familles dans la structure, modalités de recueils de leur besoins...	présence quotidienne dans la structure pendant la première semaine d'adaptation	
	prendre le temps lors des accueils matin et soir	
	disponibilité des référentes avec une écoute attentive et respectueuse = pour une relation de confiance	
	soirée rencontre parents- équipe pour évoquer le quotidien de leur enfant (nombreux échanges)	
	cafés parents: moment très convivial et riche	
	invitation à l'apéritif de Noël et été, offert par le personnel: beaucoup d'échanges	
	implication dans le conseil d'administration et dans le bureau de l'association	

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201918-DE

	partager avec eux certains projets: ex: présentation chaque semaine d'un mot signé
	les rendez-vous avec la directrice, la référente, les rdvs téléphoniques parfois, les mails...
Niveau de satisfaction des familles (indicateurs)	augmentation des contrats même quand la maman est en congé parental
	verbalisation de leur satisfaction
	publicité faite pour la structure auprès des autres parents
	leurs visites après leur départ définitif
	leur participation et leur implication aux cafés parents, à la rencontre parents professionnelles
	fidélisation, accueil de la fratrie (même si domicilié à Fontenilles ou l'Isle Jourdain)
	après verbalisation d'un souhait de transfert à l'arrivée, renonciation quelques semaines après
	la relation de confiance: leur demande de conseils, leur écoute, nos échanges chaleureux

Projet pédagogique de la structure

Objectifs généraux	respect de l'individualité au sein de la collectivité
	respect du rythme de l'enfant
	proposer un autre outil de communication: signer les mots
	aider l'enfant à développer ses capacités d'adaptation
	accueillir un enfant en situation d'handicap ou de pathologie particulière
	passerelle crèche- école
	la place des parents, leur intégration et leur implication
	l'importance des notions de plaisir, convivialité, respect, chaleur humaine
Objectifs opérationnels	prendre l'enfant là où il en est

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 052-200023620-20190702-0207201919-DE

	respect du rythme de l'enfant, par rapport à l'alimentation, sommeil, apprentissage propreté, aux différentes acquisitions - à chaque âge sa motricité libre (avec important travail sur l'aménagement de l'espace sur les 2 unités de vie : * travail avec un psychomotricien et *une soirée cinéma sur Montessori: inspiration pour un aménagement adapté à l'acquisition de l'autonomie)
	développement d'un nouveau outil de communication, signer les mots : bilan positif (enfants signeurs, renforce la complicité dans la relation adultes- enfants, enfants plus à l'écoute et très réceptifs à cette communication ludique, parents curieux et satisfaits)
	développer les capacités d'adaptation des enfants à travers de nombreuses activités avec des personnes extérieures (liens avec association du village, école, alae, comptеuse, goûter inter génération qui a beaucoup de succès ...)
	passerelle crèche-école:- intégration progressive des enfants de Lias (scolarité de 9h à 11h30) -plusieurs ateliers chants et lecture avec les deux maîtresses + découverte de la classe (jeux libres) -carnaval en commun -réunion bilan avec la directrice et la responsable de l'alae pour préparer l'accueil d'un nouvel enfant
	Place des parents: -leur présence dans la section pendant une semaine lors de l'adaptation (pour faire connaissance avec les référentes , pour un détachement et une intégration progressive, construction en douceur des repères, pour voir comment l'équipe fonctionne...) -leur participation à la rencontre parents professionnelles (60% des parents) - leur présence aux café parents (entre 11 et 13 parents) -leur présence aux apéritifs (Noël 2018, presque tous les parents)
Date d'écriture	déc-18

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 052-200023620-20190702-0207201919-DE

L'équipe d'encadrement

Composition de l'équipe: etp, type de contrat, diplômes	toute l'équipe en CDI mais en temps partiel: 1 directrice , eje, 30 h 1 directrice adjointe , puéricultrice, 25 h 1 eje, 30 h 5 auxiliaires de puériculture (2 en 31h et 3 en 30h) 3 cap petite enfance (2 en 27h et 1 en 30h) 1 cuisinière , cap petite enfance, 30 h 2 agents d'entretien , un avec cap petite enfance mais poste aménagé suite invalidité , en 6h, le second sans diplôme en 25 h une secrétaire , en 6h

Partenariat

Avec la CAF	réseaux de directeurs et directrices, analyse des pratiques (réalisation grâce à la caf), formation référent handicap, toutes les réunions d'information par rapport aux nouveaux décrets, nouveau outils (cdap) disponibilité, conseils et aides des techniciens et contrôleurs
Avec la PMI	réseaux de directeurs et directrices, agrément de la structure et véritable accompagnement (à l'écoute et réceptive à nos demandes d'agrément échelonné par ex) rôle de conseil, de soutien, d'information sur les nouveaux textes, décrets....
Avec les associations	intégration de la crèche dans la vie du village avec échanges, projets en commun avec l'association Flore à Lias (autour des plantations...) partenariat avec d'autres associations du village pour préparations festives (20 ans de la crèche par ex)
Ecoles maternelles	passerelles, ateliers chants, lecture, jeux libres dans la classe, carnaval, spectacle réunion triangulaire crèche-école -alae pour un meilleur accueil de l'enfant qui intègre le milieu scolaire: réflexion en commun

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201919-DE

Autres	partenariat avec la mairie par rapport à la mise en place de certains projets (utilisation de la cour de l'école par ex), et intégration de notre structure dans la vie du village

Relation avec les coordos CEJ

Rencontres/temps de travail	Impulsion de projets et réalisation (forum petite enfance) échanges intéressants lors des bilans écoute attentive, soutien par rapport à une éventuelle problématique avec recherche de solutions rencontre lors de réunions du territoire, avec réflexion sur certaines thématiques (sur la mise en place de liste d'attente commune, la commission d'attribution des places ...)
Besoins	pas de besoin particulier, priorité à mon investissement sur le terrain auprès des équipes , des parents pour mener au mieux les projets en interne tout en faisant la gestion administrative dans sa globalité, tout cela sur un temps partiel...

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201919-DE

Le Multi-accueil de L'Isle Jourdain, Centre social



- **Multi accueil de L'Isle Jourdain, Centre Social**

	2017	2018
Nombre de places agrées PMI	30	30
Nombre de places contractualisées CEJ	55	62
Taux d'occupation	77,27%	74,64%
Prix de revient	10,76	
Accueil enfants en situation de handicap	1	1
Accueil enfants -de 1 euro de l'heure	10	11
Montant participation familiales	108533,47	111224,41
Budget de fonctionnement annuel	192194,85	

Accessibilité aux familles

Nombre d'enfants inscrits dans la structure	55	62
Horaires d'ouverture	7H30/18H30	7H30/18H30
Amplitude	11H	11H
Tarification (mini/maxi)	0,20/3,40	0,29/3,40
Nbr contrats 5 jours semaine	14	16
Nbr contrats -de 3 jours semaine	3	6
Place des familles dans la structure, modalités de recueils de leur besoins...	réunion de rentrée; apéritif de fin d'année (repas partage)	
Niveau de satisfaction des familles (indicateurs)		

Projet pédagogique de la structure

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023820-20190702-0207201919-DE

Objectifs généraux	respect, bienveillance, écoute, échange, autonomie, soutien à la parentalité
Objectifs opérationnels	
Date d'écriture	en cours

L'équipe d'encadrement

Composition de l'équipe: etp, type de contrat, diplômes	5 personnes à 35h(PDE, AP)1 Détachement, 4 CDI / 3 personnes à 28h (EJE, AP) CDI/ 1 personne à 21h (AP) CDD/ 3 personnes à 32h (CAP PE) 1 CDD, 2 CDI / 1 personne à 32h (non qualifié)CDI / 1 personne à 25 h (non qualifié) CDI/ 1 personne à 16h (CAP PE) CDD / 1 personne à 16h (non qualifié) CDI / 1 personne à 32h (cuisinière CAP PE) CDI/ 1 personne à 20h (entretien) contrat aidé

Partenariat

Avec la CAF	réseau handiférence, réseau EAJE
Avec la PMI	projet de rénovation, travail avec la puéricultrice et/ou le médecin de secteur si besoin
Avec les associations	Ludothèque, médiathèque
Ecoles maternelles	A VENIR
Autres	

Relation avec les coordos CEJ

Rencontres/temps de travail	
Besoins	

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023820-20190702-0207201919-DE

La crèche Familiale



Crèche Familiale

	2017	2018
Nombre de places agrées PMI	24	24
Nombre de places contractualisées CEJ	33	31
Taux d'occupation	62,42%	54,85%
Prix de revient	?	?
Accueil enfants en situation de handicap	0	0
Accueil enfants -de 1 euro de l'heure	22	19
Montant participation familiales	47805,56	44288,6
Budget de fonctionnement annuel	12450	13566

Accessibilité aux familles

Nombre d'enfants inscrits dans la structure	33	31
Horaires d'ouverture	7h-19h	7h-19h
Amplitude	12	12
Tarification (mini/maxi)	0,26-2,43	0,25-2,44
Nbr contrats 5 jours semaine	?	?
Nbr contrats -de 3 jours semaine	?	?
Place des familles dans la structure, modalités de recueils de leur besoins...	pas de recueils des besoins des familles	
Niveau de satisfaction des familles (indicateurs)	pas de questionnaires de satisfaction réalisés récemment	

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201919-DE

Projet pédagogique de la structure

Objectifs généraux	pas refait depuis mon arrivée
Objectifs opérationnels	
Date d'écriture	projet péda:2003 et projet social:2005

L'équipe d'encadrement

Composition de l'équipe: etp, type de contrat, diplômes	1 puéricultrice directrice 17h30

1 EJE directrice adjointe 17h30

Avec la CAF	réseau EAJE/réseau handiférence
Avec la PMI	puer de secteur et siège
Avec les associations	ludothèque, bibliothèque, centre social, gym câline
Ecoles maternelles	toutes les écoles de la CCGT
Autres	

Relation avec les coordos CEJ

Rencontres/temps de travail	réunion des directrices/forum petite enfance/bilan CAF/commission d'attributions des places
Besoins	

LE LIEN AVEC LES COORDONNATEURS DU TERRITOIRE

La coordination est invitée sur les temps de réunion des directrices, organisées à la communauté des communes environ cinq fois dans l'année.

Ces échanges ont donné lieu à la construction d'un projet commun, le forum petite enfance. Evènement à destination des familles pour la lisibilité des services de l'intercommunalité sur la tranche d'âge 0-3 ans.

Les directrices sollicitent facilement la coordination et ont fait remonter des besoins sur la communication aux familles et la gestion des bâtiments.

Le Relais d'Assistantes Maternelles

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201919-DE



L'observatoire de la petite enfance sur le territoire de la CCGT

Ecrit par marie Moulas avril 2019

L'observatoire est un lieu de réflexion, permettant d'observer une réalité de terrain et envisager des perspectives.
Un certain nombre de données vont être à l'origine de cette réflexion
-Les places potentielles d'accueil sur le territoire
- Observer les projets privés petite enfance qui sont en préparation
- Entendre les souhaits des parents

	Sur l'Isle Jourdain	*Autour de l'Isle Jourdain*	*Nombres de places potentielles*
L'accueil collectif	1 multi accueil maison de l'enfance 1 micro crèche privé		55 10
		1 Multi accueil Lias 1 Multi accueil Fontenilles	28 30

L'accueil individuel	1 crèche familiale (6 AM)	Dont 2 AM hors l'Isle Jourdain	24
	2 MAM (8 AM)	0	32
	106 AM en activité	56 assistantes maternelles	552 places potentielles 143 places actuelles

<u>Total des places disponibles sur le territoire</u> 559 places d'accueil offertes aux familles pour l'ensemble des modes de garde.

<u>Répartition des places par communes et nombre d' AM</u>

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201919-DE

	Nbr de places agrément	Nbr places en mam	**Total places potentiel**	**Nbr places actuelles**	Nbr Am sans contrat	Nbr AM Par communes	Nbr Am exercant en mam
Isle-Jourdain	199	32	**231**	**34**	2 nouvelles AM	58	8
Auradé	17	0	**17**	**6**	1	5	0
Beaupuy	0	0	**0**	**0**	0	0	0
Castillon saves	8	0	**8**	**5**		3	0
Clermont saves	28	0	**28**	**4**		7	0
Endoufielle	4	0	**4**	**1**		1	0
Fontenilles	153	0	**153**	**72**	8	56	0
Frégouville	12	0	**12**	**3**		3	0
Giscaro	4	0	**4**	**0**		1	0
Lias	8	0	**8**	**0**		2	0
Marestaing	3	0	**3**	**0**		1	0
Monferran saves	19	0	**19**	**5**		5	0
Pujaudran	28	0	**28**	**3**		9	0
Razengues	4	0	**4**	**1**		1	0
Ségoufielle	33	0	**33**	**9**		10	0
	520	**32**	**552**	**143**		**162**	**8**

Nombre de demandes accueil collectif en 2018

-221 dossiers préinscription (211 familles différentes)

Isle jourdain	Fontenilles	Pujaudran	Lias	Auradé	Endoufielle			
100	44	13	12	11	7			
Beaupuy	Castillon Saves	Clermont Saves	Marestaing	Razengues			Autres 31	Autres 32
1	2	3	3	2			8	5

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201919-DE

LE LIEN AVEC LES COORDONNATEURS DU TERRITOIRE

Force de proposition sur des sujets de réflexion intercommunaux, les professionnelles du RAM travaillent en informant et sollicitant la coordination.

Un travail d'amorce est réalisé par ce service, concernant la mise en place d'un observatoire de la petite enfance. Natalité, démandes et satisfaction des parents, données d'activité des assistantes maternelles sont des sujets sur lesquels le RAM peut enrichir le contenu de l'analyse du territoire.

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201919-DE

Le Lieu d'Accueil Enfant Parent

Ecrit par Christelle Favarro



Les objectifs et les missions des LAEP selon la CAF 32

- ✓ Partager un moment privilégié entre enfants et parents, participant à l'épanouissement de chacun
- ✓ Permettre une socialisation progressive de l'enfant, bien souvent une première découverte de la collectivité avant l'entrée à l'école maternelle afin de mieux s'y préparer
- ✓ Favoriser l'enrichissement mutuel entre adulte dans un climat de bienveillance attentive, pouvant les aider à construire leur rôle de parent
- ✓ Développer le lien social et rompre l'isolement par la rencontre entre parents
- ✓ Conforter les parents dans leurs compétences et leur rôle de premier éducateur de leur enfant

➢ **Le travail relationnel réalisé au LAEP participe à la prévention précoce des troubles de la relation enfant parent.**

Les particularités du territoire de la CCGT au regard de l'Accompagnement à la Parentalité :

Le contexte socio-économique favorable en lien au bassin aéronautique de la région toulousaine amène de nombreuses familles à s'installer sur le territoire chaque année. Ces familles, pour la plupart, se retrouve alors éloignées de leur famille d'origine. Cette distance géographique engendre dans leur quotidien un délitement des liens sociaux et amicaux qui les fragilise y compris dans leur lien à leur enfant.

➢ **Le LAEP peut ainsi constituer une réponse d'accompagnement à l'évolution des relations éducatives entre parents et enfants ainsi qu'un lieu de prévention de l'isolement social où peuvent s'élaborer de nouvelles solidarités.**

Cf. Témoignages de parents recueillis par Radio Fil de l'Eau à écouter en Podcast sur leur site internet – onglet émission Social Réseau – Trottinette –

Constat : Les familles peuvent venir au LAEP quelques jours à peine en suivant leur déménagement, avant même d'avoir pris le temps de défaire leurs cartons. Pour ces familles-là, la communication par Internet est essentielle. Nous nous devons donc d'exercer une veille permanente sur l'actualisation des informations sur les

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201919-DE

différents sites internet dont certains comme ceux de la CCGT ou de la CAF ne sont plus à jour depuis plusieurs années malgré nos demandes d'actualisation régulières.

L'augmentation de la population du territoire nous amène à accompagner des situations de famille de plus en plus diversifiées et en nombre de plus en plus important ces 2 dernières années.

➢ **Le LAEP accompagne un nombre de plus en plus grand de situations spécifiques de familles**

Il est désormais indispensable d'être 2 accueillantes présentes en même temps sur les temps d'accueil LAEP en toute circonstance (gestion de planning d'équipe en corrélation / équipe professionnelle de 3 accueillantes depuis 2018).

Cela nous demande une attention et une vigilance soutenue durant les temps d'accueil afin de maintenir un Vivre Ensemble sans se laisser happer par « l'empilement » des situations individuelles spécifiques au détriment du collectif.

Un travail constant est nécessaire sur la posture professionnelle avec le renforcement d'outils : APP obligatoire et Formation Professionnelle Continue complémentaire indispensable pour l'ensemble des accueillantes.

La nouvelle venue en Septembre 2018 du directeur de l'Antenne Gersoise de l'Association France Terre d'Asile, installée à L'Isle Jourdain (2ème antenne départementale retenue il y a 4 ans par la préfecture après Auch).

➢ **Un travail en partenariat est désormais possible et les familles en situation d'exil ont un accès au LAEP**

Evolution des publics accueillis en lien aux nouvelles configurations du territoire qui font apparaître de nouveaux besoins tels que la nécessité pour les mères réfugiés politique d'être dans un parcours d'apprentissage de la langue française pour obtenir leur droit. Cependant elles ne peuvent pas accéder au cours lorsqu'elles ont leur enfant non scolarisé auprès d'elles. Ces familles n'ont pour autant pas accès aux EAJE du territoire car leur situation ne correspond pas aux critères actuels qui définissent l'accueil d'Urgence. Il nous paraît important de prendre en considération ces données dans le cadre de l'observatoire Petite Enfance.

➢ **En cela les actions parentalité constituent un carrefour incontournable dans le recensement des besoins émergents des familles en matière d'éducation.**

Le retour des partenaires sociaux qui n'ont pas d'autre choix que de prioriser leur travail d'accompagnement social à la décharge du conseil départemental dans les missions de prévention notamment du service PMI. Les puéricultrices nous ont fait part de leur souci pour les familles de pouvoir trouver un relais précisément auprès du service LAEP dans cette mission commune de prévention.

A ce titre, elles font part de leur évaluation du besoin du LAEP à être situé plus en proximité du Centre-Ville notamment pour un certain nombre de familles relativement démunies en matière de pratiques parentales dont le rayon de

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201919-DE

déplacement géographique se limite à l'école Anne Franck / Super U / Le Parc de la Marquise et au mieux le lac. Ces familles ne sont pas véhiculées.
Les 2 Centres Sociaux quant à eux se situent dans cet espace délimité.
Le constat se pose que le LAEP a pu être instrumentalisé par les services de la protection de l'enfance à un moment donné durant ces deux dernières années comme un lieu de visite médiatisée pour des mesures judiciarisées. Un espace dédié aux visites médiatisées ordonnancées fait défaut sur le territoire bien que le besoin soit réellement présent.

Le retour des sages-femmes sur le public de familles qu'elles accompagnent qui met en lumière :

- L'Isolement des familles nouvellement arrivé dans la région et qui se retrouvent éloignées géographiquement de la famille souche.
- Un nombre de plus en plus grand de familles pris dans des conflits conjugaux à un âge de plus en plus proche de la naissance pour leur enfant ce qui n'est pas sans incidence sur la relation à l'enfant
- Un nombre significatif de jeune mère n'ayant aucun accès aux droits car sans logement fixe ; à savoir qu'elles sont hébergées tout à tour par leur entourage en changeant fréquemment de domicile. Aucun lien n'existe alors avec les services PMI dont ces familles sont particulièrement méfiantes selon un apriori de crainte du contrôle et de l'évaluation de leurs pratiques parentales. Les puéricultrices de la PMI nous ont dit avoir connaissance de ces situations sans pouvoir agir en termes de prévention auprès de ces jeunes mères.
- Des familles qui se disent de plus en plus « égarés » quant aux Informations par rapport aux modes de garde

Les sages-femmes doivent être considérées comme un partenaire incontournable du prochain forum Petite Enfance du territoire.
Les sages-femmes apprécient donc les différentes Actions Parentalité de l'Association comme des outils d'accompagnement. Elles s'en saisissent pour orienter ces familles : c'est ainsi un premier pas pour bénéficier d'un accompagnement social. Cela nous demande en tant que travailleur social une attention et une disponibilité toute particulière.
Les constats dont les puéricultrices de la PMI nous font part se recoupent avec l'ensemble de ces éléments.
➢ **Pour répondre de façon plus adéquate encore à cette problématique, nous mettrons en place au LAEP un accueil spécialement dédié aux enfants de moins de 12 mois le vendredi après-midi.** Ceci en vue de répondre également au retour des familles auprès des puéricultrices de PMI soulignant que le LAEP est repéré comme un espace pour les plus grands (après l'acquisition de la marche...). Nous assurerons ainsi une continuité et une cohérence avec les Actions Parentalités REAAP Découverte et Psychomotricité et Massage Bébé mis en place durant le premier semestre 2019 le vendredi après-midi. Pour ce faire, nous nous attacherons à proposer un aménagement de l'espace approprié le vendredi après-midi différent des autres accueils. Nous réaliserons
dans un premier temps une période de Test de Mai à Septembre. L'accueil des enfants de plus d'un an reste toutefois possible le vendredi après-midi.

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201919-DE

Le besoin exprimé des familles fréquentant le LAEP de bénéficier d'un accueil supplémentaire en matinée à L'Isle Jourdain contre 1 de moins l'après-midi. Actuellement inenvisageable étant donné la répartition de la mutualisation de la salle avec le RAM et la crèche familiale.

Le besoin d'un LAEP sur la commune de Fontenilles qui n'est plus à démontrer et toujours attendu avec une certaine impatience par les familles Fontenilloises

Le renouvellement des familles fréquentant le LAEP est chaque année compris entre 40 et 50 % en lien à la limite de la tranche d'âge du LAEP et au grandir de l'enfant

➢ **Un travail de communication et de partenariat est sans cesse à renouveler pour faire connaître le LAEP auprès du plus grand nombre de familles du territoire et ce dans l'objectif d'une équité d'accès au service.**
Le nombre important de partenaires potentiels mobilisent un temps de travail conséquent.
Le choix et l'intérêt d'un travail de communication en transversalité au sein du Centre Social par souci de répartition de la charge de travail entre les différentes professionnelles et d'employer au mieux ce temps de travail comptabilisé au plus serré. Ceci nécessite un travail d'information et de concertation constant mis en œuvre dans les missions de référente parentalité de l'Association.
Le besoin formulé par le guichet unique mis en œuvre par le RAM de disposer à nouveau d'un support de communication regroupant l'ensemble des actions parentalité du territoire. Les professionnelles du RAM fournissent un travail considérable de présentation du LAEP aux familles qu'elles reçoivent. C'est en 2018 le premier vecteur de venue au LAEP.
Le service parentalité du LAEP, en lien étroit avec l'ensemble des Actions Parentalité mises en œuvre par l'association est donc un acteur de terrain qui mérite d'être considéré comme un interlocuteur incontournable dans le regroupement d'observation et de constat permettant de mieux comprendre les attentes et les besoins des parents sur le territoire de par leur contact au quotidien. Mais aussi, de par la concertation et le travail de réflexion mené avec les partenaires, nous sommes en mesure d'apporter des éléments pertinents contribuant à l'élaboration du diagnostic de territoire en matière d'éducation

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201919-DE

LE LIEN AVEC LES COORDONNATEURS DU TERRITOIRE

Les professionnels du LAEP sont en lien régulier et constants avec la coordination. Elles y voient de l'intérêt à plusieurs niveaux :

- Enrichir par le partage de points de vue, le contenu de leur projet.
- Donner un sens dans le dispositif global territorial à leur action parentalité.
- Faire connaître leurs actions aux élus afin d'être intégré à la politique éducative.
- Développer leur partenariat par le réseau territorial.

Les professionnelles du LAEP sont porteuses de valeurs professionnelles ancrées, bienveillantes et qualifiées dans l'accompagnement des familles du territoire.

Sur l'axe du travail à la parentalité sur le territoire, le LAEP représente une ressource efficace, aussi bien pour les actions d'animation de territoire, comme moi ado d'un parent que pour la dynamique de développement de l'offre et dans la veille sur le besoin des familles, y compris des familles en grande difficulté socio-éducative.

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201919-DE

Les ludothèques

Il en existe deux sur le territoire, l'une basée à Fontenilles, et l'autre à L'Isle Jourdain.
L'objectif est le même pour ces deux entités :

- Favoriser l'accueil des familles du territoire, en proposant des espaces dédiés aux jeux et aux jouets.

Ces deux structures s'entraident dans le cadre d'évènements d'animation autour du jeu, mais n'ont ni le même gestionnaire, ni le même fonctionnement, ni la même dynamique de projet.

- Ludothèque de Fontenilles
  . *236 adhérents en 2017 pour 273 en 2018*
  . *1 ludothécaire*
  . *660 jeux*

La ludothèque Fontenilles

Fiche de présentation de la structure



Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID 032-200023620-20190702-0207201919-DE

	2017	2018
Nombre d'heures de fonctionnement à l'année	1457	1457
Nbre d'heures contractualisées	32 semaines	32 semaines
Prix de revient		
Budget de fonctionnement annuel	47 142 €	non communiqué
Informations sur le fonctionnement		
Nombre d'adhérents	276 familles	270 familles
Nbre de familles/enfants accueillis sur les activités		
Nbre de prêts de jeu	266	249
Horaires d'ouverture/fonctionnement de la structure	31 h semaine	
Place des familles dans la structure, modalités de recueils de leur besoins...		
Niveau de satisfaction des familles (quels indicateurs ?)		
Projet pédagogique		
Objectifs principaux	La ludothèque est une structure municipale qui se définit comme étant un lieu de loisirs, de rencontres, de convivialité et d'éveil autour du jeu. La ludothèque veut rendre accessible à tous des jeux et jouets qui font appel aux différents modes de connaissance et d'apprentissage. La ludothèque accueille tous les publics pour du jeu sur place ou pour l'emprunt.	
Animation		
Composition de l'équipe : etp, type de contrat, diplômes	Un agent 32 h semaine, titulaire, BEPC	
Les locaux/matériel pédagogique		
Partenariat		
Avec la CAF		
Avec les associations	L enjeux l'isle jourdain	
Avec les écoles		
Autres	ALAE	

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID 032-200023620-20190702-0207201919-DE

La Ludothèque de Fontenilles est une structure en gestion municipale qui accueille environ 200 à 250 personnes par semaine.
Le public accueilli est constitué majoritairement de familles avec enfants.
Très peu d'adolescents viennent sur la ludothèque, d'autant qu'à ce jour le point accueil jeunes de Fontenilles ne fréquente pas les lieux.
A noter que L'ESAT vient régulièrement (toutes les 3 semaines) ainsi que les assistantes maternelles les mardis et vendredis matin et le multi accueil situé en face tous les jeudis matin.

L'agent responsable de la ludothèque est en poste depuis 11 ans, elle rencontre des difficultés car étant seule sur son poste et ne bénéficiant pas de temps en dehors des heures d'accueil elle ne peut pas tester elle-même les jeux proposés aux usagers et n'est pas toujours en capacité de se rendre sur des temps de réunions.
Malgré cela la ludothèque de Fontenilles participe à l'événement "l'Isle en jeux" organisé sur l'Isle Jourdain par l'association "l'en jeux"

Bien que la compétence soit intercommunale depuis le 1/07/2016, cette ludothèque est intimement liée à la médiathèque de Fontenilles, les deux structures étant installées dans le même bâtiment. Ceci n'empêchant pas le partenariat et le travail dans une dynamique de territoire. En comparaison à sa structure homologue de L'Isle Jourdain, son volume d'activité est plus conséquent si l'on se réfère au nombre d'heures d'ouverture au public (1 612 heures/an).
Sa gestion est toujours assurée par la commune de Fontenilles, dans le cadre d'une convention de refacturation avec la CCGT.

➢ Ludothèque L'Enieux :

. 156 adhérents en 2017 pour 300 en 2018
. 1 ludothécaire
. 15 bénévoles impliqués
. 550 jeux



Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201919-DE

Structure : Ludothèque L'En-Jeux

	2017	2018
Nombre d'heures de fonctionnement à l'année	579	588
Nbre d'heures contractualisées	565	565
Prix de revient		
Budget de fonctionnement annuel	20300	21400
Informations sur le fonctionnement		
Nombre d'adhérents	293	354
Nbre de familles/enfants accueillis sur les activités	1674 accueils (fréquentation cumulée)	1895 accueils (fréquentation cumulée)
Nbre de prêts de jeu	690	808
Horaires d'ouverture/fonctionnement de la structure	mardi 17h-19h ; vendredi 9h-12h ; 2 fois par mois, vendredi 20h30-1h30 ; en alternance samedi 14h-18h (jeux de société) ou 16h-minuit (jeux de rôle)	
Place des familles dans la structure, modalités de recueils de leur besoins…	Les besoins sont généralement exprimés oralement. Un cahier des suggestions est mis à disposition mais principalement utilisé pour des demandes de titres ou types de jeux.	
Niveau de satisfaction des familles (quels indicateurs ?)	Indicateurs principaux : régularité des venues et renouvellement ou non de l'adhésion. Nos marges d'évolutions sont trop faibles actuellement (horaires de disponibilité de la salle…) pour qu'il soit pertinent de lancer une consultation alors qu'on ne peut rien faire évoluer.	
Projet pédagogique		
Objectifs principaux	▪ Accueil tout public, favoriser le partage au sein de la famille et entre les joueurs de tous âge ▪ Permettre l'investissement des compétences cognitives, sociales… dans un cadre différent (hors famille, école, travail…) ▪ valoriser la confiance en soi et favoriser l'autonomie ▪	
Animation		
Composition de l'équipe : etp, type de contrat, diplômes	0,6 ETP salarié en CUI-CAE – gestion de la structure et animation d la plupart des ouvertures et interventions extérieurs – 6 bénévoles s'occupent de toutes les animations « jeux de rôle » et viennent en soutien ou en remplacement (maladie, congés) de la ludothécaire.	
Les locaux/matériel pédagogique	Sale d'animation du Centre Social, partagée avec de nombreux autres usages = contraintes de planning et d'installation et rangement	

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201919-DE

Partenariat	
Avec la CAF	Contrat CEJ
Avec les associations	Nombreux. De différent types : certaines sont usagères de la ludo, certaines sont des partenaires opérationnelles tout au long de l'année ou uniquement pour le festival Lislenjeux.
Avec les écoles	Hors temps scolaire, interventions dans les centres de loisir dans le cadre des TAP
Autres	Nombreux partenariats « commerciaux » à l'occasion du festival : Natais, Carrefour, Biocoop, Pose ton ion, Baraca, Crédit Mutuel…
Relation avec les coordos CEJ	
Rencontres/temps de travail	Rdv de travail « formels » et échanges informels au grès des opportunités.
Besoins	Préparation des prochains contrats CEJ, et le diagnostic qui va avec – Mise en place du partenariat avec la commune de Pujaudran pour notre installation dans sa ludo (accompagnement technique souhaité)

Inscrite au CEJ que depuis 2015, la gestion de la ludothèque a été confiée à l'association « L'En-Jeux », dans le cadre d'une convention annuelle. Un projet de développement a été élaboré pour la période 2017-2018 et présenté aux élus communautaires en début d'année. Validé sur proposition, celui-ci a permis d'augmenter le nombre d'heures d'ouverture au public en passant de 270 heures à 565 heures dès 2018.

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201919-DE

	L'ENJEUX	FONTENILLES	Total
Heures contractualisées annuelles	565 H	1612 H	2177H
Nombre d'adhérents	300	273	573
Budget de Fonctionnement Global	23 326€	47 142€	
Budget accueil heures contractualisées	14 180€	47 142€	61 322€
Ps CEJ 2017	6786€	15152€	
Coût collectivité reste à charge	1485€		
Temps de travail	20h/semaine	1 ETP	
Prix de revient	25,10 €	29,24 €	
Nombre de projets en partenariat	11	?	
Action de formation	VAE Ludothécaire		
Evaluation de la satisfaction des familles	Cahier d'expression et questionnaires familles		

Tableau récapitulatif de l'offre ludothèque territoriale.

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201919-DE

LE LIEN AVEC LES COORDONNATEURS DU TERRITOIRE

L'association est un acteur dynamique et disponible au travail de réseau et animation de territoire au service des familles.
Elle est force de proposition et développe d'année en année sa fréquentation. Reconnue pour la qualité de ses interventions, la ville de Pujaudran leur a demandé de rejoindre leur projet bibliothèque médiathèque ludothèque.
En revanche sa place dans le contrat enfance jeunesse ne reflète pas cette dynamique. C'est un sujet qui partage la communauté. La situation de l'enjeux mérite d'être considérée de manière à lui trouver une place raisonnable mais pertinente.
Par ailleurs, la ludothèque de Fontenilles, de gestion toujours communale n'a que peu de disponible pour travailler les projets nouveaux comme le forum petite enfance.

Rappel des objectifs au sein des structures petite enfance :

- *Permettre aux familles de concilier vie familiale et vie professionnelle*
- *Accompagner les tout-petits dans leur développement et leur découverte du monde*
- *Favoriser la parentalité*

Les formules d'accueil sur le territoire sont nombreuses et variées, amenant à 135 le nombre de places en EAJE (Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant), et à plus de 640 le nombre de places chez les assistantes maternelles indépendantes.

✓ Multi accueil de L'Isle Jourdain, *géré par l'association « Centre Social Multi partenarial » - Agrément pour 55 places*

✓ Multi accueil de Fontenilles « Le Jardin aux Câlins », *géré par la CCGT Agrément pour 30 places*

✓ Multi accueil de Lias « Claude Ninard », *géré par l'association Claude Ninard Agrément pour 25 places*

✓ Crèche familiale « Lou Lapinot », *gérée par la CCGT Agrément pour 25 places -Accueil à L'Isle Jourdain et Endoufielle*

✓ Relai Assistantes Maternelles, *géré par l'association « Centre Social API en Gascogne ». Cette structure basée à L'Isle Jourdain s'adresse à toutes les assistantes maternelles du territoire (195). Accueil à la maison de l'enfance de L'Isle Jourdain et à Fontenilles, dans les locaux de l'ALAE La Fontaine.*

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201919-DE

✓ Lieu Accueil Enfants Parents, *géré par l'association « Centre AFT en Gascogne » :*
Il est ouvert aux enfants âgés de moins de six ans, accompagnés de leur(s) parent(s) ou d'un adulte familier pour participer à des temps conviviaux de jeux et d'échanges. Des professionnels formés à l'écoute sont présents pour assurer l'accueil des familles. C'est un lieu anonyme, sans inscription, et d'accès libre, encadré par deux professionnelles de la petite enfance. Les accueils se font sans rendez-vous à L'Isle Jourdain et à Fontenilles. Le LAEP peut accueillir jusqu'à 12 familles avec enfants (environ 25 personnes).

3.3 Les structures enfance

Les structures enfance

Fiches de présentation des sites

Structure ALAE/ALSH				
ALAE maternel Jean de la Fontaine				
	2017		2018	
Nbre de places agrées DDCSPP				
Nombre de places réellement proposées				
Nbre de places contractualisées (CEJ)				
Taux d'occupation				
Prix de revient				
Montant des participations familiales				
Budget de fonctionnement annuel	1860		2030	
Accessibilité aux familles				
Nombre d'enfants inscrits dans la structure	153		155	
Horaires d'ouverture	7h30-8h50/12h-14h05/16h20-19h		7h30-8h50/12h-14h05/16h20-19h	
Amplitude				
Tarification (mini/maxi)				
Plafond de revenus pratiqué				
Accueil des familles : Aménagements et outils, ...				
Recueil des besoins (modalités)				

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201919-DE

Outils de communication (lesquels?)	panneaux d'affichage , mail, cahier de liaison		panneaux d'affichage , mail, cahier de liaison, portail famille	
Actions accompagnement à la parentalité (lesquelles?)				
Nbre d'enfants en situation de handicap				
Niveau de satisfaction des familles (indicateurs utilisés)				
Projet éducatif et pédagogique de la structure				
Objectifs généraux	Respect du rythme de l'enfant/favoriser le partenariat avec les acteurs éducatifs/impliquer les parents dans la structure de loisirs			
Objectifs opérationnels	Proposer des activités adaptées au rythme de la journée			
Objectifs opérationnels	Laisser le choix à l'enfant de faire ou de ne rien faire			
Objectifs opérationnels	Mise en place de temps de concertation avec les associations de parents d'élèves. Organisation de projets, manifestations en commun.			
Objectifs opérationnels	Participation des ALAE aux instances partenariales (conseil d'école, commission cantine...)			
Objectifs opérationnels	En créant des moments privilégiés (atelier parents enfants, repas, soirées...)			
Objectifs opérationnels	En faisant appel aux compétences des parents			
Date d'écriture				
L'équipe d'encadrement				
Composition de l'équipe: etp, type de contrat, diplômes	cdd , mise à disposition, titulaires			
Taux d'encadrement par séquence	matin 14 midi 12 soir10/14		matin 14 midi 12 soir10/14	
Partenariat				
Avec les associations	association des parents d'élèves			
Autres				
Relation avec les coordos CEJ				
Rencontres/temps de travail				

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201919-DE

Besoins	

Structure ALAE/ALSH		
ALAE/ALSH Fregouville Maurens		
	2017	2018
Nbre de places agrées DDCSPP	FREGOUVILLE -6ANS 18 ET +6ANS 61 MAURENS -6ANS 44 ET + 6ANS 18	FREGOUVILLE -6ANS 12 ET+6ANS 60 MAURENS -6ANS 45 ET +6ANS 18
Nombre de places réellement proposées	FREGOUVILLE MATIN -6ANS 2 ET +6ANS 14 MIDI+6ANS 61 SOIR -6ANS 2 ET +6ANS 18 ET MERCREDI -6ANS 14 ET +6ANS 18 MAURENS MATIN -6ANS 10 ET +6ANS 4 MIDI -6ANS 44 SOIR -6ANS 14 ET+6ANS 7	FREGOUVILLE MATIN-6ANS 3ET +6ANS 14 MIDI +6ANS 60 SOIR -6ANS 3 ET +6ANS 18 MERCREDI -6ANS 14 ET+6ANS 18 MAURENS MATIN -6ANS 10 ET +6ANS 4 MIDI -6ANS 45 SOIR -6ANS 14 ET +6ANS 7
Nbre de places contractualisées (CEJ)	Maurens Matin 14, Midi 49 et soir 20 Frégouville matin 14, midi 49 et soir14 MERCREDI -6ANS 12 ET +6ANS 14	idem 2017
Taux d'occupation	60%	60%
Prix de revient	(895€ avant recettes) 214€ après recettes	(prévisionnel 969€ avant recettes) 390€ après recettes prévisionnelles.
Montant des participations familiales	FREGOUVILLE ALAE 4919,32 PAUSE MERIDIENNE 895,00€ ET LE MERCREDI 4045,70€	FREGOUVILLE ALAE 4908,94€ PAUSE MERIDIENNE 897,00€ ET LE MERCREDI 3377,75€

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201919-DE

Budget de fonctionnement annuel	99 779 €	prévisionnel 100 000€
Accessibilité aux familles		
Nombre d'enfants inscrits dans la structure	FREGOUVILLE 105 ET MAURENES 105	FREGOUVILLE 105 ET MAURENS 105
Horaires d'ouverture	SUR LES 2 SITES 7H30-9H00 / 12H00 -14H00 /16H15-18H30 LE LUNDI MARDI JEUDI VENDREDI LE MERCREDI 7H30-9H00 LE MERCREDI APREM QUE FREGOUVILLE DE 12H00-18H30	SUR LES 2 SITES 7H30-9H00/12H00-14H00/16H15-18H30 LE LUNDI MARDI JEUDI VENDREDI LE MERCREDI DE 7H30 12H00 LE MERCREDI APREM QUE FREGOUVILLE 12H00-18H30
Amplitude	POUR LES 2 ALAE LUNDI MARDI JEUDI VENDREDI +MERCREDI MATIN 5,5 LE MERCREDI APREM 5	POUR LES 2 ALALE LUNDI MARDI JEUDI VENDREDI ET LE MERCREDI MATIN 5,5 MERCREDI APREM 5
Tarification (mini/maxi)	ALAE 0,70€/0,98€ PAUSE MERIDIENNE 11,00€/17,00€ MERCREDI 12H00-13H30 0,80€/2,05€ DE 12H00-18H30 2,30€/5,55€ 13H30-18H30 1,50€/3,50€	ALAE 0,70€/0,98€ PAUSE MERIDIENNE 11,00€/17,00€ MERCREDI 12H00-13H30 0,80€/2,05€ DE 12H00-18H30 2,30€/5,55€ DE 13H30-18H30 1,50€/3,50€
Plafond de revenus pratiqué	QF +1500	QF+1500
Accueil des familles : Aménagements et outils, ...	ECHANGE ACCESSIBILITE A TOUS	IDEM
Recueil des besoins (modalités)	FICHE D'INSCRIPTION DOSSIER	IDEM
Outils de communication (lesquels?)	ORAL EMAIL SMS TELEPHONE	IDEM

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201919-DE

Actions accompagnement à la parentalité (lesquelles?)	DISPONIBILITER POUR LES PARENTS LES PARENTS ONT LA POSSIBILITE DE PARTICIPER AUX ACTIVITES LES ANIMATEURS PARTICIPENT ET AIDENT L'APE (MARCHE DE NOEL....)	IDEM
Nbre d'enfants en situation de handicap	0	0
Niveau de satisfaction des familles (indicateurs utilisés)		
Projet éducatif et pédagogique de la structure		
Objectifs généraux	FAVORISER ET ENCOURAGER L'ACQUISITION DE L'AUTONOMIE DES ENFANTS FAVORISER LA SOCIALISATION ENTRE LES ENFANTS ACCUEILLIR LES ENFANTS DANS DE BONNES CONDITIONS TRAVAILLER SUR LA NOTION D'ECOCITOYENNETE	
Objectifs opérationnels	IDEM	
Date d'écriture	2017 REMIS A JOUR POUR 2018	
L'équipe d'encadrement		
Composition de l'équipe: etp, type de contrat, diplômes	deux sites, 9 salariés, 5,7 etp	
Taux d'encadrement par séquence	matin 2 midi 4 soir 2	matin 2 midi 5 soir 2
Partenariat		
Avec les associations	OIS sur Frégouville	
Autres		
Relation avec les coordos CEJ		
Rencontres/temps de travail		
Besoins		

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201919-DE

ALAE Paul Bert La Fontaine		
	2017	2018
Nbre de places agrées DDCSPP	210	
Nombre de places réellement proposées	Autant que nécessaire	
Nbre de places contractualisées (CEJ)	Matin 98 Midi 210 Soir 140	
Taux d'occupation Prix de revient Montant des participations familiales	Information non détenue, mission réalisée par les gestionnaires pédagogiques	
Budget de fonctionnement annuel	5140,57	5740
Accessibilité aux familles		
Nombre d'enfants inscrits dans la structure	Tous les enfants de la structure + Les enfants venant les mercredis	
Horaires d'ouverture	7h30/8h40 – 11h40/13h40-15h55/19h00	
Amplitude	11h30	
Tarification (mini/maxi)	information non détenue , max 2€/j/enfant	
Plafond de revenus pratiqué	information non détenue	
Accueil des familles : Aménagements et outils, ...	Accueil physique, affichage, rencontre	Accueil physique, affichage, rencontre
Recueil des besoins (modalités)	Point régulier avec l'équipe et remonté aux gestionnaires	
Outils de communication (lesquels?)	Affichage, Mail, Téléphone, rencontres	Affichage, Mail, Téléphone, rencontres, portail famille
Actions accompagnement à la parentalité (lesquelles?)		
Nbre d'enfants en situation de handicap	2 plus les enfants en ULIS	2 plus les enfants accueillis en ULIS

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201919-DE

Niveau de satisfaction des familles (indicateurs utilisés)	Non évalué réellement		
Projet éducatif et pédagogique de la structure			
Objectifs généraux	Respecter le rythme de l'enfant, Permettre à l'enfant de développer sa citoyenneté, Favoriser le bien-être de l'enfant et son épanouissement		
Objectifs pédagogiques	Permettre à l'enfant une approche des expérimentations de loisir, Créer de bonnes conditions de repas, Favoriser la prise de conscience de ses actes et sa façon de s'exprimer , Favoriser l'autonomie de l'enfant , Privilégier un accueil individualisé de qualité , Permettre à l'enfant de développer sa curiosité		
Date d'écriture	En cours de rédaction		
L'équipe d'encadrement			
Composition de l'équipe: etp, type de contrat, diplômes	1 direction : BPJEPS temps complet contractuel ,1 directrice adjoint : BPJEPS 80% titulaire, 20 animateurs principalement à temps partiel et majoritairement titulaires		
Taux d'encadrement par séquence	matin 1/18 midi 1/18 soir 1/18	matin 1/18 midi 1/18 soir 1/18	
Partenariat			
Avec les associations	maison de retraite , Association de parents d'élèves		
Autres			
Relation avec les coordos CEJ			
Rencontres/temps de travail	1h /an lors des réunion de secteurs		
Besoins	/		

Structure ALAE AURADE ANNEE 2017				

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201919-DE

	2017	2018	
Nbre de places agrées DDCSPP	Ces informations sont à demander aux gestionnaires pédagogiques, elles ne rentrent plus dans mes attributions (fiche de poste)		
Nombre de places réellement proposées			
Nbre de places contractualisées (CEJ)			
Taux d'occupation			
Prix de revient			
Montant des participations familiales			
Budget de fonctionnement annuel	996		
Accessibilité aux familles			
Nombre d'enfants inscrits dans la structure	59 élémentaires 15 maternelles		
Horaires d'ouverture	Lundi 7h30/9h00 12h00/13h30 16h15/18h30 Mardi et vendredi 7h30/9h00 12h00/13h30 15h00/18h30 Jeudi 7h30/9h00 12h00/13h30 15h30/18h30 Mercredi 7h30/9h00 11h45/12h30		
Amplitude			
Tarification (mini/maxi)	Cf service jeunesse administratif		
Plafond de revenus pratiqué			

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201919-DE

Accueil des familles : Aménagements et outils, ...	Mise en place de		
Recueil des besoins (modalités)	discussions		
Outils de communication (lesquels?)	mails, affichage, mots dans les cartables,,,		
Actions accompagnement à la parentalité (lesquelles?)	mise en place de pauses Thé café		
Nbre d'enfants en situation de handicap	3		
Niveau de satisfaction des familles (indicateurs utilisés)	Très bonne appréciation des parents		
Projet éducatif et pédagogique de la structure			
Objectifs généraux	Fonction du PEDT		
Objectifs opérationnels			
Date d'écriture	2017/2018		
L'équipe d'encadrement			
Composition de l'équipe: etp, type de contrat, diplômes			
Taux d'encadrement par séquence	matin 3 midi 4 soir 4	matin midi soir	
Partenariat			
Avec les associations	Les intervenants pour les TAP MJC / OIS / L'ENJEU /APE		
Autres	Mairie, Association Handicap, Ecole, foyer rural		

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201919-DE

Relation avec les coordos CEJ					
Rencontres/temps de travail	Tous les temps de préparation du PEDT, Bilan sur le handicap, Bilan CAF				
Besoins					

Commentaires éventuels : Je trouve dommage que sur ce questionnaire, on mette l'accent uniquement sur la parentalité alors qu'il n'y a que les objectifs qui réfèrent aux actions mises en place auprès des enfants,

Structure ALAE/ALSH		
ALAE Endoufielle		
	2017	2018
Nbre de places agrées DDCSPP	56	56
Nombre de places réellement proposées	56	56
Nbre de places contractualisées (CEJ)	Voir gestionnaire	Voir gestionnaire
Taux d'occupation	Voir gestionnaire	Voir gestionnaire
Prix de revient	Voir gestionnaire	Voir gestionnaire
Montant des participations familiales	Voir gestionnaire	Voir gestionnaire
Budget de fonctionnement annuel		ALAE : 960 ALSH : 320
Accessibilité aux familles		

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201919-DE

Nombre d'enfants inscrits dans la structure		70		70	
Horaires d'ouverture		Pause méridienne 12h 13h30 garderie		Pause méridienne 12h 13h30 garderie	
	ALAE	7h30 9h00	16h30-18h30	7h30 9h00	16h30-18h30
lundi mardi vendredi	TAP (ALAE)	15h30 16h30	RDV parents/	15h30 16h30	
	mercredi	7h30 9h00	12h00-18h30	7h30 9h00	12h00-18h30
	ALSH	7h30-18h30		7h30-18h30	
Amplitude					
	ALAE		3h30		3h30
Lundi mardi vendredi			1h		1h
	ALSH		11h		11h
Tarification (mini/maxi)		Voir gestionnaire		Voir gestionnaire	
Plafond de revenus pratiqué		Voir gestionnaire		Voir gestionnaire	
Accueil des familles : Aménagements et outils, ...		Accueil individuel/pause-café		Accueil individuel/pause-café/portail famille	
Recueil des besoins (modalités)		Parents/représentant des parents d'élève/Conseil d'école			
Outils de communication (lesquels ?)		Verbal/affichage /mot cahier			Verbal/mail/ affichage /mot cahier
Actions accompagnement à la parentalité (lesquelles ?)		Discussion/écoute			Discussion/écoute
Nbre d'enfants en situation de handicap					
Niveau de satisfaction des familles (indicateurs utilisés)		Bon retour des parents		Bon retour des parents	
Projet éducatif et pédagogique de la structure					
Objectifs généraux		La dynamique de partenariat dans la recherche de cohérence éducative. L'épanouissement et l'autonomie des individus La socialisation, citoyenneté et « vivre ensemble			
Objectifs opérationnels		Voir projet pédagogique			
Date d'écriture		2018			

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201919-DE

L'équipe d'encadrement					
Composition de l'équipe : etp, type de contrat, diplômes		Voir gestionnaire			
Taux d'encadrement par séquence		Matin 2 midi 1 soir2 TAP 3		Matin 2 midi 1 soir 2 TAP 3	
Partenariat					
Avec les associations		OIS, bénévoles, bibliothèque...			
Autres					
Relation avec les coordos CEJ					
Rencontres/temps de travail		Plusieurs rencontres autour du PEDTi, des préparations bilans			
Besoins					
Lors du transfert le rôle et les missions des directeurs ont évolué, ainsi que nos fiches de poste.					
Afin de répondre à vos demandes j'ai effectué des recherches sur le logiciel ICAP et autre					
Mais peu de résultat.					

Structure ALAE ANNE FRANK		
	2017	2018
Nbre de places agrées DDCSPP	Ces renseignements sont à demander aux gestionnaires pédagogiques,	
Nombre de places réellement proposées		
Nbre de places contractualisées (CEJ)		
Taux d'occupation		
Prix de revient		
Montant des participations familiales		

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201919-DE

Budget de fonctionnement annuel		2 768 €
Accessibilité aux familles		
Nombre d'enfants inscrits dans la structure		175
Horaires d'ouverture		7h30/9h00 12h00/14h00 16h00/19h00
Amplitude		1,5 2 3
Tarification (mini/maxi)		Inconnu
Plafond de revenus pratiqué		Inconnu
Accueil des familles : Aménagements et outils, ...		Zone d'accueil sas d'entrée / accueil personnalisé le matin et le soir / détachement des animateurs sur plusieurs pôles
Recueil des besoins (modalités)		RDZ-VS / MOT/CONSEIL D'ECOLE/ DELEGUES DES PARENTS
Outils de communication (lesquels ?)		MAIL /DISCUSSION / AFFICHAGE /MOTS par les cahiers d'école
Actions accompagnement à la parentalité (lesquelles ?)		DISCUSSION
Nbre d'enfants en situation de handicap		4
Niveau de satisfaction des familles (indicateurs utilisés)		Manque la mise en place de questionnaires de satisfaction cependant bon retour des parents
Projet éducatif et pédagogique de la structure		
Objectifs généraux		Susciter et soutenir la solidarité / élaborer des projets communs/
		Favoriser l'esprit d'équipe /valoriser les compétences de
		Chaque acteur pédagogique/ maitriser les

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201919-DE

	consommations et le gaspillage	
Date d'écriture	En cours de réalisation	
L'équipe d'encadrement		
Composition de l'équipe : etp, type de contrat, diplômes	Etp=5,61 3 CDI, 1 en stagiairisation, 6 en CDD	
Taux d'encadrement par séquence	Matin midi soir	Matin 6 midi 9 + 8 ATSEM soir 9 + 2 ATSEMS
Partenariat		
Avec les associations	Lire et faire lire / les agriculteurs d'Auradé / l'OIS / Multisport / L'Enjeu / Tennis / MJC / Parents d'élèves	
Autres	Enseignants / Mairie / Equipe de restauration / centre social	
Relation avec les coordos CEJ		
Rencontres/temps de travail	ECRITURE DU PEDT / PRE BILAN CAF / LE HANDICAP	
Besoins		

Structure ALAE de LIAS

	2017		2018	
	ALAE	ALSH	ALAE	ALSH
Nbre de places agrées DDCSPP				
Nombre de places réellement proposées				
Nbre de places contractualisées (CEJ)				
Taux d'occupation				
Prix de revient				
Montant des participations				

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201919-DE

familiales				
Budget de fonctionnement annuel				
Accessibilité aux familles				
Nombre d'enfants inscrits dans la structure	Mater : 50 élèm : 20	34	Mater : 52 élèm : 28	50
Horaires d'ouverture	7h30	7h30	7h30	7h30
Amplitude	11h50	11h50	11h50	11h50
Tarification (mini/maxi)	QF 2€ maxi/jour		QF 2€ maxi/jour	
Plafond de revenus pratiqué				
Accueil des familles : Aménagements et outils, ...				
Recueil des besoins (modalités)				
Outils de communication (lesquels ?)	Panneau d'affichage	Mot dans le cahier	Programme flyer	Panneau d'affichage
Actions accompagnement à la parentalité (lesquelles ?)				
Nbre d'enfants en situation de handicap	1 MDPH	1MDPH	1 MDPH	1MDPH
Niveau de satisfaction des familles (indicateurs utilisés)				
Projet éducatif et pédagogique de la structure				
Objectifs généraux	FAVORISER L'ECHANGE ENTRE LES DIFFERENTS PARTENAIRES ET LA CONNAISSANCE DES AUTRES			
Objectifs opérationnels	Créer un partenariat avec les assos du village et faire découvrir la solidarité au travers des ateliers d'entraide.			

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201919-DE

Date d'écriture	01/10/17		
L'équipe d'encadrement			
Composition de l'équipe : etp, type de contrat, diplômes	1 Directrice BAFD en etp,2 animatrices BAFA,2 ATSEM CAP petite enfance et 1 animateur non diplômé		
Taux d'encadrement par séquence	Matin 2 midi 5 soir 3	Matin 3 midi 5 soir 3-4	
Partenariat			
Avec les associations	Du village (APE, Flora lias, le collectif de la guerre de 14-18, le foyer rural)		
Autres	L'école, une bénévole du village pour apprendre la broderie aux enfants		
Relation avec les coordos CEJ			
Rencontres/temps de travail	Pas beaucoup voire jamais sur l'année 2018 peut-être 2 h		
Besoins	Des salles d'activités adaptées aux enfants d'élémentaires et de maternelles pour ne plus faire les ateliers dans la salle de restauration. Ou dans le couloir.		
Commentaires éventuels : En vue de l'agrandissement de l'école de Lias, je pense qu'il serait bien de créer en même temps un petit centre de loisirs a			

Structure ALAE/ALSH de Monferran-Savès		
	2017	2018
Nbre de places agrées DDCSPP	ALAE : 70	ALAE : 70
Nombre de places réellement proposées	ALAE ET ALSH : NON DETERMINE	
Nbre de places contractualisées (CEJ)		
Taux d'occupation		
Prix de revient		
Montant des participations familiales	En fonction du QF	En fonction du QF

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-020720191819-DE

Budget de fonctionnement annuel	PAS DE DONNEES	ALAE : 2200 / ALSH: 2131
Accessibilité aux familles		
Nombre d'enfants inscrits dans la structure	124	115
Horaires d'ouverture	ALAE : 7H15/9H – 12H/14 – 16H OU 16H30/18H45 ** ALSH: 7H45/18H45	
Amplitude	ALAE : 6H OU 6H30 ** ALSH: 11H	
Tarification (mini/maxi)		
Plafond de revenus pratiqué		
Accueil des familles : Aménagements et outils, ...		Accueil individualisé, temps de convivialité pour faire connaissance
Recueil des besoins (modalités)		
Outils de communication (lesquels ?)	MAILS, AFFICHAGES, CAHIERS DES ENFANTS	
Actions accompagnement à la parentalité (lesquelles ?)	Apéritif convivial pour faire connaissance au mois de septembre et pour orienter les parents dans les démarches pour l'alae et l'alsh	
Nbre d'enfants en situation de handicap		6
Niveau de satisfaction des familles (indicateurs utilisés)		Échanges de mails, face à face, rendez-vous si besoin
Projet éducatif et pédagogique de la structure		
Objectifs généraux	Créer un climat sécurisant pour les enfants et les parents / Respecter le rythme de vie de chacun / Assurer l'intégration de l'enfant dans la structure	
Objectifs opérationnels	Accueil individualisé / temps calmes / à l'écoute des besoins de l'enfant / aménager des coins spécifiques / mettre en place des règles de vie	
Date d'écriture		
L'équipe d'encadrement		

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-020720191919-DE

Composition de l'équipe : etp, type de contrat, diplômes	Lucie : CDI 35h / Christine: CDD 11h72 (personnel communal – cantine) / Amélie et Sabine: CDD 8h / Claire: contrat PEC / Nadine: CDI 8h50 (personnel communal – ATSEM) / Pamela: CDD 25h40 / Elodie: CDD 18h45	
Taux d'encadrement par séquence	Matin 4 midi 5 soir 5	Matin 4 midi 7 soir 7
Partenariat		
Avec les associations	Associations TAP (OIS, Groupement agriculture, ESSOR...)	
Autres	ESSOR / THUYAS (projets, partage locaux)	
Relation avec les coordos CEJ		
Rencontres/temps de travail	Peu de temps de travail (intervention réunion de secteur)	
Besoins	Organigramme du CEJ avec mission et objectif de chaque acteur	

Structure ALAE de Pujaudran				
ALAE Pujaudran				
	2017		2018	
	ALAE	ALSH	ALAE	ALSH
Nbre de places agrées DDCSPP				
Nombre de places réellement proposées				
Nbre de places contractualisées (CEJ)				
Taux d'occupation				
Prix de revient				
Montant des				

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201919-DE

participations familiales				
Budget de fonctionnement annuel				
Accessibilité aux familles				
Nombre d'enfants inscrits dans la structure	161 Elémentaires 70 maternelles		168 élémentaires 65 maternelles	
Horaires d'ouverture	7h-9h, 12h-13h30, 16h-19h (lundi mardi) ou 15h30-19h (jeudi vendredi)	7h-19h	7h-9h, 12h-13h30, 16h-19h (lundi mardi) ou 15h30-19h (jeudi vendredi)	7h30 (depuis octobre 2018) -19h
Amplitude	12h		12h	11h30
Tarification (mini/maxi)	QF 2€ maxi/jour		QF 2€ maxi/jour	
Plafond de revenus pratiqué				
Accueil des familles : Aménagements et outils, ...	Table d'accueil (avec un référent), ordinateur de pointages et feuilles de signatures, espace dédié (maternelle et élémentaire), cahier de liaison (pour faire suivre les informations des familles)			
Recueil des besoins (modalités)	Animateur référent dédié pour l'accueil, cahier de liaison			
Outils de communication (lesquels ?)	Cahier de liaison, mail (avec liste de diffusion), mots dans le cartable, portail famille(2018) , échange avec les familles (accueil du matin et soir), Blog, Affichage, site de la Mairie, conseil d'école et café des parents.			
Actions accompagnement à la parentalité (lesquelles ?)			Café des parents (rentrée 2018)	
Nbre d'enfants en situation de handicap	0	0	0	0
Niveau de satisfaction des familles (indicateurs	Retour des familles (accueil matin-soir), conseil d'école, Assiduité (ALSH), fréquentation (ALSH)			

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201919-DE

utilisés)			
Projet éducatif et pédagogique de la structure			
Objectifs généraux	Favoriser l'autonomie et l'épanouissement de l'enfant Développer les partenariats ainsi que les échanges afin de valoriser les compétences Être garant de la sécurité physique, affective et morale de l'enfant		
Objectifs opérationnels	Proposer des activités pluridisciplinaires (sportives, artistiques...) adaptées à chacun Valoriser et multiplier la mise en œuvre de projets et de manifestations communes Respecter le rythme de l'enfant avec des espaces et un fonctionnement adapté.		
Date d'écriture	Pour la rentrée scolaire 01/09/2017 – 01/09/2018		
L'équipe d'encadrement			
Composition de l'équipe : etp, type de contrat, diplômes	1 Directeur BPJEPS LTP, 1 Directeur adjoint BAFD (titulaire), 3 ATSEM (CAP petite enfance) , 2 Agents Municipaux, 9 Animateurs contractuels CDD (BAFA, stagiaires BAFA , BAFD stagiaires, CAP petite enfance.)		
Taux d'encadrement par séquence	Dans le cadre du PEDT, L'ALAE bénéficie des taux assoupli 1/18 (élémentaire) et 1/14 (maternelle) Et en ALSH 1/12 (élémentaire) 1/8 maternelle		
	Matin : 6 animateurs	Midi: Garderie MIDI jusqu'à fin Octobre et depuis Novembre 2018 en ALAE : 9 Animateurs ALAE MATERNELLE 6 animateurs	TAP : 10 Animateurs Soir: 7 animateurs
Partenariat			
Avec les associations	l'APE, Médiathèque, Foyer rural, L'association Fées & Gers (ludothèque) , OIS.		
Autres			
Relation avec les coordos CEJ			
Rencontres/temps de travail	Rencontre dans le cadre des réunions de secteur		
Besoins			

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201919-DE

Structure ALAE René Cassin		
	2017	2018
Nbre de places agrées DDCSPP	ne figure pas dans ma fiche de poste mission du gestionnaire	ne figure pas dans ma fiche de poste mission du gestionnaire
Nombre de places réellement proposées	Idem	Idem
Nbre de places contractualisées (CEJ)	Idem	Idem
Taux d'occupation	Idem	Idem
Prix de revient	Idem	Idem
Montant des participations familiales	Idem	Idem
Budget de fonctionnement annuel	1800	2050
Accessibilité aux familles		
Nombre d'enfants inscrits dans la structure	145	148
Horaires d'ouverture	7h30-8h45/12h-14h/16h-19h	7h30-8h45/12h-14h/16h-19h
Amplitude	6,25	6h25
Tarification (mini/maxi)	selon coefficient familial	selon coefficient familial
Plafond de revenus pratiqué		
Accueil des familles : Aménagements et outils, ...	selon heures accueil dans les locaux ou via visiophone, registre de signature	idem 2017
Recueil des besoins (modalités)		
Outils de communication (lesquels?)	plaquettes, tableau d'affichage et mots dans les cahiers	idem 2017+ portail famille 2018
Actions accompagnement à la parentalité (lesquelles?)	cahier de liaison école/ALAE/parents	cahier de correspondance école/ALAE/parents et soutien scolaire

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201919-DE

Nbre d'enfants en situation de handicap	enfants MDPH	enfants MDPH: 8 ENFANTS
Niveau de satisfaction des familles (indicateurs utilisés)	Retour des parents et des enfants à l'oral, participation spectacle, investissement des parents dans la vie de l'alae	Retour des parents et des enfants à l'oral, participation spectacle, investissement des parents dans la vie de l'alae
Projet éducatif et pédagogique de la structure		
Objectifs généraux	dynamiser le partenariat, permettre à l'enfant de s'épanouir et favoriser le développement de la socialisation et mixité	
Objectifs opérationnels	développer l'autonomie et responsabiliser l'enfant, favoriser la tolérance. Promouvoir le respect et le dialogue. Privilégier les relations entre parents et animateurs. Impliquer le parent dans la vie de l'alae	
Date d'écriture		
L'équipe d'encadrement		
Composition de l'équipe: etp, type de contrat, diplômes	agents titulaires, agents contractuels. CAP Petite enfance, BAFA, BAFD	
Taux d'encadrement par séquence	matin: 1 animateurs/10 enfants midi et soir 1 animateurs/14 enfants tap 1 animateur/13 enfants	matin 1 animateurs/10 enfants midi et soir 1 animateurs/14 enfants tap 1 pour 13
Partenariat		
Avec les associations	ois, mjc, groupement des agriculteurs, tackwendo	
Autres		
Relation avec les coordos CEJ		
Rencontres/temps de travail		
Besoins		

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201919-DE

Structure ALAE/ALSH		
ALSH la ronde des canaillous		
	2017	2018
Nbre de places agrées DDCSPP	28	28
	16 enfants de – de 6 ans	16 enfants de – de 6 ans
	12 enfants de + de 6 ans	12 enfants de + de 6 ans
Nombre de places réellement proposées	28	28
Nbre de places contractualisées (CEJ)		
Taux d'occupation	En fonction de la période	En fonction de la période
Prix de revient		
Montant des participations familiales	6 924,94 €	6 862 €
Budget de fonctionnement annuel	2270	4 000 €
Accessibilité aux familles		
Nombre d'enfants inscrits dans la structure	57	56
Horaires d'ouverture	7h30-18h30	7h30-18h30
Amplitude	11h	11h
Tarification (mini/maxi)	5,00€ à 10,00€	5,00€ à 10,00€
Plafond de revenus pratiqué	T1 : de 0 à 531	T1 : de 0 à 531
	T2 : de 532 à 617	T2 : de 532 à 617
	T3 : de 618 à 900	T3 : de 618 à 900
	T4 : de 901 à 1500	T4 : de 901 à 1500
	T5 : plus de 1500	T5 : plus de 1500
Accueil des familles : Aménagements et outils, ...	Accueil personnalisé des enfants et parents le matin et le soir avec un retour sur la journée	Accueil personnalisé des enfants et parents le matin et le soir avec un retour sur la journée
Recueil des besoins (modalités)		
Outils de communication (lesquels?)	Blog, e-mail, téléphone de l'association	Blog, e-mail, téléphone de l'association
Actions accompagnement à la parentalité (lesquelles?)	-	-

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201919-DE

Nbre d'enfants en situation de handicap		1
Niveau de satisfaction des familles (indicateurs utilisés)		Très satisfaisant (questionnaire distribué en septembre 2018) Demande des parents et enfants de faire plus de sorties
Projet éducatif et pédagogique de la structure		
Objectifs généraux	Ouverture au monde et à la culture, la sienne et celle des autres, Savoir vivre ensemble, Prévention des risques (routiers et domestiques), Communication et restitution de la vie du centre de loisirs aux parents, Accueil des familles	
Objectifs opérationnels		
Date d'écriture	Réalisé en 2016 avec pour projet de le modifier en 2019	
L'équipe d'encadrement		
Composition de l'équipe: etp, type de contrat, diplômes	Directrice, temps complet pendant les vacances uniquement. Partie 1 du BAFD,	

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201919-DE

	BAFA, BAC ST2S, BEP Services aux Personnes et PSC1	
	Animatrice temps complet pendant les vacances uniquement et Educatrice spécialisé, et BAFA	
	Animatrice temps complet pendant les vacances uniquement BAFA, BAC ASSP, BEP Aide à la personne et en étude DUT Carrières sociales option animation sociale socio-culturelle et culturelle et SST	
Taux d'encadrement par séquence	matin 1 midi 3 soir 1	matin 1 midi 3 soir 1
Partenariat		
Avec les associations		
Autres	Abonnement annuel à la bibliothèque de Samatan depuis avril 2018.	
Relation avec les coordos CEJ		
Rencontres/temps de travail	Rencontre pendant la réunion bilan CEJ 2017	
Besoins	Encore quelques difficultés face à la récupération du poste de direction et à la compréhension du fonctionnement	

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201919-DE

Structure ALSH ELEMENTAIRE		
ALSH Paul Bert		
	2017	2018
Nbre de places agrées DDCSPP	210	
Nombre de places réellement proposées	Autant que nécessaire	
Nbre de places contractualisées (CEJ)	En fonction de vacances à répartir avec l'ALSH maternelle H126 P121 J167 A117 T120 N100	
Taux d'occupation	Information non détenue, mission réalisée par les gestionnaires pédagogiques	
Prix de revient		
Montant des participations familiales		
Budget de fonctionnement annuel	Non connu	6267
Accessibilité aux familles		
Nombre d'enfants inscrits dans la structure	Environs 130 enfants	
Horaires d'ouverture	7h30/18h30	
Amplitude	11h00	
Tarification (mini/maxi)	information non détenue	
Plafond de revenus pratiqué	information non détenue	
Accueil des familles : Aménagements et outils, ...	Accueil physique, affichage, rencontre	Accueil physique, affichage, rencontre
Recueil des besoins (modalités)	Point régulier avec l'équipe et remonté aux gestionnaires	
Outils de communication (lesquels?)	Affichage, Mail, Téléphone, rencontres	Affichage, Mail, Téléphone, rencontres, portail famille
Actions accompagnement à la parentalité (lesquelles?)		
Nbre d'enfants en situation de handicap	2 plus quelques enfants en ULIS	3 plus quelques enfants accueillis

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201919-DE

		en ULIS
Niveau de satisfaction des familles (indicateurs utilisés)	Non évalué réellement	
Projet éducatif et pédagogique de la structure		
Objectifs généraux	Respecter le rythme de l'enfant, Permettre à l'enfant de développer sa citoyenneté, Favoriser le bien-être de l'enfant et son épanouissement, Permettre aux enfants de découvrir de nouveaux environnements	
Objectifs pédagogiques	Permettre à l'enfant une approche des expérimentations de loisir, Créer de bonnes conditions de repas, Favoriser la prise de conscience de ses actes et sa façon de s'exprimer , Favoriser l'autonomie de l'enfant , Privilégier un accueil individualisé de qualité , Permettre à l'enfant de développer sa curiosité	
Date d'écriture	En cours de rédaction	
L'équipe d'encadrement		
Composition de l'équipe: etp, type de contrat, diplômes	1 direction : BPJEPS temps complet contractuel ou 1 directrice : BPJEPS titulaire ,4 à 8 animateurs BAFA ou équivalent principalement à temps partiel et majoritairement titulaires	
Taux d'encadrement par séquence	matin 1/12 midi 1/12 soir 1/12	matin 1/12 midi 1/12 soir 1/12
Partenariat		
Avec les associations		
Autres		
Relation avec les coordos CEJ		

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201919-DE

Rencontres/temps de travail	1h /an lors des réunion de secteurs
Besoins	/

CCGT
14 Accueils Périscolaires (ALAE)
8 Centres de Loisirs (ALSH)
2 450 enfants inscrits en ALAE
1 260 enfants inscrits en ALSH
143 agents affectés au périscolaire et extrascolaire

SMIS
1 accueil périscolaire (ALAE)

Association "la ronde des canaillous"
1 centre de loisirs (ALSH)

Ces structures sont gérées directement par la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine à l'exception du SMIS.
Ces structures sont organisées en deux territoires :
- L'Isle-Jourdain, Auradé, Endoufielle, Monferran Savès, Frégouville
- Fontenilles, Lias, Pujaudran et Ségoufielle

Chaque territoire est sous la responsabilité d'un gestionnaire pédagogique chargé de l'accompagnement des équipes, ces deux responsables sont eux-mêmes encadrés par un responsable de service.

L'équipe de direction du pôle jeunesse et les coordinateurs travaillent ensemble sur toutes les thématiques relevant de leurs compétences respectives.

Cette collaboration n'est pas organisée ni formalisée mais s'articule en fonction des besoins.

Les ALAE (périscolaire)

L'accueil de loisirs associé à l'école (ALAE) est un lieu de sociabilisation, d'apprentissage de la citoyenneté au travers de la vie en collectivité.

L'ALAE est conçu pour permettre un accueil éducatif de qualité, grâce à des équipes spécialement formées et diplômées.

L'ALAE intervient sur les temps périscolaires, c'est-à-dire ceux constitués des heures qui précèdent et qui suivent la classe et du mercredi après-midi.

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201919-DE

L'ALAE est ouvert à tous. Il doit participer quelle que soit l'activité proposée, à l'intégration et à l'éducation de l'enfant.

Ses principaux objectifs sont :

- Une démarche éducative et citoyenne
- Le développement des capacités d'analyse critique
- L'apprentissage du respect des règles et du respect des autres
- L'épanouissement de l'enfant par le jeu et la pratique d'activités diverses
- La découverte de l'environnement naturel, social et culturel.
-

Ses missions s'articulent autour de 4 axes :

- Assurer la continuité entre les heures et les jours d'ouverture scolaire et les heures et jours de loisirs des enfants
- Développer des activités en ayant le souci de les inscrire dans la réalité locale
- Rechercher une cohérence dans l'intervention éducative auprès des différents acteurs
- S'appliquer à être complémentaire dans les activités proposées avec les temps de classe

Les sites ALAE

Alae primaire de Lias
Alae primaire de Ségoufielle
Alae primaire de Pujaudran
Alae primaire Monferran-Savès
Alae primaire René Cassin (Isle Jourdain)

Alae maternel Jean de la Fontaine (Isle Jourdain)
Alae maternel Anne Franck (Isle Jourdain)
Alae maternel Fontenilles (Jean de la Fontaine)
Alae maternel de Fontenilles (Génibrat)

Alae élémentaire de Fontenilles (Jean de la Fontaine)
Alae élémentaire de Fontenilles (Génibrat)
Alae élémentaire Auradé
Alae élémentaire Endoufielle
Alae élémentaire Paul Bert Lucie Aubrac (Isle Jourdain)
Alae élémentaire de Frégouville

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201919-DE

Les problématiques rencontrées par les acteurs de terrain

Recueil des dires d'acteurs sur la réunion bilan du 15 mars 2019

Aménagement de l'espace Problème de locaux exigus ou pas adaptés

Gestion d'équipe Hétérogénéité des compétences
Manque de maturité de certains jeunes animateurs
Manque de disponibilité des ATSEM et des agents MAD pour la préparation des activités notamment
Les Atsem ne sont pas toujours motivées car elles sont mobilisées sur les accueils en plus de leur mission originelle

Handicap
Manque de ressources
Un document d'aide sur le handicap pour les centres de loisirs qui n'existe que sur le secteur de l'Isle Jourdain
Difficultés lorsque l'effectif des enfants en ULIS est important

Formation
Demande de formations PSC1
Demande de formations BPJEPS

Des locaux inadaptés sur certains sites (Pujaudran, Fontenilles ...)

Les conséquences visibles pour les animateurs :
- Le bruit facteur de stress
- Le manque d'espace de travail (manque de bureaux pour l'accueil des parents)
- Trop d'enfants sur les activités dans un espace contraint
- Un facteur de démotivation et d'absentéisme chez les animateurs

Pour les enfants :
- Un manque d'espace pour s'isoler, se protéger, profiter d'un temps calme
- Des configurations qui ne permettent pas aux enfants de se "défouler"
- Le bruit et la promiscuité facteurs de stress et de tensions

Un manque de disponibilité des ATSEM et des agents mis à disposition

- Une charge de travail mal répartie dans les équipes
- Des agents mal informés et moins bien intégrés dans le fonctionnement des accueils

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201919-DE

Des équipes en "flux-tendu", pas d'animateurs volants pour pallier les absences

- Des taux d'encadrements difficiles à respecter
- Une organisation complexifiée
- Plus de fatigue et d'absentéisme dans les équipes

Un manque de ressources sur le handicap

- Difficulté à adapter l'accueil en fonction des types de handicap
- Plus de stress et d'appréhension pour les animateurs
- La crainte de ne pas "savoir-faire"

Un besoin de formations

- Nécessaire pour trouver des ressources de façon autonome
- Nécessaire pour réinterroger ses pratiques

Des points positifs

- Des directeurs de site ALAE/ALSH qui se contactent de leur propre initiative pour élaborer des projets
- Optimisation des temps de pause des Atsem en fonction des besoins de l'ALAE
- Les animateurs ne sont plus sollicités sur des temps de cantine ou de ménage comme cela était parfois le cas auparavant sur certains sites

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201919-DE

Les actions

Exemples d'actions ALAE

L'ALAE maternel « La Fontaine » de Fontenilles	L'ALAE élémentaire « Genibrat » de Fontenilles	L'ALAE maternel Anne Frank de L'Isle-Jourdain
- 38 familles ont participé - Ateliers cuisine - Ateliers « light painting » (peinture à la lumière - Moments d'échanges entre parents et équipe d'animation	- Une cinquantaine d'enfants alimentent un blog (sécurisé) à destination des parents - Améliore le lien parents/ALAE - L'objectif est de raconter la vie et les anecdotes de l'ALAE	- L'équipe d'animation a organisé un café des parents avec les familles des enfants qui entrent à l'école maternelle. - Visite des locaux, rencontre, avec les animateurs - Réponses apportées aux interrogations des familles

Focus sur le projet non-violence de l'ALAE Paul-Bert/Lucie-Aubrac :

- Projet mis en œuvre par toute l'équipe de l'ALAE autour de temps de sensibilisation, de communication et d'implication des enfants.
- Plusieurs actions ont été mises en œuvre : Débats, médiation, gestion des émotions…
- Développer l'esprit d'entraide, de coopération et de communication non violente.

Former et accompagner les élèves de CM1 et de CM2 à devenir médiateurs lors des conflits

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201919-DE

Les ALSH (extrascolaire)

Les accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) sont des structures de loisirs éducatifs pour les enfants de 3 à 11 ans, fonctionnant pendant les vacances scolaires.

Un ALSH est avant tout un lieu d'accueil, d'éveil et de sociabilisation.
Il permet aux enfants de pratiquer des activités de loisirs et de détente en dehors et en prolongement du temps scolaire, dans un cadre éducatif, pensé et sécurisé, assuré par des professionnels de l'animation.

L'ensemble des accueils péri et extrascolaire permettent aux parents de réunir les conditions propices pour concilier vie familiale et vie professionnelle par un accueil de qualité et sécurisé.

Les sites

ALSH Lias
ALSH Ségoufielle
ALSH Pujaudran
ALSH Génibrat (Fontenilles)
ALSH maternelle (Isle Jourdain)
ALSH élémentaire (Isle Jourdain)
ALSH Endoufielle
ALSH Monferran-Savès

ALSH associatif Frégouville

Grille des tarifs

ALAE
Matin : 0.05% du taux de quotient familial
Midi : 0.04% du taux de quotient familial
TAP : 0.01% du taux de quotient familial
Soir : 0.05% du taux de quotient familial
Mercredi AM : 0.25% du taux de quotient familial

ALSH
½ journée : 0.25%
½ journée + repas : 0.50%
Journée + repas : 0.75%
5 jours : 3%

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201919-DE

Données chiffrées ALAE/ALSH

Taux d'occupation et prix de revient

	2016		2017		2018	
	Tx d'occupation	PR	Tx d'occupation	PR	Tx d'occupation	PR
ALAE CCGT	77,32%	3,44 €	98,51%	3,18 €	78,67%	4,02 €
ALSH 3-11 Fontenilles	62,44%	4,01 €	53,68%	5,47 €		
ALSH Gascogne Toulousaine			73,49%	5,47 €	69,38%	4,93 €
SEJOURS CC GT	96,00%	5,59 €	99,00%	6,53 €	100,00%	6,12 €
SEJOURS FONTENILLES	92,00%	9,45 €				

Exemple d'actions mise en œuvre :

<u>Des projets inter centres durant les vacances</u>

Objectifs :

- Faire se rencontrer les équipes des différentes structures de la communauté de communes autour d'un projet commun pour favoriser les échanges, la perception communautaire et la mobilité des équipes.
- Faire découvrir aux parents et aux enfants les structures de la communauté de communes pour faciliter la mobilité.

Activités proposées :

- Découverte du rugby avec l'association rebonds sur une journée complète avec des ateliers sur chaque centre en amont de la journée. Accueil sur un centre de tous les centres et organisation des animations de la journée par les équipes d'animation.

<u>Un projet jardin sur le site Génibrat à Fontenilles :</u>

Objectif :

- Sensibiliser les enfants à l'environnement par la création d'un jardin.

Déroulement : ateliers de conception du potager, de plantation, de construction, des besoins des plants.
Participation à l'entretien et à la récolte des légumes....

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201919-DE

Les accueils ALAE et ALSH répartition des financements (année 2018)

Périscolaire

Budget total 3 024 118€

Reste à charge pour la collectivité de 65% avant le CEJ à 49% après CEJ

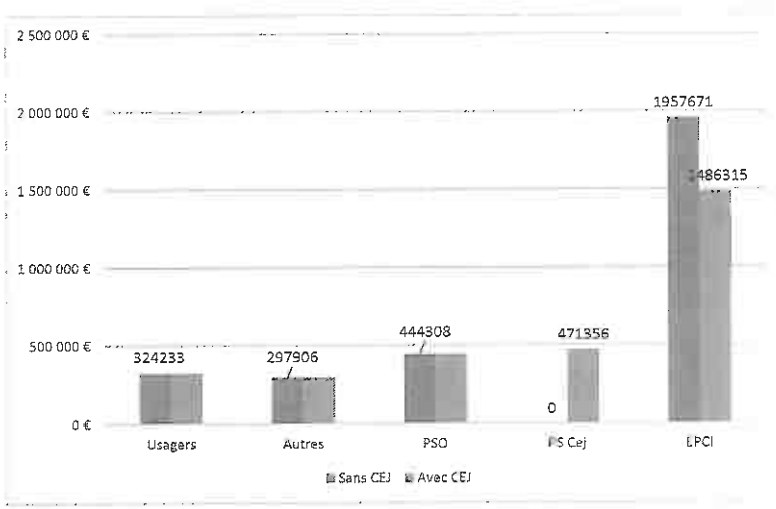

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201919-DE

Extrascolaire

Budget total 590 507€

Reste à charge pour la collectivité de 63% avant le CEJ à 19% après CEJ

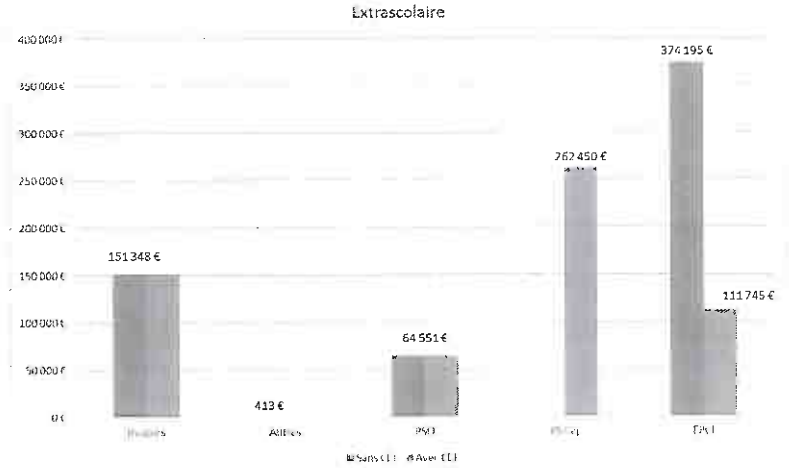

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201919-DE

Séjours

Budget total 17 153€

Reste à charge pour la collectivité de 42% avant le CEJ à 21% après CEJ

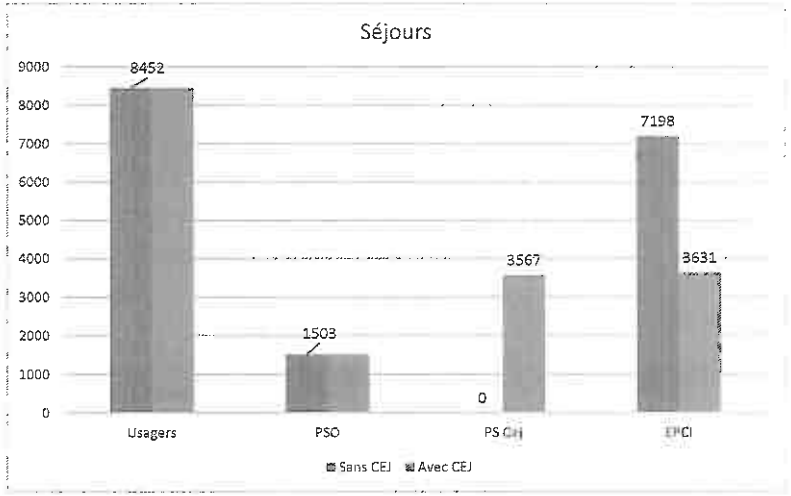

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201919-DE

DES HYPOTHESES DE TRAVAIL POUR LA COORDINATION

- ✓ Favoriser les relations entre le pôle jeunesse et le SMIS de Pregouville - Maurens, ces relations sont ponctuelles et non formalisées.
- ✓ Les passerelles entre les différentes tranches d'age, les projets intergénérationnels, les actions de développement durable sont des actions menées par les structures à leur propre initiative, ce qui est positif.

Néanmoins une réflexion plus globale et une mutualisation de ces projets pourraient permettre à un public plus large d'en profiter, sous conditions que les responsables de sites souhaitent s'en saisir.

La coordination pourrait être un vecteur d'information et de transmission pour la valorisation et la promotion de ces projets.

La coordination est de plus en plus impliquée dans les séquences de travail du pole jeunesse, malgré une réunion mensuelle avec la direction et la direction générale il manque encore une formalisation des temps de rencontre et une organisation de la concertation entre les coordinateurs, la direction du pôle et les directions de sites. Cette articulation est encore à trouver mais certaines pistes pourraient être travaillées en concertation :

- ✓ Optimisation des réunions mensuelles avec un temps dédié à la réflexion sur des actions precises élaborées par la coordination et la direction du pole jeunesse.
- ✓ Organisation de rencontres thématiques en fonction des préoccupations du pôle jeunesse et des directeurs de sites, la coordination pourrait intervenir en fonction des thèmes et des compétences disponibles sur un accompagnement pédagogique, un apport de ressources extérieures intervenant).
- ✓ Organisation d'une après-midi découverte des ALAE/ALSH à destination des familles et des élus, associant l'ensemble des structures, les associations intervenant dans les TAP, les coordinateurs sur le relais d'information et la co-construction.

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201919-DE

Les structures jeunesse

Le Point Accueil Jeunes de Fontenilles



Cette structure possède un agrément ALSH ADOS, déclarée auprès de la DDCSPP du département de la Haute-Garonne.
Le PAJ de Fontenilles est géré par l'association Léo Lagrange Sud-Ouest (loi 1901)
Elle intervient dans différents domaines, à savoir l'animation/éducation, la formation/insertion, et le développement de projets internationaux.

Ouverte sur des temps périscolaires et extrascolaires, elle peut accueillir jusqu'à 36 jeunes âgés entre 12 et 17 ans révolus.

- L'équipe est composée d'une directrice, d'une animatrice, d'une éducatrice spécialisée.
- Un accueil et un accompagnement des 18-25 ans est proposé depuis la rentrée de septembre 2017

Les actions

Deux fois par semaine, l'équipe du PAJ intervient au collège de Fontenilles en proposant des ateliers de théâtre d'improvisation.

Les 18-25 ans
Les jeunes adultes fréquentant la structure sont principalement des garçons entre 18 et 23 ans.
Le PAJ leur propose une aide pour :

- Rédaction CV et lettre de motivation
- Demander d'aides sociales
- Accompagnement individualisé via des dispositifs du département 31
- Ecoute et conseils sur la vie quotidienne

Exemple de projets menés en 2017 et 2018
Séjour à Barcelone

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201919-DE

Mois de juillet 2018, 11 jeunes du PAJ sont partis à Barcelone durant 3 jours et 2 nuits.
Logés dans une auberge de jeunesse.
Visites de la Sagrada Familia, le parc Port Aventura et le centre de Barcelone.

Séjour à Simorre
Un séjour de 2 nuits et 3 jours organisé en partenariat avec la Maison des Ecritures de Lombez, et l'auteur et illustrateur Simon Lamouret.
Au programme :
Base de loisirs de Saramon,
Rencontres avec l'artiste en résidence

Handisport
Dans le cadre d'une rencontre des responsables de structures jeunesse du Gers, un projet autour du sport et du handicap a vu le jour en octobre 2018.
3 journées se sont déroulées durant l'année 2017-2018 où les jeunes de 4 structures jeunesse et certains CM2 de l'école primaire de la Fontaine ont pu participer à une initiation sportive liée au handicap (rugby, basket, football, et rally adaptés).

Fresque
Lors des vacances d'été 2018, les jeunes ont repeint le préau de l'école Génibrat ainsi que les murs intérieurs du PAJ dans le cadre d'un chantier VVV.

Ateliers hebdomadaires de théâtre d'improvisation (collège)
Des ateliers de 45 min à raison de deux fois par semaine ont été proposés au Collège Irène Joliot Marie de Fontenilles pour l'année scolaire 2017-2018.
Lors de ces ateliers les animatrices ont proposé des jeux d'expression, de la place de scénettes spécifiques et d'improvisation.

Court/moyen métrage harcèlement scolaire
Dans la cadre des ateliers théâtre d'improvisation du PAJ se déroulant au collège de Fontenilles, un projet de court/moyen métrage et né sur le thème du harcèlement scolaire.
Production d'un court métrage sur ce thème avec l'accompagnement d'un caméraman bénévole
Le film sera finalisé avant 2019 et sera présenté dans le cadre d'évènements spécifiques.

Communication non violente CNV (parents d'ados)
Lors de la deuxième moitié de l'année scolaire 2017-2018, des ateliers de formation en CNV ont été proposés aux parents des adolescents fréquentant le PAJ.
Une dizaine de parents ont pu partager leurs difficultés en termes d'éducation du quotidien, leurs craintes et les diverses émotions ressentis.
Une intervenante bénévole est intervenue trois fois afin d'enseigner les rudiments du CNV.

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201919-DE

La responsable de la structure a également proposé des ateliers de formations ados parents autour de la connaissance des besoins et caractéristiques des adolescents, de la sexualité,
Devant le succès remporté par ces ateliers il est prévu de chercher des financements afin de pouvoir renouveler l'opération.

Accompagnement à la scolarité
Le PAJ propose au collège ou dans ses locaux un accompagnement scolaire aux jeunes qui en ont besoin et qui le souhaite.

Tarifs
Adhésion de 10€ l'année
Tarifs des sorties compris entre 2 et 10 €
Tarifs séjours en fonction du quotient familial

Taux d'occupation et prix de revient

	2016		2017		2018	
	Taux d'occupation	Prix de revient	Taux d'occupation	Prix de revient	Taux d'occupation	Prix de revient
Point accueil jeunes	92,25%	3,60 €	78,98%	4,29 €	59,00%	**7,30 €**

- **Espace Famille Jeunesse de L'Isle Jourdain** (association API en Gascogne)



- Agrément ALSH : 24 places
- Agrément accueil jeunes : 36 places

- Cette structure possède un agrément Accueil Jeunes et un agrément ALSH.

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201919-DE

- Elle est déclarée auprès de la DDCSPP du département du Gers.
- Ouverte sur des temps périscolaires et extra scolaires, elle peut accueillir jusqu'à 36 jeunes.

- L'équipe est composée d'un Directeur, d'un responsable jeunesse, d'une Educatrice spécialisée et d'une animatrice famille-jeunesse.

- Parmi les spécificités de ce dispositif, notons deux aspects :

  - La structure est située en un lieu stratégique, fortement marqué par une mixité sociale, au cœur d'une cité où gravitent quotidiennement plus de 2000 jeunes âgés entre 11 et 18 ans
  - L'équipe met en œuvre depuis 2 ans, dans le cadre d'une expérimentation soutenue par la CAF du GERS, un accompagnement des 18-25 ans

Grille des tarifs
Adhésion annuelle de 6€ à l'association API en Gascogne
Pour les sorties une tarification échelonnée :
Quotient CAF n°1 (0-400) : 30% du prix de la sortie à la charge de la famille
Quotient CAF n°2 (400-599) : 40% du prix de la sortie
Quotient CAF n°3 (600-750 et plus) : 60% du prix de la sortie

Taux d'occupation et prix de revient

	2016		2017		2018	
	Taux d'occupation	Prix de revient	Taux d'occupation	Prix de revient	Taux d'occupation	Prix de revient
ALSH			52,00%	4,60 €	99%	2,88 €
Accueil Jeunes	70,44%	4,44 €	73,64%	4,63 €	86,63%	2,61 €

Fréquentation moyenne
Pause méridienne : environ 60 jeunes
ALSH : 17 ados/jour
Soir : 20 jeunes environ

Les actions
Collèges Louise Michel
Participation du responsable jeunes au conseil de la vie collégienne (3 réunions/an)
Les collégiens définissent les projets souhaités pour l'année à venir et l'animateur sur l'accompagnement d'un des projets choisis
L'accompagnement a lieu le jeudi et consiste à aider les jeunes dans la méthodologie et la rédaction du projet

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201919-DE

En 2018 le projet "signalétique au collège" n'a pas pu se réaliser par faute de motivation suffisante des élèves.

Collège Françoise Héritier

Présence d'un ou deux animateurs tous les jeudis pour accompagner les projets des élèves (cette année récolte de bouchons plastiques pour une association)
Participation à l'accompagnement à l'organisation de la fête du collège

Conseil municipal des jeunes

Pour les classes du CM2 à la 5ème
16 ou 17 élèves sur la base du volontariat (collèges) ou d'élections (primaire)
1 à 2 séances par mois le vendredi de 17h45 à 19h en salle du conseil animés par le responsable jeunes de l'EFJ et une élue de la commune de l'Isle Jourdain
A noter que le conseil municipal des jeunes bien que communal, accueille des élèves de toute la communauté de communes.
Contenu :
Les jeunes apportent des idées de projets réalisables dans l'année.
En fonction de ces projets les accompagnants expliquent les compétences des différents acteurs du territoire (commune, interco, ...)
Ce travail d'éducation civique est complété par un accompagnement méthodologique pour faciliter la réalisation des projets.
Exemples de projets réalisés ou en cours :

- Un loto avec les ainés (EHPAD)
- Une randonnée parents/enfants (en cours)
- Projet création d'un Skate Park à proximité du lac de l'Isle Jourdain (en cours)
- Une visite à la maison de l'enfance avec lecture d'histoires aux tous petits
- Réalisation de fresques

Le CMJ dispose d'un budget de fonctionnement de 1500€ par an
A noter qu'un ancien participant du CMJ aujourd'hui âgé de 17 ans vient actuellement en tant que bénévole sur les vendredis soir.

Le local de l'EFJ

Le temps de la pause méridienne :
Plus d'une soixantaine de jeunes viennent déjeuner ou se "poser" entre midi et deux sur le site de l'espace familles jeunesse pendant les périodes scolaires.
Ce temps de rencontre est considéré par l'équipe d'animation comme un des plus importants car c'est à cette occasion que beaucoup de projets émergent.
C'est aussi durant ces moments informels que se jouent la détection de certaines problématiques vécues par les jeunes (mauvaise alimentation, infos en amont sur la vie du collège, violences, conflits passés ou présents, ...)
C'est la possibilité aussi pour l'équipe d'animation de pouvoir faire intervenir des professionnels extérieurs à la structure sur un temps de "détente".

Le travail intergénérationnel

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201919-DE

Sur certains mercredis après-midi l'EFJ propose des temps de rencontre et des activités entre les adultes et les jeunes du quartier /

- Sorties
- Ateliers cuisine, pâtisserie
- Ateliers créatifs

Les adolescents ne participent pas systématiquement à tous les ateliers mais sont présents sur le même espace.

Depuis la mise en place de ces temps de rencontre, l'équipe observe une nette amélioration des relations entre adultes et jeunes, un climat beaucoup apaisé que ce qui a pu être vécu à une certaine époque.
Cet apprentissage du "partage de l'espace" entre les générations est vécu non seulement comme une réussite mais aussi comme un outil de cohésion indispensable aujourd'hui.

L'accompagnement de projets

Les jeunes sont accompagnés dans la réalisation de leurs projets au travers du CMJ (skate park) mais aussi de façon continue pour l'organisation d'événements ou pour présenter des projets sur le dispositif ID 'jeunes par exemple.
Actuellement l'objectif serait d'agréger l'ensemble des projets portés par des jeunes différents au travers d'un projet commun sur la vidéo.
L'idée en serait de fédérer les jeunes autour d'un projet commun tout en maintenant bien sûr les projets "satellite"

L'accès à la culture pour les adolescents

Une des préoccupations actuelles de l'équipe serait de favoriser l'accès à la culture pour les jeunes, suite au constat d'un certain manque d'ouverture culturelle des jeunes.
Ce déficit peut s'expliquer par l'état d'esprit des adolescents qui sont parfois difficiles à motiver sur des sujets qui les rebutent ou les effraie.
La situation familiale et sociale est un facteur qui peut rentrer en compte sur ce constat.
L'équipe d'animation cherche un équilibre à trouver entre les activités sportives, nombreuses et variés et des actions autour de la culture encore à développer.
Le prix des activités culturelles peut constituer un frein car les intervenants susceptibles d'apporter leurs compétences dans ce domaine demandent souvent des rémunérations horaires conséquentes.
La recherche de bénévoles est une des pistes à explorer.

Les chantiers jeunes intercommunaux

La communauté de communes, dans le cadre de ces missions de prévention, confie la mise en œuvre des chantiers jeunes au centre social API en Gascogne.
Les moyens techniques et financiers sont mis à disposition par CCGT, et les savoir-faire pédagogiques sont assurés par l'équipe de l'espace famille jeunesse.
Chaque été 60 jeunes suivent un programme basé autour de travaux d'utilité sociale et d'actions de prévention.
L'accent est mis sur la mixité des groupes (sociale, genre) et la convivialité afin que chacun puisse se nourrir des expériences des autres.
Objectifs

- Amener les jeunes à être acteur de leur territoire.

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201919-DE

- Transmettre aux jeunes les valeurs de citoyenneté.
- Permettre aux plus jeunes de comprendre le fonctionnement d'une municipalité.
- Participer à la vie de la commune

Evaluation : La fréquentation, l'assiduité des jeunes, le compte rendu final

L'accompagnement à la scolarité (CLAS)
Extrait du rapport d'activités du centre social API en Gascogne

Une animatrice CLAS à l'Espace Famille Jeunesse (cité de la vierge)
Une animatrice CLAS au Centre Social Espace famille animation (avenue du Courdé)
L'accompagnement scolaire désigne l'ensemble des actions visant à offrir, aux côtés de l'école et de la famille, l'appui et les ressources dont les enfants ont besoin pour leur réussite scolaire. Ces actions sont centrées sur les apports culturels participant à l'épanouissement de l'enfant. Pour les enfants du CP au CM2.

Objectifs principaux : 1) Favoriser l'autonomie de l'enfant dans sa scolarité
2) Favoriser l'épanouissement de l'enfant
3) Travailler sur l'articulation structure/enfant/parent/école
Cahier des charges CAF 32

Les accompagnateurs à la scolarité bénévoles.
3 salles disponibles au Centre Social pour l'accueil du groupe : les enfants sont répartis par groupe de 5. L'individualité de chacun est préservée (autonomie, repères méthodologiques) tout en préservant le « vivre ensemble ».

Le Partenariat :
Ecoles primaires, les enseignants et les directeurs
CCGT et l'équipe ALAE
FCPE
Orthophonistes libérales
La MDPH
Le fonctionnement du CLAS du Centre Social Multi Partenarial :

Accueil des parents à 17h30.

Evaluations :

Auprès des enfants :
Prise de repères dans le groupe (auprès des autres enfants, auprès des adultes, dans le temps et dans l'espace, les rituels d'accueil).
Mise en place du lien de confiance avec l'accompagnateur : confidences, partage des émotions
Appropriation progressive du cadre et des règles.

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201919-DE

Nécessité d'un travail d'observations, et de connaissance de l'enfant par l'équipe accompagnatrice CLAS.
Sensibilisation sur la tenue du cartable et du matériel scolaire, l'organisation de son travail scolaire à la maison et la lisibilité des devoirs.

Auprès des parents :
Respect du temps des retrouvailles avec leur enfant : c'est un instant riche en échanges.
Ecoute attentive du parent et de la parole de l'enfant pendant l'accueil.
Implication et considération de l'enfant : il est valorisé dans ses efforts.
Le parent se saisit de ce temps d'accueil et plusieurs thématiques sont abordées : les devoirs à la maison, les jeux vidéo et autres supports médias, le cadre et les limites, la prévention, le soin et l'hygiène (douche du soir, brossage des dents) ; l'alimentation (le repas du soir, le goûter) ; le rythme de l'enfant et le sommeil, la communication parents-enfant ; les relations fraternelles.

Auprès des enseignants :
Régularité des échanges spontanés avec les enseignants.
Le CLAS est repéré comme un acteur intermédiaire auprès des parents.
Face à certaines situations, les enseignants orientent les familles vers le CLAS. (Soutiens, questionnements sur les bilans médico-sociaux et compréhension des institutions spécialisées).

L'accompagnement des 16-25 ans
Extrait du rapport d'activités du centre social API en Gascogne

Des jeunes âgés de 17 ans, fréquentant l'Accueil Jeunes géré par le Centre Social API en Gascogne ont pu exprimer, lors de Comité d'Usagers, leurs demandes de ne pas trouver un accueil correspondant à leurs problématiques au Centre Social, ils ont pu dire leurs difficultés à :

- Faire des recherche d'emploi et ou à s'inscrire à Pole Emploi et à la Mission locale
- Faire des démarches sociales : couverture sociale/logement
- Construire un projet professionnel, un projet de vie

L'Accueil Jeunes ne peut les accueillir que jusqu'à 18 ans et ils ne trouvaient par leur place dans le Relais Adultes essentiellement investi par des familles et ou des personnes isolées plus âgées.

Depuis 2014, nous proposons un accompagnement individuel et ou collectif assuré par une éducatrice spécialisé :

- **Les accompagnements ont été mis en œuvre autour de la demande des jeunes**

Autour de la création d'un répertoire des structures existantes sur le territoire
De La mise en place de projets collectifs : animation "futsal"

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201919-DE

D'actions en partenariat avec les Services Sociaux et la Mission Locale
De la participation des 18/25ans aux actions traversables du Centre social : Nuit de la Solidarité, Print'ensemble

Quelques chiffres significatifs :

- **2015** : 26 jeunes différents accompagnés, 31 entretiens individuels, 24 rencontres collectives.
- **2016** : 29 jeunes différents 39 entretiens individuels, 23 réunions collectives. Des accompagnements autour de démarches sociales et la mise en place de projet de formation et d'accès à l'emploi.
- **Premier semestre 2017** : augmentation de la fréquentation : 38 entretiens avec 11 jeunes différents

Les actions :

Territoire d'intervention : Cette action concerne les jeunes du territoire de la Communauté de Communes (sauf Fontenilles) et du Canton.

Elargir les accompagnements individuels et/ou collectifs auprès :

- **Des jeunes âgés de 16/18 ans en difficultés scolaires** (décrochage scolaire ou scolarité par correspondance) : Travail en partenariat avec le collège, le lycée et/ou les services du CNED pour repérer les besoins de ces jeunes, les actions à mettre en place, Travail en lien avec les familles, lien avec les services sociaux (Service Social Scolaire, Conseil Départemental/ASE)

- **Des jeunes 16/18 déscolarisés** : rencontre par un travail de rue et une proposition d'accompagnement dans le cadre d'une convention tripartite : famille, jeune, éducatrice du Centre Social, Partenariat avec les services sociaux (Conseil Départemental) et la Mission Locale

- **Des jeunes majeurs « calés » dans la Commune** : initier un travail de rue pour rentrer en contact avec eux, échanger sur leurs demandes et leurs besoins, faire du lien les structures du territoire (Organismes sociaux, services sociaux, Mission Locale), envisager des projets à leur mesure, faire partie d'un groupe, créer du repère et du cadre et être accompagnés dans ces démarches

- **Des jeunes 18/25 ans déjà suivis** : continuer les accompagnements

- ***Créer et animer un réseau partenarial sur le territoire de la CCGT*** : Elus, Coordonnateur Enfance Jeunesse, Coordonnateur CLSPD, Travailleurs Sociaux Conseil Départemental, PAJ de Fontenilles, Collège, Lycée, Mission Locale, Pôle Emploi.

Les moyens :

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201919-DE

Ces actions sont des actions complémentaires et supplémentaires à celles déjà menées par l'Accueil Jeunes et le Centre de Loisirs Ados 11/17 ans. A compter de la rentrée de septembre 2017, l'équipe Centre de Loisirs et de l'accueil Jeunes vont intervenir dans le collège deux fois par semaine et dans le lycée une fois par semaine en même temps que ces services seront ouverts pour l'Accueil des Jeunes du territoire.
Elles sont également complémentaires des actions des ACF axées sur la famille et la parentalité.
De plus, L'Educatrice spécialisée doit également se rendre disponible pour sa mission de promeneur du net (minimum 2 heures consécutives par semaine)

L'intervention de l'Educatrice est spécifique et va au-delà d'une fonction d'animation de projets de jeunes mais dans une intervention de prévention de situation de rupture de lien familial. C'est une action de proximité à l'attention des jeunes du territoire (ces problématiques et ces besoins ont été abordés lors des réunions CEJ-PEDT. Elle est à la croisée de l'animation et de la prévention, elle permet du lien social vers les plus en difficultés vers une autonomie.

Cette action est possible parce que les actions des services du Centre social notamment auprès des jeunes, des familles et des partenaires sont repérées et que nous ayons connaissance des difficultés de ces jeunes.
Ce n'est qu'avec du temps supplémentaire de travail que l'Educatrice Spécialisée pourra construire et mettre en place cette intervention. Elle sera moins présente pour assurer l'accueil fait à l'Accueil Jeune et sur le Centre de Loisirs Ados.

Depuis 2014, son intervention auprès des 18/25 ans représentait au moins une journée par semaine.
Afin de pouvoir développer son intervention auprès d'autres jeunes, d'aller à leur rencontre dans la rue, de mettre en place un travail de co-construction avec les familles, les enseignants, les partenaires, d'animer le réseau de ces partenaires, nous évaluons son intervention à un mi-temps soit :

- 303.33 h de septembre à décembre 2017 (78,33 h x 4 mois)
- 910 heures du 1ier janvier au 31 décembre 2018

Soit un total de 1213,33 h pour une intervention du 1er septembre 2017 au 31 décembre 2018

Les structures jeunesse, les points à améliorer, les besoins

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201919-DE

Pour les 2 structures :

- Un travail de communication à poursuivre en direction des jeunes et des familles

Les actions jeunesse de l'association API en Gascogne :

- L'accueil des jeunes en situation de handicap n'est pas vécu comme un problème, ni par les jeunes, ni par les animateurs à condition toutefois qu'un encadrement renforcé soit maintenu

- L'espace commence à manquer compte tenu de la fréquentation en hausse (notamment pour l'accueil méridien)

- Un accompagnement au travail de rue est demandé car cette activité demande des compétences et une expérience particulière.
  L'équipe souhaiterait sortir davantage du local et se rendre sur les lieux fréquentés par les jeunes, pour cela l'appui et les conseils d'une association spécialisée pourrait être une piste de travail à creuser.
  Cet accompagnement pourrait être utile au PAJ de Fontenilles.

- Une volonté de proposer des actions sur les villages périphériques à l'Isle Jourdain et ainsi aller vers les jeunes qui ne fréquentent pas tous l'EFJ. Ces actions nécessitent un travail préparatoire d'organisation et de concertation avec les communes concernées.

  Certaines hypothèses sont déjà proposées :

- Un mini bus aménagé pour l'accueil et l'écoute des jeunes

- L'instauration d'une ou plusieurs après-midis d'animations sur les villages pendant les vacances scolaires.

- Utiliser les stades et city stade des villages pour des activités simples à organiser

- Utiliser les salles polyvalentes

A noter que le travail administratif est ressenti comme une charge en constante augmentation et que le temps passé sur cette partie du travail (certes nécessaire) est de temps en moins sur le terrain.
Sur un plan général on peut une volonté de travailler ensemble entre le PAJ et l'EFJ (comme cela était le cas avec le prestataire PAJ précédent LEC grand sud) avec des idées comme :

- *L'instauration de temps travail réguliers entre les professionnels des 2 structures*
- *Utiliser l'opportunité des chantiers jeunes pour améliorer le partenariat*

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201919-DE

- *Une activité en commun certains mercredis de l'année*
- *Des repas entre jeunes*
- *Des repas/travail entre animateurs*

- **L'action collective famille, un atout pour le travail avec les adolescents**

L'ACF, dont l'objectif principal est la création du lien social, organise des activités diverses et variées au profit des familles du territoire :
- Jardins familiaux, CLAS, ateliers bien-être, ateliers créatifs, repas, sorties familiales, …
- Des accueils libres sur la structure ainsi que des suivis individuels

Une place importante est laissée à l'intergénérationnel, des mercredis après-midi sont organisés de façon à ce que les adultes et les jeunes puissent se côtoyer et réaliser des activités ensemble
L'ACF organise aussi des sorties adultes/adolescents.
Cette prise en compte de tous les publics, y compris les adolescents, participe à une meilleure intégration de ces derniers dans la vie du centre social.
L'action collective famille par l'intermédiaire de l'assistante sociale référente apporte ainsi une plus-value, notamment pour ce qui concerne l'accueil des jeunes.

LE TRAVAIL DE COORDINATION EN LIEN AVEC LES STRUCTURES JEUNESSE

- ✓ La coordination relaie les actions entreprises auprès des élus et des partenaires afin de valoriser le travail effectué
- ✓ Une des missions de la coordination réside dans le fait de rappeler la dimension intercommunale des accueils et d'encourager les initiatives développées en dehors de la zone naturelle d'influence des structures
- ✓ Même si le public adolescent accueilli à l'Isle Jourdain provient de l'ensemble de la CCGT (voire au-delà) il n'est pas inutile de prévoir des actions extramurales, afin de couvrir l'ensemble du territoire, quand bien même ces actions seraient ponctuelles
- ✓ Pour ce qui est du PAJ de Fontenilles, nous pouvons constater que les jeunes accueillis sont essentiellement résidents de la commune ou de communes voisines de Haute Garonne mais très peu proviennent de la CCGT
- ✓ Ce constat pose question dans la mesure où cette structure est censée porter une politique intercommunale et accueillir les jeunes qui y vivent

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201919-DE

4 Le handicap, une dynamique territoriale transversale à poursuivre

4.1 La petite enfance, socle de la réflexion intercommunale

Suite au bilan CEJ[1] du 5 mai 2015, la CAF[2] du Gers a impulsé une réflexion sur l'accueil des enfants en situation de handicap dans les structures petite enfance du territoire.

Les différentes expériences évoquées au cours des entretiens, marquent la volonté des professionnels, de répondre à leur mission d'accueil pour tous, posée par la loi en 2005[3] et 2010[4], mais aussi une disparité de pratiques et un manque de liens entre les acteurs. Tous se questionnent sur les moyens de répondre à l'objectif visé d'accessibilité, d'équité et de mixité sociale.

Dans le cadre de ses missions d'animation à la vie sociale sur le territoire et de mise en synergie des partenaires locaux, le Centre Social Multipartenarial de l'Isle Jourdain a répondu à un appel à projet de la commission départementale de soutien à la parentalité du Gers pour effectuer un diagnostic de territoire sur la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine, rendu en juillet 2016.

4.2 Elargissement des âges pris en compte

Dès mars 2017, avec la mise en œuvre de la mission de coordination répondant au référentiel posé par les services de la CAF du Gers, ce travail de diagnostic a été repris pour l'élargir aux structures enfance et jeunesse, dont la compétence a été transférée à la communauté de communes en juillet 2016.
Cette reprise de réflexion transversale sur l'accueil pour tous, s'est faite dans le souci de continuité du diagnostic préalablement réalisé dont les objectifs opérationnels suivants ont été préconisés :

- Mutualiser les moyens : en demandant aux directeurs des différents établissements enfance jeunesse, de recenser les outils utilisés : matériel pédagogique, équipements, bibliographie, organismes intervenants... afin de créer une banque de ressources et impulser un partage de connaissances et d'échanges.
- Recenser les partenaires ressources.
- Recenser les différents accueils d'enfants en situation de handicap en cours ou prévus et les types de recours aux appels à projet CAF.

[1] Contrat Enfance Jeunesse
[2] Caisse d'Allocation Familiales
[3] Loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.
[4] écret réactualisé n°2010-613 du 7 juin 2010 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans et modifiant le CSP (Code de la Santé Publique).

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201919-DE

- Organiser à l'attention des responsables et du personnel, des instances de sensibilisation, d'information, de formation, des ateliers, séminaires etc.
- Créer des groupes de travail sur la base du volontariat, parmi les professionnels, (animateurs ALAE / ALSH, éducateurs, CAP et auxiliaires petite enfance, etc...)
- Proposer des instances d'analyse ou d'échange de pratiques, animées par un psychologue.

4.3 Définition d'actions prioritaires

Après un travail de concertation entre la professionnelle petite enfance porteuse du diagnostic 2016, la présidente de l'Association en Faveur des Enfants Extraordinaires, les responsables des services enfance et la coordinatrice petite enfance, trois actions relevant du diagnostic 2016 ont été mises en évidences en termes de besoin, dans le processus d'amélioration d l'accueil pour tous :

- Formation, concertation, échanges de pratiques
- Répertoire des partenaires
- Outils pédagogiques pour les professionnels de l'enfance

Après présentation de ces pistes de travail en commission enfance jeunesse en mai 2017, les élus commandent un état des lieux de l'accueil d'enfants en situation spécifique sur l'ensemble des structures enfance jeunesse. Ils souhaitent connaitre la réalité de la situation suite au constat d'une méconnaissance générale de ce que représente ces accueils sur la globalité et dans les détails.
Les élus souhaitent mieux connaitre la situation mais aussi les moyens mis en œuvre par les services et les besoins exprimés par les directrices et directeurs de structures.

4.4 L'état des lieux un démarche avant tout

Après un travail autour d'une grille d'entretien, trente-six heures d'entretien, vingt-six professionnel(le)s rencontré(e)s, ce sont cinquante-neuf situations d'enfants qui ont été évoquées.
Des chiffres à mettre en relation avec les données suivantes :

- Nombre de personnes adultes sur la communauté de communes avec AAH en 2018 : 73 allocataires CAF
- Nombre d'enfants de 3-6 ans avec AEEH: 13 enfants allocataires CAF
- Nombre d'enfants de 7-13 ans avec AEEH: 62 idem
- Nombre d'enfants de 14-17 ans avec AEEH: 30 idem
- Nombre d'enfants de 18-19 ans avec AEEH: 8 idem

La tranche 7-13 ans est très conséquente, certains de ces enfants sont accueillis dans les structures d'éducation spécialisée mais d'autres peuvent se retrouver sur les structures ALAE. Un accueil adapté est alors nécessaire pour rester dans la

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201919-DE

bienveillance et l'inclusion des enfants en situation de handicap, en milieu ordinaire.
Le choix avait été formalisé dans l'élaboration du PEDT, de prendre en considération les enfants en situation « spécifique » et non « de handicap » afin de ne pas se limiter à la reconnaissance MDPH pour évoquer les besoins particuliers d'un enfant. D'autant que la reconnaissance MDPH a besoin de temps nécessaires que l'on se doit d'accorder aux parents et aux professionnels du parcours médical avant de poser un diagnostic que l'enfant portera au quotidien.

Ces échanges ont donné l'occasion aux professionnels de parler de ces situations, de prendre du recul, d'élaborer parfois de nouvelles solutions.

4.5 Une tentative de classification

Chaque type de problématique engendre des besoins parfois très différents, pour l'enfant et les professionnels qui l'accueillent. C'est dans cette optique qu'une classification a été réalisée en fonction des compétences acquises par le diplôme d'Etat d'Educatrice Spécialisée de la coordinatrice. En voici le résultat :
Problématique socio-éducative 36%
Difficultés d'apprentissage 10%
Problématiques sensorielles 18%
Maladies, troubles et syndromes 30%
Difficultés motrices 4%

4.6 Les moyens mis en œuvre dans les structures

LES MOYENS HUMAINS
Accompagnement individualisé
Adaptation de l'équipe et des plannings
Concertation équipe
Renfort de personnel
Partenariat
Formation
Attention particulière de la puéricultrice et de l'équipe
Collaboration avec les parents
AVS intégrée à l'équipe d'animation (pause méridienne)
Présence d'un Educatrice spécialisée
Passerelle avec l'ancien directeur
Présence de référent adulte
Echange de pratique
Lien, écoute famille

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201919-DE

LES MOYENS PEDAGOGIQUES
Cahier de liaison
Jeux de construction
Timer
Pictogramme
Planning référent
Malette handicap
Jeux de stimulation sensorielle et psychomoteurs
Support vidéo
Choix des activités

ESPACES ET AMENAGEMENT
Mise à disposition d'un local au calme
Placement en bout de table
Mobilier adapté
Enfants non soumis à l'organisation collective

Les besoins exprimés
Formation
Répertoire
Echanges
Malette

4.7 Un travail de réseau départemental à décliner

Parallèlement à ce travail d'état des lieux transversal territorial, démarré en janvier 2018, des acteurs de la Gascogne Toulousaine assistent, le 15 février 2018, à Auch, à la création d'un réseau départemental, piloté par la Caf du Gers, Les Francas et le CAMPS et soutenue par l'ensemble des institutions, services de l'Etat et les acteurs éducatifs du Gers.
La présence du sociologue du handicap, nationalement reconnu, pose les bases d'une réflexion, toute en bienveillance, dont voici quelques extraits choisis.
Extrait de la conférence de ***Charles GARDOU*** *(Professeur des Universités de Lyon 2),*
Réseau Grandir Handi'Férence*, le 15 février 2018, à Auch*

- ***« La société et ses atouts sont un héritage de naissance pour tout être présent. »***
- *« Adopter une politique inclusive, c'est* ***lutter contre l'exclusivité.*** *On ne peut réserver l'accueil uniquement aux enfants qui appartiennent à une certaine norme, qui ne sont pas atteints de façon significative dans leur corps ou dans leur esprit. […]* ***La société et ce qu'elle a de meilleur, appartient à tous et à personne.***

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201919-DE

- *« Accueillir la singularité, c'est admettre que nous avons tous des besoins **soins universels fondamentaux** et des besoins spécifiques à notre condition. »*
- *« Lorsque l'on n'a pas de diagnostic, de données scientifiques de compréhension, on cherche un coupable. C'est là que la relation aux familles se complique et devient souvent douloureuse, généralement pour la mère… »*

Sur cet élan pédagogique fort, les élus du territoire de la Gascogne Toulousaine impulsent une déclinaison du réseau Grandir Handi'férence. Une présentation des données recueillies au cours de l'état des lieux est alors adressée le 22 novembre 2018, par une restitution officielle aux acteurs institutionnels, de l'éducation ordinaire, de l'éducation spécialisée et aux parents d'enfants en situation de handicap ainsi qu'aux partenaires associatifs.

Trois objectifs pour un enjeu commun



Le cadre de référence du réseau

La définition du handicap selon l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé)
Elle comprend 3 dimensions qui révèlent autant de composantes du handicap.

Ces concepts sont les suivants :

– La déficience : « Dans le domaine de la santé, la déficience correspond à toute perte de substance ou altération d'une fonction ou d'une structure psychologique, physiologique ou anatomique ».
– L'incapacité : « Dans le domaine de la santé, une incapacité correspond à toute réduction (résultant d'une déficience) partielle ou totale de la capacité

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201919-DE

d'accomplir une activité d'une façon normale ou dans les limites considérées comme normales, pour un être humain ».
– Le désavantage : « Dans le domaine de la santé, le désavantage social d'un individu est le préjudice qui résulte de sa déficience ou de son incapacité et qui limite ou interdit l'accomplissement d'un rôle considéré comme normal, compte tenu de l'âge, du sexe et des facteurs socioculturels ».
« Le handicap n'est pas simplement un problème de santé. Il s'agit d'un phénomène complexe qui découle de l'interaction entre les caractéristiques corporelles d'une personne et les caractéristiques de la société où elle vit. Pour surmonter les difficultés auxquelles les personnes handicapées sont confrontées, des interventions destinées à lever les obstacles environnementaux et sociaux sont nécessaires… »

- **La loi de 2005** pour *« l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées »* a contribué à la mise en œuvre d'actions favorisant leur accès au milieu ordinaire: *école, travail, loisirs, services publics…*

Cette loi définit, à l'article 102, la notion de handicap comme suit :« Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »

- **Le Décret de 2010** régissant les EAJE a spécifié comme mission l'accueil des enfants en situation de handicap.
- Le **Décret 2012** « Art. D. 351-16-1.-L'aide individuelle et l'aide mutualisée mentionnées à l'article L. 351-3 constituent deux modalités de l'aide humaine susceptible d'être accordée aux élèves handicapés - « Art. D. 351-16-4.-L'aide individuelle a pour objet de répondre aux besoins d'élèves qui requièrent une attention soutenue et continue […], »

4.8 Présence et missions des institutions présentes, en matière de handicap

- CAF : Travail du Réseau Grandir Handi'Férence, pour un partage des connaissances et compétences autours de l'accueil des enfants en situation de handicap, dans les structures petite enfance, enfance, jeunesses des contrats enfance jeunesse.
- MDPH : Reconnaissance d'une situation qui engendre des besoins spécifiques en fonction d'un désavantage et non d'une maladie, d'un trouble ou d'une déficience. Soutien pédagogique et financier des familles.
- DDCSPP : Accompagne les projet d'Handi sport et demande la prise en compte des enfants en situation spécifique dans l'élaboration des projets pédagogiques.

La nécessité d'un travail plus approfondi sur l'accueil des singularités au sein des structures de toute tranche d'âge, est reconnue par l'ensemble des acteurs éducatifs du territoire. Elus, professionnels et institutions, se sont prononcé en faveur

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201919-DE

d'un accueil de qualité pour tous les enfants, quelle que soit leur situation, leur origine etc. Parmi les familles du territoire, nous comptons notamment des personnes demandant l'Asile et des gens du voyage accueillis sur l'aire de l'Isle Jourdain.

Pour ce faire, tous reconnaissent la nécessité de recevoir les familles, les parents, qui sont les premiers éducateurs, détenteurs de l'autorité parentale avec tous les droits et devoirs que cela implique. Au-delà de ce fait, ils sont les mieux placés pour transmettre des informations importantes sur les besoins de leurs enfants et conseiller les professionnels pour que l'accueil soit bénéfique pour l'enfant, c'est-à-dire sécure et adapté à ses compétences.



Des appels à projets
Concernant la Petite enfance, le multi accueil du centre social construit ses appels à projet en concertation avec les familles concernées. La rédaction initiale est portée par une professionnelle qualifiée, éducatrice jeunes enfants ayant acquis un Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Encadrement dont le mémoire traitait de l'inclusion des enfants en situation de handicap en milieu ordinaire.
La directrice du centre social, reprend ensuite la suite du dossier en faisant une analyse chiffrée et étayant de son point de vue la demande avant de l'envoyée aux services de la CAF après en avoir avisé la coordination enfance jeunesse.
L'objet du projet peut porter sur du renfort de personnel ou de l'acquisition de matériel pédagogique.

Une méthode organisée, portant sur la demande des familles et des besoins de l'enfant avec réévaluation des besoins et réajustement de l'accueil y est nécessaire.

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201919-DE

5 La prévention jeunesse et le Conseil Intercommunal de Sécurité et Prévention de la Délinquance (CISPD)

Après une prise de compétence de la politique de la ville au 1er janvier 2018, la communauté de communes de la Gascogne Toulousaine a officiellement créé un CISPD sur son territoire, le 14 décembre 2018, en présence de la représentante du Procureure de la République, du représentant de la préfecture du Gers et de nombreux acteurs locaux.

5.1 Cadre de référence

Cette création s'appuie sur le cadre réglementaire suivant :
- ✓ Cadre de loi : Loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance
- ✓ Décret du 23 juillet 2007 relatif au conseil local et au conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance et au plan de prévention de la délinquance dans le département

La mise en place des actions devra répondre au plan stratégique nationale en suivant les axes décrits dans le tableau ci-dessous

Stratégie nationale de prévention de la delinquance 2013 – 2017
Premier ministre (circulaire du 04 juillet 2013) – www.sgcipd.interieur.gouv.fr

Trois programmes d'actions

A l'intention des jeunes exposés à la délinquance	Améliorer la prévention des violences faites aux femmes et des violences [illegible] l'aide aux victimes	Améliorer la tranquillité publique
Le suivi de la prise en charge des jeunes exposés à la délinquance	Le suivi de la prise en charge des personnes vivant des situations de [illegible]	Articuler les réponses techniques (prévention situationnelle dont vidéo protection) avec la mobilisation des moyens humains visant à réguler l'espace public
Les accompagnements effectués par la prévention spécialisée	Les intervenants sociaux en commissariat de police et en brigade de gendarmerie	Opérationnalité des CLSPD / CISPD
Les programmes de réussite éducative	Les référents pour les femmes victimes de violences au sein du couple	Un schéma local de tranquillité publique impliquant les habitants
Les plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs	Observatoires VIF	La médiation sociale visant à la tranquillité publique (médiateurs, correspondants de nuit)
Le travail d'intérêt général (TIG)		Les polices municipales
Les actions des missions locales en direction des jeunes suivis par la justice		La vidéoprotection

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID 032-200023620-20190702-0207201919-DE

5.2 Les objectifs poursuivis par le CISPD

Sensibiliser et responsabiliser, sur les conduites à risque
Lutter contre le décrochage scolaire
Détecter les mineurs en danger
Améliorer les relations jeunes-police-gendarmerie
Détecter les signes de passage à l'acte des primo délinquants
Faciliter l'insertion

Renforcer la coordination et susciter l'implication des acteurs
Mieux connaitre les actions existantes et dégager les besoins
Mieux accompagner les victimes
Prévenir les risques de récidive
Mener des actions à destination des conjoints violents

Développer les schémas locaux de tranquillité publique
Actions de prévention situationnelle
Renforcement de la présence humaine dans l'espace public

5.3 Les besoins repérés et les hypothèses de travail

Elus
Un questionnaire a été adressé aux maires des 14 communes de la CCGT, il en ressort des éléments de constat en termes de besoins et ressources sur le territoire.

Procureure
Importance des violences intrafamiliales (25% des dossiers traités par la justice pour le territoire)

Education nationale (référente décrochage scolaire)
Appui des équipes par une application nationale (Faits établissements)
Sur l'Isle Jourdain environ 20 signalements par ce biais en 2018
Problématique de la scolarisation des gitans (difficiles à approcher et à suivre en vue de scolarisation)
Hypothèse : création d'une plateforme commune pour partager les infos ?

Conseil Départemental, Maison des Solidarités, Mme DUVAL
Rappel des missions de l'ASE : protection de l'enfance en danger avec ou sans intervention judiciaire et accompagnement à la majorité.
Possibilité pour eux de partager certains chiffres

Caisse d'Allocations Familiales, Corinne Delpeyroux
Rappel du partenariat de longue date avec l'ensemble des partenaires éducatifs sur le territoire de la Gascogne Toulousaine.
Des financements existent sur la prévention primaire, l'accessibilité, la laïcité et les actions pour les 16-25 ans

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID 032-200023620-20190702-0207201919-DE

Rappel de l'existence d'un diagnostic de la jeunesse [illegible] en cours d'élaboration par Mr François-Xavier Merrien

L'association l'ESSOR
Constat sur des incivilités et des dégradations

Protection judiciaire de la jeunesse
Sur le territoire 13% de saisine en plus entre 2017 et 2018
20 à 27 jeunes concernés sur le territoire par des faits de délinquance entrainant un suivi socio-judiciaire
Le danger des réseaux sociaux est évoqué par le président de la CCGT (fausses informations, harcèlement, insultes)
Gendarmerie nationale

- Réunions fréquentes avec la population
- Interventions régulières de prévention dans les établissements scolaires
- Réunions avec les commerçants
- Pour info les atteintes aux biens ont connu une baisse de 25% sur le territoire

Police municipale
- Participation à la journée des lycées
- Présence quotidienne sur le terrain

CIDFF
- 1 référente sur le territoire pour les violences faites aux femmes
- Formations organisées sur le thème de la violence
- Organise la médiation familiale

Mr Darolles (VP commission Enfance Jeunesse, conseiller communautaire, maire de Frégouville)
- Nécessité de fédérer les élus sur cette problématique
- Sensibiliser tous les acteurs et particulièrement les élus
- Se donner les moyens d'une politique de la prévention

Christine Clair (conseillère communautaire, élue aux affaires sociales et insertion de la mairie de L'Isle-Jourdain)
- Rappel qu'un travail important est fait depuis des années sur le territoire dans le champ de la prévention de la délinquance
- La situation serait bien plus préoccupante si ce travail à long terme n'était pas fait
- Rappel de l'importance de partir des souhaits, des besoins et plus généralement de la parole des habitants pour construire une politique pertinente, en amont de l'émergence des problématiques.

Régine Fantini (directrice centre social de l'Isle Jourdain)

- Rappel importance du tissu partenarial et du tissu associatif

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201919-DE

- Importance de s'adapter en permanence aux besoins exprimés par la population

Khader Ghezal (directeur Espace Famille Jeunesse)

- Rappel de l'importance de connaitre le territoire et d'aller à la rencontre des jeunes pour repérer les problématiques sur le terrain
- Orienter les jeunes vers les partenaires compétents est un savoir faire
- En attente d'une réflexion globale au niveau de la communauté de communes car certains villages non couverts pourraient devenir attractifs pour les délinquants
- La prévention est une démarche différente de celle de la sécurité. Les acteurs de la prévention ont pour mission de comprendre les mécanismes de la délinquance, afin d'accompagner les jeunes vers un projet constructif pour lu même.

Protection Judiciaire de la Jeunesse

- Sur le territoire 13% de saisines en plus entre 2017 et 2018, c'est-à-dire de 20 à 27 jeunes.
- Importance des réponses judiciaires rapides et graduées pour éviter la récidive le sentiment d'impunité

Substitut du procureur, Mme Bartaire

- Les réponses judiciaires sont systématiques et porte une attention à la symbolique de la réponse.
- Déféremment de tous les mineurs en cas de faits graves (2 mineurs sur l'IJ en 2018)
- Délais de jugement accélérés (3 à 4 mois)
- La réponse judiciaire rapide et systématique participe à la prévention
-

Directeur du cabinet de Mme la Préfète, M. Courtiaud

- Les nouvelles stratégies nationales et départementales devraient être rendues officielles prochainement
- Deux thématiques seront mises en exergue dans les préconisations de prévention :
  - La laïcité
  - La lutte contre la radicalisation

Le CISPD induit une réflexion globale au niveau de la communauté de communes qui n'existe pas à ce jour.

Madame le Substitut du Procureur de la République rappelle que la priorité est donnée, dans le Gers, à une réponse judiciaire rapide et systématique ce qui participe à la prévention.

Un conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) existe au niveau de la commune de l'Isle Jourdain depuis plusieurs années et pourrait constituer une base de travail pour le pilotage du CISPD

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201919-DE

Les thématiques travaillées sur la commune de l'Isle Jourdain au travers du CLSPD :

- Communication à la population (messages de prévention, d'information)
- Groupes locaux de travail partenarial
- Prévention routière auprès des écoliers
- Citoyenneté, santé, violences intrafamiliales (sensibilisation, information, permanences)
- Sécurité et tranquillité publique (sécurisation, médiation)
- Accueil, médiation auprès des gens du voyage et des sans domicile fixe

5.4 Le lien entre le CISPD et la coordination

✓ Les coordinateurs du territoire ont participé à la réalisation d'un document cadre en 2018, afin de permettre :

- La clarification de la commande, les enjeux et objectifs
- L'articulation des acteurs du diagnostic
- Les contours du futur CISPD
- L'échéancier du dispositif

La préparation de la réunion d'installation et plus généralement de la mise en place du diagnostic a été confié à la coordination.
Les conditions dans lesquelles les coordonnateurs du territoire pourraient être sollicités à l'avenir sur le dispositif du CISPD ne sont pas encore définies à ce jour.

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID 032-200023620-20190702-0207201919-DE

6 Une population spécifique : les gens du voyage

Une population spécifique : les gens du voyage

(Rencontre avec Margot Brosse éducatrice Manéo)

Le camp des gens du voyage de l'Isle Jourdain

Une aire comptant 11 emplacements divisés en 2 familles principalement soit 30 à 40 personnes sur l'aire.

Les 2 familles présentes cohabitent mais ne se fréquentent pas et ne communiquent pas.

Les familles sont sédentaires pour la plupart et présentes depuis de nombreuses années sur le camp.

Beaucoup de chefs de familles sont déclarés comme auto-entrepreneurs (élagage, réfection façade, petits travaux)

Cette aire est gérée par un syndicat mixte (Manéo)

Le syndicat mixte Manéo

Le Syndicat Mixte pour l'Accueil des Gens du voyage est un établissement public créé le 27 avril 1984.

Son objectif est de permettre aux collectivités adhérentes de concevoir et de gérer en commun des équipements d'accueil et d'habitat adaptés aux besoins des Gens du voyage, conformément à l'obligation d'accueil, instaurée en premier lieu par :

- la loi du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement temps par
- la loi du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et l'habitat des Gens du voyage.

Les actions du syndicat au service des collectivités adhérentes

- Accompagnement technique et juridique dans le montage de dossiers de création et de réhabilitation d'équipements d'accueil des Gens du voyage et participation au suivi du schéma départemental d'accueil des Gens du voyage

- Médiation et prévention des conflits sur les aires d'accueil, les terrains familiaux, les stationnements illicites et les terrains de grand passage.

- Gestion mutualisée des équipements d'accueil et d'habitat, entretien technique des installations, gestion de l'entrée, du séjour et du départ des usagers, perception et gestion comptable des droits d'usage, accompagnement social.

Quelques éléments :

La scolarité

La quasi-totalité des enfants du camp sont scolarisés jusqu'au collège (garçons et filles)

A partir de 12 ans 75% des enfants sont déscolarisés et suivent les cours du CNED avec toutes les difficultés liées à ce public notamment le niveau scolaire très faible des parents qui ne sont pas en capacité d'aider leurs enfants à la maison.

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID 032-200023620-20190702-0207201919-DE

L'accompagnement à la scolarité (CLAS) qui existait sur le camp n'existe plus aujourd'hui car le poste de la référente a été supprimé.

Le niveau scolaire général est très faible et l'école n'est pas perçue comme un élément d'ascension sociale.

Le fait de savoir lire (ou plutôt déchiffrer) et de savoir compter est considéré par la plupart des habitants du camp comme suffisant pour s'en sortir.

Le rapport aux institutions, associations

D'un côté comme de l'autre il n'y a pas de rejet entre les institutions et associations et les résidents du camp.

- Les gens du voyage sont bien accueillis autant sur le centre social que sur la MDS ou le CCAS.

A noter toutefois une réticence pour les gens du voyage à se rendre seul à un RDV, la présence de l'éducatrice est souvent nécessaire.

L'éducatrice du syndicat est d'ailleurs fortement sollicitée pour l'accompagnement aux démarches.

Le rapport à l'école est plus complexe car le comportement des enfants n'est pas toujours adapté à l'institution scolaire.

Cela entraine des difficultés pour gérer certains enfants et des conflits avec les parents.

Les jeunes

- La tranche 15-18 ans est déscolarisée et désœuvrée, même s'il n'y a pas d'animosité des jeunes envers l'éducatrice du syndicat, cette population est fuyante et difficile à capter.

- Ces jeunes sont fortement marginalisés car sans diplômes, sans qualifications, qui plus est ils sont souvent illettrés ou rencontrent de grosses difficultés de compréhension de l'écrit.

- Des solutions d'approche et d'intégration sont encore à trouver.

- A noter que les filles à partir de 12 ans deviennent "invisibles" et suivent le parcours classique de ces populations, à savoir un mariage précoce et une première maternité tout aussi rapide.

- Les filles sont très tôt éduquées à devenir des épouses et à tenir une maison. De ce fait peu d'entre elles accèdent à une activité professionnelle.

La parentalité

- L'éducatrice identifie un besoin important d'accompagnement à la parentalité car la tradition de "l'enfant roi" est fortement inscrite dans la tradition des gens du voyage.

- Cette situation bien assumée à l'intérieur du camp devient un problème pour les relations extérieures (école)

- L'accompagnement à la parentalité pourrait constituer une passerelle pour améliorer la perception des enfants et des parents quant aux règles imposées par "le monde extérieur"

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201919-DE

Sur un plan plus général

- Il ne semble pas y avoir de gros problème de délinquance ou de trafic sur le camp, en tous cas à la connaissance de la référente.
- Il est constaté une baisse sensible de la natalité depuis quelques années non seulement sur l'aire de l'Isle Jourdain mais au niveau régional.
- Ce constat surtout vrai chez les populations sédentarisés est vraisemblablement lié aux difficultés financières que rencontrent les familles pour élever leurs enfants.
- Malgré le fait que la population des gens du voyage sur l'Isle Jourdain ne pose pas de problèmes particuliers, cette population exprime plus ou moins un sentiment de rejet de la part de "l'extérieur."
- Ce sentiment s'accompagne d'une victimisation assez systématique qui ne facilite pas le changement des représentations.
- **Quelques pistes évoquées pour une amélioration de la situation**

"Aller vers"

- Une piste pour l'amélioration des relations entre la population des gens du voyage et le monde extérieur pourrait constituer à faire de "petits pas", comme par exemple imaginer que le directeur(trice) d'une école, un responsable du périscolaire ou tout autre professionnel se rende sur l'aire pour venir expliquer le fonctionnement de sa structure.
- Les formes que pourraient prendre ces rencontres sont encore à formaliser et l'accompagnement de l'éducatrice du syndicat serait indispensable.
-
- Ces temps de dialogue pourraient constituer une première étape pour une meilleure compréhension des réalités vécues par les gens du voyage et constitueraient aussi une marque d'intérêt susceptible d'être appréciée...

Des codes à adapter

Le langage employé, la tenue vestimentaire sont des éléments à prendre en compte pour entrer en relation avec les gens du voyage, cette observation de l'éducatrice référente du syndicat mixte peut apparaitre comme anecdotique à première vue mais ne l'est pas tant que cela car cette population maitrise mal le français et peut donc se sentir diminuée, exclue par un langage ou une apparence qui manqueraient de simplicité.

Les terrains dits familiaux

- Ils se distinguent des aires d'accueil collectives aménagées, lesquelles sont réalisées par ou pour le compte d'une collectivité publique pour l'accueil des gens du voyage.
- Les terrains familiaux, contrairement aux aires d'accueil, ne sont pas assimilables à des équipements publics.
- Il s'agit d'un habitat privé qui nécessite l'autorisation de la commune d'implantation

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201919-DE

- Le terrain familial peut être desservi par des équipements publics (eau, électricité, assainissement) et comporter des constructions ou installations annexes.

Les avantages

- Permet de meilleures conditions de confort pour les familles
- Cet habitat responsabilise les occupants qui sont propriétaires de leur terrain
- Le terrain familial permet de libérer des places d'accueil pour les populations réellement itinérantes, en effet les conflits sont fréquents entre les permanents et les nomades, ces derniers reprochent aux familles sédentaires d'occuper des places normalement dévolues aux voyageurs.

Le rôle de la coordination

Lien avec les élus les structures enfance jeunesse
Contacts réguliers avec l'éducatrice référente pour échanges d'infos
Promotion et facilitation de l'accès aux dispositifs et accueils de nature à améliorer la condition du public (clas, ALAE/ALSH, accueils jeunes)
Intégration sensibilisation sur la condition des gens du voyage au niveau global (territoire)

En conclusion

Les gens du voyage doivent être pris en compte au même titre que les autres composantes de la population du territoire, la spécificité de ce public exige de pouvoir s'appuyer sur des professionnels spécialisés connaissant le terrain.
Un développement du partenariat est souhaitable entre le syndicat mixte Manéo et les acteurs sociaux tels que le centre social, le pôle jeunesse, l'éducation national, les élus.
Ce partenariat peut permettre d'imaginer des solutions innovantes pour rapprocher une communauté encore très à part du reste de la population.

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201919-DE

7 Le centre social, un outil multi partenarial

Ecrit par Régine FANTINI, directrice de l'association API en Gascogne

Les Centres Sociaux et la Convention territoriale Globale

Les Objectifs de la Convention territoriale Globale sont sur un territoire de :

- Clarifier l'action des acteurs sociaux
- Coordonner l'action des acteurs sociaux
- Gagner en efficience

Les Centres Sociaux de par leurs missions et leurs compétences sont des acteurs de la Convention Territoriale Globale (CGT) :

- Leurs missions : animateurs de la vie sociale d'un territoire,
- La démarche participative : les projets sociaux sont construits après un diagnostic de territoire en prenant appui sur une démarche participative des habitants.
- Ils ne peuvent exister sans connaitre et être reconnu par les partenaires sociaux. Ils œuvrent à la mise en synergie de ces partenaires pour une réponse la plus adaptée aux habitants.
- Composé de professionnels compétents et de bénévoles investis, l'Association API en Gascogne, et les 2 Centres Sociaux qu'elle gère, est en contact quotidien avec les habitants et maitrise la méthodologie de diagnostic et de projet.

L'Association Accueil Partage Initiative (A.P.I) en Gascogne

1. Son histoire sur le territoire

L'Association Centre Social Multi Partenarial a été créée en 1994 par un groupe Multi Partenarial composé d'Elus de la Commune de l'Isle-Jourdain, de la CAF, du Conseil Général et des associations sociales et caritatives du territoire.

Dès sa création, son but défini était :
« Cette Association a pour but de promouvoir, d'organiser, de coordonner et de gérer toute activité nécessaire à l'animation sociale permettant de favoriser les relations sociales des habitants du territoire de la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine et d'améliorer leurs conditions de vie » (Article 2 des statuts)
L'étendue de son intervention au territoire de la Communauté de Communes a été prévue par les acteurs au fur et à mesure de l'évolution des compétences de l'intercommunalité.

« Elle offre à la population : aux enfants comme aux jeunes, aux adultes comme aux anciens, la possibilité de prendre conscience de leurs aptitudes, de développer leur personnalité et d'exercer des responsabilités pouvant améliorer la qualité de vie culturelle, sociale et économique de la communauté locale.

Elle a aussi pour missions :

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201919-DE

- *D'accueillir, d'écouter et d'informer la population*
- *D'étudier en permanence les désirs et les situations des jeunes et des adultes en fonction du développement de la localité ou de l'évolution de la société pour lancer des projets cohérents et imaginatifs*
- *De coordonner en liaison avec les associations locales et environnantes, les activités sociales, et manifestations tout en favorisant la vie associative.*

L'association est laïque, c'est à dire respectueuse des convictions personnelles. Elle s'interdit toute attache avec un parti, un mouvement politique ou une confession » (Article 3 des statuts)

Depuis 1996 (date du premier agrément Centre Social), le développement de son activité s'est fait, en fonctions des demandes et des besoins recensés par les habitants et portés par la volonté des acteurs locaux (Mairie, Communauté de Communes, CAF, Conseil Départemental, Services de l'état) et de l'évolution du territoire en pleine expansion démographique et économique.
Ainsi depuis 24 ans, le Centre Social a répondu aux demandes des habitants et des acteurs locaux du territoire et a déployé ses activités autour des familles, des personnes isolées, des plus jeunes.

En 2018, notre action se traduit :

- **Par un échange régulier avec les habitants** sur les besoins de ce territoire (Conseil d'Administration, Comité d'Usagers)
- **Par des services** en direction de certaines tranches d'âge au sein d'une famille (Petite Enfance, Jeunesse, Adultes, Familles)
- **Par des actions favorisant le lien social autour de la famille** (Actions en transversalité, Nuit de la Solidarité, Print'Ensemble, L'Isle de la Création, Mercredis pour Tous, Actions « Parentalité »)

En janvier 2019, après un travail avec les habitants, les salariés et les membres du CA, l'Association a changé de nom et est devenue Accueil Partage Initiative en Gascogne.
Son organisation est la suivante :

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201919-DE

Association Accueil Partage Initiative en Gascogne
Conseil d'Administration
Direction Générale : Régine FANTINI

Centre Social « Espace Famille Animation » Avenue du Couté Direction : Régine FANTINI		Centre Social « Espace Familles Jeunesse » 16 Cité de la Vierge Direction : Khadar GHEZAL	
Services « Petite Enfance » Boulevard des Pourmadères Multi Accueil RAM LAEP L'accueil des enfants en situation de Handicap	**Service « Familles Jeunesse »** Accueil Lieu ressources d'informations sociales ACF /entretiens individuels/ CLAS Avenue du Couté Chantiers Jeunes/Les 16/25 ans/ Accueil Jeunes 14/17 ans Boulevard Armand Praviel	**Salle d'animation** Boulevard Armand Praviel ACF ALSH Ados 11/17 ans CMJ	**Bureaux des animateurs et salle projets** 16 Cité de la Vierge Entretien individuels CLAS
Un service transversal : Administratif, Comptable, Ressources Humaines			
Des Projets transversaux, des actions « parentalité » : Café des Parents, Massages Bébés Les manifestations : NDLS, Print'ensemble, « Rue aux enfants Rue pour tous » L'isle de la Création			

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201919-DE

2. Les valeurs de l'Association

(Circulaire CNAF relative à l'animation de la vie sociale)

Les missions générales des structures de l'animation de la vie sociale sont :

- **Un lieu de** proximité **à vocation globale,** familiale **et** intergénérationnelle, **qui accueille toute la population en veillant à la** mixité sociale : il est ouvert à l'ensemble de la population à qui il offre un accueil, des activités et des services ; par là même il est en capacité de déceler les besoins et les attentes des usagers et des habitants. C'est un lieu de rencontres et d'échanges entre les générations, il favorise le développement des liens familiaux et sociaux.
- **Un lieu d'animation de la vie sociale** permettant aux habitants d'exprimer, de concevoir et de réaliser leurs projets : il prend en compte l'expression des demandes et des initiatives des usagers et des habitants, et favorise la vie sociale et la vie associative. Il propose des activités ou des services à finalité sociale, éducative, culturelle ou de loisirs, ainsi que des actions spécifiques.

Animés par une équipe de professionnels et de bénévoles, l'objectif global des centres sociaux est de rompre l'isolement des habitants d'un territoire, de prévenir et réduire les exclusions, de renforcer les solidarités entre les personnes en les « intégrant » dans des projets collectifs, leur permettant d'être acteurs et d'assumer un rôle social au sein d'un collectif ou sur le territoire.

Cinq missions complémentaires aux missions générales :

- Organiser une fonction d'accueil et d'écoute des habitants-usagers, des familles et des groupes informels ou des associations
- L'accueil, basé sur une écoute attentive, s'étend à la capacité à proposer une offre globale d'information et d'orientation, surtout il doit être organisé de manière à recueillir les besoins des habitants et leurs idées de projets collectifs
- Assuré à titre principal par une – des personnes qualifiée(s), l'accueil doit être appréhendé comme une fonction portée collectivement par l'ensemble de l'équipe d'animation du Centre Social
- Cette fonction doit être reconnue et repérée sur le territoire d'intervention, et l'accueil doit être considéré comme une action à part entière
- Assurer une attention particulière aux familles et aux publics fragilisés, et le cas échéant leur proposer un accompagnement adapté
- Développer des actions d'intervention sociale adaptées aux besoins de la population et du territoire ; en raison des problématiques sociales auxquelles ils sont confrontés, ils peuvent développer des actions collectives avec une dimension d'accompagnement social. Ces actions collectives, parfois expérimentales, sont réalisées en concertation avec les partenaires opérationnels

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201919-DE

- Mettre en œuvre une organisation et/ou un plan d'actions visant à développer la participation et la prise de responsabilités par les usagers et les bénévoles
- Organiser la concertation et la coordination avec les professionnels et les acteurs impliqués dans les problématiques sociales du territoire et / ou sur leurs axes d'intervention prioritaires

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201919-DE

3. *Le pouvoir d'agir des habitants : la démarche participative*

- *Des habitants du territoire au Conseil d'Administration*

Favoriser la participation des acteurs et habitants locaux est un enjeu majeur.
Le Conseil d'Administration (CA) est composé de 21 membres représentatifs du territoire :

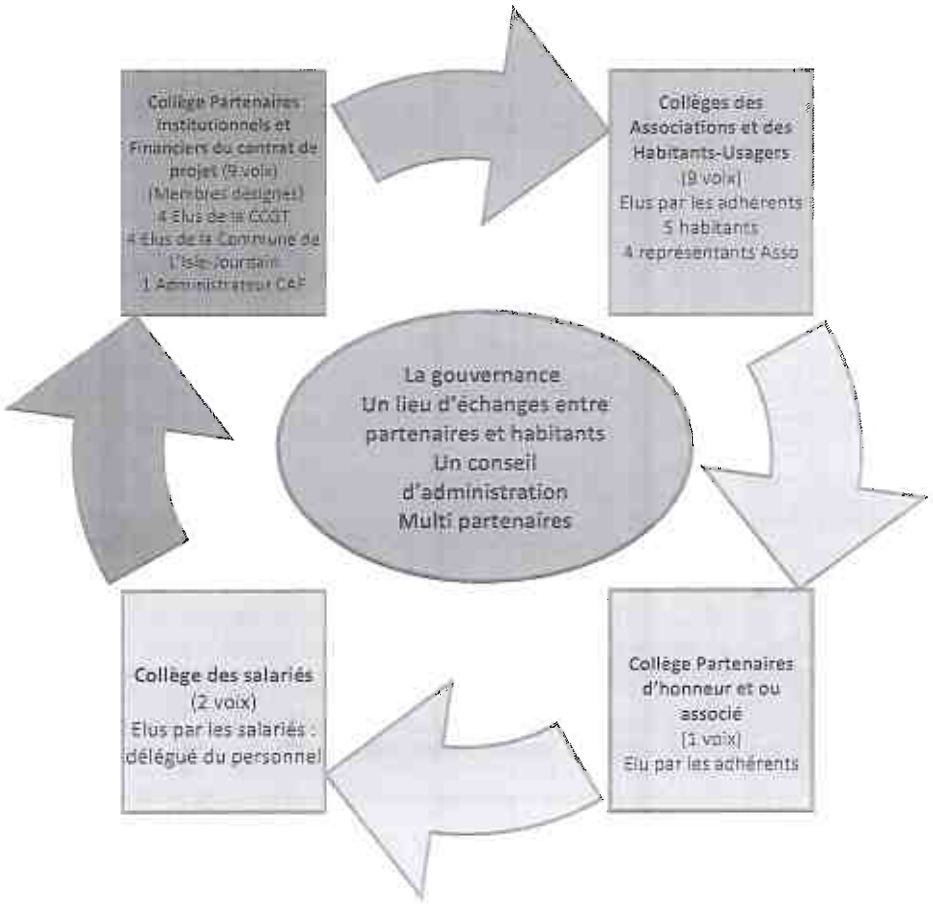

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201919-DE

- ***Le Comité d'Usagers***

Toujours dans un souci de permettre aux habitants d'échanger sur des problématiques sociales, le CA a mis en place le comité d'usagers animé par trois membres du CA.
Ce comité se réunit deux fois par an. Une dizaine d'habitants sont présents à chaque comité.

Cette année les échanges entre habitants, élus et administrateurs ont travaillé autour :

- Des horaires d'accès, des services administratifs, adaptés pour les familles
- Des actions de parentalité adaptées aux parents qui travaillent
- De la mise en place d'actions de parentalité pour les plus de six ans et pour les parents d'ados
- D'un état des lieux des besoins des 18-25 ans
- D'une réflexion quant à la mobilité sur notre territoire
- D'un restaurant associatif
- De la problématique des personnes isolées notamment au moment des fêtes
- D'une bibliothèque d'échanges, de dons gratuits de livres dans chaque commune.

De ces comités, les actions, mises en œuvre, ont été :

- L'accueil des 18-25 ans
- La mobilité
- Le café gourmand des parents
- La bibliothèque « Livres service »

- ***Des bénévoles toujours présents***

Nous présentons souvent le Centre Social comme étant « Un foyer d'initiatives défini sur un territoire conduit par les usagers de ce territoire »
En comptabilisant la participation des bénévoles dans les manifestions et actions de notre Association, nous mettons en avant leur implication depuis de nombreuses années et de leur investissement dans ces actions.

Manifestations	Nombre	Taches
Nuit de la Solidarité En 2018 : 500 repas servis	120 personnes De 10 à 80 ans	- Comité de pilotage - Organisation de la manifestation - Recherche de lots - Aménagement et décoration de la salle - Préparation des plats - Service - Rangement/ménage
Print'Ensemble 520 personnes essentiellement des familles	25 personnes	- Comité de pilotage - Organisation de la manifestation - Aménagement et décoration de la salle - Rangement/ménage

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201919-DE

« Rue aux enfants ,Rue Pour tous » 505 personnes venues (4/3 des enfants et des ados)	15 personnes	- Comité de pilotage - Organisation de la manifestation - aménagement et décoration du quartier - Buvette - Rangement

« Les bénévoles offrent gratuitement leur temps, leur énergie et tous les frais que cela implique.
En aucun cas ils ne sont indemnisés et aucun avantage ne leur est offert. Leurs seuls salaires sont votre respect, votre reconnaissance et vos remerciements »

- ***Une équipe de professionnels compétents et souvent habitants du territoire***

29 professionnels de la Petite Enfance accueillent les familles :

- **Pour le Multi Accueil** : accueil collectif d'enfants de 2 mois à 3 ans révolus, 55 places, 24 salariés
- 1 Directrice : Infirmière Puéricultrice
- 2 directeurs Adjoints (Educateurs de Jeunes enfants)
- 3 Educatrices de jeunes enfants
- 10 Auxiliaires de Puériculture
- 7 Animatrices Petite enfance titulaire d'un CAP Petite enfance
- 5 Agents de service (Cuisine, entretien des locaux et du linge)
- **Pour le Relais Assistantes Maternelles :**
- Une infirmière (Responsable)
- 2 Educatrices de Jeunes enfants
- **Pour le Lieu d'Accueil Enfants Parents :**
- 2 Educatrices de Jeunes enfants (dont une responsable)

7 professionnels de l'animation auprès des familles et des jeunes et/ ou dans l'accueil de public

- Un Animateur (BPEJPS)
- Une Educatrice spécialisée
- Un Animateur (DE Moniteur Educateur)
- Deux Conseillères en Economie Sociale et Familiale
- Une Assistante Sociale
- Une Educatrice de jeunes enfants
- Un Agent d'accueil social
-

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID 032-200023620-20190702-0207201919-DE

2 personnels administratifs :

- Une Responsable Administrative et Comptable
- Une Responsable des Ressources Humaines

2 Directions

- Une Directrice : DE d'assistante de Service Social, CAFERUIS (Certificat d'Aptitude Aux Fonctions de Responsable d'Unité d'Interventions Sociales) Niveau 2 (31 ans d'expérience dans le secteur social et dans le département)
- Un Directeur : DE d'Educateur Spécialisé, licence de Psychologie Niveau 3 (20 ans d'expérience dans le social dans le département)

1 coordination Enfance Jeunesse :

- Un coordonnateur : Brevet d'Etat d'animateur Placé sous l'autorité de Président de la CAF et de la Présidente du l'association API en Gascogne.

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID 032-200023620-20190702-0207201919-DE

4. Méthodologie de démarche de projet de territoire

A chaque renouvellement de projet social (Agrément centre social, Actions collectives familles, Relais Assistante Maternelles, Mieux d'accueil enfant parent), afin de mettre à jour les projets pédagogiques (Accueil Jeunes, Centres de loisirs ados, Multi Accueil), la méthodologie de démarche de projet est utilisée :

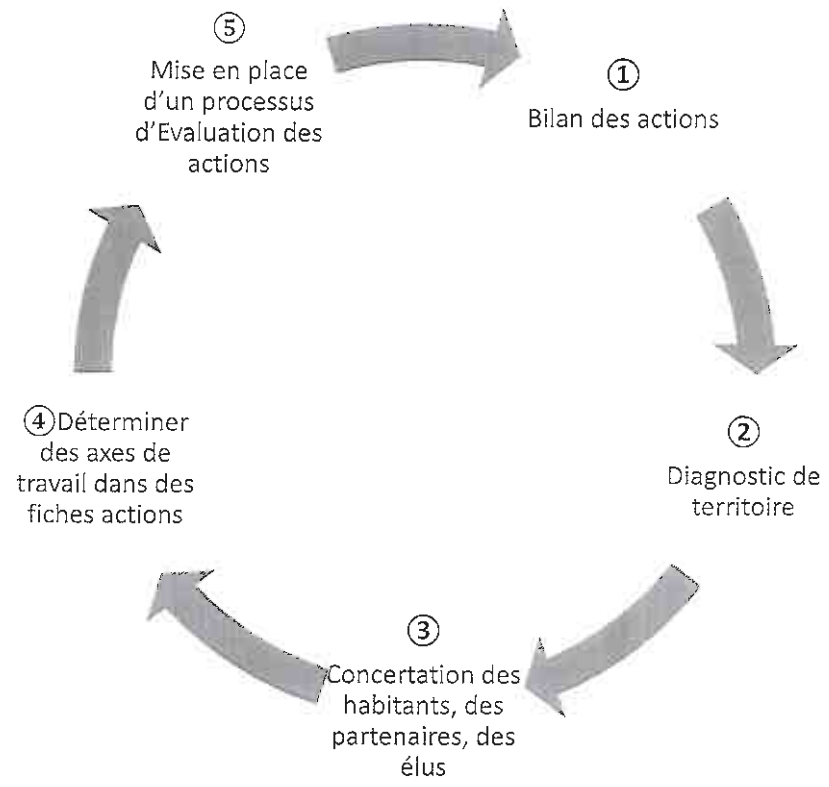

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201919-DE

5. L'intervention des Centres Sociaux sur le territoire

Ce qui caractérise notre intervention sur ce territoire est la prise en charge globale de la famille, de la grossesse, l'accueil du jeune enfant, l'accompagnement à la parentalité, l'accompagnement scolaire, la jeunesse et l'adolescence, les accidents de la vie d'adulte, l'isolement, la perte de lien social, la perte d'emploi, la séparation, le manque de mobilité, les difficultés liées à la perte d'un conjoint à la « seulitude » des jeunes retraités (terme cité par un usager). Mais aussi la coordination de ces actions notamment les actions jeunesse, la mise en synergie des partenaires sur un territoire.
Notre intervention est portée par concertation avec les partenaires du territoire et soutenue par les 2 coordonnateurs Enfance Jeunesse du territoire (un salarié de l'Association API en Gascogne, une salariée de la CCGT)

Au-delà des services gérés par l'Association et les 2 centres sociaux : Centres sociaux, Actions collectives Familles, CLAS, Accueil Jeunes, Centres de loisirs Ados, RAM, LAEP, Multi accueil
D'actions sont issues des demandes exprimées par les habitants usagers dans les différentes instances précitées et font l'objet de cofinancement et d'appels à projets auprès d'institutions :

- **Des actions en faveur de l'accueil des publics :**

Dans le cadre des comités d'usagers et des diagnostics des projets sociaux des centre sociaux des usagers ont exprimés leurs difficultés. A l'heure de la dématérialisation, ils ont des difficultés pour accéder à leurs démarches et faire valoir leurs droits

Exemple :
En 2018, nous avons accueillis ***15928 personnes*** *au Centre Social situé 2 Avenue du Courdé*
3086 personnes dans le cadre d'accueils téléphoniques,
12842 personnes dans le cadre d'accueil physiques : *5234 personnes pour des Rendez-vous partenaires et 7608 personnes accompagnements dans les démarches*

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201919-DE

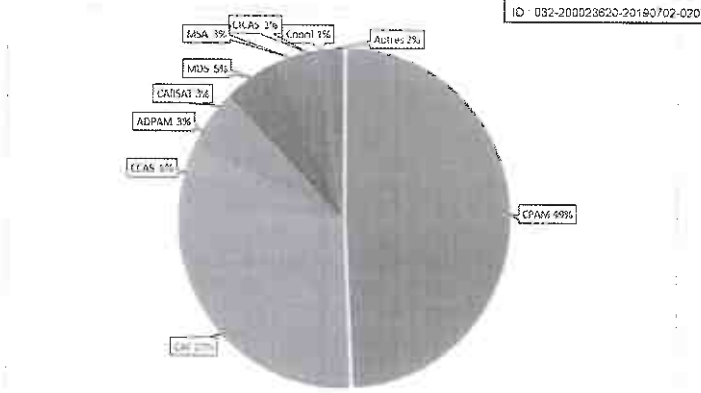

Cette expérience nous permet de répondre à la fonction d'accueil adapté aux publics des habitants d'un Centre Social du territoire et de nous positionner auprès de la CCGT pour mettre en œuvre la Maison des services Publics courant 2019.

Partenaires du Centre Social dans la mise en œuvre de cette action :
- *Collectivités locales (Mairies, CCGT, Conseil Départemental)*
- *CAF, CPAM, CARSAT*
- *CICAS*
- *MSA*
- *MGEN*
- *Aide à domicile : CCAS, ADPAM*
- *Informations Parentalité, Enfance, Familles : L'EN JEUX, LECHE LEAGUE, L'AFEE de Gascogne, ADSEA (Soutien à la parentalité), AFCCC (Conseil Conjugal), UDAF (médiation Familiale)*
- *Informations Droits des Familles, Prévention, Logement, Handicap : CIDFF, ECRIVAIN PUBLIC,*
  REGAR, ADIL, ANPAA, SPIP, Centre de Planification et d'Education Familiale, Conciliateur Tribunal, MDPH/CLIC/MAIA
- *Prochainement : préfecture*

- **Des actions en faveur de la mobilité sociale des plus en difficultés**

En 2016, après la demande exprimée par des habitants dans le cadre du Comité d'Usagers, le Centre Social a fait un diagnostic auprès des usagers du Centre Social, des Associations Sociales et Caritatives, Services Sociaux du Département, des Associations d'aide à domicile, services de l'emploi (Mission Locale, Pole emploi).
L'objectif était de cibler les besoins et de repérer ce qui existait.
Nous avons proposé une action autour de la mobilité sociale. L'orientation donnée est l'accompagnement des personnes isolées et l'organisation et le soutien

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201919-DE

dans les démarches afin de rompre l'isolement et de créer du lien social entre les usagers.

Exemple :
En 2018, 75 Habitants ont été aidés dans leurs déplacements (transport en minibus assuré par un travailleur social (soutien dans l'organisation des démarches, développement de lien social entre les participants) :
61 dans le cadre de déplacements collectifs (pour des démarches sociales ou d'achats divers),
14 dans le cadre de déplacements individuels (pour des RV médicaux, démarches sociales ...)

La conseillère en Economie Sociale et Familiale animatrice du projet a permis à certains :
- D'être aidé dans l'organisation et le choix des achats
- De participer à des actions collectives organisés par le Centre Social (ateliers cuisine, sorties du lundi
- De rencontre des personnes et de créer des liens hors des actions du Centre Social

Partenaires du Centre Social dans la mise en œuvre de cette action :
Les services sociaux du Conseil Départemental, les associations d'aide à domicile, les associations sociales caritatives du territoire, Mission locale....

- ***Des actions en faveur des séniors :***

Ces demandes ont été recensées dans le comité d'usagers et dans le diagnostic fait au renouvellement des projets sociaux des 2 centres sociaux. Ces actions ont fait l'objet d'un cofinancement avec la CARSAT.
Exemples d'actions mises en œuvre (2018/2019) :
- *D'ateliers informatique (financement CARSAT) qui ont pu dire leur difficulté avec l'utilisation du matériel informatique : 8 séances (4 et 8 participants par séances)*
- *Des sorties du lundis (33 sorties/entre 5 et 8 participants par sortie) et des ateliers cuisine (21 ateliers/ entre 3 et 8 participants par atelier) pour éviter l'isolement et la perte de liens*

Partenaires du Centre Social dans la mise en œuvre de cette action :
CAF, CARSAT, les services sociaux, les associations d'aide à domicile

- ***Des actions parentalité :***

« L'accompagnement de la fonction parentale désigne l'ensemble des actions qui visent à :
- Conforter, maintenir ou restaurer le lien parents/enfants
- Soutenir, aider les parents à construire les points de repères nécessaires à l'exercice de leur rôle de parents

Les principes d'action :
Soutien aux familles dans leur diversité :
- En les responsabilisant, sans se substituer à elles
- En les aidant dans le respect de leur histoire personnelles,

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201919-DE

- En les accompagnant sans jugement ni sanction
- En confortant leurs compétences et favorisant l'émergence de leurs potentialités »

Source : réunion parentalité CAF janvier 2015

La connaissance du territoire et des services tels que l'Actions collectives Familles et le LAEP nous ont permis de faire émerger et de porter des actions parentalités.

Exemples d'actions :

- ***En 2017 « Moi ado d'un parent » :***

La particularité de cette action est que par le biais des accueil jeunes et centre de loisirs ados nous avons sollicité les ados pour qu'ils soient acteurs de ce projet et qu'ils sollicitent leurs parents pour venir à ces rencontres.

Les retours des participant ont été très positifs sur la soirée « Moi Ado d'un parent et vice versa »
Sur 115 participants au total, il y a eu 41 retours de questionnaires dont 95% disent être globalement satisfait de cette rencontre. Elle constitue pour une majorité d'entre-deux un moyen d'échange entre ados et parents d'une part et avec des professionnels d'autre part. Les participants ont pu mentionner l'intérêt d'aborder ce sujet qui les touche de prêt de façon humoristique et évoqué l'intention de poursuivre les échanges ados-parents "de retour chez eux" - « La discussion se continuera à la maison". La pièce de théâtre constitue donc un véritable outil favorisant la communication dans les relations familiales en prise avec la réalité vécue par les familles.
Pour certain, l'essentiel à retenir est la notion de confiance qui est alors selon eux, l'enjeu premier de la relation avec leur adolescent à ne pas perdre de vue. L'apport de connaissance le plus marquant pour les participants a été de prendre la mesure de la différence des générations les amenant à changer de point de vue : les ados à propos de leur parent et les parents vis-à-vis de leur ado. C'est probablement ce changement de regard qui est une des clés permettant de mettre en œuvre une communication différente entre les uns et les autres. *Les participants ados comme parents ont précisé que c'est bien parce que la parole a été donné à chacun d'eux qu'ils s'y sont retrouvé avec humour, dans un plaisir partagé pour les familles venus ensembles (au nombre de 30).*
Un certain nombre d'ados et de parents ont interpellé les professionnels présents à leur départ pour demander quand aurait lieu un autre évènement comme celui-ci. Certains parents ont également formulé leur demande de plus d'information "sur l'accompagnement à la parentalité" et de moment de partage avec leurs enfants et leurs adolescents autour de questions intergénérationnelles.

Pouvons-nous véritablement parler d'effets induits sur la relation Ados-parents ?
- *Ce paramètre semble particulièrement difficile à évaluer. Cependant les parents et les Ados ont apprécié le thème, la manière originale de l'aborder ainsi que les actions proposées. Ils ont particulièrement porté un intérêt aux échanges entre ados et parents présents et ont mentionné que cette occasion ouvrait un dialogue qu'ils souhaitent poursuivre dans leur famille. En ce-*

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-020720191919-DE

la, cette action participe dans une certaine mesure à favoriser la relation enfants-ados-parents.

- *Les parents ont demandé après la conférence-théâtre à ce qu'il y ait d'autres temps de rencontre autour de la parentalité, et favorisant le partage avec leurs enfants et adolescents. Ce qui nous amène à réfléchir à une suite probable de cette action.*
- *- Les effets sur le partenariat sont très positifs et bénéfiques pour la mise en place de futurs projets. L'utilisation de la MJC comme un espace culturel mais aussi jeunesse est à favoriser dans ce genre de projet.*
- *Tout au long de cette action, des rencontres avec les parents d'élèves de différentes écoles du territoire a aussi permis de recueillir leurs demandes de projet qui sont à réfléchir en termes de poursuite à donner à cette action.*

Partenaires du Centre Social dans la mise en œuvre de cette action :
Les coordonnateurs Enfance/Jeunesse, les services sociaux, les travailleurs sociaux du collège et du Lycée, la MJC, les associations de parents d'élèves

- ***L'atelier des parents :***

Suite à la demande de parents ayant fréquenté le LAEP et des parents représentant l'association des parents d'élèves, nous avons accompagné les parents dans le cadre d 'un comité de parents pour travailler cette ***Volonté de créer un Espace de Jeux et de Rencontres pour les enfants*** *à partir de l'âge de 5 ans (et leur fratrie) dans la ville de L'Isle Jourdain, ouvert à tous.*

Les objectifs de ce projet, définis par les parents eux-mêmes, sont les suivants :

- *Offrir un espace de jeux et de rencontre pour les enfants de 5 ans à 12 ans (et leur fratrie), ouvert à tous*
- *Partager des activités nouvelles pour les enfants : activités manuelles, créatives, artistiques et ludiques*
- *Partager des savoir-faire et connaissances entre parents pour amener l'enfant à faire de nouvelles expériences*
- *Privilégier les échanges entre parents autour de son vécu et de son expérience de parent*

Le comité de parents a réalisé un questionnaire qu'il a présenté et traité, les résultats ont conforté leurs idées :

- *Retour de plus de 150 questionnaires :* ***dont 90% favorable à la création de ce projet*** *représentant + de 225 enfants de – de 12 ans intéressés pour fréquenter un tel lieu.*
- *Les 14 communes de la CCGT sont représentées comme lieu de résidence des familles ayant répondu à ce questionnaire et représentativité la plus forte à L'Isle Jourdain (45%)*
- *Le mercredi après-midi et le samedi après-midi sont les plages horaires correspondant le mieux (et ce de façon égale) aux disponibilités des familles ayant répondu.*

□ La création d'un lieu dédié à la famille pour les enfants à partir de 5 ans et leur fratrie dans la ville de L'Isle Jourdain, correspond à un réel besoin pour les familles de l'ensemble du territoire de la CCGT ***selon les objectifs définis au préalable par***

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-020720191919-DE

le Comité de Parents*, et, qui viennent trouver validation par la réalisation de cette étude de besoin.*

Un financement REAAP a permis de mettre en place cette action en 2019, le mercredi après-midi, les familles sont accompagnées par 2 animatrices qualifiées : une Educatrice Sp2cialisée et une Educatrice de jeunes enfants

Partenaires du Centre Social dans la mise en œuvre de cette action :
Les coordonnateurs Enfance/Jeunesse, les collectivités locales, les services sociaux, les associations de parents d'élèves

- ***L'accompagnement des jeunes âgés de 16/25 ans :***

Des jeunes fréquentant l'Accueil Jeunes nous ont exprimé dans le cadre d'un comité d'usagers de leurs difficultés de ne plus pouvoir se rendre à l'accueil jeune au-delà de 18 ans et de ne pas trouver de réponse dans l'accueil proposé aux familles.

Nous avions observé que de plus en plus de jeunes **adolescents** sont en rupture sociale. Nous constatons alors un **désinvestissement progressif** concernant plusieurs domaines (scolarité, famille, formation professionnelle, loisirs...).

Exemple :
Il nous a semblé important de répondre à cette demande pour des jeunes âgés de 18 à 25 ans dès 2015 avec l'embauche d'une Educatrice Spécialisée. Puis nous avons élargi la tranche d'âge du public et d'engager ainsi un accompagnement spécifique ***à partir de 16 ans****. Nous sommes aidés financièrement par la CA dans le cadre du Schéma départemental de service aux familles.*

Il s'agit ici, de recevoir ces jeunes en entretiens individuels et/ou de travailler sur la notion du collectif en fonction de la problématique.
Nous continuons d'approfondir l'esprit d'initiative, la cohésion de groupe et la construction de projet.
Ainsi, ce travail éducatif est proposé à la commune de ***L'Isle Jourdain*** *ainsi qu'à la Communauté de Commune de la Gascogne Toulousaine* ***(C.C.G.T).***

Les objectifs des entretiens individuels

- *Travailler l'autonomie*
- *Accompagner les jeunes dans les démarches administratives*
- *Apporter un* ***soutien à l'écriture***
- *Travailler sur les principes de* ***citoyenneté***
- *Permettre* ***l'accès aux droits communs***
- *Travailler sur le mal-être, les ruptures, l'isolement et la marginalisation*
- *Rétablir* ***le lien social*** *et* ***travailler avec les familles***
- *« Raccrocher » les jeunes aux structures déjà existantes*
- *Sensibiliser aux conduites addictives*

Les demandes personnelles varient en fonction des jeunes et de leurs parcours :

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201919-DE

- *Il s'agit en majorité de demandes concernant **une situation sociale particulière** (ouverture des droits sociaux, inscription à la prime d'activité, recherche d'un logement, problématique judiciaire, orientation vers les partenaires associatifs ou institutionnels, information sur les droits individuels, découverte et orientation des structures extérieures…).*
  *Il y a également de nombreuses sollicitations liées aux demandes de **parcours professionnels** ou de **formations** (Préparation aux concours, soutien à l'écriture, orientation…).*
- *Le travail avec les partenaires est également un objectif essentiel dans l'accompagnement des 16-25 ans. Il permet une meilleure orientation mais aussi une prise en charge globale où chaque compétence est sollicitée **dans l'intérêt de la personne accompagnée.** Cette année nous nous sommes présentés auprès de chaque partenaire potentiel (Gendarmerie, C.L.S.P.D, Police municipale, Mission locale, P.M.I, M.D.S…) afin de réaffirmer nos objectifs et de proposer ainsi un travail en réseau. Ces rencontres nous ont permis de mieux **identifier les missions de chacun** et de faciliter le lien lors des suivis communs.*
  *Aujourd'hui, certains jeunes accompagnés dans le cadre individuel sont également suivis par différentes institutions. Nous faisons régulièrement le point entre partenaires afin de proposer une **meilleure prise en charge.** C'est notamment le cas avec la P.M.I, la M.D.S ou la Mission Locale.*

Les Objectifs des réunions collectives

- *Renforcer la cohésion entre jeunes et le sentiment d'appartenance*
- *Permettre un réseau d'entraide et d'échanges*
- *Développer l'esprit d'initiatives et la réalisation de soi*
- *Lutter contre le sentiment de solitude et d'isolement*
- *Permettre aux jeunes d'être acteurs*
- *Encourager et soutenir la création de projets (social, culturel, sportif, loisir…)*
- *Participer aux manifestations locales (Fête du sport, Print'Ensemble, Nuit de la Solidarité…)*

Ces instances collectives nous permettent de nous retrouver et de partager un moment afin d'échanger tous ensemble.
C'est lors de ces temps que les jeunes peuvent discuter de leurs parcours professionnels et s'échanger des « petits tuyaux » pour s'informer sur les démarches qui les concernent.

C'est aussi le lieu où l'on peut élaborer des projets communs qu'ils soient culturels, comme l'idée d'un séjour, ou sportifs comme la volonté de mettre en place une activité physique.

Aussi, le travail de groupe est bénéfique pour l'ensemble des jeunes car il leur permet de se rendre compte qu'ils ne sont pas seuls face aux difficultés qu'ils rencontrent.
L'entraide qui s'est peu à peu instaurée dans le groupe rend possible ce travail.
Cette dynamique a permis de faire émerger au fil du temps des projets dans lesquels les jeunes peuvent s'investir en fonction de leurs envies et de leurs besoins.

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201919-DE

Durant l'année 2017, nous avons accueilli de nouveaux arrivants lors de réunions collectives. Chaque jeune est unique et témoigne de difficultés et de compétences différentes des autres.
Il n'est donc pas toujours facile d'engager un vrai travail avec un groupe si hétéroclite.
Pourtant, durant les réunions, nous observons aujourd'hui une véritable cohésion et un sentiment d'unité de la part des jeunes malgré les différences qui finalement les rassemblent.
Chacun est soucieux de l'autre, l'entraide et la cohésion deviennent des maîtres mots du travail collectif.

Partenaires du Centre Social dans la mise en œuvre de cette action :
Les coordonnateurs Enfance/Jeunesse, CAF CPAM, les services sociaux (Education nationale, Conseil Départemental, l'aide sociale à l'enfance), Les services de PMI, La Mission Locale, Pole emploi, les associations sociales et caritatives

6. Partenariat

Les actions citées mettent en avant le travail avec les partenaires du territoire. Le centre social n'est pas là pour faire à la place mais pour, par sa connaissance des dispositifs apporter la meilleure réponse aux usagers, la plus pertinente.
Quand le Centre Social repère qu'il n'y a pas de réponse totalement adaptée aux demandes, il peut imaginer une réponse avec les habitants élaborant un projet et en sollicitant des financeurs.
L'objectif n'est pas la création de nouveaux services mais de permettre l'autonomie des personnes et de les accompagner vers un service existant. Il ne s'agit en aucun cas de se suppléer à l'existant mais de permettre par un accompagnement d'y avoir accès.

Exemple :
Dans le cadre du Projet social du Centre Social Espace Famille Animation et des missions d'une centre social, nous avons initié la rencontre entre les partenaires du territoire. En effet souvent nous les connaissons de part les actions mise en œuvre mais eux ne se connaissent pas entre eux et les élus ne les identifient pas forcement que ce soit au niveau de leur secteur d'intervention, de leur mission et de leurs compétences.

Expérience de Mise en réseau des partenaires : Petit déjeuner des partenaires
A titre Indicatif et dans le cadre de nos missions de Centre Social, en décembre 2018, nous avons organisé (avec les Coordonnateurs Enfance Jeunesse) un premier petit déjeuner partenaires : 52 personnes présentes

- *21 structures différentes/36 personnes (MDS, CCAS, CPA*
-
- *M, CAF, L'EN JEUX, ADPAM, Sésame, Mission locale, Cap Emploi, Pole Emploi, Aide 32, L'ESSOR, le CMP, L'OIS, L'AFEE, Multi Accueil Lias, crèche Fa, CCGT, Croix Rouge, Secours Catho, CADA, MCEF*
- *4 Elus*
- *12 salariés représentants les services du centre social*

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201919-DE

Autres personnes Invitées non disponibles : MJC, collège, Lycée, service jeunesse, Jardins de Cocagne, Tous les maires de la CCGT, Les Tuyas, secours pop, resto du cœur, ANPAA

Cette rencontre sera proposée une fois par trimestre en 2019

Partenaires du Centre Social dans la mise en œuvre de cette action :
Les coordonnateurs Enfance/Jeunesse et tous les acteurs du territoire invités

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201919-DE

L'Association Accueil Partage et Initiative en Gascogne et les 2 centres sociaux qu'elle gère sont des acteurs du territoire depuis 24 ans. Elle peut aider à la clarification et la coordination des acteurs sociaux du territoire.
De par leurs expériences et leurs missions, Les centres sociaux doivent permettre d'élaborer des réponses efficientes pour l'accompagnement et l'orientation des habitants d'un territoire.
L'Association API en Gascogne se doit de mettre sa technicité et ses compétences au service des collectivités et des habitants pour participer à la Convention Territoriale Globale.

Les perspectives d'intervention des actions des Centres sociaux du territoire s'orienteront vers l'animation à la vie sociale et le lien social :

- La mobilisation des habitants autour de projet et la valorisation du bénévolat
- Des actions d'accompagnement :
- A la parentalité et plus particulièrement les préados et les ados et de leur famille
- Des publics fragilisés : 16/25 ans, accueil, mobilité

La mise en synergie des partenaires pour une meilleure efficacité et une meilleure lisibilité des actions de chacun dans l'intérêt de tous.

La Convention Territoriale Globale

La CTG est un dispositif contractuel permettant de faire émerger de nouveaux besoins et d'impulser de nouvelles actions du champ social.
Elle est signée entre une CAF et un EPCI et englobe l'ensemble des actions et des dispositifs déjà efficients sur le territoire concerné.
La CTG est obligatoirement et systématiquement adossée à un diagnostic de territoire.

La Convention Territoriale Globale a pour objectifs :

- De s'accorder sur un projet social de territoire adapté aux besoins des habitants et des familles, de clarifier, coordonner et rendre visibles les interventions des acteurs sur le territoire.

- De partager un plan d'actions adapté aux besoins du territoire et d'impulser des projets prioritaires

- De gagner en efficience et de rationaliser les différents engagements contractuels

La convention territoriale globale répond à la nécessité d'une approche territoriale des problématiques, cette approche permet une vision globale et décloisonnée ainsi qu'une efficience dans la prise en charge d'actions auprès de la population.

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201919-DE

Parmi les avantages qu'apporte cette démarche on peut observer en premier lieu que les partenariats existants sont renforcés et que de nouveaux liens se créent en fonction des axes de travail choisis par le territoire.
Les élus qui sont les porteurs et les décisionnaires des politiques éducatives et sociales disposent, avec la CTG, d'un outil qui leur permet une meilleure lisibilité des enjeux et des ressources et ainsi une prise de décisions facilitée.

La Convention Territoriale Globale nécessite la mobilisation, sur la base de la libre adhésion, de tous les acteurs du territoire qui interviennent sur les champs de l'action sociale : éducation, logement, insertion, handicap, formation, communication...
La communauté de la Gascogne Toulousaine dispose des pré requis nécessaires à la signature d'une convention territoriale globale, à savoir :

- Une expertise du territoire au travers des nombreux acteurs intervenants dans le champ social
- Une politique éducative déjà structurée (CEJ, PEDT)
- Un large éventail de services offerts à la population
- Des partenaires accoutumés au travail collectif
- Un projet de territoire récent et couvrant déjà de nombreux sujets
- Un CISPD depuis fin 2018
- Des structures supports comme la Maison des Solidarités (CD32), des CCAS,
- Deux centres sociaux qui sont à même de recueillir les besoins de la population, la démarche participative d'un centre social fait de ce type de structure un acteur incontournable pour la mise en œuvre d'une CTG en cohérence avec la réalité d'un territoire

Méthodologie nécessaire à la mise en place d'une convention territoriale

Préparer
Définir conjointement l'état des lieux, préalable indispensable à la démarche, pour ce faire de nombreux outils de diagnostic et d'analyse existent déjà.
Communiquer pour expliciter les plus-values de la démarche auprès des élus de territoire et des partenaires susceptibles d'être sollicités
Partager la connaissance du territoire en échangeant les ressources entre les différents partenaires
Définir conjointement la démarche et les objectifs d'après l'analyse des éléments de diagnostic

Piloter
Définir les instances de pilotage pour assurer la cohérence des actions et des travaux réalisés dans les groupes thématiques

Interagir
Articuler et prioriser les actions définies en commun en définir les modalités de mise en œuvre
Réinterroger, réadapter les actions en continu au travers des instances de travail et de réflexion

Evaluer

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201919-DE

Définir les indicateurs d'évaluation
Interroger l'implication des partenaires
Mesurer les effets sur les relations partenariales et les publics concernés

*L'apport de la **convention territoriale départementale** constitue un appui essentiel aux CTG locales, en effet cette convention signée entre la CAF du Gers, le conseil départemental, la CPAM, la MSA et l'union départementale des CCAS-CIAS permet aux collectivités porteuses de CTG de pouvoir disposer systématiquement de l'appui des acteurs institutionnels et de leur présence lors des instances de réflexion et de décisions.*

Les domaines d'interventions susceptibles de correspondre aux besoins du territoire de la Gascogne Toulousaine.
Parmi les pistes évoquées par les acteurs locaux et en particulier les élus :
le logement,
la mobilité,
le handicap,
pourraient constituer des axes de travail pertinents dans la perspective d'une convention.

Le schéma de développement économique de la CCGT et les comités de développement, socles pour une future CTG ?
Parmi les sujets de préoccupations et d'intérêt soulevés par le projet de développement et les rencontres des comités d'usagers (Codev, comités d'usagers du centre social) nous pouvons noter que :
Le logement,
La mobilité,
La communication,
L'offre culturelle,
La nécessité de cohésion sociale, de mixité pour une meilleure qualité de vie sont des axes prégnants.
Ces sujets représentent des enjeux en apparence divers mais en réalité proches, transversaux et interdépendants.

La CTG un outil pour l'activation des leviers partenariaux, un vecteur de la réflexion partagée.
La CTG permet de contextualiser les problèmes repérés sous un angle plus spécifiquement social
Cet angle de vue permet de repérer et appréhender les problèmes sous l'angle de l'action sociale et d'envisager des solutions pragmatiques, atteignables

Dans l'hypothèse où le choix se porterait sur les axes de travail précités, les enjeux et les pistes de travail et de réflexion pourraient être :

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201919-DE

1) **Le logement un instrument politique de justice sociale**

L'adaptation de l'offre de logement aux besoins des habitants
L'analyse des travailleurs sociaux sur la typologie des familles, les besoins spécifiques pour une meilleure adaptation de l'offre.
"La ruralité contrainte", certains habitants en situation de fragilité se retrouvent dans des villages périphériques alors qu'ils ne possèdent pas de moyens de transport, cet isolement subi pourrait être évité par une prise en compte sociale et individualisée formalisée par la CTG
Penser une répartition du logement sur l'ensemble du territoire, en particulier du logement social, en fonction des possibilités de mobilité des habitants.

Le logement vacant, insalubre ou indigne
Le repérage du logement insalubre ou indigne nécessite la mobilisation des partenaires de terrain (élus, CCAS, Caf, Ars ...)
La création d'une carte du mal-logement permettrait d'optimiser l'offre par la mise en place d'outils réglementaires en fonction de la volonté des élus
La précarité énergétique est une problématique pouvant être repérée et signalé par les acteurs sociaux, les dispositifs de lutte contre la précarité énergétique existent (éco prêt, CITE, ...)
L'ARS est un acteur susceptible d'intervenir sur les problématiques d'hygiène et de sécurité dans le cadre d'une CTG
La vacance du logement doit être évaluée autant que possible avec l'aide des services de l'état car la vacance est un élément déstabilisateur pour la politique de l'habitat particulièrement sur les zones périurbaines où le logement est rare

L'accès à la propriété
Information et accompagnement dans le cadre de la CTG et par l'intermédiaire des acteurs sociaux pour les primo accédants afin de permettre à une population jeune et active de "s'enraciner" sur le territoire.
L'installation de population nouvelles avec enfants est un enjeu primordial pour l'activité économique et l'avenir des équipements culturels et scolaires

Du cadre communal à l'intercommunalité

A ce jour il existe un certain nombre de dispositions et de projets au niveau de la commune de l'Isle Jourdain :

- Pour toutes nouvelles opérations égale ou supérieure à 10 logements exige un minimum de 20% de logements sociaux
- La construction en cours d'un foyer de jeunes travailleurs (32 logements) par le toit familial de Gascogne
- Un travail d'enquête a été mené pour estimer le nombre de logements vacants : environ une centaine sur la commune.
  A noter que certains de ces logements sont susceptibles d'être des résidences secondaires

- Il est question de taxer les propriétaires de logements insalubres lorsque ceux-ci refusent d'effectuer les travaux nécessaires.

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201919-DE

- Une enquête a été réalisée par un bureau d'étude sur les logements insalubres avec une visite des lieux.
  Cette démarche a permis de dénouer certaines situations à l'époque (environ 3 ans)

Au niveau intercommunal
Il existe un projet sur la communauté de communes visant passer à 25% le taux de logements sociaux à :
L'Isle Jourdain
Ségoufielle
Lias
Pujaudran
Fontenilles

Pour les autres communes le taux minimum serait fixé à 10% avec possibilité de mutualiser les constructions entre les différents villages.

Il existe plusieurs dont l'élaboration est en cours sur l'intercommunalité :

- Schéma de développement économique
- PLUIH
- Plan mobilité
- Plan climat

Tous ces projets disponibles ou en voie de l'être constituent des ressources indispensables pour une vision globale du territoire.

Une CTG "volet logement" pourrait apporter du liant à toutes ces initiatives et travaux, d'autant que le travail entrepris sur le centre bourgs n'est pas aussi avancé au niveau des villages périphériques.

Nous pouvons remarquer que les institutions compétences sont souvent sollicitée au "coup par coup" et pas toujours en amont des projets, état de fait auquel une CTG pourrait pallier

2) **La mobilité, enjeu d'intégration sociale**
De nombreuses solutions existent pour améliorer la mobilité des habitants de la CCGT, diverses associations et structures sociales proposent un ou plusieurs services, cela nous apporte des enseignements quant à l'importance de tenir compte des impératifs sociaux d'une population plurielle.
Un projet de mobilité intercommunale est en cours d'élaboration
Le travail de proximité
Le covoiturage présenté comme une solution de proximité nécessite un accompagnement social pour les publics les plus fragiles.
L'offre d'une opportunité de déplacement ne suffit pas toujours il est parfois utile de proposer un accompagnement auprès de certains usagers, comme la gestion d'un budget par exemple

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201919-DE

Le centre social API en Gascogne propose des offres de mobilité solidaire, notamment :

- 2 jeudis par mois un accompagnement en minibus pour pouvoir effectuer des courses sur les commerces de l'Isle Jourdain.
- Sur demande un accompagnement est possible vers d'autres commerces ou pour des démarches sociales et de santé.
- Un espace de covoiturage est disponible au centre social avec la possibilité d'y déposer des propositions.

Le dédale des aides à la mobilité

Pôle emploi, la MDS, la CAF et d'autres institutions proposent des aides à la mobilité de natures diverses et pour des publics différents. La CTG peut être un outil d'information et de communication auprès des publics.

Les jeunes et la mobilité

La mobilité des jeunes est un chapitre à part : sur le territoire la situation particulière des jeunes à Fontenilles ou celle des jeunes des villages périphériques mériterait une attention particulière qui ne peut se résumer à des offres de mobilité pure mais demande une concertation large que la CTG peut offrir.

La dimension sociale de la mobilité

Se déplacer n'est pas une fin en soi mais le moyen de réaliser des activités, c'est pourquoi l'offre de mobilité ne suffit pas à résoudre les problèmes sociaux, du vivre ensemble.

Il est parfois nécessaire de penser la "non mobilité" et de proposer des solutions qui évite à l'usager de se déplacer (formation au numérique, services itinérants, ...)

La prise en compte d'une population en difficulté sociale, ou en situation de handicap nécessite un accompagnement spécifique que la mise en place d'un service, d'une offre, ne remplacent pas.

Si une réponse aux problèmes de mobilité à l'échelle du territoire est primordiale, seuls les acteurs de terrain sont à même de faire remonter les spécificités et les évolutions du besoin des usagers.

Grâce à leur contact direct avec la population les acteurs éducatifs, sociaux sont en capacité (avec l'appui des institutions du champ social) d'apporter une expertise fine sur la hiérarchisation des besoins, leur localisation, la typicité des publics.

La représentation qu'une collectivité peut avoir des besoins de mobilité de sa population peut s'en trouver modifiée lorsqu'elle est confrontée à la parole des habitants.

Si cette parole peut être recueillie à l'occasion de réunions d'information, de comités, de questionnaires, la relation informelle et quotidienne que les structures sociales d'un territoire entretiennent avec les usagers est un atout et une source d'informations précieuse.

3) Le handicap, indicateur de la cohésion et de la mixité sociale

Qu'est-ce que le handicap ? Définition selon la loi du 11 février 2005

"Constitue un handicap, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201919-DE

altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant."

On peut voir que la définition du handicap est large, elle recouvre de nombreux aspects de la vie citoyenne et quotidienne.

Les objectifs de la loi

La loi du 11 février 2005 énonce le principe du droit à compensation du handicap et de l'obligation de solidarité de l'ensemble de la société à l'égard des personnes handicapées. C'est autour du projet de vie formulé par chaque personne handicapée que la cité doit s'organiser pour le rendre possible.

Domaines concernés : - Emploi
- Scolarité
- Vie sociale (loisirs, culture...)

Situation sur le territoire de la CCGT

- **La petite enfance**

Le secteur de la petite enfance est sans doute qui est le plus sensibilisé au handicap avec des formations spécifiques dispensées, des malettes pédagogiques disponibles et un poste de référente handicap sur la maison de l'enfance de l'Isle Jourdain

- **L'enfance**

Pour ce qui concerne l'enfance voici les constats faits par le réseau d'accompagnement pour l'accueil de l'enfant en situation de handicap (2016)

Constat général d'un cloisonnement entre les différents acteurs éducatifs

Une inégalité de formation et de moyens entre les professionnels

Besoin d'une lisibilité des spécificités de chacun

Besoin d'identifier une personne ressource sur le territoire

Le manque de formation chez certains professionnels est aussi patent, de même que l'information ou l'orientation sur le handicap qui n'est pas toujours, facile d'accès, ou qui est accessible par une quantité de sources différentes.

Données Chiffrées CAF du Gers

- **Les adultes**

En France 9,6 millions de personnes étaient touchées par le handicap en 2007[5]. Ce nombre comprend les personnes reconnues administrativement, les personnes qui déclarent avoir un problème de santé depuis au moins 6 mois et qui rencontrent des difficultés importantes dans leur activité quotidienne ou qui ont eu un accident du travail dans l'année.

Liste des personnes ou structures ressources (partenaires institutionnels ou associatifs)

[5] Chiffre INSEE

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201919-DE

Les élus du territoire
La communauté de communes
Le centre social API en Gascogne (l'Isle Jourdain)
La CAF du Gers
La MDPH
L'ESSOR
L'éducation nationale
Les associations du territoire engagées dans le soutien, l'accompagnement et l'hébergement des personnes porteuses de handicaps

La plus-value d'une CTG sur l'axe handicap
Une approche intergénérationnelle et globale, le handicap est souvent abordé en fonction des tranches d'âge, plus rarement sur l'ensemble d'une population
Structurer le réseau existant à l'échelon local

Mutualiser les données et les outils
Elargir les partenariats (MDPH ?)
Optimiser l'utilisation des appels à projets CAF
Redonner une place centrale à la famille sur ce sujet, par l'intermédiaire des centres sociaux du territoire

En conclusion
L'approche croisée des enjeux du handicap, du logement, de la mobilité en lien étroit avec les acteurs du social permet une prise en compte systémique des problématiques, problématiques qui risqueraient fort d'être abordées plus distinctement et surtout sans que les acteurs de terrain et les institutions spécialisées ne soient consultés suffisamment en amont.
Les notions de solidarité, de protection sont essentielles pour permettre l'installation d'une population stable et intégrée sur un territoire en pleine mutation souhaitant garder son identité.
Ces valeurs sont au cœur des préoccupations des acteurs sociaux de proximité et des institutions du champ social, au travers de la CTG et de ses instances, avec pour priorité d'apporter une réponse locale, adaptée aux besoins de la population dans sa diversité en n'oubliant pas les publics porteurs de besoins spécifiques
La CTG à travers ses instances de pilotage permet de prendre en compte les informations et d'analyser celles-ci en s'appuyant sur des compétences multiples.
La CTG s'inscrit dans la durée, au-delà du simple projet, par sa permanence elle est un instrument de veille sociale.
Seul un dispositif inscrit dans le temps peut assurer une continuité d'analyse, de réactivité pour adapter l'offre aux besoins d'une population.

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201919-DE

Ce dispositif se veut complémentaire de ceux existants, il s'agit là, non pas de faire à la place de... mais en partenariat avec... la CTG rend possible des rencontres, des interactions, des partenariats, qui sans elle n'iraient pas de soi.

LA COORDINATION DANS LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE
La coordination CEJ devenant coordination CTG constitue une évolution importante du rôle des coordinateurs.
Ce que la coordination petite enfance, enfance, jeunesse peut apporter pour la mise en œuvre d'une convention territoriale globale
- Une position déjà reconnue d'intermédiaire entre les élus, les partenaires et la Caf
- La responsabilité du pilotage des dispositifs déjà existants (CEJ-PEDT) qui constitue un atout pour l'appui méthodologique nécessaire à la mise en place de la convention et à l'élaboration de critères d'évaluation pertinents
- Des axes CTG pressentis fortement liés aux thématiques petite enfance, enfance, jeunesse à savoir : handicap, mobilité, logement, prévention.

La coordination est à même de faire le lien entre ces nouvelles thématiques et le public 0-25 ans par l'intermédiaire des partenariats déjà en place et la connaissance du territoire.

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201919-DE

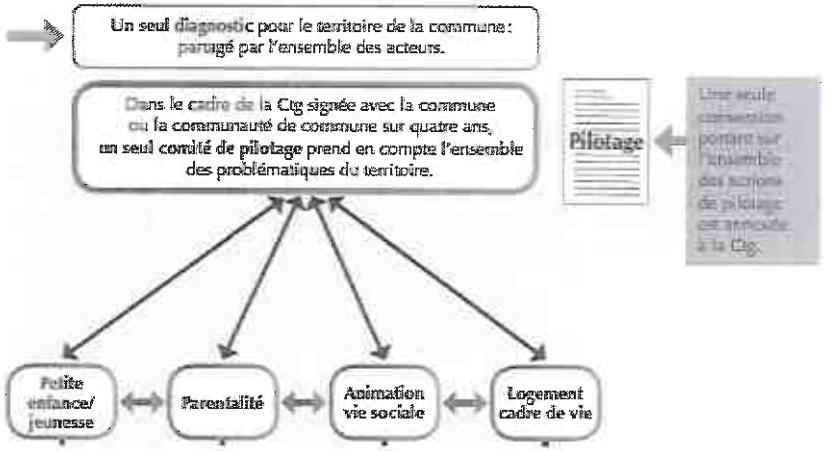

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201919-DE

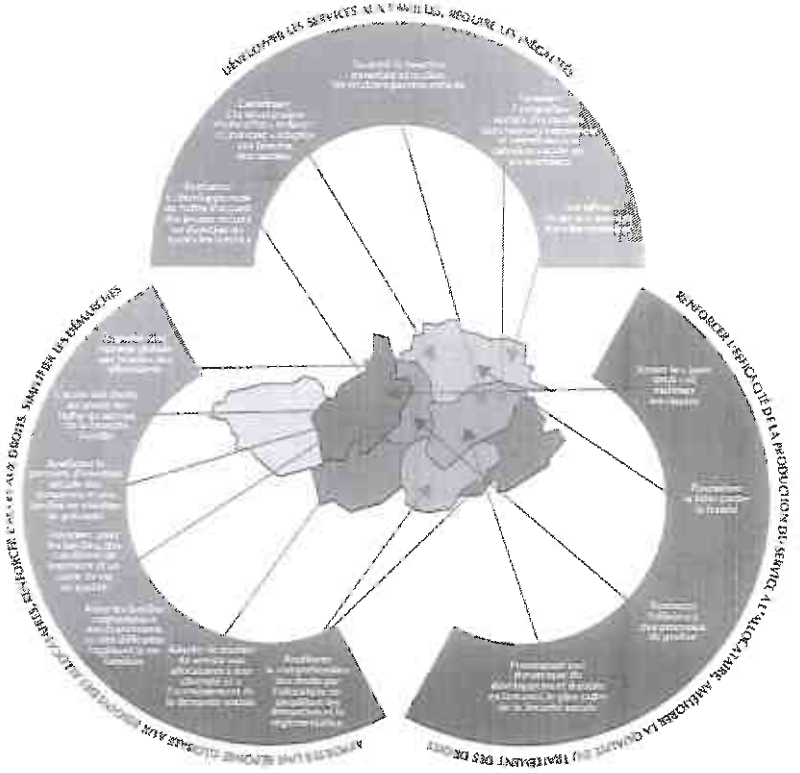

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201919-DE

La fonction de coordination pour 2019-2022

Les 3 principaux axes d'intervention de la coordination de la Gascogne Toulousaine

Le pilotage

- Mise en œuvre et animation du schéma de concertation globale, en lien avec l'ensemble des acteurs du territoire
- Aide à la prise de décision des élus par la présentation d'éléments objectifs et factuels (compte rendu, analyses chiffrées, notes de synthèse)
- Validation des appels à projets avant envoi à la Caf
- Maintien et entretien du lien avec les institutions

L'animation de territoire

- Mise en synergie des acteurs autour d'évènements fédérateurs
- Animation des rencontres et instances (réunions bilan, commission thématiques, Cotechs, ...)
- Proposition et accompagnement de projets multi partenariaux
- Accompagnement des responsables dans la poursuite des objectifs communs au CEJ et au PEDTi
- Mise en œuvre opérationnels du PEDT i

L'évaluation

Evaluation de l'atteinte des objectifs du contrat enfance jeunesse (analyse d'écart)

Proposition du processus d'évaluation (objectifs, participatif) et mise en œuvre

- Lien avec le terrain : rencontre des acteurs, recueil de données, synthèse, partage de données
- Recensement du besoins et attentes des familles en matière de mode de garde, d'accès aux loisirs...

Le schéma de concertation tel qu'il existe aujourd'hui

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201919-DE

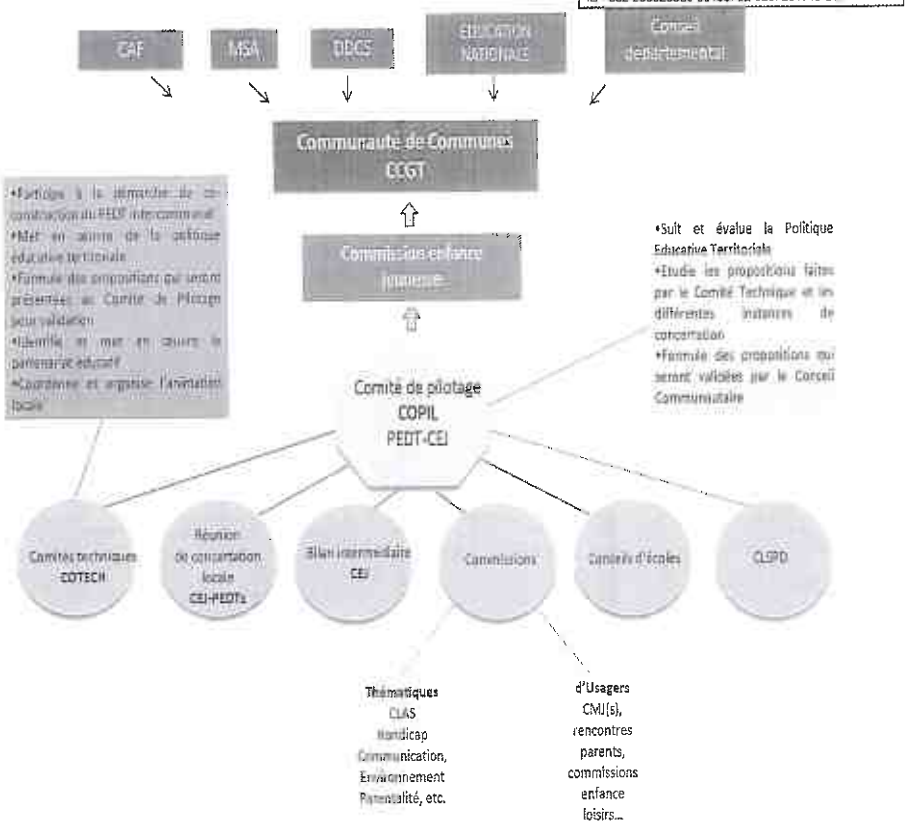

Hypothèses de travail et axes d'amélioration

Favoriser le lien, la communication

1) Augmenter le temps de présence des coordinateurs sur le terrain durant les temps d'accueil et d'activités afin de mieux appréhender le travail

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201919-DE

des acteurs éducatifs, les difficultés rencontrées, les points forts à valoriser.

2) Elaborer une lettre d'information de la coordination à destination des élus pour leur permettre de mieux appréhender le travail effectué par l'ensemble des acteurs éducatifs :

- En diffusant des informations d'ordre général sur l'enfance jeunesse
- En informant les élus sur les initiatives et les projets de chaque structure d'accueil
- En communiquant les informations relatives aux dispositifs existants (CEJ, PEDT, ...)
- ...

Il s'agit d'informer les élus, sinon en temps réel, du moins plus régulièrement sans attendre systématiquement la tenue d'instances telles que la commission enfance jeunesse.
L'objectif n'étant pas de saturer les élus par un grand nombre de données mais au contraire de sélectionner les éléments pertinents et de les mettre à disposition de manière plus fluide.
Cette lettre serait proposée sous format numérique et envoyée par mail.

Il serait envisageable de décliner cette initiative en diffusant une lettre d'information (dérivée de la précédente) à destination des services et des partenaires institutionnels.

3) Favoriser la communication informelle à destination des familles en s'appuyant sur les initiatives déjà existantes (Codev) et sur le travail d'accompagnement effectué par le centre social auprès des usagers.

4) Réactiver les partenariats non effectifs, en construire de nouveaux dans la perspective de la CTG

Optimiser l'évaluation

Mettre en place des temps intermédiaire pour le suivi des objectifs du contrat enfance jeunesse afin de faciliter la tenue du bilan de fin d'année.

Renforcer, développer l'animation du territoire

1) Continuer à mettre en avant, à promouvoir la dimension intercommunale, encourager les initiatives développées en ce sens par les structures d'accueil enfance et jeunesse.

2) Favoriser la tenue d'événements fédérateurs de portée intercommunale (forum petite enfance par exemple)

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201919-DE

3) Accompagner les responsables de structures d'accueil par la tenue de réunions de travail ludiques et participatives à l'image des réunions bilans 2019

Un objectif particulier
Préparer le passage du territoire à la convention territoriale globale (Cf. chapitre CTG)

La coordination
Le fonctionnement et l'articulation entre les 2 coordinateurs du territoire s'établit comme suit :

- 1 coordinatrice plus spécifiquement orientée vers la petite enfance et le handicap
- 1 coordinateur plus spécifiquement orienté vers l'enfance et la jeunesse

Cette répartition du travail, définie pour des raisons pratiques, ne constitue pas une spécialisation rigide, chaque membre du binôme est bien entendu concerné par l'ensemble de la mission de coordination et peut-être sollicité sur toutes les thématiques.
Dans l'hypothèse de la signature d'une CTG la répartition des tâches en fonction des axes de travail choisis par le territoire, n'est pas définie à ce jour.

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201919-DE

8 Hypothèses de travail

8.1 Petite enfance

Objectifs

Enfants
- Offrir un accueil de qualité à tous les enfants, dans le respect des individualités

Familles
- Mieux connaitre le niveau de satisfaction des familles dans leur recherche en mode de garde
- Mieux recueillir leur besoin
- Mieux les informer

Acteurs
- Avancer dans l'harmonisation de l'offre petite enfance
- Mieux communiquer entre professionnels et avec les élus
- Travailler la notion d'accueil

Préconisations

- Travailler les passerelles entre petite enfance et Accueil de loisirs maternels comme objectifs pédagogiques transversale du contrat.
- Veiller à la formation des professionnelles
- Réaliser le projet de travaux au MAC de Fontenilles (2020-2022)
- Handicap cf (chapitre handicap)

- Mise en place d'un observatoire du besoin des familles *(septembre 2019)*
- Ne pas encourager l'émergence des projets MAM et micro crèche
- Maintenir la veille sur le taux d'emploi des ASS Maternelles
- Evaluer l'efficience de la liste d'inscription *(2020-2021)*

- Pérenniser forum petite enfance *(tous les deux ans ?)*
- Travailler à l'élaboration d'une base commune de livret d'accueil *(2020-2021)*

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201919-DE

- Crèche familiale : rédiger le projet pédagogique *(septembre 2019)* et optimiser de l'encadrement *(2020)*

- Travailler sur le passage en heures modulées du Multi accueil de Fontenilles *(2021)*

- **Ludothèques**
  - Passage en gestion intercommunale de la ludothèque de Fontenilles conformément aux exigences du CEJ *(dès 2019)*

  - Associer la ludothécaire de Fontenilles dans la dynamique intercommunale en prévoyant du temps dédié

  - Prendre en compte le projet de ludothèque à Pujaudran pour un développement raisonné de l'activité de l'association l'Enjeux, qui « poserait » sa situation sur quatre ans *(juin 2019)*
  - Questionner le besoin d'une activité itinérante sur les villages des coteaux *(2021)*

8.2 Enfance

Organisation et gestion
- Une ventilation des budgets pour optimiser les prix de revient (rentrée 2019)
- Une meilleure gestion des remplacements (rentrée 2019)
- Une réflexion sur les espaces d'accueil : capacité et aménagement (sur la durée du contrat)
- Des formations diplômantes pour répondre aux exigences réglementaires (sur la durée du contrat)

Projets
- Un travail sur le handicap à poursuivre (sur la durée du contrat)
- Une meilleure articulation des projets pédagogiques en concertation avec les familles, les directeurs d'école, les directeurs ALAE ALSH… (rentrée 2019)
- Un événement festif annuel ALAE/ALSH sur une après-midi avec les associations, les élus, les familles et les partenaires ? (2020)

Cohésion/concertation
- Favoriser et formaliser les relations entre le pôle jeunesse et le SMIS de Frégouville – Maurens. (rentrée 2019)
- Associer SMIS et ronde des canaillous aux dynamiques intercommunales. (rentrée 2019)
- Thématique coordination plus régulière en réunion de secteur. (rentrée 2019)

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201919-DE

- La création d'outils efficients pour le recueil du besoin des familles (fermée 2019)

8.3 Jeunesse

- Maintenir une dynamique autour des actions parents-ados
- Développer les actions inter structures
- Déployer les activités sur les communes en demande
- Accompagnement au travail de rue
- Formation

8.4 Espace Famille Jeunesse

- Accompagner la forte hausse de fréquentation et notamment des ados en situation spécifique
- Maintenir la vigilance quant à la qualité des échanges entre adultes et ados du quartier
- Pérenniser l'accompagnement spécifique des 16-25 ans

8.5 Point Accueil Jeunes Fontenilles

- Ouvrir les actions du PAJ à l'ensemble de l'intercommunalité
- Améliorer la lisibilité des actions
- Développer les actions au collège (CLAC)
- Respecter les échéances et termes du CEJ

8.6 Ludothèques

- Passage en gestion intercommunale de la ludothèque de Fontenilles conformément aux exigences du CEJ
- Associer la ludothécaire de Fontenilles dans la dynamique intercommunale en prévoyant du temps dédié
- Prendre en compte le projet de ludothèque à Pujaudran pour un développement raisonné de l'activité de l'association l'Enjeux, qui « poserait » sa situation sur quatre ans
- Questionner le besoin d'une activité itinérante sur les villages des coteaux

8.7 Communication

- Travailler les outils et relais de communication (maillage territorial) *(2019-2021)*

8.8 Handicap

- Réactiver le travail de réseau sur la base des préconisations résultant du diagnostic handicap intercommunal : *(premier trimestre 2019)*

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201919-DE

- ✓ Formation, concertation, échange, séminaire etc.
- ✓ Répertoire des partenaires
- ✓ Outils pédagogiques sur modèle mallette, pour les ALAE ALSH

- Participer activement au travail de réseau départemental piloter par la CAF, les Francas et le Centre d'Accompagnement Médico Social Précoce « Grandir Handi'Férence »

- Mettre en place un taux d'encadrement renforcé pour garantir l'accueil des individualités.

- Formaliser et prioriser des Passerelles spécifiques avec suivi des besoins de l'enfant

- Dédier du temps de travail aux équipes pour travailler à la qualité d'accueil des enfants en situation de handicap

- Rédiger une charte d'accueil intercommunale de l'enfant en situation spécifique

- Harmoniser l'accueil des enfants en situation spécifique dans les ALAE ALSH du territoire, sur le modèle suivant :

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200029620-20190702-D207201919-DE

Démarche d'accueil spécifique

Gestionnaire Direction coordination

Famille Gestionnaire Direction

Famille Gestionnaire Direction

Famille Gestionnaire Direction coordination

Echanges à la demande avec les directions et équipes

Mai — Juin — Septembre — Mars

Compte rendu

Rédaction projet d'accueil

Réactualiser le projet d'accueil (si besoin)

Rédiger l'appel à projet

Envoyer le bilan CAF32

Conjointement travaillé avec Véronique LAFFONT, gestionnaire pédagogique

Envoyé en préfecture le 05/07/2019
Reçu en préfecture le 05/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201920-DE

DÉPARTEMENT DU GERS
CANTON DE
L'ISLE-JOURDAIN

Nombre de conseillers 36

en exercice 36

présents 27

n° 02072019-20

Objet

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

ZAE de Pont Peyrin : projet de constitution d'une servitude de passage sur les terrains agricoles de M. Daniel SANS

COMMUNAUTÉ DE CO[illegible] GASCOGNE TOULOUSAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix-neuf, le mardi 2 juillet, à vingt heures et trente minutes, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes de la commune de RAZENGUES, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

Date d'envoi de la convocation : 26 juin 2019

Présents : Francis LARROQUE, Loïc LE CLECH', Jean LACROIX, Gaëtan LONGO, Pascale TERRASSON, Fabienne VITRICE, Christophe TOUNTEVICH, Christel BLASY-ROSSONI, Lucien DOLAGBENU, Thérèse MONFRAIX, Jean-Claude DAROLLES, Francis IDRAC, Angèle THULLIEZ, Fabien VAZQUEZ, Marie-Christine CLAIR, Patrick DUBOSC, Régine SAINTE-LIVRADE, Jean-Luc DUPOUX, Claire NICOLAS, Jacques DUPRÉ, Gérard PAUL, Maurice VIGNÈRES, Anne-Cécile DELECROIX Roger HEINIGER, Audrey BICHET, Georges BELOU et Laura BELOTTI

PROCURATIONS :

1- Mme Annie DEGEILH a donné procuration à Mme Fabienne VITRICE
2- Mme Évelyne LOMBARD a donné procuration à Mme Marie-Christine CLAIR
3- Mme Christine DUCARROUGE a donné procuration à M. Jacques DUPRÉ
4- Mme Josianne DELTEIL a donné procuration à Mme Anne-Cécile DELECROIX
5- Mme monique LOBJOIS a donné procuration à M. Roger HEINIGER

Excusés : Pierre LOUBENS, Annie DEGEILH, Philippe NIVERT, Évelyne LOMBARD, Christine DUCARROUGE, Josianne DELTEIL, et Monique LOBJOIS

Absents : Bertrand LAHILLE et Jean-Hubert ROUGÉ

A été nommée secrétaire : Mme Anne-Cécile DELECROIX

Monsieur le Président rappelle que ce projet de constitution de servitude a été présenté lors des questions diverses du précédent conseil communautaire le 15 avril 2019.

Ce projet vise à constituer une servitude de passage avec création d'une tranchée grevant les parcelles cadastrées CP numéros 21, 22 et 80 et 90 appartenant à Monsieur Daniel SANS et situées au lieu-dit « Englades d'Enrapeau » sur la commune de l'Isle-Jourdain, au profit des parcelles cadastrées CO numéros 501 et 502 appartenant à la CCGT et supportant les bassins de rétention de la zone d'activités Pont Peyrin 2.

Envoyé en préfecture le 05/07/2019
Reçu en préfecture le 05/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201920-DE

L'objectif de cette servitude est de permettre l'aménagement et l'entretien d'un nouveau fossé exutoire pour les bassins de rétention des eaux pluviales de la zone d'activités Pont Peyrin 2. En effet, le fossé exutoire existant engendre des dysfonctionnements hydrauliques et il est donc nécessaire de réaliser un nouvel ouvrage.

L'aménagement de ce nouveau fossé exutoire permettra donc d'améliorer le fonctionnement hydraulique de la zone d'activités Pont Peyrin 2 mais également d'assurer la gestion des eaux pluviales de la future zone d'activités Pont Peyrin 3. En effet les bassins de rétention de la zone d'activités Pont Peyrin 2 doivent également recueillir, à terme, les eaux pluviales de la zone d'activités Pont Peyrin 3.

La faisabilité technique de ce projet a été vérifiée et validée par le bureau d'études OTCE, qui est également en charge de l'étude de faisabilité et de la notice hydraulique pour l'aménagement de la zone d'activités Pont Peyrin 3.

La constitution de cette servitude est consentie et acceptée par M. Daniel SANS moyennant une indemnité globale et forfaitaire de 50 000 €.

Dans la cadre de cet acte de constitution de servitude, la CCGT s'engage également à :

- combler le fossé exutoire existant (sous réserve de l'accord des autorités compétentes) ;
- dévier le fossé des côteaux vers le fossé mère entre les Anglades des Quintarets et les Anglades d'Enrapeau avec création d'une petite digue,
- installer une canalisation d'irrigation souterraine qui se branchera sur une canalisation existante et qui sera installée parallèlement à la route de Samatan avec installation d'une bouche d'irrigation tous les 100 mètres.
  L'installation de cette canalisation correspond à un engagement pris auprès de M. SANS par la Communauté de communes de la Save Lisloise en 2004 lors de l'achat des terrains à Mme Sans dans le cadre du projet de ZAE Pont Peyrin 2.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **de donner son accord pour la constitution de la servitude de passage sur les terrains agricoles de M. Daniel Sans ;**
- **d'autoriser le Président à signer l'acte de constitution de servitude et à recevoir par Maître Guillaume ORLIAC, notaire, tous les actes relatifs à ce dossier.**

La présente délibération a été délibérée et signée le 2 juillet 2019
Certifiée et rendue exécutoire par le Président le 5 juillet 2019
Expédiée à la Préfecture le 5 juillet 2019
Affichée le 5 juillet 2019

Le Président,

Francis IDRAC

COMMUNAUTÉ de COMMUNES GASCOGNE TOULOUSAINE 32600 (GERS)

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201921-DE

DÉPARTEMENT DU GERS
CANTON DE
L'ISLE-JOURDAIN

Nombre de conseillers 36

en exercice 36

présents 27

n° 02072019-21

Objet

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

ZAE du Roulage : vente des lots n° 2, 3, 5 et 6

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GASCOGNE TOULOUSAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix-neuf, le mardi 2 juillet, à vingt heures et trente minutes, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes de la commune de RAZENGUES, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

Date d'envoi de la convocation : 26 juin 2019

Présents : Francis LARROQUE, Loïc LE CLECH', Jean LACROIX, Gaëtan LONGO, Pascale TERRASSON, Fabienne VITRICE, Christophe TOUNTEVICH, Christel BLASY-ROSSONI, Lucien DOLAGBENU, Thérèse MONFRAIX, Jean-Claude DAROLLES, Francis IDRAC, Angèle THULLIEZ, Fabien VAZQUEZ, Marie-Christine CLAIR, Patrick DUBOSC, Régine SAINTE-LIVRADE, Jean-Luc DUPOUX, Claire NICOLAS, Jacques DUPRÉ, Gérard PAUL, Maurice VIGNÈRES, Anne-Cécile DELECROIX Roger HEINIGER, Audrey BICHET, Georges BELOU et Laura BELOTTI

PROCURATIONS :

1- Mme Annie DEGEILH a donné procuration à Mme Fabienne VITRICE
2- Mme Évelyne LOMBARD a donné procuration à Mme Marie-Christine CLAIR
3- Mme Christine DUCARROUGE a donné procuration à M. Jacques DUPRÉ
4- Mme Josianne DELTEIL a donné procuration à Mme Anne-Cécile DELECROIX
5- Mme monique LOBJOIS a donné procuration à M. Roger HEINIGER

Excusés : Pierre LOUBENS, Annie DEGEILH, Philippe NIVERT, Évelyne LOMBARD, Christine DUCARROUGE, Josianne DELTEIL, et Monique LOBJOIS

Absents : Bertrand LAHILLE et Jean-Hubert ROUGÉ

A été nommée secrétaire : Mme Anne-Cécile DELECROIX

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée qu'un appel à candidatures a été lancé par la CCGT le 27/03/2019 afin de commercialiser les derniers lots disponibles sur la ZAE du Roulage, à savoir les lots n° 2, 3, 5 et 6. À cette occasion, un comité de sélection « ZAE » composé d'élus et de techniciens de la CCGT a été mis en place afin de sélectionner les candidats.

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201921-DE

Le comité de sélection s'est réuni le 04/06/2019 afin de présélectionner des candidats, puis le 13/06/2019 et le 21/06/219 afin d'auditionner les candidats présélectionnés. À l'issue des auditions, le comité de sélection propose d'attribuer :

- les lots n° 2 et 3 à la société THEMIS ;
- les lots n° 5 et 6 à la société AIR SUPPORT.

- Attribution des lots n° 2 et 3 à la société THEMIS

La société THEMIS est une entreprise industrielle de mécanique de précision dans le secteur aéronautique. Elle a été créée en 2018 suite à la reprise de la société MAUREL et Fils située sur la ZAE de Rudelle à Lias (société qui était en grande difficulté). Depuis cette reprise d'activité, l'entreprise a doublé le chiffre d'affaires et triplé les effectifs en 6 mois (de 6 à 20 emplois).

Dans le cadre de son projet de développement, la société THEMIS, qui est déjà à l'étroit dans ses locaux actuels, souhaite créer un nouveau site industriel (bâtiment de 3 000 m²) qui entrera en production début 2021. Avec ce nouveau site industriel, l'entreprise prévoit de créer 40 emplois dans les années à venir pour atteindre 60 salariés en 2022 / 2023.

Au regard de l'ampleur de ce projet industriel et de ses retombées en matière d'emploi, le **comité de sélection propose d'attribuer les lots 2 et 3 de la ZAE du Roulage à la société THEMIS.**

- Attribution des lots n° 5 et 6 à la société AIR SUPPORT

La société AIR SUPPORT, spécialisée dans la maintenance et la réparation d'équipements aéronautiques, est la 1ère entreprise à s'être implantée sur la ZAE du Roulage en 2013. Elle a connu un développement important, notamment en termes d'emploi puisque les effectifs de l'entreprise ont été multipliés par 2 depuis 2013 (de 48 à 103 salariés aujourd'hui).

Par ailleurs, l'entreprise connait une forte croissance de son chiffre d'affaires (+ 40 % entre mars 2018 et mars 2019) et souhaite poursuivre le développement de son activité, ce qui nécessite la création d'un nouveau bâtiment et donc l'acquisition de terrains. Ce projet de développement devrait générer de nombreuses créations d'emplois dans les années à venir (prévision de 80 emplois supplémentaires à horizon 2025). La société AIR SUPPORT souhaite donc acquérir les lots 5 et 6 qui sont limitrophes avec son terrain actuel pour réaliser ce projet.

Au regard de l'ampleur de ce projet industriel et de ses retombées en matière d'emploi, le **comité de sélection propose d'attribuer les lots 5 et 6 de la ZAE du Roulage à la société AIR SUPPORT.**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **de valider l'attribution des lots proposée par le comité de sélection ZAE**
- **de donner son accord pour vendre à la société THEMIS les lots n°2 et 3 (parcelles cadastrées BK 60 et BK 61), d'une superficie de 1 704 m² pour le lot n° 2 et de 4 307 m² pour le lot n° 3, au prix de 30 € HT le m² pour le lot n°2 et de 25 € HT le m² pour le lot n° 3, soit un prix total de 158 795 € HT, pour réaliser le projet détaillé ci-dessus.**

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201921-DE

- de donner son accord pour vendre à la société AIR SU[illegible] (parcelles cadastrées BK 57 et BK 56), d'une superficie de 2 532 m² pour le lot n° 5 et de 2 464 m² pour le lot n° 6, au prix de 30 € HT le m², soit un prix total de 149 880 € HT, pour réaliser le projet détaillé ci-dessus.
- d'autoriser le Président à signer l'acte de vente et à recevoir par Maître Franck JULIEN, notaire, tous les actes relatifs à ce dossier.

La présente délibération a été délibérée et signée le 2 juillet 2019
Certifiée et rendue exécutoire par le Président le 4 juillet 2019
Expédiée à la Préfecture le 4 juillet 2019
Affichée le 4 juillet 2019

Le Président,

Francis IDRAC

COMMUNAUTÉ de COMMUNES GASCOGNE TOULOUSAINE 32600 (GERS)

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201921-DE

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201922-DE

DÉPARTEMENT DU GERS
CANTON DE
L'ISLE-JOURDAIN

Nombre de conseillers 36

en exercice 36

présents 27

n° 02072019-22

Objet

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

ZAE de l'Espêche : attribution des lots en cours de constitution dans le cadre du projet de division parcellaire

COMMUNAUTÉ DE CO GASCOGNE TOULOUSAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix-neuf, le mardi 2 juillet, à vingt heures et trente minutes, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes de la commune de RAZENGUES, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

Date d'envoi de la convocation : 26 juin 2019

Présents : Francis LARROQUE, Loïc LE CLECH', Jean LACROIX, Gaëtan LONGO, Pascale TERRASSON, Fabienne VITRICE, Christophe TOUNTEVICH, Christel BLASY-ROSSONI, Lucien DOLAGBENU, Thérèse MONFRAIX, Jean-Claude DAROLLES, Francis IDRAC, Angèle THULLIEZ, Fabien VAZQUEZ, Marie-Christine CLAIR, Patrick DUBOSC, Régine SAINTE-LIVRADE, Jean-Luc DUPOUX, Claire NICOLAS, Jacques DUPRÉ, Gérard PAUL, Maurice VIGNÈRES, Anne-Cécile DELECROIX Roger HEINIGER, Audrey BICHET, Georges BELOU et Laura BELOTTI

PROCURATIONS :

1- Mme Annie DEGEILH a donné procuration à Mme Fabienne VITRICE
2- Mme Évelyne LOMBARD a donné procuration à Mme Marie-Christine CLAIR
3- Mme Christine DUCARROUGE a donné procuration à M. Jacques DUPRÉ
4- Mme Josianne DELTEIL a donné procuration à Mme Anne-Cécile DELECROIX
5- Mme monique LOBJOIS a donné procuration à M. Roger HEINIGER

Excusés : Pierre LOUBENS, Annie DEGEILH, Philippe NIVERT, Évelyne LOMBARD, Christine DUCARROUGE, Josianne DELTEIL, et Monique LOBJOIS

Absents : Bertrand LAHILLE et Jean-Hubert ROUGÉ

A été nommée secrétaire : Mme Anne-Cécile DELECROIX

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée qu'un appel à candidatures a été lancé par la CCGT le 24/05/2019 afin d'attribuer les lots en cours de constitution dans le cadre du projet de division parcellaire des deux derniers terrains à commercialiser sur la ZAE de l'Espêche (parcelles cadastrées E1343 et E1348). En effet, afin de répondre au mieux aux nombreuses demandes de terrain sur la ZAE de l'Espêche, la CCGT a engagé un projet de division parcellaire de ces deux terrains de grande superficie et qui ne correspondent pas en l'état aux demandes identifiées.

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201922-DE

Le Président rappelle également à l'assemblée que :

- ce projet de division parcellaire vise à créer 7 lots (cf. plan ci-joint en annexe) qui ne seront constitués définitivement qu'à l'issue de la procédure de division parcellaire actuellement en cours. Le plan des lots ci-joint ne constitue donc pas un plan d'exécution ni un plan de bornage, c'est pourquoi les superficies indiquées sont des superficies approximatives.
- Par ailleurs, le prix de vente indiqué dans le cadre de l'appel à candidatures, à savoir 40 € HT le m², constitue un prix de vente estimatif. En effet, la division parcellaire des deux terrains existants en 7 lots va nécessiter des travaux d'aménagement de nouveaux réseaux afin de viabiliser chaque lot. Le coût de ces travaux n'est pas encore connu aujourd'hui (chiffrages à réaliser par les concessionnaires réseaux). C'est pourquoi ce prix de vente estimatif de 40 € HT / m² constitue un prix plafond qui pourra éventuellement être revu à la baisse en fonction du coût des travaux de viabilisation.

Afin de procéder à l'attribution de ces lots, un comité de sélection « ZAE » composé d'élus et de techniciens de la CCGT a été mis en place afin de sélectionner les candidats.

Le comité de sélection s'est réuni le 18/06/2019 afin de présélectionner des candidats, puis le 21/06/219 afin d'auditionner les candidats présélectionnés. A l'issue des auditions, le comité de sélection propose d'attribuer les lots comme suit :

- Attribution des lots n° 1 et 3 à la société SABEA

La société SABEA, implantée sur la commune de Plaisance-du-Touch, est spécialisée dans la fabrication de structure pour béton armé. Aujourd'hui à l'étroit dans ses locaux, elle souhaite se relocaliser sur un site plus grand pour pouvoir poursuivre son développement. Le projet de l'entreprise est de créer un bâtiment de 2 000 à 2 400 m² et de créer 10 emplois supplémentaires dans les années à venir.

Lors de la présélection de la candidature de l'entreprise, le comité de sélection a émis des réserves concernant le risque de nuisances sonores liées à l'activité de cette entreprise, notamment au regard de la proximité du lotissement situé au Sud des lots concernés. Interrogé sur ce point lors de l'audition, le gérant de la société SABEA a expliqué que :

- son activité ne génère pas de nuisances sonores importantes ;
- son entreprise est actuellement située en bordure d'un lotissement, en plein tissu urbain, et qu'il n'y avait jamais eu aucune plainte des riverains à son encontre (cf. plan de localisation ci-dessous) ;
- le bâtiment qu'il construirait sur la ZAE de l'Espêche serait un bâtiment « double peau », ce qui permettra une bonne isolation thermique et acoustique ;

Par ailleurs, les services de la CCGT se sont rapprochés de la mairie de Plaisance-du-Touch afin de prendre des informations à ce sujet. Lors d'un entretien téléphonique, un agent de la police municipale de la mairie de Plaisance-du-Touch a expliqué :

- qu'il n'y avait jamais eu de plaintes des riverains par rapport à cette entreprise ;
- que des services de la mairie et de la police municipale sont eux-mêmes situés dans un bâtiment voisin à cette entreprise et qu'ils n'ont jamais été gênés par cette entreprise (pas de nuisances sonores, respect des heures de travail, politesse et amabilité des gérants et des salariés).

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201922-DE



Au regard de ses différents éléments, **le comité de sélection estime que les réserves émises sur le risque de nuisances sonores peuvent être levées et propose donc d'attribuer les lots 1 et 3 à SABEA.**

- Attribution du lot n° 2 à la société MIDI POIDS LOURDS

La société MIDI POIDS LOURDS est spécialisée dans le négoce de poids lourds. Elle est implantée sur la commune de Fontenilles, à proximité de la ZAE de l'Espêche. L'entreprise s'est récemment lancée dans une activité complémentaire de location de poids lourds et utilitaires.

Afin de développer cette nouvelle activité, l'entreprise souhaite acquérir un terrain car elle n'a pas assez de place sur son site actuel. En effet l'entreprise envisage à terme de développer une flotte de 50 poids lourds à louer, ce qui induit des besoins importants en matière de parking. Ce projet devrait induire la création de 2 emplois supplémentaires (l'entreprise compte 2 emplois aujourd'hui).

Dans son dossier de candidature, la société MIDI POIDS LOURDS avait demandé les lots 6 et 7 ou le lot 7 uniquement en cas de non disponibilité du lot 6. Lors de l'audition, le gérant a indiqué que les lots 2 et 3 pouvaient également lui convenir, avec une préférence pour le lot 2 qui présente un accès plus pratique pour les poids lourds. Au regard de ces éléments, **le comité de sélection propose d'attribuer le lot 2 à la société MIDI POIDS LOURDS.**

- Attribution du lot n° 4 à la société WINDO

La société WINDO est une entreprise d'installation de menuiseries et de fermetures extérieures. Actuellement locataire d'un bâtiment sur la ZAE de l'Espêche, l'entreprise souhaite acquérir un terrain et construire ses propres locaux pour poursuivre son développement. Dans le cadre de ce projet, l'entreprise prévoit de créer 2 emplois supplémentaires (elle compte 2 emplois aujourd'hui).

Par ailleurs, le gérant de la société a rappelé qu'il avait engagé cette démarche d'acquisition d'un terrain sur la ZAE de l'Espêche en janvier 2016 et qu'il s'est donc positionné de longue date sur le terrain visé.

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201922-DE

Au regard du projet de développement de cette entreprise et de l'antériorité de sa démarche pour l'acquisition du terrain visé, **le comité de sélection propose d'attribuer le lot 4 à la société WINDO.**

- Attribution du lot n° 5 à la société D2MI

La société D2MI est spécialisée dans le montage et la mise au point d'outillages et de machines industrielles. Actuellement locataire d'un bâtiment sur la ZAE de l'Espêche, l'entreprise souhaite acquérir un terrain et construire ses propres locaux pour poursuivre son développement. En effet l'entreprise est aujourd'hui freinée par le manque de place, elle doit par exemple faire appel à une entreprise voisine pour stocker du matériel. Dans le cadre de ce projet, l'entreprise prévoit de créer 10 emplois supplémentaires à horizon 2022 / 2023 (elle compte 6 emplois aujourd'hui).

Au regard du projet de développement de cette entreprise et des créations d'emplois prévues dans les années à venir, **le comité de sélection propose d'attribuer le lot 5 à la société D2MI.**

- Attribution du lot n° 6 à la société BATI FLUIDES

La société BATI FLUIDES est un bureau d'études en génie climatique. Actuellement locataire d'un bâtiment dans le centre-ville de Fontenilles, l'entreprise souhaite acquérir un terrain et construire ses propres locaux pour poursuivre son développement. En effet l'entreprise n'a plus de place dans ses bureaux et elle ne peut pas recruter de nouveaux collaborateurs (elle doit même refuser des missions faute de main d'œuvre suffisante). Par ailleurs, l'entreprise a dû renoncer il y a quelques mois à un projet d'achat d'un local situé dans un bâtiment voisin à ses actuels locaux car ce local a été préempté par la mairie de Fontenilles.

Dans le cadre de son projet, l'entreprise prévoit de doubler ses effectifs dans les prochaines années (de 6 emplois à 12 emplois).

Au regard du projet de développement de cette entreprise et de l'annulation de son précédent projet d'acquisition suite à la préemption de la mairie de Fontenilles, **le comité de sélection propose d'attribuer le lot 6 à la société BATI FLUIDES.**

- Attribution du lot n° 7 à la société FACT

La société FACT, implantée sur la commune de Fonsorbes, est une entreprise spécialisée dans la fabrication d'équipements électro-hydrauliques pour le secteur aéronautique.

L'entreprise compte aujourd'hui 8 salariés et connait un fort développement. Elle vient d'être retenue dans le cadre de l'appel à projets européen « Clean Sky » et va obtenir à ce titre une subvention de 1,4 million d'euros pour son projet de R&D. C'est pourquoi l'entreprise a besoin de s'agrandir pour permettre la croissance de son activité. Elle prévoit la création de 5 emplois à court terme et vise d'atteindre 50 salariés à horizon 2030, avec un plan de développement phasé.

Au regard de la dynamique et des perspectives de développement prometteuses de cette entreprise, **le comité de sélection propose d'attribuer le lot 7 à la société FACT.**

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201922-DE

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- valider l'attribution des lots proposée par le comité de sélection ZAE ;
- donner son accord pour vendre les lots n° 1 et 3 à la société SABEA pour réaliser le projet détaillé ci-dessus, dès lors que la procédure de division parcellaire sera achevée et que la superficie et le prix des lots seront définitivement arrêtés ;
- donner son accord pour vendre le lot n° 2 à la société MIDI POIDS LOURDS pour réaliser le projet détaillé ci-dessus, dès lors que la procédure de division parcellaire sera achevée et que la superficie et le prix des lots seront définitivement arrêtés ;
- donner son accord pour vendre le lot n° 4 à la société WINDO pour réaliser le projet détaillé ci-dessus, dès lors que la procédure de division parcellaire sera achevée et que la superficie et le prix des lots seront définitivement arrêtés ;
- donner son accord pour vendre le lot n° 5 à la société D2MI pour réaliser le projet détaillé ci-dessus, dès lors que la procédure de division parcellaire sera achevée et que la superficie et le prix des lots seront définitivement arrêtés ;
- donner son accord pour vendre le lot n° 6 à la société BATI FLUIDES pour réaliser le projet détaillé ci-dessus, dès lors que la procédure de division parcellaire sera achevée et que la superficie et le prix des lots seront définitivement arrêtés ;
- donner son accord pour vendre le lot n° 7 à la société FACT pour réaliser le projet détaillé ci-dessus, dès lors que la procédure de division parcellaire sera achevée et que la superficie et le prix des lots seront définitivement arrêtés ;
- autoriser le Président à signer tous les actes relatifs à ce dossier.

La présente délibération a été délibérée et signée le 2 juillet 2019
Certifiée et rendue exécutoire par le Président le 4 juillet 2019
Expédiée à la Préfecture le 4 juillet 2019
Affichée le 4 juillet 2019

Le Président,

Francis IDRAC

COMMUNAUTÉ de COMMUNES GASCOGNE TOULOUSAINE 32600 (GERS)

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201922-DE

Département de la Haute-Garonne

Commune de FONTENILLES

Zone d'activités de l'Espéche
"L'ESPECHE 4"

PLAN PROJET

Document de travail

Périmètre concerné par le projet

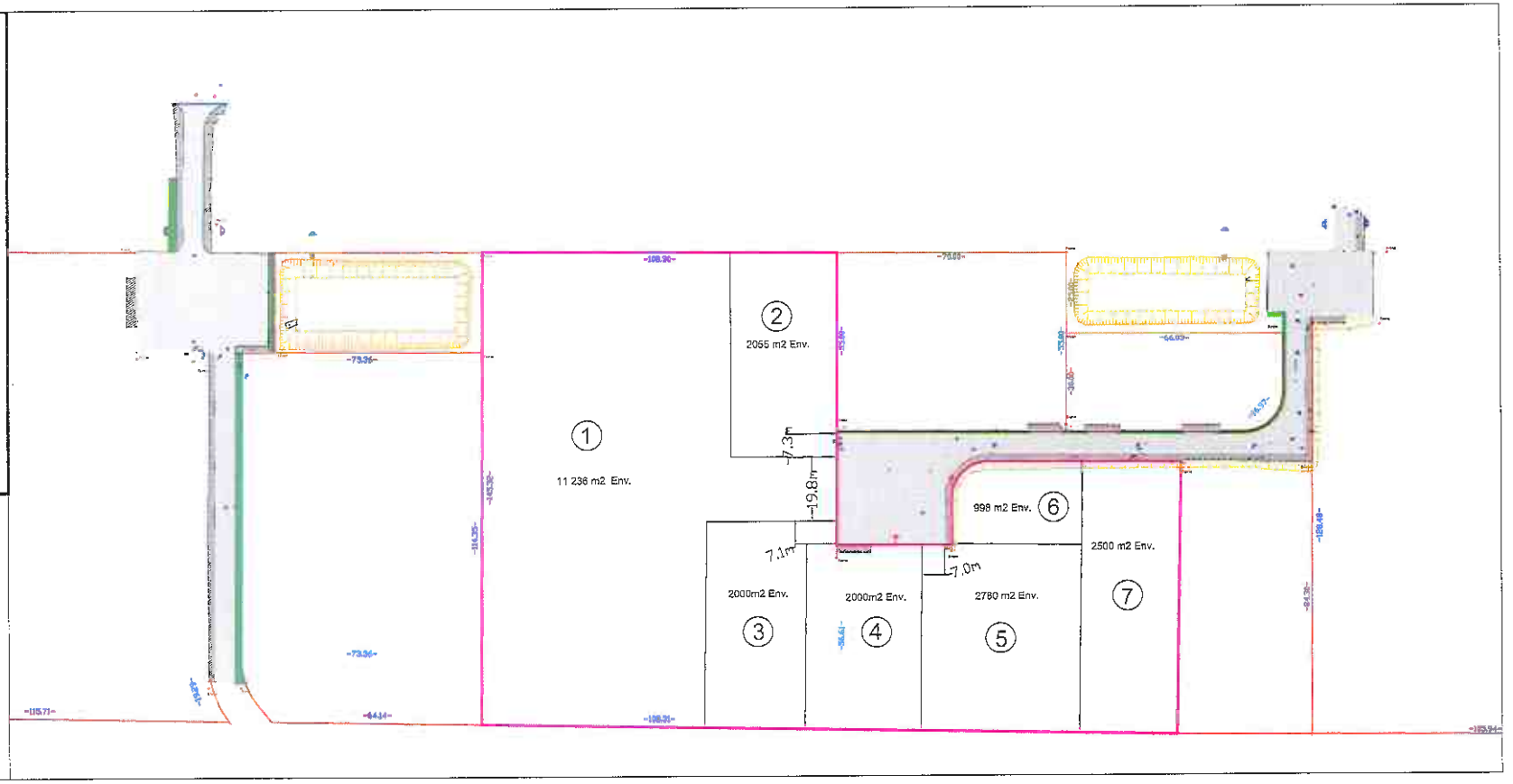

Document de travail n'ayant aucune valeur contractuelle

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-02072019 23-DE

DÉPARTEMENT DU GERS
CANTON DE
L'ISLE-JOURDAIN

Nombre de conseillers 36

en exercice 36

présents 27

n° 02072019-23

Objet

ENVIRONNEMENT

Modification des statuts du SIAH de la vallée du Touch et de ses affluents : adhésion du SIAH de la Louge, extension du périmètre d'intervention, changement du nom du syndicat et extension des compétences

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA GASCOGNE TOULOUSAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix-neuf, le mardi 2 juillet, à vingt heures et trente minutes, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes de la commune de RAZENGUES, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

Date d'envoi de la convocation : 26 juin 2019

Présents : Francis LARROQUE, Loïc LE CLECH', Jean LACROIX, Gaëtan LONGO, Pascale TERRASSON, Fabienne VITRICE, Christophe TOUNTEVICH, Christel BLASY-ROSSONI, Lucien DOLAGBENU, Thérèse MONFRAIX, Jean-Claude DAROLLES, Francis IDRAC, Angèle THULLIEZ, Fabien VAZQUEZ, Marie-Christine CLAIR, Patrick DUBOSC, Régine SAINTE-LIVRADE, Jean-Luc DUPOUX, Claire NICOLAS, Jacques DUPRÉ, Gérard PAUL, Maurice VIGNÈRES, Anne-Cécile DELECROIX Roger HEINIGER, Audrey BICHET, Georges BELOU et Laura BELOTTI

PROCURATIONS :

1- Mme Annie DEGEILH a donné procuration à Mme Fabienne VITRICE
2- Mme Évelyne LOMBARD a donné procuration à Mme Marie-Christine CLAIR
3- Mme Christine DUCARROUGE a donné procuration à M. Jacques DUPRÉ
4- Mme Josianne DELTEIL a donné procuration à Mme Anne-Cécile DELECROIX
5- Mme Monique LOBJOIS a donné procuration à M. Roger HEINIGER

Excusés : Pierre LOUBENS, Annie DEGEILH, Philippe NIVERT, Évelyne LOMBARD, Christine DUCARROUGE, Josianne DELTEIL, et Monique LOBJOIS

Absents : Bertrand LAHILLE et Jean-Hubert ROUGÉ

A été nommée secrétaire : Mme Anne-Cécile DELECROIX

Monsieur le Président rappelle que le SIAH de la Louge a demandé son adhésion au SIAH de la vallée du Touch et de ses affluents, qui l'a accepté lors de son comité syndical du 26 mars 2019.

En application des dispositions de l'article L.5711-4, l'adhésion entraînera la dissolution de plein droit du SIAH de la Louge, l'adhésion concomitante de ses membres au SIAH de la vallée du Touch et donc la modification du périmètre d'intervention du SIAH du Touch pour les communes de Bois de la Pierre, Laffitte Vigordane et Peyssies.

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201923-DE

Le Comité Syndical a également approuvé :

1. le changement de nom du syndicat en « Syndicat Mixte Garonne Aussonnelle Louge Touch (SMGALT) »,
2. l'extension des compétences (compétence H) ainsi libellée : « Réalisation d'études de portée générale à l'échelle des bassins hydrographiques de type pluriannuel de gestion (PPG) ou programme d'actions pour la prévention des inondations (PAPI) pour les compétences 1, 2, 5 et 8 de l'article L.211-7 du code de l'Environnement ».

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **d'approuver l'adhésion du SIAH de la Louge au SIAH de la vallée du Touch ;**
- **d'approuver le changement de nom du syndicat en « Syndicat Mixte Garonne Aussonnelle Louge Touch (SMGALT) » ;**
- **d'approuver l'extension du périmètre d'intervention du SMGALT pour les communes de Bois de la Pierre, Laffitte Vigordane et Peyssies ;**
- **d'approuver l'extension des compétences ;**
- **d'approuver la modification des statuts en conséquences.**

La présente délibération a été délibérée et signée le 2 juillet 2019
Certifiée et rendue exécutoire par le Président le 9 juillet 2019
Expédiée à la Préfecture le 9 juillet 2019
Affichée le 9 juillet 2019

Le Président,

Francis IDRAC

COMMUNAUTÉ de COMMUNES GASCOGNE TOULOUSAINE 32600 (GERS)

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201924-DE

DÉPARTEMENT DU GERS
CANTON DE L'ISLE-JOURDAIN

COMMUNAUTÉ DE CO
GASCOGNE TOULOUSAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de conseillers 36

en exercice 36

présents 27

n° 02072019-24

Objet

PETITE ENFANCE

Multi accueil de FONTENILLES : demande d'aide à la CAF pour le remplacement du four

L'an deux mille dix-neuf, le mardi 2 juillet, à vingt heures et trente minutes, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes de la commune de RAZENGUES, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

Date d'envoi de la convocation : 26 juin 2019

Présents : Francis LARROQUE, Loïc LE CLECH', Jean LACROIX, Gaëtan LONGO, Pascale TERRASSON, Fabienne VITRICE, Christophe TOUNTEVICH, Christel BLASY-ROSSONI, Lucien DOLAGBENU, Thérèse MONFRAIX, Jean-Claude DAROLLES, Francis IDRAC, Angèle THULLIEZ, Fabien VAZQUEZ, Marie-Christine CLAIR, Patrick DUBOSC, Régine SAINTE-LIVRADE, Jean-Luc DUPOUX, Claire NICOLAS, Jacques DUPRÉ, Gérard PAUL, Maurice VIGNÈRES, Anne-Cécile DELECROIX Roger HEINIGER, Audrey BICHET, Georges BELOU et Laura BELOTTI

PROCURATIONS :

1- Mme Annie DEGEILH a donné procuration à Mme Fabienne VITRICE
2- Mme Évelyne LOMBARD a donné procuration à Mme Marie-Christine CLAIR
3- Mme Christine DUCARROUGE a donné procuration à M. Jacques DUPRÉ
4- Mme Josianne DELTEIL a donné procuration à Mme Anne-Cécile DELECROIX
5- Mme monique LOBJOIS a donné procuration à M. Roger HEINIGER

Excusés : Pierre LOUBENS, Annie DEGEILH, Philippe NIVERT, Évelyne LOMBARD, Christine DUCARROUGE, Josianne DELTEIL, et Monique LOBJOIS

Absents : Bertrand LAHILLE et Jean-Hubert ROUGÉ

A été nommée secrétaire : Mme Anne-Cécile DELECROIX

Depuis l'ouverture de la crèche de Fontenilles en 2002, les repas sont préparés sur place.

Le four de cuisson date de l'ouverture. Il est à ce jour dangereux : la porte ne ferme plus, les boutons de réglage sont chauds. Le risque de brûlure devient de plus en plus important. Ces dysfonctionnements ont été signalés au CHSCT.

La déperdition de chaleur provoque une mauvaise cuisson et une consommation excessive de gaz.

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201924-DE

Le produit ne se faisant plus, les pièces ne peuvent pas être changées.

Il devient donc urgent, pour la sécurité de la cuisinière, de le remplacer.

Il convient de faire une demande de subvention à la CAF du Gers pour une aide au financement.

Il est proposé le plan de financement prévisionnel suivant :

DÉPENSES PRÉV.	RECETTES PRÉV.
2 340,83 € HT	Fonds propres : 468,17 €
	CAF : 1872,66 €
TOTAL : 2 340,83 € HT	TOTAL : 2 340,83 € HT

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser le Président à effectuer une demande de subvention auprès de la CAF du Gers, à hauteur de 80 % du montant de l'opération,
- de valider le plan de financement prévisionnel.

La présente délibération a été délibérée et signée le 2 juillet 2019
Certifiée et rendue exécutoire par le Président le 4 juillet 2019
Expédiée à la Préfecture le 4 juillet 2019
Affichée le 4 juillet 2019

Le Président,

Francis IDRAC

COMMUNAUTÉ de COMMUNES GASCOGNE TOULOUSAINE 32600 (GERS)

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201925-DE

DÉPARTEMENT DU GERS
CANTON DE
L'ISLE-JOURDAIN

Nombre de conseillers 36

en exercice 36

présents 27

n° 02072019-25

Objet

PETITE ENFANCE

Multi accueil de FONTENILLES : demande d'aide à la CAF pour l'achat de lits d'évacuation.

COMMUNAUTÉ DE CO GASCOGNE TOULOUSAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix-neuf, le mardi 2 juillet, à vingt heures et trente minutes, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes de la commune de RAZENGUES, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

Date d'envoi de la convocation : 26 juin 2019

Présents : Francis LARROQUE, Loïc LE CLECH', Jean LACROIX, Gaëtan LONGO, Pascale TERRASSON, Fabienne VITRICE, Christophe TOUNTEVICH, Christel BLASY-ROSSONI, Lucien DOLAGBENU, Thérèse MONFRAIX, Jean-Claude DAROLLES, Francis IDRAC, Angèle THULLIEZ, Fabien VAZQUEZ, Marie-Christine CLAIR, Patrick DUBOSC, Régine SAINTE-LIVRADE, Jean-Luc DUPOUX, Claire NICOLAS, Jacques DUPRÉ, Gérard PAUL, Maurice VIGNÈRES, Anne-Cécile DELECROIX Roger HEINIGER, Audrey BICHET, Georges BELOU et Laura BELOTTI

PROCURATIONS :

1- Mme Annie DEGEILH a donné procuration à Mme Fabienne VITRICE
2- Mme Évelyne LOMBARD a donné procuration à Mme Marie-Christine CLAIR
3- Mme Christine DUCARROUGE a donné procuration à M. Jacques DUPRÉ
4- Mme Josianne DELTEIL a donné procuration à Mme Anne-Cécile DELECROIX
5- Mme monique LOBJOIS a donné procuration à M. Roger HEINIGER

Excusés : Pierre LOUBENS, Annie DEGEILH, Philippe NIVERT, Évelyne LOMBARD, Christine DUCARROUGE, Josianne DELTEIL, et Monique LOBJOIS

Absents : Bertrand LAHILLE et Jean-Hubert ROUGÉ

A été nommée secrétaire : Mme Anne-Cécile DELECROIX

Les lits d'enfants actuels au multi accueil de Fontenilles ne permettent pas une évacuation aisée et rapide en cas d'urgence.

Pour une mise en sécurité optimale, il est souhaitable d'investir dans des lits spécifiques d'évacuation, qui permettent de passer aisément les portes et les couloirs (4 grandes roues à rotation optimisée), et de contenir plusieurs enfants à la fois (sommier renforcé).

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201925-DE

Il convient de faire une demande de subvention à la CAF du Gers pour une aide au financement.

Il est proposé le plan de financement prévisionnel suivant :

DÉPENSES PRÉV.	RECETTES PRÉV.
704,64 € HT	Fonds propres : 140,93 €
	CAF : 563,71 €
TOTAL : 704,64 € HT	TOTAL : 704,64 € HT

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser le Président à effectuer une demande de subvention auprès de la CAF du Gers, à hauteur de 80 % du montant de l'opération,
- de valider le plan de financement prévisionnel.

La présente délibération a été délibérée et signée le 2 juillet 2019
Certifiée et rendue exécutoire par le Président le 4 juillet 2019
Expédiée à la Préfecture le 4 juillet 2019
Affichée le 4 juillet 2019

Le Président,

Francis IDRAC

COMMUNAUTÉ de COMMUNES GASCOGNE TOULOUSAINE 32600 (GERS)

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201926-DE

DÉPARTEMENT DU GERS
CANTON DE
L'ISLE-JOURDAIN

Nombre de conseillers 36

en exercice 36

présents 27

n° 02072019-26

Objet

PETITE ENFANCE

Crèche familiale : vente de matériel de puériculture

COMMUNAUTÉ DE CO[illegible] GASCOGNE TOULOUSAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix-neuf, le mardi 2 juillet, à vingt heures et trente minutes, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes de la commune de RAZENGUES, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

Date d'envoi de la convocation : 26 juin 2019

Présents : Francis LARROQUE, Loïc LE CLECH', Jean LACROIX, Gaëtan LONGO, Pascale TERRASSON, Fabienne VITRICE, Christophe TOUNTEVICH, Christel BLASY-ROSSONI, Lucien DOLAGBENU, Thérèse MONFRAIX, Jean-Claude DAROLLES, Francis IDRAC, Angèle THULLIEZ, Fabien VAZQUEZ, Marie-Christine CLAIR, Patrick DUBOSC, Régine SAINTE-LIVRADE, Jean-Luc DUPOUX, Claire NICOLAS, Jacques DUPRÉ, Gérard PAUL, Maurice VIGNÈRES, Anne-Cécile DELECROIX Roger HEINIGER, Audrey BICHET, Georges BELOU et Laura BELOTTI

PROCURATIONS :

1- Mme Annie DEGEILH a donné procuration à Mme Fabienne VITRICE
2- Mme Évelyne LOMBARD a donné procuration à Mme Marie-Christine CLAIR
3- Mme Christine DUCARROUGE a donné procuration à M. Jacques DUPRÉ
4- Mme Josianne DELTEIL a donné procuration à Mme Anne-Cécile DELECROIX
5- Mme monique LOBJOIS a donné procuration à M. Roger HEINIGER

Excusés : Pierre LOUBENS, Annie DEGEILH, Philippe NIVERT, Évelyne LOMBARD, Christine DUCARROUGE, Josianne DELTEIL, et Monique LOBJOIS

Absents : Bertrand LAHILLE et Jean-Hubert ROUGÉ

A été nommée secrétaire : Mme Anne-Cécile DELECROIX

Certains mobiliers et matériels anciens ne sont plus utilisés par le service Petite Enfance.

Dans le cadre d'une démarche éco-responsable, il est proposé d'organiser la revente de ces matériels, par le biais d'internet, à destination de tout public, tant privé qu'institutionnel.

Les biens inventoriés feront l'objet d'une sortie du patrimoine conformément à l'instruction budgétaire et comptable.

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201926-DE

Biens non inventoriés :

Descriptif	Quantité	Prix de vente estimé
Lits parapluie BB Confort	2	20 € l'un
Poussette double Peg Perego	1	50 €
Poussette double INGLESINA bleue	1	50 €
Poussette double INGLESINA rouge	1	50 €
Poussettes doubles INGLESINA bleues à carreaux	2	50 € l'une
Poussette triple INGLESINA bleue	1	70 €

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser le Président à mettre en vente les biens désignés ci-dessus et encaisser les recettes,
- d'inscrire les recettes à l'article 7788 (Produits exceptionnels divers) pour les biens non inventoriés.

La présente délibération a été délibérée et signée le 2 juillet 2019
Certifiée et rendue exécutoire par le Président le 4 juillet 2019
Expédiée à la Préfecture le 4 juillet 2019
Affichée le 4 juillet 2019

Le Président,

Francis IDRAC

COMMUNAUTÉ de COMMUNES GASCOGNE TOULOUSAINE 32600 (GERS)

PETITE ENFANCE
Crèche familiale : vente de matériel de puériculture

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201927-DE

DÉPARTEMENT DU GERS
CANTON DE
L'ISLE-JOURDAIN

Nombre de conseillers 36

en exercice 36

présents 27

n° 02072019-27

Objet

PETITE ENFANCE

Multi accueil de FONTENILLES : demande d'aide à la CAF pour l'achat de fauteuils à tablette

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GASCOGNE TOULOUSAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix-neuf, le mardi 2 juillet, à vingt heures et trente minutes, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes de la commune de RAZENGUES, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

Date d'envoi de la convocation : 26 juin 2019

Présents : Francis LARROQUE, Loïc LE CLECH', Jean LACROIX, Gaëtan LONGO, Pascale TERRASSON, Fabienne VITRICE, Christophe TOUNTEVICH, Christel BLASY-ROSSONI, Lucien DOLAGBENU, Thérèse MONFRAIX, Jean-Claude DAROLLES, Francis IDRAC, Angèle THULLIEZ, Fabien VAZQUEZ, Marie-Christine CLAIR, Patrick DUBOSC, Régine SAINTE-LIVRADE, Jean-Luc DUPOUX, Claire NICOLAS, Jacques DUPRÉ, Gérard PAUL, Maurice VIGNÈRES, Anne-Cécile DELECROIX Roger HEINIGER, Audrey BICHET, Georges BELOU et Laura BELOTTI

PROCURATIONS :

1- Mme Annie DEGEILH a donné procuration à Mme Fabienne VITRICE
2- Mme Évelyne LOMBARD a donné procuration à Mme Marie-Christine CLAIR
3- Mme Christine DUCARROUGE a donné procuration à M. Jacques DUPRÉ
4- Mme Josianne DELTEIL a donné procuration à Mme Anne-Cécile DELECROIX
5- Mme monique LOBJOIS a donné procuration à M. Roger HEINIGER

Excusés : Pierre LOUBENS, Annie DEGEILH, Philippe NIVERT, Évelyne LOMBARD, Christine DUCARROUGE, Josianne DELTEIL, et Monique LOBJOIS

Absents : Bertrand LAHILLE et Jean-Hubert ROUGÉ

A été nommée secrétaire : Mme Anne-Cécile DELECROIX

Au cours d'un prêt de la mallette pédagogique, les fauteuils à tablette ont été essayés.

Ils permettent aux enfants un relai entre la chaise haute et la petite chaise ; ainsi que le développement de l'autonomie au cours des repas.

L'équipe de Fontenilles souhaite en faire l'acquisition de deux (un par secteur).

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201927-DE

Il convient de faire une demande de subvention à la CAF du Gers pour une aide au financement.

Il est proposé le plan de financement prévisionnel suivant :

DÉPENSES PRÉV.	RECETTES PRÉV.
252,83 € HT	Fonds propres : 50,57 €
	CAF : 202,26 €
TOTAL : 252,83 € HT	TOTAL : 252,83 € HT

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser le Président à effectuer une demande de subvention auprès de la CAF du Gers, à hauteur de 80 % du montant de l'opération,
- de valider le plan de financement prévisionnel.

La présente délibération a été délibérée et signée le 2 juillet 2019
Certifiée et rendue exécutoire par le Président le 4 juillet 2019
Expédiée à la Préfecture le 4 juillet 2019
Affichée le 4 juillet 2019

Le Président,

Francis IDRAC

COMMUNAUTÉ de COMMUNES GASCOGNE TOULOUSAINE 32600 (GERS)

PETITE ENFANCE
Multi accueil de FONTENILLES : demande d'aide à la CAF pour l'achat de fauteuils à tablette

Envoyé en préfecture le 19/07/2019
Reçu en préfecture le 19/07/2019
Affiché le
ID : 032-200025520-20190702-02072019028A-DE

DÉPARTEMENT DU GERS
CANTON DE
L'ISLE-JOURDAIN

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GASCOGNE TOULOUSAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de conseillers	36
en exercice	36
présents	27

n° 02072019-28a

Objet

CULTURE
Travaux de mise en conformité Maison des Jeunes et de la Culture et locaux Radio Fil de l'Eau : plan de financement prévisionnel

Annule et remplace

L'an deux mille dix-neuf, le mardi 2 juillet, à vingt heures et trente minutes, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes de la commune de RAZENGUES, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

Date d'envoi de la convocation : 26 juin 2019

Présents : Francis LARROQUE, Loïc LE CLECH', Jean LACROIX, Gaëtan LONGO, Pascale TERRASSON, Fabienne VITRICE, Christophe TOUNTEVICH, Christel BLASY-ROSSONI, Lucien DOLAGBENU, Thérèse MONFRAIX, Jean-Claude DAROLLES, Francis IDRAC, Angèle THULLIEZ, Fabien VAZQUEZ, Marie-Christine CLAIR, Patrick DUBOSC, Régine SAINTE-LIVRADE, Jean-Luc DUPOUX, Claire NICOLAS, Jacques DUPRÉ, Gérard PAUL, Maurice VIGNÈRES, Anne-Cécile DELECROIX Roger HEINIGER, Audrey BICHET, Georges BELOU et Laura BELOTTI

PROCURATIONS :

1- Mme Annie DEGEILH a donné procuration à Mme Fabienne VITRICE
2- Mme Évelyne LOMBARD a donné procuration à Mme Marie-Christine CLAIR
3- Mme Christine DUCARROUGE a donné procuration à M. Jacques DUPRÉ
4- Mme Josianne DELTEIL a donné procuration à Mme Anne-Cécile DELECROIX
5- Mme Monique LOBJOIS a donné procuration à M. Roger HEINIGER

Excusés : Pierre LOUBENS, Annie DEGEILH, Philippe NIVERT, Évelyne LOMBARD, Christine DUCARROUGE, Josianne DELTEIL, et Monique LOBJOIS

Absents : Bertrand LAHILLE et Jean-Hubert ROUGÉ

A été nommée secrétaire : Mme Anne-Cécile DELECROIX

Monsieur le Président indique que les travaux de mise en conformité à la Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) sont planifiés et inscrits au Plan Prévisionnel d'Investissement (PPI) de 2020.

Il rappelle l'objet des travaux :

- Un volet accessibilité (tous corps d'état confondus) sur l'ensemble de la structure,

Envoyé en préfecture le 19/07/2019
Reçu en préfecture le 19/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201928A-DE

- Un volet rénovation énergétique (travail sur l'installation de chauffage actuelle et sur le rafraichissement de la salle de spectacle),
- Un volet fonctionnel à réaliser pour la réhabilitation d'un lieu de stockage en local professionnel de radio: En effet, au regard de son dynamisme et de son impact social, la Radio Locale « Radio Fil de l'Eau » prend de l'essor, accueille du public, forme des jeunes et les locaux actuels deviennent exigus et inadaptés à l'effectif personnel employé.

Le Président rappelle que pour l'ensemble des travaux, l'enveloppe est jaugée à 117 000 € HT.

Il indique que le financement fléché par le Département de 45 000 € est à solliciter au plus tôt, de même que le financement auprès de l'Etat pour un montant de 48 600 € au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local.

Il demande l'avis de l'assemblée.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'adopter le plan de financement prévisionnel qui suit :

DÉPENSES en € HT	**117 000**
Études et missions coordination, sécurité, santé	2 000
Travaux de mise en accessibilité ((VRD structure gros-œuvre, aménagement second œuvre, équipements techniques, autres travaux)	41 000
Travaux de réhabilitation du local de stockage en local radio (installation chantier/démolition maçonnerie, plâtrerie, isolation thermique/acoustique, réseaux, alarme, menuiseries extérieures/intérieures, revêtement sol et peintures)	38 500
Travaux de rénovation énergétique sur l'installation existante : chauffage et rafraichissement (comprenant équipement chauffage/rafraichissement/électricité/maçonnerie/main d'œuvre)	35 500
RECETTES en € HT	**117 000**
ÉTAT (DSIL 41,50 %)	48 600
Contrat départemental C2D (38,50 %)	45 000
Autofinancement (solde, soit 20 %)	23 400

Envoyé en préfecture le 19/07/2019
Reçu en préfecture le 19/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201928A-DE

- de donner délégation à M. le Président pour constituer et déposer les dossiers de demande de subvention :
- auprès du Pôle d'Equilibre des Territoires Ruraux, pour l'instruction du dossier,
- auprès de l'Etat (SGAR), au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local,
- auprès du Conseil Départemental du Gers au titre du C2D,
- d'autoriser le Président à accomplir tous les actes relatifs à l'affaire.

La présente délibération a été délibérée et signée le 2 juillet 2019
Certifiée et rendue exécutoire par le Président le 19 juillet 2019
Expédiée à la Préfecture le 19 juillet 2019
Affichée le 19 juillet 2019

Le Président

Francis IDRAC

COMMUNAUTÉ de COMMUNES GASCOGNE TOULOUSAINE 32600 (GERS)

CULTURE
Travaux de mise en conformité de la MJC et des locaux Radio Fil de L'eau
Plan de financement prévisionnel
(Cette délibération annule et remplace la n° 02072019-28)

Envoyé en préfecture le 19/07/2019
Reçu en préfecture le 19/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201928A-DE

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID 032-200023620-20190702-0207201929-DE

DÉPARTEMENT DU GERS
CANTON DE
L'ISLE-JOURDAIN

COMMUNAUTÉ DE C
GASCOGNE TOULOUSAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de conseillers 36

en exercice 36

présents 27

L'an deux mille dix-neuf, le mardi 2 juillet, à vingt heures et trente minutes, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes de la commune de RAZENGUES, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

n° 02072019-29

Date d'envoi de la convocation : 26 juin 2019

Objet :

SPORT

Piscine Intercommunale à l'ISLE-JOURDAIN : ajustement du plan de financement des travaux de mise en conformité (CD2)

Présents : Francis LARROQUE, Loïc LE CLECH', Jean LACROIX, Gaëtan LONGO, Pascale TERRASSON, Fabienne VITRICE, Christophe TOUNTEVICH, Christel BLASY-ROSSONI, Lucien DOLAGBENU, Thérèse MONFRAIX, Jean-Claude DAROLLES, Francis IDRAC, Angèle THULLIEZ, Fabien VAZQUEZ, Marie-Christine CLAIR, Patrick DUBOSC, Régine SAINTE-LIVRADE, Jean-Luc DUPOUX, Claire NICOLAS, Jacques DUPRÉ, Gérard PAUL, Maurice VIGNÈRES, Anne-Cécile DELECROIX Roger HEINIGER, Audrey BICHET, Georges BELOU et Laura BELOTTI

PROCURATIONS :

1- Mme Annie DEGEILH a donné procuration à Mme Fabienne VITRICE
2- Mme Évelyne LOMBARD a donné procuration à Mme Marie-Christine CLAIR
3- Mme Christine DUCARROUGE a donné procuration à M. Jacques DUPRÉ
4- Mme Josianne DELTEIL a donné procuration à Mme Anne-Cécile DELECROIX
5- Mme Monique LOBJOIS a donné procuration à M. Roger HEINIGER

Excusés : Pierre LOUBENS, Annie DEGEILH, Philippe NIVERT, Évelyne LOMBARD, Christine DUCARROUGE, Josianne DELTEIL, et Monique LOBJOIS

Absents : Bertrand LAHILLE et Jean-Hubert ROUGÉ

A été nommée secrétaire : Mme Anne-Cécile DELECROIX

Monsieur Le Président rappelle que le dossier de financement des travaux de mise aux normes de la piscine de la Gascogne Toulousaine (traitement de l'air, couloir mobile et éclairage) et réfection des terrasses, a été déposé auprès des services de l'État, de la Région, du Département et du Pôle d'Équilibre des Territoires Ruraux le 13 février 2018.

Le plan de financement est à revoir par un ajustement à la baisse de la participation du Département.

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201929-DE

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'adopter le nouveau plan de financement ci-dessous :

Plan de financement voté par le conseil communautaire	13 février 2018	2 juillet 2019
DÉPENSES en € HT	230 000	230 000
Bureaux d'études (MOE, OPC, BE fluides, CSPS...)	15 000	15 000
Travaux (Traitement air, éclairage, réfection sols fissurés et couloir mobile)	215 000	215 000
RECETTES en € HT	230 000	230 000
DETR (30 %)	69 000	69 000
FSIL (20 %)	46 000	46 000
RÉGION (6 %)	14 000	14 000
Contrat départemental C2D (17,50 %)	55 000	40 000
Autofinancement (solde, soit 26,50 %)	46 000	61 000

- de donner délégation à M. le Président pour informer les financeurs, dont le Département, de la modification de ce financement,

- de modifier les crédits budgétaires affectés à l'opération.

La présente délibération a été délibérée et signée le 2 juillet 2019
Certifiée et rendue exécutoire par le Président le 9 juillet 2019
Expédiée à la Préfecture le 9 juillet 2019
Affichée le 9 juillet 2019

Le Président,

Francis IDRAC

COMMUNAUTÉ de COMMUNES GASCOGNE TOULOUSAINE 32600 (GERS)

SPORT
Piscine Intercommunale à l'ISLE-JOURDAIN :
Ajustement du plan de financement des travaux de mise en conformité (CD2.)

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201930-DE

DÉPARTEMENT DU GERS
CANTON DE
L'ISLE-JOURDAIN

Nombre de conseillers 36

en exercice 36

présents 27

n° 02072019-30

Objet :

SPORT

Stade de FRÉGOUVILLE : ajustement du plan de financement des travaux réhabilitation (C2D)

COMMUNAUTÉ DE CO
GASCOGNE TOULOUSAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix-neuf, le mardi 2 juillet, à vingt heures et trente minutes, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes de la commune de RAZENGUES, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

Date d'envoi de la convocation : 26 juin 2019

Présents : Francis LARROQUE, Loïc LE CLECH', Jean LACROIX, Gaëtan LONGO, Pascale TERRASSON, Fabienne VITRICE, Christophe TOUNTEVICH, Christel BLASY-ROSSONI, Lucien DOLAGBENU, Thérèse MONFRAIX, Jean-Claude DAROLLES, Francis IDRAC, Angèle THULLIEZ, Fabien VAZQUEZ, Marie-Christine CLAIR, Patrick DUBOSC, Régine SAINTE-LIVRADE, Jean-Luc DUPOUX, Claire NICOLAS, Jacques DUPRÉ, Gérard PAUL, Maurice VIGNÈRES, Anne-Cécile DELECROIX Roger HEINIGER, Audrey BICHET, Georges BELOU et Laura BELOTTI

PROCURATIONS :

1- Mme Annie DEGEILH a donné procuration à Mme Fabienne VITRICE
2- Mme Évelyne LOMBARD a donné procuration à Mme Marie-Christine CLAIR
3- Mme Christine DUCARROUGE a donné procuration à M. Jacques DUPRÉ
4- Mme Josianne DELTEIL a donné procuration à Mme Anne-Cécile DELECROIX
5- Mme Monique LOBJOIS a donné procuration à M. Roger HEINIGER

Excusés : Pierre LOUBENS, Annie DEGEILH, Philippe NIVERT, Évelyne LOMBARD, Christine DUCARROUGE, Josianne DELTEIL, et Monique LOBJOIS

Absents : Bertrand LAHILLE et Jean-Hubert ROUGÉ

A été nommée secrétaire : Mme Anne-Cécile DELECROIX

Monsieur Le Président rappelle que le dossier de financement des travaux de réhabilitation du stade de FREGOUVILLE a été actualisé le 13 juin 2017.

Il indique que le plan de financement est à revoir par un ajustement à la hausse de la participation du Département.

Il demande l'avis de l'assemblée.

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201930-DE

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de voter le nouveau plan de financement qui suit :

Plan de financement voté par le conseil communautaire	13 février 2018	2 juillet 2019
DÉPENSES en € HT	124 057	140 000
Étude	8 800	8 800
Diagnostic amiante tribunes	330	330
Enlèvement amiante et démolition tribunes	11450	7 800
Toiture bacs acier		6 750
Éclairage SDEG version « B » LEDS	82 582	82 582
Traitement terrain travaux	2 575	15 000
Traitement terrain et sable	2 040	2 458
Vestiaires modulaires (2)	10 030	*10 030*
Branchement concessionnaires et aléas	6 250	6 250

RECETTES en € HT	124 057	140 000
Subvention SDEG (sur 82582.36 HT), 17 %	24 000	24 000
FSIL (sur contrat de ruralité), 23 %	32 552	32 552
Contrat C2D (Département), 25 %	10 000	35 000
Autofinancement communauté de communes, 35 %	57 505	48 448

- **de donner délégation à M. le Président pour informer les financeurs, dont le Département, de la modification de ce financement,**
- **de modifier les crédits budgétaires affectés à l'opération.**

La présente délibération a été délibérée et signée le 2 juillet 2019
Certifiée et rendue exécutoire par le Président le 9 juillet 2019
Expédiée à la Préfecture le 9 juillet 2019
Affichée le 9 juillet 2019

Le Président,

Francis IDRAC

COMMUNAUTÉ de COMMUNES GASCOGNE TOULOUSAINE 32600 (GERS)

SPORT
Stade de FREGOUVILLE : ajustement du plan de financement des travaux réhabilitation (C2D)

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201931-DE

DÉPARTEMENT DU GERS
CANTON DE
L'ISLE-JOURDAIN

Nombre de conseillers 36

en exercice 36

présents 27

n° 02072019-31

Objet

TOURISME

EPIC Office de Tourisme de la Gascogne Toulousaine : adoption de la convention d'objectifs et de moyens 2019

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA GASCOGNE TOULOUSAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix-neuf, le mardi 2 juillet, à vingt heures et trente minutes, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes de la commune de RAZENGUES, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

Date d'envoi de la convocation : 26 juin 2019

Présents : Francis LARROQUE, Loïc LE CLECH', Jean LACROIX, Gaëtan LONGO, Pascale TERRASSON, Fabienne VITRICE, Christophe TOUNTEVICH, Christel BLASY-ROSSONI, Lucien DOLAGBENU, Thérèse MONFRAIX, Jean-Claude DAROLLES, Francis IDRAC, Angèle THULLIEZ, Fabien VAZQUEZ, Marie-Christine CLAIR, Patrick DUBOSC, Régine SAINTE-LIVRADE, Jean-Luc DUPOUX, Claire NICOLAS, Jacques DUPRÉ, Gérard PAUL, Maurice VIGNÈRES, Anne-Cécile DELECROIX Roger HEINIGER, Audrey BICHET, Georges BELOU et Laura BELOTTI

PROCURATIONS :

1- Mme Annie DEGEILH a donné procuration à Mme Fabienne VITRICE
2- Mme Évelyne LOMBARD a donné procuration à Mme Marie-Christine CLAIR
3- Mme Christine DUCARROUGE a donné procuration à M. Jacques DUPRÉ
4- Mme Josianne DELTEIL a donné procuration à Mme Anne-Cécile DELECROIX
5- Mme Monique LOBJOIS a donné procuration à M. Roger HEINIGER

Excusés : Pierre LOUBENS, Annie DEGEILH, Philippe NIVERT, Évelyne LOMBARD, Christine DUCARROUGE, Josianne DELTEIL, et Monique LOBJOIS

Absents : Bertrand LAHILLE et Jean-Hubert ROUGÉ

A été nommée secrétaire : Mme Anne-Cécile DELECROIX

Monsieur le Président rappelle que le 27 mai dernier, le conseil communautaire a acté la création de l'Établissement Public Industriel et Commercial (EPIC) « Office de Tourisme de la Gascogne Toulousaine ».

Il indique que le 1er juillet, le comité de direction de l'EPIC Office de Tourisme de la Gascogne Toulousaine (OTGT) a été installé et a procédé à l'élection du président et du vice-président.

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201931-DE

Il fait savoir qu'une seconde réunion le 9 juillet permettra de délibérer de tous les actes courants et nécessaires à la vie de l'Office. Parmi les délibérations, le montant de la subvention 2019 sera présenté, en conformité avec la convention d'objectifs et de moyens entre la Communauté de communes et l'Office de tourisme.

Il s'agit de présenter les termes de la convention et les moyens qui seront donnés pour 2019 (Cf. annexes n° 1 et n° 2).

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'autoriser le président ou son représentant à viser la convention d'objectifs et de moyens 2019 avec l'OTGT et d'inscrire les crédits au budget de l'exercice, soit 6 539 €.

La présente délibération a été délibérée et signée le 2 juillet 2019
Certifiée et rendue exécutoire par le Président le 9 juillet 2019
Expédiée à la Préfecture le 9 juillet 2019
Affichée le 9 juillet 2019

Le Président,

Francis IDRAC

COMMUNAUTÉ de COMMUNES GASCOGNE TOULOUSAINE 32600 (GERS)

Gascogne Toulousaine
communauté de communes

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201931-DE

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS
entre « la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine » et l'Etablissement Public Industriel et Commercial « Office de Tourisme de la Gascogne Toulousaine »

La présente convention a pour but de permettre de définir l'objet, le montant et les conditions d'utilisation des subventions allouées par la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine à l'Office de Tourisme de la Gascogne Toulousaine pour remplir ses missions.
La présente convention sert également de cadre aux engagements réciproques des parties pour la réalisation du programme défini et développé par l'Office de Tourisme pour assurer la mise en œuvre des missions d'intérêt général rappelées en article 1.

Conformément à la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, au Code du Tourisme et plus particulièrement ses articles L. 133-1 à L. 133-10 et R. 133-1 à R. 133-18,

La Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine a délégué les missions de service public d'accueil, d'information, d'animation et de promotion touristique ainsi que l'élaboration et la mise en œuvre de la politique touristique du territoire à l'Établissement Public à caractère Industriel et Commercial ayant pour dénomination "Office de Tourisme de la Gascogne Toulousaine", institué par délibération du Conseil Communautaire en date du 27 mai 2019; notamment dans les domaines de l'élaboration de services touristiques, de l'exploitation d'installations touristiques et de loisirs, des études, de l'animations des loisirs, de l'organisation de fêtes et de manifestations culturelles.
Enfin si l'Établissement Public à caractère Industriel et Commercial Office de Tourisme de la Gascogne Toulousaine est autorisé à commercialiser des prestations de services touristiques, dans les conditions prévues par les articles L211-1 et suivants du Code du tourisme fixant les conditions d'exercices des activités relatives à l'organisation et à la vente de voyages ou de séjours, il pourra commercialiser des prestations et produits issus de sa zone d'intervention.

Entre

La Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine d'une part, représentée par :

Monsieur Francs IDRAC, Président

Et

L'Établissement Public à caractère Industriel et Commercial Office de Tourisme de la Gascogne Toulousaine (que nous dénommerons Office de Tourisme dans le présent document), représenté par son Président ou sa Présidente ***(Election le 1er juillet à 18 h) :***

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 - Missions de l'Office de Tourisme :

L'Office de Tourisme s'est vu déléguer par délibération en date du 27 mai 2019 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine, la responsabilité :

- d'assurer l'accueil et l'information touristique des visiteurs sur le territoire de la communauté de communes,

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201931-DE

- d'assurer la promotion touristique du territoire, en coordination notamment avec le Comité Départemental du Tourisme "Destination Gers", le Comité Régional du Tourisme Occitanie et les autres partenaires du tourisme,
- de concevoir, d'animer et de coordonner le développement touristique du territoire depuis la définition de la stratégie et la programmation des actions de développement jusqu'à l'évaluation des actions entreprises par la mise en œuvre d'un schéma local de développement touristique,
- d'assurer la coordination des interventions des divers partenaires du développement touristique,
- de contribuer à faire connaître le patrimoine architectural, historique, naturel, culturel et industriel de l'ensemble des communes du territoire,
- d'apporter son concours à la promotion d'événementiels, manifestations, festivals, destinés à accroître la notoriété et l'identité du territoire,
- de proposer à la vente des produits et des objets destinés à assurer la promotion du territoire,
- de contribuer au développement de l'offre touristique du territoire par l'élaboration de circuits, sentiers et parcours de découverte ou d'interprétation, destinée à accroître l'attractivité touristique du territoire ou à favoriser l'adaptation de l'offre touristique aux attentes des clientèles françaises et étrangères.

L'Office de Tourisme est physiquement présent sur le territoire de la communauté de communes à l'adresse suivante : avenue du Bataillon de l'Armagnac 32600 L'Isle-Jourdain.

Pour accueillir les visiteurs, l'Office de Tourisme est composé d'une équipe polyglotte aux compétences pluridisciplinaires, comprenant des salariés permanents, renforcée par des emplois saisonniers.

1-1 L'accueil du public et l'organisation des équipes d'accueil

L'Office de Tourisme dispose d'un personnel pour remplir les missions précédemment citées, selon les critères de la convention collective des organismes de tourisme.
L'accueil est une des missions essentielles et prioritaires de l'Office de Tourisme. Il devra accueillir et informer les visiteurs sur les richesses touristiques locales par la création et le développement de circuits touristiques et culturels mais également donner des renseignements d'ordre pratique, notamment par la mise à disposition de plans, guides, documentations diverses et de conseils engagés.
En ce qui concerne le personnel permanent et saisonnier, un planning annuel reprendra les emplois du temps.

1-2 L'information

La conception, l'édition et la distribution de documents d'appui à l'offre touristique sont confiées à l'Office de Tourisme. Ce dernier s'attache à collecter les informations permettant un inventaire permanent de l'offre touristique et de loisir de la communauté de communes. La Communauté de Communes et l'Office de Tourisme conviennent que l'activité touristique contribue de manière significative au développement touristique et se disent réciproquement prêts à échanger toutes les informations qui permettront de faciliter le développement des acteurs présents sur le territoire (commerçants, hôteliers, restaurateurs, sites culturels...) et l'essor des nouveaux acteurs économiques du monde touristique. La Communauté de Communes s'engage à alerter l'Office de Tourisme de tout projet hôtelier dont elle aurait connaissance et réciproquement, l'Office de Tourisme s'engage à faire remonter régulièrement les besoins et contraintes des acteurs déjà présents sur le territoire.
Ces informations doivent permettre une fluidité parfaite de la connaissance de l'offre communautaire et favoriser la diffusion des informations et suggestions d'activités, de visites, d'animations et d'hébergements sur l'ensemble du territoire communautaire.

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201931-DE

L'Office de Tourisme de la Gascogne Toulousaine veille à l'actualisation et à l'exhaustivité des données touristiques présentes sur les documents de la Communauté de Communes, de l'Office de Tourisme et sur le site internet qui devra être en évolution constante afin d'offrir les fonctions souhaitées par les internautes et répondre à leur demande d'information.

1-3 La promotion

L'Office de Tourisme de la Gascogne Toulousaine définit la politique locale de promotion touristique, publicité, participation à des salons grand public et commerciaux.
Il participe également, en partenariat avec le Comité Départemental du Tourisme " Destination Gers", le Comité Régional du Tourisme Occitanie et autres acteurs du tourisme, à diverses opérations de promotion à l'occasion de salons ou d'actions plus spécifiques et représentera le territoire auprès du réseau national du tourisme.

L'Office de Tourisme devra éditer une documentation touristique sur le territoire (Guide touristiques regroupant l'offre patrimoniale, visites à la ferme ... guides des hébergements, des restaurants, et des loisirs, autres ouvrages...) et toute documentation concernant ses activités et la distribuer de manière large, notamment lors de manifestations locales ainsi qu'à l'occasion des rencontres du Tourisme des départements limitrophes.

Les Nouvelles Technologies de l'Information sont désormais un point essentiel de la promotion et de l'économie touristique. Dans ce cadre, l'Office de Tourisme doit se doter d'outils performants et actuels, voire innovants. Compte-tenu de l'évolution rapide de la technologie, l'Office de Tourisme devra proposer l'utilisation de nouveaux outils tout en évaluant leur intérêt en fonction du service rendu, du coût, de leur durée de vie et du temps de mise en place, en privilégiant les outils appropriés.

Afin que l'information concernant le territoire de la Gascogne Toulousaine soit à jour et présente sur de nombreux sites, L'Office de Tourisme mettra à jour et alimentera les sites internet partenaires stratégiques et performants.

1-4 L'animation

Le tourisme étant source de retombées économiques, l'Office de Tourisme de la Gascogne Toulousaine est chargé par le rôle d'animation et de coordination de ses partenaires, de rechercher toutes les voies permettant la valorisation du territoire.
L'Office de Tourisme devra fédérer le réseau de ses partenaires en jouant le rôle d'animateur du territoire.
La Communauté de Communes peut, par ailleurs, lui déléguer l'organisation d'événements spécifiques ponctuels. La Communauté de Communes interviendra éventuellement en appui logistique à certaines manifestations.

1-5 Le développement touristique

L'Office de Tourisme assurera une mission de conception, d'animation et de coordination des projets de développement touristique correspondant à la mise en œuvre de la stratégie de développement touristique local.
Il s'attachera à organiser et créer une offre touristique de qualité en cohérence avec les objectifs de développement, de valorisation des atouts du territoire intercommunal (patrimoine historique, contemporain, naturel, culturel et de loisirs) et de promotion de ses acteurs touristiques et économiques (hébergeurs, restaurateurs, commerçants...).

1-6 Le développement durable

L'Office de Tourisme de la Gascogne Toulousaine s'engage au travers de la marque TerraGers à réaliser des actions internes basées sur les principes du développement durable, notamment pour ce qui concerne la gestion des éditions papiers, la gestion des déplacements du personnel et aussi le tri des déchets et les économies d'énergie.
Il mettra en œuvre par ailleurs des actions de sensibilisation des touristes et/ou des acteurs touristiques locaux en matière de protection de l'environnement.

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201931-DE

1-7 Tourisme et handicap

L'Office de Tourisme de la Gascogne Toulousaine, labélisé "Tourisme et Handicap", pour les 4 déficiences (auditive, visuelle, moteur et mentale), depuis 2015, encouragera la labellisation Tourisme et Handicap des prestations touristiques, en sensibilisant les prestataires, en les mettant en contact avec les personnes ressources au niveau départemental et régional et en mettant en avant dans sa communication les prestations labellisées.

1-8 Gestion d'infrastructures lisloises

L'Office de Tourisme gère les infrastructures municipales lisloises que sont les gîtes du Hameau du lac, le local d'accueil des pèlerins sur le chemin vers Saint-Jacques-de-Compostelle et la salle d'animation du lac.

Article 2 - Évaluation des activités de l'EPIC OTGT

L'Office de Tourisme met en place des indicateurs de performance relatifs aux résultats atteints et aux moyens développés. Il édite chaque année un rapport d'activités qui est présenté aux membres de son Comité de Direction. Lors de sa parution, ce rapport est également remis par le Directeur au Président de la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine. Les indicateurs de performance permettent d'observer l'évolution de l'activité touristique et de définir une stratégie.

Article 3 – Mutualisation des services

3-1 Le personnel

3-1-1 Mise à disposition du personnel

La Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine met à disposition de l'Établissement Public à caractère Industriel et Commercial Office de Tourisme de la Gascogne Toulousaine un effectif personnel de 2.5 ETP (Equivalent Temps plein) pour assurer l'ensemble des missions qui lui sont confiés. 1 poste de Directeur/Directrice à temps plein soit 35h hebdomadaire, 1 poste de Conseiller/Conseillère en Séjour à temps plein soit 35h hebdomadaire et un poste de Conseiller/Conseillère en Séjour et Régisseur à mi-temps soit 17.5h hebdomadaire. La mise à disposition sera renouvelable tous les 3 ans.
Les temps de travail des agents sont répartis comme suit :
- Directeur/Directrice :
25 h/semaine : missions de l'Office de Tourisme (hors gestion des infrastructures),
7 h/semaine : gestion des infrastructures de la ville de l'Isle-Jourdain,
- Conseiller/Conseillère en séjour :
35 h/semaine missions de l'Office de Tourisme (hors gestion des infrastructures),
- Conseiller/Conseillère en séjour :
3,5 h missions de l'Office de Tourisme (hors gestion des infrastructures),
14 h gestion des infrastructures de la ville de l'Isle-Jourdain,

Conformément à la convention de mise à disposition ainsi qu'au décret 2008-580 du 18 juin 2008, l'Office de Tourisme remboursera à la Communauté de Communes la rémunération et les cotisations afférentes aux agents.

3-1-2 La gestion des ressources humaines

Le Directeur/La Directrice de l'Office de Tourisme s'engage à :

- réaliser des fiches de poste et les mettre à jour,
- réaliser des entretiens annuels afin de fixer des objectifs individuels,
- réaliser un plan de formation annuel et inscrire notamment l'ensemble du personnel aux formations du plan régional de formation des offices de tourisme.

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201931-DE

Le service ressources humaines de la communauté est mutualisé et se charge de la carrière et de la formation du personnel mis à disposition de l'Office de Tourisme (plan de carrière et formation) du personnel de l'Office de Tourisme.

3-1-3 La gestion comptable de l'Office de Tourisme de la Gascogne Toulousaine
Le service comptable de la Communauté de communes est mutualisé et se charge de la saisie des mandats et titres de recettes de l'Office de Tourisme, jusqu'à la parfaite autonomie de la structure.

3-2 Les locaux et le mobilier
La Communauté de Communes met gratuitement à la disposition de l'Office de Tourisme de la Gascogne Toulousaine les locaux situés avenue du Bataillon de l'Armagnac 32600 L'Isle-Jourdain.
A des fins de mutualisation optimale, la Communauté de Communes, outre le fait qu'elle facilite un travail en transversalité entre les différentes parties prenantes du développement touristique, prend en charge directement un certain nombre de dépenses de fonctionnement comme :
° les fluides *(eau, électricité, chauffage),*
° l'entretien des locaux,
° les assurances,
° l'affranchissement du courrier,
° le matériel informatique, le photocopieur, les lignes téléphoniques et l'accès internet.

À chaque fin d'année, la Communauté de Communes établit un récapitulatif des frais payés pour le compte de l'Office de Tourisme pour l'année en cours et demande son remboursement. Pour ce faire, un titre de recette est émis par le budget principal de la Communauté de Communes en faveur de l'office de Tourisme.

La Communauté de Communes autorise également expressément l'Office de Tourisme de la Gascogne Toulousaine à mettre le nom de la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine ainsi que son logo sur tous ses supports de communication.

Article 4 – Financement

4-1 La participation financière de la Communauté de Communes et les modalités de versement de sa participation

L'Office de Tourisme de statut EPIC est assujetti aux règles de la comptabilité publique (la nomenclature comptable applicable est la M4). Il est aussi assujetti au code des marchés publics et de la concurrence.

Au vu des missions d'intérêt général confiées à l'Office de Tourisme, la Communauté de Communes apporte une participation financière annuelle au fonctionnement de l'Etablissement Public Industriel et Commercial Office de Tourisme de la Gascogne Toulousaine permettant de couvrir la rémunération du personnel et le coût des services énumérés dans l'article 1.
Le montant est déterminé chaque année, dans le cadre d'une délibération communautaire adoptant le Budget Primitif et la participation à verser à l'Office de Tourisme.
Il est rappelé que les participations financières de la Communauté de Communes sont soumises au principe d'annualité budgétaire, et qu'à ce titre, le principe et le montant de la contribution sont validés chaque année par le Conseil Communautaire.

La demande d'attribution de la subvention annuelle de fonctionnement est adressée à la Communauté de Communes au plus tard le 15 décembre de l'année précédant l'exercice considéré.
Cette demande est obligatoirement accompagnée :

- du programme détaillé des actions pour l'année à venir, complété d'une note de présentation,
- d'un budget détaillé de l'Office de Tourisme établi au titre de l'année à venir, dans lequel devront figurer notamment les financements et les autres subventions attendues auprès de

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201931-DE

tout autre organisme ou partenaire.
- Des comptes administratifs, bilans et comptes de résultats de l'exercice précédent (ou de l'exercice N-2), sur demande expresse.

La contribution financière de la Communauté de Communes est versée en plusieurs fois. Les versements de la subvention se feront suite à une sollicitation écrite (par courrier postal ou électronique) du Directeur/Directrice de l'Office de Tourisme justifiant les besoins financiers.

4-2 Le groupement de commandes entre L'EPIC et la Communauté de Communes
Afin d'obtenir une meilleure offre de prix pour les achats de fournitures et de services, l'EPIC Office de Tourisme de la Gascogne Toulousaine et la Communauté de Communes peuvent mutualiser leurs commandes.

4-3 Les obligations de L'EPIC Office de Tourisme de la Gascogne Toulousaine
Conformément aux dispositions du Code du Tourisme, l'Office de Tourisme est tenu de soumettre à l'approbation du Conseil Communautaire, son budget et ses comptes délibérés par le Comité de Direction.
L'Office de Tourisme devra également rechercher toute source de financement extérieure possible dans le cadre de ses actions. Il lui appartiendra de développer des ressources financières propres de façon à assurer les moyens de son développement.

Article 5 - Crédits exceptionnels

Des crédits complémentaires pourront être prévus pour toute autre tâche précise, ponctuelle ou permanente confiée à l'Office de Tourisme, et faisant l'objet d'avenants à cette convention stipulant la nature, la durée du service et le montant des crédits spécifiques accordés.

Article 6 - Durée de la convention

La présente convention prend effet à compter du 1er juillet 2019.
La partie qui entendra s'opposer à la reconduction de la présente convention, devra en informer l'autre partie par écrit, délivré par tout moyen permettant d'en attester la réception. Une telle décision de non renouvellement de la convention devra être reçue par l'autre partie au plus tard trois mois avant l'échéance annuelle de la convention.
Des avenants à la convention pourront être convenus afin d'adapter l'activité et les moyens de l'Office de Tourisme.

Article 7 – Résiliation

7-1 Résiliation pour cause d'intérêt général
La Communauté de Communes peut mettre fin à la présente convention à tout moment et pour tout motif d'intérêt communautaire. Elle notifiera la résiliation par lettre recommandée avec avis de réception ou par tout moyen de nature à attester de la notification en cause.
La résiliation prendra effet six mois à compter de la notification de la lettre en cause, sous réserve d'un accord contraire préalable entre les parties, se prononçant sur la détermination d'un délai raisonnable de plus courte ou longue durée.
Cette résiliation n'est pas susceptible d'entraîner le versement d'une indemnité pour l'autre partie.

7- 2 Résiliation pour faute(s)
Il est expressément convenu que la présente convention sera révoquée de plein droit, en cas de faute grave de l'une ou l'autre des parties, portant sur le non-respect des conditions générales ou particulières de la présente, ou sur l'atteinte à l'ordre public. Cette résiliation interviendra après mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise en main propre, restée sans effets pendant quatorze jours calendaires.

Pour la Communauté de Communes, cette résiliation est prononcée par simple décision de

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201931-DE

l'autorité territoriale.

7-3 Résiliation convenue

Les parties pourront d'un commun accord, convenir d'une résiliation anticipée de la présente. Pour la Communauté de Communes, cette résiliation est prononcée par simple décision de l'autorité territoriale. En toutes circonstances, la présente cessera à son échéance ou en cas de liquidation / dissolution, sous toutes formes de l'office, ou en cas de disparition de la cause de cette convention.

Fait à L'Isle-Jourdain, le

Le Président de la Communauté
De la Gascogne Toulousaine

Le Président ou La Présidente de
l'Etablissement Public Industriel et Commercial
"Office de Tourisme de la Gascogne
Toulousaine »

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID: 032-200023620-20190702-0207201932-DE

DÉPARTEMENT DU GERS
CANTON DE
L'ISLE-JOURDAIN

Nombre de conseillers 36

en exercice 36

présents 27

n° 02072019-32

Objet

TOURISME

Autorisation de reversement de la taxe additionnelle au CD 31

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA GASCOGNE TOULOUSAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix-neuf, le mardi 2 juillet, à vingt heures et trente minutes, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes de la commune de RAZENGUES, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

Date d'envoi de la convocation : 26 juin 2019

Présents : Francis LARROQUE, Loïc LE CLECH', Jean LACROIX, Gaëtan LONGO, Pascale TERRASSON, Fabienne VITRICE, Christophe TOUNTEVICH, Christel BLASY-ROSSONI, Lucien DOLAGBENU, Thérèse MONFRAIX, Jean-Claude DAROLLES, Francis IDRAC, Angèle THULLIEZ, Fabien VAZQUEZ, Marie-Christine CLAIR, Patrick DUBOSC, Régine SAINTE-LIVRADE, Jean-Luc DUPOUX, Claire NICOLAS, Jacques DUPRÉ, Gérard PAUL, Maurice VIGNÈRES, Anne-Cécile DELECROIX Roger HEINIGER, Audrey BICHET, Georges BELOU et Laura BELOTTI

PROCURATIONS :

1- Mme Annie DEGEILH a donné procuration à Mme Fabienne VITRICE
2- Mme Évelyne LOMBARD a donné procuration à Mme Marie-Christine CLAIR
3- Mme Christine DUCARROUGE a donné procuration à M. Jacques DUPRÉ
4- Mme Josianne DELTEIL a donné procuration à Mme Anne-Cécile DELECROIX
5- Mme Monique LOBJOIS a donné procuration à M. Roger HEINIGER

Excusés : Pierre LOUBENS, Annie DEGEILH, Philippe NIVERT, Évelyne LOMBARD, Christine DUCARROUGE, Josianne DELTEIL, et Monique LOBJOIS

Absents : Bertrand LAHILLE et Jean-Hubert ROUGÉ

A été nommée secrétaire : Mme Anne-Cécile DELECROIX

Monsieur le Président rappelle que la mise en place de la taxe de séjour sur le territoire est effective depuis le 1er janvier 2019.

Il indique qu'à ce titre les hébergeurs redevables paient la taxe de séjour au trésor public en fonction du tarif voté par le conseil communautaire le 25 septembre 2018.

Il fait savoir que la taxe de séjour peut être doublée de la taxe additionnelle votée par les départements. C'est le cas dans le département de la Haute Garonne qui a voté 10 % de

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 032-200023620-20190702-0207201932-DE

taxe additionnelle. Ce n'est pas le cas dans le Gers. Cependant, les redevables font un virement unique au trésor public comprenant les deux taxes.

Il s'agit donc d'autoriser le reversement de la taxe additionnelle au trésorier public du département de la Haute Garonne pour les taxes prélevées et versées par les hébergeurs domiciliés à FONTENILLES.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **d'autoriser le Président à reverser au trésor public du conseil départemental de la Haute-Garonne, la taxe additionnelle perçue sur les hébergements de FONTENILLES,**
- **d'inscrire les écritures générées au budget de l'exercice.**

La présente délibération a été délibérée et signée le 2 juillet 2019
Certifiée et rendue exécutoire par le Président le 9 juillet 2019
Expédiée à la Préfecture le 9 juillet 2019
Affichée le 9 juillet 2019

Le Président,

Francis IDRAC

COMMUNAUTÉ de COMMUNES GASCOGNE TOULOUSAINE 32600 (GERS)

TOURISME
Autorisation de reversement de la taxe additionnelle au CD 31.